This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

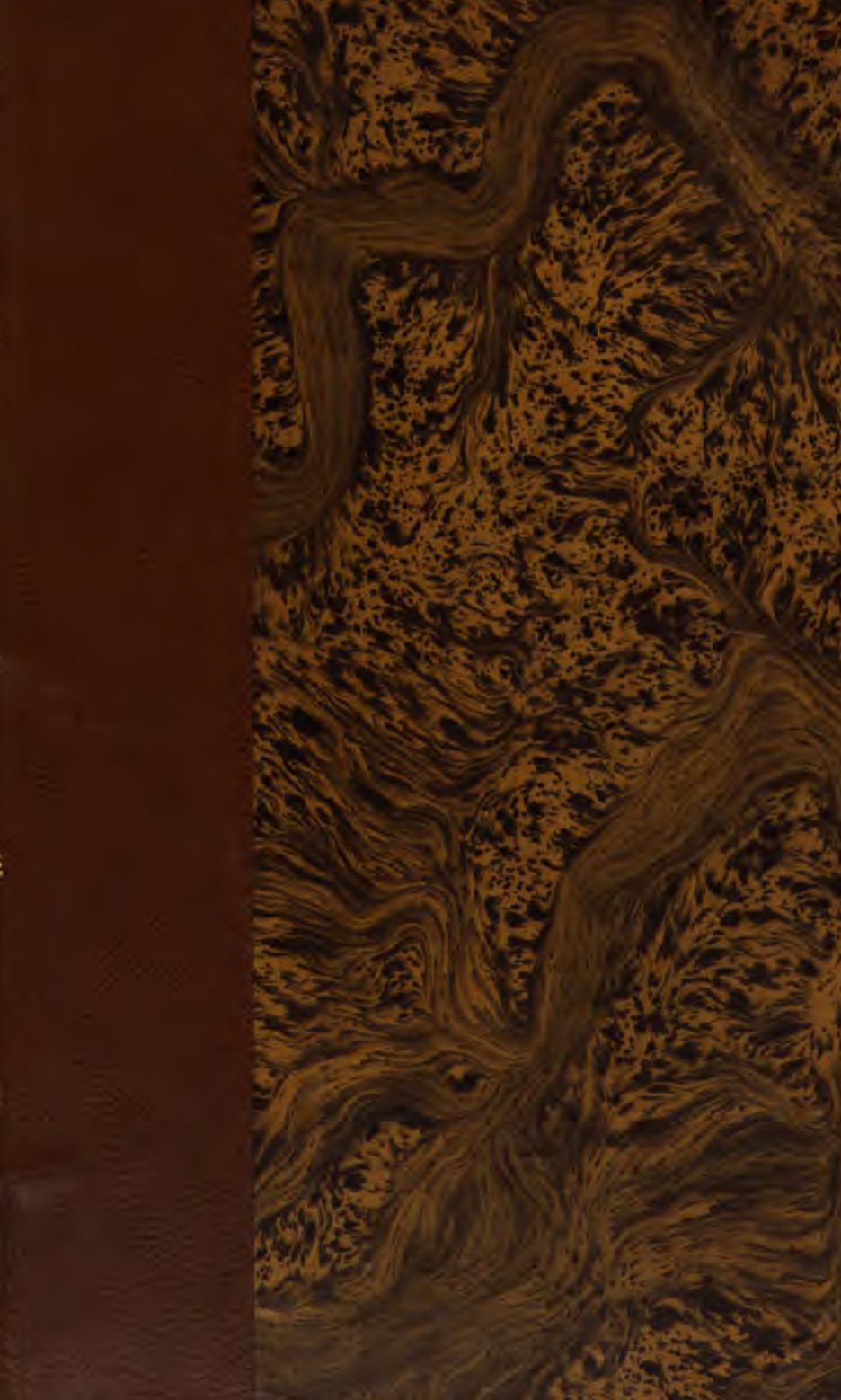

Per. 23721 e 21

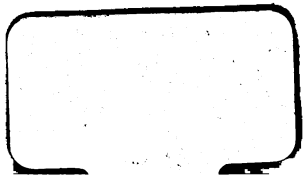

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX.

Chef de division à la Préfecture.

A LILLE,

Chez L. DANEL, IMPRIMEUR, Grand'Place. | Chez VANACKERE, LIBRAIRE, Grand'Place.

29.me ANNÉE. — 1857.

BODLEIAN 17 DEC 1970 P LIBRARY

ADDITION A LA PREMIÈRE PARTIE.

Nominations survenues pendant le tirage de l'ANNUAIRE.

SÉNAT.

Troisième vice-président : M. le maréchal, duc de Malakoff (page 12).

ORDRE ECCLÉSIASTIQUE.

Archevêque de Paris : S. Em. Mgr. le cardinal Morlot, en remplacement de Mgr. Sibour, décédé (page 29).

Doyen curé de St.-André à Lille : M. Vandenbussche, en remplacement de M. Gobrecht (page 116).

Doyen curé de Gravelines : M. Landsheere, en remplacement de M. Vandenbussche (page 116).

PRÉFECTURES.

Préfet du département des Deux-Sèvres : M. Lowasy de Loinville, en remplacement de M. Bérard (page 28).

SOUS-PRÉFECTURES.

Sous-préfet de Valenciennes : M. Levert, en remplacement de M. Lowasy de Loinville (page 39).

Sous-préfet d'Avesnes : M. Bordez, en remplacement de M. Fournier (page 39).

MINES.

Ingénieur ordinaire, à Lille : M. Bossey, en remplacement de M. Bère (page 51).

DESSÉCHEMENTS.

Président-directeur de la Commission administrative de la vallée de la Scarpe : M. Leroy de Béthune (page 48).

ORDRE JUDICIAIRE.

Juge-de-paix du canton de Solre-le-Château : M. Duthilt, en remplacement de M. Lebeau (page 138).

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Professeur de vocalisation à Douai : Melle. Gindre (p. 198.)

JANVIER.

Premier quartier le 3.
Pleine lune le 10.
Dernier quartier le 18.
Nouvelle lune le 25.

1	jeudi	LA CIRCONCISION.
2	vendr.	s Macaire
3	samedi	Ste Geneviève
4	DIM.	s Rigobert de R.
5	lundi	s Siméon de S.
6	mardi	L'ÉPIPHANIE
7	merc.	s Lucien, év.
8	jeudi	ste Adèle
9	vendr.	s Julien, m.
10	samedi	s Guillaume
11	DIM.	s Théodose
12	lundi	ste Césaire
13	mardi	Baptême de N. S.
14	merc.	s Hilaire, év.
15	jeudi	s Nom de Jésus
16	vendr.	s Marcel, p.
17	samedi	s Antoine, év.
18	DIM.	Ch. s Pierre à R
19	lundi	s Canut, m.
20	mardi	s Sébastien
21	merc.	ste Agnès, v.
22	jeudi	s Vincent
23	vend.	s Alphonse.
24	samedi	s Babylas, év.
25	DIM	Conv. de s Paul
26	lundi	s Polycarpe
27	mardi	s Jean Chr.
28	merc.	s Charlemagne
29	jeudi	s François de S.
30	vendr.	ste Martine.
31	samedi	s Pierre Nol.

FÉVRIER.

Premier quartier le 1.
Pleine lune le 9.
Dernier quartier le 17.
Nouvelle lune le 24.

1	DIM.	s Ignace
2	lundi	PURIFICATION
3	mardi	s Blaise, évêque.
4	merc.	s André, c
5	jeudi	ste Agathe, v.
6	vendr.	ste Dorothée.
7	samedi	s Romuald.
8	DIM.	SEPTUAGÉSIME.
9	lundi	ste Apolline.
10	mardi	ste Scolastique.
11	merc.	s Sévérin, ab
12	jeudi	ste Eulalie.
13	vendr.	s Martinien.
14	samedi	s Valentin, m.
15	DIM.	SEXAGÉSIME.
16	lundi	ste Reinelde.
17	mardi	s Germain.
18	merc.	s Siméon.
19	jeudi	ste Julienne.
20	vendr.	s Eleuther, év.
21	samedi	s Pépin, duc.
22	DIM.	QUINQUAGÉSIME.
23	lundi	ste Isabelle
24	mardi	s Mathias
25	merc	LES CENDRES.
26	jeudi	s Alexandre
27	vendr.	s Lambert.
28	samedi	s Romain.

MARS.

Premier quartier le 3.
Pleine lune le 10.
Dernier quartier le 18.
Nouvelle lune le 25.

1	Dim.	QUADRAGÉSIME.
2	lundi	s Simplice.
3	mardi	ste Cunégonde.
4	merc.	s Casimir, c. ℣ T
5	jeudi	s Théophile.
6	vendr.	ste Colette. ℣ T.
7	samedi	s Thom. d'Aq. ℣ T
8	Dim.	REMINISCERE.
9	lundi	ste Françoise
10	mardi	Les 40 martyrs
11	merc.	s Eulogе.
12	jeudi	s Grégoire.
13	vendr.	ste Kennoque.
14	samedi	ste Mathilde
15	Dim	OCULI.
16	lundi	s Alexandre.
17	mardi	s Patrice
18	merc.	s Cyrille, doct.
19	jeudi	s Joseph conf.
20	vendr.	s Joachim, conf.
21	samedi	s Benoit, abbé
22	Dim.	LÆTARE.
23	lundi	s Othon, évêque
24	mardi	s Cyrille, évêq.
25	merc.	L'ANNONCIATION.
26	jeudi	s Ludger.
27	vendr.	s Rupert, évêque
28	samedi	s Sixte, pape.
29	Dim.	LA PASSION.
30	lundi	s Jean Clim.
31	mardi	s Guy, abbé

AVRIL.

Premier quartier le
Pleine lune le 9.
Dernier quartier le 17.
Nouvelle lune le 24.

1	merc.	s Hugues, év.
2	jeudi	s François de P.
3	vendr.	s Richard, év.
4	samedi	s Isidore, évêque
5	Dim.	LES RAMEAUX.
6	lundi	s Célestin, p.
7	mardi	ste Waltrude
8	merc.	s Albert, év.
9	jeudi	LA SAINTE CÈNE.
10	vendr.	Mort de N. S.
11	samedi	s Léon, pape.
12	Dim.	**Pâques.**
13	lundi	PAQUES.
14	mardi	s Tiburce, m.
15	merc.	ste Anastasie.
16	jeudi	s Druon, conf.
17	vendr.	s Anicet, pape
18	samedi	s Parfait, mart.
19	Dim.	QUASIMODO.
20	lundi	s Sulpice, év.
21	mardi	s Anselme, év.
22	merc.	s Soter, pape
23	jeudi	s Georges, m.
24	vendr.	s Fidèle de Sig.
25	samedi	s Marc, év.,
26	Dim.	s Clet
27	lundi	s Anthime
28	mardi	s Vital, martyr.
29	merc.	s Pierre, m.
30	jeudi	ste Cath. de S

MAI.

Premier quartier le 1.
Pleine lune le 9.
Dernier quartier le 16.
Nouvelle lune le 23.
Premier quartier le 30.

1	vendr.	s Philippe et J.
2	samedi	s Athanase, év.
3	Dim.	Inv. ste Croix.
4	lundi	ste Monique.
5	mardi	s Pie V, p.
6	merc.	s Jean P. L.
7	jeudi	s Stanislas
8	vendr.	s Juste
9	samedi	Trans. s. Nicolas
10	Dim.	s Antonin.
11	lundi	s Mammert.
12	mardi	s Nérée, martyr.
13	merc.	s Gervais, év.
14	jeudi	s Boniface.
15	vendr.	s Pacome.
16	samedi	s Honoré
17	Dim.	ste Restitude.
18	lundi	ROGATIONS. ABS.
19	mardi	s Pierre Cél. ABS.
20	merc.	s Bernard. ABS.
21	jeudi	**Ascension.**
22	vendr.	ste Julie.
23	samedi	s Guilbert
24	Dim.	ste Jeanne.
25	lundi	ste Marie
26	mardi	s Quadrat
27	merc.	s Jules
28	jeudi	s Germain
29	vendr.	s Maximin.
30	samedi	s Félix V. J.
31	Dim.	**Pentecôte.**

JUIN.

Pleine lune le 7.
Dernier quartier le 15.
Nouvelle lune le 21.
Premier quartier le 29.

1	lundi	PENTECOTE.
2	mardi	s Erasme.
3	merc.	ste Clotilde. à T.
4	jeudi	s Quirin
5	vendr.	s Boniface à T.
6	samedi	s Norbert. à T
7	Dim.	LA TRINITÉ.
8	lundi	s Médard, év.
9	mardi	s Prime
10	merc.	ste Marguerite
11	jeudi	FÊTE-DIEU.
12	vendr.	s Basilide
13	samedi	s Antoine
14	Dim.	s Basile le Gr.
15	lundi	s Modeste
16	mardi	ste Lutgarde
17	merc.	s Avit
18	jeudi	OCT. DE LA F.-D.
19	vendr.	s Gervais
20	samedi	ste Florence
21	Dim.	s Louis de G.
22	lundi	s Paulin
23	mardi	s Liébert.
24	merc.	Nat. s Jean-Bapt.
25	jeudi	Transl. s. Eloi
26	vendr.	ss Jean et P.
27	samedi	s Ladislas
28	Dim.	s Léon II, pape.
29	lundi	ss Pierre et Paul
30	mardi	s Martial de L.

JUILLET.		AOUT.	
Pleine lune le 7. Dernier quartier le 14. Nouvelle lune le 21. Premier quartier le 28.		Pleine lune le 5. Dernier quartier le 12. Nouvelle lune le 19. Premier quartier le 27.	
1	merc. s Rombaut, év.	1	samedi s Pierre-ès-l.
2	jeudi Visitation N.-D.	2	Dim. N. D. des Anges
3	vendr. ste Hyacinthe	3	lundi ste Lydie
4	samedi Transl. s. Martin	4	mardi s Dominique
5	Dim. s Agathon.	5	merc. ste Marie aux N.
6	lundi ste Godelive	6	jeudi Transf. de N. S.
7	mardi s Willebaud	7	vendr. s Gaëtan
8	mercr. s Procope	8	samedi s Cyriaque
9	jeudi Les Martyrs de G.	9	Dim. s Romain
10	vendr. ste Félicité	10	lundi s Laurent
11	samedi Tr. s Benoit	11	mardi ste Suzanne
12	Dim. s Jean Gualbert	12	merc. ste Claire, ab
13	lundi s Anaclet.	13	jeudi s Hippolyte
14	mardi s Bonaventure	14	vendr. s Eusèbe v.-j.
15	mercr. s Henri II	15	samedi **Assomption**
16	jeudi Notre-D. du M.-C.	16	Dim. s Roch
17	vendr. s Alexis, c.	17	lundi s Carloman
18	samedi s Arnould	18	mardi ste Hélène
19	Dim. s Vincent de Paul	19	merc. ste Thècle
20	lundi ste Marguerite.	20	jeudi s Bernard
21	mardi ste Praxède	21	vendr. s Alberic
22	merc. ste Marie-Magdel.	22	samedi s Gustave
23	jeudi s Apollinaire	23	Dim. s Philippe
24	vend. ste Christine	24	lundi s Barthélémy
25	samedi ss Jacques et Ch.	25	mardi s Louis, roi
26	Dim. ste Anne.	26	merc. s Zéphirin
27	lundi. ste Nathalie	27	jeudi s Césaire
28	mardi s Nazaire, mart.	28	vend. s Augustin
29	merc ste Marthe.	29	samedi Décoll. s J.-B.
30	jeudi ss Abdon et Senn.	30	Dim. ste Rose.
31	Vendr. s Ignace de L.	31	lundi. s Raymond.

SEPTEMBRE.		OCTOBRE.	
Pleine lune le 4. Dernier quartier le 10. Nouvelle lune le 18. Premier quartier le 26.		Pleine lune le 3. Dernier quartier le 10. Nouvelle lune le 17. Premier quartier le 26.	
1	mardi s Gilles, abbé.	1	jeudi ss Remi et Piat.
2	merc. s Lazare, roi.	2	vendr. Anges gardiens.
3	jeudi ste Euphémie.	3	samedi s Gérard, abbé.
4	vendr. ste Rosalie.	4	Dim. s François d'A.
5	samedi s Bertin.	5	lundi s Placide.
6	Dim. s Eugène.	6	mardi s Bruno, conf
7	lundi ste Reine.	7	mercr. s Marc, pape.
8	mardi Nativité N.-D.	8	jeudi ste Brigitte, v.
9	merc. s Omer, évêque.	9	vendr. s Ghislain, rel.
10	jeudi s Nicolas	10	samedi s François.
11	vendr ste V-ndiciane.	11	Dim. s Germain.
12	sam. s Silvin.	12	lundi s Evagre.
13	Dim. s Aimé, évêque.	13	mardi s Edouard, roi.
14	lundi Exalt. ste Croix.	14	mercr. s Calixte, pape.
15	mardi s Nicomède.	15	jeudi ste Thérèse.
16	merc. s Cornil, p. & T	16	vendr. s Donatien.
17	jeudi s Lambert.	17	samedi ste Hedwige.
18	vendr. ste Sophie & T	18	Dim. s Luc, évang.
19	samedi s Janvier. & T	19	lundi s Pierre d'Alc
20	Dim. s Eustache	20	mardi s Caprais.
21	lundi s Mathieu.	21	mercr ste Ursule.
22	mardi s Maurice.	22	jeudi s Sévère.
23	merc. s Lin, pape.	23	vendr. s Sévérin.
24	jeudi. N.-D. de la Merci.	24	samedi s Magloire.
25	vendr. s Firmin	25	Dim. ss Crépin et Cr.
26	samedi ste Justine.	26	lundi s Evariste, pape.
27	Dim. s Adolphe	27	mardi, s Florent.
28	lundi s Privat, évêque.	28	mercr. ss Simon et J.
29	mardi Déd. s Michel	29	jeudi s Narcisse.
30	merc. s Jérôme, d.	30	vendr. s Lucain.
		31	samedi s Quentin. v.-j.

NOVEMBRE.

Pleine lune le 2.
Dernier quartier le 8.
Nouvelle lune le 16.
Premier quartier le 24.

1	Dim.	**Toussaint.**
2	lundi	LES TRÉPASSÉS
3	mardi	s Hubert.
4	mercr.	s Charles Borr.
5	jeudi	ste Berthilde.
6	vendr.	s Léonard.
7	samedi	s Ernest.
8	Dim.	Les 4 Couronnés.
9	lundi	s Denis.
10	mardi	s Juste.
11	mercr.	s Martin, évêq.
12	jeudi	s Liévin.
13	vendr.	s Homobon.
14	samedi	s Clémentin.
15	Dim.	s Eugène.
16	lundi	s Edmond.
17	mardi	s Agnan.
18	mercr.	s Odon, abbé.
19	jeudi	ste Elisabeth
20	vendr.	s Félix de V.
21	samedi	Présent. N.-D.
22	Dim.	ste Cécile.
23	lundi	s Clément.
24	mardi	s Florimond.
25	mercr.	ste Catherine.
26	jeudi	s Pierre d'Alex.
27	vendr	s Maxime
28	samedi	s Mansuet.
29	Dim.	*Avent*. s Saturin.
30	lundi	s André.

DÉCEMBRE.

Pleine lune le 1.
Dernier quartier le 8.
Nouvelle lune le 16.
Premier quartier le 24.
Pleine Lune le 30.

1	mardi	s Eloi, évêque.
2	mercr.	ste Bibiane.
3	jeudi	s François X.
4	vendr.	ste Barbe.
5	samedi	s Sabas.
6	Dim.	s Nicolas.
7	lundi	s Ambroise.
8	mardi	CONCEPT. N.-D.
9	mercr.	ste Léocadie.
10	jeudi	s Melchiade.
11	vendr.	s Damase, pape.
12	samedi	ste Constance.
13	Dim.	ste Luce.
14	lundi	s Nicaise, mart.
15	mardi	s Eusèbe.
16	mercr.	ste Adélaïde. 4 T
17	jeudi	ste Olympe.
18	vendr.	s Paul le Simp. 4 T
19	samedi	s Cyriaque. 4 T
20	Dim.	s Philogone.
21	lundi	s Thomas.
22	mardi.	s Flavien.
23	mercr.	ste Victoire.
24	jeudi	ste Tharsile, v. j
25	vendr.	**Noël.**
26	samedi	s Etienne.
27	Dim.	s Jean év.
28	lundi	Les ss Innocents.
29	mardi	s Thomas, cant.
30	mercr.	s Sabin, mart.
31	jeudi	s Sylvestre.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), EMPEREUR DES FRANÇAIS,

Né à Paris le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE (MARIA) DE GUZMAN, COMTESSE DE TÉBA, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826; de ce mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

JÉROME-NAPOLÉON, oncle de l'Empereur, né le 15 décembre 1784, roi de Westphalie, du 1.er décembre 1807 au 27 octobre 1813; marié à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, fille de feu Frédéric, roi de Wurtemberg, décédée le 28 novembre 1836; de ce mariage :

MATHILDE-LOETITIA-WILHELMINE, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato.

NAPOLÉON-CHARLES-PAUL, né le 6 septembre 1822.

STÉPHANIE-LOUISE-ADRIENNE-NAPOLÉON, tante de l'Empereur, née le 28 août 1789, grande-duchesse douairière de Bade.

MAISON DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. Achille Fould (G. ✲), sénateur, *ministre de la maison de l'Empereur.*

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr.... *grand-aumônier.*

Mgr. Menjaud (O. ✲), évêque de Nancy et de Toul, *premier aumônier*, chargé du service.

Mgr. Tirmarche, évêque d'Adras, *second aumônier.*

M. l'abbé Mullois, *premier chapelain.*

MM. l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, l'abbé Laine, *chapelains ordinaires.*

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, ministre de la guerre, *grand maréchal du palais.*

M. le général de division Rolin (G. O. ✲), *adjudant général du palais.*

MM. le baron de Montbrun, ✲ ; le baron de Vareigne, ✲ ; — le baron de Maussion (O. ✲); — de Valabrègue de Lawœstine, *préfets du palais.*

M. le comte Lepic, ✲, *premier maréchal-des-logis.*

MM. le baron Morio de l'Isle ; — le baron Emile Tascher de la Pagerie, *maréchaux-des-loigs.*

Gouvernement des palais.

MM. le général Vaudrey (G. O. ✲), sénateur, *gouverneur des palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée ;* — le colonel comte Thiérion (C. ✲), député, *gouverneur du palais de Saint-Cloud.*

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✲), sénateur, *grand chambellan.*

M. le comte de Baciocchi (O. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*

MM. le duc de Tarente (O. ✲), député ; le comte d'Arjuzon, ✲, député ; le vicomte Olivier de Walsh ; le marquis de Gricourt, ✲ ; le marquis de Belmont, député, ✲ ; le marquis de Chaumont-Quitry, ✲, député, le comte Rodolphe d'Ornano, (O. ✲), député ; le comte de Labédoyère, député ; le marquis de Conégliano, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (C. ✲), secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*

M. de Dalmas, ✲, *sous chef du cabinet.*

ÉCUYERS.

N.... *grand-écuyer.*

M. le général Fleury (O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier écuyer.*

MM. Bachon, ✲, le baron Bourgoing, le marquis de Lagrange, le comte d'Ayguesvives, de Grammont, le comte Roger de Riancourt, *écuyers ordinaires ;* de Burgh, *écuyer honoraire.*

VÉNERIE.

M. le maréchal Magnan (G. ✲), sénateur, *grand-veneur.*

M. le général comte Ney (C. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur.*

M. le marquis de Toulongeon, ✲, *commandant des chasses à tir.*

MM. le baron Lambert, le marquis de Latour-Maubourg, ✲, député, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron Delage, (O. ✲), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✲), sénateur, *grand-maître des cérémonies.*

MM. Feuillets de Conches (G. ✲), le baron de Chateaubourg, ✲, *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. le baron de Lajus, ✲, Jules Lecocq, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

TRÉSORERIE.

M. Bure, ✲, *trésorier général de la couronne.*

M. Thélin, Charles, ✲, *trésorier de la cassette.*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber, (C. ✲), membre de l'Institut, *directeur.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, grand maréchal du Palais, *commandant la maison militaire.*

M. Rolin (G. O. ✲), général de division, *adjudant-général du Palais.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le c. Roguet (C. ✲), général de division, sénateur; Niel, (G. ✲), général de division; le comte de Goyon, (C. ✲), général de division; de Cotte (C. ✲), général de division; de Failly (O. ✲), général de division; le comte de Montebello (C. ✲), général de division; Espinasse (O. ✲), idem; Vaudrey (G. O. ✲), idem, sénateur, le baron de Béville, (O. ✲), général de brigade; le comte Ney (C. ✲), idem; Fleury (O. ✲); idem.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. le marquis de Toulongeon, ✲, lieutenant-colonel; le comte Lepic, ✲, idem; Favé, ✲, idem; le baron de Meneval, ✲, chef d'escadron; Schmitz, (O. ✲), idem; Brady, ✲, capitaine; Tascher de la Pagerie, idem; le marquis de Puységur, ✲, idem; le baron Morand, idem; le Prince de la Tour d'Auvergne, idem; Davillier, ✲, idem; Nompère de Champigny de Cadore, lieutenant de vaisseau.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M. Mme. la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme. la duchesse de Bassano.

Dames du palais, Mmes. la comtesse Gustave de Montebello; la vicomtesse Lezay-Marnezia; la baronne de Pierres; la baronne de Malaret; la marquise de Las Marismas; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de Lourmel; la comtesse de la Poëze; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy.

Dame lectrice, Mme. la comtesse de Pons de Wagner.

Grand-maître de la maison, S. Exc. M. le comte Tascher de la Pagerie (G. ✲), sénateur.

Premier chambellan, M. le comte Charles Tascher de la Pagerie, ✲,

Chambellan, M. le vicomte Lezay-Marnezia.

Ecuyer, M. le baron de Pierres, ✲.

Secrétaire des commandements, M. Damas Hinard, ✲.

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mme. l'amirale Bruat, *gouvernante.*
Mmes. Bizot et de Brancion, *sous-gouvernantes.*

SÉNAT.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1.° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature; 2.° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus-consulte : 1.° la constitution des Colonies et de l'Algérie; 2.° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche; 3.° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent cinquante. Le Sénat se compose : 1.° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux; 2.° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateurs. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. E. M. Troplong (G. ✲), premier président de la cour de cassation.
Premier vice-président, M. Mesnard (G. O. ✲).
Vice-présidents, MM. le maréchal comte Baraguay d'Hilliers (G. ✲); le comte Régnault de St.-Jean-d'Angély (G. ✲); N...

Grand-référendaire, M. le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✲).
Secrétaire du Sénat, M. le baron de Lacrosse (C. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le maréchal prince Jérome-Napoléon (G. ✲).
S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (O. ✲).
S. A. le prince Lucien Murat (O. ✲).

SENATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✲), archevêque de Besançon; le cardinal Gousset (C. ✲), archevêque de Reims; le cardinal Dupont (C. ✲), archevêque de Bourges; le cardinal Donnet (C. ✲), archevêque de Bordeaux; le cardinal Morlot (C. ✲), archevêque de Tours.

MM.

Le comte Reille (G. ✲), maréchal de l'Empire.
Le comte Vaillant (G. ✲), idem ministre de la guerre.
Magnan (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant en chef de l'armée de Paris.
Le Comte de Castellane (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant en chef de l'armée de Lyon.
Le maréchal comte Baraguay-d'Hillers (G. ✲).
L'amiral de Parseval-Deschênes (G. ✲).
L'amiral Hamelin (G. ✲), ministre de la guerre.
Le maréchal Pélissier (G. ✲ ✲), duc de Malakoff.
Le maréchal comte Randon, gouverneur de l'Algérie (G. ✲).
Le maréchal Canrobert, François (G. ✲).
Le maréchal Bosquet (G. ✲).

MM. MEMBRES.

Abbattucci (G. ✲), garde-des-sceaux, ministre de la justice.
Le général de division baron Achard (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division marquis d'André (G. O. ✲).
Le comte d'Argout (G. ✲), ancien ministre des finances, gouverneur de la banque de France.
Le marquis d'Audiffret (G. O. ✲), présid. à la cour des comptes.
Le général de division Aupick (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
Le général de division de Bar (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Barral (O. ✲).
Le marquis de Barbançois (O. ✲).
Barrot, Ferdinand (C. ✲), ancien ministre.

Barthe (G. ✲) premier président de la cour des comptes.
Le duc de Bassano (G. O. ✲).
Le duc de Bauffremont (C. ✲).
Le comte Hector de Béarn (G. O. ✲), ancien ministre plénip.
Le comte de Beaumont (de la Somme) (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau (O. ✲), ancien pair de France.
Le marquis de Belbeuf (O. ✲), ancien premier président de la cour d'appel de Lyon.
Berger (G. O. ✲), ancien Préfet de la Seine.
Le vice-amiral Bergeret (G. ✲)
Berthier (Charles), prince de Wagram, ✲.
Billault (G. O. ✲), ministre de l'intérieur.
Le marquis de Boissy (O. ✲).
Le général de division comte Bonet, (G. ✲).
Bonjean (C. ✲).
Comte Boulay (de la Meurthe) (C. ✲), ancien vice-président de la République.
Le baron de Bourgoing (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
De Bourquenay (G. O. ✲), ministre plénipotentiaire,
Bret (G. O. ✲), ancien Préfet du Rhône.
Le comte de Breteuil (C. ✲), ancien pair de France.
Le duc de Cambacérès (G. O. ✲), ancien pair de France.
Carrelet (G. ✲), général de division, ancien commandant la 1.re division militaire.
Le comte de Cassabianca, (C. ✲) ancien ministre d'Etat.
Le marquis de Castelbajac (O. ✲) général de division.
Le vice-amiral Casy (G. O. ✲), membre du conseil d'amirauté.
Le comte de Caumont-Laforce (O. ✲).
Le vice-amiral Cécile (G. O. ✲).
Le baron Chapuys de Montlaville (O. ✲). ancien préfet.
Le général de division Charron (G. O. ✲).
Le baron de Chassiron (O. ✲), ancien député.
Joachim Clary (O. ✲).
Le général de division marquis de Cramayel (G. O. ✲).
Le marquis de Croix (O. ✲).
Le baron de Crouseilhes (C. ✲), ancien ministre de l'instruction publique, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Curial, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dariste (O. ✲) ancien conseiller d'Etat.
Delangle (C. ✲), premier président de la cour impériale de Paris.
Doret (C. ✲) capitaine de vaisseau.
Le baron Dubourdieu (G. O. ✲) vice-amiral.
Drouyn de Lhuys (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, ancien membre de l'Assemblée législative.

Dumas (G. O. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Marquis d'Espeuilles, ✲.
Elie de Beaumont (C. ✲), membre de l'Institut.
Le comte Fialin de Persigny (G. O. ✲), anc. min. de l'intérieur.
Le général de division, comte de Flahaut (G. ✲), ancien ministre de l'intérieur.
Le général de division Foucher (G.-O. ✲).
Achille Fould (G. ✲), ministre de la maison de l'Empereur, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Fourment, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gabriac (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Gautier (C. ✲), anc. min. des fin., régent de la banque de France.
Le général de division Gémeau (G.-O. ✲).
Le comte Ernest de Girardin, ✲, anc. membre de l'Assemblée lég.
De Goulhot de Saint-Germain, ✲, anc. membre de l'Assemblée lég.
Le marquis de La Grange (Gironde) (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens, ✲.
Le général de division Guesviller (G.-O. ✲).
Le général de division marquis de Grouchy (G.-O. ✲).
Le baron de Heeckeren ✲.
Le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Herman (O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral baron Hugon (G. ✲).
Le général Husson (G.-O. ✲), anc. membre de l'Assemblée législ.
Le général de division Korte (G.-O. ✲).
Le baron de La Crosse (C. ✲), ancien ministre des travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Ladoucette ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division vicomte de La Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
Le général de division de Lalaing d'Audenarde (G. ✲).
Le comte Achille de Lamarre (O. ✲).
Le général de division marquis de Laplace (G.-O. ✲).
Le marquis Larabit (O. ✲), ancien député.
Le comte de Lariboissière (G.-O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Lavalette (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
Le général de division marquis de Lawœstine (G. ✲), commandant la garde nationale de Paris.
Lebrun (O. ✲), ancien pair, membre de l'Institut.

Lefebvre-Duruflé (C. ✲), aucien ministre des travaux publics.
Le comte Le Marrois (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législ.
Le comte Lemercier, Louis (C. ✲), ancien pair de France.
Le général de division Létang (G.-O. ✲).
Le général de division Le Vasseur (G.-O. ✲).
Leverrier (O. ✲), membre de l'Institnt, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lezay de Marnezia (O. ✲), ancien pair de France.
Le général de division Lyautey (G.-O. ✲), membre du comité d'artillerie.
Le général de Mac Mahon (C. ✲).
Magne (G. ✲), ministre des finances.
Manuel (O. ✲), (de la Nièvre), anc. membre de l'Assemblée lég.
Marchant (du Nord), ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Maupas (C. ✲), ancien ministre.
Mérimée (O. ✲), membre de l'Institut.
Mesnard (G.-O, ✲), président à la cour de cassation.
Mimerel (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Mortemart (G. ✲).
Le prince de la Moskowa (O. ✲), anc. membre de l'Assemblée lég.
Le général de division comte Ordener (G. O. ✲).
Le général de division comte d'Ornano (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Padoue, ✲, ancien conseiller d'état.
Le marquis de Pastoret (G.-O. ✲).
Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. ✲).
Le général de division baron Pelet (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Plaisance (G. ✲), ancien pair de France, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général Piat (G.-O. ✲).
Poinsot (G. O. ✲), membre de l'Institut.
Le pr. Poniatowski (Joseph-Michel-Xavier-François-Jean) (G.-O ✲).
Le comte Portalis (G. ✲), anc. prem. prés. de la cour de cassation.
Le général de division Prévost (G.-O. ✲).
Le général de division comte Régnault de Saint-Jean-d'Angely, (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte Roguet (G.-O ✲).
Le vice-amiral Romain Desfossés (G.-O. ✲), anc. min. de la marine.
Le général de division de Rostolan (G. ✲).
Rouher (G.-O. ✲), ministre des travaux publics.
Le général de division duc de Saint-Simon (G. ✲), ancien pair de France.
De Salles (G.-O. ✲), général de division.

Sapey (G.-O. ✲), ancien député, ancien conseiller-maître à la cour des comptes.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Mgr. Sibour, archevêque de Paris (G. ✲).
Le comte Siméon (C. ✲), anc. membre de l'Assemblée législative.
De Sivry (O. ✲), ancien préfet.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le général comte Louis Tascher de la Pagerie (G. ✲).
Amédée Thayer (O. ✲), membre de la commission mun. de la Seine.
E. Thayer (O. ✲), ancien directeur général des postes.
Le baron de Thieullen (C. ✲), ancien député.
De Thorigny (C. ✲), ancien ministre.
Tourangin (G.-O. ✲), ancien conseiller d'état.
Le duc de Trévise (C. ✲).
Troplong (G.-O. ✲), premier président de la cour de cassation.
Le marquis de Turgot (G.-O. ✲), anc. min. des affaires étrangères.
Vaïsse (C. ✲) ancien conseiller d'état.
Le baron de Varennes (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le général Vaudrey (C. ✲).
Le duc de Vicence, ✲.
Vieillard, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Villeneuve de Chenonceaux (O. ✲),
Le comte Colonna Walewski (G. ✲), min. des affaires étrangères.

CORPS LÉGISLATIF

Elu le 29 *février* 1852, *en vertu du décret organique du* 2 *du même mois.*

Il y a un député au Corps législatif à raison de trente-cinq mille électeurs; l'élection a pour base la population; les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est envoyé sans discussion, au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret. Le compte-rendu des séances du Corps législatif est soumis, avant sa publication, à une commission composée du président du Corps législatif et du président de chaque bureau.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres

ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. L'Empereur convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc M. le comte de Morny (G. ✲).
Vice-présidents, MM. Schneider (C. ✲); Réveil (O. ✲)
Secrétaires, MM. le comte Joachim Murat, ✲; le marquis de Chaumont-Quitry, ✲; Ed. Dalloz; Tesnière.
Questeurs, MM. le général baron Vast-Vimeux (G.O. ✲); Hébert ✲.

Membres.

Ain. MM. Benoit Champy (O. ✲); le comte de Jonage, ✲; Bodin.
Aisne. MM. Hébert, ✲; de Cambacérès, ✲; de Brotonne; Geoffroy de Villeneuve, ✲.
Allier. MM. le baron de Veauce; Desmaroux de Gaulmain.
Alpes (Basses). M. le colonel Reguis (O. ✲).
Alpes (Hautes). M. Faure, ✲.
Ardèche. MM. le général d'Autheville (C. ✲); le comte de Rochemure, ✲; le comte Boissy d'Anglas (C. ✲).
Ardennes. MM. Riché; de Ladoucette (Eugène) ✲.
Ariège. MM. Didier; Busson.
Aube. MM. le vicomte de Rambourg; de Maupas, ✲.
Aude. MM. Roques Salvaza, ✲; Alengry (O. ✲).
Aveyron. MM. Girou de Buzareingnes, ✲; Calvet-Rogniat, ✲; Auguste Chevalier, ✲.
Bouches-du-Rhône. MM. Canaple, ✲; Rigaud (O. ✲); le baron Laugier de Chartrouse.
Calvados. MM. Vautier, Abel, ✲; le comte d'Houdetot, (C. ✲); Leroy-Beaulieu, ✲; le marquis de Caulincourt, (O. ✲).
Cantal. MM. de Parieu, (O. ✲); Creuset.
Charente. MM. le général Gellibert des Séguins (C. ✲); Ternière; André.
Charente-Inférieure. MM. le général baron Vast-Vimeux (G.-O. ✲); le comte de Chasseloup-Laubat (C. ✲); le baron Eschasseriaux, ✲; le vicomte Anatole Lemercier, ✲.
Cher. MM. N...; N...
Corrèze. MM. Favart, ✲; le baron Léon de Jouvenel.
Corse. Abbattucci (Séverin), ✲.
Côte-d'Or. MM. Vernier, ✲; Julien Ouvrard; Louis Basile, ✲.
Côtes-du-N. MM. le comte de Champagny de Cadore, ✲; le Conte, ✲; Le Gorrec; le vicomte de Latour, de Cuverville.
Creuse. MM. Delamarre (O. ✲); Sallandrouze de Lamornaix (O. ✲).
Dordogne MM. Paul Dupont ✲; Adolphe de Bellevme, ✲; Dusolier, ✲; Taillefer, ✲.
Doubs. MM. le comte de Montalembert; Latour-Dumoulin, (O. ✲).
Drôme. MM. Sapey, (O. ✲); Monier de la Sizeranne (O. ✲); Morin, ✲.
Eure. MM. le duc d'Albuféra; le baron de Montreuil, ✲; le comte d'Arjuzon, ✲.

Eure-et-Loir. MM. le baron Reille (O. ✲); le colonel Normand (C. ✲).

Finistère. MM. de Mésonan, (C. ✲); Conseil; le comte de Tromelin (O. ✲); Bois de Mouzilly.

Gard. MM. N...; le duc d'Uzès, ✲; Varin d'Ainvelle, ✲.

Garonne (Haute). MM. le comte de Tauriac, ✲; de Perpessac, ✲; Massabiau, ✲; Duplan (O. ✲).

Gers. MM. Belliard, ✲; le comte Frédéric de Lagrange, ✲, Granier de Cassagnac, ✲.

Gironde. MM. Montané, ✲; le baron Travot, ✲; le colonel Thiérion (C. ✲); Schyler; David, ✲.

Hérault. MM. Doumet (O. ✲); Roulleaux-Dugage (C. ✲); Cazelles (O. ✲).

Ille-et-Vilaine. MM. le marquis de Piré; le comte de Caffarelli, ✲; Le Harivel; Duclos (Ed.)

Indre. MM. le comte Eugène de Bryas, ✲; Delavau, ✲.

Indre-et-Loire. MM. Gouin, ✲; le comte de Flavigny (O. ✲); le baron Paul de Richemont (O. ✲).

Isère. MM. Arnaud, ✲; de Voise, ✲; Flocart de Mépieu; Faugier, ✲.

Jura. MM. Edouard Dalloz, ✲; Charlier.

Landes. MM. François Marrast; Corta.

Loir-et-Cher. MM. le vicomte Clary (O. ✲); Crosnier (O. ✲).

Loire. MM. Bouchetal-Laroche, ✲; le colonel du Marais (O. ✲); Balay de la Bertrandière.

Loire (Haute). MM. le marquis de Latour-Maubourg, ✲; de Romeuf (O. ✲).

Loire-Inférieure. MM. Garnier, ✲; Ferdinand Favre (O. ✲); Desmars, ✲; Anselme Fleury, ✲.

Loiret. MM. Nogent-St.-Laurent, ✲; le duc de Tarente (O. ✲).

Lot. MM. le comte Joachim Murat, ✲; Deltheil, ✲.

Lot-et-Garonne. MM. Noubel, ✲; Charles Laffitte, ✲; le vicomte de Richemont.

Lozère. MM. Des Molles.

Maine-et-Loire. MM. Duboys (O. ✲); Bucher de Chauvigné; Louvet, ✲; le comte Durfort de Civrac.

Manche. MM. le comte de Kergorlay (O. ✲); Hervé de Saint-Germain, ✲; Brohier de Littinière, ✲; le général Merlin (G. O. ✲).

Marne. MM. Haudos, le général Parchappe (G. O. ✲); Soullié.

Marne (Haute). MM. le baron Lespérut; Chauchard, ✲.

Mayenne. MM. Jules Leclerc; Mercier (O. ✲); Segrétain.

Meurthe. MM. Drouot, ✲; le baron Buquet, ✲; le baron Viard, ✲.

Meuse. MM. Collot, ✲; Briot de Monremy.

Morbihan. MM. le général Boullé (G. O. ✲); le Melorel de la Haichois, ✲; le comte de Champagny, ✲.

Mozelle. MM. le colonel Hennocque (O. ✲); de Wendel, ✲; le baron de Geiger.

Nièvre. MM. le général baron Petiet (G. O. ✲); le comte Lepeletier d'Aulnay, ✲.

NORD. MM. Legrand, ✲ ; Descat, ✲ ; Lemaire (O. ✲) ; le baron de Lagrange, ✲ ; Declebsattel, ✲ ; Choque ; Seydoux, ✲ ; Godard-Desmarest.

OISE. MM. le baron de Corberon ; le baron de Plancy, ✲ ; Lemaire (O. ✲).

ORNE. MM. le baron Mercier, ✲ ; le marquis de Sainte-Croix (C. ✲) ; le marquis de Torcy (O. ✲).

PAS-DE-CALAIS. MM. d'Herlincourt, ✲ ; Lequien (O. ✲) ; D'Hérembault ; Lefebvre-Hermand, ✲ ; Wattebled.

PUY-DE-DÔME. MM. Léon de Chazelles, ✲ ; le comte de Morny (G. ✲) ; le comte de Pennautier, ✲ ; Dumiral ; le comte de Pierre.

PYRÉNÉES (BASS.). MM. O'Quin, ✲ ; le marquis de Belmont, ✲ ; Etcheverry, ✲.

PYRÉNÉES (HAUTES). MM. Dauzat-Dembarrère, ✲ ; Achille Jubinal, ✲.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. M. Justin Durand, ✲.

RHIN (BAS). MM. le baron Alfred de Bussière (O. ✲) ; Coulaux, ✲ ; le baron Hallez Claparède, ✲ ; le baron Cœhorn.

RHIN (HAUT). MM. Lefébure ; le baron de Reinach ; le comte Jules Migeon.

RHÔNE. MM. Réveil (O. ✲) ; Cabias, ✲ ; Henri Dugas ; le marquis de Mortemart, ✲.

SAÔNE (HAUTE). MM. le marquis d'Andelarre, ✲ ; le marquis de Grammont ; Lélut (O. ✲).

SAÔNE-ET-LOIRE. MM. le comte de Barbentane ; Schneider (C. ✲ ; le général Brunet-Denon, (C. ✲) ; le c.te de Chambrillan, ✲

SARTHE. MM. le marquis de Chaumont Quitry, ✲ ; Langlais, ✲ ; le marquis de Talhouet ; le prince Marc de Beauvau.

SEINE. MM. Guyard-Delalain, ✲ ; Devinck (O. ✲) ; Thibaut (O. ✲) ; Monnin-Japy (O. ✲) ; Perret, ✲ ; Fouché Lepelletier, ✲ ; Laquetin (O. ✲) ; Kœnigswarter, ✲ ; Véron (O. ✲).

SEINE-INFÉRIEURE. MM. Levavasseur ; Quesné ; Corneille, ✲ ; Lédier, ✲ ; le comte de la Bédoyère ; Ancel, ✲.

SEINE-ET-MARNE. MM. De Beauverger ; Gareau, ✲ ; Evariste Bavoux, ✲.

SEINE-ET-OISE. MM. le baron Caruel de Saint-Martin ; Darblay jeune, ✲ ; le comte de Gouy, ✲ ; Delapalme, ✲.

SÈVRES (DEUX). MM. Ferdinand David, ✲ ; de Lenardière.

SOMME. MM. Allard, ✲ ; le comte Tillette de Clermont, ✲ ; Conneau (O. ✲) ; Delamarre (O. ✲) ; Randoing (O. ✲).

TARN. MM. de Gisclard ; le baron de Carayon-Latour ; le général baron Gorsse (C. ✲).

TARN-ET-GARONNE. MM. Janvier de la Motte, ✲ ; Belmontet. ✲.

VAR. MM. Lescuyer-d'Attainville, ✲ ; Jules Portalis ; le vicomte de Kervéguen.

VAUCLUSE. MM. le marquis de Verclos ; Millet, ✲.

VENDÉE. MM. le comte de Sainte-Hermine, ✲ ; Alfred Leroux, ✲ ; le général Lebreton (G. O. ✲).

VIENNE. MM. Bourlon ; de Beauchamp Robert.

VIENNE (HAUTE). MM. Nouallier ; Tixier, ✲.

Vosges. MM. le comte Bourcier, de Villers, ✲: Aymé, ✲ ; le baron de Ravinel.

Yonne. MM. le comte Rodolphe d'Ornano (O. ✲); Bertrand, ✲; le Comte Eugène (O. ✲).

CONSEIL-D'ÉTAT.

FONCTIONS DU CONSEIL-D'ÉTAT.

Le Conseil-d'Etat rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent : 1.° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou règlementaires; 2.° sur le contentieux administratif; 3.° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces réglements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'Etat est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'Etat.

FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL-D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Elle est composée de six conseillers d'état, y compris le président, et du nombre de maîtres des requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil d'Etat délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat, ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'état de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil d'Etat ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ETAT.

L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Jérôme Napoléon (G. ✲).

S. A. I. le prince Napoléon (G. ✲).

Président, S. Exc. M. Baroche (G. ✲), ancien ministre.

Vice-président, M. de Parieu (C. ✲), ancien ministre.

Président de la section du contentieux, M. Boudet, ✲.

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (C. ✲), ancien ministre.

Président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, baron J. Boulay, de la Meurthe, (C. ✲).

Président de la section des finances, M. Boinvilliers (O. ✲).

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy (O. ✲).

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (C. ✲).

Secrétaire-général du Conseil d'Etat, M. Boilay, ✲, maître des requêtes.

MM. *Conseillers d'Etat.*

Barbaroux (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

Bauchart, Quentin, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.

Blondel (C. ✲), directeur général des forêts.

Bréhier, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.

Boulatignier (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le baron de Bussières, Léon, ancien maître des requêtes.

Carlier (C. ✲), ancien préfet de police de Paris.

Le comte de Chantérac (O. ✲), ancien député.

Charlemagne, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.

Chevalier, Michel, (O. ✲), membre de l'Institut.

Cochelet (C. ✲), ancien consul général de France, à Londres.

Conti, ✲, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

De Cormenin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

De La Cour (C. ✲).

Cornudet, ✲, ancien conseiller d'état.

Cuvier, ✲, idem.

Denjoy, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.

Dubessey (C. ✲), ancien préfet.

Le comte Dubois (O. ✲).

Duvergier (O. ✲), anc. bâtonnier de l'ordre des avocats.

Flandin, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.

Frémy (O. ✲), idem

Gasc, ✲.

Godelle, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.

Vicomte de Laguéronnière (O. ✲), anc. député au Corps législatif.

Heurtier (O. ✲).
His de Butenval (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Lacaze, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le Play (C. ✲).
Leroy de Saint-Amand (O. ✲), avocat, anc. maire du 12.e arrond.
Lestiboudois, ✲, ancien maître des requêtes.
Maigne, ✲, ancien représentant.
Marchand (O. ✲), ancien conseiller d'état.
Vicomte du Martroy, ✲, ancien maître des requêtes.
Montaud (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Persil (G. O. ✲). ancien ministre.
Quinette (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le vicomte de Rougé, ✲, membre de l'Institut
Suin (O. ✲), avocat-général à la cour d'appel de Paris.
Thierry, Amédée (C. ✲), ancien maître des requêtes.
Villemain (O. ✲), intendant militaire.
Vuitry, ✲ sous-secrétaire-d'état au ministre des finances.
De Vincent (C. ✲), ancien préfet du Rhône.

MM. *Maîtres des requêtes de première classe.*

Abbattucci, ✲, chef du cabinet du garde-des-sceaux.
Bataille, Eugène, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Berger, Léon, ✲.
De Calvimont, ✲, ancien préfet.
Chasseriau (O. ✲), historiographe de la marine.
De Chassiron, ✲, ancien attaché d'ambassade.
Du Fay de Launaguet, ✲.
De Forcade, ✲, ancien avocat à la cour d'appel de Paris.
François, ✲, ancien maître des requêtes de 2.e classe.
Gaslonde, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Gomel, ✲, ancien maître des requêtes.
Goupil, ✲.
Jahan (O. ✲). anc. chef du cabinet du ministère des travaux publics.
De Lavenay, ✲.
Loyer, ✲.
Louyer-Villermay, ✲, ancien maître des requêtes.
Pagès, ✲, ancien maître des requêtes.
Pascalis, ✲, idem.
Richaud, ✲ ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
Redon de Beaupréau, ✲.

MM. *Maîtres des requêtes de deuxième classe.*

Vicomte d'Argout, Gaston, ✲, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
Aubernon, ancien auditeur.
Baroche, ✲, chef du cabinet du président du conseil d'État.
De Bernon, ancien auditeur.
Du Berthier, ✲, ancien maître des requêtes en service extraordin.

Le baron Cardon de Sandrans, ancien auditeur,
De Casabianca, ancien chef du cabinet du ministre des finances.
Collas de la Noue.
Crignon de Montigny, anc. maître des requêtes en service extraord.
Ch. Fortoul, anc. chef du cabinet du minist. de l'instruct. publique.
Fouquier, ancien conseiller de préfecture.
Leblanc, Ernest, ✲, lieutenant de vaisseau.
Leviez, ancien auditeur.
De Maupas, Paul, ✲, anc. procur. de la République à Neufchâtel.
Mesnard.
De Missiessy.
De Montour, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de l'intérieur.
Vicomte Portalis, Ernest, ✲, ancien auditeur.
Robert, Charles, ancien auditeur au conseil d'État.
De Ségur, Anatole, ancien préfet.

Auditeurs de première classe.

MM. Aucoc, Bartholony, Bauchard, le comte de Belbeuf, Boinvilliers, de Bosredon, ancien auditeur au conseil d'État; Bordet, comte de Cambacérès, Cottin, Dufau, Faré, ancien auditeur au conseil d'État; de Garel, ancien attaché au ministère de l'intérieur; Hudault, ✲, ancien substitut à Mantes; Le Chanteur, Lemarié, ancien auditeur au conseil d'État; Le Roy; Lhopital, ancien auditeur au conseil d'État; Marbeau, idem, des Michels, Vieyra-Molina, A.

Auditeurs de deuxième classe;

MM. Alcock, de Baral, Bayard, de Behr, Bessières, Boivin, Braun, Brincard, Cabarrus, Chadenet, Cohen, de Crèvecœur, Crétet, Darralde, David, Du Bodan, Fabvier, Flandin, Ginoux, d'Hauteserve, Kratz, de La Coste, Leclerc, Lefebvre, vicomte de Luçay, de Macau, vicomte Malher, Mégard, Moreau, Perret, Picquart, Plichon, Pons de Renepont, le baron de Ravignan, Paixhans, Randouin, de Rivocet, Rolle, de Salverte, Sauvage, comte de Saint-Gilles, Taigny, Tarbé des Sablons, vicomte de Vernhette, Walkenaer.

Les sections du Conseil d'État sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet, ✲, *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Bauchart, Boulatignier, Marchand, Blondel, du Martroy.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, MM. Conti, ✲, Duvergier (O. ✲). — *Section de l'intérieur*, MM. Denjoy, ✲, comte de Chantérac (O. ✲). — *Section des travaux publics, agriculture et commerce*, MM. Thierry (C. ✲). comte Dubois (O. ✲). — *Section de la guerre et de la marine*, MM. Montaud, ✲, Maigne (O. ✲). — *Section des Finances*, MM. Vuitry, ✲, Godelle, ✲.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Gomel, ✲, Gaslonde, ✲, Pascalis, ✲.—Deuxième classe, MM. Aubernon, de Cardon de Sandrans, Leviez, Robert. — *Maîtres des requêtes faisant fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif*, MM. De Forcade, de Lavenay, Baroche.

Auditeurs, première classe, MM. Lemarié, Lhopital, de Belbeuf, Bordet, Aucoc, Le Chanteur. — Deuxième classe, MM. de Renepont, du Bodan, Tarbé des Sablons, Plichon, David, Flandin, Cabarrus, vicomte Malher.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. De Parieu (C. ✲), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Lacaze, Suin, Persil, Conti, de la Guéronnière, Duvergier, Dubessey, de la Cour.

Maîtres des requêtes, première classe, M. François. — Deuxième classe, MM. le vicomte de Portalis, Mesnard.

Auditeurs, première classe, MM. Dufau, de Bourjolly. — Deuxième classe. MM. Alcock, Sauvage, Brincard, Bayard, Braun, Leclère, comte de St-Gilles, de Barral.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. J. Boulay, de la Meurthe, (C. ✲), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Cuvier, Herman, de Vincent, Denjoy, de Cormenin, Flandin, de Chantérac, de Bussière, de Rougé.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Léon Berger, Abbattucci, Richaud. — Deuxième classe, MM. de Ségur, de Maupas, Baroche, E., Robert de Casabianca, Colas de La Noue.

Auditeurs, première classe. MM. Hudauldt, de Garel, Cottin, de Cambacérès, Des Michels, Paixhans, de Salverte. — Deuxième classe, MM. Chadenet, de La Coste, de Mackau, Fabvier, de Behr, Ginoux.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy, *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Chevalier, Michel; Cornudet, Thierry, Carlier, Frémy, Heurtier, de Butenval, comte Dubois, Le Play.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Brebier, Bataille, Loyer, Pagès, de Calvimont, de Chassiron, Jahan. — Deuxième classe, MM. De Montour, Leblanc.

Auditeurs, première classe, MM. Faré, Ed. Boinvillers, Marbeau, de Bosredon, Le Roy, Bertholony.—Deuxième classe, MM. Moreau, Rolle, Perret, de Rivocet, de Vernhette, Crétet, Cohen, Randouin.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard (C ✲), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Barbaroux, Villemain, Montaud, Cochelet, Maigne.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Chasseriaux, Dufay

de Launaguet. — Deuxième classe, MM. de Bernon, de Missiessy. Fouquier.

Auditeurs, première classe, MM. Bauchart, Vieyra, Molina. — Deuxième classe, MM. Bessières, Walcknaer, Kratz.

SECTION DES FINANCES.

M. Boinvilliers (O. ✲), *président*. — *Conseillers-d'État*, MM. Charlemagne, Leroy de Saint-Arnaud, Vuitry, Godelle, Quinette, Gasc, Lestiboudois.

Maîtres des requêtes, première classe, M. Goupil, de Bosredon. — Deuxième classe, MM. d'Argout, du Berthier, Louyer-Villermay, Crignon de Montigny.

Auditeurs, deuxième classe, MM. Lefèvre-Pontalis, Boivin, Taigny, Ed.; de Ravignan, d'Hauteserve, de Crèvecœur, Picquart, Darralde, vicomte de Luçay.

Conseillers-d'État en service ordinaire hors sections. MM. De Contencin (O. ✲), directeur-général de l'administration des cultes. — Darricau (G. O. ✲), intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre, au ministère de la guerre. — Daumas (G. O. ✲), général de division, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre. — Gréterin (G. O. ✲), directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances. — Layrle (C. ✲), directeur du personnel au ministère de la marine. — Lefebvre, Armand (C. ✲), directeur des affaires politiques et du contentieux au ministère des affaires étrangères. — Mestro (C. ✲), directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies. — Niel (G. ✲), général de division, membre du comité du génie. — Petitet (C. ✲), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre. — Vaïsse, procureur général près la cour impériale de Paris.—De Royer (C. ✲), ancien garde-des-sceaux, procureur général près la Cour impériale de Paris. — De Sibert-Cornillon (C. ✲), secrétaire-général au ministère de la justice. — Stourm (O. ✲), directeur général de l'administration des postes.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'État. MM. Roger (O. ✲), président; le baron de Chateaubourg, ✲; Dufour; Ed. Girod (de l'Ain), ✲; Lambert, ✲; Legé Saint-Ange; Soulery (O. ✲); Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. Achille Fould (G. ✲), sénateur, *ministre; secrétaires-généraux :* pour le ministère d'État, M. Blanche (O. ✲), pour le ministère de la maison de l'Empereur, M. Gautier (O. ✲).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

S. Exc. M. Abattucci (G. ✲), sénateur, garde des-sceaux, *ministre ; secrétaire-général*, M. de Sibert de Cornillon (C. ✲), conseiller d'État.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. le comte Colonna Walewski (G. ✲), sén., *ministre; secrétaire-général*, M. Frédéric de Billing (O. ✲).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc M. Billault (G. O. ✲), sénateur, *ministre; secrétaire-général*, M. Manceaux (O. ✲) ; *directeur-général de la sûreté publique*, M. Collet-Meygret (C. ✲).

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Magne (G. ✲), sénateur, *ministre ; secrétaire-général*, M. Serveux (O. ✲).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, grand maréchal du palais, *ministre*.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. l'amiral Hamelin (G. ✲), sénateur, *ministre*.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Rouland (C. ✲), sénateur, *ministre ; secrétaire-général*, M. Ch. Fortoul, ✲ ; *directeur-général de l'administration des Cultes*, M. de Contencin, conseiller d'Etat.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

S. Exc. M. Rouher (G. O. ✲), *ministre ;* MM. de Franqueville (O. ✲), *directeur-général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer ;* de Boureuille (O. ✲), *secrétaire-général et directeur-général des mines*.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. le général de division Lebrun (G. ✲), duc de Plaisance, sénateur, *grand chancelier*.

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. M. Tournus (C. ✲); *direct.-général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. M. Gréterin (G. O. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

POSTES. M. Stourm (O. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

FORÊTS. M. Graves (O. ✲), *directeur-général.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES. M. Vandal (O. ✲), *directeur-général.*

Départem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	Ségaud, ✲.	Chalendon, ✲.	Belley.
Aisne.	Laon.	Boittelle, ✲.	De Garsignies, ✲.	Soissons.
Allier.	Moulins.	Genteur, ✲.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.)	Digne.	Guillaume d'Auribeau, ✲.	Meirieu. ✲	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Lepeintre, ✲.	Depery, ✲.	Gap.
Ardèche	Privas.	Chevreau (Léon), ✲.	Guibert, ✲.	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Tiburce Foy (O. ✲).		Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Castaing, (Georges).	Galtier.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Belurgey de Grandville, ✲.	Cœur, ✲.	Troyes.
Aude.	Carcassonne.	Dabeaux, ✲(m. des r. en s. ext)	De la Bouillerie.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Baragnon, (O. ✲).	Delalle. ✲	Rodez.
Bouch.-du-R.	Marseille.	De Crévecœur (C. ✲).	D'Arcimoles (O. ✲.) / De Mazenod, (O. ✲.)	AIX, Arles et En / Marseille.
Calvados.	Caen.	Tonnet, ✲.	Didiot.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	Paillard, ✲.	Lyonnet, ✲.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Chadenet, ✲, m. d. r. en s. ext.	Cousseau	Angoulême.
Charente-Inf	La Rochelle.	Boffinton, ✲.	Landriot.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Piétri, J.-D (O. ✲).	S. E. le cardinal du Pont (C. ✲).	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Michel, ✲.	Berteaud. ✲	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Montois, ✲.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	J. de Bry, (O. ✲).	Rivet, ✲.	Dijon.
Côtes-du-N.	St.-Brieuc.	Rivaud de la Raffinière, (O. ✲).	Lemée.	Saint-Brieuc.
Creuse.	Guéret.	Comte du Martel, ✲.		Limoges (Vienne
Dordogne.	Périgueux.	Vicomte de Matharel, ✲.	Georg. Massonnais, ✲	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	De Lapeyrouse de Bonfils, ✲.	S. E. le cardinal Mathieu, (C. ✲).	BESANÇON.
Drôme.	Valence.	Ferlay (O. ✲).	Chatrousse, ✲.	Valence.
Eure.	Evreux.	Janvier de la Motte, ✲.	De Bonnechose, ✲.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Jaubert, ✲.	Regnault.	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Richard, ✲.	Sergent, ✲.	Quimper.
Gard.	Nimes.	Pongeard-Dulimbert (O. ✲).	Plantier.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	West, ✲.	Mioland, ✲.	Toulouse et Nar
Gers.	Auch.	Féart, ✲.	De Salinis (O. ✲).	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	De Mentque, (C. ✲).	S. E. le cardinal Donnet (C. ✲).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Gavini, ✲ (m. d. r. en s. extr.)	Thibault (O. ✲).	Montpellier.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Pastoureau, ✲.	Brossays, ✲.	Rennes.
Indre.	Châteauroux	De Bouville, ✲.		Bourges (Cher).
Indre-et-Loir	Tours.	Podevin, ✲.	Morlot (C. ✲)	TOURS.
Isère	Grenoble.	Le Provost de Launay, ✲.	Ginoulhiac, ✲.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard, ✲.	Mabile, ✲.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Cornuau, ✲.	Hiraboure.	Aire.
Loir-et-Cher	Blois.	De Soubeyran, (O. ✲.)	Pallu du Parc. ✲	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Thuillier, (O. ✲).		Lyon (Rhône).
Loire (H).	Le Puy.	Emile Paul, ✲.	De Morlhon, ✲.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, Henri (C. ✲.) cons. d'Etat en service extraord.	Jaquemet. ✲	Nantes.
Loiret.	Orléans.	Boselli (O. ✲).	Dupanloup, ✲.	Orléans.
Lot.	Cahors.	Comte d'Andigné, ✲.	Bardou, ✲.	Cahors.

rtem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
t-Gar.	Agen.	Ducos, ✲.	De Vesins, ✲.	Agen.
e.	Mende.	De Fleury, ✲.	Foulquier, ✲.	Mende.
et-L.	Angers.	Vallon (C. ✲).	Angebault, ✲.	Angers.
he.	Saint-Lô.	Dugué (C. ✲).	Daniel (O. ✲).	Coutances.
e.	Châlons.	Chassaigne Goyon, ✲ (maître des requêtes en service extr.)	S. E. LE CARDINAL GOUSSET (C. ✲). De Prilly (O. ✲).	REIMS (Arrond.t de Reims et Châlons. Ardennes.)
e (H.)	Chaumont.	Girard de Villesaison, ✲.	Guerrin.	Langres.
me.	Laval.	De Charnailles, ✲.	Wicart, ✲.	Laval.
the.	Nancy.	Lenglé (O. ✲).	Menjaud, (O. ✲.)	Nancy.
e.	Bar-le-Duc.	Rogniat, ✲.	Rossat, ✲.	Verdun.
han.	Vannes.	Boulage (Ernest), (O. ✲).	De la Motte, ✲.	Vannes.
le.	Metz.	Comte Malher (O. ✲).	Dupont des Loges.	Metz.
e.	Nevers.	Lerat de Magnitot (O. ✲).	Dufêtre, ✲.	Nevers.
	Lille.	Besson (G. O. ✲ ✠) (C. ✠).	RÉGNIER, ✲.	CAMBRAI.
	Beauvais.	Randouin, (C. ✲).	Gignoux, ✲.	Beauvais.
	Alençon.	Jeanin, ✲.	Rousselet, ✲.	Séez.
e-Cal.	Arras.	De Tanlay (O. ✲).	Parisis (O. ✲).	Arras.
e-Dôm.	Clermont-F.	De Preissac, (O. ✲).	Féron, ✲.	Clermont.
ées (B)	Pau.	Laity. (C. ✲).	Lacroix, ✲.	Bayonne.
ées (H)	Tarbes.	Massy, (O. ✲.)	Laurence, ✲.	Tarbes.
ées-Or.	Perpignan.	De Lassus St.-Géniès, ✲.	Gerbet, ✲.	Perpignan.
(Bas.)	Strasbourg.	Migneret, (O. ✲.)	Roess, ✲.	Strasbourg.
(Haut.)	Colmar.	De Cambacérès (O. ✲).		
e.	Lyon.	Vaïsse (C. ✲), sénateur, chargé de l'administ.on du départem.t	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C. ✲)	LYON et VIENNE.
e (H.)	Vesoul.	Dieu (Hippolyte), (O. ✲.)		Besançon (Doubs).
e-et-L.	Mâcon.	Ponsard.	De Marguerye, (O. ✲)	Autun.
he.	Le Mans.	Pron, ✲.	Namquette.	Le Mans.
e.	PARIS.	Haussman, (G. O. ✲).	SIBOUR, (C. ✲).	PARIS.
e-Infér.	Rouen.	Ernest Le Roy, (C. ✲).	BLANQUART DE BAILLEUL (C. ✲).	ROUEN.
e-et-M.	Melun.	De Bourgoing, (O. ✲.)	Allou, ✲.	Meaux.
e-et-Oise	Versailles.	De St.-Marsault, (C. ✲)	Gros, ✲.	Versailles.
s (Deux)	Niort.	Bérard, ✲.		Poitiers (Vienne).
me.	Amiens.	Mouzard-Sencier, ✲.	Boudinet.	Amiens.
.	Alby.	Rémacle, ✲.	DE JERPHANION, ✲.	ALBY.
-et-Garr.	Montauban.	Lorette, ✲.	Doney.	Montauban.
	Draguignan.	Mercier La Combe (O. ✲).	Jordany.	Fréjus et Toulon.
lme.	Avignon.	Durand Saint-Amand (O. ✲).	DEBELAY, (O. ✲.)	AVIGNON.
ée.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✲.	Delamarre. ✲.	Luçon.
me.	Poitiers.	Paulze d'Ivoy.	Pie.	Poitiers.
me (H).	Limoges.	De Coëtlogon, ✲.	Buissas, ✲.	Limoges.
ns.	Epinal.	Bourlon de Rouvre, ✲.	Caverot, ✲.	Saint-Dié.
e.	Auxerre.	Chamblain, ✲ (Maître des req. en service extraordinaire).	JOLLY, ✲.	SENS et AUXERRE.

chés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis. Ile de la Réunion Afrique.	Mgr. Desprez, ✲.	St-Pierre et Port-de-France. Martinique Antilles.	Mgr. Lehérpeur, ✲.
Basse-Terre. Guadeloupe Antilles.	Mgr. Forcade.	Alger. (Afrique).	Mgr. Pavy (C. ✲)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfectures ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunal, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'Etat, directeur général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte de Résumat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828 ; depuis, député du Nord.

M. le vicomte de Villers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France

M. le baron Méchin, conseiller d'Etat, membre de la chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomie de SAINT-AIGNAN, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839 depuis conseiller d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller d'Etat, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. EID. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas de-Calais, nommé le 4 janvier 1847

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST.-AMAND, auparavant maire du 7.e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848; depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849

M. VAÏSSE (C. ✲), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; depuis, ministre de l'intérieur, conseiller d'Etat et sénateur.

PRÉFECTURE.

M. BESSON, Grand Officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur Grand Officier de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, Commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne, *Préfet*, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. M.J. Lefebvre, Chevalier de l'Ordre de Léopold, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE. MM. le Préfet, *président;* Balson; Cleenewerck; vicomte de Jessaint; Richebé.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852, il a été procédé, le 31 du même mois et le 1.er août suivant, au renouvellement

intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements; savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7. Il a été procédé le 2 juin 1855 au renouvellement du premier tiers sortant des membres du Conseil.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues.	MM. Joos, ✲, négociant à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✲, chevalier de l'ordre de St.-Grégoire-le-Grand, juge à Dunkerque.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, ✲, avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Delattre, ✲, avocat à Dunkerque.
Gravelines.	Aupick (G. O. ✲), gén. de div., sénat. à Paris.
Hondschoote,	Cuel (O. ✲), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, avocat, ancien député à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Cleenewerck, ✲, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	De Gruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Beck, ancien conseiller d'arrondissement.
Armentières,	Dansette, ✲, manufactur. et maire à Armentières
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes à Lille.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propr., adjoint, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien, ✲, agronome à Hem.
Lille-Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann, (O. ✲), président de la chambre de commerce, à Lille.
Lille-Ouest,	Comte De Melun, propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	Legrand, ✲, avocat, député, à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, ✲, raffin. de sucre et maire à Wazem.
Pont-à Marcq,	Desmoutiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle
Quesnoy sur-D.,	Defontaine, Louis, ✲, propriétaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel (C. ✲), sénateur à Paris.
Seclin,	Collette, Louis, ancien notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲, propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, négociant à Tourcoing.
Cambrai-Est,	De Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez fils, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	N.....
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✲, prop., député, au Câteau.

Marcoing,	MM. Crépin, cultivateur et maire à Proville.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre et maire à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, banquier, président de la Société d'agriculture, à Avesnes.
Bavai,	Baron Butron de la Torre, proprietaire à St-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Landrecies,	Doutrelaine, ✲, chef de bataillon du génie, attaché au ministère de la guerre, à Paris.
Maubeuge,	Marchant, ✲, sénateur, à Paris.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, juge-de-paix, au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	Baron de l'Epine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Godard-Desmarest, maître de verrerie, député, à Trélon.
Arleux.	Guilbert, cultivateur et maire à Cantin.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriét. et maire à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✲, présid. à la cour impér. de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, député, à Douai.
Marchiennes,	N.....
Orchies.	Guilbert-Estevez, ✲, propriét. et maire à Orchies.
St-Amand riv.dr.,	Lécuyer, ✲, présid. du trib. civil, à Valenciennes.
St-Amand riv. g.,	Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Bouchain,	Lebret, ✲, associé régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E.,	Hamoir, ✲, fabricant de sucre à Saultain.
Valenciennes-N.,	Mathieu, Joseph, ✲, propriét. et maire à Anzin.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, juge, à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en conseil de préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

Conseil général. — *Première série.* Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série.* Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steen-

voorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série.* Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. — MM. N... *chef du cabinet :* Devaux fils, *commis de 4.e classe*

Première division. — M. Mallebrancq, ✻, *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES. — MM. Lefebvre, *chef de bureau ;* Béhague, *commis de 3.e classe ;* Lerouge, *commis de 4.e classe.*

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nomination des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droit sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac ; — droit de vérification des poids et mesures. — Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. MM. Rains, *chef de bureau ;* Joly, *commis de 1.re classe ;* Defrenne, *commis de 3.e classe.*

ATTRIBUTIONS. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ;

bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlements des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ. MM. Lauridant, *commis de* 1.re *classe ;* Laurent, *commis de* 3.e *classe.*

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépeuses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Deuxième division. — M. Deblock, *chef de division.* — SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. Druez, *chef de bureau ;* Breton, *commis de* 1.re *classe ;* Bernard, *commis de* 2.e *classe ;* Plumecocq, *commis de* 2.e *classe ;* Plouvier, *commis de* 4.e *classe ;* Didier, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture ;* — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception

des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies. — Eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE. MM. Vincent, *chef de bureau ;* Lechien, *commis de* 2.e *classe ;* Masurel, *idem ;* Trenois, *commis de* 3.e *classe ;* Deniset, *commis de* 4.e *classe.*

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice ; d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes, délits, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre.

Troisième division. M. Devaux, *chef de division.* BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. MM. Petit, *chef de bureau ;* Baillœul, *commis de* 1.re *classe ;* Botto, *commis de* 2.e *classe ;* Dupire, *commis de* 3.e *classe ;* Mallebrancq fils, *idem ;* Landrieu, *idem ;* Decourchelle, *idem ;* Cornée (Ferdinand), *commis de* 4.e *classe.*

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation, — rivières et canaux navigables ; — Ports maritimes. = Désséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. — Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bâteaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — pour-

suite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des réglements relatifs à la visite des voitures publiques.

Secrétariat du conseil de préfecture. M. Dupire, *expéditionnaire*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✲, *archiviste*, Le Glay fils, *employé à la section historique.* Alph. Boussemart, *employé à la section administrative.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisatien et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Le secrétaire-général de la préfecture, *président ;* Mimerel (C. ✲), membre du conseil général; Jules Brame, membre du conseil général; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, membre du conseil général; de Hamel-Bellenglise, membre de la commission historique; Le Glay, ✲, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel.— *Huissier de la préfecture*, le sieur Pailliez. — *Huissier du conseil de préfecture*, le sieur Delesalle. — *Concierge de l'hôtel*, veuve Guilhan. — *Concierge des bureaux*, le sieur Chrestien.

SOUS-PREFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Gérard, ✲ ; *Secrétaire*, M. Beunier.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM.	Hilst, doct. méd. et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,		Demeunynck, ✲, doc. méd. à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
—		Carlier, ✲, nég., président de la Chambre de commerce, à Dunkerque
**Dunkerque-O.,		Mollet, ✲, maire à Dunkerque.
—		Bourdon, nég., membre de la chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Vanwormhoudt, rentier à Gravelines.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées: la première par un astérisque et la seconde par un double astérisque. — La première a été renouvelée en 1855.

*Hondschoote,	MM. Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,	Bergerot, propriétaire et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Leclercq ; *secrétaire*, M. Hanquier.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul-N.-E.	MM. Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
** —	Plouvier, prop. et maire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud.-O.	Stoppelgast, notaire à Bailleul.
**Cassel,	Desmyttère, propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,	Huyghe, propriétaire à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,	Claudorez, cultivateur et maire à Morbecque.
*Merville,	Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
** —	Duquenne, négociant et maire à La Gorgue.
*Steenwoorde,	Deschodt, propriétaire et maire à Terdeghem.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

*Armentières,	MM. Castrique, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,	Baratte fils, propriétaire à Templeuve.
**Haubourdin,	Menche, propriétaire et maire à Haubourdin.
**La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy,	Parent, propriétaire et maire à Lannoy.
*Lille-Centre,	Dehau, notaire honoraire à Lille.
*Lille-Nord-Est,	Rouzé, ✲, banquier à Lille.
*Lille-Ouest,	Pajot, notaire à Lille.
*Lille-Sud-Est,	Lefebvre, cultivateur et maire à Lezennes.
*Lille-Sud-O.	Defontaine, notaire à Lille.
**Pont-à-Marcq,	Des Rotours, ✲, propriétaire et maire à Avelin.
**Quesnoy-s.-D.,	Lambin, notaire et maire à Comines.
**Roubaix,	Piat, fabricant à Roubaix.
**Seclin,	Rose, cultivateur et maire à Templemars.
*Tourcoing-N.,	Bonduelle-Dalle, cultivateur et fab. à Bousbecques.
*Tourcoing-S.,	Roussel-Caulliez, fabricant de tapis à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Villemain (O. ✲) ; *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM. Leroy, notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,	Monier, propriétaire à Aubencheul-au-Bac.
*Carnières,	Senez, cultivateur et maire à Beauvois.
**Clary,	Fignier, maire de Clary.
** —	Bauchard, propriétaire et maire à Ligny.
*Le Câteau,	Seydoux, ✲, manufacturier et maire au Câteau.
* —	Carlier, médecin au Câteau.
**Marcoing,	Boulanger, propriétaire à Doignies.
**Solesmes,	Dépreux, propriétaire et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Fournier ; *secrétaire*, M. Michaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-Nord, MM. Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud, Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavay, Coulmon, notaire et maire à Bavay.
**Berlaimont, Delcroix, juge-de-paix à Berlaimont.
*Landrecies, Béthune, juge-de-paix à Landrecies.
*Le Quesnoy-E., Beauvais-Baillon, ancien juge-de-p. au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O., Honoré, juge-de-paix au Quesnoy.
*Maubeuge, Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât., Lhomme, propriétaire à Liessies.
*Trélon, Stocquelet, notaire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Garnier ; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux, MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord, Lequien, docteur en médecine à Douai.
* — Bommart, propriétaire à Douai.
*Douai-Ouest, Lecq, fabricant et maire à Lambres.
*Douai-Sud, Fiévet, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes, Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** — Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies, Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
* — Leleu, maître de pens. et adjoint à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le comte Lowasy de Loinville (O. ✲ ✲).
Secrétaire, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain, MM. Deslinsel, fabricant et maire à Denain.
* — Bouchez, notaire à Bouchain.
*Condé, Mention, maire de Condé.
*St.-Amand r.-d. Baligand, maire à Mortagne.
* — r.-g., Nicolle, propriétaire à Saint-Amand.
**Valencienn.-E., Carlier Mathieu, ✲, prop. et maire à Valencienn.
**Valencienn.-N., Lefebvre, banquier, président de la Chambre de commerce, à Valenciennes.
** — Moreau, maire de Saint-Saulve.
**Valencienn.-S., Dupire, notaire à Valenciennes.

de Launaguet. — Deuxième classe, MM. de Bernon, de Missiessy. Fouquier.

Auditeurs, première classe, MM. Bauchart, Vieyra, Molina. — Deuxième classe, MM. Bessières, Walcknaer, Kratz.

SECTION DES FINANCES.

M. Boinvilliers (O. ✲), *président*. — *Conseillers-d'État*, MM. Charlemagne, Leroy de Saint-Arnaud, Vuitry, Godelle, Quinette, Gasc, Lestiboudois.

Maîtres des requêtes, première classe, M. Goupil, de Bosredon. — Deuxième classe, MM. d'Argout, du Berthier, Louyer-Villermay, Crignon de Montigny.

Auditeurs, deuxième classe, MM. Lefèvre-Pontalis, Boivin, Taigny, Ed.; de Ravignan, d'Hauteserve, de Crèvecœur, Picquart, Darralde, vicomte de Luçay.

Conseillers-d'État en service ordinaire hors sections. MM. De Contencin (O. ✲), directeur-général de l'administration des cultes. — Darricau (G. O. ✲), intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre, au ministère de la guerre. — Daumas (G. O. ✲), général de division, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre. — Gréterin (G. O. ✲), directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances. — Layrle (C. ✲), directeur du personnel au ministère de la marine. — Lefebvre, Armand (C. ✲), directeur des affaires politiques et du contentieux au ministère des affaires étrangères. — Mestro (C. ✲), directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies. — Niel (G. ✲), général de division, membre du comité du génie. — Petitet (C. ✲), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre. — Vaïsse, procureur général près la cour impériale de Paris. — De Royer (C. ✲), ancien garde-des-sceaux, procureur général près la Cour impériale de Paris. — De Sibert-Cornillon (C. ✲), secrétaire-général au ministère de la justice. — Stourm (O. ✲), directeur général de l'administration des postes.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'État. MM. Roger (O. ✲), président; le baron de Chateaubourg, ✲; Dufour; Ed. Girod (de l'Ain), ✲; Lambert, ✲; Legé Saint-Ange; Soulery (O. ✲); Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. Achille Fould (G. ✲), sénateur, *ministre; secrétaires-généraux :* pour le ministère d'État, M. Blanche (O. ✲), pour le ministère de la maison de l'Empereur, M. Gautier (O. ✲).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

S. Exc. M. Abattucci (G. ✲), sénateur, garde des-sceaux, *ministre; secrétaire-général*, M. de Sibert de Cornillon (C. ✲), conseiller d'État.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. le comte Colonna Walewski (G. ✲), sén., *ministre; secrétaire-général*, M. Frédéric de Billing (O. ✲).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc M. Billault (G. O. ✲), sénateur, *ministre; secrétaire-général*, M. Manceaux (O. ✲); *directeur-général de la sûreté publique*, M. Collet-Meygret (C. ✲).

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Magne (G. ✲), sénateur, *ministre; secrétaire-général*, M. Serveux (O. ✲).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, grand maréchal du palais, *ministre*.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. l'amiral Hamelin (G. ✲), sénateur, *ministre*.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Rouland (C. ✲), sénateur, *ministre; secrétaire-général*, M. Ch. Fortoul, ✲; *directeur-général de l'administration des Cultes*, M. de Contencin, conseiller d'Etat.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

S. Exc. M. Rouher (G. O. ✲), *ministre;* MM. de Franqueville (O. ✲), *directeur-général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer;* de Boureuille (O. ✲), *secrétaire-général et directeur-général des mines*.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. le général de division Lebrun (G. ✲), duc de Plaisance, sénateur, *grand-chancelier*.

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. M. Tournus (C. ✲); *direct.-général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. M. Gréterin (G. O. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

POSTES. M. Stourm (O. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

FORÊTS. M. Graves (O. ✲), *directeur-général.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES. M. Vandal (O. ✲), *directeur-général.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	Ségaud, ✲.	Chalendon, ✲.	Belley.
Aisne.	Laon.	Boittelle, ✲.	De Garsignies, ✲.	Soissons.
Allier.	Moulins.	Genteur, ✲.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.)	Digne.	Guillaume d'Auribeau, ✲.	Meirieu. ✲	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Lepeintre, ✲.	Depery, ✲.	Gap.
Ardèche	Privas.	Chevreau (Léon), ✲.	Guibert, ✲.	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Tiburce Foy (O. ✲)		Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Castaing, (Georges).	Galtier.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Belurgey de Grandville, ✲.	Cœur, ✲.	Troyes.
Aude.	Carcassonne.	Dabeaux, ✲(m. des r. en s. ext)	De la Bonillerie.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Baragnon, (O. ✲).	Delalle. ✲	Rodez.
Bouch.-du-R.	Marseille.	De Crévecœur (C. ✲).	D'ARCIMOLES (O. ✲.) / De Mazenod, (O. ✲.)	AIX, Arles et Emb / Marseille.
Calvados.	Caen.	Tonnet, ✲.	Didiot.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	Paillard, ✲.	Lyonnet, ✲.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Chadenet, ✲, m. d. r. en s. ext.	Cousseau	Angoulême.
Charente-Inf	La Rochelle.	Boffinton, ✲.	Landriot.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Piétri, J.-D (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL DU PONT (C. ✲).	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Michel, ✲.	Berteaud. ✲	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Montois, ✲.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	J. de Bry, (O. ✲).	Rivet, ✲.	Dijon.
Côtes-du-N.	St.-Brieuc.	Rivaud de la Raffinière, (O. ✲).	Lemée.	Saint-Brieuc.
Creuse.	Guéret.	Comte du Martel, ✲.		Limoges (Vienne-H
Dordogne.	Périgueux.	Vicomte de Matharel, ✲.	Georg. Massonnais, ✲	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	De Lapeyrouse de Bonfils, ✲.	S. E. LE CARDINAL MATHIEU, (C. ✲).	BESANÇON.
Drôme.	Valence.	Ferlay (O. ✲).	Chatrousse, ✲.	Valence.
Eure.	Evreux.	Janvier de la Motte, ✲.	De Bonnechose, ✲.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Jaubert, ✲.	Regnault.	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Richard, ✲.	Sergent, ✲.	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Pougeard-Dulimbert (O. ✲).	Plantier.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	West, ✲.	MIOLAND, ✲.	TOULOUSE et Narbo
Gers.	Auch.	Féart, ✲.	De Salinis (O. ✲).	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	De Mentque, (C. ✲).	S. E. LE CARDINAL DONNET (C. ✲).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Gavini, ✲ (m. d. r. en s. extr.)	Thibault (O. ✲).	Montpellier.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Pastoureau, ✲.	Brossays, ✲.	Rennes.
Indre.	Châteauroux	De Bouville, ✲.		Bourges (Cher).
Indre-et-Loir	Tours.	Podevin, ✲.	MORLOT (C. ✲)	TOURS.
Isère	Grenoble.	Le Provost de Launay, ✲.	Ginoulhiac, ✲.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard, ✲.	Mabile, ✲.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Cornuau, ✲.	Hiraboure.	Aire.
Loir-et-Cher	Blois.	De Soubeyran, (O. ✲.)	Pallu du Parc. ✲	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Thuillier, (O. ✲).		Lyon (Rhône).
Loire (H).	Le Puy.	Emile Paul, ✲.	De Morlhon, ✲.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, Henri (C. ✲.) cons. d'Etat en service extraord.	Jaquemet. ✲	Nantes.
Loiret.	Orléans.	Boselli (O. ✲).	Dupanloup, ✲.	Orléans.
Lot.	Cahors.	Comte d'Andigné, ✲.	Bardou, ✲.	Cahors.

Départem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
-et-Gar.	Agen.	Ducos, ✲.	De Vesins, ✲.	Agen.
ère.	Mende.	De Fleury, ✲.	Foulquier, ✲.	Mende.
ine-et-L.	Angers.	Vallon (C. ✲).	Angebault, ✲.	Angers.
nche.	Saint-Lô.	Dugué (C. ✲).	Daniel (O. ✲).	Coutances.
rne.	Châlons.	Chassaigne Goyon, ✲ (maître des requêtes en service extr.)	S. E. LE CARDINAL GOUSSET (C. ✲). De Prilly (O. ✲).	REIMS (Arrond.t de Reims et Châlons. Ardennes.)
rne (H.)	Chaumont.	Girard de Villesaison, ✲.	Guerrin.	Langres.
yenne.	Laval.	De Charnailles, ✲.	Wicart, ✲.	Laval.
urthe.	Nancy.	Lenglé (O. ✲).	Menjaud, (O. ✲.)	Nancy.
use.	Bar-le-Duc.	Rogniat, ✲.	Rossat, ✲.	Verdun.
rbihan.	Vannes.	Boulage (Ernest), (O. ✲).	De la Motte, ✲.	Vannes.
selle.	Metz.	Comte Malher (O. ✲).	Dupont des Loges.	Metz.
èvre.	Nevers.	Lerat de Magnitot (O. ✲).	Dufêtre, ✲.	Nevers.
rd.	Lille.	Besson (G. O. ✲ ✠) (C. ✠).	RÉGNIER, ✲.	CAMBRAI.
e.	Beauvais.	Randouin, (C. ✲).	Gignoux, ✲.	Beauvais.
e.	Alençon.	Jeanin, ✲.	Rousselet, ✲.	Séez.
-de-Cal.	Arras.	De Tanlay (O. ✲).	Parisis (O. ✲).	Arras.
-de-Dôm.	Clermont-F.	De Preissac, (O. ✲).	Féron, ✲.	Clermont.
énées (B)	Pau.	Laity. (C. ✲).	Lacroix, ✲.	Bayonne.
énées (H)	Tarbes.	Massy, (O. ✲.)	Laurence, ✲.	Tarbes.
énées-Or.	Perpignan.	De Lassus St.-Géniès, ✲.	Gerbet, ✲.	Perpignan.
n (Bas.)	Strasbourg.	Migneret, (O. ✲.)	Roess, ✲.	Strasbourg.
n (Haut.)	Colmar.	De Cambacérès (O. ✲).		
ône.	Lyon.	Vaïsse (C. ✲), sénateur, chargé de l'administ.on du départem.t	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C. ✲)	LYON et VIENNE.
ne (H.)	Vesoul.	Dieu (Hippolyte), (O. ✲.)		Besançon (Doubs).
ne-et-L.	Mâcon.	Ponsard.	De Marguerye, (O. ✲)	Autun.
the.	Le Mans.	Pron, ✲.	Nanquette.	Le Mans.
ne.	PARIS.	Haussman, (G. O. ✲).	SIBOUR, (C. ✲).	PARIS.
ne-Infér.	Rouen.	Ernest Le Roy, (C. ✲).	BLANQUART DE BAILLEUL (C. ✲).	ROUEN.
ne-et-M.	Melun.	De Bourgoing, (O. ✲.)	Allou, ✲.	Meaux.
ne-et-Oise	Versailles.	De St.-Marsault, (C. ✲)	Gros, ✲.	Versailles.
res(Deux)	Niort.	Bérard, ✲.		Poitiers (Vienne).
ume.	Amiens.	Mouzard-Sencier, ✲.	Boudinet.	Amiens.
n.	Alby.	Rémacle, ✲.	DE JERPHANION, ✲.	ALBY.
n-et-Garr.	Montauban.	Lorette, ✲.	Doney.	Montauban.
.	Draguignan.	Mercier La Combe (O. ✲).	Jordany.	Fréjus et Toulon.
ucluse.	Avignon.	Durand Saint-Amand (O. ✲).	DEBELAY, (O. ✲.)	AVIGNON.
ddée.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✲.	Delamarre. ✲.	Luçon.
nne.	Poitiers.	Paulze d'Ivoy.	Pie.	Poitiers.
nne (H).	Limoges.	De Coëtlogon, ✲.	Buissas, ✲.	Limoges.
ges.	Epinal.	Bourlon de Rouvre, ✲.	Caverot, ✲.	Saint-Dié.
ne.	Auxerre.	Chamblain, ✲ (Maître des req. en service extraordinaire).	JOLLY, ✲.	SENS et AUXERRE.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis. (Ile de la Réunion / Afrique.)	Mgr. Desprez, ✲.	St-Pierre et Port-de-France. (Martinique / Antilles.)	Mgr. Leherpeur, ✲.
Basse-Terre. (Guadeloupe / Antilles.)	Mgr. Forcade.	Alger. (Afrique).	Mgr. Pavy (C. ✲)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfectures ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunal, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'Etat, directeur général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte de Résumat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828 ; depuis, député du Nord.

M. le vicomte de Villers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France

M. le baron Méchin, conseiller d'Etat, membre de la chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomie de SAINT-AIGNAN, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839 depuis conseiller d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller d'Etat, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. EUG. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas de-Calais, nommé le 4 janvier 1847

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST.-AMAND, auparavant maire du 7.e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848; depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849

M. VAÏSSE (C. ✱), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; depuis, ministre de l'intérieur, conseiller d'Etat et sénateur.

PRÉFECTURE.

M. BESSON, Grand Officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur Grand Officier de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, Commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne, *Préfet*, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. M.J. Lefebvre, Chevalier de l'Ordre de Léopold, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE. MM. le Préfet, *président;* Balson; Cleenewerck; vicomte de Jessaint; Richebé.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852, il a été procédé, le 31 du même mois et le 1.er août suivant, au renouvellement

intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements ; savoir : Dunkerque, 7 ; Hazebrouck, 7 ; Lille, 16 ; Cambrai, 7 ; Avesnes, 10 ; Douai, 6 ; Valenciennes, 7. Il a été procédé le 2 juin 1855 au renouvellement du premier tiers sortant des membres du Conseil.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues.	MM. Joos, ✲, négociant à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✲, chevalier de l'ordre de St.-Grégoire-le-Grand, juge à Dunkerque.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, ✲, avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Delattre, ✲, avocat à Dunkerque.
Gravelines.	Aupick (G. O. ✲), gén. de div., sénat. à Paris.
Hondschoote,	Cuel (O. ✲), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, avocat, ancien député à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Cleenewerck, ✲, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	De Gruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Beck, ancien conseiller d'arrondissement.
Armentières,	Dansette, ✲, manufactur. et maire à Armentières
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes à Lille.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propr., adjoint, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien, ✲, agronome à Hem.
Lille-Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann, (O. ✲), président de la chambre de commerce, à Lille.
Lille-Ouest,	Comte De Melun, propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	Legrand, ✲, avocat, député, à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, ✲, raffin. de sucre et maire à Wazem.
Pont-à Marcq,	Desmoutiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle
Quesnoy sur-D.,	Defontaine, Louis, ✲, propriétaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel (C. ✲), sénateur à Paris.
Seclin,	Collette, Louis, ancien notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲, propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, négociant à Tourcoing.
Cambrai-Est,	De Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez fils, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	N.....
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✲, prop., député, au Câteau.

Marcoing,	MM. Crépin, cultivateur et maire à Proville.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre et maire à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, banquier, président de la Société d'agriculture, à Avesnes.
Bavai,	Baron Butron de la Torre, propriétaire à St-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Landrecies,	Doutrelaine, ✲, chef de bataillon du génie, attaché au ministère de la guerre, à Paris.
Maubeuge,	Marchant, ✲, sénateur, à Paris.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, juge-de-paix, au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	Baron de l'Epine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Godard-Desmarest, maître de verrerie, député, à Trélon.
Arleux.	Guilbert, cultivateur et maire à Cantin.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriét. et maire à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✲, présid. à la cour impér. de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, député, à Douai.
Marchiennes,	N.....
Orchies.	Guilbert-Estevez, ✲, propriét. et maire à Orchies.
St-Amand riv.dr.,	Lécuyer, ✲, présid. du trib. civil, à Valenciennes.
St-Amand riv. g.,	Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Bouchain,	Lebret, ✲, associé régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E.,	Hamoir, ✲, fabricant de sucre à Saultain.
Valenciennes-N.,	Mathieu, Joseph, ✲, propriét. et maire à Anzin.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, juge, à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en conseil de préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

Conseil général. — *Première série.* Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série.* Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steen-

voorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série.* Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. — MM. N... *chef du cabinet :* Devaux fils, *commis de 4.e classe*

Première division. — M. Mallebrancq, ✻, *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES. — MM. Lefebvre, *chef de bureau ;* Béhague, *commis de 3.e classe ;* Lerouge, *commis de 4.e classe.*

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nomination des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droit sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac ; — droit de vérification des poids et mesures. — Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. MM. Rains, *chef de bureau ;* Joly, *commis de 1.re classe ;* Defrenne, *commis de 3.e classe.*

ATTRIBUTIONS. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ;

bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlements des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ. MM. Lauridant, *commis de* 1.re *classe ;* Laurent, *commis de* 3.e *classe.*

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépeuses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Deuxième division. — M. Deblock, *chef de division.* — SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. Druez, *chef de bureau ;* Breton, *commis de* 1.re *classe ;* Bernard, *commis de* 2.e *classe ;* Plumecocq, *commis de* 2.e *classe ;* Plouvier, *commis de* 4.e *classe ;* Didier, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture ;* — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception

des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies. — Eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE. MM. Vincent, *chef de bureau ;* Lechien, *commis de* 2.e *classe ;* Masurel, *idem ;* Trenois, *commis de* 3.e *classe ;* Deniset, *commis de* 4.e *classe.*

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice ; d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes, délits, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre.

Troisième division. M. Devaux, *chef de division.* BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. MM. Petit, *chef de bureau ;* Baillœul, *commis de* 1.re *classe ;* Botto, *commis de* 2.e *classe ;* Dupire, *commis de* 3.e *classe ;* Mallebrancq fils, *idem ;* Landrieu, *idem ;* Decourchelle, *idem ;* Cornée (Ferdinand), *commis de* 4.e *classe.*

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation, — rivières et canaux navigables ; — Ports maritimes. = Désséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. — Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bâteaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — pour-

suite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des réglements relatifs à la visite des voitures publiques.

Secrétariat du conseil de préfecture. M. Dupire, *expéditionnaire*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✲, *archiviste*, Le Glay fils, *employé à la section historique.* Alph. Boussemart, *employé à la section administrative.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Le secrétaire-général de la préfecture, *président ;* Mimerel (C. ✲), membre du conseil général ; Jules Brame, membre du conseil général ; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, membre du conseil général ; de Hamel-Bellenglise, membre de la commission historique ; Le Glay, ✲, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel.— *Huissier de la préfecture*, le sieur Pailliez. — *Huissier du conseil de préfecture*, le sieur Delesalle. — *Concierge de l'hôtel*, veuve Guilhan. — *Concierge des bureaux*, le sieur Chrestien.

SOUS-PREFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Gérard, ✲ ; *Secrétaire*, M. Beunier.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM.	Hilst, doct. méd. et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,		Demeunynck, ✲, doc. méd. à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
—		Carlier, ✲, nég., président de la Chambre de commerce, à Dunkerque
**Dunkerque-O.,		Mollet, ✲, maire à Dunkerque.
—		Bourdon, nég., membre de la chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Vanwormhoudt, rentier à Gravelines.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées: la première par un astérisque et la seconde par un double astérisque. — La première a été renouvelée en 1855.

*Hondschoote,	MM. Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,	Bergerot, propriétaire et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Leclercq ; *secrétaire*, M. Hanquier.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul-N.-E.	MM. Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
** —	Plouvier, prop. et maire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud.-O.	Stoppelgast, notaire à Bailleul.
**Cassel,	Desmyttère, propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,	Huyghe, propriétaire à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,	Claudorez, cultivateur et maire à Morbecque.
*Merville,	Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
** —	Duquenne, négociant et maire à La Gorgue.
*Steenwoorde,	Deschodt, propriétaire et maire à Terdeghem.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

*Armentières,	MM. Castrique, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,	Baratte fils, propriétaire à Templeuve.
**Haubourdin,	Menche, propriétaire et maire à Haubourdin.
**La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy,	Parent, propriétaire et maire à Lannoy.
*Lille-Centre,	Dehau, notaire honoraire à Lille.
*Lille-Nord-Est,	Rouzé, ✲, banquier à Lille.
*Lille-Ouest,	Pajot, notaire à Lille.
*Lille-Sud-Est,	Lefebvre, cultivateur et maire à Lezennes.
*Lille-Sud-O.	Defontaine, notaire à Lille.
**Pont-à-Marcq,	Des Rotours, ✲, propriétaire et maire à Avelin.
**Quesnoy-s.-D.,	Lambin, notaire et maire à Comines.
**Roubaix,	Piat, fabricant à Roubaix.
**Seclin,	Rose, cultivateur et maire à Templemars.
*Tourcoing-N.,	Bonduelle-Dalle, cultivateur et fab. à Bousbecques.
*Tourcoing-S.,	Roussel-Caulliez, fabricant de tapis à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Villemain (O. ✲) ; *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM. Leroy, notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,	Monier, propriétaire à Aubencheul-au-Bac.
*Carnières,	Senez, cultivateur et maire à Beauvois.
**Clary,	Fignier, maire de Clary.
** —	Bauchard, propriétaire et maire à Ligny.
*Le Câteau,	Seydoux, ✲, manufacturier et maire au Câteau.
* —	Carlier, médecin au Câteau.
**Marcoing,	Boulanger, propriétaire à Doignies.
**Solesmes,	Dépreux, propriétaire et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Fournier ; *secrétaire*, M. Michaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-Nord,	MM.	Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,		Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavay,		Coulmon, notaire et maire à Bavay.
**Berlaimont,		Delcroix, juge-de-paix à Berlaimont.
*Landrecies,		Béthune, juge-de paix à Landrecies.
*Le Quesnoy-E.,		Beauvais-Baillon, ancien juge-de-p. au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O.,		Honoré, juge-de-paix au Quesnoy.
*Maubeuge,		Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,		Lhomme, propriétaire à Liessies.
*Trélon,		Stocquelet, notaire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Garnier ; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	MM.	Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,		Lequien, docteur en médecine à Douai.
* —		Bommart, propriétaire à Douai.
*Douai-Ouest,		Lecq, fabricant et maire à Lambres.
*Douai-Sud,		Fiévet, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,		Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** —		Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,		Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
* —		Leleu, maître de pens. et adjoint à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le comte Lowasy de Loinville (O. ✲ ✲).

Secrétaire, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM.	Deslinsel, fabricant et maire à Denain.
* —		Bouchez, notaire à Bouchain.
*Condé,		Mention, maire de Condé.
*St.-Amand r.-d.		Baligand, maire à Mortagne.
* — r.-g.,		Nicolle, propriétaire à Saint-Amand.
**Valencienn.-E.,		Carlier Mathieu, ✲, prop. et maire à Valencienn.
**Valencienn.-N.,		Lefebvre, banquier, président de la Chambre de commerce, à Valenciennes.
** —		Moreau, maire de Saint-Saulve.
**Valencienn.-S.,		Dupire, notaire à Valenciennes.

N° des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR. en pavé.	LONGUEUR. en empierrement.	Longueur dans le départ.
	ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.101	»	16.101
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.555	15.610	16.165
6	De Landrecies à Chimay	6.150	34.020	40.170
7	De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8	De Condé à Saint-Amand	12.250	»	12.250
9	De Lille à Saint-Omer	46.470	»	46.470
10	De Valenciennes à Bohain	42.130	»	42.130
11	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.350	19.350	27.700
13	De Maubeuge à Maroilles	»	19.908	19.908
14	De Lille à Courtrai	22.300	»	22.300
15	De Dunkerque à Furnes	0.680	12.950	13.630
16	De La Bassée à Estaires	0.280	4.890	5.170
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières	»	2.890	2.890
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.570	»	43.570
20	De Cassel à la frontière	11.340	»	11.340
	TOTAUX	297.795	116.704	414.499

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer. Nous les indiquons ci-après :

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA FRONTIÈRE DE BEGIQUE ET AU LITTORAL.

Cette ligne, concédée par la loi du 15 juillet 1845 à la Compagnie du chemin de fer du nord, est entièrement terminée; elle est livrée à l'exploitation sur toute son étendue.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Duparc, ✲, ingénieur en chef, à Paris; Brame, ✲, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris; Cléry, ✲, ingénieur ordinaire des mines, idem; Daullé, conducteur auxiliaire, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale, MM. le baron De Condé, ✲, inspecteur principal, à Paris; Bessas de la Mégie (O ✲), inspecteur particulier, à Lille.

Ingénieurs de la Compagnie. MM. Couche, ✲, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris; Pétiet (O. ✲), ingénieur, chargé du service d'exploitation et du matériel à Paris.

EMBRANCHEMENTS.

Un décret du 19 février 1852 a approuvé une convention du même

jour, par laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est engagée à construire à ses frais ;

1.° Un chemin de fer partant de Saint-Quentin et dirigé vers la frontière Belge, au-delà de Maubeuge, où il doit se relier avec le chemin de Charleroy à Erquelines ;

2.° Un chemin de fer qui, se séparant du chemin de Saint-Quentin à Maubeuge, en un point voisin du Cateau, ira se relier à la ligne principale du chemin de fer du Nord à Somain.

Le premier de ces embranchements est terminé et livré à l'exploitation, le second est encore en construction.

CHEMIN DE FER D'HAUTMONT A MONS.

Un décret impérial du 19 août 1854 concède cette ligne à M. le baron James de Rothschild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Le chemin doit être construit dans un délai de deux ans. Le terme de la concession est fixé au 15 septembre 1946.

Service de contrôle et de surveillance des travaux des embranchements.

MM. Noël, ingénieur en chef, à Paris ; Masquelez, ingénieur ordinaire, à Valenciennes; Parsy, Ach., conducteur auxiliaire, à Valenciennes; Desobrino, agent de 2.e classe, idem.

Ingénieurs de la Compagnie du Nord, chargés de la construction des embranchements. MM. Couche, ✲, ingénieur en chef, à Paris; Protche, ingénieur ordinaire, à Paris; Guillon, ingénieur civil, à Saint-Quentin ; de la Frémoire, idem, à Cambrai.

Ingénieurs de la Compagnie du chemin de fer d'Hautmont à Mons. MM. J. Du Pré, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de Belgique, à Mons ; Du Pré, Emile, ingénieur ordinaire des ponts-et chaussées de Belgique, à Maubeuge.

LIGNES SPÉCIALES. 1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain ; 2.° de Denain à Abscon vers Somain. Ces deux lignes ont été construites aux frais de la Compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession par ordonnances des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846. 3.° D'Aniche à Somain. Cette ligne a été concédée à la Compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD. MM. Jannet, ✲, commissaire de 1.re classe, à Lille; Hédouin, idem, de 1.re classe, à Valenciennes; Lalande, idem, de 2.e classe, à Douai ; Lemonnier, idem, de 3.e classe, à Hazebrouck ; Grégoire, idem, de 3.e classe, à Dunkerque ; Deval, idem, de 4.e classe, à Lille.

CHEMIN DE FER DE SAINT-QUENTIN A ERQUELINES. M. Célariés, commissaire de 3.e classe, à Maubeuge.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN. M. Médard, commissaire de 3.e classe, à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1. *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le dèpartement est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du guindal, au dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13.770 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,240 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa longueur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardstreet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Waeteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres

et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck.* Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé.* Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissemnnt d'Hazebrouck et du département du Pas de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au Bois. Sa longueur esr de 9,335 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouk, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confient dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confient, est de 2,300 mètres

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur dans le département est de 46,200 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* Ce canal construit en 1823, entre dans le département par La Bassée où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de Roubaix.* Ce canal commence à La Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix non encore exécuté, est de 19,070.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut à Mortague. Sa longueur dans le département est de 43,150 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* L'Escaut qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,000 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mèt. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 54,446 mèsres.

DESSÉCHEMENTS.

Douze grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Waeteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui des prés Duhem, dans l'arrondissement de Lille; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de

Douai et Valenciennes ; ceux des vallées de la Haute et de la Basse-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; ceux de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, des prairies de Flines-lez-Mortagne, des vallées de la Naville et de la Vergne, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre occidentale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. Delaroïère; Beck; Boutté; Hurel ; Thélu. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Deman, à Dunkerque.

WAETERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le prys des waeteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de waeteringues sont divisés en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Hamerel, président ; Demarle-Catrice ; Vandenbavière ; Mæghermaո; Cocquillier-Lefranc. — *Conducteur*, M. Deterre, à Bourbourg ; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative, MM. De Foucault-Depaepe, *président ;* Hamerel ; Hilst ; Geersen; Belle. — *Conducteur*, M. Vercoustre, à Bourbourg ; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. MM. Demeezemaecker, *président*, Carlier; Dambricourt; Deleflie; Meesemaecker. — *Conducteur*, M. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaeze, à Bergues.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares

Commission administrative. MM. Lemaire, ✲, *président*, Vandewalle; Deblock; Beck; Lelieur. — *Conducteur*, M. Durand, ✲; *percepteur*, M. Debaeque fils, à Bergues.

PRÉS DUHEM.

Le desséchement des terres dites prés Duhem, situées le long de la Lys, au territoire d'Armentières, est concédé à une réunion de propriétaires.

Ce desséchement est administré par un syndicat composé de trois membres élus par tous les propriétaires faisant partie de l'association.

Syndicat. MM. Boussemaer, *directeur;* Baron, *directeur-adjoint*; Delebois, *syndic;* Lesage et Selosse, *syndics-suppléants.* — *Percepteur*, M. Cerf.

Commission spéciale instituée par décret du 5 août 1852.

MM. Dansette, ✲, maire d'Armentières, membre du Conseil général *président;* Defontaine, ✲, propriétaire à Lille, membre du Conseil général, *secrétaire;* Verhaeghe, membre du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, à Merville; Lambin, maire de Comines, membre du conseil d'arrondissement de Lille; Plouvier, maire de Steenwerck, membre du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck; Delangre-Salembier, maire de Nieppe; Briar, maire d'Houplines

Syndicat d'entretien.

Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856.

MM. Castrique, ancien notaire, *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Loire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8 kilomètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. MM. N..., *président-directeur;* Dumont, à Douai; André, à Nivelle; De Bouteville, à Hornaing; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon; Mahieu, idem. —*Percepteurs,* MM. Goube et Vilain; *conducteur,* M. N..., à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hâyne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, *président;* Mention, maire, à Condé; Miroir père, à Condé; Delannoy, à Crespin; Defernez à Hergnies. — *Conducteur*, M. Grimard; *percepteur*, M. Guiot, à Fresnes.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruay, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Merlin de Beaugrenier, *président;* Ruffin, à Anzin; Hette, à Valenciennes; Moreau, à Saint-Saulve; Miroux, à Bruay. — *Percepteur*, M. Cauvez, à Bruay; *conducteur*, M. D'haine, à Valenciennes.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies, situées sur les communes de Mortagne et Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président;* Baligand à Mortagne; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye; Baligand A., à Mortagne; Fourrez, à Château-l'Abbaye. *Percepteur*, M. de Chertemps.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE.

Un décret du 14 mai 1851 autorise les propriétaires des prairies de Flines-lez-Mortagne, situées sur la rive droite de l'Escaut et du canal du Jard, à se constituer en association syndicale pour le desséchement de ces prairies.

Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés.

Syndicat, MM. Baligand, *directeur;* Lecœuvre, *directeur-adjoint;* Hornez, Devaux, Poutre, *syndics.* Cateaux, Bouchez, Watteau, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. MM. Baligand, maire de Mortagne, *président;* Despret, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des ter-

rains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Par décret du 14 mai 1851, le territoire du desséchement de la Haute-Sambre, est étendu de l'écluse de Landrecies à l'aval de l'écluse de Sassegnies.

Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Berlaimont, *directeur;* Mary, Largilière-Naveau, Mercier, le baron de l'Epine, ✲, *membres.*

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, *directeur;* Boutteau, Boulenger, Sury, Guillemin, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE.

Par décret du 14 mai 1851, les propriétaires des prairies bordant la Basse-Sambre sont autorisés à former une association à l'effet de pourvoir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages destinés à assurer le desséchement de ces prairies. Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, St.-Remi-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Recquignies, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont.

Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par tous les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. Paul, maire de Berlaimont, *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, propriétaire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Lecouvez, propriétaire à Pont-sur-Sambre, *syndics.* De Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies, Corbeau, id. à Boussières; Couplet, id. à Bachant, *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Marchant, ✲, sénateur, *directeur;* Hamoir, directeur des hauts fourneaux du Nord, *directeur-adjoint;* Deroisin, maire de Recquignies, Favarcq-Cosson, propriétaire à Maubeuge; Bottieau, ancien notaire, id., *syndics;* Labbé, maire d'Awoingt; Fauville, de Boussois, Lauthier, de Jeumont, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE.

Un décret impérial du 6 mai 1854, concède à une réunion de propriétaires, le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est administrée par un syndicat composé comme suit :

MM. Lebret, ✲, associé, régisseur-gérant de la compagnie des mines d'Anzin, *directeur;* Mathieu, directeur des mines de Lourches, *directeur-adjoint;* Bouchez, notaire à Bouchain; Coquelle, maire de Mastaing; de Maingoval, propriétaire à Douchy, *syndics.* Dronsart, proprietaire à Bouchain; Leriche, maire de Neuville, *syndics-suppléants. Receveur*, M. Minne, percepteur à Bouchain, Defernez, *conducteur.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 *octobre* 1854. MM. Gouvion père, fabricant de sucre à Denain; Bruneau, maire à Lieu-Saint-Amand; Cartigny, maire à Escaudain; Leroy, maire à Marquette; baron Lahure, maire à Wavrechain-sous-Faulx; Riquet maire à Douchy; Bouchelet, maire à Lourches.

VALLÉE DE LA VERGNE.

Un décret du 7 juillet 1856 a autorisé les propriétaires des terrains bordant la rivière de la Vergne et compris dans les communes d'Hergnies et de Flines-lez-Mortagne, à se réunir en association syndicale, à l'effet de pourvoir au desséchement de ces terrains.

Le syndicat est composé de la manière suivante :

MM. Defernez, *directeur;* Capillon, *directeur-adjoint;* Pouille, *syndic.* MM. Dupriez, Lemer et Haubourdin, *syndics-suppléants,*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✲, à Valenciennes. — *Ingénieur ordinaire des mines*, M. Dormoy, à Valenciennes. — *Ingénieur ordinaire*, M. Bère, à Lille. — *Garde mines*, M. Canelle, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département du Nord, sont au nombre de 25, dont 20 de charbon et 5 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Hérin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers. Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de

Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Pruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq, et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, Saint-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Mejean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Dutilleul et consors, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrun, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, Saint-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette conceesion, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Ayhert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, à MM. de Prévalt, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares, sur Douai, Flers, Raches, Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Moncheaux, Thumeries, Ostricourt, Auby, Lauwin-Planque, Cuincy (Nord), Carvin, Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais). Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850, à MM. Soyez, Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode-Westerloo, par un arrêt du Conseil d'État du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Glageon. Une ordonnance royale du 24 février 1825 a concédé à la dame veuve Hufty les mines de fer existant au territoire de Glageon.

Fourmies. Concession a également été faite à la même dame par ordonnance du 25 juillet suivant, des mines de fer de Fourmies.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont de même étéconcédées à M.me V.e Hufty par ordonnance du 7 décembre 1825.

Pizons. La concession dite de *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 75. Nous en donnons ci-après le détail.

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres	Mètres.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten.	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	»	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	»	10532
7	De Lomme à Fournes.	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin.	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix et à la frontière	8663	»	8663
10	De Douai à Bapaume.	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9910	25160	35070
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle . .	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain.	18970	»	18970
14	D'Armentières à Ypres.	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.	12516	3567	16083
16	De Solesmes à Caudry.	9340	»	9340
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.	860	16230	17090
18	De Bailleul à Ypres.	1085	3085	4170
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson. . .	»	36493	36493
21	De St.-Amand à Hélesmes	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville. . . .	1580	20013	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	»	21090	21090
25	D'Arleux à Orchies.	20017	»	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	19235	»	19235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	»	13350	13350
28	De Maubeuge à Binch.	262	8057	8319
29	D'Hélesmes à Denain	7161	»	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	»	7696
31	De Solesmes à la frontière.	»	34359	34359
32	D'Etrœungt à Landrecies.	»	20220	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	»	27222

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur Deûle à Tourcoing. . .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau. . . .	938	16200	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque. . . .	520	9834	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.	10375	»	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont.	375	15958	16333
43	De Landrecies à Solesmes	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote.	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies	16680	»	16680
46	De Millam à Lederzeele	»	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing	9475	»	9475
50	De Fresnes à Jenlain.	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	4640	»	4640
52	Du Château à l'Arbre-de-Guise.	»	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	»	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion.	»	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abeele.	»	11250	11250
56	De Béthune à Estaires	910	»	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin	»	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench.-au-Bois (en cons.)	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	15066	»	15066
61	De Cassel à Lederzeele	»	6508	6508
62	D'Estaires à Don	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Cout. (en const.)	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin (idem).	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor (idem)	»	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel. . .	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde.	»	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur Deûle. . . .	2707	4582	11520
69	D'Armentières à Halluin (en construct.)	778	11667	12445
70	De Vendegies à la Pyramide de Denain. (idem).	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.	»	9700	9700
72	De Prisches au Nouvion (en construct.)	»	3489	3489
73	De Trélon à La Capelle.	»	5537	5537
74	De Solre à Sivry.	»	4250	4250
75	Ceinture de Cambrai (en construction).	»	2271	2271
	TOTAUX. . . .	43568	50030	93598

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département*, à Lille. — Lebleu, *agent-voyer principal ;* Deman, *agent-voyer ordinaire de*

2.e *classe*, à Dunkerque. — Soudant, *agent-voyer principal;* Meurant, *agent-voyer de* 3.e *classe*, à Hazebrouck. — Duchatel, *agent-voyer de* 1.re *classe*, à Lille; Decroos, *idem*, à Wazemmes; Baelde, *idem de* 1.re *classe*, à Lille. — Bruyelle, *agent-voyer principal*, à Cambrai; Dagalier, *agent-voyer de* 1.re *classe*, au Câteau; Delhaye, *idem de* 3.e *classe*, à Cambrai. — Dubois, *agent-voyer principal*, à Avesnes; Delasalle, *agent-voyer de* 2.e *classe;* au Quesnoy; Fruleux, *idem* à Maubeuge. — Thurin, *agent-voyer principal*, à Douai; Lefebvre-Mallet, *agent-voyer de* 1.re *classe*, idem; —Vitrant, *agent-voyer principal*, à Valenciennes; Renard, *agent-voyer de* 1.re *classe*, idem.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président;* De Melun, membre du conseil général, *vice-président;* Marteau, architecte *secrétaire;* Kuhlmann, O. ✲, membre du conseil général; Lecomte, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernouts, doyen-curé de Ste. Catherine, à Lille; Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Menche de Loisne, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille; Benvignat, architecte, à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix; Caloine, architecte, à Lille; Leroy, architecte, à Lille; Gosselet, docteur en médecine, à Lille; Bernot, inspecteur de l'instruction primaire à Lille: Mottez, directeur de l'école primaire supérieure, à Lille; Devaux, chef de la division des travaux publics de la Préfecture.

Architectes départementaux. Pour l'arrondissement de Dunkerque, M. Develle; d'Hazebrouck, M. Desjardins; de Lille, M. Ch. Marteau; de Cambrai; M. De Baralle; d'Avesnes, M. Fiévet; de Douai, M. Dubrulle, et pour celui de Valenciennes, M. Grimault.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les anciennes lignes de télégraphie aérienne sont supprimées ; aujourd'hui des lignes télégraphiques électriques relient à Paris toutes les Préfectures et un grand nombre d'autres villes importantes.

Le nombre des bureaux ouverts à la date du 1.er novembre 1856 est de 156.

Par décret du 1.er juin 1854, le personnel de l'Administration des lignes télégraphiques se compose de : 1 Directeur général, 4 Inspecteurs généraux, 12 Directeurs principaux, 100 Inspecteurs, et de Directeurs de station, Chefs de station, Employés de bureau, Stationnaires, Surveillants et Piétons en nombre suffisant pour les besoins du service.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 103, au Ministère de l'Intérieur, où toutes les lignes aboutissent.

Des bureaux supplémentaires sont établis rue Richelieu, N.° 83, en face de la Bourse, a l'Hôtel des Postes, rue Jean-Jacques-Rousseau, rue d'Amsterdam, N.° 13, à l'Hôtel-de-Ville, au Luxembourg, aux gares du Nord, d'Orléans, de Rouen, de Lyon, de l'Ouest, à la Douane, rue de l'Entrepôt, N.° 6.

Il n'y a actuellement que huit directions principales qui sont celles de : 1.° Paris, 2.° Amiens, 3.° Nantes, 4.° Bordeaux, 5.° Toulouse, 6.° Marseille, 7.° Lyon, 8.° Strasbourg.

La direction principale d'Amiens comprend les inspections d'Amiens, Saint-Quentin, Lille, Abbeville, Rouen, Evreux et Caen.

L'Inspection de Lille comprend les stations de Lille, Dunkerque, Calais, St.-Omer, Roubaix, Douai, Valenciennes et Tourcoing.

Directeur général, M. le vicomte H. de Vougy, à Paris. — *Inspecteur général (pour le Nord)*, M. le comte Guyot, à Paris. — *Directeur principal d'Amiens*, M. Morris, à Amiens. — *Inspecteur de la circonscription de Lille*, M. Devemy, à Lille, rue de la Barre, N.° 18. — *Directeur de la station de Lille*, M. Mairesse, rue de Tournai, 21.

POSTES ÉLECTRIQUES

A Lille (entrée par la cour de la gare).

MM. Declaude, Margerie, *stationnaires*. Côté de Paris. — MM. Vanlande, Dardenne, *stationnaires*. Côté de Calais, Roubaix, Dunkerque, Douai et l'Angleterre. — MM. Gruson, Ruin, Bonnel, *stationnaires*. Côté de St.-Omer, Gand et la Belgique

Surveillants à Lille, MM. Delebecque et Lejosne. — *Piétons*, MM. Dimiez aîné et Boutier.

Poste spécial de la Compagnie du chemin de fer, MM. De Brémoy, Lechêne et Dimiez, *stationnaires*.

DANS LES AUTRES VILLES DE LA CIRCONSCRIPTION DE LILLE.

Stations : de Dunkerque, M. Cabour, *directeur*. — *De Calais*, M. Desachy, *directeur*. — *De Saint-Omer*, M. Lesage, *stationnaire, chef de service*. — *De Roubaix*, M. Leclercq, *stationnaire, chef de service*. — *De Douai*, M. Raulx, *stationnaire, chef de service*. — *De Valenciennes*, M. Robert, *directeur*. — *De Tourcoing*, M. Hudot, *stationnaire, chef de service*.

Le bureau est ouvert tous les jours, sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir.

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichées dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1.er mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique ; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853 et une loi votée en 1856. Cette dernière abaisse les tarifs ou taxes des dépêches privées.

Un décret en date du 27 décembre 1851, statue sur la police des lignes télégraphiques électriques et aériennes. Un autre décret en date du 17 juin 1852, porte règlement sur le service de la correspondance télégraphique privée. Enfin par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norwège, la Russie, les principautés Danubiennes, la Turquie, l'Espagne et les îles de Corse et de Sardaigne.

Texte de la loi votée par le Corps législatif dans sa session de 1856.

Article 1.er Les dépêches télégraphiques privées sont soumises à la taxe suivante perçue au départ :

Pour une dépêche de un à quinze mots ; il est perçu un droit fixe de deux francs, plus dix centimes par myriamètre.

Au-dessus de quinze mots la taxe précédente est augmentée d'un dixième pour chaque série de cinq mots ou fraction de série excédant.

Il est accordé pour l'adresse de chaque dépêche, de un à cinq mots qui ne sont pas comptés.

Au-dessus de cinq mots, l'excédant est compté et taxé avec le corps de la dépêche.

Le lieu de départ et la date sont transmis d'office.

2.° Les dépêches entre deux bureaux télégraphiques d'une même ville, sont soumises à une taxe fixe, indépendante des distances.

La taxe est d'un franc pour une dépêche d'un à quinze mots ; elle est augmentée d'un dixième pour chaque série de cinq mots, ou fraction de série excédant ;

3.° Les dépêches de nuit entre des stations télégraphiques où il existe un service de nuit ne donnent lieu à aucune surtaxe.

Dans les stations où le service de nuit n'est pas permanent; les dépêches de nuit continuent d'être soumises à la double taxe;

4.° Le port de dépêches à domicile est gratuit. Néanmoins, lorsqu'un expéditeur demande qu'il soit délivré une copie de sa dépêche à plusieurs domiciles, dans un même lieu de station, il paie 0,50 centimes de port pour chaque copie, moins une, indépendamment du droit de copie de 0,50, établi par l'article 4 de la loi du 28 mai 1853;

5.° Les dispositions de la présente loi seront mises à exécution à partir du 1.er septembre 1856;

6.° Sont maintenues les dispositions des lois des 29 novembre 1850, 28 mai 1853 et 22 juin 1854, qui ne sont pas contraires à la présente loi.

Extrait de la loi du 28 *mai* 1853. — *Articles encore en vigueur.*

Art. 2. Tout nombre jusqu'au maximum de cinq chiffres est compté pour un mot; les nombres de plus de cinq chiffres représentent autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Les virgules et les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Art. 3. Tout expéditeur peut exiger qu'on lui fasse connaître l'heure de l'arrivée de sa dépêche, soit au bureau télégraphique, soit au domicile du destinataire, à charge par lui de payer en plus le quart de la somme qu'aurait coûté la transmission d'une dépêche minimum pour le même parcours.

Art. 5. Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à concéder des abonnements à prix réduits aux chambres de commerce, aux syndicats des agents de change, et aux syndicats des courtiers de commerce, sous la condition que les dépêches seront immédiatement rendues publiques dans les formes déterminées par le ministre.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*.

Les dépêches doivent être *intelligibles*, écrites *lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre de mots rayés nuls et signer.

L'article 1.er de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes.

Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg et Calais.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par diverses voies, que, par exemple, une dépêche pour Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse,

de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions ; voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ils ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'exprès et autres accessoires ; le principal de la taxe demeure acquis au trésor; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue sous déduction d'un quart de la taxe.

Le directeur du télégraphe peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à *aucune responsabilité* à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (Loi du 29 novembre 1850, art. 6).

Exemple de taxatiion d'une dépêche de 15 *mots de Lille pour Paris :*

Distance : 21 myriamètres. — Taxe, 4 fr. 10 cent.

CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE PRIVÉE. — TARIF FRANÇAIS. — PRINCIPALES VILLES.

DE PARIS A	Distance en myriamètres.	De un à 15 mots.	Partie additionnelle par série de 5 mots.	DE PARIS A	Distance en myriamètres.	De un à 15 mots.	Partie additionnelle par série de 5 mots.
Abbeville.....	15	3f50c	»f35c	Lille.....	21	4f10c	»f41c
Agen.....	54	7 40	» 74	Lyon.....	40	6 »	» 60
Aix.....	65	8 50	» 85	Marseille.....	67	8 70	» 87
Alby.....	55	7 50	» 75	Metz.....	29	4 90	» 49
Amiens.....	12	3 20	» 32	Montpellier.....	60	8 »	» 80
Angers.....	27	4 70	» 47	Mulhouse.....	40	6 »	» 60
Arras.....	17	3 70	» 37	Nantes.....	35	5 50	» 55
Bayonne.....	68	8 80	» 88	Nevers.....	22	4 20	» 42
Beaucaire.....	60	8 »	» 80	Orléans.....	12	3 20	» 32
Besançon.....	34	5 40	» 54	Poitiers.....	30	5 »	» 50
Blois.....	17	3 70	» 37	Rennes.....	32	5 20	» 52
Bourges.....	20	4 »	» 40	Rochefort.....	42	6 20	» 62
Bordeaux.....	51	7 10	» 71	Rochelle (La)..	41	6 10	» 61
Boulogne.....	22	4 20	» 42	Roubaix.....	22	4 20	» 42
Brest.....	52	7 20	» 72	Rouen.....	12	3 20	» 32
Caen.....	21	4 10	» 41	Saint-Omer.....	22	4 20	» 42
Calais.....	24	4 40	» 44	Saint-Quentin..	14	3 40	» 34
Cette.....	62	8 20	» 82	Saumur.....	26	4 60	» 46
Châlons-s.-Marne	16	3 60	» 36	Strasbourg.....	41	6 10	» 61
Châlons-s.-Saône	31	5 10	» 51	Tonnerre.....	17	3 70	» 37
Châteauroux....	24	4 40	» 44	Toulon.....	71	9 10	» 91
Cherbourg.....	31	5 10	» 51	Toulouse.....	60	8 »	» 80
Dieppe.....	16	3 60	» 36	Tours.....	21	4 10	» 41
Dunkerque.....	25	4 50	» 45	Valenciennes...	20	4 »	» 40
Hâvre (Le)..	18	3 80	» 38	Frontière belge..	3e zône	4 50	1 50

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; Prévost, à Hazebrouck ; Brigandat, ✲, à Lille; Chantreuil, à Cambrai ; Contesse, à Etrœungt; Bagnéris fils, à Douai ; Manouvrier, ✲, à Valenciennes.

Jury médical du département.

MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine à Lille; Lestiboudois, ✲, à Paris, *membres ;* MM. Delezenne, pharmacien à Lille; Thibaut, idem, à Dunkerque ; Gosselet, idem, à Landrecies; Flament, idem, à Fourmies, *membres adjoints.*

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Brigandat, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Gosselet, médecin de l'asile d'aliénées de Lille, *secrétaire;* Kuhlmann (O. ✲), professeur de chimie ; Bailly, docteur en médecine; Pommeret, médecin-vétérinaire; Delezenne, pharmacien; Delezenne, ✲, professeur de physique ; Demesmay, ✲, agronome; Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Fabre, docteur en médecine; Cazeneuve, ✲, directeur de l'école de médecine; Pilat, docteur en médecine ; Germain, docteur en médecine ; Meurein, pharmacien; N. N.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Meneboo, docteur en médecine, *vice-président;* Faucon, id., *secrétaire;* Darras, docteur en médecine; Lebleu, id.; Lemaire, id. ; Zandyck, id.; Bobilier, id. ; Sapelier, ancien pharmacien ; Leroy, pharmacien, Delaetre, vétérinaire; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique ; Develle, architecte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Prévost, docteur en médecine à Hazebrouck; Beesau, id.; Demeersmaan, id.; Vandamme, pharmacien à Hazebrouck; Debaecker, id.; Vandamme, id., à Cassel ;

Baelde, vétérinaire, id.; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck; Stoppelgast, maire, à Bailleul; Cappon, propriétaire à Vieux-Berquin; Duflos, docteur en médecine à Estaires; Windrif, id. à Cassel.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Cambray, ✲, docteur en médecine à Cambrai; Hardy, id. id.; De Beaumont, id. id.; Chantreuil, médecin des épidémies; De Baralle, architecte; Ruelle, docteur en médecine; Feneuille, chimiste; Tordeux, pharmacien; Senez, id.; Banse, vétérinaire; Delloye, ancien président du tribunal de commerce; Lermoyez, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine à Avesnes, *vice président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine à Avesnes; Kubin, id. id.; Desmazure, id. à Dourlers; Herbecq, officier de santé à Avesnes; Lemoyne, pharmacien à Avesnes; Delflache, vétérinaire, id.; Havée, agriculteur à Boulogne; Fiévet, architecte du département à Avesnes; Bevière Saint-Fleury, propriétaire à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, id.; Burgeat, pharmacien, *secrétaire;* Bagnéris fils, docteur en médecine; Maugin, id.; Vasse aîné, professeur de sciences, au Lycée; Bertin, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Billet, industriel à Cantin; Delplanque, vétérinaire; Faucheux, docteur en médecine; Thurin, agent-voyer principal; Escalier, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Charpentier, id., *idem;* Manouvrier, ✲, *secrétaire;* Pesier, chimiste; Duquesne, ✲, fabricant de produits chimiques; Huart, vétérinaire; Grar, ✲, raffineur de sucre; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Delanoue, naturaliste à Raismes.

Commission cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet du 15 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce dé-

cret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place, le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du conseil municipal; Lebleu, idem; Meneboo, membre du conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Choquet, membre de la chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850. MM. Faudarcq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Mondelli, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; Dauctoville, idem, idem; Bimon, idem, idem; Faucon, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck, conseiller de préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille; le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille; le doyen curé de Saint-Etienne; le ministre du culte protestant; Lefebvre, ✻, membre du conseil général; Bailly, docteur en médecine; Pucelle, idem; Fabre, idem; Delmar, officier de santé; Bertherand, docteur en médecine, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean Baptiste; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, docteur en médecine, à Dunkerque; Darras, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Huyghe, membre du conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; De Beaumont, docteur-médecin à Cambrai; Ruelle, docteur-médecin à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité;* N..., N...

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise, conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes; Eliet, docteur en médecine à Avesnes; Dupont, docteur-médecin à Trélon; Contesse, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*, à Etrœungt.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, membre du conseil d'arrondissement; le maire de Douai; Lefebvre, doyen-curé de Notre-Dame; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai; Faucheux, docteur en médecine; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; Dupire, membre du conseil d'arrondissement; Delcourt-Dubois, vice-président du bureau de bienfaisance; Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valenciennes; Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes; Hollaind, chirurgien de l'Hôtel-Dieu; Manouvrier, ✻, *secrétaire du comité.*

Eaux et Boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite-Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand viennent d'être concédés à M. le docteur Charpentier et vont recevoir des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après),

pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial, sont de droit membre des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

Dunkerque. MM. de Coussemaker, ✲, juge, *vice-président;* Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Delelis, propriétaire; Dessurne, ancien elève de l'école Polytechnique; Willems, avocat; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

Hazebrouck. MM. Quenson, *vice-président;* Ruyssen, Kien, Blœme, Dewulder, doyen-curé.

Lille. MM. Reynart-Lesage, *vice-président;* Dujardin, ancien notaire, *secrétaire;* de Melun, conseiller-général; Lefebvre, ✲, curé de Saint-Etienne; Legrand, ✲, avocat; Fabre, médecin; Rouzière, négociant.

Cambrai. MM. Renard, juge-suppléant; Vallée, vicaire-général; Mallet, chanoine; de Beaumont, docteur-médecin, Lestoquoy, juge de-paix.

Avesnes. MM. Maurice-Bernard, *vice-président;* Fauquet, maire; Paul, ancien avoué; Degarros; Flament-Fleury; Bevière.

Douai. MM. Bois, propriétaire, *vice-président;* Lavoix, receveur-municipal; Boutique, avoué; Rossignol, président du tribunal; Lenglet, conseiller à la cour impériale; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire.*

Valenciennes. MM le sous-préfet, *président;* de Chertemps, ancien officier de cavalerie; Boulan, propriétaire, Dinaux, homme de lettres; Pesier; Tamboise.

Médecins des prisons. Douai (maison de justice), MM. Escalier, médecin, et Bagnéris, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Prevost; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✲; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Eliet, Valenciennes, M. Manouvrier, ✲.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bouriet; Dunkerque. M Ruckebush; Hazebrouck, M. Spannut; Lille, M. Delebarre; Cambrai, M. Leconte; Avesnes, M. Clarisse; Valenciennes, M. Decottignies.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du préfet, président; du premier président de la cour impériale, du procureur général, du président du tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM Mimerel, Lefebvre et Kuhlmann, membres du Conseil général; Menche, membre du conseil d'arrondissement.

Commission de surveillance des jeunes détenus de la colonie agricole. MM. Lemahieu, curé de Loos, *président;* Boutry, ✲, juge au tribunal civil de Lille; Lefebvre, ✲, membre du conseil général, à Hem; Defontaine, ✲, à Lille; Derbigny propriétaire.

Administration. MM. Dodun, *directeur;* Guilmot, Bompard, *inspecteurs;* Béguin, *greffier-comptable;* Lyoen, *greffier;* Noblot, *économe des régies;* Flament et Revel, *aumôniers;* Faucher, *médecin;* Billon, docteur en médecine, *chirurgien;* Martin, *pharmacien;* Tourtay, *instituteur;* Bailleul, *agent responsable de la colonie agricole;* Mercier et Baecker, *teneurs de livres;* Agnius, Contamine, Hervieux, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Dourmel, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1855, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de

3,000 âmes, par le Gouvernement, et dans les autres communes, par le Préfet.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. Mollet, ✲. — *Adjoints*, MM. Willems, Delelis. — *Conseil municipal.* MM. Cuel, (O. ✲), Carlier, ✲, Beck, Lefebvre, Devries, Quillacq, Delattre, Verleye, Lebleu, Bouly de Lesdain, Carlier, Durin, Willems, Bourdon, Carpentier, Bessat, Vandewalle, Delelis, Derode, Delaetre, Alisse, Govare, Salomé, Lefebvre, Verharne, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Caux.

BERGUES. *Maire*, M. Verleye. — *Adjoint*, M. Guilbert. — *Conseil municipal.* MM. Joos, ✲, Debert, Claeys, Meesemacker, Mouveau, Vernaelde, Pastors, Pluvier, Debaecker-Beyaert, Chocquel, Lassaele, Deblock, Michiels, Devaecke, Vendenbroucke, Pareydt, Cieren, Bastaert, Vermullen. — *Secrétaire de la mairie*, M. Demeunynck.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houcke.—*Adjoints*, MM. Kien, Thibaut. —*Conseil municipal.* MM. Cleenwerck, ✲, Warein, ✲, Prevost, Omaere, Houvenaghel, Pouvillon, Deberdt, Schmit-Bernard, Kien, Debaecker, Caboche, Quenson, Massiet, Deschodt, Claudorez, Thibaut, Donckele, Guermonprez, Leclercq, Delbecq, Vandewalle, Ed., Bailleux, Vandewalle, Ed. — *Secrétaire de la mairie*, M. Champeaux.

BAILLEUL. *Maire*, M. Stoppelgast. — *Adjoints*, MM. Plichon. Bieswal-Pouvillon. — *Conseil municipal.* MM. Plichon, Bieswal, Hopsomer. Vandamme-Vanlerberghe, Cauwelier, Salomé, Flahaut, Behaghel, L., Cortyl, Vanmerris, Lotthé Vandewalle, Van Merris-Van Merris, Bubbe, Declercq, Béhaghel, H., Decoussemaker, Flahaut, Lebleu-Buns, Demersseman, Waultre, Decoussemaker-Dekytspotter, Decoussemaker-Delanghe, Hié-Vandarmeersez. — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère. — *Adjoints*, MM. Dehandschœwerker, Chevalier. — *Conseil municipal.* MM. Béhaghel, Chevalier, Dehandschoewercker, Colpaert, Cuarant, Dousinelle, Vantroyen, Cualot, Vernimmen, Ryckewaert, Hadou, Windrif, Wackernie, Paresys, Dutroy, Pastoors, Vanbever, Thirion, Leroy, Desmidt, Cuerchier, Samsoen, Losson. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors.

ESTAIRES. *Maire*, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal.* MM. Degroote-Delassus, Loridan-Hullebert, Hameau, Deroy, Duret, Lerouge, Leconte-Dupont, Leroux, Vieren, Depecker-Ridez, Robart, Taffin-Peuvion, Ducatez-Degrave, Singer, Rogié-Dupire, Leclercq, Salomé, Ledieu,

Hennion, Degruson, Gruson-Puchelle, Duflos-Perret. — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

Merville. *Maire*, M. Verhaeghe-Ledieu, ✲. — *Adjoints*, MM. Delassus-Vanderbergue, Sénellart-Panier. — *Conseil municipal.* MM. Sénellart-Panier, Arnould, Hadou, Loridan-Loridan, Lutun, Delassus-Vanderbergue, Taquet-Delbarre, Becu-Loutre, Duhamel, Deroo-Duflos, Variscotte-Dubois, Bridelance, Duquenne-Delassus, Duvette, Clarisse-Piat, Mattelin, Grillet-Het, Corniaux-Brûlé, Degruson-Williot, Barizel, Roussel-Desprez, Costenoble, Hue.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Maire*, M. Richebé (O. ✲ ✠). — *Adjoints*, MM. Gentil, ✲, Delattre (✲. ✠.), Bommart-Crépy, ✲, Deledicqne, Mille. — *Conseil municipal.* MM. Delesalle, Bommart, ✲, Bernard, Mille, Barrois, Bigo, Deledicque, Gentil, ✲, Descat-Florin, Ovigneur, Champon, Bloquel, Lechat, Doremieux, Descamps, Dujardin, Huet, Verley, Scrive, Boutry, Meunier, Delattre, ✲ ✠, Hurtrel, Mourcou, Fabre, Flamen, De Caulincourt, Théry, Dehau, Frémont, ✲, De Melun, Rouzé, Kuhlmann, (O. ✲), Delannoy, Desrousseaux, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Grodée.

Armentières. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✲. — *Adjoints*, MM. Bayart, Cary.. — *Conseil municipal.* MM. Butin, Royeau-Planque, Joire-Desmazières, Cary, Théry, Lescornez, Bayart, Pouchain-Boutry, Mahieu-Delangre, Reynaert, Deloince-Boutry, Descamps-Cochez, Grenier, Parent-Detourmignies, Castrique, Hadou, Desmazières, Clarisse-Béghin, Roussel-Baron, Delangre-Deroubaix, Thutten, Wanin. — *Secrétaire de la mairie*, — M. Dernoncourt.

Comines. *Maire*, M. Lambin, — *Adjoints*, MM. Meurillon, Desbonnets. — *Conseil municipal.* MM. Cuvelier-Pagès, Ghesquière, Gaudron-Cuvelier, Froidure, Desprez, Salembié, Flamen, Lambin, Goeman, Pollet-Delebecque, Dumortier-Toulemonde, Caulié-Ployart, Desbonnet, Delbecque, Ghesquière, Gondrexon-Lefrançois, Dumortier, Catteau-Lauwick, Ghesquière-Herbaux, Meurillon, Capelle, Lambin-Courouble. — *Secrétaire de la mairie*, M. Marcotte.

Roubaix. *Maire*, N... — *Adjoints*, N... N... N... — *Conseil municipal.* MM. Dellebecq-Desfontaines, Tiers-Bonte, Boissière, Flipo, Roussel-Dazin, Delattre, ✲, Delannoy, Piat, Duthoit, Ernould-Bayart, Motte-Brédart, Ducatteau, Dubar-Delespaul, Renaux-Lemerre, Descat, Wattine, Delerue-Dazin, Lagache, Lefebvre-Hamart, Decarne, Dhalluin-Desprets, Lefebvre, Dupire, Debachy, Frasez, Delattre, Godefroy, Crombé, Wibaux, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

Seclin. *Maire*, M. Duriez. — *Adjoints*, MM. Duport, Desmazières-Delannoy. — *Conseil municipal.* MM. Duriez, Duport, Desmazières, Delannoy, Decourtray-Guy, Cottignies, Desurmont, Descloquemant, Collette, Fournier, Demeestère, Carlier, Dujardin, Fl.,

Labbe, Cormorant, Mollet, Dujardin, Fr., Mouchy, Duvivier, Mollet, Duquenne, Six. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

Tourcoing. *Maire*, N... — *Adjoint*, Roussel-Defontainne, faisant fonctions d'adjoint. — *Conseil municipal*. MM. Delobel-Wattine, Desurmont-Desurmont, Roussel-Defontaine, Jourdain-Defontaine, Six-Lerouge, Motte, Debisschop, Catelle, Hassebroucq, Joire, Darras-Lemaire, Caulier-Catteau, Duvillier-Delattre, Delmasure, Bouillet, Plouvier, Dassonville, Lorthiois, Delahaye, Lerouge-Loridan, Leblanc, Duvilliez-Duriez, Meurillon fils, Laloy, Delepoulle-Vaneslande, Leurent. — *Secrétaire de la mairie*, M. N...

Wazemmes. *Maire*, M. Mourmant, ✲. — *Adjoints*, MM. Loyer, N... — *Conseil municipal*. MM. Mourmant, ✲, Fays, Sarrazin, Behaghe, Lepercq, Denizet, Bériot, Delcourt, Beghein, Houdart, Petit, Vannard, Rogié, Duchange, Loyer, Caloine, Meurisse, Dejaeghère, Humbert, Splette, Chrétien, Jonckère, Leclercq, N..., N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Maire*, M. Petit Courtin. — *Adjoints*, MM. Queulain, Ruelle. — *Conseil municipal*. MM. Mallet, Maréchal, Danquigny; Delloye, Proyart, Queulain, Ruelle, Buzin, Lallier, Petit, Renard, Taffin, Feneulle, Boittelle, Minangoy, Wallerand, Duchange, De Liénard, Leroy, Mallet-Boulanger, Bertrand, Corroyer, Brabant, Dron-Demadre, Quentin, Quinchon, Dutemple. — *Secrétaire de la maivie*, M. Houzé.

Le Cateau. *Maire*, M. Seydoux, ✲. — *Adjoints*, MM. Eraux-Chantreuil, Sartiaux. — *Conseil municipal*, MM. Ponsin-Bonnaire, Delannoy, Lavandier-Lestoquoy, Morcrette-Gallonde, Seydoux, ✲, Carlier, Maréchal, Derouge, Fiévet-Remy, Ponsin-Sartiaux, Basquin-Noël, Dormay, Collery-Colmant, Eraux-Chantreuil, Flayelle, Sautier-Bonnaire, Durieux, Decaudin, Rousseau-Charlet. Mouton, Dumesnil, Macron-Caplier, N..., N.. — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire*, M. Lucq. — *Adjoint*, M. Deladrière. — *Conseil municipal*, MM. Bottieau, ✲, Deladrière, Deharveng, Hamoir, Walrand, de Mauraige, Levecque, Lamendin, Marchant, Autier J, Autier L, Février, Dandoy-Maillard, Hubinet, Jean, Horrie Biche-Dejardin, Meurice, Decaussenne, Halgrin, N..., N... — *Secretaire de la mairie*, M. Cobert.

Avesnes. *Maire*, M. Fauquet. — *Adjoints*, MM. Maurice, Flament. — *Conseil municipal*, MM. Cabaret, George, Gossart, ✲, Maillet, Evrard, Maillard, Carlier, Maurice, Caverne, Arnould, Renotte, Herbecq, Flamen, Lelong, Delflache, Lécuyer, Beviére, Bernadou, Marchant, Beaumont, Cotteraux, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI. *Maire*, M. Maurice, ✲, — *Adjoints*, MM. Pinquet, Bagnéris. — *Conseil municipal*, MM. Lequien, Bommart, Maurice, ✲, De Baillencourt, Durant d'Elecourt, ✲, Bagneris, Gilet, Laurent, Vasse, comte de Guerne, Honoré, Desfontaine d'Azincourt, Petit, ✲, Druon, ✲, baron de La Grange, (C. ✲), Deloffre, Théry, Coppin-Lejeune, Denis, Pinquet, Tréca-Leleu, Desfontaine-Delacroix, Demesière, Thorez-Corbie, Dubrulle-Plet, Paix, Caudroy, Leserrurier, ✲. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pilatte-Prevost.

ORCHIES. *Maire*, M. Guilbert-Estevez, ✲.— *Adjoints*, MM. Cordonnier-Jacquart, Martin. — *Conseil municipal*, MM. Guilbert-Estevez, ✲, Leper, Martin, Lecocq, Delegrange, Bocquet, Regnier-D'hainaut, Caby, Cuvelier, Gamonet, Waroquier, Lemaire-Lemaire, Picquet, Cordonnier-Jacquart, Hego-Butteau, Lehaussois, Lecœuvre, Fasciaux, Sablon, Willoquet, Adam. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Carlier-Mathieu, ✲. — *Adjoints*, MM. Bracq d'Abencourt, Claisse, ✲. — *Conseil municipal*, MM. Duquesne, ✲, Lefebvre, Boulanger, Carlier, ✲, Charpentier, Leville, ✲, Grar, ✲, Bracq, Verdavaine, Manesse, Ledieu-Debaive, Mabille, Noël, Giard, Claisse, ✲, Blondeau, Deruesne, Boucq, Bultot, Lefebvre, Derombies (O. ✲), Stiévenart, Renotte-Rombaux, Rousseau. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy, père.

CONDÉ. *Maire*, M. Mention. — *Adjoints*, MM. Caudron, Mention-Bourgogne. — *Conseil municipal*, MM. Mention-Bourgogne, Reguem, Darthois, Tacquet, Waterneau, Cornet, Caudron, Housez, Touillez, Martel, Miroir, Delzant, A. Petit-Lefebvre, Delzant, J., Charles, Deflines, Lefebvre, Dapsence, Poulaine, Demarez, Lenfant, Glorieux. — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. Nicolle. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Desbrosses. — *Conseil municipal*, MM. Plichon-Havez, André, Barbieux, Basiez, Bouchart, Desbrosses, Brasseur-Laby, Nicolle, Davaine, Laurent-Prévost, Dufrenne, Saudo-Gorez, Lecœuvre-Debrabant, Mottez, Rogez, Mériaux, Vache, Lorthoir-Clique, De Cour-acueil, Tournois, Boutelier, Wibaux, Lemer-Talmant. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
les ...UNES.	de l'arroud.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
...ourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Germe.	Deleforge.
...n.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Coez fils.	Guille mo	Lespagnol.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Thévenin.
	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly	Ghesquier.
...les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Delebecque.
...ipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Bouchez.	Carlier.	Cailliez.
...rs.	D.	Douai-N	Douai.	Dupuis.	Cuisinier.	N.....
...e.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad	Dubois; J. Leroy.	Lecocq
...pes.	L.	Lannoy.	Lille.	De la Girennerie ✻	Dutronquoy.	Gahide.
...x.	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet	Cacan.
...allin.	L.	Seclin.	Carvin.	Mauroy.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Larose; Bachelart-Boud.	Balligand.
...ing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B. ✻	Dufay.	Bonduelle.
	V.	Valencienn.-N.	Bureau	Mathieu. ✻	Desert; Boucher.	Delattre.
...x.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.
...s-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere père.	Strobel.
...ntières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✻	Bayart, Cary	Cateaux
...ke.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche	Verstraet.
...s.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Guérit.	Wibaille, Ignace.	Fromont.
	L.	Lannoy.	Lille.	Pille	Castelain.	Dillies.
...ent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François.	Delcourt, Aug.
...les.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Roger.	Lefebvre.	Demarescaux.
...cheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard, J.-B.	Legrand.
...rchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Lefrancq.
...rs.	L.	La Bassée.	Fournes.	Cordonnier.	Marsy.	Pennequin.
...y-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Legraud.	Legrand.
...y.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Maillard.	Lacroix.	Collet.
	D.	Douai-O.	Douai.	Moguez.	Dubois.	Desix.
...y.	D.	Orchies.	Orchies.	Deledeuille.	Leleu.	Apourcheaux.
...ncourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas.	Meresse.	V. Inchy.
...gnies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
...noy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Leduc.	Ottelart.	Dervaux.
...oye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Rousseau.	Muller.	V. Aymeries.
...in.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours, ✻.	Jacquart.	Barbieux.
...nelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Delimal.
...nes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Fauquet.	Maurice, Flament.	Denis.
...nes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Deladerière.	Fleurquin.
...s les-Aub.	C.	Carnières	Cambrai.	Derieux.	Bury-Morcq; Clay-Tonq.	Pouillaude.
...gt.	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Teller.	Courbet.	Deligne.
...s.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petaux.	Leblon.
...t.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Dolet.	Louvrier.	Portier.
	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hain.	Mathon.	Darras.
...l.	H.	Bailleul.	Bureau.	Stoppelgaet.	Plichon; Biswal.	Dehoorne, Becquaert

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique de communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Minis des cu
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Macs.	Debercke
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Menet.
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	Wormhoudt.	Outters.	Verriele.	Vanneufv
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Chopin.	Lesne.	Delemer.
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Thery.	Bernard.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	V. Bante
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Blanchard.	V. Avesn
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boy.	Boez.	Duburcq.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux, fils.	Lemaire.
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vanbremeersch.	Deman.
Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, Aᵉ	Lesne François.	Bercker.
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delesalle.	Desbonnets.	Delfortrie
Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Trampont.	Renaux.	Bracq.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Déjardin.	Dricot.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard	Denis.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Valles.
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	V. Font.
Bellaing	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	M.scaux.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prévost.	Mirland.	Jourdain.
Berelles.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever	Hanze.	Anselot.
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Verleye.	Guilbert; N...	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul.	Baudez.	Legrand.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Regnault.	Leroy.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfroi
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Cornet.	V. Villers-s
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	Vanstaevel.	Delfly.	Vermersc
Bertry.	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Basquin.	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Longatte.	Bracq.	Dauwerc
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire.	Lechien.	V. Gogni
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Ribeaucourt.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Deresme.	V. Sars-P
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Raa.	Leclainche.	Prévost.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Desfontaines.	Delgrange.	Comond.
Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulingui
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	Desoutter.	Walbron.
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken	Itsweire.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champe
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Malvoisi
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly	Damman
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Gazet, Charles.	Verhaeg
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie.
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Villette.	Delepouve.	Leturgie.
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing	Lecat-Butin ✲	Hellin; Dupire.	Ravaux.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
rre.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Vanneuville.	Soots.	Cappelaere.
achain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
alogne.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
rbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Waguet-Lambert.	Tettart.	V. Bourbourg.
rbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
rghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lefebvre.	Lothé.
rnies.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Bisiaux.
rbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Duez.
rnies.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pruvot.	Dumont.	Bourgeois.
rsignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouret.	Herbonnez.
rsignies	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
rssières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lespillette.	Stiévenard.	Boitiaux.
rssières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain	Detourmigni s.
rssois.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Badard.	Guillaume.	Delcourt.
rvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
rvines.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
rastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Pety.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
illon.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Cauderlier.
nckerque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Stevenoot.	Adriansen.	Capèle.
rcele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier.
nay.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Deltombe.	Dauchy.
ille lez-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
ille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Demaret.
némont.	D.	Arleux.	Douai.	Leclercq.	Bodvin, Pierre.	Malaquin.
y.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Lernoud	Gumez.	Lavechin.
gnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Liefquint.	Bussière.
nigny.	C.	Clary.	Clary.	Poizot.	Wiart. Mortier-Pecqueux	Crépin.
nscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Cooche.	Cavry.
nstre.	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	E. Savaete.	F. Savaete.	Goris.
gnoncle	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Dehaussy.	Crauck.
mbrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin.	Queulain, Ruelle.	Desrousseaux, Piquet.
mphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Gravelaine.	Babeur.	Vandaele.
mphin-en-P'év.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte. de Brigode Keml	Cretin.	Rémi.
ntaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Ficheux.
ntin.	D.	Arleux.	Douai.	Guilbert.	Tantart.	Donay.
ppel.	Dk.	Dunkerque-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	V. Armb. C
pelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Escarmain.
pinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles	V. Lomme.
ppelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Maigret, Isidore	Fretin, Gilbert.	Galand.
pellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Bauraet.	Vaesken.	Boyaert.
rnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Brunet.
rnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Top, ✲.
rtignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes	Hulin.	Vitrant.	Duhem.
ssel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Dehandschoewercker-Chevalier.	Arnould.
tillon	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Bricout.	Lombois ; Paternotte	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Minis des cu
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Roget.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Prioux.	Bracq, Th.; Bracq, L.*	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Plouvier.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Talfer.
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Legay.	V. Rousi
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Duhem.	Six.	Hoost.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Despret fils.	Pringal.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fiévet de Chaumont	Deleval.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obrec
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Figniez	Piette.	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Delattre.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	De La Grange.	Wauquier.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Demanez.	Renon.	Lecuyer.
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin.	Meurillon; Desbonnets.	Reniez.
Condé.	V.	Condé.	Bureau.	Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquez.
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, C.	Gossaert.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Lebecque.	Lelieur; Schodduyn.	V. Dunke
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲.	Fournier.	V. Lambr
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Levecq fils.	Martin.	Genain.*
Coutiches	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Galtier de Calmay
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Watré.	Lobiau.	Blaetevoet
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Crépin-Giraud.	Estoret.	Courtecui
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Pilloy.	Desmoutiers.	Despretz
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren	Depoers.	Degrendel.
Croix.	A	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	V. Forest.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Ducroquet, Désiré.	Direz.
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marquis d'Aoust	Lemaire, Augustin.	Lamorisse
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herbet.
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Bantig
Cysoing.	L	Cysoing.	Bureau.	Duhaut, ✲.	Delinselle; Paquet.	Rousselle.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dauchy.
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai	Jacquart.	Ducatillon.	Potteaux
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Furgero.	Huart.	V. Malinc
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecardez.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Ghestem-Desreum.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lequeux.	V. Dimon
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Rollet.	Harlet.	Doise.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Dreart.	Lecohier.	Dupont.
Douai	D.	Douai.	Bureau.	Maurice, ✲.	Pinquet; Bagneris.	Voir au ch des cult
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Payen.	Decottigni
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Demoulin.	Labbé.	Liermain.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Outtier.

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
nkerque.	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✲.	Willems, Alfred et Delelis.	Delaster; Deconinck et Deswarte.
blinghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Spanneut.	Dassonneville.	Bollingier.
illon.	D.	Douai-S.	Douai.	Masclet.	Houriez.	Muguez.
cles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Mengal.	V. Solrinnes.
laibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Beaumont fils.	Vincent.	Dubrule.
nelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.
rke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
ncourt	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villette.
mes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hogne.	Michel.
erchicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Hayez.	Rémy.	V. Aniche.
merin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
glefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Parmentier.	Pierchon.
glos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Procureur.	Deroubaix.	Laumonnays.
ntières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lefebvre.	Mullet.
nevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lambelin.	Favier-Bocquet.	Colliot.
pe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Dufresne	Quenée.	Forest.
hin.	D.	Arleux.	Douai.	Rousseau.	Jouvenet.	Trupin.
nghem.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Maegherman.	Janssen.	Declerck.
nghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
nghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Villers.	Decherf.	Lefils.
t.	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
rmain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Malaquin.	Poirette.	Locqueneux.
udain	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Cauliez.	Tison.
udœuvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Sellez.	Sevrez
upont.	V.	Condé.	Condé.	Clément.	Alglave.	Noclercq.
obecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin.	Fortrie.	V. Radinghem.
es.	C.	Clary.	Clary.	Boniface.	Laslins.	Hutin.
uelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
uerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Carneau.	Charlet.
uernes.	L.	Lille-S.-O.	Wazemmes.	Bigo-Tilloy.	Houvenaghel, Miellez.	Vanlaton.
aires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet.
tournel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
trées.	D.	Arleux.	Douai.	Verdier	Savary.	Basuyau.
h.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Coquelet.	Sergent.
œungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillard.	Maton.	Desforges.
œux.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Durel.	Moncomble.
un.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tachon.	Carbonnelle.	Hanne.
ars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Chauwin.	Lair.
hes.	L.	Lille-S.-E.	Moulins-Lille.	Montaigne.	Descamps.	Clinquet.
nars.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Durel.	Duvinage.
mont	D.	Orchies.	Orchies.	Picquet.	Bouchez.	Brienne.
ril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Dequesne.	Leclercq.
hain.	D.	Arleux.	Douai.	Dupuis.	Peugnier.	Chalant.
gnies.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Marchant.	Moreau.	Bury.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre des cult
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gravez	Hazard.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Lheurette.	Bertrand.	Quénot.
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies	Goutierre.	Hosselet.	Dupont.
Ferrière-laGrande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Chef.	Drombet.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Bulteau.
Fives.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Richebé.	Lecron; Duthoit, ✲	Meesmacke
Flaumon et Waud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont	Flacon	Godin.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Lepers, P.-F.	Liénard-Salembier.	Malfait.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Destombes
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Solau.	Basquin.	Blondel.
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.	Réant.
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Courouble.	Lecœuvre.	Remy.
Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Lespagnol; Mouchon	Jacquart.
Floursics.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semous
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Belle.	Houssin.	Delattre.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pierrart.	Boucher.	Faidherbe
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vitoux.
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard.	Panien.	Coupé.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse, Désiré	Banse, Dominique.	V. Seranvi
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Dubar.
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	N..,	Dumortier
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Legrand. ✲	Cocquelet; Bousis.	Charles.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Delefosse.	Waymel.	Vassart.
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daubresse
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Monscourt.	Devis. [Lenglé.	Quaghebeu
Fressin.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Lefebvre.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Lallemand.	Vincent, Trentile.	Delangre
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dufrenois.	Menet père.	Derosne.
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Crén.	Lobry.	Hannoire
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Loby.	Vandenbavière.	Puppinck.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillié, Jean-Franç.	Delessue.
Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	Parsy.	Branque.	Leriche.
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Destrée.	Poulet.
Gommegnies	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Brasseur.	Lenglet ; Lhussier.	Lambert.
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque.	Jaclin.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Sonnez	Leveillé.
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy, Jacques.	Leroy, Florentin.	Decherf.
Grande Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Deduystel
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle; Vancassel.	Vandenbu
Gruson	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	V. Bouvi

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
esnain.	D	Douai-Sud.	Douai.	Leduc.	Poulet.	Reytier.
ssignies	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx.	Wibaille,	Despretz.
llenes L.-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Hochart.	Choquet Dumez.	Becuwe.
lluin.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Demeestère.	Danset; Mignon, Fr	Blicq.
nuel.	D.	Arleux.	Donai.	Cambray	Remy.	Dorchies.
ntay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
rdifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Pronckaert.	Deman.	Dewaine.
rgnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Haplencourt.	Marchant.	Pouille.
snon.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart; Delcroix.	Delesalle.
spres.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Morelle.	Laurent; Mercier.	Moreau.
ubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Cte. Dhespel: Duverdeya	Dhalluin.
ucourt.	C.	Clary.	Clary.	Decaudin.	Langrand.	Hebert.
ulchin.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq	Lefebvre.	Capelier.
ussy.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Tondeur.	Richez; Bisiau.	Mispelaëre.
ut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Wéry.	V. Avesnes.
umont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Couture.	Gillet.	Blanchart.
veluy.	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
verskerque	H.	Merville.	Saint-Venant.	D'Hem.	Dequirez-Mayotte.	Bourdon.
ynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dovilez.	Liefquint.	Devred.
zebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houcke.	Kien; Thibaut.	Devulder.
cq.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Drenmont.	Vaille.	Denis.
lesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
llemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
nn.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H.ri	Franchomme, Louis	Deltour.
n-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
rgnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez	Pouille; Sibille.	Becquet.
rlies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
rin.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Brencq.	Gourdin.	Defrance.
rrin.	L.	Seclin.	Seclin.	Descamps.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.
rzeele	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Heem.	Dehorter.	Decraemer.
strud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lebrun.	Charlet, Jean-Franç	Lelong.
olque.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Dauchel.	Lardeur.	Deruywe.
ondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Valckenaere.	Spanneut.	Treutenaert.
ondschoote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Delaroière.	Lelieur; Bollengier.	Debreyne.
on-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hongne.	Wattier.	Ficheux.
onnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
onnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
ordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Lefebvre.	Despret.	Leclercq.
rnaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Martinache.	François.
oudain.	A.	Bavai	Bavai.	Lerat-Mutte.	Bourlard.	Dennetières.
ouplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néauport.
ouplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame.	Tréboute.
outkerque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Muylle.	Martein.	Ruyssen.
oymille.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Vandenbavière.	V. Bergues.
lies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Guermonprez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre des cult
Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Basquin.	Danjou.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Raoult.	Mascaux; Derieux.	Garçon.
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Pétoux.	Crepin.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lenthier.	Cantiniaux.	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dupont.	Lancelle.
Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Soisse, Amand.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Ybert.	Proost; Cousin.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Denis.
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquenne.	Lequien; Joye.	Masse.
La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Tétart-Béthune.	Caullery.	Soufflet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Cte de Montozon ✲	Herbeaux.	Lebon.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Derome.	Lebon.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Meurisse.	Selosse.	Desplanques
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Carrière.	Herteman.	Blanquart.
Lambres.	D	Douai-O.	Douai.	Lecq.	Hette.	Rocquet.
Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Mallet.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Deruez .	N....	Desse.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefever.
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Parent.	Brame.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Dehu.
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	Lefebvre.	Cauchy.	Caycz.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, ✲.	Eraux Chantreu l; Artiaux.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Choteau.	Lahaye.
Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Woestelandt.	Monsterleet.	Labey; Dez
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P.re	Debavalaere.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Droulers; Delannoy.	Drubay.
Leffrinckbouckhe.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Leuregans.	Wemaere.	V. Uxem.
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lutun.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; Piette.	Bouillon.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Thiéry.	Lefebvre.	Fiévet.
Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Lagache.
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Geeraert.	Paris père.	Baillien.
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Bevenot.	Vitrant.	N...
Lesquin.	L.	Seclin.	Moulins.	Marchand-Lefebvre	Chuffart.	Dubuisson
Leval.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Witrant.	Wiars.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai	Lasnes.	Fiévet.	Mascret.
Lezennes.	L.	Lille-S.-E	Moulins.	Lefebvre.	Coutrat.	Herrengt.
Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Biérent.	Tellier.
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme, fils.	Rousseaux.	Coppée.
Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bruneau.	Lempereur.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary	Clary.	Bauchard.	Leduc.	Wallez.
Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Waymel.	Foucart.	V. Beauca

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES. Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (O ✲)	Gentil, ✲; Delattre, Bommart-Crépy, ✲; Deledicque, Mille.	Voir au chapitre des cultes.
ıl-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Trannois.
illes.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse; Destombes	Guichard.
uignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applincourt, L.	Renard.	Joffrain.
:e.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
me.	L.	Haubourdin.	Lille.	Coisne.	Delattre.	Havez.
pret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	Desbonnets.	Duthoit.	Meurillon.
berghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Laudron.	Meezemaecker.	Leps.
.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Longueval.	Stevenoot.	Delattre.
.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Billon.	Bonte.	Lemahieu.
ches.	V.	Bouchain.	Denain.	Bouchelet, ✲.	Cartry; Jean.	Ducatillon.
gnies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
gnies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois.
il.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Monque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
roil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	V. Hautmont.
le.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Deman.	Verstavel.
ez-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoy.	Carrette, Louis.	Hespel.	Verbecq.
g.	V.	Valenciennn.-S.	Valenciennes.	Druelle.	Dupas.	Garçon.
ieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	N...	N...	Godry.
ncourt.	C.	Clary.	Clary.	Dubaille.	Leveaux.	Bauduin.
baix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Barbet.
hiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
hiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery; de Rivière.	Roussel.
coing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Malet.	Dufrenois.	Salez.
cq.	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.
q-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature; Honoré.	Midavaine.
dyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Morael.	Louf.
esches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Sueur.	Martin.
etz.	C.	Clary.	Clary.	Mention.	Lanciaux; Druon.	Mucherie.
ly.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes.	Peutin dit Tancrède	Manbré-Monchicourt	Dubus.
oilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Berlaimont.	Bachy.	Desruelles.
rpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hannequart.	Tilmant, François.	V. Jeumont.
rquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Vernier.	Héroguer.
rquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leroy.	Cachera.	Lemaire.
rquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
nières.	C	Marcoing.	Bureau.	Bail.	Crepin-Blas	Pollet.
my.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Herbage.	Tavaux.
taing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Miens.	Coupé.
beuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Lucq.	Deladrière.	Babeur.
lde.	V.	St.-Amandr.g	Saint-Amand.	HornezWatteau	Bont.	Gonez.
rois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hutin.	Taine	Vilain.
inghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Canonne.	Wyart.
quignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministr des cult
Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Bruneau.	Desmons, Auguste.	Fromentel.
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.
Merris.	H.	Bailleul-S.-O	Bailleul.	Dezitter.	Staes.	Debaudt.
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Verhaeghe, ✻.	[illegible]	Vandevelde; P
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul	Leurs.	Plouvier; Bacrot.	Plaetevoet.
Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Moreau.	Desmidt.	Serleys.
Millonfosse.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Duburcq.	V. Hasnon
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre.
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Witrant.	Dereine.
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Hallette-Hyolle	Tiétard.	Delsart.
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	Durieux père.	Legrux.	Dethoor.
Mouchecourt.	D.	Arleux.	Douai	Parent.	Dartenay.	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Defrenne.	Delebecque.	Derode.
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	Deregnauc
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	Gosselet.
Montigny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque.	Lequin.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes	Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Deyne; Penin.	Markant.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bounel.	Hecquet.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Baligand-Cochin	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Deleporte.
Moulins Lille.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	Beriot, Philippe	Delepierre; Grégoire	Herlemont.
Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	Berteaux.	Waroquier.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgois.	Mullier.	Deleruyelle
Naves.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire, Désiré	Lemaire, Gervais.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Duretz.	Singer.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Deharveng.	Broudehoux.	Dupont.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Bertoux	Delannoy.	Delvigne.
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Mullié-Catteau.	Glorieux; Bossus.	Prince.
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Pluvinage.	Morchain.	Boulongne.
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leriche.	Fauville.	Wambre.
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Ledieu, L.	Ledieu, Aug.	Dapvril.
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Delangre-Salembier	Delbecque; Romon.	Cornette.
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Pluvinage.	Masclet.	Larsonneur.
Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Dumez.	Maréchal.
Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bailly.	Demaresca
Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Leleu.	Heauw.	Devos.
Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Demade, Louis.	Griffon.
Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Daillard.	Cureur.	Decaudain.
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Malfait.	Lhermitte.	Danjou.
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	Chatelain, Dés.	Chatelain, Ildeph.	Gérin.
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Piérard.	Selliez.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	Bottiaux.
Ochtezeele	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Vangrevelynghe	Delautre.

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
mez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hyp.	Bocquet, A. Miroux.	V. Fresnes.
ain.	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
f.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Membré.	V. Hérin.
ing.	V.	Valencienn.-E	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie; Bavay.	This.
t-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Houdschoote.	Geeraert.	Vandenameele.	Florisoone.
hies.	D.	Orchies.	Bureau	GuilbertEstevez ✲	Cordonnier; Martin.	Charles.
.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Givry-Guyot.	Demaret.	Ghyselynck.
inval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy	Léquipart	Denimal.	Marchand.
ricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Deprez, Louis	Dhinaut.	Dorchies.
lezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J.-B	Verricle, Louis.	Duverlie.
laëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
lencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basuyau.
quencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Poulain.	Jaclin.
nchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Fauquembergue	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
onne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
-Forêt-de-R.	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Leleu.	Pillion.	V. Aubry.
te-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.
lempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Caillet.	Duthoit.
am.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Decroocq.	Ouvenaghel.
t.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Willot, Zul.d	Jouveniaux.	Bultez.
merœuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Polvent.	Delattre.	Chauwin.
t-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Holbecq.	Six.	Bujardin.
sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Grard.	Huriau.	Wallez.
elles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
delles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson.
mesques.	L.	Armentières.	Lille.	Roussel.	Delobel.	Boone.
ieau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonville	Roland.	Brasselet.
ux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Busin.	Humez.
ux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Blaréan.	Dehove.	Malaquin.
ches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Blondeau.	Davoine	Cambreleng.
uvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Basuaux.	Hubert.	Jaclin.
ville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	Laude.	Dorchies.
vin.	L.	Seclin.	Carvin.	Legrain.	Grard.	Leroy.
ædypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie.
roube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Carlier, Vincent.	Lambelin.
renaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Danhiez.	V. Artres.
noy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	FretinVrambout✲	Berthe ; Lelong.	Decottignies.
évelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hazard.	Boisse.	V. Aibes.
évrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Libert.	Bourez.	Montaigne.
évy.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille;Bauduin	Libert.
hes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Parsy.	Gadenne.
nghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Brice	Wattelle.	Delebarre.
lencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Briffault.	Normand.	V. Sailly.
beaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guislin.	Houcke.
sars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Cossart.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes
Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier; Fréant.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Cuisset.	Rousseau.	Roland.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Mahieu.	Delforge	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Hopsomer.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Lenoir.	Debut.	Dubois
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbaut	Villain.	Leclercq.
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Villain-Lefebvre	Largillière.	Bresson.
Robersart.	A	Landrecies.	Landrecies.	Tunant.	Legrand.	Thieuleux.
Rœulx.	V	Bouchain.	Bouchain.	J.-B. Risbourg.	Lecu.	Sockeel.
Rombies et March	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.
Romeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Dugimont.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Moulins-Lille.	Morelle.	Spriet.	Monchy.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Nanynck.
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard.	Gillis.
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Legraud.	Sauvage.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	N...		Maës, Herre
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Guyot.	Huin.	V. Englefontai
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebure.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph.rt	Laurent.	Lemaire.
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.
Rubrouck.	H	Cassel.	Cassel.	D'Hondt.	Vandenbilcke, P.re	Dewaele.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demont.
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Masingue.	Lecoustre.
Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Beaumont.	Manniez.	Ségard.
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Barenne.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Cogniat-Cousin.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonne.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux; Desbrosses	Joffrain.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Descamps.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Dupuis.
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bruyère.	Triquet.	Largillière.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Merlin.	V. Crespin.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Valet.	Corniquet père.	Demarescau
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberg
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Bériot.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Dequidt.	Bernast.
St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Lecerf.	Lecuppre.
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.

NOMS des communes.	de l'arrond.t.	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Serre-Bronel.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Geerssen.	Dereuddre.	Lefever.
Python	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Blas.	Jeanlebœuf.
emy-Chausse	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
emy-m.-bati	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Bucquoy.
Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes	Moreau.	Durieux.	Carette.
Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Millot.	Lacourte	Barbier.
ylvestre-Cap.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Balloy.	Lobbedez.	Vanuxem.
Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.
Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	De Butron, b. de la T	Decroué.	Delhaye.
aches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Denis aîné.	Denis, Damien.	Engels.
mé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Lefebvre.	Lemaire.	Degruson.
ion.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbomez.	Lefebvre.
court.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Delsaux.	V. Blécourt.
tes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Delavigne.	Doby.	V. Brillon.
-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Dupont, Victor	Delcourt.	Collet.
egnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Lenclud.	Dubois.
ltain.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes	Hamoir.	Remy.	Ducatteau.
lzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.
ourg.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes.	Langrand.	Descamps.	Sauvet.
lin.	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Duport; Desmazière.	Plaëtevoët.
rigny.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Pique.
eries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dequesne.	Fiévet.	Duquesne.
nousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, fils.	Wagnier, Constant.	Bottiaux.
meries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Banteignies.	Bruyère.	Deleau.
uedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Hochard.	N..., Caron.
anvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	De Valincourt, J.	Wasson.
eus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Hanotte.	Mordacq.	Attuyt.
.	D.	Douai-N.	Douai.	Fiévet.	Crême; Anache.	Dumet.
n.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duyck-Quinto	Coudeville.	Blomme.
mes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Lobry.	Petit, J.-B.; Payen.	Gourdin.
e-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy	Agache.
rismes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Planard.	Baudet.	Lemaire.
main.	D.	Marchiennes.	Douai.	Morelle.	Bataille; Helbecque.	Carpentier.
maing.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Durlin.	Facon, Auguste
cker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed.	Depoers.	Monté.
gde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vambremersch	Vasseur.	Pauwels.
mbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubronne.	Devalckenaere.	Marceaux.
ue.	Dk	Bergues.	Bergues.	Vanhaecke.	Debavelaere.	Vangraesschepper.
rvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Beck.	Serlooten; Vangraeschepe.	Pauwels; Vandevelde.
werck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet; Buns-Bécue.	Lefrançois.
eele.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.
ières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Michaux.	Wéry.	Minaux.
ières-sur-H	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier	Millot.
plemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Rose.	Wattrelot.	Lefebvre.

des

COMMUNES

Templeuve
Terdeghen
Téteghem
Thiant.
Thiennes.
Thivencel
Thumerie
Thun.
Thun-Lé
Thun-St.-
Tilloy.
Tilloy.
Touffler
Tourcoi
Tourmi
Trélon.
Tressin
Trith-S
Troisvi
Uxem.
Valenc
Vendegi
Vendegi
Vende
Verchai
Verlin
Vertai
Vicq.
Viesly
Vieux
Vieux
Vieux
Vieux
Viller
Villers
Viller-
Viller
Viller
Viller
Ville
Ville
Ville
Vre
Voll

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

État des communes dont les revenus excèdent 20,000 francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et des noms de leurs receveurs.

Dunkerque, [illegible] Bergues, Deschamps; Gravelines, [illegible] Hazebrouck, Blondé, [illegible], Baelde; Estaires, [illegible] Bailleul, Jouffroy; Armentières, Bousseman; [illegible] Tourcoing, Debrigne; Wazemmes, Bonnet; [illegible] Le Cateau, De Lay; Maubeuge, Levecque fils; [illegible] Hondschoote; Saint-Amand, Dumoulin; [illegible].

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

[illegible] Talin, r. c. — Bourbourg-Ville, [illegible] Cocquillier, r. c. — Condé-[illegible] — Dunkerque, Dalinval, p. ch.; [illegible] — Hondschoote, [illegible] Leroy, r. c. — Cassel, N., p. ch.; [illegible] Fenard-Desmons, r. c. — [illegible], r. c. — La Gorgue, Beun, r. c. — [illegible] Jeronin, r. c. — Morbecque, Cas-[illegible] Jeanneville, r. c. — Vieux-Berquin, [illegible] Vanrouke, r. c. — Armentières, [illegible] — La Bassée, Hibon, r. c. — [illegible] — Wattrelos, Godart, r. c. — Lannoy, [illegible] Lefeavre, p. ch.; Thévenin, r. c. — [illegible], r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, [illegible] Bredart, r. c. — Seclin, [illegible] — Tourcoing, Lapersonne, p. ch.; [illegible], p. ch.; Quef, r. c. — [illegible] — Le Câteau, Dubois, [illegible] Dubois, p. ch.; Steve et Noyon, [illegible] — [illegible], Seraut, chargé du [illegible] — Maubeuge, Misonne, [illegible] Le Quesnoy, Lamorisse, p. ch.; [illegible] — Douai, Deber-[illegible] — Saint-Amand, Makenne, r. c. — [illegible] Valenciennes, Boizard, [illegible], r. c. — Denain, [illegible]

[illegible] : p. ch. (préposé

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. St.-Léger (O. ✲).

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très ancienne, réorganisée par arrêté ministérielle du 26 septembre 1853 — *Commandaut*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commadant*, M. Jorez, ✲.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DECRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons : Bergues, MM. Ouzouf ; Bourbourg, Touzé ; Dunkerque (deux cantons), Compère, *commiss. cent.;* Dunkerque-Ouest, Stevenoodt ; Gravelines, Beaurepaire ; Hoondschoote, Joland ; Wormhoudt, Bloeme.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Morel ; Cassel, Van Bambeck ; Hazebrouck, Corsin, ✲ ; Merville. Fore, *à Merville ;* Dreux, *à Estaires ;* Steenvoorde, Roger.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Horrie; La Bassée, Legrand ; Cysoing, Dezwarte ; Fives, Decottinis ; Haubourdin, Minart ; Lannoy, Mornave ; Lille (5 cantons), *commiss. cent.*, Gadot ; Lille Nord-Est, Rahout ; Lille-Centre, Boutal-Samson ; Lille-Sud-Est, Richard ; Lille-Sud-Ouest, Houzé, *à Lille ;* Legillon, *à Wazemmes ;* Tavernier, *à Moulins-Lille ;* Lille-Ouest, Larzillière ; cinq cantons de Lille (communes rurales), Cousin ; Pont-à-Marcq, Dallennes ; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines ;* Roubaix, Very, *commiss. cent.;* Bavrey, Chevreuse, *à Roubaix ;* Alexandre, *à Wattrelos ;* Seclin, Venière; Tourcoing (2 cantons,) Cor, *commiss. cent.;* Tourcoing-Sud, Duckett, *à Tourcoing ;* Tourcoing-Nord, Février, *à Halluin.*

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les reeenus excèdent **20,000** *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiés à des receveurs spéciaux et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, Versmée; Bergues, Deschamps; Gravelines, Damarle-Dhanzo ; Hazebrouck, Blondel; Bailleul, Baelde; Estaires, Bossu; Merville, Barizel; Lille, Jouffroy; Armentières, Boussemaer; Roubaix, Salembier; Tourcoing, Debuigne; Wazemmes, Bonnet; Cambrai, Delattre; Le Câteau, Delhay; Maubeuge, Levecque fils; Douai, Lavoix; Condé, Douchement; Saint-Amand, Dumoulin; Valenciennes, Deffaux.

OCTROIS.

Etat des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés. (*)

Bergues, Deconninck, p. ch.; Vallin, r. c. — Bourbourg-Ville, Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, Maeght, r. c. — Dunkerque, Dalinval, p. ch.; Dupays, r. c. — Gravelines, Bouvier, r. c. — Hondschotte, Debil r. c.—Bailleul, Freson p. ch.; Leroy, r. c.—Cassel, N.. p. ch; Ballet, r. c. — Estaires, Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmons, r. c. — Hazebrouck, N... p. ch.; Itsweire, r. c. — La Gorgue, Beun, r. c. — Merville, Boudville, p. ch.; Deroide, r. c. — Morbecque, Castrique, r. c. — Steenvoorde, Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, Ingelrans, r. c. — Annœulin, Panckouke, r. c. — Armentières, Camblin, p. ch.; Héron, r. c. — La Bassée, Hibon, r. c. — Comines, Marcotte, r. c. — Esquermes, Godart, r c. — Lannoy, Page, r. c. — Moulins-Lille, Lefebvre, p. ch.; Thévenin, r. c. — Lille. Parvillez, p. ch.; Loth, fils, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, Dutoit, r. c. — Roubaix, Roche, p. ch.; Bredart, r. c. — Seclin, de Geslin, p. ch.; Olivier, r. c. — Tourcoing, Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Wazemmes, Broudehoux, p. ch ; Quef, r. c. — Cambrai, Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c. — Avesnes, Dubois, p. ch.; Stève et Noyon, r. c. — Bavai, Pouillaude, r. c. — Landrecies, Seraut, chargé du contrôle administratif, Aimé, p. ch. — Maubeuge, Misonne, p. ch.; Bierent et Paquié, r. c. — Lequesnoy, Lamorisse, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, Rouez, r. c. — Douai, Deberckem, p. ch.; Garez, r. c. — Saint-Amand, Makenne, r. c. — Condé, G. Petit, p. ch.; Broussès, r. c. — Valenciennes, Boizard, p. ch.; Lengrand, r. c. — Vieux-Condé, Decout, r. c. — Denain, Delhaye-Dieudonné, p. ch.; Benoit, r. c.

(*) Explication des abréviations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé en chef); r. c. (receveur central).

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et Valenciennes.

Lille. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. St.-Léger (O. ✲).

Valenciennes. — Compagnie aussi très ancienne, réorganisée par arrêté ministérielle du 26 septembre 1853 — *Commandant*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commadant*, M. Jorez, ✲.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DECRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons : Bergues, MM. Ouzouf ; Bourbourg, Touzé ; Dunkerque (deux cantons), Compère, *commiss. cent.;* Dunkerque-Ouest, Stevenoodt ; Gravelines, Beaurepaire ; Hoondschoote, Joland ; Wormhoudt, Bloeme.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Morel ; Cassel, Van Bambeck ; Hazebrouck, Corsin, ✲ ; Merville. Fore, *à Merville ;* Dreux, *à Estaires ;* Steenvoorde, Roger.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Horrie; La Bassée, Legrand ; Cysoing, Dezwarte ; Fives, Decottinis ; Haubourdin, Minart ; Lannoy, Mornave ; Lille (5 cantons), *commiss. cent.*, Gadot ; Lille Nord-Est, Rahout ; Lille-Centre, Boutal-Samson ; Lille-Sud-Est, Richard ; Lille-Sud-Ouest, Houzé, *à Lille ;* Legillon, *à Wazemmes ;* Tavernier, *à Moulins-Lille ;* Lille-Ouest, Larzillière ; cinq cantons de Lille (communes rurales), Cousin ; Pont-à-Marcq, Dallennes ; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines ;* Roubaix, Very, *commiss. cent.;* Bavrey, Chevreuse, *à Roubaix ;* Alexandre, *à Wattrelos ;* Seclin, Venière ; Tourcoing (2 cantons,) Cor, *commiss. cent.;* Tourcoing-Sud, Duckett, *à Tourcoing ;* Tourcoing-Nord, Février, *à Halluin.*

Arrondissement de Cambrai.

Cantons : Cambrai, MM. Duflos, *commiss. cent.;* Arnaud ; Carnières, Bouvela, *à Quievy ;* Clary, Bonnier ; Le Câteau, Scelles ; Marcoing, Ferrassin, *à Masnières ;* Solesmes, Aigoin.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons : Avesnes, MM. Cumell ; Bavai, Piard ; Berlaimont, Laquay ; Landrecies, Breuzard ; Maubeuge, Thieffries ; Le Quesnoy, Druelle-Delannoy ; Solre-le-Château, Depaux ; Trélon, Pettre, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai, MM. Moussiau, *commiss. cent.*, Lecocq ; Marchiennes, D'Haisne, *à Somain ;* Orchies, Regnard ; Arleux, Humbert.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Bury ; Bouchain, Forest de Faves, *à Denain ;* Condé, Boulay-Bonneville ; Valenciennes, Guerpillon, *commiss. cent.;* Coorens, *à Valenciennes ;* Wernert, *à Anzin.*

Commissaires spéciaux aux stations du chemin de fer. Valenciennes, MM. Dupuy ; Tourcoing, Foulon ; Jeumont, Sauvage.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux ; huit hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards, et les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des Bureaux de bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Thelu, Quillacq, Féron-Morel fils, Wandewalle, Pigalle. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Papillon, *receveur ;* Vanthielt, *économe comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Joos, ✻, Deberdt, Delautre, Bollaert, Bertels. —*Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Pluvier, Deblock, Delautre, Pareydt. — MM. Carpentier, *receveur ;* Lenglet, *économe comptable*, Cousyn, *secrétaire de l'hospice ;* Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Malot, Deschodt, Legaigneur, N.... — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vandenbroucque, *receveur ;* Joos, *secrétaire ;* N..., *économe.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Houvenaghel, Sepieter, Leclercq, Donckele. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Scheercousse, Caboche, Cleenewerck, Deschodt, Defoort. — MM. Salomé, *receveur ;* Scheercousse, *secrétaire économe comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. Vandamme, Cortyl, Béhaghel, H., Béhaghel, L., Baelde. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, De maker, Baelde, Bieswal, Hopsomer. — MM. Béhaghel, *receveur*, Cousse-Bubbe, *économe-comptable ;* Depup, *secrétaire provisoire.*

Cassel, *Hospices.* MM. Chevalier, Dehandschoewerker, Marant, Pastoors, Malot. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Wackernie, Pastoors, Dehandschœwerker, L., Dehandschœwerker, A., Vambever. — MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire ;* Aernouts, *économe comptable.*

Estaires. *Hospice.* MM. Taffin, Degruson, Hennion, Leconte-Dupont, Vermersch. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez, Fénart, Degruson, Taffin, Kieken. — MM. Bossu, *receveur ;* Beau, *secrétaire.*

Merville. *Hospice.* MM. Degruson-Williot, Arnould, Mattelin, Bridelance, Hue. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hue, Bouilliez-Verhaeghe, Clarisse-Piat, Mattelin, Arnould. — MM. Barizel, *receveur ;* Mattelin, *secrétaire de l'hospice ;* Bridelance, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Steenvoorde. *Hospice.* MM. Boone, Klein, Vanderlynden, Serlooten, Dejonghe. — *Bureau de bienfaieance.* MM. Vangraefs

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

chêpe, Leureele, Vanderlynden, Haeu, Parent. — MM. Riquet, *receveur;* Bailleul, *économe-comptable et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.* (1) MM. Brame, ✲; Barrois, Bommart-Crépy, ✲; Bernard-Rouzé, Danel, comte de Melun, Lemaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cazeneuve, ✲; Blocquel, Dujardin, Longhaye, Bernard, Lefebvre, Desmedt-Wallaert, — MM. Dumon, *receveur,* Dubiez, *économe-comptable de l'hospice-général;* Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert:* Dürr, *secrétaire de la commission des hospices;* Fiolet, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Roussel-Baron, Woussen-Castrique, Castrique, Clarisse-Béghin, Musiu-Lespagnol. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. *Hospices.* MM. Lecat, maire; Ravaux, curé, Lamblin-Josson, Lefebvre.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Lupart, Dupire, Bonte, Montagne, Deleforterie.

La Bassée. *Hospice.* MM. Serrurier, Tison, Soille, Cordier, Larsonneur.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Legrand, Bavière, Laignel, Denis, Gosselin. — M. Denabrif, *receveur et économe-comptable.*

Comines. *Hospices.* MM. Froidure-Lambin, Goeman, Ghesquière, Cappelle, fils, Catteau-Béghin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Flament, Caudron-Cuvelier, Dillies, Lesaffre. — MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Marcotte-Ghesquières, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Lemaître-Demeestère, Libert, Danset-Lemaître, Phalempin, N... — *Bureau de bienfaisance.* — MM. Demeester, Desprez, Dhalluin, Mathieu, Pollet-Morel.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Testelin, Leroy, Rincheval, Dhalluin. — *Bureau de bienfaisonce.* MM. Testelin, Labbe, Derbigny, Duchâtelet, Lamblin. — MM. Lefebvre, *receveur,* N..., *économe-comptable.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Dhalluin, Lesaffre, Delannoy, Decottignies, Bodé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delepierre, Pouillier-Couvreur, Lambelin, Bodé, Fretin-Loridant.

Roubaix. *Hospice* MM. Grimonprez-Bossut, Motte-Duthoit, Delefosse, Serepel, Renaux-Lemaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Eeckman, Destombes, Prouvost, Lagache, Requillart-

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Desaint. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vinere, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Duport, Decourtray, Cottignies, Garez, Claeys. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Descloquemant, Moreau, Dupire, Dujardin, Pinte. — MM. Delsart, *receveur;* Mullier, *économe comptable et secrétaire de la commission de l'hospice.*

Tourcoing. *Hospice.* MM. Wattinne, Wattel, Delobel-Wattinne, Wattinne, Jonglez-Wattel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquennoy-Wattel, Motte, Truche, Lorthiois, Duvillier-Duriez. — MM. Debuigne, *receveur et secrét.;* Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Carette, Bayart, Béghin-Tierce, Dubrulle, Dhalluin-Delanghe. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Delecroix, Dupire-Selosse, Droulers-Duquesnoy, Castel-Dujardin. — MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable;* Bettremieux, *secrétaire.*

Wazemmes. *Hospice.* MM. Bériot, Fremeaux, Humbert-Drino, N..., N... — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Proyart, Déjardin, Minangoy, Corroyer, l'abbé Vallée. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Toussaint-Lallier, Boitelle, Piettre, N... — Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Herbecq, George, Evrard, Bévière, Beaumont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. De la Gorce, Bévière, Flament, Bernadou, Lambert. — MM. Michaux aîné, *receveur;* Postiau, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Béthune, Bonnaire, Desbrosses, Passefort. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boutteaux, Merlin, Bonnaire, J.; Passefort, Bonnaire, A. — MM. Descamps, *receveur* Merlin, *économe-comptable,* Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Horrie, Halgrin, De Carnières, Ouverlaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cuénot, Guislain, Pechemartry, Labbé, De Lagorce. — MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire,* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Hubert, Dupont, Piette, Gossart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Legrain-Piette, Lutz, ✲, Lefebvre-Douay, Mary. | MM. Baillion, *receveur et économe de l'hospice,* Vandamme, *secrétaire,*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Leroy, Delhaye-Humbert, Honoteau, Baligand, Lebeau. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Barthélemy, Rouez fils, Delhaye-Humbert, Preux, Lebeau. — M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Remy de Rombault, ✲, Danel, ✲, Dumon, Desfontaines-d'Azincourt, ✲, Preux (O. ✲). — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲, Tréca-Leleu, Bommart, comte de Guerne, De Serval (O. ✲). — MM. Lacombe, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospices.* MM. Lebon, D'Herbais, Morelle, Boulaut, Deregnaucourt. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulaut, David, Herbaux, Waquez.

Orchies. *Hospices.* MM. Josson, Hégo-Bulteau, Cuvelier, Bocquet, Martin. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM Dherbomez, *secrétaire;* Dherbomez, *receveur et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dumont, propriétaire, Delcourt-Dubois, directeur de la banque, Hamoir, propriétaire, Desfontaines de Preux, propriétaire, Delaune-Lelièvre. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Mariage, *receveur;* Leflan, *secrétaire;* Vassart, *économe-comptable.*

Saint-Amand. *Hospices.* MM. Nicolle, Bazier, Barbieux, Davaine, Bouchart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hedon, André, Bocquet, Waché, Naveteur. — MM. Mériaux, *receveur et secrétaire;* Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospices.* MM. Mention-Bourgogne, Brousses, Petit, Housez, Martel. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Douchement, *receveur;* Noël, *économe-comptable et secrétaire.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✲, membre du conseil général et maire d'Armentières, Delebois, adjoint au maire, Pouchain-Boutry, Cary, Boussemaer. — *Directeur*, M. Delair; *aumônier*, M. Blicq; *médecin*, M. Butin; *receveur*, M. Lemoyne; *économe*, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Verley, ✲, président, Meunier, notaire, Rouzé, ✲, Leconte, doyen curé de Saint-Maurice, Gentil fils, juge suppléant. — *Directeur*, M. Guilbert; *médecin*, M. le docteur Gosselet; *aumônier*, M. Sapelier; *receveur-économe*, M. Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Directeur, M. Mathias-Béaret; *médecin*, M. Joire.

Monts-de-piété.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues; de 12 à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, *directeur;* Willeman, *contrôleur.* — A Lille, MM. Lalo, ✲, *directeur;* Masurel, *contrôleur.* — A Cambrai, MM. Sapelier, *directeur;* Wilbert, *contrôleur.* — A Douai, M. Mouthon de Bourdignin, *directeur.* — A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur;* Caudron, *contrôleur.*

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils. — A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Vandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Leroy, Dutemple, Lefranc. — A Avesnes, MM. Maurice, Hannoye. *Membre adjoint*, M. Guillemin. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Dubois, Didier, N....

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord quatorze caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires et une à Merville.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, 1.er

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les reeenus excèdent **20,000** *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiés à des receveurs spéciaux et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, Versmée; Bergues, Deschamps; Gravelines, Damarle-Dhanzo ; Hazebrouck, Blondel; Bailleul, Baelde ; Estaires, Bossu; Merville, Barizel ; Lille, Jouffroy ; Armentières, Boussemaer ; Roubaix, Salembier; Tourcoing, Debuigne; Wazemmes, Bonnet; Cambrai, Delattre ; Le Câteau, Delhay; Maubeuge, Levecque fils; Douai, Lavoix; Condé, Douchement; Saint-Amand, Dumoulin; Valenciennes, Deffaux.

OCTROIS.

Etat des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés. (*)

Bergues, Deconninck, p. ch.; Vallin, r. c. — Bourbourg-Ville, Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, Maeght, r. c. — Dunkerque, Dalinval, p. ch.; Dupays, r. c. — Gravelines, Bouvier, r. c. — Hondschotte, Debil r. c.—Bailleul, Freson p. ch.; Leroy, r. c.—Cassel, N.. p. ch; Ballet, r. c. — Estaires, Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmons, r. c. — Hazebrouck, N... p. ch.; Itsweire, r. c. — La Gorgue, Beun, r. c. — Merville, Boudville, p. ch.; Deroide, r. c. — Morbecque, Castrique, r. c. — Steenvoorde, Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, Ingelrans, r. c. — Annœulin, Panckouke, r. c. — Armentières, Camblin, p. ch.; Héron, r. c. — La Bassée, Hibon, r. c. — Comines, Marcotte, r. c. — Esquermes, Godart, r c. — Lannoy, Page, r. c. — Moulins-Lille, Lefebvre, p. ch.; Thévenin, r. c. — Lille. Parvillez, p. ch.; Loth, fils, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, Dutoit, r. c. — Roubaix, Roche, p. ch.; Bredart, r. c. — Seclin, de Geslin, p. ch.; Olivier, r. c. — Tourcoing, Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Wazemmes, Broudehoux, p. ch ; Quef, r. c. — Cambrai, Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c. — Avesnes, Dubois, p. ch.; Steve et Noyon, r. c. — Bavai, Pouillaude, r. c. — Landrecies, Seraut, chargé du contrôle administratif, Aimé, p. ch. — Maubeuge, Misonne, p. ch.; Bierent et Paquié, r. c. — Lequesnoy, Lamorisse, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, Rouez, r. c. — Douai, Deberckem, p. ch.; Garez, r. c. — Saint-Amand, Makenne, r. c. — Condé, G. Petit, p. ch.; Broussès, r. c. — Valenciennes, Boizard, p. ch.; Lengrand, r. c. — Vieux-Condé, Decout, r. c. — Denain, Delhaye-Dieudonné, p. ch.; Benoit, r. c.

(*) Explication des abréviations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé en chef); r. c. (receveur central).

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et Valenciennes.

Lille. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. St.-Léger (O. ✲).

Valenciennes. — Compagnie aussi très ancienne, réorganisée par arrêté ministérielle du 26 septembre 1853 — *Commandaut*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commadant*, M. Jorez, ✲.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DECRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons : Bergues, MM. Ouzouf ; Bourbourg, Touzé ; Dunkerque (deux cantons), Compère, *commiss. cent.;* Dunkerque-Ouest, Stevenoodt ; Gravelines, Beaurepaire ; Hoondschoote, Joland ; Wormhoudt, Bloeme.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Morel ; Cassel, Van Bambeck ; Hazebrouck, Corsin, ✲ ; Merville. Fore, *à Merville ;* Dreux, *à Estaires ;* Steenvoorde, Roger.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Horrie; La Bassée, Legrand ; Cysoing, Dezwarte ; Fives, Decottinis ; Haubourdin, Minart ; Lannoy, Mornave ; Lille (5 cantons), *commiss. cent.*, Gadot ; Lille Nord-Est, Rahout ; Lille-Centre, Boutal-Samson ; Lille-Sud-Est, Richard ; Lille-Sud-Ouest, Houzé, *à Lille ;* Legillon, *à Wazemmes ;* Tavernier, *à Moulins-Lille ;* Lille-Ouest, Larzillière ; cinq cantons de Lille (communes rurales), Cousin ; Pont-à-Marcq, Dallennes ; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines ;* Roubaix, Very, *commiss. cent.;* Bavrey, Chevreuse, *à Roubaix ;* Alexandre, *à Wattrelos ;* Seclin, Venière; Tourcoing (2 cantons,) Cor, *commiss. cent.;* Tourcoing-Sud, Duckett, *à Tourcoing ;* Tourcoing-Nord, Février, *à Halluin.*

Arrondissement de Cambrai.

Cantons : Cambrai, MM. Duflos, *commiss. cent.;* Arnaud ; Carnières, Bouvela, *à Quievy ;* Clary, Bonnier ; Le Câteau, Scelles ; Marcoing, Ferrassin, *à Masnières ;* Solesmes, Aigoin.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons : Avesnes, MM. Cumell ; Bavai, Piard ; Berlaimont, Laquay ; Landrecies, Breuzard ; Maubeuge, Thieffries ; Le Quesnoy, Druelle-Delannoy ; Solre-le-Château, Depaux ; Trélon, Pettre, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai, MM. Moussiau, *commiss. cent.*, Lecocq ; Marchiennes, D'Haisne, *à Somain ;* Orchies, Regnard ; Arleux, Humbert.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Bury ; Bouchain, Forest de Faves, *à Denain ;* Condé, Boulay-Bonneville ; Valenciennes, Guerpillon, *commiss. cent.;* Coorens, *à Valenciennes ;* Wernert, *à Anzin.*

Commissaires spéciaux aux stations du chemin de fer. Valenciennes, MM. Dupuy ; Tourcoing, Foulon ; Jeumont, Sauvage.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux ; huit hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards, et les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des Bureaux de bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Thelu, Quillacq, Féron-Morel fils, Wandewalle, Pigalle. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Papillon, *receveur ;* Vanthielt, *économe comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Joos, ✲, Deberdt, Delautre, Bollaert, Bertels. —*Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Pluvier, Deblock, Delautre, Pareydt. — MM. Carpentier, *receveur ;* Lenglet, *économe comptable*, Cousyn, *secrétaire de l'hospice ;* Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Malot, Deschodt, Legaigneur, N.... — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vandenbroucque, *receveur ;* Joos, *secrétaire ;* N..., *économe.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Houvenaghel, Sepieter, Leclercq, Donckele. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Scheercousse, Caboche, Cleenewerck, Deschodt, Defoort. — MM. Salomé, *receveur ;* Scheercousse, *secrétaire économe comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. Vandamme, Cortyl, Béhaghel, H., Béhaghel, L., Baelde. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, De maker, Baelde, Bieswal, Hopsomer. — MM. Béhaghel, *receveur*, Cousse-Bubbe, *économe-comptable ;* Depup, *secrétaire provisoire.*

Cassel, *Hospices.* MM. Chevalier, Dehandschoewerker, Marant, Pastoors, Malot. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Wackernie, Pastoors, Dehandschœwerker, L., Dehandschœwerker, A., Vambever. — MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire ;* Aernouts, *économe comptable.*

Estaires. *Hospice.* MM. Taffin, Degruson, Hennion, Leconte-Dupont, Vermersch. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez, Fénart, Degruson, Taffin, Kieken. — MM. Bossu, *receveur ;* Beau, *secrétaire.*

Merville. *Hospice.* MM. Degruson-Williot, Arnould, Mattelin, Bridelance, Hue. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hue, Bouilliez-Verhaeghe, Clarisse-Piat, Mattelin, Arnould. — MM. Barizel, *receveur ;* Mattelin, *secrétaire de l'hospice ;* Bridelance, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Steenvoorde. *Hospice.* MM. Boone, Klein, Vanderlynden, Serlooten, Dejonghe. — *Bureau de bienfaieance.* MM. Vangraefs

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

chêpe, Leureele, Vanderlynden, Haeu, Parent. — MM. Riquet, *receveur;* Bailleul, *économe-comptable et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.* (1) MM. Brame, ✲; Barrois, Bommart-Crépy, ✲; Bernard-Rouzé, Danel, comte de Melun, Lemaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cazeneuve, ✲; Blocquel, Dujardin, Longhaye, Bernard, Lefebvre, Desmedt-Wallaert, — MM. Dumon, *receveur,* Dubiez, *économe-comptable de l'hospice-général;* Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert:* Dürr, *secrétaire de la commission des hospices;* Fiolet, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Roussel-Baron, Woussen-Castrique, Castrique, Clarisse-Béghin, Musiu-Lespagnol. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. *Hospices.* MM. Lecat, maire; Ravaux, curé, Lamblin-Josson, Lefebvre.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Lupart, Dupire, Bonte, Montagne, Deleforterie.

La Bassée. *Hospice.* MM. Serrurier, Tison, Soille, Cordier, Larsonneur.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Legrand, Bavière, Laignel, Denis, Gosselin. — M. Denabrif, *receveur et économe-comptable.*

Comines. *Hospices.* MM. Froidure-Lambin, Goeman, Ghesquière, Cappelle, fils, Catteau-Béghin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Flament, Caudron-Cuvelier, Dillies, Lesaffre. — MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Marcotte-Ghesquières, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Lemaître-Demeestère, Libert, Danset-Lemaître, Phalempin, N... — *Bureau de bienfaisance.* — MM. Demeester, Desprez, Dhalluin, Mathieu, Pollet-Morel.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Testelin, Leroy, Rincheval, Dhalluin. — *Bureau de bienfaisonce.* MM. Testelin, Labbe, Derbigny, Duchâtelet, Lamblin. — MM. Lefebvre, *receveur,* N..., *économe-comptable.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Dhalluin, Lesaffre, Delannoy, Decottignies, Bodé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delepierre, Pouillier-Couvreur, Lambelin, Bodé, Fretin-Loridant.

Roubaix. *Hospice* MM. Grimonprez-Bossut, Motte-Duthoit, Delefosse, Serepel, Renaux-Lemaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Eeckman, Destombes, Prouvost, Lagache, Requillart-

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Desaint. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vinere, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Duport, Decourtray, Cottignies, Garez, Claeys. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Descloquemant, Moreau, Dupire, Dujardin, Pinte. — MM. Delsart, *receveur;* Mullier, *économe comptable et secrétaire de la commission de l'hospice.*

Tourcoing. *Hospice.* MM. Wattinne, Wattel, Delobel-Wattinne, Wattinne, Jonglez-Wattel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquennoy-Wattel, Motte, Truche, Lorthiois, Duvillier-Duriez. — MM. Debuigne, *receveur et secrét.;* Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Carette, Bayart, Béghin-Tierce, Dubrulle, Dhalluin-Delanghe. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Delecroix, Dupire-Selosse, Droulers-Duquesnoy, Castel-Dujardin. — MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable;* Bettremieux, *secrétaire.*

Wazemmes. *Hospice.* MM. Bériot, Fremeaux, Humbert-Drino, N..., N... — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Proyart, Déjardin, Minangoy, Corroyer, l'abbé Vallée. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Toussaint-Lallier, Boitelle, Piettre, N... — Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Herbecq, George, Evrard, Bévière, Beaumont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. De la Gorce, Bévière, Flament, Bernadou, Lambert. — MM. Michaux aîné, *receveur;* Postiau, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Béthune, Bonnaire, Desbrosses, Passefort. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boutteaux, Merlin, Bonnaire, J.; Passefort, Bonnaire, A. — MM. Descamps, *receveur* Merlin, *économe-comptable,* Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Horrie, Halgrin, De Carnières, Ouverlaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cuénot, Guislain, Pechemartry, Labbé, De Lagorce. — MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire,* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Hubert, Dupont, Piette, Gossart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Legrain-Piette, Lutz, ✻, Lefebvre-Douay, Mary. | MM. Baillion, *receveur et économe de l'hospice,* Vandamme, *secrétaire,*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Leroy, Delhaye-Humbert, Honoteau, Baligand, Lebeau. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Barthélemy, Rouez fils, Delhaye-Humbert, Preux, Lebeau. — M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Remy de Rombault, ✲, Danel, ✲, Dumon, Desfontaines-d'Azincourt, ✲, Preux (O. ✲). — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲, Tréca-Leleu, Bommart, comte de Guerne, De Serval (O. ✲). — MM. Lacombe, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospices.* MM. Lebon, D'Herbais, Morelle, Boulaut, Deregnaucourt. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulaut, David, Herbaux, Waquez.

Orchies. *Hospices.* MM. Josson, Hégo-Bulteau, Cuvelier, Bocquet, Martin. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM Dherbomez, *secrétaire;* Dherbomez, *receveur et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dumont, propriétaire, Delcourt-Dubois, directeur de la banque, Hamoir, propriétaire, Desfontaines de Preux, propriétaire, Delaune-Lelièvre. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Mariage, *receveur;* Leflan, *secrétaire;* Vassart, *économe-comptable.*

Saint-Amand. *Hospices.* MM. Nicolle, Bazier, Barbieux, Davaine, Bouchart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hedon, André, Bocquet, Waché, Naveteur. — MM. Mériaux, *receveur et secrétaire;* Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospices.* MM. Mention-Bourgogne, Brousses, Petit, Housez, Martel. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Douchement, *receveur;* Noël, *économe-comptable et secrétaire.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✲, membre du conseil général et maire d'Armentières, Delebois, adjoint au maire, Pouchain-Boutry, Cary, Boussemaer. — *Directeur*, M. Delair; *aumônier*, M. Blicq; *médecin*, M. Butin; *receveur*, M. Lemoyne; *économe*, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Verley, ✲, président, Meunier, notaire, Rouzé, ✲, Leconte, doyen curé de Saint-Maurice, Gentil fils, juge suppléant. — *Directeur*, M. Guilbert; *médecin*, M. le docteur Gosselet; *aumônier*, M. Sapelier; *receveur-économe*, M. Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Directeur, M. Mathias-Béaret; *médecin*, M. Joire.

Monts-de-piété.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues; de 12 à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, *directeur;* Willeman, *contrôleur.* — A Lille, MM. Lalo, ✻, *directeur;* Masurel, *contrôleur.* — A Cambrai, MM. Sapelier, *directeur;* Wilbert, *contrôleur.* — A Douai, M. Mouthon de Bourdignin, *directeur.* — A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur;* Caudron, *contrôleur.*

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils. — A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Vandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Leroy, Dutemple, Lefranc. — A Avesnes, MM. Maurice, Hannoye. *Membre adjoint*, M. Guillemin. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Dubois, Didier, N....

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord quatorze caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires et une à Merville.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, 1.er

décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852 et 8 septembre 1853.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président;* Morel-Agie, *vice-président;* Dessurne aîné, *secrétaire;* A. Dessurne, *secrétaire-adjoint;* Carlier, ✲, négociant; Chaveron fils, Cailliez, rentier; Féron, ✲, Caron, ✲, capitaine au long cours, Verleye, juge; Vandewalle, propr.; Lefebvre-Snaude, propriétaire, inspecteur des douanes en retraite; Beck, ancien notaire; Durin, négociant; Darras, id.; Lefebvre, avocat; Pigalle, percepteur; *trésorier*, M. Gombert.

BERGUES. MM. le maire, *président;* Michiels, Pouvillion, Pluvier-Winoc, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Gallo-Guilbert, Claeys, Mouvau, Herwyn, Pastors, Delport, Pluvier, J., Descamps, *trésorier*, M. Demeunynck.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président;* Kient, adjoint, *vice-président:* Caboche, greffier du tribunal; Vanboucke, père; Schmidt, contrôleur principal des contributions indirectes; Smagghe, percepteur; Vitse, propriétaire; Scheercousse père, Bloeme, notaire; Deschodts, avocat; Donckele fils, propriétaire: Leleu, avoué; Vandewalle, propriétaire, Loingeville, propriétaire; Vandewalle, propriétaire; *trésorier*, M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem de Saint-Vaast; Béhaghel, L. conseiller municipal; Béhaghel, H. conseiller municipal; Bubbe, idem; Flahaut, Bieswal, Béhaghel, receveur des hospices; Plichon, négociant; De Coussemaker, propriétaire; Vanmerris, idem.; Cortyl, propriétaire; Baelde, receveur municipal; Lotté, notaire.

ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président;* Rogié-Dupire, Salomé-Blanquart; Minche-Théodore, Bossu-Revel, Gourdent-Duflos, Vermesch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Ledieu-Silvie, Leconte-Dupont, Leclercq; *trésorier*, M. Beau.

MERVILLE. MM. Verhaeghe, ✲, maire, *président;* Clarisse-Piat, *vice-président;* Bridelance, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, *adjoint;* Senellart-Pannier, idem; Bécu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Duhamel, manufacturier; Barizel, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus, brasseur; Hadou, propriétaire; Becu-Dautriche, négociant; Veraeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Degruson, percepteur; *trésorier*, M. Guy.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* De Vogelsang, *vice-président;* Dumon, *secrétaire;* Morel, Remy-Meurisse, Fiévet-

Delemer, De Jouffroy, Defontaine, Durieux-Forret. — MM. Charvet-Barrois, *vice-président honoraire;* Martin Muiron, *membre honoraire.* — M. Keguelin de Rozières, *caissier.*

Armentières. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique, Boussemaer, Bayart, Rouvier, Jeanson, Theetten, Demazières, Dutilleul, Béghin, Pouchain, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauquembergue, Marcotte-Butry, *secrétaire; trésorier,* M. Hallot.

Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président;* Lecomte, *vice-président;* Delefosse, *secrétaire;* Frasez, *vice-secrétaire;* Dujardin, Grimonpret-Bossut, Réquillart-Screpel, Screpel, L., Ernoult-Bayart, Watine, Réquillart-Desaint, Renaux-Lemerre, Lepoutre-Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckman, Wibaux; *trésorier,* Laignel.

Tourcoing. MM. le maire, *président;* Hassebrouck, *vice-président;* Roussel-Defontaine, *secrétaire;* Desurmont, Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Réquillart, Lorthioit-Leplat, Desurmont-Motte, Mathon, Nollet, Debisschop père, Destombes, Tiberghien-Duvillier; *trésorier,* M. Deherripon.

Cambrai. MM. le maire de Cambrai, *président;* Hardy, médecin; Dufrénois fils, Toussaint, négociant; Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin, *membres élus par les fondateurs;* six conseillers municipaux à tour de rôle; *trésorier,* M. Delattre.

Avesnes. MM. Fauquet, maire, *président;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont aîné, banquier; Gossart, ✲, négociant; Maurice, avocat; Delavefve, rentier; Bernadou, propriétaire; Flament-Fleury, rentier; Marchant, notaire; Viroux, imprimeur; Dubois-Viroux, libraire; Cottereau, négociant; Delflache, artiste vétérinaire; Lecuyer-Descamps, tanneur; Carlier, rentier; *trésorier,* M. Collinet.

Maubeuge. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Bayart, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Deladrière. Lamendin, Autier, Philippe, Février; *trésorier,* M. Levecque.

Douai. MM. Danel, ✲, président de chambre à la cour impériale, *président;* Leroy, avocat, *secrétaire;* Bois, propr. Bommart, propr.; Campion, propr.; Danniaux, conseiller à la cour; de Baillencourt, notaire; de Guerne, conseiller à la cour; De Warenghien, idem; Delorme, propr.; Dubrulle fils, juge d'instruction; Escalier, docteur en médecine; Lagarde, conseiller à la cour impériale; Nutly, juge-de-paix; Preux (O. ✲), premier président honoraire à la cour impériale; Maurice, ✲, maire de Douai; Dincq, banquier; Beharel, propr.; de Mingoval, idem; Guille, idem; Bonnaire, idem.; Cartier, garde d'artillerie; Thomassin, La-

marle, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Deruesnes, *président;* Douay, ancien notaire, *vice-président;* Didier, avocat, *secrétaire;* Desfontaines de Preux; Boulan; Rousseau fils; Pesier, avocat; Libert; Viel; Courtin; de Chertemps; Boulan, E.; Hourdequin; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'Etat, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 15 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est indiquée dans la deuxième partie du présent Annuaire.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par le décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département, sont les suivantes :

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
Arrondissement de Lille.		MM.
Annappes	3 décembre 1852.	Wagon.
Annappes (St-Vincent-de-Paul)	16 janvier 1854.	Delemasure.
Armentières	27 avril 1853.	Dansette, ✲, maire.
Ascq (Bon-Pasteur)	24 décembre 1853.	Testelin.
Aubers	23 novembre 1855.	Cordonnier.
Avelin	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St.-Vincent)	24 février 1855.	Lubrez, Louis.
Bondues	16 juin 1853.	N....
Bondues (St-Waast)	28 octobre 1854.	Lecat-Butin, ✲, maire.
Bouvines	9 janvier 1855.	Pollet.
Comines	16 janvier 1854.	Lambin, Louis.
Cysoing (St-Calixte)	2 août 1854.	Revel, Louis.
Deulémont	11 janvier 1855.	Mille, aîné.
Faches (la Prévoyante)	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquereau)	8 décembre 1852.	Blondeau.
Frelinghien (le Bourg)	30 novembre 1853.	Le Gourmand, maire.
Halluin	31 janvier 1854.	Demcestère.
Hantay	18 août 1855.	Leclercq-Mortelecque.
Haubourdin	17 mai 1853.	Testelin.

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
		MM.
Hellemm. (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Noé.
La Bassée	14 juin 1855.	Ybert.
La Chapelle d'Arment.	14 juin 1855.	Duhem.
Lambersart	15 septembre 1852.	Gallois.
Lannoy	15 novembre 1854.	Parent
Lille (Assoc. musicale)	6 février 1855.	Jules Lefebvre (✲ Belg.)
Lille (Société protest).	16 décembre 1855.	Frossard,
Lille (N.-D. de Lille)..	1 février 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance)..	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lomme (St.-Éloi).....	13 mars 1856.	Fiévet-Perman.
Loos	30 décembre 1853.	Betmann.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Moulins-Lille	17 mai 1854.	Lhomme.
Phalempin	6 février 1855.	Thérin.
Prémesques(S-Laurent)	25 mai 1856.	Lambin.
Quesnoy-sur-Deûle ...	6 novembre 1852.	Vienne.
Radinghem	14 juin 1855.	Bricc.
Roncq	7 février 1855.	Labbe.
Salomé	24 février 1855.	Lecreux.
Tourcoing(S-Napoléon)	25 mai 1856.	Roussel-Caulliez.
Tressin	8 mai 1855.	Isbled.
Verlinghem	13 mai 1854.	Mélisse.
Wambrechies	17 mai 1854.	V.te Obert.
Wattrelos.	4 septembre 1853.	Callens.
Wazemmes	2 avril 1853.	Mourmant, ✲, maire.
Willems	26 mai 1855.	Truffaut.
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel),	18 avril 1854.	Lefrançois.
Dunkerque (N.-D. des Dunes)	22 juin 1854	De Cleebsattel, ✲.
Dunkerque (St-Joseph)	10 novembre 1855.	Delelis, Jules
Esquelbecq	29 janvier 1856.	Bergerot.
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul (anc. militair)	27 novembre 1854.	Demeerssman.
Cassel.	29 novembre 1854.	Desmyttère.
Estaires	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
La Gorgue	28 octobre 1854.	Duquenne.
Hazebrouck	2 août 1853.	Cleenewerck, ✲.
Merville	11 septembre 1853.	Bouillez-Varhaeghe.
Nieppe	18 avril 1855.	Delangre.
Steenvoorde	27 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	6 mars 1854.	Plouvier.
Vieux-Berquin	26 février 1855.	Brief.
Arrondissement de Douai.		
Douai	2 avril 1853.	Maurice, ✲, maire.
Flines-lez-Raches	28 octobre 1854.	Choque.
Lécluse	6 janvier 1855.	Couppé.
Marchiennes	25 avril 1855.	Piédanna.
Raimbeaucourt.	9 janvier 1855.	Martel.

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
Arrondissement de Valenciennes.		MM.
Condé	2 août 1854.	Mention.
Raismes	11 février 1854.	Leroy, Ed.
Saultain	17 mai 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand	24 mai 1855.	Désespringalle.
Vieux-Condé	28 octobre 1854.	Dervaux.
Valenciennes (Union valenciennoise)	15 décembre 1853.	Feytaud.
Valenciennes (Ouvriers peintres.)	6 septembre 1853.	Fosse.
Arrondissement de Cambrai.		
Trois-Villes.	23 juin 1855.	Cardon-Delame.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours, les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit des souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme. Besson; *présidente*, Mme. Briansiaux-Bigo; *vice-présidentes*, Mmes. De la Serre, Ch. Verley; *secrétaire*, Mme. Gentil-Descamps; *trésorier*, M.e Desmottes, notaire; *dame pour la confection des vêtements*, Mlle. Desjardins

Dames administrantes.

1.er arrondissement. Mmes Joseph Mathon, Henri Scrive, Wallaert-Mille, Lahousse, Mlle Dumon, Mmes. Masse-Lefebvre, Droulers, de Genevières, Boutry-Van Isselstein. = Mmes. Lefebvre Smet, Blondeau-Piat, Demesmay, Chuffart et Ve. Crespel-Desquiens *dames honoraires.*

2.e arrondissement. Mlle Théry, Mmes. Lemoinier, Dehau-Deleruyelle, Vannière-Semet, Catoire-Richebé, De Melun, Théry-Leclercq, Desrousseaux-Lefebvre, Lallier, Charvet-Fockedey, Terwagne. = Mmes Guilhem et Paquin, *dames honoraires.*

3.e arrondissement. Mmes. Théodore Cuvelier, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Dépret-Béghin, Huet, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Rousselle, Mlle. Aubriot, Mmes. Rousselle, Rouzé-Duthoit, = Mmes. Lepercq-Deledicque et Descat-Leleux, *dames honoraires.*

4.e arrondissement. Mmes. André Crespel, Léonard Danel, Vanakère, Félix Dehau, Verley-Charvet, Berthelot. = Mmes Loncke et Tilloy-Casteleyn, *dames honoraires.*

5.e arrondissement. Mlle. Julie Flament, Mmes. Léonce Delannoy, Desmedt-Wallaert, Morel-Sachon, Charvet-Barrois, Blondeau-Herlin, De la Serre, De Rantz, Anatole de Norguet. = Mme. Révoire, Lefebvre-Lebrun et Descamps-Crespel, *dames honoraires.*

VALENCIENNES.

Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes; *secrétaire,* Mme. Charbaut; *conseillères,* Mmes Serret, S. de la Serre; *trésorière;* Mme. Waternau.

Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers au plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✲, maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant, ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en 16 circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements qui sont l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Guillemin, ✲; *inspecteurs,* MM. Dumouchels, ✲, à Laon; Loetscher, à Mézières; Vasse, à Lille; Lavocat (O. I.), à

Arras; Allou, ✲, à Amiens; Taiée, à Douai; *secrétaire de l'Académie*, M. Clochez (O. A.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription; les doyens des Facultés; les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr. Régnier, archevêque de Cambrai; Mgr. Parisis (O. ✲), évêque d'Arras; MM. Devismes, président du consistoire de l'église réformée, à Lille; de Moulon (O. ✲), premier président de la Cour impériale de Douai; Camescasse, ✲, procureur général près la Cour de Douai; Besson (G.O. ✲ G. O. ✠ C. ✠), préfet du Nord; Maurice, ✲, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des Sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées, dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Pasteur, ✲, doyen, *professeur de chimie;* Lamy, *professeur de physique;* Mahistre, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Lacaze du Thiers, *professeur d'histoire naturelle;* Guiraudet, *professeur adjoint de mathématiques;* Violette, *professeur adjoint de chimie.*

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M Chon, professeur au lycée; *littérature,* M. N..., *secrétaire de la Faculté,* M. Lanvin.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Filon, doyen, *professeur d'histoire;* Martha, *professeur de littérature ancienne;* Colincamp, *professeur de littérature française;* Caro, ✲, *professeur de philosophie;* Parisot, *professeur de littérature étrangère;* Caudas, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE

Directeur, M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine, professeur de clinique interne.

Professeurs titulaires. Anatomie et Physiologie, M. Fabre. — Pathologie externe et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique externe, M. Parise. — Pathologie interne, M. Pilat. — Clinique interne, M. Cazeneuve, ✲. — Accouchements, maladies des femmes

et des enfants, M. Binaut. — Matière médicale et thérapeutique, M. Brigandat, ✲.—Pharmacie et notions de toxicologie, M. Garreau.

Professeurs adjoints. Clinique externe, M. Houzé de l'Aulnoit. — Anatomie et physiologie, M. Atrachard.— Pharmacie et toxicologie, M. Brauwers.

Professeurs suppléants. Pour la chaire de médecine proprement dite, M. Bertherand. — Pour les chaires de chirurgie et d'accouchement, M. Joire. — Pour les chaires d'anatomie et de physiologie, M. Chrestien.

Chef des travaux anatomiques. M. Chrestien.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MM. le Préfet, *président ;* Vasse, inspecteur d'Académie ; Mgr. l'archevêque de Cambrai ; MM. Vallée, vicaire-général ; Frossard, pasteur protestant ; Prestat, ✲, procureur impérial ; Bourdon, juge au tribunal de première instance ; De Beaumont (O. I.), membre du Conseil général ; Mourmant, ✲, membre du Cons. général ; Deschodt, membre du Conseil général : Bernot, inspecteur de l'instruction primaire ; Desfontaine, E., ✲, membre du Conseil général, *secrétaire.*

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration. MM. Garnier, sous-préfet ; Maurice, ✲, maire de la ville de Douai ; de Moulou (O. ✲), premier président de la Cour impériale de Douai ; Heroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre ; Choque, membre du Corps législatif.

Administration. MM. Fleury, ✲, *proviseur ;* Pernelle, *censeur ;* Fournet (O. I.), *aumônier ;* Soulié (O. A.), *économe ;* Bedos de Celles, 1.er *commis d'économat :* Vène, 2.e *commis.*

Professeurs : Logique, M. Morelle, suppléé par M. Piquet ; rhétorique, M. Tachez ; mathématiques spéciales, M. David, ✲ (O. I) ; physique, M. Vasse aîné (O. I.) ; histoire, M. Duméril ; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean et M. Kremp. — *Professeurs adjoints de physique*, MM. Offret et Lefebvre ; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt.—*Seconde*, M. Nicolas ; *troisième*, M. Chasles ; *quatrième*, M. Piquet, suppléé par M. Raoult ; *cinquième*, M. Raoult, suppléé par M. Brach ; *sixième*, M. Brach, suppléé par M. Lamarre ; *septième*, M. Prétrel ; *huitième*, M. Bercq ; langue anglaise, M. Mervoyer ; langue allemande, M. M. Kotzustski. — *Surveillant général*, M. Cautin.

Maîtres répétiteurs, MM. Petain, Vaille.

Aspirants répétiteurs, MM. Monier, Rouzé, Dewaule, Mekercke, Callais, Jannettaz, Platrier, Cousin, Donguy, Raulin.

Maître de travaux graphiques, M. Malet, ✲. — *Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*, M. Carrière. — *Médecin*, M. Maugin ; *chirurgien*, M. Gelez, fils. — *Maître de gymnastique*. M. Deleplace,

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration. MM. Lefebvre (✲Bel.), secrétaire-général de la préfecture; Richebé (O. ✲), maire de la ville de Lille; Lefebvre, ✲, curé-doyen de Saint-Etienne; Dufrenne, ✲, président du tribunal civil; Delerue, juge-de-paix; Petitbon, proviseur.

Administration. MM. Petitbon (O. I.), *proviseur;* Riquier, *censeur;* Gonthier, *aumônier*, Mazetier. *économe;* Ménard, *premier commis d'économat;* Combes, *deuxième commis.*

Professeurs: Logique, M. Dubouzet; rhétorique, M. Durand; physique, M. Fargues de Taschereau; histoire, M. Chon (O. I.); mathématiques pures, M. Burat; professeurs adjoints de mathématiques, MM. Dave, et Weill; professeurs adjoints de physique, MM. de Fauconpret et Paquet.—*Seconde*, M. Portelette; *troisième*, M. Wartel; *quatrième*, M. Rémond; *cinquième*, M. Jaumard; *sixième* M. Magnier; *septième*, M. Renard; *huitième*, M. Caron. — *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles.* Littérature et histoire, M. Wocquier; Mathématiques, MM. Delavenne et Tacquet. — *Cours préparatoire à la division élémentaire.* MM. Desoutter et Planard; *maître de langue anglaise*, M. O'Neill Nesbitt; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant général*, M. Latreille; *maîtres répétiteurs*, MM. Ausécache, Spanneut,; *aspirants répétiteurs*, MM. Boullet, Sauvage, Cousin, Serre, Decourt, Routier, Burlot, Lejosne, Finck, Daniel, Thiercelin, Basselart, Pornat, Mascart, Boudon; *maître de travaux graphiques*, M. Granofski; *maître de dessin*, M. Ménier; *maître d'écriture*, M. Desoutter; *médecin*, M. Bailly; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, ✲, maire, *président;* Cateaux, curé; Castrique, ancien notaire; Buttin, médecin; Deloince-Boutry, conseiller municipal. — M. Bouvart, *principal.*

Professeurs: MM. Legros, *régent de mathématiques;*, Gaulier, *régent de troisième et de quatrième;* Maignien, *régent de cinquième et sixième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise;* Remant, *régent de septième et huitième;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique;* Advieille, *maître de français;* Bouvart fils, *maître d'écriture; maître d'études*, M. Fiévet.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Motte, Desurmont, Vanlaer, docteur en médecine, Defontaine, Delobel-Dewitte. — MM. Lecomte, *principal* en congé; l'abbé Lescouf, *chargé des fonctions.*

Professeurs: MM. Lescouf, *régent de logique;* l'abbé Leblanc, *régent de rhétorique;* Piques, *chargé de la seconde:* Playoust, *chargé de la troisième;* Petit, *régent de quatrième;* Podvin, *régent de cinquième;* Delsaut, *régent de sixième;* Delporte, *régent de septième;* Deltour, *régent de huitième;* Guillard, *régent de mathéma-*

tiques supérieures; Depasse, *régent de mathématiques élémentaires;* Buckley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Grégoire et Lorthiois.

Classe primaire supérieure annexée, MM. Fichaux, Leplat et Deltour, chargés des cours.. — *Classe élémentaire*, M. Frère.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration. MM. Gérard, ✲, sous-préfet, *président;* Mollet, ✲, maire; Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, Carlier, ✲, négociant, Verleye, juge; de Cleebsattel, ✲, député; Lebleu, médecin. — M. Boutoille, *principal.*

Professeurs.: MM. Millet, *régent de logique;* Payelle, *régent de rhétorique;* George, *professeup de physique;* Vermeilie, *régent dé mathématiques supérieures;* Charlier, *régent de mathématiques élémentaires;* Demonchy, *régent de seconde;* Duwez, *régent de troisième;* Longuet, *régent de quatrième;* Ortille, *régent de cinquième;* Becquet, *régent de sixième;* Bournonville, *régent de septième.*

Directeurs de l'école primaire supérieure annexée, MM. Quiquet, et Raeckelborn; Sigerson, *maître d'anglais;* Guthlin, *maître d'allemand.*

Maîtres d'études. MM. Boudenot; Lefebvre.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Leclerc, ✲, sous-préfet, *président;* Houcke, maire; Leclercq, ✲, président du tribunal; Thibaut, adjoint; Kien, idem; Vandewalle, propriétaire; M. l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique;* M. l'abbé Dekeister, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Robert, *régent de seconde et de troisième;* Vallée, *régent de quatrième;* Lefebvre, *régent de cinquième;* Schercousse, *régent de sixième;* Boidin, *régent de septième;* Gobrecht, *maître d'études chargé de la huitième;* Thooris, *régent de mathématiques:* Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure;* l'abbé Lacroix, *adjoint.*

Maîtres d'études. N..., N...

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président;* Bacquart, curé; Colpaert-Vanlerberghe; Van Merris; Behaghel; Baelde. — M. l'abbé Vitse, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Gourmet, *régent de troisième et de quatrième;* Dorédonville, *régent de cinquième et de sixième;* Beau, *chargé de la septième et de la huitième;* Gourmez, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études, MM. Loving, Desmadril, Gilloodts; *instituteur primaire supérieur*, Bernoux.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, maire, *président*,

Wackernie, propriétaire; Hadoux, propriétaire. — M. Ribeyre, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français;* Déjardin, *régent de sixième et de septième;* Maillard, *régent de huitième et du deuxième cours de français;* Barbry, *professeur du troisième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Hennion-Delbecque, maire, *président;* Deroy, médecin; Degruson, propriétaire; Hennion; Taflin-Peuvion. — M. Clarck, *principal.*

Professeurs, MM. Porion, *régent de cinquième et de sixième;* M. le principal, *régent de septième et de huitième.*

Maître d'études, M. Janssoone.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain (O. ✲), sous-préfet, *président;* Petit-Courtin, maire; N..., N..., N... — M. Baisier (O. I.), *principal;* M. Bertrand, *aumônier.*

Professeurs, MM. Cotte, *régent de logique;* Vanwtberghe (O. I.), *régent de mathématiques supérieures;* Jaudeau, *régent de physique;* Guesdon, *régent de mathématiques élémentaires;* Cappelle, *régent de rhétorique;* Delesalle (O. A.), *régent de seconde:* Lampre, *régent de troisième;* Vondersher, *régent de quatrième;* Lefebvre, *régent de cinquième;* Cousin, *régent de sixième;* Davaine, *régent de septième;* Lesage et Derome, *maîtres de langue française pour l'enseignement spécial communal.*

Maîtres d'études, MM. Hallynck, Devilder.

Maître d'anglais, M. Vondersher.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Seydoux, ✲, maire, *président;* Sautier, docteur-médecin; Ponsin-Bonnaire; Fiévet-Rémy; Wauters, juge-de-paix. — M. Pelaud (O. A.), *principal*, suppléé par M. Louvel, *professeur de quatrième.*

Professeurs, MM. Godard, *régent de cinquième et de sixième;* Delepoulle, *régent de septième et de huitième;* Franck, *directeur de l'école primaire supérieure annexée;* Lhomme, *instituteur primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. MM. Fauquet, maire, *président;* Bevière; Viroux; Malfait; Gauchet; N... — M. Thumerel, *principal.*

Professeurs, MM. Vandepitte, *régent de quatrième et de cinquième;* Bourgeois, *régent de sixième et de septième;* Tellier, *régent de mathématiques et de huitième.*

Maîtres d'études, MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée;* Blanchard, *maître adjoint;* Burgy.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. M. le maire, *président ;* MM. Froissart; Février ; Bottieau. — MM. Chemet, *principal;* Chemet fils, *sous-principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de deuxième et de troisième;* Duburcq, *régent de quatrième et de cinquième ;* Tixier, *régent de sixième et de septième ;* Philippe, *régent de mathématiques et de physique ;* Chemet fils, *chargé du cours de français.*

Maître d'études, M. Buridan.

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost, maire, *président;* Piette, juge-de-paix ; Honoré ; Vanikaut, médecin ; Lefranc, notaire; N... — M. Blaringhem, *principal.*

Professeurs, M. le principal, *régent de rhétorique et de seconde ;* Lefebvre, *régent de troisième et de quatrième ;* Delplanque, *régent de cinquième et de sixième ;* Pruvot, *régent de septième et de huitième ;* Lemaire, Studler, *régents de mathématiques.*

Maîtres d'études, MM. Studler jeune ; Blaringhem ; Michel ; Jacquart.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Coquidé ; *maîtres,* MM. Devaux et Jolbern.

COLLEGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président ;* Beauvois ; Dupont ; Dumont ; Regnard ; Défontaine ; Degen. — M. Crombak (O. I.), *principal.*

Professeurs, MM. Ledien, *régent de philosophie ;* Nicolet, *régent de physique et chimie ;* Courtin, *professeur d'histoire naturelle ;* Charie, Denouche et Laurent, *régents de mathématiques ;* Caffiaux, *régent de rhétorique ;* Leleu, *régent d'histoire ;* Dorémieux, *régent de seconde ;* Bebin, *régent de troisième ;* Petit, *régent de quatrième ;* Louise, *régent de cinquième ;* Fiévet, *régent de sixième ;* Pruvot, *régent de septième ;* Bricourt, *chargé de la huitième ;* Rouge, *langue anglaise;* Tellier, *maître élémentaire :* N..., *langue allemande.*

Maîtres d'études, MM. Jauval, Debreun, Leleu, Rouart.

Enseignement spécial. Maîtres, MM. Descarpentries et Cauwez.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. Nicolle, maire, *président ;* Barbieux, notaire ; Davaine, notaire ; Baligand, notaire. — M. Nimal, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième ;* Toulet, *régent de sixième et de septième.*

Quillot, *maître de l'école primaire supérieure annexée.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention, maire, *président;* Croquey, curé; Martel, notaire; Caudron, médecin; Petit, secrétaire de la mairie. — M. Hacot, *principal, chargé des classes élémentaires.*

Professeurs, MM. Hacot, *chargé de la troisième et de la quatrième;* Lefebvre, *chargé de la cinquième et de la sixième.*

Maître d'études, M. Fouquet.

M. Descamps, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président,* Petitbon, proviseur du lycée de Lille; Chon, professeur idem; Jaumard, idem idem; Bourlot, idem idem.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARCQ-EN-BARŒUL. — MM. Crevecœur, *supérieur;* Lassé, *directeur;* Duretz, *économe.* — *Professeurs,* MM. Lewalle, Fontaine, Delahodde, Wibaux, Polet, Binaut, Legrand, Boissard, Lemaître, Vandenbrouque, Hollebecque, Dancoisne, Duthoit, Poulet, Serrurier, Fruit, Lechef, Lagache, Labat, Fanien, Rousseau, Raux, Leleu, Becquet, Jaspar, Dequesne, Sénécbal, Delrue, Glay.

LILLE (Collége de Saint-Joseph). — M. Dennel, *directeur; professeurs,* MM. Sockeel, Meesemaeker, Vandenbavière, Tarlier, Richard, Herbette, Lefebvre, Courquin, Cléty, Vallet, Mille, Maigret.

ROUBAIX (Collége de Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *directeur;* N. . . . *sous-directeur; professeurs,* MM. Boëdtz, Cappliez, Masse, Billaux, Drepoi, Bruniaux.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes). — M. Delelis, *directeur; professeurs,* MM. Ledein, Lootgiter, Bertein, Bernard, Garin, Dumont.

BERGUES (Collége de Saint-Winoc). — M. Deseille, *directeur; professeurs,* MM. Poulet, Demonchaux, Hévin, Boussart, Péchon, Platrier.

SOLESMES (Collége de Sainte-Marie).— MM. Destombes, *principal;* Berthe, *sous-principal; professeurs,* MM. Dewez, Dervaux, Mériaux, Dewitte, Leclercq, Villain, Lobry.

BAVAI (Collége de l'Assomption).— MM. Mortier, *principal; professeurs,* MM. Deraime, Cattelin, Briolet, Fournier, Salez, Cresson.

DOUAI (Collége Saint-Jean). — Blondel, *supérieur;* Huyser,

directeur ; professeurs, MM. Dehaisne, Dekerchieter, Cardon, Mience, Arnold, Decorne, Dubus, Jacquart, Hofman, Fourlinnie. Mortreux.

AUCHY (Pensionnat).—M. Leleu, *directeur; professeurs*, MM. Delanghe, Dechy, Lasselin, Lejeune, Lecq, Waroux, Lubrez, Lallemand, Dumoulin, Beauvois, Helle, Duriez, Devos, Boulevin.

SAINT-AMAND (Collége de Notre-Dame-des-Anges). —MM. Mouton, *directeur; professeurs*, MM. Cailliez, Corbier, Leroux, Houvenagel.

VALENCIENNES (Collége de Notre-Dame). — MM. Deroubaix, *directeur ;* Lasne, *sous-directeur ; professeurs*, MM. Desilve, Claisse, Charlet, Decottignies, Marchand, Bouchart, Vaillant, Billaut, Fontaine, Comère, Delrue, Feuillet, Delannoy.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille ; Fourmariez, id. ; Vanhende, id. ; Duriez ; Mercier, à Esquermes ; Vanerdewegh, à Roubaix ; Duchateau, à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Ricquier, à Dunkerque ; Lépolart, id. ; Duwez, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. — M. Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. — M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai, Géraulx, id ; Brare, id ; Lescu, à Somain ; Leleu, à Auchy.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes ; Nonclercq, id.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président ;* De Beaumont, membre du conseil général ; Mahistre, professeur à la Faculté des sciences de Lille ; Petitbon, previseur du lycée impérial de Lille ; Chon, professeur idem ; l'abbé Pruvost, professeur au grand séminaire de Cambrai ; l'abbé Dennel, chef d'établissement libre.

ECOLE PROFESSIONNELLE DU NORD.

Cette institution a pour but de préparer les jeunes gens à se présenter aux écoles des arts et métiers instituées par le Gouvernement et d'initier les jeunes ouvriers à la connaissance des arts mécaniques et des sciences industrielles.

Directeur : N...

L'école professionnelle est en ce moment en voie de réorganisation.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Fèvre, inspecteur d'académie à Douai; de Guerne, conseiller à la cour impériale ; Filon, doyen de la faculté des lettres ; l'abbé Rara, professeur retraité du lycée de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Lefebvre, ✻, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille, *président ;* Bourdon, juge au tribunal civil, membre du conseil départemental ; Defontaine, François ; Brigandat, professeur à l'école de médecine ; Riquier, censeur au lycée ; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph ; Bernot, inspecteur primaire, *secrétaire.* — Frossard, pasteur protestant, membre du conseil départemental ; Danel, Mottet, directeur de l'école primaire supérieure, *membres adjoints.* — Mmes. Gentil et Lallier, *dames adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

MM. Vasse, inspecteur d'académie, *président ;* Lefebvre, ✻, doyen-curé de Saint-Etienne ; Ricquier, censeur au lycée ; Mmes. Gentil ; Briansiaux ; M. Bernot, inspecteur primaire, *secrétaire.*

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé ; Delaroière, prop. ; Deblock, prop.; Vernaelde, idem ; Pluvier, Jean, idem, Pluvier, Winoc, idem ; Mouveau, adjoint ; Debaecker, prop.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Malo, recev. de l'enregist.; Benard, prop. ; Deleflie, officier de santé ; Cadet, doyen ; Demeunynck, maire ; Vercoustre, prop.; Decarpentry, juge-de-paix ; Meezemaecker, cultivateur.

CANTON DE DUNKERQUE-EST. MM. Delaeter, doyen ; Alisse, nég. ; Bouly de Lesdain, président du tribunal civil ; Cousin ; Carlier, nég.; Lebleu, médecin ; Deschildre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST. MM. Deconynck, curé ; Bessat, inspecteur des douanes en retraite ; Cavrois, prop.; De Bertrand, homme de lettres ; Infroit, docteur-médecin.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Vandenbussche, doyen; Loosdreeght, notaire ; Delattre, curé à Loon ; Vancassel, prop.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. De Breyne, doyen; Opsomer, curé ; Debille, pharm.; Duwez, juge-de-paix ; Leys, médecin.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Leys, juge-de-paix;

Bergerot, maire; Vandenkerckove, prop.; Debreyne, notaire; Villette, maire.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Canton de Bailleul Nord-Est. MM. Béhaghel, conseiller général; Bacquart, doyen; Plouvier, maire; Lefrançois, curé.

Canton de Bailleul-Ouest. MM. Plichon, conseiller général; Dehaene, doyen; Wicart, maire; Bieswal-Pouvillon, prop; Leurs, maire à Meteren.

Canton de Cassel. MM. Desmyttère, maire; Aernout, doyen; Piérens, maire; Wyndris, médecin à Cassel; Dehandschœwercker, notaire; Dhondt, maire.

Canton d'Hazebrouck-Nord. MM. Devulder, doyen; Deschodt, conseiller général; Decool, notaire; Leleu, avoué; Kien, idem; De la Serre, propriétaire.

Canton d'Hazebrouck-Sud. MM. Markant, doyen; Preux, procureur impérial; Maniet-Pouvillon, prop.; Bieswal, juge-de-paix.

Canton de Merville. MM. Legrand, doyen; De Gruson, conseiller général; Bouillez-Verhaeghe, prop.; Leclercq, idem.

Canton de Steenvoorde. MM. Pauwels, doyen; Becq, maire, Van Graepchepe, adjoint.

Arrondissement de Lille.

Canton de Lille (centre), MM. Bafaleur, doyen; Le Glay, archiviste.

Canton de Lille (nord-est). MM. Delerue, juge-de-paix, Lefebvre, ancien principal, ✲; Richebé, conseiller de préfecture, Leconte, doyen; Dehau-Deleruyelle, propriétaire.

Canton de Lille (ouest). MM. Aernouts, doyen; Reynard, prop.; De Caulaincourt, idem; Gentil, idem.

Canton de Lille (sud-est). MM. Honoré, doyen; Bernard, nég.; Th. Rouzé, ✲, banquier.

Canton de Lille (sud-ouest). MM. Lefebvre, ✲, doyen; Verquin-d'Azin; De Genevières, prop.; Remy-Meurisse, idem.

Canton de Cysoing. MM. Revel, juge-de-paix; Demesmay, ✲, cultivateur; Lancelle, doyen; Delinselle, notaire; Rousselle, curé; Roussel, receveur de l'enregistrement.

Canton d'Armentières. MM. Cateau, doyen; Cerf, percepteur; Dansette, ✲, maire; Woussen, manufacturier; Castrique, ancien notaire; Boussemart, propriétaire.

Canton de La Bassee. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; Gérin, doyen; Serrurier, notaire; De La Gorce, juge-de-paix; Ybert, maire de La Bassée.

Canton d'Haubourdin. MM. Derbigny, propriétaire; Dhalluin, doyen; Menche, maire; Lelièvre, propriétaire; De Garsignies, Félix Bernard, maire.

Canton de Lannoy. MM. Petitbois, médecin; Parent, maire;

J. Lefebvre, ✲, conseiller général; Delahaye, doyen; De la Girennerie; Gahide, curé; Pille, maire; Henri Mas, propriétaire; Ch. Delerue, idem; Bazin, juge-de-paix.

Canton de Pont-a-Marcq. MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général; Delescluze, juge-de-paix; Deregnaucourt, vice-doyen; Des Rotours, ✲, maire.

Canton de Quesnoy-sur-Deule. MM. Renier, doyen; Fretin-Vrambout, ✲, maire; Devemy, percepteur; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

Canton de Roubaix. MM. Maes, doyen; Grimonprez-Bossut, fabr.; Motte, idem; Motte-Bredart, nég.; Parel, juge-de-paix.

Canton de Seclin. MM. Collette, conseiller général; Delespaul, juge-de-paix; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Rose, maire; Lefort, fabricant.

Canton de Tourcoing (nord). MM. Simon, doyen; Truche, juge-de paix; Desurmont, nég.; Hennion, médecin.

Canton de Tourcoing (sud). MM. Carlos Masurel ✲, conseiller général; Deregnaucourt, doyen; Duchaussois, juge-de-paix.

Arrondissement de Cambrai.

Canton de Cambrai-Est. MM. Leleu, chanoine, supérieur du grand séminaire; Lestoquoy, juge-de-paix; Belgrand, propriétaire; Flayelle, avocat; Stiévenart, propriétaire.

Canton de Cambrai-Ouest. MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle, juge-de-paix; Bonnel, maire; Trébon, officier de santé; Monier, conseiller d'arrondissement; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; Bouchez, bibliothécaire.

Canton de Carnières. MM. Bouly, juge-de-paix; Libert, curé; Brunet, curé; Senez, maire; Lemaire, F., maire; Larivière, maire.

Canton du Cateau. MM. Waubers, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Delafons, propriétaire; François, propriétaire; Flayelle-Ternaut, négociant; Sartiaux, adjoint.

Canton de Clary. MM. Coulmont, doyen; Bobœuf, notaire; Delfosse, juge-de-paix; Legentil, propriétaire; Marlier, idem; Bauchard, maire; Pique, curé.

Canton de Marcoing. MM. Léveillé, curé; Leroy, adjoint; Boulanger, propriétaire; Sorlin, brasseur; Solau, propriétaire; Decherf, curé; Segard, curé; Savary, juge-de-paix.

Canton de Solesmes. MM. Decaux, juge-de-paix; Guyot, docteur en médecine; Thomas, curé; Richez, adjoint; Ratte-Beva, négociant; Gourdin, doyen; Canonne, cultivateur.

Arrondissement d'Avesnes.

Canton d'Avesnes-Nord. MM. Denis, doyen; George, juge-de-paix; De Colnet, conseiller général; Demeulin, notaire; George, propriétaire; Fauquet, maire.

Canton d'Avesnes-Sud. MM. Wéry, rentier; Joffrain, propriété-

taire ; Delforge, doyen-curé ; Evrard, juge de-paix ; Emond, prop.

Canton de Bavay. MM. Lemaire, doyen-curé ; Lepage, ancien dir. des contrib. ind.; baron du Molambaix, propriétaire à Bellignies ; Moreau, adjoint ; Delefosse, juge-de-paix, Coulmon, maire ; Levent fils, cultivateur.

Canton de Berlaimont. MM. Legrand, doyen-curé ; Hennet, percepteur ; Müller, dir. des hauts-fournaux, Baudoin, march

Canton de Landrecies. MM. Desse, doyen-curé ; Meurisse, licencié en droit ; Gabet, propriétaire ; Minon, adjoint ; Béthune, juge-de-paix.

Canton de Maubeuge. MM. Babeur, doyen-curé ; Horrie, juge-de paix ; Lemaire fils, prop.; Legrand, desservant ; Ouverlaux, not. ; Lucq, rec. de l'hosp.; Reneau, prop.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quendt, officier retraité.

Canton du Quesnoy-Est. MM. Bouillon, doyen-curé ; Fremin-Dusartel fils, prop.; Honoré, prop.; Mote, prop.; Louis Vaniekant, médecin ; N...

Canton du Quesnoy-Ouest. MM. Lambert, doyen-curé ; De l'Epine, prop.; Lequipart, maire ; baron de l'Epine, ✲, conseiller général ; Desenfans, notaire.

Canton de Solre-le-Chateau. MM. Agache, doyen-curé ; Delcambre, nég.; Magy-Magy, nég.; Thieuleux, père ; Lebeau ; George, percepteur.

Canton de Trelon. MM. Larsonneur, doyen-curé ; Delloue, prop.; Hannoteau, ancien maire ; Darcy, regissseur ; Rogier, juge de-paix ; Lebègue, filateur ; Clavon, ancien notaire.

Arrondissement de Douai.

Canton d'Arleux. MM. Luiset, juge-de-paix ; Quiquempoix, doyen ; Guilbert, maire ; Leclercq, maire ; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire.

Canton de Douai-Nord. MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Capon fils, notaire ; Coulmont, propriétaire ; Lequien, docteur en médecine ; Anselin, avocat.

Canton de Douai-Ouest. MM. Duthillœul, ✲, bibliothécaire, Bataille, doyen ; Nutly, juge-de-paix ; Bernard fils, propriétaire.

Canton de Douai-Sud. MM. Lefebvre, doyen ; De la Phalecque, prop.; Fiévet, maire ; Vuillemin, dir. des mines d'Aniches.

Canton de Marchiennes. MM. Baucq, prop.; Horrie, juge-de-paix ; Dupont, curé ; De Boutteville fils, prop.; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, propriétaire.

Canton d'Orchies. MM. Guilbert-Estevez, ✲, maire ; Adam, juge-de-paix ; Lefebvre, curé ; Gamonet, notaire ; Wavocquiez, idem ; Appourchaux, curé.

Arrondissement de Valenciennes.

Canton de Valenciennes (est). MM. Pique, doyen, Carlier,

maire ; Dugimont, juge-de-paix ; Delcroix, maire ; Sauvet, curé ; Cheval, maire.

Canton de Valenciennes. (nord). MM. De Warenghien, procureur impérial ; Dubois, Henri, nég.; Collet, curé ; Lavechin, cultivateur ; Hautcœur, Aug., cultivateur.

Canton de Valenciennes (sud). MM. Desfontaines, doyen ; Boulan fils ; Mette, cultiv.; Blanquet, maire ; Hallette-Hyolle, prop.

Canton de Saint-Amand(rive droite). MM. Joffrain, doyen; Barbieux notaire ; Baligand, maire de Mortagne ; Bouland, Emile, prop.; Ewbanck, prop.

Canton de Saint-Amand (rive gauche), MM. de Courmaceul, juge-de-paix ; Baillart, idem ; Delahaye, doyen ; Herbomez.

Canton de Bouchain. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultivateur ; Cartigny, négociant ; Cattelain, notaire ; Bouchez, conseiller d'arrondissement ; De Maingoval, propriétaire

Canton de Condé. MM. Bonnier, juge-de-paix ; Crocquey, doyen; Defontaine, Victor, rentier ; Waterneau, Juvénal, docteur en médecine ; Taffin, curé, à Fresnes.

Ecole normale primaire du département.

Etablie à Douai.

M. l'abbé Loiselier, directeur, *économe.*

Le Directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Vasseur, Decousu. — *Aumônier,* M. l'abbé Leclercq. — *Directeur de l'école annexe,* M. Aubert.

Le département entretient 27 bourses et 6 demi-bourses dans cette école.

Institution des Sourds-Muets à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une, pour les garçons, à Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. MM. Richebé (O. ✲), maire, *président ;* Verley, ✲, conseiller municipal, *vice-président ;* Lefebvre, ✲, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, trésorier ; Le Glay, ✲, archiviste du département ; Defontaine, ✲, membre du conseil général ; Reust, négociant ; Mimerel (C. ✲), sénateur, membre du conseil général ; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 25,650 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord, étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI.e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. RÉNÉ-FRANÇOIS RÉGNIER, ✻, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement;* Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Felicien, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire.*

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITE DIOCESAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* Leleu, vicaire général, *vice-official;* Bury, chanoine honoraire, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur. Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires. MM. Bonce, Deswænes, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Mallet, Dallennes, Leleu, Bury.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, ✻, Delefortrie, A. Lefebvre, ✻, Pique, Martin, Denis, Aernout, Heroguer, Dehaëne, Deconynck, Lebrun, Reniez, Wicart, Thenard, Deregnaucourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Serres, Lemahieu, Larsonneur, Cateaux, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Cailliau, Ravaux, Capelle.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre*, M. Boniface.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président. Mgr. l'archevêque.

Vice-président. L'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres. MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Leleu, vicaire-général, supérieur du grand séminaire; Monnier, supérieur du petit séminaire; Delemer, économe du grand séminaire; Delcambre, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu, chanoine, vicaire-général.

Directeur. M. Lotte, chanoine honoraire.

Professeurs. MM. Cailliau, chanoine honoraire; Cudot, Lécuyer, Wenis, Prouvost, Destombes, Hautcœur.

Econome. M. Delemer.

PETIT SÉMINAIRE.

Directeur, M. Thuliez.

Supérieur, M. Monnier.

Professeurs, MM. Pruvost, Guillemot, D'Hérin, Margerin, Vacossin, Mazingue, Lefebvre, Thobois, Delcroix, Rigaux, Bécar.

Présidents d'études, MM. Hannoye, Debrabant.

Econome, M. Delcambre.

Architecte des édifices diocésains, M. De Baralle, à Cambrai.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont:

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Quesnoy-sur-Deûle qui ont chacun deux décanats, et du canton de Roubaix qui a trois décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons; excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	à	Morbecque.
» de Cysoing,	»		Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»		Mons-en-Pévèle.
» de Saint-Amand (rive gauche),	»		Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»		Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	»		Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cents cinquante-six succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet, *doyen;* N...*, *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (Saint-Géry). MM. Desrousseaux, *doyen;* Basuyau, curé du Paillencourt, *vice doyen.* — Le Câteau. MM. Wallez, *doyen;* N...., *vice-doyen.* — Carnières. MM. Bresson, *doyen;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary. MM. Coulmont, *doyen;* Quiquempoix, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing. MM. Salez, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice doyen.* — Solesmes. MM. Gourdin, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DU L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.* — Arleux. MM. Quiquempoix, *doyen;* Lefebvre, curé de Fressin, *vice-doyen.* — Orchies. MM. Charles, *doyen;* Lefebvre, curé de Saméon, *vice-*

doyen. — Marchiennes. MM. Rousselle, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, ✻, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières. MM. Catteaux, *doyen;* Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen.* — La Bassée. MM. Gérin, *doyen;* Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen.* — Haubourdin. MM. Dhalluin, *doyen;* Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine). M. Aernout, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-André), M. N..., *doyen.* — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). M. Lefebvre, ✻, *doyen.* — Pont-à Marcq (Mons-en-Pévèle). MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice-doyen.* — Seclin. MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, *doyen;* Rousselle, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Comines. M. Renier, *doyen.* — Lannoy. MM. Delahaye, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.* — Lille Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle. M. Decottignies, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin). MM. Maes, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame). M. Herrengt, *doyen.* — Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame). MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen.* — Wattrelos. M. Seingier, *doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS — Dunkerque-Est (Saint-Eloi). M. Delaeter, *doyen.* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). M. Deconynck, *doyen.* — Bergues. MM. Delautre, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines. MM. Vendenbussche, *doyen.* — Hondschoote. M. Debreyne, *doyen;* Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen.* — Wormhoudt. MM. Caillé, *doyen;* Leurele, curé de Zeg-

gers-Cappel, *vice-doyen*. — Bourbourg. MM. Cadet, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). M. Devulder, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen*. — Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. Bacquart, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen*. — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen*. — Cassel. MM. Arnould, *doyen;* Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen*. — Steenwoorde. MM. Pauwels, *doyen;* Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen*. — Merville. MM. Legrand, *doyen;* N..., *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Bouchain. MM. Grau, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen*. — Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Picque, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*. Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*. — Condé. MM. Croquey, *doyen;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Desforges, *doyen;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen*. — Landrecies, MM. Desse, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*. — Solre-le-Château. MM. Agache, *doyen;* Carion, curé de Boussus (Belg.), *vice-doyen*. — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Bavai. MM. Lemaire, *doyen ;* Bury, curé de Feignies, *vice-doyen*. — Berlaimont. MM. Legrand, *doyen ;* Vallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*. — Maubeuge. MM. Babeur, *doyen ;* Choquet, curé de Villers-Sire-Nicolle, *vice-doyen ;* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Bouillon, *doyen ;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen*. — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, *doyen ;* N..., *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles, soin des malades.

2e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S.-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
St-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St-Sauveur le-Vicomte	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Béthencourt	Idem.	Idem.
Amiens..	Boursies.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai...	Briastre.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoncles.....	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Clary.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur.....	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem.....	Idem.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Idem..	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines.....	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Paillencourt.....	Filles de la Sagesse .	Idem.
Douai...	Saint-Aubert	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Viesly	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Villers-Plouich.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Paris....	Aniche.....	Idem.....	Pensionnat, asile, soin des malades.
Douai...	Aniche.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Lille....	Auchy.....	S. N.-D. de la Treille.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai....	Cuincy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem	Idem.
Cambrai..	Fenain.....	Augustines.....	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Instr. des jeunes filles
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers.	Hornaing.....	Sœurs de St-André..	Idem.
Avesnes..	Lallaing.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Roost-Warendin.....	Idem.	Idem.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing.....	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Lille....	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem.....	Soin des vieilles femm.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Angers..	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille.....	Idem.....	Salles d'asiles.
Paris ...	Lille.....	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles.
.....	Lille.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Annappes.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Armentières.....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières.....	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Avelin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Baisieux.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai....	Bersée.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Bondues.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Camphin.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Capelle.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai..	Comines.....	Augustines.....	Soin des malades.
Douai...	Croix.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Cysoing.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Deûlémont.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Ennevelin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Ennetières.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Erquinghem.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Faches.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Fives.....	Idem.....	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai. . .	Flers.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Argentan.	Fournes.	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Douai. . .	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Frelinghien.	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
St-Laurent	Hallain	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.	Filles de la Sagesse. .	Idem.
Lille. . . .	Hellemmes.	Dames franciscaines. .	Idem.
Douai. . .	Hem.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Herlies.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	La Bassée (Hospice). . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers. .	La Madeleine	Sœurs de St-André. . .	Instr. des jeunes filles
Lille. . . .	Lambersart.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai. . .	Lannoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai. . .	Leers.	Idem	Idem.
Lille. . . .	Lesquin.	Dames Franciscaines. .	Idem.
Lille. . . .	Linselles.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens. .	Lompret	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan.	Loos.	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Lille. . . .	Loos	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris. . . .	Loos.	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai. . .	Marcq-en-Barœul.	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes fille .
Lille. . . .	Marcq-en-Bar. (collége).	Filles de l'Enf-Jésus.	Soin des jeunes enfans
Lille. . . .	Marquillies	S. de N.-D. de la Tr..	Soin des vieillards.
Lille. . . .	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Inst. des jeunes filles.
Douai. . .	Mons-en-Pévèle.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Moulins-Lille.	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai. . .	Neuville-en-Férain. . . .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Pont-à-Marcq.	Idem.	Idem.
Amiens. .	Prémesques.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Lille. . . .	Provin.	Dames Franciscaines. .	Idem.
Paris. . . .	Quesnoy-sur-Deûle. . . .	Filles de la Charité. . .	Idem.
Avesnes. .	Roncq.	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille. . . .	Roubaix (Hospice). . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille. . .	Roubaix (Hôpital)	Idem.	Soin des malades.
Douai. .	Roubaix.	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix.	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Paris. . . .	Roubaix.	Sœurs de Bonsecours. .	Soin des malades.
Lille. . . .	Sailly	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Douai. . .	Seinghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Santes.	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai. .	Seclin (hospice).	Augustines.	Soin des malades.
Rouen. . .	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles
Lille. . . .	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Tourmignies.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris. . . .	Tourcoing.	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes. .	Tourcoing	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Lille. . . .	Tourcoing (Collége) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Infirmerie.
Douai. . .	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille. . . .	Tourcoing (hospice). . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille. . . .	Verlinghem.	Idem.	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Wambrechies.	Idem	Soin des vieillards.
Rouen. . .	Wambrechies.	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Lille. . . .	Wasquehal.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Portieux.	Wazemmes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Wazemmes.....	Sœurs de N. D. de la T.	Soin des malades.
Lille....	Wervicq.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Paris....	Willems.....	Filles de la Charité..	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (Hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Rouen..	Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Soin des malades.
Douai...	Dunkerque.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai...	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Le Rosendaël.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Looberghe.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Gravelines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Hospice et asile.
Douai...	Hazebrouck.....	Filles de la Charité .	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de St.-Vincent de Paul.....	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Inst. des jeunes filles
Douai...	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai...	Estaires.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Houdeghem.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Hontkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai...	La Gorgue.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Nieppe.....	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai...	Renescure.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Morbecque.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem.
Amiens..	Morbecque (La Motte-au-Bois).....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Steenvoorde.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Steenwerck.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris...	Valenciennes.....	Filles de la Charité...	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Anzin.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin.....	Filles de la Charité ..	Soin des malades.
Paris....	Aubry.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Avesnes-le-Sec.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Bellaing.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai. . .	Bouchain.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. . .	Brillon.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Bruay.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Bruille-Saint-Amand. .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille. . . '	Condé.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Denain.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris . . .	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai. . .	Douchy.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. . .	Flines.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Fresnes.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens. .	Haveluy.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem
Douai. . .	Hérin.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. .	Lecelles.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Mastaing.	Idem.	Idem
Fortieux.	Mortagne.	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille. . . .	Onnaing	Filles de l'Enfant-J. . .	Idem.
Lille. . . .	Quaroube.	Idem	Idem.
Amiens. .	Raismes.	Idem.	Idem.
Avesnes. .	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens. .	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. . .	Sebourg.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Thiant.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Thivencelles	Idem.	Idem.
Douai. . .	Trith-St.-Léger.	Idem.	Idem.
Douai. . . .	Wallers.	Idem.	Idem.
Avesnes. .	Anor.	Idem.	Idem.
Avesnes. .	Bavai	Idem	Idem.
Douai. .	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies.	Idem	Idem.
Lille. . . .	Bousies.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai. . .	Cousolre.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Engle-Fontaine.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Eppe-Sauvage.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Forest.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes. .	Fourmies.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . . .	Frasnoy.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes. .	Glageon	Idem.	Idem.
Douai. . .	Gommegnies.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.	Idem.	Idem.
Avesnes .	Landrecies.	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.	Idem.	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.	Idem.	Soin des vieill. et orph.
Lille. . . .	Marcsches.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes .	Maubeuge.	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes .	Ohain.	Idem.	Instr. des jeunes filles.
Douai. . . .	Pont-sur-Sambre.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . . .	Ruesnes.	Idem.	Idem.
Avesnes. .	Sains.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Solre-le-Château.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes. .	Trélon.	Sœurs de Ste.-Thérèse.	Idem.
Douai. .	Wargnies-le-Petit.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Wignehies.	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs. MM. Frossard, Renous, à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; Lebrat, à Walincourt; Bretegnies, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident a Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant. M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairemnnt le jeudi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE:

Premier président, M. de Moulon, (O. ✲). — *Premier président honoraire*, M. Preux (O. ✲). — *Présidents*, MM. Petit, ✲, Danel, ✲; Liévin, ✲; Bigant, ✲; De Meyer, ✲.

Conseillers, MM. Tailliar, ✲; De Warenghien, ✲; Benoist;

Vanderwallen, ✲; Cahier, ✲; Souquet; Lenglet; Francoville, ✲; Minart; Lagarde; Binet; Grimbert; Devinck; Lebihan, Cotteau; Marilhat, ✲; De Guerne; Farez; Daman; Courtin, ✲; Bottin; Faucher; Dumon; Danniaux; De Caudavaine. — *Conseillers honoraires*, MM. Durand-Delecourt, ✲; Couture, ✲; Dubrulle, ✲.

PARQUET. — *Procureur-général-impérial*, M. Camescasse, ✲; — *Premier avocat-général*, M. Dupont; MM. Paul; Carpentier, *avocats-généraux*. — *Substituts pour le service du Parquet*, MM. Fiévet, Connelly.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1856.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. De Moulon (O. ✲); *président*, M. Demeyer, ✲; *conseillers*, MM. Tailliar, ✲; Cahier, ✲; Souquet; Lenglet; Francoville, ✲; La Garde; Binet, ✲; De Caudavaine, ✲.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Danel, ✲; *conseillers*, MM. De Warenghien, ✲; Benoist; Minart; Grimbert; Marilhat, ✲; De Guerne; Farez; Daman; Dumon.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Petit, ✲; *conseillers*, MM. Lenglet, Cotteau, Danniaux, De Caudavaine.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Bigant, ✲; *conseillers*, MM. Vanderwallen, ✲; Devinck; Le Bihan; Catteau; Courtin, ✲; Bottin; Faucher; Danniaux.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Talon, Pellieux, Dupont, d'Esclaibes, Imbert de la Phalecque, Duhem, Flamant, Leroy, Clavon, Delebecque, Merlin, Lemaire, Legrand, Demarquette, Delaby, Dumon, Alfr. Dumont, Auguste, Verleye, Bonnière, Cattoir, Lemaire. — *Avocats admis au stage*, MM. Delaby, Rossignol, Guille, Depoutre, Maurice, Trinquet; Blanckaert, Rémoleux, dit Dartois, Quenson, Dubois, Rolland, Desuède.

Avoués près la cour, MM. Debeaumont, Estabel, Huret, Lavoix, Legrand, Delevallé, Vilette, Bonnaire, Bourdon, Poncelet, Dusalian.

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Biancourt fils, Montagne, Vaillant, Leclercq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis, à onze heures du matin, et les criées, les samedis, à midi.

Président, M. Bouly de Lesdain. — *Juges*, MM. Verley, juge d'instruction; de Coussemaker, ✲; Delye. — *Juges suppléants*, MM. Delattre, ✲; Hovelt; de Guémy. — *Procureur impérial*, M. Gardin. — *Substitut*, M. Honoré. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. de Lesdain, fils, bâtonnier; Lemaire; Cousin; Willems; Lefebvre; Bogaert; Schadet; Gaspard; Lemaire.

Avocats stagiaires, MM. Lieven, Lebleu, Pelletrau, Garnot, Regodt.

Avoués, MM. Carpentier, Hovelt; Marlière, Adam, Montenuis, Duchateau.

Huissiers, MM. Vollaeys, Liem, Dumont, Delahaye, Vianne, à Dunkerque; Isoré, Ryngaert; Sterkman, à Bergues; Baron, Dewinter-Venderluys, à Bourbourg; Duchâtel, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt; Devaecke, à Bollezeele.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, MM. Tresca, *Suppléants*, MM. Carpentier et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. De Clebsattel et Beck. *Greffier*, M Claeys. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Villette, Caboche, Debaëque, Darras, Choquet.

Commissaires-priseurs, MM. Naghel fils et Tilliez.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3.e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Deberdt. *Suppléants*, MM. Goutier et Pluvier. *Greffier*, M. Leceuche. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, dix heures.

Notaires du canton. MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues. *Commissaire-priseur*, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Picquart. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Schalier, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Vanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Daullé. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Verley. *Greffier*, M. Haemers. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Leys. *Suppléants*, MM. Hems, à Herzeele; Villette, à Bollezeele. *Greffier*, M. Caboste. *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour

les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✻. — *Juges*, MM. Lespagnol, juge d'instruction; Quenson, Gobert. — *Juges suppléants*, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen. — *Procureur impérial*, M. Preux. — *Substitut*, M. Lefebvre. — *Greffier*, M. Caboche. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Kien, Deblock, Vernimmen.

Avoués, MM. Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Bruneel, Fernagut, Degrendel, Frison, Deberdt, Paresys, à Hazebrouck; Planque, Herry, à Bailleul; Lynde, Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléant*, M. Cleenewerck. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audiencier*, M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Decool, à Wallon-Cappel; Lamps, à Caestre; Thoor, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. Declercq et Stoppelgast. *Greffier*, M. Depuydt. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Sup-*

pléants, MM. Lotthé et Bubbe. *Greffier*, M. Loviny. *Huissier-audiencier*, M. Plancke.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, Lotthé fils, Declercq, à Bailleul ; Gokelaere, à Nieppe ; Plouvier, à Steenwerck ; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaud-Hubert.

5.e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier*, M. Aernouts. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Baert et Delabaëre, à Cassel ; D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville ; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; Menche, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Beck et N.... *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoorde ; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après-midi ; les lundis, mardis et mercredis sont

consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne, ✻. — *Vice-président*, M. Lallier. — *Juges*, MM. Boutry, ✻, Bourdon, Loy, Tournier. — *Juges d'instruction*, MM. Loingeville, ✻, Artaud, ✻. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✻, Brielman, Tellier, Gentil. — *Procureur impérial*, M. Prestat, ✻. — *Substituts*, MM. Le Roy, Hazard. — *Secrétaire du parquet*, M. Dierckens. — *Greffier*, M. Cresson. — *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Landas, Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✻, Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq, Houzé de l'Aulnoy, Compagnon, Delefosse.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Baratte, Werquin, Lepoutre, Flamen, Masnou, Desmottes, Grillet.

Avoués, MM. Lemoine, Samin, Ed. Desrousseaux, Frémont, Hurtrel, Leblanc, Coquelle.

Huissiers, MM. Mas, Agache, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, Doutreligne jeune, à Lille ; Doutreligne, à Lannoy ; Fruchart, à Armentières ; Lis, à Haubourdin ; Heaulme, à Pont-à-Marcq ; Delory, à Quesnoy ; Bonnaire, à La Bassée ; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix ; Sailly fils, à Seclin ; Loiseau, à Cysoing ; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Fiévet-Dubrulle. *Huissier audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Beckuaert. *Huissier-audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, N... *Greffier*, Olivier. *Huissier-audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wallerand. *Huissier-audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Derousseaux, ✻, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux, J., Danel, Courmont; Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, Leclercq, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes. *Juge-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette, ✻. *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge de-paix*, M. Revel. *Suppléants*, MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes.

Juge-de-paix, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Duverdyn et Menche, *Greffier*, M. Fleurquin, *Huissier-audiencier*, M. Lys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Béghin, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Brice, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. De Lagorce. *Suppléants*, MM. Dutilleul et Ybert. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Serrurier, à La Bassée; Deron, à Aubers; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. N..., à Lannoy. *Suppléants*, MM. Parent et Pille. *Greffier*, M. Truffaut. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy, Reufflet, à Ascq,

11.e CANTON. — PONT-A-MARQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Baudoux et Bruneau. *Greffier*, M. Desmazières, *Huissier-audiencier*, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaire du canton de Pont-à-Marcq, M. Josson, à Pont-à-Marcq, Cousin, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. Dhalluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delespaul. *Suppléants*. MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il reunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Roussel-Cauliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Bernard, à Tourcoing; Cochez, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruc-

tion, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✲. — *Juges*, MM. Leclercq, juge d'instruction ; Quecq, Asselin. — *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Martinet. — *Procureur-impérial*, M. D'houdain. — *Substitut*, M. Jorel. — *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, H., bâtonnier ; Pley, ✲ ; Leroy, J.-L., Vitrant, D'Esclaibes, de Sars, Dutemple, Cirier, Flayelle, Lefranc, Bruneau, Ouvrard.

Avoués, MM. Buzin, Farez, Hourie, Lancelle, Rondeau, Glinel, Lavoix.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doucedame, Margerin, Herlin, Bommier fils, Malésieux, Bertin, Décupère, à Cambrai ; Piérin, à Carnières ; Fontaine, Picart fils, au Câteau ; Marchandise, Pruvost, à Clary ; Gonthier, à Marcoing ; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. De la Brunière et Cirier. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il compernd dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Renoud. *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Decupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Foulon, Duchange, Leroy-Lallier, Bruley de Labrunière, Dollez, Savary, Wacquez, Basquin, Mallet, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Rohart, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N. . .

3.e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Bricourt. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert; Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Fiévet et Sartiaux. *Greffier*, M. Deveau. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Delfosse-Boudinier. *Suppléants*, MM. Bauchard et Fignier. *Greffier*, M. Galièque. *Huissier-audiencier*, M. Marchandise.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Bobeuf, à Clary ; Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Dron. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières ; Dupuich, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom, et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. de la Gorce. — *Juges*, MM. Lucas et Bourgeois. — *Juge d'instruction*, M. Tabary. — *Juges suppléants*, MM. Maurice, Hannoye, Tabary. — *Procureur impérial*, M. de Beaumont. —*Substitut*, M. Hibon. — *Greffier*, M. Carniaux. *Commis-greffiers*, MM. Hamont, Roques. *Expéditionnaires*, MM. Lemire fils, Gouzeaux.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Maurice, P. Hannoye, Delaville, Mary, Pillon, Guillemin, Manesse.

Avoués, MM. J. Hannoye, Pécart, Paul, J. Davoine, Caffieri, Couronne, Gauchet.

Huissiers, MM. Pourriez, Dineux, Colinet, Cardon, Adam, à Avesnes; Friard, à Berlaimont; Ringuet, Martin, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge; Duchâteau, Lenclut, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy; Bouvier, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Guilain et Pagniez, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. George. *Suppléants*, MM. Lavice et Arnould. *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pouriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Ducarne, Cauquelain, Davoine, Arnoult, Marchant, à Avesnes; Desmoulins, à Dourlers; Antoine, à Etrœungt; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crapez. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Pagniez

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Coulmont, Gravis.

4.e CANTON — .BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix. *Suppléants*, MM. Paul et Edmond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, N.... *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissier-aud.*, MM. Ringuet et Martin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stiévez, Meurice, à Landrecies ; Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette, *Suppléants*, MM. Vaniekant et Dupont. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclut, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet. Duchâteau, Dugimont, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Gambart, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures ; il est présidé alternativement pendant un trimestre par MM. les juges de paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.. — Il est composé de trente-une commune. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissart et Ouverlaux. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Froissart, Ouverlaux, Bottieau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✲. — *Juges*, MM. Lespagnol, juge d'instruction; Quenson, Gobert. — *Juges suppléants*, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen. — *Procureur impérial*, M. Preux. — *Substitut*, M. Lefebvre. — *Greffier*, M. Caboche. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Kien, Deblock, Vernimmen.

Avoués, MM. Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Bruneel, Fernagut, Degrendel, Frison, Deberdt, Paresys, à Hazebrouck; Planque, Herry, à Bailleul; Lynde, Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléant*, M. Cleenewerck. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier - audiencier*, M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Decool, à Wallon-Cappel; Lamps, à Caestre; Thoor, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. Declercq et Stoppelgast. *Greffier*, M. Depuydt. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Sup-*

pléants, MM. Lotthé et Bubbe. *Greffier*, M. Loviny. *Huissier-audiencier*, M. Plancke.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, Lotthé fils, Declercq, à Bailleul ; Gokelaere, à Nieppe ; Plouvier, à Steenwerck ; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaud-Hubert.

5.e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier*, M. Aernouts. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Baert et Delabaëre, à Cassel ; D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville ; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; Menche, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Beck et N.... *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoorde ; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après-midi ; les lundis, mardis et mercredis sont

consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne, ✲. — *Vice-président*, M. Lallier. — *Juges*, MM. Boutry, ✲, Bourdon, Loy, Tournier. — *Juges d'instruction*, MM. Loingeville, ✲, Artaud, ✲. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✲, Brielman, Tellier, Gentil. — *Procureur impérial*, M. Prestat, ✲. — *Substituts*, MM. Le Roy, Hazard. — *Secrétaire du parquet*, M. Dierckens. — *Greffier*, M. Cresson. — *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Landas, Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✲, Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq, Houzé de l'Aulnoy, Compagnon, Delefosse.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Baratte, Werquin, Lepoutre, Flamen, Masnou, Desmottes, Grillet.

Avoués, MM. Lemoine, Samin, Ed. Desrousseaux, Frémont, Hurtrel, Leblanc, Coquelle.

Huissiers, MM. Mas, Agache, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, Doutreligne jeune, à Lille ; Doutreligne, à Lannoy ; Fruchart, à Armentières ; Lis, à Haubourdin ; Heaulme, à Pont-à-Marcq ; Delory, à Quesnoy ; Bonnaire, à La Bassée ; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix ; Sailly fils, à Seclin ; Loiseau, à Cysoing ; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Fiévet-Dubrulle. *Huissier audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Beckuaert. *Huissier-audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, N... *Greffier*, Olivier. *Huissier-audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wallerand. *Huissier-audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Derousseaux, ✻, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux, J., Danel, Courmont; Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, Leclercq, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes. *Juge-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette, ✻. *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières ; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge de-paix*, M. Revel. *Suppléants*, MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing ; Bommart, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes.

Juge-de-paix, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Duverdyn et Menche, *Greffier*, M. Fleurquin, *Huissier-audiencier*, M. Lys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Béghin, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Brice, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. De Lagorce. *Suppléants*, MM. Dutilleul et Ybert. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Serrurier, à La Bassée; Deron, à Aubers; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. N..., à Lannoy. *Suppléants*, MM. Parent et Pille. *Greffier*, M. Truffaut. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy, Reufflet, à Ascq,

11.e CANTON. — PONT-A-MARQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Baudoux et Bruneau. *Greffier*, M. Desmazières, *Huissier-audiencier*, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaire du canton de Pont-à-Marcq, M. Josson, à Pont-à-Marcq, Cousin, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. Dhalluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delespaul. *Suppléants*. MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Roussel-Cauliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Bernard, à Tourcoing; Cochez, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruc-

tion, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✲. — *Juges*, MM. Leclercq, juge d'instruction; Quecq, Asselin. — *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Martinet. — *Procureur-impérial*, M. D'houdain. — *Substitut*, M. Jorel. — *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, H., bâtonnier; Pley, ✲; Leroy, J.-L., Vitrant, D'Esclaibes, de Sars, Dutemple, Cirier, Flayelle, Lefranc, Bruneau, Ouvrard.

Avoués, MM. Buzin, Farez, Hourie, Lancelle, Rondeau, Glinel, Lavoix.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doucedame, Margerin, Herlin, Bommier fils, Malésieux, Bertin, Décupère, à Cambrai; Piérin, à Carnières; Fontaine, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Pruvost, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. De la Brunière et Cirier. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il compernd dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Renoud. *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Decupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Foulon, Duchange, Leroy-Lallier, Bruley de Labrunière, Dollez, Savary, Wacquez, Basquin, Mallet, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Rohart, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N. . .

3.e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Bricourt. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert; Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Fiévet et Sartiaux. *Greffier*, M. Deveau. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Delfosse-Boudinier. *Suppléants*, MM. Bauchard et Fignier. *Greffier*, M. Galièque. *Huissier-audiencier*, M. Marchandise.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Bobeuf, à Clary ; Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Dron. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières ; Dupuich, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom, et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. de la Gorce. — *Juges*, MM. Lucas et Bourgeois. — *Juge d'instruction*, M. Tabary. — *Juges suppléants*, MM. Maurice, Hannoye, Tabary. — *Procureur impérial*, M. de Beaumont. —*Substitut*, M. Hibon. — *Greffier*, M. Carniaux. *Commis-greffiers*, MM. Hamont, Roques. *Expéditionnaires*, MM. Lemire fils, Gouzeaux.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Maurice, P. Hannoye, Delaville, Mary, Pillon, Guillemin, Manesse.

Avoués, MM. J. Hannoye, Pécart, Paul, J. Davoine, Caffieri, Couronne, Gauchet.

Huissiers, MM. Pourriez, Dineux, Colinet, Cardon, Adam, à Avesnes; Friard, à Berlaimont; Ringuet, Martin, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge; Duchâteau, Lenclut, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy; Bouvier, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Guilain et Pagniez, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. George. *Suppléants*, MM. Lavice et Arnould. *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pouriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Ducarne, Cauquelain, Davoine, Arnoult, Marchant, à Avesnes; Desmoulins, à Dourlers; Antoine, à Etrœungt; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crapez. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Pagniez

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Coulmont, Gravis.

4.e CANTON — .BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix. *Suppléants*, MM. Paul et Edmond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, N.... *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissier-aud.*, MM. Ringuet et Martin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stiévez, Meurice, à Landrecies ; Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette, *Suppléants*, MM. Vaniekant et Dupont. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclut, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet. Duchâteau, Dugimont, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Gambart, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures ; il est présidé alternativement pendant un trimestre par MM. les juges de paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.. — Il est composé de trente-une commune. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissart et Ouverlaux. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Froissart, Ouverlaux, Bottieau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Leroy. *Suppléants*, MM. Rouez, N.... *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Bever, Godfrin, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRELON. — Il composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Rogier, ✲. *Suppléants*, MM. Macaigne et Stocquelet. *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; Divry, à Fourmies ; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle

Président, M. Rossignol. — *Juges*, MM. Dorlencourt, Deuzy, Dubrulle, *juge d'instruction*. — *Juges-suppléants*, MM. Honoré, Maurice, ✲, Lemaire. — *Procureur impérial*, M. Drouart. — *Substitut*, M. Doé de Maindreville. — *Greffier*, M. Dubron *Commis-Greffiers*, MM. Wantiez et Wallez. *Expéditionnaire*, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Boniface, Desplanque, Barbedienne.

Huissiers, MM. Biancourt fils, Bracq, Tilliez, Delahaye, Campion, Carnin, Montagne, Dellefolly, Vaillant, Gaudefroy, Tétar, Leclercq, à Douai ; Sénéchal, à Arleux ; Delannoy, Tellier, à Marchiennes; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Capon. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprés. *Suppléants*, MM. Denis et Leroy. *Greffier*, M. Deregnaucourt. *Huissiers-audienciers*, MM. Vaillant et Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Gaudefroy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Allard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon.

Commissaires-priseurs, MM. Millot, Foucart, Piette, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Guilbert et Leclercq. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Thery et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Depret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles ; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et fôrets ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lécuyer, ✲. — *Juges*, MM. Maniez, juge d'instruction ; Boulanger, Dupont. — *Procureur impérial*, M. de Warenghien, ✲. — *Substitut*, M. Bultot. — *Greffier*, M. Malicorne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Regnard, bâtonnier ; Dubus, Dubois, Deruesne, Girard, Thellier, Saint-Ouen, Mangeart, Foucart, Didiez, Collet, Dupont fils.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Alais, Libert, Podevin.

Huissiers, MM. Tournay, syndic ; Leflan, Pillion, Berquer, Cochinart, Bouillez, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, Bourse, à Valenciennes ; Avis, Leclercq, à Bouchain ; Taquet, Marchand, à Condé ; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES NORD. — Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dugimont. *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. *Greffier*, M. Godon. *Huissier audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Tamboise et N... *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Beauvois, Dupire, Boduin, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, Paillard, Bultot, Stamant, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dayez, Delhaye, à Valenciennes

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt une communes. *Juge-de-paix*, M. Hindré, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Lahure et Dupont. *Greffier*, M. Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N...

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Cattelin, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Waternau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Noël fils. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND. — (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. de Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Guislain. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bailliart, ✻. *Suppléants*, MM. Hédon et N... *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Nérez, à Saint-Amand,

Commissaires-priseurs, MM. Tournoy, Mariage, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gonthier. *Commis-greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Liegeart, vérificateur de l'enregistrement ; Leroy, ancien avocat ; Preux (O. ✲), premier président honoraire à la Cour impériale ; Leroy de Béthune, ancien avocat ; Dupont, avocat ; Honoré, idem ; De Beaumont, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE DUNKERQUE.

MM. Lambert, vérificateur de l'enregistrement ; Delattre, ✲, membre du Conseil général ; Beck, ancien notaire ; De Lesdain ; avocat ; Hovelt, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Rey, vérificateur de l'enregistrement ; Kien, membre du Conseil municipal ; Vandewalle, ancien magistrat ; Bloeme, notaire ; Deschodt, avocat.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Delannoy, avocat, *président ;* Cleenewerck, conseiller de préfecture ; Sollier, vérificateur de l'enregistrement ; Gennevoise, avocat ; Desrousseaux, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy, H., avocat ; Leroy, A., notaire ; Dutemple, avocat ; Buzin, avoué ; Honoré, vérificateur de l'enregistrement.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Gentil, vérificateur de l'enregistrement ; Gossart, ✲, ancien maire ; Paul, ancien avoué ; Hannoye, avocat ; Fauquet, ancien notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Bralez, receveur des domaines ; Lefebvre, ancien maire ; Boca, ancien magistrat ; Theillier aîné, avocat ; Delsart, avoué.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 28 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Carlier, ✲. — *Juges*, MM. Zozime Choquet; Morel-Agie, Philippe, Berteloot. — *Juges suppléants*, MM. Durin, Govare, Cocquelin, Collet. — *Greffier*, M. Gasteau; *commis-greffier*, Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Rouzé, ✲. — *Juges*, MM. Decroix, Delesalle, Masse-Lefebvre, ✲, Decoster-Agache. — *Juges-suppléants*, Crespel Tilloy, Wallaert-Mille, ✲, Derode, Danel. — *Greffier*, M. Blondeau *commis-greffier*, N...

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Toussaint-Lallier. — *Juges*, M. Duchange aîné, Crépin, Levêque, Déhollain. — *Juges-suppléants*, MM. Boone, Lourdel-Piot, Delaporte. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Canonne. — *Juges*, MM. Delame-Lelièvre, Bracq-d'Abancourt, Hamoir. — *Juges-suppléants*, MM. Gellé, Dutemple, Manesse, Durieux. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Machu père; *vice président*, M. Boutry-Flamen. — *Patrons*, MM. Descat-Leleux, Jude, Ovigneur, Vendenberghe, Vernier, N... — *Ouvriers*, MM. Becquart, Boulen, Brunin, Debenne, Fiévet, Millescamps.

ROUBAIX. — *Président*, M. P. Defrenne; *vice-président*, M. Vernier-Delaoutre. — *Patrons*, MM. E. Grimonprez, Montagne, Lefebvre, Screpel-Roussel, Gaydet-Boët, N... — *Ouvriers*, MM. Bonte, Martin, Clarisse, Barrot, Lecomte, Selosse.

TOURCOING. — *Président*, M. Roussel-Defontaine; *vice-président*, M. Bernard-Cuvillier. — *Patrons*, MM. Dassonville, Leserre, Duvillier-Delattre, Darras-Lemaire, Delmasure, Destombes-Leroy,

Duhamel fils, N... — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Peuillot, Corman, Dervaux, Ravelinghien, Vinchent, Catteau.

ARMENTIÈRES. — *Président*, M. Thetten; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Bayart, Pouchain-Damas, Vanlaton, Théry, N.... N... — *Ouvriers*, MM. Lamerand, Delobeau, Ribeire, Dhome, Coustenoble.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Lewille; *vice-président*, M. Marquis. — *Patrons*, MM. Renotte, Flamant, Meurs, Costé, Feneuille, Val, Buisine. — *Ouvriers*, MM. Raux, Serret, Duvez, Prignet, Lennes, Tatinclaux, Pinet.

DOUAI. — *Président*, M. Dubrulle-Plet, *vice-président*; M. Deloffre. — *Patrons*, MM. Moreau, Detrain, Hayez, Dubourg, Carton, Mallié. — *Ouvriers*, MM. Boulanger, Barré, Morel, Lecas-Chrétien, Dhainaut, Barré.

CAMBRAI. — *Président*, M. Doudan-Canonne; *vice-président*, M. Hattu. — *Patrons*, MM. Pierson, Basman, Bertrand, Delcourt, N... — *Ouvriers*, MM. Querson, Caffiau, Choquenet, Déjardin, Beaudumont.

LE CATEAU. — *Président*, M. Delannoy; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM. Bricourt-Picart, Deloffre, Décaudin, Berlencourt, Feret, N... — *Ouvriers*, MM. Robert-Ledieu, Ognier, Yeleine, Barbet, Bourgenot, Crépin.

ORGANISATION MILITAIRE.

3.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du 26 décembre 1851, la division militaire ayant pour chef-lieu Lille, prend le N.° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. le vicomte de Bois-le-Comte (C. ✲, G.-O. ✠), *général commandant la division.*

M. N..., capitaine, *aide-de-camp.*

M. Pissis, ✲, colonel, *chef de l'état-major* de la 3.e division.

M. D'Avout, ✲, chef d'escadron, *attaché à l'état-major.*

M. Fèvre, idem, *idem.*

M. Péchin, capitaine d'état-major, *idem.*

M. Granthil, idem, *idem.*

M. Taffin, idem, *idem.*

M. Gouttière, ✲, *capitaine secrétaire-archiviste de la division.*

Première Subdivision.

M. le comte D'Anthouard-Vraincourt (C. ✲), général de brigade, *commandant le département du Nord.*

M. N..., capitaine, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmarets, ✲, colonel, *commandant de place;* MM. Lachalmelle, ✲, Degola, ✲, de Tayrac, ✲. capitaines, *adjudants de place;* MM. Picard, Nouguiez, Lauer, lieutenants, *adjudants de place.*

CITADELLE DE LILLE. — M. O'Héron (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place;* M. Detroye, ✲, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES. — M. De Lisleferme (C. ✲), colonel, *commandant de place;* MM. Curutchet, capitaine; Wahart, ✲, idem; Bertin, ✲, lieutenant, *adjudants de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS. M. Léon (C. ✲), colonel, *commandant de place;* MM. Berteloite, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Roussillon, ✲, lieutenant, *idem.*

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE. M. Maroniez (C. ✲), colonel, *commandant de place;* MM. Macon, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Leroy, lieutenant, *idem;* De Glaubitz, ✲, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Baumard (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place;* MM. Nadaliac, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, lieutenant, *idem.*

PLACE DE MAUBEUGE. M. Boulabert (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place;* MM. Dauriac, ✲, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE CONDÉ. M. Richert (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place;* M. Moriceau, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY. M. Chevassut (O. ✲), major, *comm. de place.*

PLACE D'AVESNES. M. Guien (O. ✲), chef d'escadron, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. M. de Montolieu (O. ✲), chef d'escadron, *id.*

PLACE DE BOUCHAIN. M. Nepveur, ✲, chef de bataillon, *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS. M. Derombies (O. ✲), chef de bataillon, *idem.*

PLACE DE GRAVELINES. M. Ledée, ✲, chef de bataillon, *idem.*

ARTILLERIE.

M. Mazure (O. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie dans la 3.e division militaire;* Protche, capitaine de 1.re classe, *aide-de-camp,* à Douai.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. M. Demasur, ✲, lieutenant-colonel, *directeur de l'école;* MM. Mercklein, ✲, *professeur de sciences appli-*

quées ; Malet, ✲, *professeur de dessin et de fortifications ;* Boyer, lieutenant, *adjoint aux professeurs ;* Duprez, *garde d'artillerie de* 1.re classe ; Baron, ✲, *idem* de 2.e classe ; Parisot, *maître artificier.*

FONDERIE DE DOUAI. M. Martin, ✲, chef d'escadron, *directeur ;* MM. Ponsard, capitaine de 1.re classe, *sous-directeur ;* Le Barbier de Blignières, capitaine de 2.e classe, *adjoint ;* de Bonnault, *idem ;* Boniface, *id.;* Schœlcher, ✲, *id.;* Himmelspach, *garde d'artillerie* de 1.re classe ; Renard, ✲, *idem* de 2.e classe ; Delpy, *contrôleur de la fonderie ;* Cartier, *idem ;* Desforges, *ouvrier d'État.*

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE DOUAI. M. Desmazières, ✲, colonel, *directeur,* à Douai ; MM. Boué, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur,* à Douai ; Foullon-Grandchamp (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant l'artillerie,* à Lille ; Lavaytte, ✲, chef d'escadron, *idem,* à Valenciennes ; Carpentier, ✲, capitaine de 1.re classe, *chargé des constructions de l'arsenal,* à Douai ; Nathan, *idem,* à Lille ; Renard, idem, *commandant l'artillerie,* à Cambrai ; Jullien, capitaine en 2.e, *adjoint à la direction,* à Douai ; Cary, *idem ;* Doucet, ✲, capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie,* à Douai, Darde, ✲, *idem,* à Lille ; Cluhr, idem, *commandant l'artillerie,* à Condé ; Parod, ✲, *idem,* à Maubeuge ; Flick, *idem,* au Quesnoy ; Chanet, *idem,* à Avesnes.

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE SAINT-OMER. MM. Bocave, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie,* à Dunkerque, Salmon, ✲, capitaine en résidence fixe, *idem,* à Bergues ; Dupas, ✲, *idem,* à Gravelines.

GÉNIE.

4.e DIRECTION. — LILLE.

M. de Monfort, ✲, colonel, *directeur des fortifications ;* M. Boulanger, *garde,* au fort Saint-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Schœlcher, ✲, lieut.-colonel, *ingénieur en chef;* MM. Ador, ✲, capitaine de 1.re classe ; Fontaine, capitaine de 2.e classe ; Delahaye, ✲, Dambrin, Oyez, Abraham, Moinier, *gardes.*

PLACE DE DOUAI. M. Antoine, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef ;* MM. Chevalier, capitaine ; Géraut, Ancest, ✲, Guibert, *gardes.*

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. M. Corbin, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef ;* MM. Lefebvre, ✲, capitaine de 2.e classe ; Chauvey, Vucher, Vannoy, *gardes,* à Valenciennes ; Guerlot, ✲, *garde,* à Bouchain

PLACE DE CONDÉ. M. Toffyn (O. ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef ;* M. Mériaux, *garde.*

PLACE DE DUNKERQUE. M. Lebleu, ✲, chef de bataillon, *ingénieur*

en chef; MM. Follie, capitaine de 2.e classe; Dupont, Portes, Girardot, ✲, *gardes.*

PLACE DE BERGUES. M. Trœtschler, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* M. Régnière, ✲, *garde.*

PLACE DE GRAVELINES. M. De Préval, ✲, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Chassang, *garde.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Mante, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Sobre, Mainvielle, Richard, *gardes.*

PLACE D'AVESNES. M. Saint-Quentin, capitaine, *ingénieur en chef;* MM. Hennecart, Gaigne, *gardes.*

PLACE DE MAUBEUGE. M. De Prévaux, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Leleu, capitaine, Annedouche, Jubin, *gardes.*

PLACE DE LANDRECIES. M. Charle, ✲, capitaine de 1re classe, *ingénieur en chef;* M. Caron, *garde.*

PLACE DU QUESNOY. M. Milliroux, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* M. Coiffiez, *garde.*

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE LILLE.

MM. De Baulincourt, ✲, chef d'escadron, *inspecteur;* Violette, ✲, *commissaire des poudres de première classe;* Bonnier, Louis, *maître raffineur.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Préat, (C. ✲), *intendant de la* 3.e *division militaire*, à Lille; Lemonnier, ✲, *sous-intendant de* 1.re *classe*, à Lille; Lucas de Missy, (O. ✲), *idem;* De Lorme, *sous-intendant de* 2.e *classe*, à Lille; Picot de Moras, ✲, *idem*, à Douai; Laurent, ✲, *idem*, à Cambrai; Conseillant, ✲, *idem*, à Valenciennes; Cicille, (O. ✲), *idem*, à Dunkerque; Guignard; *idem*, à Maubeuge; Dufay, ✲, *officier principal d'administration, chef des bureaux de l'intendance de la* 3.e *division militaire*, à Lille; Deneckre, *adjudant en premier*, à Dunkerque; Tabo, *officier d'administration*, à Valenciennes; Paternotte, *idem*, à Lille; Pelletier; *id. en premier*, à Lille; Gravelle, *id.*, à Douai; Camerlynck, *id. en deuxième*, à à Cambrai; Vautro, *id.*, à Lille; Trocmé, *id.*, à Lille; Fisseau, *id.*, à Maubeuge.

PLACE DE LILLE. - HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM. Murville, (O. ✲). *médecin principal de première classe*, à Lille; Delmas, ✲, *médecin major de première classe*, à Lille; Robillard, *pharmacien major de deuxième classe*, à Lille; Martin, *pharmacien aide-major de deuxième classe*, à Lille.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM. Bonard, ✲, *officier principal d'administration, comptable* de première classe, à Lille; Leclercq, ✲, *adjudant d'administration en premier*, à Lille; Clarisse, *aumônier de deuxième classe.*

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

M. Daussy, ✲, *officier d'administration, comptable de première classe*, à Lille.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Champy, officier d'administration, comptable, *chef du bureau de centralisation*, à Lille; MM. Dourin, *adjudant en premier*, attaché; Laurent, ✲, officier d'administration principal, *comptable du srevice des vivres*, à Lille; Aubert de Lamogère, adjudant d'administration en premier, *attaché au magasin des vivres.*

SERVICE DU CHAUFFAGE. MM. Leconte-Dufour, *entrepreneur de la* 3.e *division*, à Arras; Dupont, *agent en chef*, à Lille.

SERVICE DES LITS MILITAIRES, MM. Chaumont, *directeur du service pour la* 3.e *division militaire;* Costé, ✲, *préposé.*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE. M. Delgutte, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES. MM. Bourlon, *entrepreneur général*, à Paris; Baude, *agent divisionnaire*, à Lille.

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Villette, ✲, *méd.-major de* 1re *classe*, à Dunkerque, Maupon, ✲, *médecin aide-major de* 1.re *classe*, idem; Joliclerc, *idem*, de 2.e classe, idem; Hallemès, *pharmacien major de* 2.e *classe, idem.*

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Stephen, ✲, *officier d'administration, comptable de* 1.re *classe*, à Dunkerque; Campagnie, *aumônier de* 4.e *classe, idem.*

SERVICE DES SUBSISTANCES. M. Guilloud, *officier d'administration chargé du service des vivres et des fourrages.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. Ferrus, *préposé.*

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Fenin (O. ✲), *médecin principal de* 2.e *classe*, à Cambrai; Dufresnes, *médecin aide-major de* 1.re *classe*, idem; Faure, *pharmacien major de* 2.e *classe*, idem.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Bourdin, ✲, *officier comptable de* 1.re *classe*, à Cambrai; Thénard, *aumônier de* 4.e *classe*, idem.

SERVICE DES VIVRES PAIN. M. Brichard, ✲, *officier d'administration comptable de* 1.re *classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. Larzillière, *garde-magasin.*

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Varlet, ✲, *médecin major de* 1.re *classe*, à Valenciennes; Bachelet, ✲, *pharmacien major de* 2.e *classe*, id.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Dufort de la Broye, ✲, *officier d'administration comptable de* 2.e *classe*, à Valenciennes; Renaud, *aumônier de* 4.e *classe*, idem.

SERVICE DES VIVRES. M. Poisnel, *officier d'administration comptable de* 1.re *classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. Delecluze, *garde-magasin*.

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES PAIN. M. Estassin, *officier d'administration comptable de* 2.e *classe*,

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. Bonnin, *garde-magasin*.

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Gramaccini, ✲, *médecin major de première classe*, à Maubeuge; Dupuis, ✲, *pharmacien major de* 2.e *classe*, idem.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Rourceaux, *officier-comptable de* 1.re *classe*, à Maubeuge; Gellée, *adjudant d'administration en* 1.er; Martin, *adjudant d'administration en* 2.e, idem; Fatré, *aumônier de* 4.e *classe*, idem.

SERVICE DES VIVRES PAIN. M. Vincent, *adjudant d'administration en* 2.e, *comptable*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES M. De Sambeuf, ✲, *garde-magasin*.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion, dont le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. L'héritier, ✲, *chef d'escadron commandant*, à Lille; MM. Ghins, *capitaine*, idem; Polliot, *lieutenant-trésorier*, idem; Martin, *capitaine*, à Douai; Monin, *id.*, à Dunkerque; Bourgey, *sous-lieutenant*, à Hazebrouck; Pérotin, *capitaine*, à Cambrai; Faivre, *lieutenant*, à Avesnes; Robbe, ✲, *capitaine*, à Valenciennes; Thion, ✲, *sous-lieutenant* commandant la 2.e section de l'arrondissement de Lille, à Wazemmes; Gamait, *maréchal-des-logis, adjoint au trésorier*, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 49 brigades, dont 37 à cheval et 12 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval à Dunkerque.....	MM. Bataillle, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bergues.....	Coplo, *idem.*
Une id. à Gravelines.....	Colard, *brigadier.*
Une à pied à Hondschoote	Cadeau, *idem.*
Une id. à Wormhoudt..	Bastien, *idem.*
Une à cheval à Watten.....	Planque, *idem.*
Une à cheval à Hazebrouck	Divry, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bailleul.....	Boursier, *brigadier.*
Une id. Cassel.....	Lemaire, *idem.*
Une à pied à Merville.....	Bascourt, *idem.*
Une id. à Steenvoorde.....	Deloffre, *idem.*
Trois à cheval à Lille	Honoré, *maréchal-des-logis-chef;* Boulanger, *brigadier,* et Duphil, *idem.*
Une id. à Lannoy	Donie, *brigadier.*
Une id. à Seclin.....	Antoine, *idem.*
Une à pied à Wazemmes.....	Cornilus, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Roubaix.....	Pruvot, *idem.*
Une id. à Pont-à-Marcq...	Béhague, *idem.*
Une id. à Armentières....	Schouller, *brigadier.*
Une id. à Fournes.....	Boquet, *idem.*
Une à pied à Tourcoing.....	Chaveheid, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Quesnoy-sur-D..	Blin, *brigadier.*
Deux id. à Cambrai.....	Pecqueur, *maréchal-des-logis.* et Merlier, *brigadier.*
Une id. au Câteau.....	Moucheront, *idem.*
Une id. à Clary.....	Richard, *idem.*
Une id. à Solesmes	N..., *idem.*
Une id. à Masnières.....	Huchard, *idem.*
Une id. à Avesnes.....	Wallerand, ✲, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Avesnes.....	Varoteau, *brigadier.*
Une id. à Berlaimont.....	Coussemacq, *idem.*
Une id. à Maubeuge.....	Brunet, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Trélon.....	Rudeaux, *brigadier.*
Une id. à Landrecies.....	Mangavelle, *idem.*
Une id. au Quesnoy.....	Renouard, *idem.*
Une id. à Bavai.....	Martin, *idem.*
Une à pied à Solre-le-Château ..	Lebrun, *maréchal-des-logis.*
Deux à cheval à Douai.....	Chrétien, *maréchal-des-logis,* et Guenne, *brigadier.*
Une à pied à Douai.....	Legrand, *brigadier* (1).

(1) Détaché à Cysoing.

Une à cheval à Orchies.....	MM.	Decharte, *brigadier*.
Une à pied à Marchiennes.....		Demory, *idem*.
Une à cheval à Aubigny-au-Bac.		Gosset, *idem*.
Une id. à Valenciennes. ..		Lohé, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Valenciennes.....		Rolo, *brigadier*.
Une id. à Denain		Gavel, *maréchal-des-logis*.
Une à cheval à Bouchain		Thilloy, *brigadier*.
Une id. à Condé		Lannoi, *idem*.
Une id. à Saint-Amand ...		Delemer, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Anzin.		Pol, *brigadier*.
Un poste à pied à Cysoing		Legrand, *idem* (1).

MARINE ET COLONIES.

1.er ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord, par la frontière belge. et au sud, par la digue du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Valéry-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers civils et militaires de l'administration de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Fournier (O. ✲), commissaire de la marine de deuxième classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement* de Dunkerque; Gleizes, sous-commissaire de deuxième classe, *chargé de l'inscription maritime;* Jolly, sous-commissaire de deuxième classe, chargé des détails administratifs; Wood, *aide-commissaire*, chargé du bureau central des invalides; Salomez, *commis de la marine;* Cattoën, *idem;* Quiquet, *idem;* Blanquet, ✲, *trésorier des invalides de la marine;* Terquem, *professeur d'hydrographie;* Mennebo, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine;* Demaison, *conducteur surveillant des travaux;* Rouillé, *syndic des gens de mer*.

(1) Un brigadier et deux gendarmes de diverses brigades.

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Gosselin, *aide-commissaire, chargé de l'inscription maritime;* Torris, *préposé du trésorier des invalides;* Bateman, *syndic des gens de mer;* Debaecker, *inspecteur des pêches.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Receveur général du département du Nord. M. Guilhem (O. ✲), à Lille. — *Fondé de pouvoirs,* M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Peterinck, à Dunkerque; De Querangal, à Hazebrouck; Berard, à Cambrai; Cabaret, à Avesnes; Guilmot, ✲, à Douai; Lafaurie, à Valenciennes.

SERVICE DES DÉPENSES

Payeur du trésor impérial, M. Faure, ✲, à Lille. — *Fondé de pouvoirs,* M. Delattre.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Herwyn, Jean.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Dubus, Célest
			1	DUNKERQUE	Pigalle, Jules.
5	BOLLEZEELE Broxeele Ledenzeele Merckeghem Volckerinckove	Royaux, Aug.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Demarle, L.-A

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trou commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
Hondschoote, Killem, Moëres (les)	Annibert, Martin.
Looberghe, Capellebroucq, Dringham, S.-Pierrebroucq	Bris, Eugène.
Petite-Synthe, Armbouts-Cappel.-Cappel. ou seulement Cappel., Mardyck, Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.
Pitgam, Bissezeele, Crochte, Eringhem, Steene	Carton, Célestin.
Quaedypre, Socx, West-Cappel, Wylder	Vanhoucke, Jules.
Rexpoede, Bambecque, Oost-Cappel, Warhem (4)	Trentesaux, Julien.
Teteghem, Coudekerque-Br., Coudekerque-Vil., Ghyvelde, Leffrinckoucke, Uxem, Zuydcoote (7)	Deroubaix, Eug.
Watten, Holque, Millam, St.-Momelin, Wulverdinghe (5)	De St-Mars, Henri.
Wormhoudt, Esquelbecq, Herzeele, Ledringhem, Zeggers-Cappel (5)	Debavay, Alexand.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Arnèke, Buysscheure, Noordpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele	Dhaisne, Jules.
Bailleul, Saint Jans-Cappel.	Leroy, Pierre.
Cassel, Bavinchove, Hardifort, Ste.-Marie Cappel, Oxelaëre, Wemaers-Cappel, Zuytpeene	Merchier.
Ebblinghem, Blaringhem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Cappel (7)	Deberdt, César.
Estaires, La Gorgue (2)	Vermersch, Aug.
Godewaersvelde, Boeschêpe, Eecke, St.-Sylvestre-Capp., Terdeghem (5)	Debrock, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	HAZEBROUCK, Borre, Caëstre, Hondeghem, Pradelles, Strazeele	Gibiat, Pierre.
5	MÉTEREN, Berthen, Flêtre, Merris, Vieux-Berquin	Lecœuche, Charl.
3	MERVILLE, Haverskerque, Neuf-Berquin	Degruson, Jules.
4	MORBECQUE, Boeseghem, Steenbecque, Thiennes	Iserby, Louis.
2	NIEPPE, Steenwerck	Bonnet, J.-B.
4	STEENVOORDE, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele	Riquet, Hippolyt

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	ANNAPPES, Ascq, Flers, Forest	Cuvelier, Pierre.
8	ANNŒULLIN, Allennes-lez-Marais, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Herrin, Provin	Panckoucke, Léon.
3	ARMENTIÈRES, Chapelle-d'Ar. (la), Erquinghem-Lys	Cerf, Jules.
6	BAISIEUX, Anstaing, Chéreng, Gruson, Tressin, Willems	François, Désiré.
5	BASSÉE (LA), Hantay, Illies, Marquillies, Salomé	Denabrif, Ch.-Jo
5	COMINES, Deûlémont, Warnêton-Bas, Warnêton Sud, Wervick-Sud	Messéan, J.-Bap
3	CROIX, Wasquehal, Wattrelos	Demasur, Louis.
7	CYSOING, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Péronne, Sainghin-en-Mélantois, Wannehain	Dumesnil, Josep

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
Ennetières-en-Weppes, Englos, Erquinghem-le-Sec, Escobecques, Maisnil (le), Radinghem	Ferru, Alphonse.
Fives, Faches, Hellemmes, Lezennes, Madeleine (la), Mons-en-Barœul, Ronchin	Delcour, Charles.
Fournes, Aubers, Fromelles, Herlies, Sainghin-en-Weppes, Wicres	Delegrange, P.-Jos.
Haubourdin, Hallennes lez-Haubourdin, Lomme, Loos, Sequedin	Lefevre, Bernard.
Houplines, Capinghem, Frelinghien, Prémesques	Baude, Eugène.
Lannoy, Hem, Leers, Lys, Sailly, Toufflers	Dellénius, Jacques.
Lille 1.re division, Lille 2.e division	N...

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires
3	Marcq-en-Barœul, Bondues, Mouveaux	Folet, Joseph-Félix.
8	Mons-en-Pévèle, Bersée, La Neuville, Moncheaux, Ostricourt, Phalempin, Thumeries, Wahagnies	Chardot, Pierre.
7	Pont-a-Marcq, Attiches, Avelin, Ennevelin, Fretin, Mérignies, Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
4	Quesnoy-sur-D., Lompret, Pérenchies, Verlinghem	Devemy, Théodore.
5	Roncq, Bousbecques, Halluin, Linselles, Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
1	Roubaix	Leconte, Vinc ent
4	Saint-André, Lambersart, Marquette, Wambrechies	Hochart, Alexandre
5	Santes, Beaucamps, Emmerin, Ligny, Wavrin	Fleurynck, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN, Gondecourt, Houplin	Delsart-Beauvais.
7	TEMPLEUVE, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Delannoy, Charles.
1	TOURCOING	Nepveur, Hipp.
5	WATTIGNIES, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Leclercq, Gustave.
3	WAZEMMES, Esquermes, Moulins-Lille	Lemaire, Louis.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
9	ABANCOURT, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt	Lebrun, Casimir.
6	ANNEUX, Boursies, Cantaing, Doignies, Mœuvres, Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
6	AVESNES-LEZ-AUB., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Millet-Tellier.
5	BEAUVOIS, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Savary, Jean.
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
5	ESTOURMEL, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix	François.
5	CATEAU (LE), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	Louchet, Alfred.
5	CATILLON, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	Maréchal, Henri.
6	CAUROIR, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Bonnay, Clovis.
5	CLARY, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	Derquenne, Alber

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	Gouzeaucourt, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Villers-Plouich	Legrand, Joseph.
5	Haussy, Montrecourt, Saulzoir, Saint-Waast, Vertain	Copin, Charles.
7	Iwuy, Escaudœuvres, Estrun, Eswars, Ramillies, Thun-Lévêque, Thun-St.-Martin	Bonnay, Théodore.
6	Ligny, Audencourt, Caudry, Caullery, Esnes, Haucourt	Maubec, Pierre.
7	Masnières, Crevecœur, Flesquières, Lesdain, Marcoing, Ribecourt, Rumilly	Dumotiez, Théod.
8	Neuville-St.-Remy, Fontaine-N.-D., Haynecourt, Morenchies, Proville, Raillencourt, Sailly, Tilloy.	Midy, Émile.
6	Solesmes, Beaurain, Briastre, Saint-Python, Romeries, Viesly	Gaffet, Benoît.
7	Troisvilles, Beaumont, Honnechy, Inchy, Maurois, Neuvilly, Reumont	Joveneau, Jules.
6	Vendegies-sur-Ecaillon, Bermerain, Capelle, Escarmain, Saint-Martin, Sommaing	Dabbadie.
6	Walincourt, Deheries, Elincourt, Malincourt, Selvigny, Villers-Outréaux	Libert, Emile.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
7	Avesnes Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Lambert, Henri.
7	Bavai Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Crapez, Nicolas.
8	Beaufort Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Deroubaix, Éd.
8	Berlaimont Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	Hennet, Florent.
6	Cartignies Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Estassin, Marcel.
7	Colleret Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Jacq.-Jos
5	Cousolre Aibes Berelles Bousignies Estrud	Dehorter, Louis.
5	Dourlers Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Passage, Charle
8	Englefontaine Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Renau, François
6	Eppe-Sauvage Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Renon, Célestin
3	Etrœungt Floyon Larouillies	Delannoy, Victo

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
Fourmies Anor Féron Wignehies	Lion, Léopold.
Gommegnies Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le-Petit	François, Xavier.
La Longueville Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Moland, Auguste.
Landrecies Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Descamps, August.
Le Quesnoy Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Dupont, Louis.
Maroilles Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Cantel, Victor.
Maubeuge Assevent Boussois Ferrière-la-Grande Hautmont Louvroil	Quivy, Étienne.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
6	Pont-sur-Sambre Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Alavoine, Hector.
5	Sains Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Mélici.
7	Saint-Waast Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Balicq, Jules.
10	Solre-le-Chateau Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	George, Louis.
3	Trélon Glageon Ohain	Facon, Eugène.
6	Villers Pol Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	Piérart, Alexandre.
7	Villers-sire-Nic. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Delpature, Hector.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
7	Arleux Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	Foule, Jean.	5	Marchiennes-ville Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Lancel, Jules.
8	Bugnicourt Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Perret(✲) Edouard.	4	Orchies Auchy Coutiches Faumont	Leroy, Louis.
7	Cuincy Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	Locoge, Edmond.	5	Pecquencourt Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Guibert, Jules.
1	Douai	Degouve, Théod.	6	Raches Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Dislère, Augustin
5	Landas Aix Beuvry Nomain Saméon	Delannoy, Alexis.	6	Sin Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Desuède, Castille.
7	Lewarde Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Denabrif, Charles.	5	Somain Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Chardot, Louis.

COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Guillerand, Franç.	5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke, Victor
BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.	6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand, Martin.
CONDÉ Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Delaverrie, Marie.	5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Rennuit, Carlos.
DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.	5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Brasselet, Désiré.
DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Fromont.	7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	De Chertemps, Al.
FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumelz, Louis.	7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
		5	SAINT-AMAND Bousignies Brillon Millonfosse Sars-et-Rosières	Gally, Alphonse.
		1	VALENCIENNES	Courtin, Philipp

ÉTAT DES PERCEPTIONS RESTÉES PROVISOIRES.

Lille.	1.re	division.	M. De Coupigny.
	2.e	—	M. Dibos, Victor, ✲.
	3.e	—	M. Rossollin.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 280,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit plus de 10 millions. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1.re classe, M. Vieillard d'Estrées, ✲, à Lille, rue des Arts, 20. — *Premier commis de la direction*, M. Combret, de 1.re classe. — *Inspecteurs de 1.re classe*, M. Poissonnier, à Lille. — *Vérificateurs*, MM. Honoré, de 2.e classe, à Cambrai ; Sollier, de 3.e classe, à Lille ; Beauvalet, de 3.e classe, à Lille ; Liégeard, de 3.e classe, à Douai ; Lambert, de 1.re classe, à Dunkerque ; Gentil, de 3.e classe, à Avesnes ; Lemaire, de 3.e classe, à Hazebrouck ; — Duponchelle, de 2.e classe, à Valenciennes. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Jacquinot. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Ferot, à la direction.

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des deux débits spéciaux de timbre, ouverts à toutes heures, l'un Grand'Place, N.o 58, l'autre rue de Paris, N.o 104, à Lille, un autre à Dunkerque, un autre à Roubaix, et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans les communes rurales du département.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demool ; Bourbourg, M. Malot ; Dunkerque, enregistrement, M. Houillon ; domaines et actes judiciaires, M. Bonnet ; hypothèques, M. Follet ; Gravelines, M. David ; Hondschoote, M. Favié ; Wormhoudt, M. Fourré.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Delesalle ; Cassel, M. Vaillant ; Hazebrouck : enregistrement, M. Lalle ; domaines et hypothèques, M. Lefebvre ; Merville, M. Barizel ; Steenvoorde, M. Desbordes.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux ; Cysoing, M. Roussel ; Haubourdin, M. Thomas ; La Bassée, M. Morel ; Lannoy, M. Cuvelier ; Lille : enregistrement, M. Duhamel ; suc-

cessions et timbre, M. Devienne ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Hyart ; Hypothèques, M. Colin; Pont-à-Marcq, Bonneau Quesnoy-sur-Deûle, M. Lemoine, Roubaix, M. Sy ; Seclin, M. Destenave ; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Destelle.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai : enregistrement, M. Audran ; actes judiciaires et domaines, M. Mayaud ; Hypothèques, M. Belland ; Carnières, M. Alquier du Mezerac ; Clary, M. Picart ; Le Câteau, M. Anne-Deschamps ; Marcoing, M. Pavard ; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes : enregistrement, M. Bernard ; Hypothèques et domaines, M. Samin ; Bavai, M. Leguay, Berlaimont, M. Carton ; Landrecies, M. Ballard ; Le Quesnoy, M. Bercq ; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières ; Solre-le-Château, M. Declemy ; Trélon, M. Bonnière.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Malot ; Douai : enregistrement, M. Lesage; domaines et actes judiciaires, M. Wavrin ; hypothèques, M. Leconte ; Marchiennes, M. Bacaud; Orchies, M. Lahoussois.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Martinot; Condé, M. Cornet ; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Calonne ; Valenciennes : enregistrement, M. Piérart; domaines et actes judiciaires, M. Bralez ; hypothèques, M. Drioton.

Surnuméraires, MM. Deladrière, à Avesnes ; Béthune, à Cambrai; Leconte et Gaillard, à Douai; Maerez, à Dunkerque; Courdeu, à Hazebrouck ; Faucompré, Lefebvre, Hameau, à Lille; Bernard, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, elle se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, ✻, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteurs, MM. Lambron des Piltières et Bussière, à Lille.

Commis principal de direction, M. Guyot, à Lille.

Contrôleur principal, M. Cretin, à Lille.

Contrôleurs hors classe, MM. Pannerot, à Roubaix ; Regnault, à Valenciennes ; Petyst de Morcourt, à Dunkerque ; Lefebure, à Wazemmes ; Vion, à Douai. — *Contrôleurs de première classe*, MM. de Monchaux, à Saint-Amand ; Mary, au Quesnoy ; Duchastelet, à Hazebrouck ; Muset, à Cambrai ; Hénon, à Lille. — *Contrôleurs de deuxième classe*, MM. Peignian, à Valenciennes; Boué, à Cambrai ; Masse, à Cassel. — *Contrôleurs de troisième classe*, MM. Lelièvre, à Lille ; Cornée, à Tourcoing ; Menu, à Avesnes, Joly de Sailly, au Câteau ; Béhaghel, à Maubeuge. — *Surnuméraires*, MM. du Beugnon ; Camus de la Brunetière ; Motte.

CADASTRE.

M. Heurley, *géomètre en chef*, à Wazemmes.

M. Ricard, *géomètre triangulateur.*

MM. Durand; Ponsot; Couteaux; Leblanc, Charles; Laborier; Desroches; Leblanc, Pierre, *géomètres de 1.re classe.*

SERVICE DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique; et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville,

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre VI de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur*; à Lille.

Commis de la direction. — DOUANES, MM. Vautier, 1.er *commis*; Deborde, 2.e *commis*; Hugon, 3.e *commis*; Duhem, Barthélemy, *commis attachés*; Lelong, Martin, Poulaine, Racinet, Leroy et Straek, *surnuméraires,*

Contributions indirectes, MM. Brion, 1.er *commis*; Deberdt, 2.e *commis*; Dechaud, 3.e *commis.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur.*

Service des bureaux. — MM. Dutremblay, *receveur principal;*

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

Petit-Clerc ; *commis principal de* 1.re *classe ;* Lenoir-d'Espinasse, *commis principal de* 2 e *classe ;* Devaux, *commis de* 1.re *classe ;* Laudé, *id.;* Cardock, *id.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau, MM. Minon, *receveur ;* Deman, *visiteur.* — Pont de-Nieppe, MM. Henrion, *receveur ;* Desmidt, *visiteur.* — Houplines, M. De Lannoy, *receveur.* — Bizet, M. Boucher, *receveur.* — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur ;* De Bonnay de Breuille, *visiteur.* — Deûlémont, MM. Berudder, *receveur ;* Obron, *visiteur.* — Pont-de-Warnêton, M. Defontaine, *receveur.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Ragon, *receveur.* — Comines, MM. Chouffe, *receveur ;* Vidal, *visiteur.* — Wervick, MM. Dugard, *receveur ;* Martin, *visiteur.* — Rue de la Lys, M. Verron, *receveur.* — Steenwerck, M. Bouché, *receveur.* — Wez-Macquart, MM. Milani, *receveur ;* Hie, *visiteur.* — Pérenchies, M. Colin, *receveur.* — La Chapelle-Grenier, M. Grandin, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES, MM. Vernet, *capitaine*, à Armentières ; Dubois, *lieutenant*, à Houplines ; Panier, *id.*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES, MM. Challier, *capitaine*, à Comines ; Foigne, *lieutenant*, à Wervick ; Colombier, *id.*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS, MM. Dardenne, *capitaine*, à Rue de la Lys ; Dufeutrel, *lieutenant*, à Wez-Macquart ; Delobel, *id.*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Bersot, *inspecteur divisionnaire ;* Gréterin, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE, MM. Boucher de Précourt, *receveur principal :* Thomas, *sous-inspecteur sédentaire ;* Médinger, *contrôleur.* — *Vérificateurs*, MM. Hébert, Hinet, Smet-Jamar, Sinsoilliez, Baume-Lejoyaud. — *Commis principaux de première classe*, MM. Voirhaye, Glenisson, Guericy. — *Commis principaux de deuxième classe*, MM. Tesmoingt, Langevin. — *Commis de première classe*, MM. de Sainte-Valière, Tock, Monnier, Chavériat, Saint Quentin, Lacauchy, Chellonneix et De Bonne. — *Garde-magasin*, Renaud.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille. — Halluin, MM. Bouchez, *receveur ;* Lefebvre, Demanetz, Pétremant, *visi-*

teurs. — Riscontout, MM. Delaporte, *receveur;* Vial, *visiteur.* — La Marlière, M. Leroy, *receveur.* — Le Touquet, M. Platel, *receveur.* — Tourcoing, MM. Maqueron, *sous-inspecteur;* Vandeville, *receveur;* Delannoy, Vanderpol, Malingre, Saint-Amour, Proromant, Lefrançois, *visiteurs.* — Roubaix, MM. Parsy, *receveur;* Copin, Krabbe, Cary, Vandaele, Jacquot, *visiteurs.* — Wattrelos, MM. Vandeville, Louis, *receveur;* Bruneri, de Rivarossa, Deligny, *visiteurs.* — Leers, M. Legaigneur, *receveur.* — Toufflers, MM. Morin de la Pillière, *receveur;* Arné, *visiteur.* — Lannoy, M. Nortier, *receveur.* — Baisieux, MM. Luère, *receveur;* Millot, Mulier, Sauguet, *visiteurs.* — Saint André, MM. Six, *receveur;* Vollet, *visiteur.* — Marcq-en-Barœul, MM. de Lamustière, *receveur;* Henriey, *visiteur.* — Mons-en-Barœul, MM. Mundtweiler, *receveur;* Rogier, *visiteur.* — Fives, MM. Leleu, *receveur;* Derenty, *visiteur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING, MM. Blutel, *capitaine*, à Tourcoing (ville); Deneuville, *lieutenant*, idem; Lafontaine, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Leconte, *lieutenant*, à Roncq; Pauchet, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

CAPITAINERIE DE CHÉRENG, MM. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng; Hibon, *lieutenant*, à Baisieux; Heine, *lieutenant*, à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE, MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Corsin, *lieutenant*, à Saint-André; Collart, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Rogier, *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES, MM. Maupin, *receveur principal;* Farez, *contrôleur*, (détaché à Douai); Guilbert, *vérificateur;* Pierrot, *commis de première classe;* Beaupré-Maurichau, Delannoy, *commis de deuxième classe.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies, Pont-à-Marcq, MM. Magnin, *receveur;* Doyelle, *visiteur.* — Cysoing, M. Rogier, *receveur.* — Bourghelles, M. Fresson, *receveur.* — Mouchin, MM. Boheler, *receveur;* Gauthier, *visiteur.* — Bouvignies, M. Durand, *receveur.* — Coutiches, M. Fornier, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TEMPLEUVE, MM. Coquille, *capitaine*, à Templeuve; Douay, *lieutenant*, à Sainghin; Crombez, *lieutenant*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN, MM. Bruyère, *capitaine*, à Mouchin; Degency, *lieutenant*, à Cysoing; Landon, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES — MM. Geisweiller, *capitaine*, à Orchies; Landousie, *lieutenant*, à Cappelle; Salmon, *lieutenant*, à Bouvignies

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Perron, à Lille.

Receveur principal, M. Bouton, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Bonnin, 1.er *commis*; Du Bois de Jancigny; 2.e *commis*; Derenty, 3.e *commis*; Schaepelinck, 4.e *commis*; Bufquin, *surnuméraire*. — *Entreposeur des tabacs*, M. de Renty, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Pottier, idem. — *Contrôleurs*, MM. Douet et Bordaz, idem. — *Receveur particulier*, M. Peteau-Grancourt, idem. — *Contrôleur de la garantie*, M. Dufey, idem.

RESIDENCE D'ARMENTIÈRES. — *Contrôleur de ville*, M. Besse; *receveur particulier sédentaire*, M. Reboulleau. — RESIDENCE DE ROUBAIX. — *Contrôleur de ville*, M. Ruyssen; *receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor. — RESIDENCE DE LA BASSEE. — *Receveur particulier sédentaire*, M Hibon-Lafresnoy.—RESIDENCE DE SECLIN. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Colombier. — RESIDENCE DE TOURCOING. — *Contrôleur de ville*, M. Petit-Mangin; *receveur particulier sédentaire*, M. Ruyssen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Barré, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Spycket, idem.

Commis de la recette principale, MM. Lauchard, 1.er *commis*; Cormon, 2.e *commis*; Larcher, *surnuméraire*. — *Contrôleur de ville*, M. Guillaume. — *Receveurs particuliers sédentaires* M. Faguet de Champcourz, à Raches; N.., à Marchiennes; M. Dru, à Arleux.

Service des Sucres.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Lecoutre de Beauvais, à Lille; — *Contrôleurs*, MM. Boullet, à Lille; Rinflet, à Bondues; Coulon, à Bauvin; Lecossois, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Cauchois, à Douai ; *contrôleurs*, MM. Oubert, à Douai ; Merlant, à Marchiennes ; Hautcœur, à Cantin; Frémont, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Lejosne; *receveur particulier buraliste*, M. Goirand

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

Chef de service, M. Sirot ; *receveur buraliste*, M. Dujardin.

Service des Tabacs.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes).

Le département du Nord est autorisé, pour 1857, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, 760 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toloré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit 152 hectares, et au total 912 hectares, répartis par arrondissement comme suit :

Lille.....	685 hectares	en principal,
	137 id.	cinquième d'excédant.
Hazebrouck.	75 id.	en principal,
	15 id.	cinquième d'excédant.

Ces 912 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 k. de tabac, savoir :

Pour l'arrondissement de Lille	2,300,000	2,500,000
— d'Hazebrouck	200,000	

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Ambert, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Mazurel aîné.

Contrôleur de fabricatien, M. Chenou.

Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux. — MM. Perney, *premier commis* ; Lecharpentier, *deuxième commis* ; Duchesne, *commis de première classe* ; Rocaz, *commis de deuxième classe* ; Thillard, *commis de quatrième classe*; Zambeaux, *commis de quatrième classe* ; Asselin de Williencourt, *surnuméraire*.

CULTURE. — *Inspecteurs*, M. Anglas, à Lille. — *Magasin N.° 1. Garde-magasin*, M. Héron, à Lille, *controleur de magasin*, M. Decocq ; *commis aux écritures*, M. Koch. — *Magasin N.° 2. Garde-magasin*, M. l'Ecuyer, à Lille ; *contrôleur de magasin*, M. Antoine, à Lille ; *commis aux écritures*, M. Weill. — *Magasin de Merville. Garde-magasin*, M. Mallard ; *contrôleur de magasin*, M. Garel.

Service de la culture des tabacs. — *Contrôleurs*, MM. Briez, Appert, à Lille ; Boulay, à Merville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, ✻, *directeur*

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Wattin, *premier commis ;* Bouly de Lesdain, *second id. ;* Guillet, *troisième id. ;* Caron, *commis attaché ;* Cornemont, *id. ;* Herbart, Demasur et Salemon, *surnuméraires.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Deberkem, *premier commis ;* Laussucq, *deuxième id. ;* Vallin, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Prévost, *inspecteur principal ;* Matis, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. M. Mayan, *receveur principal.*

M. Jure, *sous-inspecteur sédentaire.*

M. De Montigauri, *idem.*

Contrôleurs, MM. Collin, Lauwers, Philippe, Mathorez. — *Vérificateurs*, MM. Pétiaux, Honoré, Paris, Bouvy, Cornemont, Lefèvre, Fayon de Saint-Laurent, Evrard, Blanc, Chabanel, Simon. — *Commis principaux*, MM. Hovelt, Espisier, Cadet dit Degravier, Olivier, Doué. — *Commis de première classe*, MM. Carion, Verriez, Lecomte, Honoré, Deman, Gervoson, Tortel. — *Commis de deuxième classe*, MM. Bourdon et Teinturier : *surnuméraire*, M. Dalinval. — *Gardes-magasins*, MM. Arduser, Verhaege.

Bureaux particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines. MM. Déborde, *receveur ;* Martin, Theubet, *visiteurs.* — Ghyvelde. MM. Paravicini, *receveur ;* André, *visiteur.* — Bergues. M. Choquet, *receveur.* — Labrouckstraete. M. Martin, *receveur.* — Oost-Cappel. MM. Cahagnet, *receveur ;* Lefebvre, *visiteur.* — Wormhoudt. M. Eloi, *receveur.* — L'Etoile. MM. Lefèvre, *receveur ;* Noverre de Sericourt, *visiteur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Faudacq, *capitaine*, à Dunkerque ; Mondelli, *lieutenant*, à Dunkerque ; Danctoville, *idem*, à Dunkerque ; Bimon, *idem*, à Dunkerque ; Faucon, *idem*, à Fort-Philippe ; Suvelier, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe et Dunkerque.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Cédé, *capitaine*, à Hondschoote ; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde ; Dromaux, *idem*, à Rexpoëde ; Artique, à Pont-aux-Cerfs.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labrouckstraete, Pont-aux-Cerfs, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Krustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES. MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues; Romby, *lieutenant*, à Teteghem; Baheux, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Hoymille, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Tente-Verte.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Duverger, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Nollen, *receveur principal;* Leclercq, *commis principal de deuxième classe.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Fécheroulle, *receveur.* — Steenvoorde. MM. Cheffre, *receveur;* Huet, Aubry, *visiteurs.* — Boeschêpe. M. Bouvard, *receveur.* — Schaexhen. M. Basset, *receveur.* — L'Hazewinde. M. Villevieille, *receveur.* — Bailleul. MM. Delevacque, *receveur;* Angois, Lamson, Cicille et Tortel, *visiteurs.* — La Cornette. M. Morin, *receveur.* — Outtersteene. M. Ruffin, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Duval, *capitaine*, à Steenvoorde; Sindic, *lieutenant*, à Houtkerque; Venet, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Laurent, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaerswelde.

CAPITAINERIE DE METEREN. MM. Ruant, *capitaine*, à Meteren; Sauvage, *lieutenant*, à Berthen; Gouble, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. MM. Boville, *capitaine*, à Hazebrouck, Morin, *lieutenant*, à Strazeele; Choteau, *id.*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Cornette, L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Sablière, à Dunkerque.

Sous-inspecteur sédentaire, M. Péroche, à Dunkerque.

Receveur principal, entreposeur de tabacs, M. Moulin, à Dunkerque; *commis*, MM. Réant, Robidou, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville, MM. Bufquin et Conseil. — *Contrôleur de garantie*, M. Vallée, à Dunkerque. — *Contrôleur des tabacs*, M. Méchin, à Dunkerque. — *Garde-magasin des tabacs*, M. Lapierre, à Dunkerque. — *Commis de première classe*, MM. Muchery, Bois-

sonnet, Brassart-Dalban, Desquincourt, Roissard, Dubois, Benac, Drouet, Geffray, Lagache; *de deuxième classe*, MM. Chicoineau, Chorin, Vasseur, Taverne, Condor, Petit, Hüe, Ernoult, Corne, Barbey, Brung; *de troisième classe*, M. Soulard, *surnuméraires*, MM. Plancke, Leroy, Ratel.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Langin des Noyers; *receveur particulier sédentaire*, M. Vallin; *commis de deuxième classe*, MM. Liguet et Boitelle; *de troisième classe*, MM. Saunier et Roo ryck, *commis principal, chef de service*, M. Wimille, à Steene; *commis de première classe*, M. Donnio; *de deuxième classe*, M. Groscassant; *de troisième classe*, M. Gasmann; *receveur buraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Jeanson; *commis principal, chef de service*, M. Huguenin; *commis de troisième classe*, M. Poulet. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Bernier; *commis principal, chef de service*, M. Borde; *commis de troisième classe*, M. Girard.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Lebeau; *commis principal de deuxième classe*, M. Vanstrazeele; *receveur buraliste*, M. Bouve. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Dezérable; *commis principal de première classe*, M. Collin; *receveur buraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Jouveneau; *commis principal de seconde classe*, M. Le Nevé.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Schmidt Van Dorselaer, à Hazebrouck; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Borel, à Hazebrouck; *commis*, M. Le Boucher-Duvigny, à Hazebrouck; *commis principal de première classe, chef de service*, M. N..., à Hazebrouck; *commis de deuxième classe*, M. Fay; *idem de troisième classe*, MM. Bouchet et Réant; *surnuméraires*, MM. Faurie, Pierson et Hellein.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Michel; *commis principal de première classe, chef de service*, M. Manger; *commis de deuxième classe*, M. Mahé; *idem de troisième classe*, MM Barbier et Euvrard.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Delange; *commis principal de deuxième classe*, M. Deroubaix; *receveur buraliste*, M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Martinière, *commis principal de deuxième classe*, M. Dupont; *receveur buraliste*, M. Henry. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur*, M. Bacque; *commis principal de deuxième classe*, M. Hamel; *receveur buraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BLARINGHEM. *Receveur*, M. Lépine; *commis principal de deuxième classe*, M. Dausse; *receveur buraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Sérendat; *commis principal de*

deuxième classe, M. Chevresson ; *receveur buraliste*, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE DE STEENWERCK. *Receveur*, M. Merlin ; *commis principal de deuxième classe*, M. Dodo ; *receveur buraliste*, M. Rock.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES

M. Gréterin, ✲, ✲, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Vandal, *premier commis ;* Charligny, *deuxième idem ;* Ponchau, *troisième idem. Commis attachés*, MM. Dany, Dutilleul, Roussel-Galle ; *surnuméraires*, MM. Lenglet, Edmond ; Bonnot ; Bouteleux ; Gréterin ; Derolin.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Courtois, *premier commis ;* Génin, *deuxième idem ;* Lajoie ; *troisième idem ;* Martin, *quatrième idem.*

SERVICE DES DOUANES.

SOUS-INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Sous-inspecteur, M. Deseille.

Saint-Amand, MM. Lesage, *receveur ;* Honoré et Serval, *visiteurs.* — Rumegies, MM. Gobin, *receveur ;* Blanchard, *visiteur.* — Maulde, MM. Bocquillet, *receveur ;* Landal, *visiteur.* — Raismes, M. Mathieu, *receveur.* — Hasnon, M. Drapier, *receveur.* — Brillon, M. Dineux, *receveur.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont a Condé et à Valenciennes.

M. Dragon de Gomiécourt, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. MM. Serval, *receveur principal*, à Condé ; Fournier, *sous-inspecteur*, idem ; Dorigny, Hancart, Weyer, *vérificateurs ;* Sapin, Penaud, Courtois, Leblanc, *commis de première classe.*

Fresnes, M. Buissart, *receveur.* — Mortagne, MM. Genez, *receveur ;* Vinchon, Hugou, *visiteurs.* — Hergnies, M. Tricot, *receveur.* — Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur.* — Le Coq, MM. Fontaine, *receveur ;* Beugny d'Hagerne, *visiteur.* — Crespin, M. Bouchez, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Duval-Ramerie, *receveur principal ;* Cabanes, *sous-inspecteur ;* Mineur, *contrôleur*, Teinturier, Kerst, Blouet, Blondeau, *vérificateurs de première classe ;* Louette et Lelièvre, *commis principaux de première classe ;* St.-Martin de Beyrie, *commis principal de deuxième classe ;* Arnold, L'Hôte, Bonnet de Viller, Teinturier, Laigle, *commis de première classe.*

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, *receveur ;* Cornille, Hourquains,

Willems, *visiteurs.* — Marchipont, M. Bouchez, *receveur.* — Sebourg, MM. Nicollet, *receveur ;* Lebouteux, *visiteur.* — Bruay (route), MM. Venet, *receveur ;* Fuchs, *visiteur.* — Bruay (canal), M. Rousselle, *receveur.* — Saint-Saulve, M. Jourdan, *receveur.* — Marly, MM. Mallet, *receveur ;* Mineur, visiteur.

INSPECTION DE BAVAI.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavai.

M. Josset, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ DE BAVAI. MM. Roussel-Pomaret, *receveur principal ;* Lecomte, *vérificateur de troisième classe ;* Serval, *commis de première classe ;* Reinaud, *idem de deuxième classe.*

Bellignies, MM. Lemoine, *receveur ;* Carlu, *visiteur.* — St.-Vaast, M. Bouché, *receveur.* — Hergies, M. Coquelet, *receveur,* — Hon, M. Lécuyer, *receveur.* — Malplaquet, MM. Courteville, *receveur :* Rolier, *visiteur.* — Gognies-Chaussée, M. Fournier, *receveur.* Baudignies, M. Mantoulet, *receveur.* — Le Quesnoy, M. de Valensart, *receveur.* — Berlaimont, M. Lefebvre, *receveur.* — Quatre-Bras, M. Descamps, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

M. Willemin, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rochez, *receveur principal ;* Isambert, *sous-inspecteur ;* Laveuve, *contrôleur ;* Nortier, Lebrun et Lacour, *vérificateurs de première classe ;* Foignel, Nortier, *vérificateurs de deuxième classe ;* Frilet, *commis principal ;* Harrewyn, Meurisse, Dumont, Marier de Chanteloup, Laverau, *commis de première classe.*

Bettignies, MM. Ledez, *receveur ;* Vanbambeke, Lancel, *visiteurs.* — Villers-sire-Nicole, M. Fournier, *receveur.* — Vieux-Reng, M. Défontaine, *receveur.* — Maubeuge (ville), MM. Feret, *receveur ;* Guiomar, Daubrée, *visiteurs.* — Maubeuge (station), M. Jaugeon, *receveur.* — Cousolre, MM. Vanderhaeghe, *receveur ;* Lecomte-Moncharville, *visiteurs.* — Hautmont, M. Billet, *receveur.* — Aulnoye, M. Pichoir, *receveur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Hun, *receveur principal ;* Buhot, *vérificateur de troisième classe ;* Boutté, *commis principal de deuxième classe ;* Bach, *commis de première classe.*

Hestrud, M. Cordon, *receveur.* — Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur ;* St.-Quentin, *visiteur.* — Clairfayts, M. Loth, *receveur.* — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur.* — Wallers, M. Fauconnier, *receveur.* — Trélon, M. Perin, *receveur.* — Ohain, M. Bernard, *receveur.* — Avesnelles, M. Lefebvre, *recev.*

SOUS-INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Dineur, *capitaine*, à Lecelles ; Fouquet, *lieutenant*, à Saméon ; Mouy, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Navel, *capitaine*, à Hasnon ; Lefebvre, *lieutenant*, à Tilloy ; Chassaing, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AUX-BOIS. MM. Derbecq, *capitaine*, à Notre-Dame-aux-Bois ; Ridon, *lieutenant*, à Bruille ; Raclet, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend las brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Thivencelles, Fresnes, La Croisette et Du Coq.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing ; Bouchez, *lieutenant*, à Blanc-Misseron ; Brihiez, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Préseau.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Delafargue, *capitaine*, à Valenciennes ; Bras, *lieutenant*, à Valenciennes (station) ; Coquelet, *lieutenant*, à Anzin ; Désoriez, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

INSPECTION DE BAVAI.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Gérard, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit ; Martin, *lieutenant*, à St.-Vaast ; Mathieu, *lieutenant* à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Quatre-Vents, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Portal, *capitaine*, à La Longueville ; Gréterin, *lieutenant*, à Bavai ; Rousse, *lieutenant*, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Lefèvre, *capitaine*, à Jolimetz ;

Dubray, *lieutenant*, à Berlaimont; Oget, *lieutenant*, à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, Le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Huart, *capitaine*, à Maubeuge; Bouteleux, *lieutenant*, à Villers-Sire-Nicole; Robert, *lieutenant*, à Colleret; Arnoult, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Maubeuge, Cerfontaine et Jeumont (station).

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Jourdain, *capitaine*, à Solre-le-Château; Blutel, *lieutenant*, à Beaurieux; Bertholet, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

CAPITAINERIE DE TRÉLON. MM. Sant, *capitaine*, à Trélon; Galichet, *lieutenant*, à Trélon; Valette, *lieutenant*, à Eppe-Sauvage.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Ohain, Trélon, Liessies et Glageon.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Pourcelot, *capitaine*, à Avesnelles; Boulenger, *lieutenant*, à Dompierre; Lédo, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Laroullies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes; Monet, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Sorbier; *sous-inspecteur*, M. Derely, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Lantin; *deuxième idem*, M. Tanton; *troisième idem*, M. Parisel; *contrôleurs*, MM. de Trémandan, Foudrignier, Boursy, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demogne, à Valenciennes; *contrôleur de la garantie*, M. Boyer, à Valenciennes.

RÉSIDENCE D'ANZIN. *Commis principal*, M. Lucas; *receveur particulier sédentaire*, M. Cornillot. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND.

Contrôleurs, MM. Commines de Marcilly, Debuys; *receveur particulier sédentaire*, M. Lemoult. — RÉSIDENCE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Chappeau; *receveur particulier sédentaire*, M. Grosdemange; *receveur de navigation*, M. Dupont. — RÉSIDENCE DE DENAIN. *Contrôleurs*, MM. Prugue, Boilet; *receveur particulier sédentaire*, N... — RÉSIDENCE D'ONNAING. *Contrôleur*, M. Jérôme; *receveur particulier sédentaire*, M. Pinart; *contrôleur*, M. Rossignol, à Bouchain.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes. *Sous-inspecteur*, M. Flamant, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Boichegrain, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*, M. Bevière. *Contrôleurs*, MM. Duquesne, à Maubeuge; Piérin, à Wargnies-le-Grand. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Devos, à Maubeuge; Bazenerie, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Simonin, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Dupuich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Renault, à Cambrai. *Premier commis*, M. Hérou; *deuxième idem*, M. Lefebvre. *Contrôleurs de ville*, MM. Dubois; Carlier, à Cambrai; Vest, à Solesmes. *Receveur de navigation*, M. Arbinet, à Cambrai.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'Etat, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Evêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares, la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Thiéry, ✻, à Douai.

MM. Millet, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation;* Fleury, *garde-général des travaux d'art, attaché à la conservation;* Waligny, *garde sédentaire, chargé de la comptabilité;* Cocû, *brigadier sédentaire, commis d'ordre;* Debonte, *garde sédentaire, expéditionnaire.*

Il existe dans la département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Castel, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection;* Camus, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Clauset, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Raismes, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Lambret, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection;* Patras, *garde-général*, au Quesnoy; Bonneau, *garde-général*, à Trélon; Lambert, *idem*, à Landrecies.

POSTES AUX LETTRES.

M. Chapuis, ✻, *inspecteur des postes et relais du département*, à Lille.

Sous-inspecteur, M. N..., à Lille.

Directeur du bureau de Lille, M. Segoing d'Augis, ✻.

Contrôleur, M. Dommanget, à Lille.

Il y a dans le département du Nord cinquante-six bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Aniche, M. Mortelette; Anzin, Mlle. Aubertin; Armentières, M. Houde; Avesnes, M. Adam; Bailleul, Mme. Geslin; La Bassée, Mlle. Nuits; Bavai, M. Dekeyser; Bergues, Mme. François; Berlaimont, Mme. Royer; Bouchain, M. Moutier; Bourbourg, Mlle. Desjardins; Cambrai, M. Polart; Cassel, Mme. Desmidt; Le Cateau, M. Campion; Caudry, Mme. Barthes; Clary, Mlle. Prevost; Comines, Mme. Hanguillart; Condé, Mlle Boisel; Cysoing, Mme. Legentil; Denain, M. Bourdilla; Douai, M. Simon; Dunkerque, M. Boulenger; Estaires, Mme. Ve. Debaisnes; Fourmies, M. Jouset; Gravelines, Mme. Ve. Doublet; Haubourdin, Mme. Ve. Lamour; Hazebrouck, M. Pietire; Houdschoote, Mlle. Lion; Landrecies, Mme. Barthélemy; Lannoy, M. Senet; Marchiennes, M. Poiteau; Masnières, Mlle. Perret; Maubeuge, Mlle. Héral; Merville, Mlle.

Cornillot ; Moulins-Lille, Mme. Herbage ; Onnaing, Mme. Lenglet ; Orchies, M. Bisez ; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier ; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Huguier ; Le Quesnoy, Mme. Serré ; Raismes, Mlle. Marlierre ; Roubaix, M. Perreau ; Saint-Amand, Mlle. Husson ; Seclin, Mlle. Barry ; Solre-le-Château, M. Grard ; Solesmes, Mme. Decaux ; Somain, M. Mio ; Steenvoorde, Mme. Duvet ; Tourcoing, M. Renouard ; Trélon, Mme. Balasse ; Valenciennes, M. de Loë ; Walincourt, Mlle. Dhaisnes ; Watten, Mme. Létü ; Wormhoudt, Mme. Deverchin ; Wazemmes, Mme. Asebroucq.

BUREAUX DE DISTRIBUTION. Arleux, M. Delcambre ; Busigny, Mlle. Bauvin ; Etrœungt, Mme. Bévenot ; Fournes, Mlle. Felhoen ; Gouzeaucourt, Mme. Anache ; Halluin, Mlle. Duparcq ; Iwuy, Mlle. de Bornier ; Raches, M. Guillaume ; Templeuve, Mme. Pottier.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire ; S. M. l'Impératrice ; S. A. I. le prince Jérôme ; S. A. I. le prince Napoléon ; S. A. I. la princesse Mathilde ; le premier aumônier de la maison de l'Empereur ; le grand maréchal du palais ; le grand chambellan ; le grand écuyer ; le grand veneur ; le grand maître des cérémonies ; le secrétaire des commandements de S. M. l'Impératrice ; le grand-maître de la maison de S. M. l'Impératrice ; le secrétaire des commandements de LL. AA. II. le prince Jérôme, le prince Napoléon et la princesse Mathilde.

Pour toutes les correspondances qui leur seront adressées : le grand chancelier de la Légion d'Honneur ; les ministres secrétaires d'Etat, ayant portefeuille ; les sous-secrétaires d'Etat ; le président du contentieux du Conseil d'Etat ; le premier président et le procureur-général de la Cour de Cassation ; le premier président et le procureur-général de la Cour des Comptes ; le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine ; le commandant de la 1re division militaire ; le commandant de Paris et du département de la Seine ; le préfet de police ; le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines ; le directeur du personnel au ministère de la guerre ; le directeur de l'administration des forêts ; le directeur de l'administration des contributions directes, le directeur de l'administration des douanes ; le directeur de l'administration des contributions indirectes ; le directeur de l'administration des tabacs ; le directeur de l'administration des postes ; le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur ;* Henry, *premier vérificateur adjoint ;* Boone, *deuxième vérificateur adjoint ;* Dewint, *vérificateur*, à

Dunkerque; Deblock, *idem*, à Hazebrouck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wautier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

MONNAIE DE LILLE.

La circonscription de la Monnaie de Lille comprend, pour la refonte des monnaies de cuivre, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise.

CONTRÔLE ADMINISTRATIF. MM. Hepp, *commissaire du gouvernement;* Donnat, *contrôleur au change;* Lestrade, *contrôleur au monnayage;* Arlen, *commis.*

FABRICATION. MM. Kuhlmann (O. ✲), *directeur;* Eugène Kiener, *fondé de pouvoirs.*

La marque distinctive de la Monnaie de Lille est un W.

Le différent du Directeur est une lampe antique.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. de Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris; De Contencin (O. ✲), directeur général de l'administration des cultes, ancien président de la commission, à Paris.

Bureau. MM. Legrand, ✲, avocat, député, *président;* Le Glay, ✲, archiviste du département, correspondant de l'Institut, *vice-président;* Bruneel, ✲, homme de lettres, à Lille, *secrétaire;* Ch. Vincent, chef de bureau à la Préfecture, *secrétaire-adjoint, trésorier.*

Membres résidants.

MM. Balson, conseiller de préfecture; Benvignat, architecte, membre de la Société des Sciences de Lille; Bernard-Henri, négociant; Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire, imprimeur photographe;

Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Bourdon, juge ; Caloine, architecte ; Chon, professeur d'histoire au lycée impérial ; Colas, directeur de l'Ecole de peinture ; De Caulaincourt, propriétaire, anc. officier d'état-major ; Deligne, Jules, professeur ; De Melun, propriétaire ; De la Phalecque, propriétaire ; Gentil-Descamps ✲, propriétaire, adjoint au maire ; Lecreux, Alf., négociant ; Lefebvre, secrétaire-général de la Préfecture ; Le Glay, Jules, employé à la section historique des archives départementales.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Cabaret, receveur particulier des finances, à Avesnes ; Fiévet, architecte du département, à Avesnes ; Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. De Baralle, architecte du département, à Cambrai ; De Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai ; Bouly, avocat, homme de lettres, à Cambrai ; Bruyelle, propriétaire, à Cambrai ; Wilbert, président de la Société d'émulation, à Cambrai ; De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Bigant, ✲, président à la cour impériale ; Brassart, secrétaire des hospices de Douai ; Cahier, conseiller à la cour impériale ; Duthillœul ✲, bibliothécaire à Douai ; Tailliar, ✲, conseiller à la cour impériale, à Douai ; Chasles, professeur de littérature.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Chamonin, à Dunkerque ; Debaeker, ancien juge-de-paix, propriétaire, à Bergues ; De Coussemaker, ✲, juge à Dunkerque ; Derode, négociant, à Dunkerque ; ancien membre résidant ; Develle, architecte, à Dunkerque ; Raymond de Bertrand, propriétaire, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Brun-Lavainne, à Roubaix, ancien membre résid. ; Derbigny, prop. à Haubourdin, anc. membre résidant.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Preux, procureur impérial à Hazebrouck ; Plichon, membre du Conseil général à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Dinaux, ✲, homme de lettres, membre de la Société des Antiquaires de France, à Valenciennes ; Grar, à Valenciennes ; Grimault, architecte du département, à Valenciennes ; Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, ancien professeur au lycée de Lille, ancien membre résidant ; Boca, archiviste, à Amiens ; Bra, ✲, statuaire, à Douai ; Cauvain, ✲, avocat, homme de lettres, à Paris ; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard ; De Bry (O. ✲), ancien président de la commission, préfet de la Côte-d'Or ; De Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun ; De Girardot, ✲, sous-préfet ; à

Montargis; De Godefroy, ✲, propriétaire, à Paris; De Linas, propriétaire, à Arras; De Reume, ✲, capitaine d'artillerie, à Bruxelles; De Roisin, propriétaire, à Bonn (Allemagne); De Rosny, membre de la Société des antiquaires de France, à Paris; De Saulcy (O. ✲), membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris; Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Saint Yon, à Rouen; Ducas, ancien membre résidant, à Paris; Failly, ✲, ancien membre résidant, à Paris; Gachet, chef du bureau de paléographie, à Bruxelles; Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles; Lamarle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Douai; Le Glay, Edward, ✲, sous-préfet de Moissac, ancien membre résidant; Mallet, ancien architecte du département, à Paris; Mille, ✲, ingénieur des pont-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant; Petit, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Tours; Randouin (C. ✲), préfet de l'Oise, ancien président de la commission; Robert, ✲, sous-intendant militaire, ancien membre résidant; Vanackère, conseiller de préfecture à Caen, ancien membre résidant; Castellanos de Losada, président de l'Institut d'archéologie de Madrid.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxièmes et quatrièmes vendredis de chaque mois; ses officiers sont rénouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la cour impériale; le procureur-général impérial; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie, le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'académie de Douai; les doyens des facultés.

Membres honoraires nommés par la société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Durand-d'Elecourt, ✲, conseiller honoraire à la cour impériale; Quenson, ✲, président du tribunal de Saint-Omer; De Baillencourt, ancien notaire; Preux (O. ✲), premier président honoraire de la cour impériale; Lamarle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite; Bagneris père, docteur en médecine; Maugin, docteur en médecine;

Bommart-Dequersonnière, propriétaire ; Danel, ✲, membre du conseil-général et président à la cour impériale ; Duthillœul, ✲, bibliothécaire ; Escallier, ✲, docteur en médecine ; Honoré père, avocat à la cour impériale ; Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite ; De Lagrange, ✲, colonel d'artillerie en retraite, député ; Bommart, ✲, ancien député ; Lagarde, conseiller à la cour impériale ; Tailliar, ✲, conseiller idem ; Leroy (de Béthune), avocat ; Lequien, docteur en médecine ; Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire ; Bigant, ✲, président à la cour impériale ; Corne, ancien représentant ; Bra, ✲, statuaire ; Foucques de Wagnouville, propriétaire ; Bourlet, aumônier ; Desfontaines d'Azincourt (O. ✲), membre du conseil municipal ; Pilate, secrétaire de la mairie.

Fonctionnaires de la société.

MM. le comte de Guerne, *président ;* Cahier, ✲, *premier-président ;* Martin, *deuxième vice-président ;* Denis, *secrétaire-général ;* Delannoy, *premier secrétaire-adjoint* ; Asselin, *deuxième secrétaire-adjoint ;* Paix, *économe ;* Potiez, *trésorier ;* Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, conseiller à la cour impériale ; Potiez, Valery, propriétaire ; Bommart, propriétaire ; Nutly, juge-de-paix ; Jonggla, médecin-vétérinaire, Vasse, professeur de physique au lycée ; Cahier, ✲, conseiller à la cour impériale ; Thomassin, propriétaire ; Fiévet, substitut du procureur impérial ; David, ✲, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Douai ; Delplanque, médecin-vétérinaire ; Bagneris fils, docteur en médecine ; Paix, négociant ; De Maingoval, propriétaire ; De Guerne, conseiller à la cour impériale ; Dupont, avocat à la cour impériale ; Petit, ✲, président à la cour impériale ; Mercklein, ✲, professeur de sciences à l'école d'artillerie ; Talon, avocat à la cour impériale ; Meurant, architecte de la ville de Douai, Deligny fils, cultivateur ; Thurin, agent-voyer principal ; Robaut, dessinateur ; De Guerne, F., propriétaire ; Copineau, ✲, officier supérieur en retraite ; Martin, ✲, directeur de la fonderie ; Cambier, cultivateur ; Asselin, avocat à la cour impériale ; Leroy, avocat à la cour impériale ; Lemaire de Marne, propriétaire ; Fleury, ✲, proviseur du lycée ; Picquet, professeur au lycée ; Delannoy, docteur en médecine ; Denis, conseiller municipal ; Courtin, ✲, conseiller à la cour impériale ; Butruille, négociant.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU. MM. Pasteur, ✲, *président;* Lamy, *vice-président;* Froissard, *secrétaire-général;* Canissié, *secrétaire de correspondance;* Corenwinder, *secrétaire de la commission d'agriculture;* Bachy, *trésorier*; Chrestien, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Delezenne, ✲, professeur de physique; Loiset, médecin-vétérinaire; Lestiboudois, ✲, conseiller d'Etat; Verly, architecte; Kuhlmann (O ✲), chimiste correspondant de l'Institut; Bailly, docteur en médecine; Heegmann, négociant; De Courcelles, propriétaire; Danel, propriétaire; Moulas, littérateur; Le Glay, ✲, archiviste du département, correspondant de l'Institut; Legrand; ✲, avocat, député; Benvignat, architecte; Lefebvre, ✲, propriétaire; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve, ✲, docteur en médecine; Delerue, juge-de-paix; Bachy, propriétaire; Chon, professeur d'histoire; Caloine, architecte; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, professeur de physique; Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, professeur à l'hôpital-militaire d'instruction; Lamy, professeur à la Faculté; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✲, imprimeur-photographe; Colas, peintre; Bruneel, ✲, littérateur; Violette, ✲, commissaire des poudres; Garreau, pharmacien; Gosselet, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Cox, ✲, manufacturier; Canissié, littérateur; Fiévet, ingénieur-mécanicien; Pasteur ✲, doyen de la Faculté; Mahistre, professeur à la Faculté; Lacaze-Duthiers, idem; Frossart, pasteur du culte évangélique; Païële, bibliothécaire de la ville.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, ✲, archiviste du département; Caloine, architecte; Verly, architecte; Legrand, ✲, avocat; Chon, professeur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette, ✲; Corenwinder, *secrétaire;* Lefebvre-Heegman, ✲, Cazeneuve, ✲; Bachy, à Fives; Kuhlman (O. ✲); Chrestien; De Courcelles.

Société centrale de médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but: 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leur progrès; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la

profession; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

Bureau pour 1857. MM. Bailly, docteur en médecine, *président;* N.... *vice-président:* Meurein, *secrétaire-général;* Dewaele, *secrétaire des consultations gratuites;* Simon, *bibliothécaire;* Despinoy, pharmacien, *trésorier.*

Membre honoraire.

M. Lestiboudois, ✲, conseiller d'Etat.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly, Brequin, Cannissié, Castelain, Charles, Chrestien, Coustenoble, Daubresse, Delezenne, Despinoy, Dewaele, Dujardin, Godefroy, Gosselet, Loiset, Masurel, Meurein, Pilat, Pommeret, Pucelle, Simon, Six, Staes, Vanderhaeghem.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✲, Bourgeois, Legentil, Mauviez.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau: MM. Wilbert, *président;* Fenin, *vice-président;* Lefebvre, *secrétaire;* Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste;* De Beaumont, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Besson, Préfet du Nord; De Contencin, directeur général des cultes; Guillemin, recteur de l'académie; Petit-Courtin, maire de Cambrai; Leroy, avocat; Tordeux, chimiste.

Membres résidants.

MM. Berger, directeur de l'école de dessin; Boucher, sous-bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices; Cambray, ✲, docteur en médecine; Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte; De Beaumont, docteur-médecin, De Beaumont, H., de Try, maître de chapelle; Fenin, médecin en chef de l'hôpital-militaire; Dowa, peintre; Dumont, Dutemple, avocat; Feneuille, chimiste; Hardy, docteur médecin; Lefebvre, régent au collége; Leleu, agriculteur;

Levêque, imprimeur ; Milcent ; Ruelle, docteur-médecin ; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

Société des amis des arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président ;* Duthillœul, ancien juge-de paix, *secrétaire;* Desmaret, Em., avocat, *trésorier ;* Bigant, ✲, président à la cour impériale ; Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie ; De Guerne, conseiller à la cour impériale ; Laloux, avocat ; baron de Lagrange (O. ✲), député au Corps législatif ; Lequien, docteur en médecine ; de Bailliencourt, notaire honoraire.

Société des amis de l'industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le Préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice, J., ✲, maire, *président ;* Lequien, *vice-président ;* Thorez-Corbit, *secrétaire ;* Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie ; Pinquet, adjoint, *trésorier;* Bommart, Anacharsis, conseiller municipal ; de Guerne, conseiller à la cour impériale ; Dubrulle-Chevalier, plombier ; Petit, ✲, président à la cour impériale ; Robaux, Félix, lithographe.

Société médicale de Douai.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Duhem, *président;* Gelez fils, *secrétaire ;* Bagneris père, docteur en médecine, *trésorier ;* Burgeat, pharmacien, *économe;* Faucheux, docteur en médecine, *archiviste ;* Tesse ; Fontaine ; Wattelle, docteur en médecine ; Bagnéris fils ; Léonardi ; Delplanque, vétérinaire.

Membres honoraires ; MM. Gronnier, Lequien, docteurs en médecine.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année ; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau : MM. Grar, Ed., *président ;* Lewille, ✲, *premie rvice-président;* Boudousquié, ✲, *deuxième idem;* Martin, Ad., *secrétaire-*

général ; Caffiaux, Henri, *secrétaire-adjoint ;* Feytaud, *secrétaire-archiviste, rapporteur-général;* Grar, Numa, ✲, *trésorier.*

Membres honoraires résidants : MM. le sous-préfet de l'arrondissement; le maire de Valenciennes; Boulanger, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal, à Valenciennes ; Lefebvre, arpenteur-géomètre, idem.

Membres titulaires composant la section centrale : MM. Grar, Em., avocat à Valenciennes ; Grar, Numa, ✲, raffineur de sucre, idem; Pétiaux, architecte de la ville, idem; Pesier, Edm., professeur du cours de chimie, idem ; Dutemple, médecin, horticulteur, idem, Huart, médecin-vétérinaire, idem ; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne ; Delgrange, cultivateur, à Saint-Saulve; Lewille, ✲, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie; Martin, Ad., homme de lettres, à Valenciennes ; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris ; Meurice fils, peintre-décorateur, à Valenciennes ; Bouton, négociant, idem; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, idem; Cromback, principal du collége, idem ; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem ; Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines, idem; Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem ; De Bracquemont, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne, ✲ ; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Manouvrier, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes; Courtin, percepteur, idem ; Courtin, Courtin, médecin, idem ; Didiez, avocat, idem ; Bailliez, sous-directeur des travaux du jour des mines d'Anzin ; Monchicourt, Achille, chimiste, à Marly ; Charamond, juge-de-paix, à Valenciennes ; Debettignies, fabricant de porcelaine, à St.-Amand.

Association lilloise.

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements, de leur créer un public et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'arts, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association ; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la

fête de Lille, une exposition d'ouvages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soir des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✲, archiviste du département, *président;* Kolb-Bernard, ✲, *vice-président;* Dumon, Ed., *secrétaire-général;* Pajot fils, *secrétaire-adjoint;* Rouzière-Cavalier, *trésorier*; Lejosne, propriétaire; Paillart, idem; De Vogelsang, propriétaire; De Melun, idem; De la Chaussée, idem, Bourdon, juge; Cannissié.

Société Dunkerquoise.

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau : MM. L. Cousin, juge, *président*; De Coussemaker, ✲, juge, *vice-président;* V. Derode, *secrétaire perpétuel;* Thélu, médecin, *archiviste;* Alard, négociant, *trésorier.*

M. Mollet, ✲, maire de Dunkerque, *président honoraire.*

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants : MM. Alard, négociant; Bernaert, idem; Bobilier, docteur en médecine; Bonvarlet, négociant; Boutoille principal du collége; Carlier, Am., ✲, négoc.; Chamonin, idem; Conseil ✲, capit. du port; Cousin, Louis, avocat; Dagneau fils, négoc.; De Bertrand, Raymond, propriétaire; Decharme, ✲, ingén. en chef des ponts-et-chaussées; De Clebsattel, Alf., ✲, avocat, député; De Coussemaker (✲ et chev. de l'Ord. de St.-Grégoire-le-Grand), juge au tribunal civil; Delye, idem; Derode, Victor, négociant; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Everhaert, propriétaire; Flament, architecte-adjoint de la ville; Güthlin, profess. d'allemand au collége; Hovelt, notaire; Lebleu, ✲, chef de bataillon, commandant du génie; Lebleu, docteur en médecine; Leblond, conducteur des ponts-et-chaussées; Mollet ✲, maire de la ville; Ortille, professeur au collége; Perot, négociant; Philippe, idem; Pigault de Beaupré ✲, ingenieur des ponts-et-chauss.; Plocq ✲, idem; Millet, professeur au collége; Quiquet, directeur du cours professionnel; Terquem, prof. d'hydrographie; Thelu, médecin.

Membres titulaires non résidants : MM. Bergerot, à Esquelbecq; Herwyn, propriétaire, à Bergues; Morael, docteur en médecine, à Wormhoudt.

Société d'agriculture de Dunkerque.

Bureau : MM. Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, *président;* Candeliez, *secrétaire-archiviste;* Harcourt, *trésorier.*

Société d'agriculture de Bourbourg.

Bureau : MM. Demeunynck ✲, maire, *président;* Waguet, *vice-président;* Vandenbavière, cultivateur, *idem;* Vercoustre, conducteur de Waeteringues, *secrétaire ;* Nanquette, vétérinaire, *secrétaire-adjoint;* Deschodt, A., propriétaire, *trésorier-bibliothécaire.*

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque, le 10 avril 1853, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publiqu ea autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau : MM. De Coussemaker, ✲, *président;* De Baecker, *vice-président;* De Bertrand, *secrétaire ;* Alex. Bonvarlet fils, *trésorier ;* Thélu, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau : MM. Cabaret, *président;* Michaux, *vice-président ;* Caverne, *secrétaire;* Colinet, Cyr, *trésorier;* Bourgeois, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants : MM. Bourgeois, Ad., professeur ; Caverne, E., pharmacien; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet, Cyr ; Colinet, Elisée, s.-inspect des enf. trouv. ; Fauquet, maire ; Fiévet, architecte; Gossart ✲, propriétaire; Guillemin, architecte; Hannoye, propriétaire; Michaux, chef de bureau; Pauquet, propriétaire; Viroux, journaliste.

Société d'agriculture d'Avesnes.

Bureau. MM. Mailliet ainé. *président ;* Havée, *vice président ;* Caverne fils, *secrétaire ;* Mariscat, *secrétaire-adjoint ;* Delflache, *trésorier;* Colinet, *bibliothécaire ;* Fonet, *bibliothécaire-adjoint.*

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur ;* Tripiez-Jonglez, *président;* Lemoinier, *vice-président ;* Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général;* Dumoutier, *secrétaire-adjoint ;* Rouzière-Cavalier, *archiviste;* Paillart, *trésorier.*

Conseil d'administration : MM. Aldebert, Amand, horticulteur; Bernard, Paul, propriétaire; Cousin, idem; Danel, idem; Descamps, Edm., idem; De Vogelsang, ✲, idem; Dibos, ✲, idem; Dubus, négociant; Gabriels, horticulteur; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Miellez, horticulteur; Paillart, propriétaire; Schlactère, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 28,954 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses ; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres enlevés à la collégiale de Saint-Pierre et aux abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi ; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée ; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paëile, *bibliothécaire ;* Gailliez, *sous-bibliothécaire,* Dufeutrel, *employé.*

Commission de surveillance. MM. Richebé, (O. ✲), *président ;* Blondeau, avocat ; Hebbelynck, chef d'institution ; Blocquel, conseiller municipal ; H. de Jouffroy, receveur municipal ; Paillart, propriétaire ; Delattre-Guichard ; Lefebvre, ✲, ancien principal du collége.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque a été instituée le 1.er février 1856. Elle a été ouverte au public le 5 mai de cette année. On compte dans cette bibliothèque, qui promet de prendre rapidement une grande extension, 1234 volumes et 18 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XV.e siècle.

Bibliothécaire, M. Elie Brun.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,133 ; les manuscrits forment un total de 1,254 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. — Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Bibliothécaire, N. . . ; *sous bibliothécaire,* M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de deux à quatre heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; c'est à peine si 4 ou 5 lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Etablie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,470 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Duthillœul, ✲.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 15,300 volumes et 626 manuscrits formant 858 volumes Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe, pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Mangeart; *bibliothécaire-adjoint*, M. Dufour.

Bibliothèque et musée Benezech annexé à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 6,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir, et reçoit, en moyenne, 9 à 10 lecteurs quotidiennement.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* Fontemoing, avocat; Gouchon, propriétaire; A. Philippe, idem; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Conservateur, M. Dubois.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 923 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Obert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir ; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, M. Bourgeois, Adolphe.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 2,861 volumes, dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à

Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans quatre grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart ✻.

Commission de surveillance. MM. Reynart, Ed.; Devémy; Grodée; H. de Jouffroy; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Benvignat, architecte.

MUSÉE-WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences, et dont voici la composition:

MM. Benvignat, architecte; Verly; Legrand, ✻, avocat; Caloine, architecte; Chon.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la faculté des sciences.

Commission de surveillance, MM. Gentil-Descamps, ✲, représentant le maire; Pasteur, ✲, doyen de la Faculté; le président de la Société des sciences; Viollette, ✲, membre de la Société des sciences

Conservateur, M. Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris de monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. Le Glay ✲ ; Verly ; Caloine ; Chon ; P. Legrand ✲.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et qu'il a légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée comme suit :

MM. Gentil-Descamps, ✲, adjoint au maire, *délégué pour la présidence ;* Legrand, ✲, avocat ; Chrestien, docteur en médecine; Bachy, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des divers industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Violette, *président;* le docteur Gosselet, *secrétaire;* Verly; Bachy; Blanquart-Evrard, ✲; Lamy ; le docteur Chrestien; Meurein; le docteur Garreau.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée, en 1835, par un don considérable de M. Benoit Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée

de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit ;* Benj. Morel, *président;* A. Philippe, *vice-président;* E. Forcade, *trésorier;* Gaspard fils, *secrétaire;* Darras, médecin; Schoutheer fils ; Develle; Dagnieau; E. Forcade; Cuel (O ✲); Duthoit fils ; Ponchez fils ; Fr. Darras; Lambert.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur-préparateur. M. Potiez, Louis.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. Bigant, ✲, président à la Cour impériale; Duhem, docteur-médecin; Duthillœul, ✲, *bibliothécaire;* Estabel, avoué; Minart, conseiller; Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie; Rossignol, président du tribunal; Tailliar, ✲, conseiller; Copineau, propriétaire.

Section d'archéologie et des beaux-arts. MM. Cahier ✲, conseiller; de Warenghien; idem; Delannoy, pharmacien ; Escalier, docteur; Raoult, professeur au lycée ; Imbert de la Phalecque, avocat ; Dubrulle fils, architecte.

Section d'histoire naturelle. MM. Balthazar, propriétaire ; de Guerne, Fréd., idem ; Delplanque, vétérinaire ; Desmaret, Emile, avocat ; Gelez, docteur; Maugin, idem; Maurice, Léon, avocat; Potiez-Valéry, propriétaire ; Tesse, docteur; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes possède de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président* : Ed. Pesier, chimiste, *sécrétaire;* Charles Courtin, naturaliste; Dutemple, chirurgien; Delgrange, naturaliste; De Bracquemont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme les pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Delvil.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Guillemet.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de :

MM. Bertéché, Tonel-Dubuisson; Réné; Rancy.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le Conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance. MM. le maire, *président ;* Danel, *vice-président ;* Tilloy-Casteleyn, *trésorier ;* Bécu ; Crespel, Cuvelier, Desrousseaux, Théry.

ADMINISTRATION. *Directeur,* M. Magnien ; *secrétaire-archiviste,* M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle. Florin. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles : 1.re classe, M. Français ; 2.e classe, M. Delannoy. Classe élémentaire, *répétiteurs,* Mlles. Duquesne et Labalette. Pour les garçons, 1.re classe, M. Français, 2.e classe, M. Delannoy. Classe élémentaire, MM. Stappen et Bar. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, M. Lavainne. Classe élémentaire, *répétiteurs,* Mlles. Platel, Bizard, Hopkin et Labalette. Violon, M. Muller ; suppléant, M. Vanhoutte. Violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Miot. Cornet à pistons, M. Sinsoilliez.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative.* MM. le maire, *président ;* Reynart, propriétaire, *vice-président ;* Barrois, négociant ; Bère, ingénieur des mines ; Caloine, architecte ; Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; Herlin, négociant ; De Jouffroy, receveur municipal ; comte de Melun, propriétaire ; Menche de Loisne, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Verly, architecte.

Peinture. M. Colas, *professeur.*

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur-directeur ;* Cadet de Beaupré, *professeur en second.*

Ecole d'architecture. M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire. M. Ménier, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts. M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive. M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique. M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire. M. Ménier, *professeur.*

Anatomie, appliquée aux arts du dessin. M. Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance.* MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire ; Steverlynck-Mallet, Tellier, juge.

Directeur du manége, M. Ruelens.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833). *Conseil d'administration.* MM. Piat, Sadou, Bayart.

Professeur. M. Lepers, *professeur de dessin linéaire, d'architecture, du dessin de la figure et des ornements.*

ÉCOLE DE MUSIQUE (organisée en 1838). *Commission de surveillance.* MM. Boissière, *président;* Wattel, Catteau, Brun Lavainne.

Professeurs. Classe de solfége, M. Delohem; classe de chant, M. N..., classe de chant d'ensemble, M. Catteau; classe de clarinette, flûte, hautbois et basson, M. N...; classe d'instruments à cordes, M. Catteau; classe d'instruments de cuivre, MM. Catteau et Delohem.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative.* MM. le maire, *président;* Défontaine, *président honoraire;* Truche, juge-de-paix, *vice-président;* Hassebroucq, notaire. *secrétaire;* Laloy, Leblanc, Lefeuvre fils, Dervaux-Wetzel.

Dessin et peinture. M. Chérier, *professeur.*

Architecture. M. Maillard, *professeur.*

Musique vocale et instrumentale. M. Rosoor, *professeur.*

Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur.*

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin.* MM. le maire, *président;* Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Descroix, propriétaire; Philippe, Verquelle.

Professeurs, MM. Flament, professeur d'architecture; Dubuisson et Desmit, professeurs de dessin et de peinture.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateur,* M. Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs, MM. Detry, professeur de violoncelle; Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Bonnays professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance.* MM. Queulain, adjoint, *président;* Maréchal, *vice-président;* Foulon, rentier; Dufrenois, directeur du comptoir; Flayelle, négociant; *directeur,* M. Berger.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINEAIRE. *Commission de surveillance.* MM. de Baralle père, architecte; Evrar, de Baralle fils, architecte; *professeur,* M. Grohain.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. Baillant, *directeur.*

Douai.

Commission des écoles académiques. MM. le maire, *président;* Nutly, juge-de-paix, *vice-président;* Thomassin, *secrétaire;* Cahier, conseiller à la Cour impériale; Carrière, professeur au lycée; David, ✲, idem; Meurant, architecte de la ville; Desmaret, avocat; Deruède-Demon, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. M. Malet fils, *professeur.*

Ecole d'architecture. M. Malet fils, *professeur.*

Ecole de dessin. MM. Chevalier-Dubrulle, *professeur;* Druelle, *professeur-adjoint.*

Ecole de modelure. N...

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. Heisser, professeur de vocalisation; Nourrit aîné, professeur de cor; François, professeur de violoncelle; Nourrit aîné, professeur de solfége; Hellebecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint; Devred, professeur de clarinette; Heisser, professeur de piano; Devred fils, professeur de basson.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président;* N..., *vice-président;* Ewbanck, *secrétaire;* Pierard, Dupire, Baisier, artiste peintre; De Warenghien, Hamoir, Courtin, De Saint-Ouen, De Vendegies, Hédouin, Dutouquet.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration, tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs. MM. Destrès, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; N...., professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique;* Pesier, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs.* MM. le maire, *président;* Teinturier, *vice-président;* Girard fils, *secrétaire;* Teinturier, Gilard, Lefebvre fils, Grar, ✲, Durieux.

Professeurs. MM. Seigne, solfége et violon; Mohr, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; Pagnien, vocalisation et classe d'ensemble.

LISTES DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES.

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Lefort, Ve. Vanackere, Castiaux fils, Danel, Reboux, Lefebvre, Corne dit Duquenne, Lévy, Guermonprez, Leleux, Stalins. — A Roubaix, MM. Reboux, Defrenne. — A Tourcoing, M. Mathon. — A Wazemmes, M. Horemans. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Kien. — A Bergues, MM. Christiaens, Focqueur. — A Hazebrouck, MM. Guermonprez, Taverne. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cassel, M. Dhubert. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Regnier. — Au Câteau, M. Dumesnil. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois. — A Maubeuge, MM. Levêque, Decaussenne. — Au Quesnoy, M. Préseau. — A Douai, MM. Adam, Ve. Céret Carpentier, Vinois, Obez, Wartelle. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez.

Imprimeurs-lithographes. A Lille, MM. Blocquel, Danel, Mayeur, Salomé, Corne dit Duquenne, Bauchet, Leterme, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Choquet, Ducatteau, Guermonprez, Dubois, Boldoduc, Hutin, Ve. Vanackère. — A Roubaix, MM. Burlinchon, Ve. Beghin, Courmant. — A Tourcoing, MM. Pruvost, Mathon. — A Wazemmes, MM. Fourment, Horemans. — A Bergues, M. Sifantus-Maès. — A Dunkerque, MM. Pieters, Schoutter, Vanderest, Brasseur, Leys. — A Cassel, M. D'hubert. — A Cambrai, MM. Simon, Saudeur, Bonnier. — Au Câteau, MM. Dumesnil. — A Avesnes, MM. Viroux, Boutiaux, Dubois. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Decaussenne. — Au Quesnoy, M. Préseau. — A Trélon, MM. Tricot, Rousseaux. — A Douai, MM. Adam, Mortreux, Obez, Millescamps, Robaut, Legros. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez. — A Valenciennes, MM. Giart, Torret, Prignet, Henry fils.

Imprimeurs en taille douce. A Lille, MM. Lecomte, Hutin, Leterme. — A Dunkerque, M. Torris.

Libraires. A Lille, MM. Blocquel, Castiaux, Lefort, Martin-Delahaye, Fremaux (Delle.), Laurent fils, Corne dit Duquenne, Petitot, femme Cufay, Reboux, Bauchet, Druart, Béghin, Puissaye, Leleu, Dufour, Minart, Vandenbossche (Delle.), Couzon, Govaere, Bla, Vanackere, Zevort (Delle), Labitte, Rousselle, Billaux, Danel, Lévy, Guermonprez, Dubois, Pilate, Salomé, Leleux, Boldoduc, Ve. Vanackere. — Armentières, MM. Cadot, Legrand (Delle.). — A La Bassée, Mmes. Bailly, Cambier (Ve.) — A Cysoing, M. Mouque. — A Haubourdin, Mme. Schoutter. — A Moulins-Lille, M. Wilmot. — A Roubaix, Mazure (Delle.), Mme. Béghin, MM. Burlinchon, Reboux, Catteau (Delle.), M. Lesguillon. — A Seclin, M. Delacourt.

— A Tourcoing, MM. Pruvost, Mathon, Lepers, Vanaverbeck. — A Wazemmes, M. Horemans. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Gillet, Vanderest, Lecocq, Vancauwenberghe, Maillart, Pauwels (Ve.), Levs, Théry (Dme.), André, Brasseur, Williers, Bacquet, Marteel (Dlle.). — A Bergues, M. Debever, Coudeville (Ve.). — A Bollezeele, M. Devulder. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq fils. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Bailleul, MM. Schercousse, Debaene, Baelde, Vanneufville, Debusschère (Delle.). — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve.), Vandamne (Delle.), M. Dhubert, Boedt (Ve.). — A Estaires, M. Dehaisne. — A Hazebrouck, MM. Debusschère, Réant fils, Guermonprez, Bellynck (Dme.). — A Merville, MM. Lemire, Delpierre, Wautier, Dupont. — A Steenwerck, MM. Walle, Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Lecocq, Saudeur, Deligne, Bonnier, Caron, Levêque, Denis. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Pilloy-Millot, Terrin (Ve.). — A Solesmes, M. Tramblin, Gambier (Ve.). — A Avesnes, MM. Michaux, Bourgeois, Vandepitte (Dme.), Dubois, Préseau (Ve.). — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve.). — A Berlaimont, M. Gomez. — A Etrœungt, Delle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Jouglez (Delle.). — A Landrecies, MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux. — A Maroilles, Dupont (Ve.). — A Maubeuge, Virlet (Delle.), MM. Decaussenne, Delgorge. — Au Quesnoy, Navez (Delle.), Bellain (Dme.), Beaugrand (Delle.), M. Préseau. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Deregnaucourt, Foucart, Obez, Thorez, Adam, Mongor (Dme.), Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve.), Madoux, Robaut, Crépin, Foucart. — A Orchies, MM. Dubois, Carpentier. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon (Delle.). — A Anzin, M. Boucher fils. — A Condé, MM. Descamps, Montuelle. — A Denain, MM. Grenier, Minaux. — A Valenciennes, MM. Boucher, Benoît, Giard, Lemaître, Descamps, Ségard, Désert, Marlière.

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du gérant.	NOMS du Rédacteur en chef.	NOMS de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille.....	L'Écho du Nord.....	Leleux, gér...	Leleux.....	Leleux.
Idem.....	La Vérité, Journal du Nord de la France.....	Lardin, gér....	Lacroix.....	Reboux.
Idem.....	Le Courrier de Lille, Journal du département du Nord.....	J.-P. Desolme.	Pillon.....	Reboux.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.....	Benoît Henry.	Feytaud....	Benoît Henry.
Idem.....	L'Écho de la Frontière.....	Dinaux ✲....	Dinaux ✲...	Prignet.
Idem.....	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet....	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque.	L'Autorité.....	Benj. Kien...	Benj. Kien.	Benj. Kien.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Douai.....	L'Indépendant.....	Adam, gér....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Le Courrier Douaisien.....	Vve. Céret et Lacquement.	D. Barrez...	Veuve Céret.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai....	L'Émancipateur.....	Carion (Louis)	Carion (L).	Carion (L).
Idem.....	La Gazette de Cambrai.....	Lévêque.....	Lévêque....	Renier, Boutteau.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck..	Guermonprez.	Bernast....	Guermonprez.
Cassel.....	L'Observateur du Nord, Journal de Cassel.....	D'Hubert.....	D'Hubert...	D'Hubert.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes....	L'observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.....	Viroux.....	Dubois.....	Dubois.

JOURNAUX NON-POLITIQUES.

Arrondissem.ts	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propr.-Gérant.	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Écho de Lille.....	Lévy.....	Lévy.
Idem.....	Idem.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Vanackère.
Idem.....	Idem.....	Affiches et Annonces, Journal de Lille.....	Danel et de Franciosi....	Danel.
Idem.....	Wazemmes..	La Gazette de Wazemmes...	Horemans...	Horemans.
Idem.....	Roubaix....	Journal de Roubaix.....	J. Reboux...	J. Reboux.
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, industrielle et littéraire.....	Feytaud.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues....	Journal de Bergues.....	Focqueur, aîné	Focqueur.
Douai.....	Douai.....	L'instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque...	Obez.
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du département du Nord.....	Dumesnil.....	Dumesnil
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Morcrette....	Simon.
Avesnes....	Avesnes....	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrondis. d'Avesnes..	Carton.....	Carton.
Idem.....	Le Quesnoy.	La Tribune agricole	V. Préseau...	V. Préseau.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département, par le préfet, et dans les autres arrondissements, par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 3 juillet 1855, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✲), conseiller général, *vice président ;* Vercoustre, propriétaire et cultivateur, à Bourbourg, *secrétaire ;* Dambricourt, cultivateur et fabricant de sucre, à Steene ; Delaetre, propriétaire et secrétaire de la société d'agriculture, à Dunkerque ; Dufour, cultivateur, à Brouckerque ; Vandercolme, ✲, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque ; Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, cultivateur, à Vieux-Berquin, *vice-président ;* Deberdt, propriétaire, *secrétaire ;* Dequidt, cultivateur et propriétaire, à Sainte-Marie-Cappel ; Vandevalle, idem, à Hazebrouck ; Claudorez, idem, idem ; Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville ; Beck, maire, à Steenvoorde ; Lothé-Vandewalle, agriculteur et propriétaire, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Lefebvre, ✲, propriétaire et agriculteur, à Hem, *vice-président ;* Des Rotours, ✲, propriétaire et agriculteur, à Avelin, *secrétaire ;* Leroy-Dubois, cultivateur et maire, à Illies ; Demesmay, ✲, cultivateur, à Templeuve ; Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec ; Kulhmann (O. ✲), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut, section d'économie rurale ; Messéant, cultivateur et maire, à Bois-Grenier ; Desquiens, cultivateur, à Fives ; Brame, membre du Conseil général du département ; Lefebvre, cultivateur et maire, à Lezennes ; Deleplanque, cultivat., à Esquermes ; Defontaine, L. ✲, propriétaire, à Lille ; Bonduelle fils, cultivateur, à Bousbecque ; Lecat-Butin, ✲, propriétaire et maire, à Bondues.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Raoult, cultivateur et maire, à Iwuy ; Leleu, idem, idem, à Tilloy ; Senez, idem, idem, à Beauvois ; De Beaumont ; président du comice agricole ; Bauchard, cultivateur et maire, à Ligny ; Boulanger, cultivateur, à Doignies ; Monier, cultivateur, à Aubencheul-au-Bac.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Godard-Desmarest, propriétaire et député, à Trélon, *vice-président ;* De Colnet, conseiller-général, à Dompierre ; Delhaye, propriétaire et ancien notaire, à Bavai ; Blondeau, cultivateur et maire, à Prisches ; Trempont, idem, à Beaufort ; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies ; Bever, cultivateur, à Lez-Fontaine ; Maillard, maire, à Etrœungt ; Mary, agriculteur, à Aymeries ; Dervaux, idem, à Wargnies-le-Grand ; Poulet, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin, *vice-président ;* Vasse, professeur au lycée, *secrétaire ;* Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin ; Fiévet, cultivateur et maire, à Masny ; Morelle, idem, à Somain ; Dubus, idem, à Waziers.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Grar, raffineur de sucre,

président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président;* Hamoir, ✲, cultivateur, à Saultain, *secrétaire;* de Courmaceul, juge-de-paix et agriculteur, à Saint-Amand; Devaine-Nicole, propriétaire et agriculteur, à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, agriculteur, à Denain; Mention, propriétaire, agriculteur et maire, à Condé; Blanquet, cultivateur et raffineur de sucre, à Famars.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille.

Créé par arrêté de M. le Préfet, du 22 août 1853.

Ce comice est composé de cinq membres honoraires, de 180 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

MEMBRES HONORAIRES. MM. le Préfet du Nord, *président;* le général commandant la division; le secrétaire-général de la préfecture; le maire de Lille; Desmazières, botaniste, à Lambersart.

BUREAU. M. Lefebvre ✲, propriétaire, *président;* Defontaine L. ✲, propriétaire, *vice-président;* Lecat-Butin, ✲, cultivateur, *idem;* Loiset, médecin-vétérinaire, *secrétaire-général;* Charles, idem, *secrétaire-adjoint;* Defontaine F., propriétaire, *bibliothécaire-archiviste;* Tripier-Durieux, pharmacien, *trésorier.*

Haras.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Sur un vœu exprimé par le Conseil général, dans sa session de 1853, M. le Préfet du département du Nord, par arrêté du 17 janvier 1854, a ordonné le placement des étalons départementaux chez des cultivateurs dont la probité, la position de fortune et les connaissances agricoles et hippiques présentent toutes les garanties désirables. Les détenteurs d'étalons sont responsables, pendant six années, des reproducteurs qui leur sont confiés; ils doivent les soigner suivant le mode adopté dans les haras impériaux; les amener, si la distance le permet, aux concours régionaux, et les soumettre aux fréquentes visites des délégués de l'administration; mais, au bout de ces six années, l'étalon devient leur propriété exclusive. De plus, les bénéfices de la saillie, dont le prix est de 5 fr., appartiennent à l'étalonnier qui a la faculté, après l'époque de la monte, fixée du 1.er février au 30 juin, d'employer l'étalon aux travaux agricoles.

Les étalons départementaux sont placés, savoir :

Pour l'arrond.t d'Avesnes, chez le sieur Pierrart, à Dourlers.
— de Cambrai, chez le sieur Courrier, à Honnecourt.
— de Douai, chez le sieur Deligny, à Douai.
— de Dunkerque, chez le sieur Duytsche, à Bourbourg (campagne).
— d'Hazebrouck, chez le sieur Lombaert, à Hazebrouck.
— de Lille, chez le sieur Descamps, à Herrin.
— de Valenciennes, chez le sieur Fontaine, à Trith-Saint-Léger.

Outre les étalons ci-dessus désignés, il existe dans le département du Nord vingt-six étalons autorisés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté, à cet effet, dans sa session de 1856, un nouveaux crédit de 10,000 fr. pour être affecté à l'achat d'étalons.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 64, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4 ; Hazebrouck, 4 ; Lille, 11 ; Cambrai, 16 ; Avesnes, 17 ; Douai, 4 ; Valenciennes, 8.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétérinaire, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Un crédit de 8,000 fr. a été inscrit au budget départemental de 1856 pour l'établissement d'un service de drainage.

Par un arrêté du 20 janvier 1856, M. le Préfet a organisé ce service qui comprend un ingénieur-draineur et deux aides-draineurs.

Ingénieur-draineur, M. Dubois.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853, par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur ;* Kuhlmann, (O. ✲), *président ;* Verley, ✲, *vice-président ;* Lefebvre, ✲ ; Tilloy-Casteleyn ; Rouzé, ✲, Bernard, Loyer, Scrive-Bigo, ✲, Delesalle, Descat-Leleux, Bonte, Descamps, Decroix, Wattine-Bossut, Vanderhaghen, N...

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE. MM. Carlier, ✲, *président ;* Féron, ✲, Morel-Agie, ✲, Choquet, Petyt, Collet-Taverne, Verleye, Bourdon, Becq.

VALENCIENNES. MM. Bracq-D'abancourt, *président*, Canonne,

vice-présiaent; Renard, à Fresnes, Blanquart, à Famars, Lefebvre, Carlier-Mathieu, ✲, Hamoir, Grar, Numa, Leville, à Valenciennes; Gossart, ✲, *délégué de l'arrondissement d'Avesnes.*

Secrétaire de la chambre, M. Boutois.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET METIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Lamourette, Duvillier-Duriez, Leurent, Requillart, Motte, Jonglez-Wattel, Deroubaix, Lorthiois-Desplanques; Desurmont, Jourdain-Desfontaine; Desurmont-Desurmont, Leplat-Desnoulet.

ROUBAIX. MM Defrenne, Screpel, Grimonprez-Bossut, Pollet, Eeckmann, Mimerel fils, Lefebvre, Delfosse, Descat, Requillart-Screpel, Wattine-Bossut.

CAMBRAI. MM. Feneulle, Wallerand, Delattre, Boitelle père, Cornaille-Leroy, Lallier, Delloye, Seydoux, Petit-Courtin, Bertrant Milcent, Brabant, Quenchon.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet, (G. O. ✲), *président;* De Melun, conseiller général, *vice-président;* Durieux-Forret, propriétaire, *secrétaire;* Kolb-Bernard, ✲, N. . ., Tailliar père, idem; Dumon, receveur des hospices, Binaut, docteur en médecine; Dehau-Deleruyelle, prop.; Malfait, idem; Caux, vérificateur des poids et mesures; Remy-Meurisse, prop.; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil; Nys-Meurein, ancien manufacturier; Vandenbogaert, idem; Dehau, ancien notaire; Mas, négociant; Defontaine, F., prop.; De Caulincourt, prop.; De Germiny, idem; Rouzière-Cavalier, ancien négociant; Jonglez-Deligne, prop.; Bommart-Crépy, ✲, prop.; Scrive-Labbe, ancien manufacturier; Vandercruyssen fils, prop.; Morrisson, docteur en médecine; Bayard, conseiller municipal à Armentières; Boussemart, ancien notaire, idem; Fretin, ✲, maire à Quesnoy-sur-Deûle; Dubuisset, docteur en médecine, idem; Cottignies, notaire à Seclin, Bulteau, brasseur à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem; Delannoy, conseiller municipal à Templeuve; Paquet, prop. à Cysoing; Parent, maire à Lannoy; Brame, prop. idem; Decottignies, commerçant, idem; Briffault, cultivateur à Flers; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin; Leclercq-Grandel, prop. à Wazemmes; Fays,

prop., idem ; Brasme, rentier, idem ; Auffray, capitaine en retraite, idem ; Lecomte, prop. à Moulins Lille ; Denniel, idem ; Jeanson, pharmacien à Armentières ; Prevot, conseiller municipal à Templeuve ; Menche, prop. et maire à Haubourdin ; Lefebvre-Crombez, négociant, idem ; Célarier, ancien commissaire-priseur à Loos ; Billon, docteur en médecine, idem ; Billet, marchand à Halluin ; Demeester, prop., idem ; Dujardin, prop. à Roubaix ; Pruvost, prop., idem ; Pennel, prop à Ronchin ; Flipo, prop., Dubar-Delespaul, négociant, idem ; Delahaye, pharmacien à Seclin ; Leroy, prop. à La Madeleine ; Messéan, idem, à Comines ; Froidure-Lambin, id. id. ; Ghesquière, id. id. ; Catteau-Lauwick, id. id. ; Despretz, tanneur à Wazemmes ; Meurillon, prop. à Comines ; Gennevoise, avocat à Lille ; Nollet, négociant à Tourcoing ; Masnou, avocat à Lille ; Derbigny, prop. à Haubourdin ; Duverdyn, id. id. ; Bonte, id. id. ; Lepers, maire à Flers ; Flament-Charvet, prop. à Lille, Debuchy, id., à Roubaix ; Bulteau-Delerue, id. id. ; Brulois, id. id. ; Delbecq, prop. à Esquermes ; Delemer-Peuvion, id. id. ; Lepercq, brasseur à Quesnoy-sur-Deûle ; Ollivier-Charvet, prop. à Lille ; Roussel, id. à Wazemmes ; Monnet, id. à Hellemmes ; Henry, docteur en médecine à Seclin ; Dujardin, rentier ; Bayart, officier supérieur en retraite à La Madeleine ; Quecq, avocat à Lille ; Tailliar fils, prop. id. ; Honorez, id., à Marcq-en Barœul ; Poullet-Brunel, id. id. ; Binauld, id. id. ; Gruez, capitaine de douanes en retraite, à Wambrechies ; Butin, pépiniériste, id. ; Delemazure, prop. à Tourcoing ; Destombes-Leroy, id. ; Delputte, fabricant, id. ; Apprederis, prop., id. ; Baudoux, ancien notaire à Phalempin ; Pipelart, marchand, id. ; Brulois, cultivateur à Wasquehal ; Selosse, id. id. ; Mille, prop. à Moulins-Lille ; Gonnet, prop. à Lille ; Mourcou, id. ; Lardinois-Goudeman, id. ; Guichard-Evrard, id.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de Saint-Eloi à Dunkerque ; Morel, conseiller municipal, id. ; Meneboo, docteur en médecine, id. ; Lebleu, id. et conseiller municipal à Dunkerque ; Bonvoisin, inspecteur primaire, id. ; Deleflie, maire à Watten ; Hilst, id. à Armbouts-Cappel ; Favié, receveur d'enregistrement à Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Behaghel, membre du conseil général, à Bailleul ; Degruson, id. à Merville ; Yon Hadou, ancien négociant, id. ; Deblock, vérificateur des poids et mesures, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Defrémery, conseiller d'arrondissement, à Cambrai ; Toussaint-Lallier, négociant, id. ; Cousin-Humbert, prop. au Cateau ; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, id. ; Sartiaux, prop. ; Desrousseaux, curé de Saint-Géry, à Cambrai ; Stiévenard, prop., id. ; Bouchez, vérificateur des poids et mesusures, id. ; Crépin, conseiller général, à Proville ; Boulanger, conseiller

d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé à Rumilly; Sorlin, prop. à Banteux; Delafons, id. au Cateau; Flayelle, notaire, id; Collery, cultivateur, id.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wery, prop. à Saint-Hilaire; Darcy père, id. à Sains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Mailliard, prop. à Etrœungt; Tellier, avocat à Monceau-Saint-Waast; Marsy, pharmacien à Landrecies; Philippe, brasseur à Maubeuge; De Lagorce, prop., id.; Mathieu, médecin à Hautmont; Marchant, prop. à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop. au Quesnoy, Lustremant, médecin à Wargnies-le-Petit; Carlier fils, prop. à Villers-Pol; Lefebvre-Douay, prop. au Quesnoy; Couvez, marchand de bois à Solre-le-Château; Divry, notaire à Fourmies; Delloue, prop. à Anor; Macaigne, notaire à Trélon; Delhaye, ancien notaire à Bavai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Mellez, négociant à Douai; Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, avoué à Douai; Tréca-Leleu, prop., id.; Imbert de la Phalecque, avocat, id.; Pottier, prop., id.; Lavoix, receveur municipal, id.; Desuéde, prop., id.; Bourgois, inspecteur de l'instruction primaire, id.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, à Bruille-Saint-Amand; Delinsel, maire à Denain; Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes; Collet, avocat à Valenciennes; Paillard père, ancien notaire à Valenciennes; Dugimont, ancien juge-de-paix à Valenciennes; Mention, maire à Condé; Renard, membre du conseil général à Fresnes; Baligand, percepteur à Mortagne, Didier, avocat à Valenciennes; Desespringalle, membre du conseil général à Saint-Amand; Bouchez, conseiller d'arrondissement à Bouchain; Bruneau, percepteur à Fresnes; Mocq, ancien maire à Lourches; Collet, prop. à Haspres; Caudron, médecin à Condé; Cavrois, prop. à Valenciennes; Deslinsel, prop. à Onnaing; Cheval, prop. à Etreux.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Directeur, M. Verley, ✲; *administrateur*, MM. Bernard; Champon-Dubois; N..., Cuvelier, Heurté, Huet-Colombier, Rouzé, ✲, Verstraete, Descamps; *censeurs*, MM. Charvet-Barrois, Decroix, Pollet.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Delcourt-Dubois; *administrateurs*, MM. Delame-Lelièvre; Dupont; Lefebvre; Dècle; Hollande; Ewbanck; Carlier-Mathieu, ✲; Bracq-d'Abancourt; Hamoir; *censeurs*, MM. Canonne; Lebret; Blanquart; *caissier*, M. Grad; *contrôleur*, M. Verron; *comptable*, M. Honoré.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Établie par décret du* 11 *juillet* 1855. *Directeur,* M. Gautier ; *administrateurs*, MM. Beck père ; Huret fils; Vancauwenberghe ; Collet-Taverne ; Choquet ; Durin ; Malo ; Bonvarlet; de Clebsattel, ✲; *censeurs,* MM. Carlier, ✲; Féron. ✲; Morel, ✲; *caissier,* M. Coffyn ; *contrôleur,* M. Hèpe ; *comptable,* M. Le Raz.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 *mai* 1854.

Directeur, M. Kiener ; *caissier*, M. Flamen ; *conseil d'administration,* MM. Catel-Béghin; Descat-Leleux ; Droulers, ✲ ; Grandel-Parvillez; Groulois; Honnorat; Kuhlmann (O. ✲) ; Lonck-Maccartan; Marchant-Deshorgnies; Mionnet; Noyelle; Scrive ; *censeurs*, MM. Richebé (O. ✲); Decoster-Agache, Maracci.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE DUNKERQUE.

L'établissement de ce comptoir a été autorisé par arrêté ministériel du 10 juillet 1848.

Directeur, M. Petyt ; *sous-directeur,* N... ; *caissier*, M. Huys sens-Pauwels ; *Conseil d'administration*, MM. Dumoulin ; Morel-Agie, ✲; Huret fils; Vanosten.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque , Lille , Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Vandercolme, ✲, *syndic ;* Sergent, *premier adjoint ;* Plaideau, *deuxième adjoint, secrétaire;* Debaeker ; Sapelier, Symph.; Leroy ; Cailliez; Salomé; Deman; Bessac; Sapelier, H.

BOURSE DE LILLE. MM. Durieux, *syndic ;* Verbiest, *premier adjoint;* Duquesnoy, *deuxième adjoint;* Dupuis; Liagre.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. N...., *syndic;* Salembier. *premier adjoint ;* Helley , *deuxième adjoint;* Roland ; Degueuser ; Colle ; Blancho ; Desmyttère ; Mercier; Verquin; Desoubry.

BOURSE DE DOUAI. Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet ; Barré-Bris ; N... .

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change et quinze courtiers de commerce ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse ; Allard, consul des Pays-Bas ; Cousin, vice-consul des Pays-Bas ; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique ; Thierry, consul de Suède et de Norwége ; Morel, ✲, vice-consul de Portugal ; Dewulf, consul de Belgique ; Morel, vice-consul du Mexique, agent consulaire d'Autriche et de Toscane ; P. Debaecque, consul de Costa-Rica : Carlier, consul de Mecklembourg; Chamonin, vice-consul de Sardaigne et vice-consul d'Espagne; Darras, vice-consul des Deux-Siciles ; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique ; Niven-Kerr, consul d'Angleterre ; Pezet, vice-consul de la république du Pérou; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine ; C. Debaecque, vice-consul de Russie.

LILLE. MM. Decoock, consul de Belgique ; Decoock fils, vice-consul, idem.

VALENCIENNES. M. Grar, Numa, ✲, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwége.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1.er juillet 1852, a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux contenant des séries de questions sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle, et sur ceux qui, par leur nature ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. — Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. — Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement, comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. — Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les commissions cantonales de statistique du département du Nord, sont composées comme suit :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. Richebé, (O. ✲ ✠), maire ; Bernard, cons. gén. ; Kulhmann, id. ; De Melun, id. ; Rouzé, cons. d'arr. ; Pajot, id. ; Lefebvre, doyen-c. ; Honoré, id. ; Aernouts, id. ; Leconte, id., N. . . , id. ; Bafaleur, id. ; Vieillard-d'Estrées, dir. des dom. ; Renard, dir. des cont. ; Leroy, dir. des douan. ; Bourdon, juge ; Le-

josne, j.-de-p.; Dancoisne, id.; Bougenier, id.; Delerue, id.; Brame, v.-prés. des hosp.; Cazeneuve, id. du bur. de bienf.; Le Glay, arch.; Bernot, insp. des éc.; Verley, dir. de la Banq.; Bère, ing.; d'Hastrel, insp. des for.; Dumon, rec. des hosp.; Marteau, arch.; Marquette, ag.-v. chef; Brigandat, doct.; Cleenewerck, cons. de préf.; Gosselet, doct.; Binaut, doct; Ambert, rég. des tab.; Guilhem, rec. gén. des fin.; Desrousseaux, not.; Deledicque, id.; Cousin, av.; Delannoy, av.; Gentil-Descamps, adj.; Théry, av; Degrimondont-Vernier, fil.; Delesalle, id.; Longhaye, nég.; Scrive, fab.; Dorémieux, nég.; Machu père, fab.; Mas, nég.; Verstraete, id.; Charvet, id.; Toussin, fil.; Steverlynck-Mallet, nég.; Legavrian, const.-méc.; Prévost, prop.; Bernard, nég.; Danel, imp.; Ricouart, entr.; Steverlynck-Desmons, fil.; Daumas, nég.; Courbon, fil.; Calaisse, nég.; Fays, prop; Dehau-Deleruyelle, prop.; Tierce, arch.; Derode, prop.; Séon, vét.; Choisy, cl. de not.; Delefosse, av.; Werquin, prop.; Bacq, id.; Defontaine, id.; Obert, id.; Planchon, id.; Delattre, id.; Sénéchal-Ovigneur, id.; Reville, id.; Fiévet-Delemer, id.; Venot-Cazier, id.; Haubois, méd.; Carrière, maire; Frappé-Leloir, cult.; Dumoutier, pr.; Richebé, maire; Bachy, pr.; Castel, fab.; O'Delaut, maire; Montaigne, id.; Bajeux, cult.; Bigo-Tilloy, maire; Houvenaghel, prop.; Miellez, hort.; Vanlaton, curé; Pucelle, cult.; Mourmant, maire; Loyer, adj.; Bonnet, rec. mun.; Herlemont, curé; Lefebvre, fab.; Olivier, doct.; Lesaffre, maire; Gadenne, cult.; Picavet, id.; Cornille, id.; Masquelier, id.; Meurisse, maire; Hochart, percept.; Desmazières-Maquet, prop.; Defives, ferm.; Bailly, pép.; Salembier, maire; Leroy, adj.; Claies, cult.; Danset, man.; Vte. Obert, maire; St.-Léger, curé; Delos, cult.; Pollet, id.; Catry, prop.; Desbonnets, cult.; Morelle, maire; Panckoucke, perc.; Dubuisset, cult.; Lefebvre, maire; Baudoux, cult.; Defrenne, maire.

Canton d'Armentières. MM. Dansette, maire, *président;* Bayart, nég.; Rogeau, cult.; Boussemar, rec.; Jeanson, pharm.; Cerf, perc.; Bouvart, princ.; Dernoncourt, sec. de la m., Lemor, insp. de douan.; Musin-Lespagnol, écon.; Briait, maire; Brame, adj.; Decoster, sec. de la m.; Villers, maire; Decherf, adj.; Duhem, maire; Deron, cult.; Samyn, sec. de la m.; Roussel, maire; Delobel, adj.; Pollet, maire; Denoyelle, adj.; Legourmand, maire; Delannoy, brass.; Wicart, march.; Dancoisne, sec. de la m.; Messéant, maire; Prin, adj.

Canton de la Bassée. MM. Ybert, maire, *président;* Leleux, greff. de j.-de-p.; Denabrif père, perc.; Costemend, ag.-v.; Cousin, not.; Proost. adj.; Candelier, cult.; Dilly-Bavière, id.; Dhennin-Lefebvre, id.; Marsy père, id.; Denis, id.; Beghin-Descamps, id.; Lestarquit, id.; Bouve, inst.; Delagorce, j.-de-p.; Legrand, comm. de pol.; Morel, rec. des dom.; Duchateau, inst.; Lesage, vét.; Serrurier, not.; Lefebvre, maire; Degruson, curé; Lemaire, adj.;

Glaucheqt, inst.; Barbry, fab.; Danel, id.; Lefebvre, id.; Dubrulle, cult. ; Rivière, dist.; Dubrulle, id. ; Chombart, maire ; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmont, prop. ; Huage, cult.; Boulougne, id.; Chombart, maire ; Chombart, cult. ; Lezie, id.; Caudrelier, curé; Romon, maire ; Brassart, curé ; Lallemand, adj. ; Conia, cult.; Lecocq, id. ; Pionnier, id. ; Delfosse, maire ; Weymel, adj.; Dutilleul, not. ; Denis, pharm.; Lys, méd.; Boidin, prop.; Catteaux, id.; Catteaux, fab.; Chombart, maire ; Chombart, m. du cons. gén.; Delgrange, perc. ; Canyn, curé ; Carré, cult ; Lefebvre, id.; Desnoulet, inst.; Delattre-Delerue, prop.; Cordonnier, maire ; Pennequin, curé ; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Feron, méd.; Deron, not.; Adam, cult.; Leclercq, id. ; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, adj.; Hazebrouck, cult. ; Becquet, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Denoulet, inst.; Lallemand, maire; Vincent-Treulite, cult.; Lemaire, cons. mun. ; Gruson, id. ; Delangre, curé ; Leclercq-Mortelecque, maire ; Delecourt, cult. ; Pollet, id. ; Leclercq-Despature, id.; Duchatelet, inst.

Canton de Cysoing. MM. Duhaut, maire, *président;* Brame, cons. gén.; Revel, j.-de-p.; Salembier, doyen-c.; Delerue, adj.; Roussel, rec. de l'enr.; Delinselle, not.; Huin, maire ; Carpentier, secr. de la mair.; Foutry, maire; Hennion, rec. des douan.; Thierry, cult.; Deffontaines, id.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Maigret, adj.; Dauchy, cult.; baron de la Grange, maire; Carpentier, cult.; Dufrenois, maire; Desbouvry, inst.; Mouque, maire; Nicolle, id.; Bulteau, prop.; Lefebvre, maire ; Desmazières, rent.; Pollet, adj.; Baratte, maire ; Baratte, cons. d'arr.; Lancelle, doyen-c.; Delannoy, perc.; Cocheteux, fab.; Hovine, maire ; Pollet, cult.

Canton d'Haubourdin. MM. Menche, maire, *président;* Dhalluin, doyen-c.; le comte d'Hespel, cons.-gén.; Dary, rec. de l'enr.; Derbigny, prop.; Labbe, arp.; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier, maire; Desplanques, curé; Cazier, E., prop.; Procureur, maire; Laumondays, curé; Lelong, maire ; Lefebvre, prop.; Lelong, id.; Lallemant, maire; Mathelin, maire ; Hochart, maire ; Becuwe, curé ; Hochart, prop.; Waymel, maire; Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutun, adj.; Coisne, maire ; Vandenem, prop.; Josson, not.; Billon, maire; Hochesteter, chim.; Platel, ferm.; Brice, maire ; Coustenoble, prop.; Bernard, maire ; Fremaux, cult.; Salomé, maire ; Hochart, adj.; le comte O. d'Hespel, maire ; Deleporte, meun.; Menu, not.; Flament, prop.

Canton de Lannoy. MM. Parent, maire, *président ;* Delahaye, doyen-c.; Rossert, recev. de l'enreg.; Semet, secrét. de mairie ; Truffaut, greff. du juge-de-paix : Brame, cons.-munic.; Mulle, brass.; De Lecluse, cl. de not.; Deffrenne-Delerue, filat.; De la Girennerie, maire ; De Brigode fils, prop.; Chuffart, boul.; Havez, maire; Cordonnier, cult.; Pille, maire; Delecourt, perc.; Delerue, pr.;

Salembier, maire; Dumeril, perc.; Defontaine, ferm.; Agache, rent., Boucherie, maire; Leroi, curé; Vandercruissen, cons.-mun.; Descat, teint.; Desbonnet, nég.; Liénard-Salembier, adj.; Lepers-Loridant, cult.; Ducatillon, id.; Prouvost, maire; Dubar, curé; Guillot, inst.; Libert, maire; Coppenolle, adj.; Braquaval, maire; J. Lefebvre, cons.-gén.; Agache, fab.; Mas, id.; Delcour, curé; Deledique, inst.; Leuridan, adj.; Salembier, maire; Droulers, adj.; Delannoy, id.; Desplechin, maire; Hespel, adj.; Carette, prop.; Rouzé, maire; Agache, cult.; Deleplanque, maire; Six, adj.; Delahaye, maire; Boutemy, maire; Rouzé, cult.; Delattre, secrét. de mairie.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. Tréca, j.-de-p., *président*, Dujardin, curé; Bonneau, rec. de l'enr.; Mantoulet, perc.; Six, adj.; Roger, maire; Legentil, prop.; Lefebvre-Durot; cult.; Legrain fils, marc. de bois; Des Rotours, maire; Jacquart-Castel, cult.; Theys, prop.; Wartelle, cult.; Lefebvre, fab.; Moutiez, marc. de grains, Levaillant, maire; Durot, inst.; Chardot, perc.; Lepeuple-Lecouffe, cult.; Lambelin, maire; Demaulde, prop.; Faviez, adj.; Trezé. cult.; Lecouffe Lemesre, cult.; Lemesre, maire; Delespaul, prop.; Barra, vét.; Mathias, off. de s.; Lemaire, inst.; Morteleque, arp.; Panckoucke fils, perc.; Delannoy, curé; Lecouffe, cult.; Wauquier, fab.; Mazingue, maire; Deuneulin, cult.; Vallois, fab.; Bruneau, maire; Leboucq, prop.; D'Hancarderie, prop.; Vignotte, inst.; Heddebault, prop.; Devienne-Ramery, cult.; Choquet, meun.; Vallois, maire; Desmoutier, cons.-gén.; Lefebvre, cult.; Deregnaucourt, d.-curé; Boutry-Dubus, cult.; Baratte, id.; Desprez, id.; Dubois, id.; Pollart, id.; Liétard, id.; Dillies, maire; Baudoux, not.; Coget, fab.; Pipelard, marc. de pannes; Deleval, cult.; Manniez, maire; Coget, fab., Heddebault, prop.; Houzé, id.; Denneulin, cult., Moreau, maire; Loridan, prop.; Lefebvre, cult.; Brontard. id.; Vallois, maire; Vallois. adj.; Plouvier, prop.; Macquart, cult.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Fretin, maire, *président*; Defontaine, Louis, ✻, cons. gén.; Desplanque, j.-de-p.; Lelong, adj.; Martinache, rec. des contr. ind.; Devémy, perc.; Fauvarque, dist.; Desrumaux-Cailleret, ind.; Lepercq, fab.; Dubuisset, doct.-méd.; Decottignies, d.-curé; Lemoine, rec. de l'enr.; Lamblin, J.-B., cult.; Lepercq, J., brass.; Gervoson, gr. du j.-de-p.; Lambin, maire; Regnier, d.-curé; Meurillon, adj.; Cuvelier, doct.-méd.; Desbonnets, adj.; Messéan, perc.; Catteau-Béghin, man.; Cuvelier, Edouard, cult.; Hoeman, id.; Chouff, rec. des douanes; Vandermersch-Paret, adj.; Mille, fab.; Dumortier, secrét. de m.; Liénard, cult.; Ghestem, idem; Desbonnets, maire; Delatre, cult.; Pollet, adj.; Fauquembergue, maire; Castellian de Lispré, prop.; Boucherie, sec. de la m.; Lambelin, maire; Flipo, marc. de charb.; Ghestem, adj.; Delebecque, maire; Ghestem, maire; Billiard, maire; Vanelslande, adj.; Duflos, marc. de lin; Philipo, fab.; Van Elslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire, *président;* Herrengt, d.-curé; Piat, cons. d'arr.; Lanvin, not.; Fronx, rec. des cont. ind.; Roussel-Dazin, fab.; Grimonprez-Bossut, adm. des hosp.; Destombes, id. du bur. de bienf.; Liagre, doct.-méd.; Lepers, archit.; Brulois, prop.; Salembier, rec.-mun.; Chieus, méd.-vét.; Delannoy, cult.; Boyaval, prop.; Debuchy, id.; Leconte, perc.; Delebecq-Desfontaines, cult.; Lepers-Villers, id.; Ducatteau, id.; D'Halluin-Desprez, id.; Ferlin, boulanger, Fournier, meun.; Mazure-Prouvost, boucher; Sy, rec. de l'enr.; Pannerot, cont. des cont.; Musin, ch de bur. à la m.; Brun-Lavainne. sec. de la m.; Dubar-Delespaul, prop.; Beaucarme, maire; Briet, prop.; Direz, curé; Delannoy-Descamps, prop., Gadenne, id.; Ducroquet, marc. de charb.; Selosse, adj.; Duthoit, maire; Seingier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'bosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desrumaux, id.; Lezy, fab.; Béghin, cult.; Brulois, maire; Delannoy, curé; Jourdeuil, sec. de la m.; Housez, cult.; Spriet, id.; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. Duriez, maire, *président;* Collette, cons. gén.; Dupont, adj.; Desmazières, id.; Delacourt, sec. de la m.; Mallet, cult.; Duquesne, prop.; Delahaye, pharm.; Collette, maire; Delespaul, j.-de-p.; Philippo, fab.; Flinois, sec. de la m.; Mauroy père, maire; Debarge, adj.; Denoullet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de la m.; Lemaire, maire; Godin, méd.; Marsillies, inst.; Hennart, maire; Vandaele, curé; Hay, inst.; Ledoux, maire; Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour, inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur, inst.; Chrétien, maire; Dubois, inst.; Parent, maire; Heddebault, prop.; Lienart, cult.; Lamblin, maire; Taffin-Peuvion, fab.; Lamblin, sec. de la m.; Malfait, maire; Debuchy, cult.; Bottin, maire; Grard, fab.; Thobois, cult.; Rose, maire; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst.; Carré, maire; Haussoy, inst.; Hossedez, maire; Pouille, cord.; Mayette, méd.; Desprez, inst.

Canton de Tourcoing. MM. Desurmont-Desurmont, cons. mun. fais. fonct. de maire, *président;* Roussel-Defontaine, id. fais. fonct. d'adj.; Truche, j.-de-p.; Duchochois, id.; Dewitte Tiers, cult.; Hassebroucq, not.; Vandebeulque, cult.; Delescluse-Deheule, prop.; Toulemonde, marc. de gr.; Plouvier, cult.; Dassonville-Stras, grain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Dalle Facon, maire; Bonduelle-Dalle, fab.; Courouble, rentier; Pollet, cult.; Demeester, maire; Lemaitre, fabr.; Lemaire, idem; Mignon, cultivat.; Lefebvre, maire; Clarisse, cultiv.; Vanandreswelt, idem; Mulié-Catteau, maire; Dewittre-Lemaitre, cult.; Rousselle-Samain, id.; Ghestem-Catteau, rent.; Labbe, maire; Destombes, J.-B, cult.; Lelong, J.-B.; Lecat-Butin, ✻, maire; De Wazières, propr.; Botelle, cultivat.; Lefebvre, idem; Delos, maire; Ducrocq, notaire; Despatures, adj.; Honoré, adj.; Ducroquet, cultiv.; Liénart-Binauld, brasseur;

Bourgois, maire; Picavet, cult.; Desbouvrie, id.; Mullier,id.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Canton de Bourbourg. MM. Demeunynck, maire, *président;* Decarpentry, j.-de-p.; Cadet, d.-curé; Malot, rec. de l'enr.; Verscoustre, cond. des waet.; Blaevoet, brass.; Vandenbroucque, not., Planckeel, archit.; Bondu, prop.; De Foucault-Depape, prés. des watter.; Waquet-Lambert, maire; Belle, prop; Dubois-Daudruy, cons. mun.; Meullemeestre, id.; Stevenoot, maire; Dufour, cult.; Francke, cons. mun.; Bauraet, maire; Boré, sec. de la m.; Desmidt, maire; Maegherman, adj.; Dauchel, maire; Vanderhaeghe, cult.; Landron, maire; A. Meesemaecker, adj.; F. Meesmacker, cult.; D. Landron, id.; Morcau, maire; Serleys, curé; Castier, maire; Cossart, cons. mun.; Masson, inst.; Boin, brass.; Wemaere, prop.; Delrue, inst.; Deleflie, adj.; Laudeau, fab.; Casella, huiss.; Drieux, maire; Cooleu, sec. de la m.

Canton de Bergues. MM. Delaroière, maire, *président*, Mouveau, adj.; Vandeper, j.-de-p.; Joos, cons. gén.; Delautre, grand-doyen; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doc.-méd.; Duhamel, propr.; Vernaelde, cons. mun.; Demeezemaker, anc. maire; Verley, nég; Deblock, cons. mun.; Delport, not.; Demol, rec. de l'enreg.; Deschamps, rec. mun.; Geersen, vét.; Demeunynck, secrét. de la mair.; Ouzouf, commiss. de pol.; Hislt, maire; Wemaere, adj.; Meezamaker, maire; Bastaert, cons. mun.; Camens, maire; Grenon, inst.; Coorens, maire; Cockenpot, cult.; Maegherman, maire; Beyaert, cult; Thulliez, brass.; Dewaele, maire; Decrocq, adj.; Houzé, perc.; Vanhove-Vanondendyck, cult.; Stevenoot, id.; Debavelaere, maire; Debreyne, cult.; Deniele, cult.; Lelieul, id.; Duyck-Quenton, maire; Ryssen, cult.; Vanhaeke, maire; Dambricourt, fab.; Zylof-d'Obigny, prop.; Duwel, maire; Delylle, cult.; Desmyttère, maire; Verriele, rent.

Cantons de Dunkerque. MM. Mollet, ✲, maire, *président;* De Clebsattel, ✲, dép.; Delattre ✲, cons. gén.; Decoussemaker, ✲, j. au trib.; Verlingue ✲, diect. des douan.; Decharme, ✲, ing. en c. des p.; Delaetre, doyen-c.; Deconinck, id.; Cuel, (O. ✲), ing. en c. ret.) Lombarr, vérif. des dom.; Férou, nég.; Tresca, j.-de-p.; Plocq, ing. des p.-et-ch.; Beck, cons. mun.; Bessat, cons. mun.; Lemaire, médeein des épid.; Delaetre, prop.; Derode, nég.; Hovelt, not.; Evrard, ing.; Carlier, nég.; De Boe, id.; Stevenoot, comm. de pol.; Bauvoisin, insp. prim.; Vandewalle, prop.; Demorcourt, cont. des cont. dir.; Lemaire, prés. de Waet, Bigorgne, cult.; Lebecque-Gomel, maire; Sauvage, nég.; Schodduyn, cult.; Mahieu, cons. mun.; Candeliez fils, fab.; Codron, maire; Cabaret, cons. mun.; Evrard, synd. de la m.; Leuregaus, maire; Wemaere, adj.; Geerssen, maire; Clément, cult.; Maegherman; maire; De-

maeght, cons. mun,; Cardock-Lebecque, cult.; Delaeter, curé; Pacquet, prop.; Daullé, maire; Deschilt, curé; Waelkens, off. de s;. Steen, maire; Waeleraere, id.; Paravicini, rec. des douan.

Canton de Gravelines. MM. Leroy, maire, *président;* Vanwormhoudt, cons.; d'arr.; Loosdregt, not,; Lesage, rec. de l'enreg.; Dauchel. march.; Vanwormhoudt, j.-de-p.; Desbordes, rec. des douan.; Jouvenet. rec. des cont.; Noël-Catrice, méd.; Auquez-Caroux, cult.; Daullé, id.; Watré, maire; Tassaert, cult.; Longueval, maire; Dalattre, curé; Fetel, cult.; Bacquet, id.; Fournier, id.

Canton d'Hondscoote. MM. Delaroière, maire, *président;* Debreyne, doyen-c.; Goudart, not.; Verleye, id.; Cutters, brass.; Demersseman, nég.; Wallet, rec. de l'enreg.; Degroote, comm. de pol.; Cutters, maire; Atteleyn, cult.; Blankaert, id.; Deswarte, id.; Honoré, rec. de douan.; Debreuw, maire; Dannoot, cult.; Geeraert, maire; Bollengier, cult.; Regodt, id.; Geeraert, maire; Cahagnet, rec. des douan.; Deprez, maire; Van-Bockstael, cult.; Wemaere, id.; Dewaele, id.; Beaudaert, maire; Dezeure, off. de s.; Vandaele.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene, maire, *président;* Debreyne, adj.; Morel, méd.; Leys, j.-de-p.; Caillié, doyen-c.; Deniele, cult.; Debavay, perc.; Duché, rec. de l'enr.; Manger, rec. des cont.; Bloeme, com. de p.; Seize, cult.; Villette, maire; Liévin-Cornille, bras.; Vandercolme, prop.; Royaux, perc.; Cloet, adj.; Bergerot, maire; Devey, not.; Vanhersecke, cult.; Outters, prop.; Heem, sec. de la m.; Vanhouck, prop; Woestlandt, maire; Woets, rent.; Bogaert, prop.; Creton, cult.; Stevenoot, adj.; Belvas, sec. de la m.; Vandenkerckhove, maire; L. Vandenkerckhove, prop.; Coloos, prop.; Vandenbelcke, maire; Bons, prop.; Vanhaecke, cult.; Marcotte, prop.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. Houcke, maire, *président;* Deschodt, cons. gén.; Preux, proc. imp.; Warein, prop.; Vandevalle, id.; Decapol, manuf; Duchatelet, cont. des cont. ind.; Leclercq, prés. du trib.; Cleenewerck, cons. gén.; Bieswal, j.-de-p.; Caboche, gref. du trib.; Prevost, méd.; Schmit, insp. des cont. ind. Pouvillon, prop.; Waringhem, maire; Savaete, id.; Spanneut, id.; Valkenaere, id.; Degroote, id.; Dupuis, id.; Hanotte, id.; Vanbrecmersch, id.; Vermersch, id.; Delattre, id.; Vannenfville, id.; Legillon, id.; Villette, adj.; Claudorez, maire; Coubroune, id.; Ruckebusche, id.; Lobbedez, id.; Vermersche-Verstraete, id.; Decool, prop.

Canton de Cassel. MM. Desmyttère, maire, *président;* Windrif, méd.; Behaghel, cons. gén.; Colpaert, cult.; Merchier, perc.; Baelde, vét.; Régent, marc.; Barbier, maire; Baelen, id.; Barbier, id.; Prouckaert, id.; Baelen, id.; Leleu, id.; Pierens, id., Faes, id.; D'Hont, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.

Canton de Merville. MM. Verhaeghe, maire, *président ;* Senellart-Panier, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe-Duquenne, not ; Duhamel, man.; Hennion, maire; Loridan-Hullebert; agr.; Depecker, id.; Duquenne, maire ; Marty, cult.; D'hem, maire ; Duretz, id.

Cantons de Bailleul. MM. Stoppelgast, maire, *président;* Bacquaert, doyen ; Vandeper, j.-de-p.; Delesalle, rec. de l'enr.; J. Baelde, ag.-voy.; P. Baelde, rec. mun.; Plichon, cons. gén.; Lothé, cons. d'arr.: Demersseman, adj.; Behaghel, cons. gén.; L. Lothé, not.; Hic-Vandermeersch, man.; Salomé, vét.; Lauwerière, agr.; Delerue, id.; Meurant, ag.-voy.; Vermeersch, curé ; Petitprez, cult.; Réant, curé; Vannuxem, maire ; B. Vannuxem, brass.; Savage, meun.; Billiau, maire ; Plaetevoet, curé ; Nage, brass.; Desitter, maire ; Debout, curé; Goethals, rent.; Savaete, cult ; Leurs, maire; Platevoet, curé; Plouvier, adj. H. Plouvier, doct.-méd.; Coquille, cap. de douanes ; Jourdin, cult.; Delangre, maire ; Cornette, curé ; Schodduin, empl. des contr.; Chieus-Brasme, brass.; Dufour, nég.; Dervaux, cult.; Plouvier, maire ; Lefranchois, curé ; Seingier-Legris, cons. mun.; Rouzé, perc.; Peuvion, fabr.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf-Hennion, cult.; Wicart, maire ; Degraeve, adj.; Acquaert, curé ; Lagersie, brass.; Castrique, march.; Cappon, agr.

Canton de Steenvoorde. MM. Beck, maire, *président;* Vandevelde, doyen-c.; Haeu, j.-de-p.; Bailleul, secr. de la m.; A. Legrand, greff. du j.-de-p.; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huiss.; Klein, nég.; Vemers, off. de santé ; Decanter, maire ; Damman, curé ; Merchier, cult.; Lecouche, perc.; Gilloots, maire ; Maes, curé; Moreel, prop.; Devick, maire; Delessue, curé; Schercousse, marc.; Muylle, maire; Ruyssen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Vandenberghe, maire ; Blaevoet, curé; Vanhove, rent.; Mallet, vét.; Balloy, maire; Boidin, perc.; Marecaux, curé; Deschodt, maire; Faleke, cult.; Merlin, curé; Wyckaert, maire; Hilst, curé; Stoffaes, not.; Sockeel, prop.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. Petit-Courtin, maire, *président;* Delloye, indust.; De Beaumont, doct.-méd.; Monier, cult.; Brabant aîné, manuf.; Wallerand, id ; De Baralle, arch.; Lermoyer, ing. des p.-et-ch. ; Bruyelle, ag.-voy.; Wilbert, avocat; Bruyelle, rec. des hosp.; Houzé, sec. de la m.; Hilaire, insp. prim.; Banse, vét. ; Bouchez, vér. des p. et mes. ; Millot, agric.; Tellier, maire ; Lefebvre, id.; Bricout, id.; Belgrand, id.; Tachon, id.; Mouscourt, id.; Banse ; id.; Raoult, id.; Lemaire, id. ; Pluvinage, id ; Vasseur, id.; Charlet, id.; Vilain, id.; Lesne, id.; Cochon, id.; Théry, id.; Rousseau, id.; Germe, id.; Lavalard, id.; Mouscourt, id.; Dovilez, id.; Tribou, id.; Bonnel, id.; Pluvinage, id.; Tétar, id.; Crépin, id.; Briffaut, id.; Lucas, id.; Caude, id.; Leleu, id.

Canton de Carnières. MM. Telliez, maire; *président;* Boully, j.-de-paix; Lansiaux, greff. de la j. de p.; Lecouvez, greff. de la m.; Vallez, maire; Durieux, id.; Senez; Longatte, id.; Lemaire, id.; Senez, id.; Lefebvre, id.; Leduc, id.; Larivière, id.; Henaut, id., Canonne, id.; Vilain, id.; De Valicourt, id.; Cachera, id.; Delacourt, id.

Contan du Cateau. MM. Seydoux, maire, *président;* Carlier, cons. d'arr.; Sarteau, adj.; Taine, id.; Wauters, j.-de-p.; le greff. de la j.-de-p.; Collart. greff. de la m.; Durieux, agric.; Herlemont, maire; Déjardin, id.; Valet, id.; Bricout, id.; Cotteau!, id.; Basquin, id.; Tétar, id.; Hutin, id.; Déhou, id.; Feret, id.; Ledieu, id., Givry, id.; Polvent, id; Hoquet, id.; N. . . . Monfroy, id.

Canton de Clary. MM. Fignier, maire, *président;* Delfosse, id.; Gaillièque, greff. de la j.-de-p.; Nicolas, maire; Lansiaux, id.; Poizot, id.; Preoux, id.; Dolez, id.; Furgero, id.; Briatte, id.; Boniface, id.; Decaudin, id.; Bauchard, id.; Dubaille, id.; Mention, id.; Millot, id.; Vilain, id.; Simon, id., Bégaint, id.

Canton de Marcoing, MM. Mallet. maire, *président;* Crépin, cons. gén.; Boulanger, cons. d'arr.; Savary, j.-de-p.; Dron, greff. de la j.-de-p; Mallet, greff, de la m.; Poche, agric.; Panien, maire; Chopin, id.; Bancourt, id.; Deleau, id.; Faille, id.; Pilloy, id.; Chopin, id.; Solau, id., Anselin, id.; Leroy, id.; Warin, id.; Thiéry, id.; Bail, id.; Foulon, id.; Dailliard, id.; Lenoir, id.; Beaumont, id.; Bédu, id.; Leduc, id.

Canton de Solesmes. MM. Lobry, maire, *président;* Decaux, j. de-p.; Taisne, greff. de la j.-de-p.; Robache, greff. de la m.; Richez, adj,; Dhouailly, inst.; Hatquet, maire; Regnault, id; Pety, id.; Macarez, id.; Malaquin, id.; Tondeur, id.; Merland, id; Thomas, id.; Robert, id.; Douay, id.; Mériaux, id.; Dupont, id.; Lengrand, Bisiaux, id; Dubois, id.; Depreux, id.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Cantons d'Avesnes. MM. Fauquet, maire, *président:* Georges, j.-de-p.; Evrard, id.; Lambert, perc.; Lecousturier, insp. des cont. ind.; Adam, dir. des postes; Delagorce, prés. du trib.; Fosset, dir. de l'éc. prim.; Fiévet, arch.; Mailliet, cons. gén.; Collinet, insp. des enf. tr.; Denis, doyen-c.; Caverne, pharm.; Carinaux, gr. du trib.; Tréfet, doct.; Pradel, contr. des cont. dir.; Cabaret, rec. des fin.; Maillard; Lelong, m. de poste; Dubois-Viroux, lib.; Viroux, imp.; Prangère, maire; Tordeux, fil.; Ringuet, maire; Havée. agr.; Hazard, maire; Hulin, maire; De Colnet, cons. gén.; Brillet, march.; Maillard, maire; Pecqueriaux, fil.; Leroux, nég.; Kerbeck-Reneld, meun.; Renaux, cult.; Bosquette, prop.; Toussaint, cult.; Piérart, maire; Coutesse, id.; Blot, offic. de s.; Emond, prop.; Martin, cap.

en ret.; Caullery, cult.; Maufroid, maire; Darcy, régiss.; Hiroux, nég.; Devise, cons. d'arr.; Wery, prop.; Gérard, maire; Michaux, maire.

Canton de Bavai. MM. Coulmon, maire, *président;* Gravis, not.; Picot, rec. des douan.; Crapez, perc.; Lemaire, doyen-c.; Delhaye, anc. not.; Gravis, doct. en méd.; Collet; Crapez, cult.; Decrouez, adj.; De la Torre, cons. gén.; Carton, perc.; Marbaix, maire; Prévost, id.; Prevost, id.; Moreau, cult.; Maudron, maire; De Fourmestraux, id.; Hottelart, id.; Lerat, id.; Wattier, id.; Brasseur père, cult; Sohier, id.

Canton de Berlaimont. MM. Paul, maire, *président;* Delcroix, j.-de-p.; Hennet, perc.; Legrand, doyen-c.; Mary, doct.-méd.; Edmond, not.; Cliez, id.; Carton, rec. de l'enr.; Muller, dir. des h.-fourn.; Vitrant, maire; Bertrand, id.; Guilbert, id.; Dollez, id.; Riche, id.; Carlier, id.; Belot, id.; Mercier, id.; Lucq, marbrier.

Canton de Landrecies. MM. Béthune, j.-de-p.; Desse, doyen-c.; Descamps, perc.; Ancelet, prop.; Jeannot, adm. de l'hosp.; Marty, pharm.; Stievez, not.; Bonnaire, supp. du j.-de-p.; Madoulé, sec. de la m.; Berlaimont, maire; Blondeau, id.; Daussy, id.; Dequesne, géom.; Prouvost, maire; Boucher-Pottier, adj.; Hallez, maire.

Canton de Maubeuge. MM. Lucq, maire, *président;* Marchant, prop.; Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy, perc.; Decarnières, rec. de l'enr.; Autier-Carion, prop.; Levecque, rec. mun.; Auverlaux, not.; Lucq, rec. des hosp.; Philippe, brass.; Amouroux, march.; Verdavaine, nég.; Hamoir, dir. des h.-fourn.; Trempont, maire; François, perc.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Dehavay, maire; Darche, id.; Fournier, rec. des douanes; Loiseau, maire; Renaux, perc.; Michaux-Ghislain, march.; Dele; poulle, filat.; Blavière, maire; Renon, adj.; Labbé, maire; Poulet, id.; Kannoy, arp.; Parré, maire; Gilloteau, id.; Jouf, id.; Colson, prop.; Leroy, maire; Fauveau, id.

Cantons du Quesnoy. MM. Prevost, maire, *président;* Bouillon, doyen-c.; Honoré, j. de-p.; Beauvais-Baillon, id.; De l'Epine, ✻, cons. gén.; Dupont, rec. de l'enr.; Million, s.-insp. des for.; Blaringhem, princ. du coll.; Piette, cons. gén.; Jean, rec. des cont.; Vanikant, méd.; Beauvais, not.; Dupont, perc.; Monchovet, cond. des p.-et-ch.; Carion, greff.; Lefrancq, not.; Lefebvre, prof.; Coquidet, id.; Dreux, id.; Poncet, vét.; Devalensart, rec. des douan.; Déman, ag.-voy.; Vandamme, secr. de la mairie; Boy, maire; Lesne, cult.; Creu, maire; Douay, fab.; Dusartel fils, prop.; Lambert, doyen-c.; Lequipart, maire; Carlier, prop.; Flament, maire; Cantineau, prop.; Carlier-Gravelle, prop.; Gravelle, maire; Dervaux, id.; Noël, gér. de sucr.; Manesse. prop.; De l'Epine, fab.; Michaux, maire; Wattre-

mez-Guyot, id.; Willot, id.; Bautheignies, id.; Boulangé-Lecuyer, cult.

Canton de Solre-le-Château. MM. Rouez, maire, *président;* Lebeau, prop.; Agache, doyen-c.; Béver, not.; Baliquant, greff. du j.-de-p.; George, perc.; Suin, maire; Martin, rent.; Levecq, march.; Lhomme, maire; Lhomme, cons. d'arr.; Julien, prop.; Planard, maire; Hersoy, id.; Plancq, id.; Bever, id.; Payen, id.; Grillon, id.; Lebrun, id.; Lefebvre, id.; Dupont, id.; Maillard, prop.; Imbert, dir. de verr.

Canton de Trélon. MM. Dorchies, maire, *président;* Rogier, j.-de-p.; Godard-Desmarest, cons. gén.; Larsonneur, doyen-c.; Macaigne, supp. du j.-de-p.; Méhaut, greff id.; Lédé, rec. des douan.; Sant, cap. id.; Malengraux, prop.; Pailla, cult.; Letoret, meun.; Deneut, cult.; Fontaine, id.; Rey, rec. de l'enr.; Stocquelet, cons. d'arr.; Boutard, filat.; Legrand, maire; Th. Legrand, filat.; Clavon, id.; Moutier-Gaffety, maît. de forg.; Delannoy, perc.; Basselart, maire; Blaise, id.; Cavrois, id.; Bertaux, id; Hancart, id.; Plotteaux, id.; Bernard, id.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Cantons de Douai. MM. Maurice, ✲, maire, *président;* Bommart, cons. d'ar.; Lequien, id.; Fiévet, subs. du proc. gén.; Nutly, j.-de-p.; Desprès, id.; Bourgeois, insp. prim.; Bertin, ✲, ing. des p.-et-ch.; Heroguer, gr.-doyen; Guilmot, rec. part. des fin.; Demont, not.; Vasse, prof. de phys.; Cahier, cons. à la cour; Duthilleul, ✲, biblioth.; Bagneris fils, méd.; Locoge, perc.; Walter, insp. de l'enr.; Perron, insp. des cont. ind.; Parsy, secr. de la s.-préf.; Pilate, secr. de la m.; Brassart, secr. des hosp.; Dubrulle, arch.; Thurin, ag.-voy. princ.; Longuepée, cond. des p.-et-ch.; Lavoix, rec. mun.; Moussiaux, com. de p.; Wantier, vérif. des p. et mes.; Coulmont, secr. de la m.; Raison fils, ag. compt. de la pris.; Guillemot, maire; Buisset, id.; Moguet, id.; Luce, id.; Jacquart, id; Masclet, id.; Hunet, id.; Aligard, id.; Larose, id.; Leduc, id.; Lecq, id.; Lefebvre, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Denisse, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.; Becquet de Mégille, id.; Dubus, id.

Canton d'Arleux. MM. Cany, maire, *président;* Luiset, j.-de-p.; Lepeuple, adj; Carpentier, maire; Leclercq, id.; Ladrière, id.; Guilbert, id.; Rousseau, id.; Verdière, id.; Dupuis, id.; Lanvin, id.; Delplanque, id.; Cambrai, id.; Couppé, id.; Wiart, id.; Momal, id.; Grevilliers, id.; Foule, perc., Perret, id.; Chauvin des Orières, rec. de l'enr.; Quenard, brig. de gend.; Billet, man; Quinquempois, doyen; Pennequin, not.; Tranchant, méd.; Branque, pharm.; Titin, secr. de la m.

Canton de Marchiennes. MM. Piedanna, maire, *président;* Horrie, j.-de-p ; Théry, not.; Rousselle, doyen; Poitau, secr. de la m.; Demory, brig. de gend.; Dauchy, maire; Marécaux, id.; Lesage, id.; Delin, id.; Copin, id.; Vilain, id.; Caudrelier, id.; Wilbaut, id.; Morelle, id.; Briquet, id.; Remy de Campeau, id.; Lenoir, id.; Dumont, id., Leclercq, adj.; Bourrier, secr. de la m.

Canton d'Orchies. MM. Guilbert-Estevez, ✲, maire, *président;* Cordonnier-Jacquart, adj.; Adam, j.-de-p.; Charles, doyen; Gamonet, not.; Caille, doct. méd.; Bonard, insp. des doua.; Colard, brig. de gend.; Leroy, perc.; Martin, secr. de la m.; Quique, maire; Deladeuille, id.; Leleu, cons. d'ar.; Bleuzet, maire; Larose, id.; Poupart, secr. de la m.; Piquet, maire; Leprêtre, id.; Quique, id.; Robert, id.; Delannoy, perc.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, *président;* Carlier-Mathieu, ✲, maire; Dugimont, j.-de-paix ; Charamond, id. ; Paillard, id.; Masquelez, ✲, ing.des p.-et-ch.; Ed. Grar; A. Dinaux; Lerville, manuf.; Dayez, père, cult.; Stiévenard, maire; Durieux, cult.; Cheval, Bon., maire ; Cheval, Ad., cult. ; Peutin, dit Tancrède, maire; Monchicourt, fab.; Deslinsel, maire; Freville, fab. ; Dassonville, maire; Taquet-Delhaye, fab.; Cazin, maire ; Faidherbe, adj.; Libert, maire; Sautteau, rec. des douanes ; Delcroix-Mallez, maire ; Debièvre, cult.; Hamoir, maire; Moty, cult. ; Delacoste (marquis de), prop. ; Delcroix, cult. ; Mathieu, maire ; Pluchart-Dupas, brass.; Quintin de Kercadio, ✲, maire; Gosselin, cult.; Lengrand, X., maire; Delfosse, brass. ; Raa, maire ; Leclinche, nég. ; Hautcœur, maire; Dorchis, brass.; Chevalier, prop.; Moreau, maire ; Moreau, D., fab.; Mériaux, maire ; Dumez, cult. ; Bertaux, brass. ; Guerit, maire ; D'Haussy, fab. ; Leduc, maire ; Miroux, cult. ; Blanquet, maire; A. Blanquet, raffin.; Mocq, maire; Tison, brass. ; Dutemple, maire; De Baillencourt, fab.; Lefebvre, maire; Dupas, cult.; Mallette-Hiolle, maire; Delsart, curé; P. Miroux, maire ; Membré, cult.; Basuaux, maire; Hubert, cult. ; Lecompt, maire ; Alliez, cult. ; Landrieux, maire; Clément. sec. de la m.; Basuaux, maire ; Chermiset, fab. ; Fontaine, maire ; Leclerc, M.e de forges ; Bailleux, maire ; Dhainaut, desservant.

Canton de Condé. MM. Mention, maire; *président;* Caudron, doct.; Cornet, rec de l'enr.; Petit, sec. de la m. ; Saintenois, maire ; Defresnes, cult.; Crepin-Giraud, maire; Tassin, cult ; J. B. Crepin, cult.; Clément, maire; Alglave, adj.; Renard, maire; Wargny, adj.; Guiot, sec. de la m.; Defernez, maire; Dupas, cult.; Pouille, id.; Delacoste, maire; H. Bocquet, adj.; A. Bocquet, cult.; Plaquet, maire; Mayeur, sec. de la m.; Pisson-Verchain, maire; Dahiez, cult. ; Richard, id.; Castiaux, maire; Haubourdin, brass.; Decout, sec. de la m.

Canton de Bouchain. MM. Regnier, maire; Hindré, j.-de.p.; Bouchez, cons. d'arr.; Coez, maire; Guillemot, brass.; Despinoy, maire; Lanthiez, cult., Deslinsel, maire; Lebret, cons. gén.; Jenart, brass.; Waterneau, m. des forges : Rigaut, maire; Bridoux, cult. ; Hayez, maire; Flament, cult.; Cartigny, maire ; A. Cartigny, fab.; Morelle, maire; Moreau, curé ; Sorreau, maire; Carron, cult.; Varlez, maire; Brassart, brass.; Despret, cult.; Lefebvre, id.; Bruneau, maire; Fauville, brass.; Bouchelet, maire ; Mathieu , dir. de mines ; Leroy, maire; Cachera, cult.; Coquelle, maire; J. Coquelle, cult. ; Leriche, maire; Fauville, cult. ; D. Chatelain, maire ; Ild. Chatelain, cult.; Gaignot, nég.; Risbourg, maire ; Cousille, brass. ; Dupont, maire; Fournet, cult. ; Deslinsel, maire ; J.-B. Deslinsel, cult. ; Lahure, maire; Bracq, cult.

Cantons de Saint-Amand. MM. Nicolle, maire, *président;* De Bettignies, fab.; De Courmaceul, j.-de-p.; Bailliart, id.; Sterlin-Dubois, nég.; Davaine, cult.; Lorthioir, sec. de la m.; Lemer, maire; André, adj.; Camberlin-Lemer, cult.; Despret, maire; Leclercq, cult.; Courouble, maire; Cateaux, nég.; Lenclud, maire; Mahieu, fab. ; Baligand-Cochin, maire; Dumont, sec. de la m ; Leleu, maire; Blaise, ex-inst.; Leroy, maire; Manouvrier, fab.; De Braquemont, dir. de mines; Hennocq, maire ; Dubois, cult. ; Remy, maire ; Debéthune, cult.; Monnier, maire ; Legrand, prop. ; Hornez-Watteau, maire ; Gorez, cult.; Lecocq, maire; Dubois, cult.; Monnier, maire ; Dusart, cult.; Legrand, maire; F. Legrand, cult.; Liermin, maire; Desauw-Colomban, brass.; Dubois, maire; Doby, cult.; Raviart, maire; Hourdeau, cultivateur.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier, le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français, presqu'en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche, au nord-est la Belgique, au sud-est le département de l'Aisne, et au sud-ouest les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est de plus de 200 kilomètres ; sa ligne frontière présente un développement de 400 kilomètres au moins. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaines. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont : dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé

de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le Mont-de-Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre ; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Wervicq ; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres crées par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département ; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel ; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grés.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mèt. 14 c. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres, et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur ; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur, et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon : longueur, 24,000 mètres ; largeur, 400 à 1,000 mètres: pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance : de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département, à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissontes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins; des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares, et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 56 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut; depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest; le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Observations météorologiques faites à Lille en 1855 (1).

MOIS.	Température moyenne à midi.	Baromètre à midi.	EAU DE Pluie.	EAU DE Grêle	EAU DE Neige.	Epaisseur de la couche de neige.	Eau météorique totale du mois.	Evaporation.	Tension de la vapeur d'eau.	Humidité de l'air.	NOMBRE DE JOURS DE Pluie.	Neige.	Grêle ou Fresil.	Rosée ou gelée blanche.	Brouillard.	Givre.	Orage.	Eclairs sans tonnerre.	Gelée.
	degrés.	mil	millim.	millim.	millim.	cent.	millim.	millim.	millim.	%									
Janvier	1°,00	704	15,87	»	24,93	29,9	40,52	13,25	4,33	86	19	9	»	»	23	3	»	»	19
Février	1°,41	734	24,09	»	7,75	9,4	32,74	11,84	3,44	84	13	7	»	»	22	1	»	»	20
Mars	5°,73	733	44,03	1,05	3,93	fondue	48,01	32,80	4,99	81	18	5	3	12	28	»	1	»	9
Avril	10°,08	702	15,22	»	»	»	15,28	83,33	5,70	70	9	1	1	17	20	»	1	»	3
Mai	14°,13	730	65,40	»	»	»	65,40	100	6,94	69	14	»	»	10	16	»	2	»	»
Juin	18°,86	761	60,13	»	»	»	60,15	122,89	9,57	72	15	»	»	10	20	»	2	»	»
Juillet	20°,33	738	105,38	»	»	»	105,38	114,11	11,57	77	16	»	1	16	26	»	5	2	»
Août	21°,33	702	17,61	»	»	»	17,61	129,56	11,20	72	13	»	»	17	19	»	1	4	»
Septembre	16°,01	703	8,05	»	»	»	8,05	95,17	9,58	79	9	»	»	18	16	»	»	»	»
Octobre	14°,03	733	115,10	»	»	»	115,10	38,64	8,97	84	20	»	»	12	23	»	»	2	»
Novembre	8°,33	761	43,45	»	1,13	fondue	43,40	10,45	5,60	87	15	3	»	9	26	»	»	»	3
Décembre	2°,48	730	20,14	»	13,82	fondue	48,96	16,91	»	»	20	6	3	2	21	»	»	»	15
1853	7°,87	739	343,49	1,05	50,60	39,3	593,14	773,95	»	»	181	31	8	123	260	4	12	8	60
1854	11°,30	700	637,20	0,85	39,92	38,5	708,76	802,48	»	»	209	19	15	143	125	2	13	7	18

DIRECTIONS DU VENT ET DES NUAGES.

(*Courant inférieur.*)	N	E	S	O	(*Courant supérieur.*)	N	E	S	O
	24 jours.	18 jours.	17 jours.	36 jours.		21 jours.	11 jours	8 jours.	45 jours.
Hiver	30 »	13 »	14 »	25 »		28 »	14 »	10 »	38 »
Printemps	24 »	20 »	7 »	38 »		21 »	21 »	5 »	45 »
Eté	27 »	23 »	16 »	15 »		13 »	25 »	18 »	31 »
Automne									
Année	105 jours.	88 jours.	54 jours.	114 jours		86 jours.	71 jours.	41 jours.	159 jours.

(1) Ce tableau est un résumé des observations faites par M. Meurein, pharmacien à Lille, membre de la société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de la même ville

Division du territoire.

Le département se compose de 663 communes réparties en sept arroudissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 663 communes du département, on compte 35 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importanee.

Lille. Chef-lieu du département, de la 3.e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle: ville d'industrie et de commerce. — Population : 78,641 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille; ville de grande industrie. — Population : 39,445 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population : 29,738 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille, ville d'industrie. — Population : 29,646 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée, avec citadelle. — Distance Lille, 51 kilomètres. — Population : 25,229 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; place fortifiée. — Population : 22,819 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kilomètres. — Population : 21,405 âmes.

Wazemmes. Ville ouverte, à 2 kilomètres de Lille.— Population : 18,254 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 10,108 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Armentières. Chef-lieu de canton; ville ouverte, à 16 kilomètres de Lille. — Population : 10,104 habitants.

Saint-Amand. Chef lieu de deux cantons, à 38 kilomètres de Lille; ville ouverte. — Population : 9,520 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 3 kilomètres de Lille. — Populatiou : 8 851 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 8,663 âmes. — Distance de Lille, 84 kilomètres.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,892 habitants

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,950 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,236 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,819 âmes. Distance de Lille : 97 kilomètres.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,710 habitants.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kilomètres de Lille, place fortifiée. — Population : 5,665 habitants.

Comines. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,280 âmes.

Landrecies Chef-lieu de canton, place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 4,419 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 4,191 âmes. — Distance de Lille 102 kilomètres.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,180 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée. — Population : 3,948 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, à 82 kilomètres de Lille. Population : 3,766 habitants.

Seclin. Chef lieu de canton ; ville ouverte, de 3,667 habitants. — 11 kilomètres de Lille.

Orchies. Chef-lieu de canton ; à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,606 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,226 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 3,066 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,763 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,597 âmes.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,600 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef-lieu de canton ; de 1,632 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte ; à 70 kilomètres de de Lille. — Population : 1,587 habitants.

Mortagne. Ville ouverte ; à 45 kilomètres de Lille. Population : 1,064 habitants.

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	«	hect.
— de collines	158,087	
— de plaines et de vallons	410,000	
	568,087	
Sol riche de terreau	77,000	hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800	
Sol de craie ou calcaire	84,136	
— de gravier	1,550	
— pierreux	55,600	
— sablonneux	28,600	
— argilleux	299,120	
— limoneux ou marécageux	34,281	
— de différentes sortes	»	
	568,087	

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour	359,793	hect.
Prés	95,833	
Bois	35,827	
Vergers, pépinières et jardins	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses	3,731	
Superficie des propriétés bâties	4,652	
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux	3,034	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
Total	568,087	

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement		Différence		Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
	de 1851.	de 1856.	en plus.	en moins.		Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE, 7 cantons, 59 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	850	864	14	»	7659	19	1479	12668
Bergues	5968	5665	»	303	51005	15	7651	78173
Bierne.	505	493	»	12	8340	15	1263	12925
Bissezeele.	441	417	»	24	2771	84	2327	5556
Crochte.	774	786	12	»	6014	43	2579	11157
Éringhem.	704	660	»	44	6536	41	2677	11979
Hoymille.	521	505	»	16	5204	43	2233	9777
Pitgam.	1652	1546	»	106	16213	15	2475	25212
Quaëdypre.	1849	1729	»	120	15684	13	1990	25141
Socx.	771	760	»	11	6758	39	2630	12054
Steene.	893	862	»	31	8886	9	796	15270
West-Cappel.	923	838	»	85	5834	39	2297	10631
Wylder.	349	352	3	»	2115	46	981	4454
Totaux....	16200	15477	»	723	143013	22	31378	235597
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	2528	2597	69	»	17805	28	4922	29741
Bourbourg-Camp.	2336	2257	»	79	22986	12	2811	35891
Brouckerque.	937	916	»	21	6672	27	1814	11303
Cappelle-Brouck.	1153	1180	27	»	11011	10	1084	16829
Dringham.	288	294	6	»	2615	63	1653	5048
Holque.	469	488	19	»	2906	38	1102	6225
Looberghe.	1585	1592	7	»	11843	20	2322	19738
Millam.	895	896	1	»	8557	50	4290	17203
Momelin (St.-)	287	274	»	13	2876	34	984	4991
Pierre-Bouck (St.-)	508	558	50	»	5761	31	1812	9911
Spycker.	631	659	28	»	5222	23	1210	8677
Watten.	1268	1260	»	8	9426	33	3114	17137
Wulverdinghe.	386	382	»	4	2000	41	831	4022
Totaux....	13270	13352	82	»	109680	26	27959	186716
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	497	477	»	20	7461	22	1655	12323
Coudekerque-Br.	1448	1621	173	»	13795	3	396	20219
Dunkerque-Est.	14372	13977	»	396	256225	19	48012	266247
Leffrinckoucke.	286	286	»	»	2284	55	1301	4886
Téteghem.	2369	2437	68	»	15182	25	2860	25249
Uxem.	461	457	»	4	4410	5	220	6297
Zuydcoote.	395	318	13	»	1018	21	312	1846
Totaux	19729	19573	»	156	304185	18	55758	434459

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappelle.	291	310	19	»	3808	11	437	6137
Dunkerque-Ouest.	14707	15761	1054	»		Voir Dunkerque-Est.		
Mardyck.	413	415	2	»	3089	64	1980	6512
Synthe-Grande.	1292	1510	218	»	9133	30	2476	13960
Synthe-Petite.	1871	2021	150	»	10908	90	3244	18697
Totaux....	18574	20017	1443	»	25938	31	8137	45306
Canton de Gravelines.								
Craywick.	315	331	16	»	3776	13	486	7030
Georges (St.-).	307	297	»	10	3694	24	878	6182
Gravelines.	5678	5819	141	»	32606	8	2506	47463
Loon.	1836	2035	199	»	15254	13	2010	23933
Totaux....	8136	8482	356	»	55330	11	5880	84608
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	1126	1077	»	49	8940	52	4666	16870
Ghyvelde.	1858	1884	26	»	9566	20	1908	15896
Hondschoote.	3800	3766	»	34	27489	23	6279	40837
Killem.	1271	1215	»	56	8715	24	2119	14591
Moëres (Les).	927	894	»	33	7410	51	3802	15510
Oost-Cappel.	506	519	13	»	3207	40	1240	6100
Rexpoëde.	2001	1863	»	138	12750	25	3271	21137
Warhem	2547	2465	»	82	19477	8	1544	29121
Totaux....	14036	13683	»	353	97554	25	24829	160065
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	1769	1732	»	37	13957	35	4946	24769
Broxeele.	350	342	»	8	2905	77	2161	6533
Esquelbecq.	2015	1958	»	57	12139	66	8069	23986
Herzeele.	1838	1809	»	29	12804	53	6764	25849
Lederzeele.	1527	1461	»	66	10651	55	5847	22048
Ledringhem.	689	658	»	31	5252	46	2395	10287
Merckeghem.	791	785	»	6	5396	35	1869	9661
Volckerinckhove.	929	917	»	12	7699	44	3394	14783
Wormhoudt.	3869	3769	»	100	27188	31	8459	46639
Zeggers-Cappel.	1709	1702	»	7	12909	46	5947	22707
Totaux....	15486	15133	»	353	110900	44	49851	207262

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1851.	Population d'après le recensement de 1856.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.								
Canton de Bailleul Nord-Est.								
Bailleul-Nord-Est.	5387	5238	»	149	65951	32	21131	115052
Jans-Cappel (St.-).	1100	1089	»	11	5725	73	4221	12436
Nieppe.	3582	3750	168	»	19994	71	14300	43889
Steenwerck.	4800	4760	»	40	25018	97	24198	60636
Totaux....	14869	14837	»	32	116688	54	63850	232013
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	4691	4870	179	»	Voir Bailleul Nord-Est.			
Berthen.	589	567	»	22	3628	69	2498	7779
Flêtre.	1127	1070	»	57	7359	58	4782	14875
Merris.	1236	1153	»	83	6960	59	4133	14196
Meteren.	2639	2566	»	73	15913	48	7630	30466
Vieux-Berquin.	3364	3204	»	160	17146	56	9371	33141
Totaux....	13646	13430	»	216	51006	56	28421	100457
Canton de Cassel.								
Arnêke.	1428	1403	»	25	10572	36	3788	18907
Bavinckhove.	970	910	»	60	6300	54	3409	12857
Buysscheure.	844	826	»	18	5379	67	3684	11466
Cassel.	4334	4180	»	154	27212	8	4808	42758
Hardifort.	515	496	»	19	4235	41	1709	7380
Marie-Cappel (Ste.-)	894	805	»	89	6215	30	1847	10892
Noordpeene.	1431	1422	»	9	9310	44	4362	18281
Ochtezeele.	509	458	»	51	4399	55	2412	8173
Oxelaëre.	540	517	»	23	3617	38	1387	6663
Rubrouck.	1512	1417	»	95	12283	34	4245	21278
Wemaers-Cappel.	505	467	»	38	3124	82	2562	6500
Zermezeele.	409	373	»	36	3310	52	1714	6895
Zuydpeene.	867	807	»	65	7851	58	4526	15790
Totaux....	14758	14076	»	682	104297	40	40453	187170
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	1737	1702	»	35	12055	47	5700	22989
Caëstre.	1710	1631	»	79	10614	79	6971	22259
Eblinghem.	720	737	17	»	5477	27	1564	9449
Hazebrouck-Nord.	4114	4136	22	»	53494	45	23711	99696
Hondeghem.	1345	1314	»	31	10387	32	3360	19922
Lynde.	785	747	»	38	6489	34	2198	11270
Renescure	1727	1735	8	»	11853	47	5613	23015
Sercus.	514	496	»	18	3838	58	2237	7688
Staple.	1032	969	»	63	7886	27	2167	13511
Wallon-Cappel.	637	609	»	28	4624	43	1989	8601
Totaux....	14321	14076	»	245	126717	44	55510	238400

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Papulation d'après le recensement.		Différence		Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1856
	de 1851.	de 1856.	en plus.	en moins.		Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton d'Hazebrouck-Sud.								
Boeseghem.	986	967	»	19	6105	41	2530	11242
Borre.	770	711	»	59	4860	60	2920	9898
Hazebrouck-Sud.	3839	3756	»	83	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	3816	3694	»	122	18952	20	3690	30896
Pradelles.	377	378	1	»	2501	66	1653	5146
Steenbecque.	1941	1856	»	85	10725	52	5613	21592
Strazeele.	558	550	»	8	3669	80	2910	8300
Thiennes.	1082	1063	»	19	6390	48	3115	12394
Totaux....	13369	12975	»	394	53202	42	22431	99468
Canton de Merville.								
Estaires.	6863	6950	87	»	39771	26	10227	66165
Haverskerque.	1563	1593	30	»	7628	55	5670	15620
La Gorgue.	3293	3226	»	67	17175	49	8346	33812
Merville.	5954	6236	282	»	37848	38	14497	68500
Neuf-Berquin.	1430	1347	»	83	5735	50	2872	11246
Totaux....	19103	19352	249	»	108157	39	41612	195343
Canton de Steenvoorde.								
Boëschepe.	1985	1954	»	31	8665	62	5428	18463
Eecke.	1188	1130	»	58	8426	29	2512	14445
Godewaersvelde.	1776	1595	»	181	8751	55	4970	18423
Houtkerque.	1353	1314	»	39	8930	25	2229	14980
Oudezeele.	1015	976	»	39	5895	57	3371	12329
Steenwoorde.	3966	3930	»	36	26170	47	12415	50678
Sylvestre-Cap. (St.-)	1060	1042	»	18	6935	43	3314	13662
Terdeghem.	604	593	»	11	6034	35	2122	10805
Winnezeele.	1502	1454	»	48	9180	63	5775	19407
Totaux....	14449	13988	»	461	88986	47	42136	173191
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
Canton d'Armentières.								
Armentières.	8840	10104	1264	»	62768	28	16445	103021
Bois-Grenier.	1174	1152	»	22	6712	50	3359	13286
Capinghem.	255	250	»	5	2128	89	1888	5151
Chapelle-d'Arment.	1687	2175	488	»	11607	65	7342	23963
Erquinghem-Lys.	1372	1622	250	»	10215	63	6427	21073
Frelinghien.	2084	2174	90	»	14243	52	7429	30996
Houplines.	2244	2404	160	»	14020	75	11167	32646
Prémesques.	1008	1015	7	»	5390	64	3447	11078
Totaux....	18604	20896	2232	»	127982	41	57504	241214

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1831.	de 1836.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1836.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1836.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de La Bassée.								
Aubers.	1766	1740	»	26	9365	48	4050	16161
La Bassée.	2755	2763	8	»	19662	8	1533	28446
Fournes.	1488	1514	26	»	10914	16	1736	17880
Fromelles	1290	1288	»	2	6223	57	3540	12078
Hantay.	417	420	3	»	1987	57	1097	3951
Herlies.	999	1038	39	»	6651	75	4857	15054
Illies.	1468	1451	»	17	9660	44	4063	19169
Marquillies.	1127	1099	»	28	6129	13	782	9412
Sainghin-en-Weppes	2032	2061	29	»	8086	77	6202	16776
Salomé.	860	961	101	»	7330	15	1056	10911
Wicres.	248	220	»	28	2188	74	1611	4742
Totaux....	14450	14555	105	»	87195	35	30527	154580
Canton de Cysoing.								
Bachy.	1000	917	»	83	5062	51	2587	9806
Bourghelles.	1213	1234	21	»	6163	23	2715	11642
Bouvines.	575	588	13	»	3128	62	1913	6375
Camphin-en-Pévèle.	1459	1430	»	29	7137	27	1923	13329
Cappelle.	1511	1412	»	99	8306	40	3436	15460
Cobrieux.	471	444	»	27	2086	75	1567	3758
Cysoing.	2876	2860	»	16	16739	62	10307	35190
Genech.	1157	1152	»	5	5094	33	1669	8498
Louvil.	716	682	»	34	2722	62	1671	5579
Mouchin.	1456	1444	»	12	7289	57	4131	14799
Péronne.	618	668	50	»	2059	65	1338	4236
Sainghin-en-Mélant.	1751	1765	14	»	11854	17	1947	17801
Templeuve.	3143	3051	»	92	19524	48	9165	36016
Wannehain.	495	522	27	»	2452	79	1906	5454
Totaux....	18441	18169	»	272	99615	40	46275	187943
Canton d'Haubourdin.								
Beaucamps.	762	883	121	»	4569	31	1276	8025
Emmerin.	1400	1582	182	»	5346	3	156	7692
Englos.	331	388	7	»	1531	79	1222	3423
Ennetières-en-Wep.	1658	1681	23	»	10318	50	5130	20762
Erquinghem-le-Sec	224	222	»	2	1547	88	1389	3742
Escobecques.	253	252	»	1	1703	58	996	3545
Hallennes-lez-Haub.	568	617	49	»	4552	85	2822	10483
Haubourdin.	3210	3232	22	»	28096	55	14439	54203
Le Maisnil.	509	505	»	4	2756	86	2370	6466
Ligny.	124	126	2	»	859	8	69	1282
Lomme.	2421	2465	44	»	14098	43	5806	26800
A reporter....	11460	11903			75375		35775	146423

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....	11460	11903			75375		35775	146423
Loos.	4082	5169	1087	»	17311	56	9350	35416
Radinghem.	1251	1181	»	70	6700	69	4584	14173
Santes.	1614	1664	50	»	9255	77	7129	21059
Sequedin.	578	594	16	»	4018	95	3835	10594
Wavrin.	2818	2950	132	»	14057	19	2602	21793
Totaux....	21803	23461	1658	»	126726	50	63275	249458
Canton de Lannoy.								
Annappes.	1962	2050	88	»	12738	38	4726	23332
Anstaing.	496	495	»	1	3122	50	1254	5523
Ascq.	1790	1904	114	»	9927	32	3174	17093
Baisieux.	1943	1971	28	»	10742	38	3999	19277
Chereng.	1312	1395	83	»	5954	48	2874	11235
Flers.	2363	2569	206	»	15231	30	4406	27177
Forest.	745	779	34	»	2099	35	740	3802
Gruson.	397	387	»	10	2514	61	1650	5252
Hem.	2289	2390	101	»	13810	47	6443	27127
Lannoy.	1535	1600	65	»	8070	28	2153	13607
Leers.	2540	2785	245	»	8719	56	4737	17694
Lys-lez-Lannoy.	1349	1484	135	»	5424	53	2836	10562
Sailly.	971	976	5	»	5067	60	3003	10233
Toufflers.	817	977	160	»	3505	54	1869	7068
Tressin.	474	449	»	25	2283	74	1678	5396
Willems.	1982	1978	»	4	7895	63	4969	15563
Totaux....	22965	24189	1224	»	117100	43	50511	219841
Canton de Lille Nord-Est.								
Fives.	3618	5076	1458	»	33332	52	16610	63399
Hellemmes.	1095	1153	58	»	6190	45	2711	11845
Lille Nord-Est.	17523	19081	1558	»	1124023	7	77162	1588941
Mons-en-Barœul.	1120	1319	199	»	6064	65	3940	12681
Totaux....	23356	26629	3273	»	1169609	9	100423	1676866
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	18056	17821	»	235	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	1974	2443	469	»	16248	62	9441	32708
Totaux....	20030	20264	534	»	16248	58	9441	32708
Canton de Lille Sud-Est.								
Faches.	2316	2361	45	»	9450	45	3958	17151
Lezennes.	1267	1311	44	»	3642	84	3069	9093
Lille Sud-Est.	16516	18540	2024	»	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	1634	1710	76	»	8534	45	3825	15559
Totaux....	21733	23922	2189	»	21626	50	10852	41803

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	Population d'après le recensement. de 1856.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Esquermes.	3127	3731	604	»	32506	8	2414	46725
Lille Sud-Ouest.	8964	9165	201	»	Voir Lille Nord-Est.			
Moulins-Lille.	4875	7418	2543	»	52546	12	5983	78874
Wazemmes.	13086	18254	5168	»	129913	11	13686	191530
Totaux....	30052	38568	8516	»	214965	10	22083	317129
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.-)	940	1210	270	»	8964	44	4027	16773
Lambersart.	1219	1398	109	»	11635	31	3543	22772
Lille-Ouest.	14736	14034	»	72	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	1887	2244	357	»	12458	29	3415	22484
Wambrechies.	3571	3822	251	»	25785	57	15162	55683
Totaux....	22353	22638	285	»	58842	44	26147	117712
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	916	857	»	59	6054	56	3383	12929
Avelin.	1764	1721	»	43	14069	28	3937	23864
Bersée.	1752	1734	»	18	10737	35	3750	19014
Ennevelin.	1646	1569	»	77	10057	63	6335	20980
Fretin.	2072	2001	»	71	13052	29	3813	23161
La Neuville.	383	385	2	»	2214	21	477	3846
Mérignies.	918	938	20	»	7370	53	3850	14460
Moncheaux.	1002	994	»	8	5167	54	2791	10183
Mons-en-Pévèle.	1891	1898	7	»	13279	48	6345	26956
Ostricourt.	828	820	»	8	4643	82	3763	9612
Phalempin.	1361	1389	28	»	10311	35	3593	18754
Pont-à-Marcq.	869	870	1	»	6322	35	3429	11925
Thumeries.	833	840	7	»	5618	43	2406	10701
Tourmignies.	501	520	19	»	2228	97	2158	5406
Wahagnies.	779	771	»	8	4815	42	1968	8699
Totaux....	17515	17305	»	208	115936	45	51997	220490
Canton de Quesnoy-sur-Deûle.								
Comines.	5298	5380	82	»	33539	25	8622	55682
Deûlémont.	2060	2049	»	11	13068	61	7899	27417
Lompret.	640	621	»	19	3818	58	2220	7598
Pérenchies.	940	1084	144	»	6625	43	2706	11911
Quesnoy-sur-Deûle.	4238	4317	79	»	30230	49	13479	56247
Verlinghem.	1703	1667	»	36	10807	87	9361	25306
Warnêton-Bas.	265	277	12	»	2742	43	1182	5215
Warnêton-Sud.	98	103	5	»	1426	28	394	2424
Wervick-Sud.	1872	2159	287	»	11442	26	2907	18924
Totaux....	17114	17657	543	»	113699	43	48780	210724

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	Population d'après le recensement. de 1856.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Roubaix.								
Croix.	1776	2099	323	»	10141	59	5541	20324
Roubaix.	34698	39445	4747	»	316278	38	112490	546531
Wasquehal.	2040	2200	160	»	12070	50	5885	24623
Wattrelos.	9432	10360	928	»	30595	65	19323	57698
Totaux....	47946	54104	6158	»	369084	40	143239	649176
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	911	933	22	»	5695	66	3635	10685
Annœullin.	3405	3368	»	37	17083	40	6592	30794
Bauvin.	1233	1326	93	»	7046	8	547	10856
Camphin-en-Carem.	928	908	»	20	7743	27	2096	13266
Carnin.	391	406	15	»	2667	62	1651	5680
Chemy.	401	385	»	16	3501	39	1380	6506
Gondecourt.	1742	1753	17	»	9443	37	3430	16580
Herrin.	352	374	22	»	2601	86	2172	6179
Houplin.	1455	1442	»	13	6808	30	2048	12283
Lesquin.	1274	1297	23	»	9700	64	6312	19174
Noyelles.	404	381	»	23	2789	22	605	4514
Provin.	1262	1334	72	»	5401	52	2340	10225
Seclin.	3341	3667	326	»	32118	8	2534	46595
Templemars.	886	909	23	»	4812	23	1128	8181
Vendeville.	461	442	»	19	2331	74	1707	4761
Wattignies.	2236	2182	»	54	9563	21	2009	15476
Totaux....	20682	21113	431	»	129301	31	40186	221755
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	1860	1862	2	»	9539	61	5825	19411
Halluin.	5408	8410	3002	»	29706	55	15636	60552
Linselles.	3638	3711	73	»	19047	68	13060	40854
Neuville-en-Ferrain	2644	2904	260	»	9517	39	3684	17787
Roncq.	3637	4241	604	»	19460	46	8769	38452
Tourcoing-Nord.	9144	10103	959	»	212336	29	60069	350321
Totaux....	26331	31231	4900	»	297605	06	107043	527377
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	3028	3127	99	»	19111	74	14021	40667
Marcq-en-Barœul.	3989	4617	628	»	27633	34	9058	54212
Mouveaux.	2233	2289	56	»	9796	48	4685	18957
Tourcoing-Sud.	18471	19543	1072	»	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....	27721	29576	1855	»	56540	36	28764	113836

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	476	496	20	»	4655	43	2002	8418
Cagnoncles.	805	811	6	»	5811	41	2304	10738
Cambrai-Est.	8929	9015	86	»	208170	25	50507	340823
Cauroir.	684	670	»	14	5147	61	3111	10131
Escaudœuvres.	1677	1625	»	52	8136	23	1900	13434
Estrun.	599	574	»	25	2341	100	2304	5100
Eswars.	533	495	»	38	2630	61	1634	5703
Forenville.	58	50	»	8	2180	22	483	3097
Iwuy.	3663	3589	»	74	16432	6	920	24027
Naves.	814	858	44	»	5228	55	2861	9065
Niergnies.	560	558	.	2	3409	66	2272	7233
Ramillies.	552	524	»	28	5275	41	2157	10031
Thun-Lévêque.	782	817	35	»	4953	34	1673	9262
Thun St.-Martin	870	833	»	37	7220	39	2734	12501
Totaux....	21002	20915	»	87	276596	28	77108	477217
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	622	642	20	»	5243	54	2823	10466
Aubencheul-au-Bac.	439	433	»	6	3423	8	270	4974
Bantigny.	520	476	»	44	2888	74	2151	6455
Blecourt.	445	415	»	30	3308	81	2700	7404
Cambrai-Ouest.	12415	12390	»	25	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	400	382	»	18	2210	90	2011	4956
Fontaine-Notre-D.	1713	1831	118	»	9422	30	2849	16711
Fressies.	715	719	4	»	3791	25	952	6499
Haynecourt.	480	480	»	»	5196	68	3553	10473
Hem-Lenglet.	704	700	»	4	3795	21	791	6325
Morenchies.	106	120	14	»	1285	8	99	1965
Neuville-St.-Rémy.	884	927	43	»	4976	18	[illegible]	[illegible]
Paillencourt.	1152	1227	75	»	5812	65	[illegible]	12731
Proville.	[illegible]	458	7	»	[illegible]	24	1275	[illegible]
Raillencourt.	965	[illegible]	24	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sailly.	[illegible]	587	»	1	3125	67	1667	6781
Sancourt.	422	424	2	»	[illegible]	41	1685	[illegible]
Tilloy.	[illegible]	261	»	8	[illegible]	44	1220	[illegible]
Totaux...	[illegible]	22431	181	»	[illegible]	44	[illegible]	[illegible]
Canton de Carnières.								
Aubert (St-).	[illegible]	[illegible]	60	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Avesnes-lez-Aubert.	[illegible]	[illegible]	144	»	[illegible]	42	[illegible]	[illegible]
Beauvois.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	6447	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A reporter...	[illegible]	[illegible]			[illegible]		[illegible]	[illegible]

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	9	7	8	9
Report....	6209	6484	»	»	20858		11853	41713
Béthencourt.	1236	1299	63	»	5283	58	3031	9502
Bevillers.	1073	1115	42	»	4288	69	2970	9072
Boussières.	856	893	37	»	3927	46	1779	7491
Carnières.	1495	1660	165	»	9101	50	4449	17386
Cattenières.	955	1028	73	»	4066	72	2942	8882
Estourmel.	667	675	8	»	3643	69	2535	7970
Fontaine-au-Pire.	1174	1266	92	»	5286	67	3538	10252
Hilaire (St.-).	1956	2033	77	»	7053	49	3486	13681
Quiévy.	2785	3048	263	»	9664	39	3782	18257
Rieux.	1778	1934	156	»	7972	27	2146	13452
Séranvillers.	442	515	73	»	3107	66	2064	6802
Villers-en-Cauchies.	1364	1379	15	»	6949	51	3529	13971
Wambaix.	690	750	60	»	4233	64	2728	9302
Totaux....	22680	24079	1399	»	95435	53	50832	187733
Canton du Câteau.								
Basuel.	1299	1239	»	60	7869	48	3799	14975
Beaumont.	800	880	80	»	3026	35	1096	6414
Benin (St.-).	656	650	»	6	3628	69	2479	7667
Câteau (Le).	8233	8851	618	»	59628	22	12599	103510
Catillon.	2640	2603	»	37	18375	33	6025	29457
Honnechy.	1343	1335	»	8	4182	108	4422	9300
Inchy.	1589	1655	66	»	6041	62	3747	12307
La Groise.	1069	1047	»	22	7970	54	4289	16308
Maurois.	816	841	25	»	2483	45	1117	5379
Mazinghien.	1124	1184	60	»	4921	76	3717	10545
Montay.	395	415	20	»	4184	20	823	6721
Neuvilly.	2091	2154	63	»	10185	25	2528	17286
Ors.	1312	1171	»	141	8244	32	2638	15151
Pommereuil	1344	1523	179	»	6228	45	2788	11375
Reumont.	960	1014	54	»	2623	78	2052	6792
Souplet (St.-).	2453	2615	162	»	8435	42	3545	16660
Trois-Villes.	1893	2021	128	»	7861	77	5968	18037
Totaux	30017	31198	1181	»	165873	38	63622	307884
Canton de Clary.								
Audencourt.	252	269	17	»	1401	86	1213	3386
Bertry.	2331	2488	157	»	6464	64	4121	12508
Busigny.	2788	3044	256	»	11238	116	12021	23966
Caudry.	3685	4003	318	»	14383	51	7261	27363
Caullery.	735	754	19	»	1796	121	2178	4987
Clary.	2406	2473	67	»	7667	111	8504	19890
Deheries.	65	67	2	»	655	76	494	1843
Elincourt.	1626	1648	22	»	5239	111	5790	11690
A reporter. ..	13888	14746			49143		41582	105623

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....	13888	14746			49143		41582	105623
Esnes.	1449	1498	49	»	9327	48	4500	18546
Haucourt.	536	584	48	»	2358	80	1876	4849
Ligny.	1767	1883	116	»	6815	59	4000	14183
Malincourt.	980	982	2	»	4691	73	3447	12553
Maretz.	2595	2723	128	»	9727	63	5804	20188
Montigny.	1043	1087	44	»	3664	57	2089	7418
Selvigny.	718	754	36	»	2957	93	2702	7197
Villers-Outreau.	2624	2751	127	»	7114	56	3922	16383
Walincourt.	2127	2183	56	»	8353	76	6155	19942
Totaux....	27727	29191	1464	»	104149	61	76077	226882
Canton de Marcoing.								
Anneux.	453	504	51	»	4238	36	1537	7603
Banteux.	808	867	59	»	3559	56	1998	7118
Bantouzelle.	976	984	8	»	4677	81	3841	9952
Boursies.	818	802	»	16	6594	48	3102	11515
Cantaing.	685	686	1	»	6281	62	3934	12622
Crévecœur.	2195	2305	110	»	19334	33	6436	36882
Doignies.	814	807	»	7	7120	33	2225	13755
Flesquières.	746	751	5	»	4582	62	3001	9890
Gonnelieu.	915	905	»	10	3892	41	1741	7292
Gouzaucourt.	2354	2406	52	»	11104	35	3938	21560
Honnecourt.	1553	1622	69	»	8915	63	5614	19533
Lesdain.	969	1012	43	»	4621	42	1948	8359
Marcoing.	1608	1658	50	»	10113	8	794	14986
Masnières.	1713	1835	122	»	11311	23	2616	20134
Mœuvres.	848	868	20	»	5228	52	2741	11095
Noyelles.	597	624	27	»	5768	41	2346	10244
Ribecourt.	673	691	18	»	5183	38	2054	10020
Rumilly.	1815	1814	»	1	7397	42	3129	13268
Villers-Ghislain.	2025	2040	15	»	8976	19	1740	15162
Villers-Plouich.	1012	1001	»	11	6328	36	2225	12289
Totaux....	23577	24182	605	»	145616	39	57020	273279
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	430	455	25	»	1224	99	1194	3000
Bermerain.	1261	1290	29	»	5725	29	1663	9842
Briastre.	843	921	78	»	6367	64	4014	13301
Cappelle.	341	370	29	»	2319	29	966	5639
Escarmain.	1159	1153	»	6	5518	52	2879	10721
Haussy.	2960	3073	113	»	13188	49	6411	26552
Martin (St.-).	696	694	»	2	3925	42	1625	7399
Montrécourt.	300	315	15	»	2187	82	1771	5070
Python (St.-)	1709	1793	84	»	8600	54	4616	17080
A reporter....	9699	10064			56057		25139	98604

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report...	9699	10064			50057		25139	98604
Romeries.	903	937	34	»	5640	60	3387	10250
Saulzoir	2213	2280	167	»	10590	63	6491	21334
Solesmes.	5579	5677	98	»	33825	35	11655	61971
Sommaing.	548	590	42	»	2804	57	1581	5624
Vendegies-sur-Écail.	1275	1295	20	»	6000	22	1311	9782
Vertain.	1262	1248	14	»	5351	55	2008	10076
Viesly.	2608	2766	158	»	10046	46	4587	19546
Vaast (St.-).	1705	1710	5	»	5566	70	3907	12231
Totaux....	25792	26667	875	»	129879	47	60966	249418
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	596	560	»	36	5628	35	2003	9991
Avesnes-Nord.	2528	2960	432	»	27442	28	5119	45154
Bas-Lieu.	377	410	33	»	4931	26	1272	8416
Beugnies.	534	530	»	4	4943	23	1135	8130
Dompierre.	1037	1020	»	17	8608	21	1790	14080
Dourlers.	940	960	20	»	6986	23	1624	11369
Felleries.	1752	1686	»	66	11431	15	1653	17709
Flaumont et Waud.	402	391	»	11	3179	42	1356	6122
Floursies.	231	225	»	6	2130	43	927	3921
Hilaire (St -).	874	909	35	»	7692	18	1353	12353
Ramousies.	604	515	»	89	3500	58	2014	7018
Semeries.	770	754	»	16	6149	30	1830	10752
Semousies.	309	299	»	10	1979	37	728	3573
Taisnières-en-Thiér.	885	865	»	20	6928	27	1876	12030
Totaux....	11839	12084	245	»	101526	24	24680	170618
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	1024	1171	147	»	9417	16	1518	15277
Avesnes-Sud.	1248	1231	»	17			Voir Avesnes-N.	
Beaurepaire.	565	555	»	10	3643	51	1876	6470
Boulogne.	430	468	38	»	5417	54	2932	10005
Cartignies.	1856	1880	24	»	14251	44	6186	27151
Etrœungt.	2290	2280	»	10	20698	34	7073	36556
Fayt-le-Grand.	615	595	»	20	6024	43	2625	11126
Fayt-le-Petit.	450	466	16	»	4404	54	2392	7669
Floyon	1341	1274	»	67	10518	22	2340	17214
Haut-Lieu.	404	417	13	»	4155	30	1257	7756
La Roullies.	544	500	»	44	3958	36	1418	7163
Marbaix.	979	895	»	84	5419	31	1693	9346
Sains.	1552	1509	»	43	10478	54	5531	20131
Totaux....	13298	13241	»	57	98382	37	36841	176164

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Bavai.								
Amfroipret.	337	351	14	»	1394	48	660	2601
Audignies.	177	150	»	27	1799	28	490	3054
Bavai.	1635	1587	»	48	12267	3	369	17822
Bellignies.	777	808	31	»	4940	39	1944	8820
Bermeries.	411	424	13	»	3245	33	1057	5599
Bettrechies.	337	329	»	8	2459	42	1045	4369
Feignies.	1857	1929	72	»	12205	30	3720	20900
Flamengrie (La)	340	328	»	12	1554	32	495	2942
Gussignies.	461	443	»	18	2492	28	699	4687
Honhergies.	1048	1026	»	22	9549	28	2655	16126
Houdain.	908	916	8	»	8454	36	3041	13370
Longueville (La)	1255	1228	»	27	11360	10	1123	16984
Louvignies-Bavai.	703	715	12	»	5286	45	2360	8998
Mecquignies.	1032	1001	»	31	3966	37	1483	7363
Neuf-Mesnil.	245	336	91	»	1021	26	260	1679
Obies.	1187	1134	»	53	4038	32	1479	9161
Taisnières-sur-Hon.	1282	1255	»	27	12272	31	3760	20896
Waast (St.-)	627	615	18	»	5496	34	1821	8604
Totaux....	14619	14605	»	14	104397	27	28467	173975
Canton de Berlaimont.								
Aulnoye.	322	338	16	»	4804	17	805	7384
Aymeries.	245	248	3	»	2860	24	699	4775
Bachant.	824	867	43	»	5841	18	1055	9438
Berlaimont.	2353	2609	256	»	16991	34	5667	30188
Boussières.	251	261	10	»	2034	30	618	3385
Ecuelin.	172	175	3	»	1480	63	936	3078
Hargnies.	572	586	14	»	3395	25	845	5272
Leval.	654	613	»	41	4494	29	1320	7082
Monceau-St.-Waast.	615	696	81	»	4075	30	1226	8089
Noyelles.	507	507	»	»	6323	16	1004	10198
Pont-sur-Sambre.	1310	1326	16	»	9492	15	1434	14817
Rémy-Chaussée(St.-)	750	737	»	13	3760	30	1101	6075
Sassegnies.	406	444	38	»	3522	31	1078	6286
Vieux-Mesnil.	390	403	13	»	2739	38	1030	4599
Totaux...	9371	9810	439	»	71810	26	18818	120666
Canton de Landrecies.								
Bousies.	1839	1840	1	»	7864	48	3734	15182
Croix.	527	552	25	»	2759	30	1101	5048
Favril	787	738	»	49	6024	16	992	10104
Fontaine-au-Bois.	1081	1097	16	»	6536	35	2356	11690
Forest.	1673	1770	97	»	7355	12	876	11302
A reporter....	5907	5997			30538		9059	53326

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	9	8
Report...	5907	5997			30538		9059	53326
Landrecies.	3984	4419	435	»	32397	10	3328	48452
Maroilles.	2171	2154	»	17	26524	13	3434	41123
Preux-au-Bois.	1617	1612	»	5	4587	31	1418	8609
Prisches.	1541	1518	»	23	11395	8	907	17105
Robersart.	255	253	»	2	1837	71	1292	3584
Totaux....	15475	15953	478	»	107278	18	19438	172199
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	152	153	1	»	1294	49	652	2565
Beaufort.	1232	1275	43	»	6687	29	1956	10539
Bersillies.	194	201	7	»	1634	26	430	3076
Bettignies.	205	202	»	3	2323	47	1107	4042
Boussois.	426	450	24	»	3518	43	1502	6520
Cerfontaine.	402	397	»	5	1841	62	1135	3760
Colleret.	1102	1148	46	»	8039	8	640	12033
Damousies.	293	294	1	»	1466	53	776	3045
Eclaibes.	331	332	1	»	2041	45	905	3771
Ellesmes.	527	509	»	18	3911	23	911	6800
Ferrière-la-Grande.	1493	1787	294	»	11661	8	837	16743
Ferrière-la-Petite.	780	785	5	»	3907	25	955	6221
Gognies-Chaussée.	837	839	2	»	4918	33	1581	8609
Hautmont.	1428	2223	795	»	14182	20	2682	21983
Jeumont.	978	1120	142	»	7301	6	408	10672
Limont-Fontaine.	541	557	16	»	3071	8	242	4602
Louvroil.	822	1007	185	»	5767	39	2039	10703
Mairieux.	514	501	»	13	3739	8	289	5967
Marpent.	609	673	64	»	3146	24	753	4959
Maubeuge.	7719	8663	944	»	58209	3	1062	80060
Obrechies.	303	310	7	»	1880	26	484	3079
Quiévelon.	286	273	»	13	1119	39	441	2095
Recquignies.	404	447	43	»	2420	26	634	4078
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	407	480	73	»	2743	34	919	4823
Rousies.	450	508	58	»	3802	23	849	6014
Vieux-Reng.	961	924	»	37	7038	8	563	10513
Villers-Sire-Nicole.	1373	1382	9	»	9156	13	1212	13902
Wattignies.	228	241	13	»	1513	46	690	2906
Totaux....	24997	27681	2684	»	178324	17	27254	274170
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	1151	1208	57	»	6184	21	1285	10119
Engle-Fontaine.	1685	1714	29	»	7311	43	3125	12268
Ghissignies.	487	530	43	»	4381	20	871	7270
Hecq.	567	571	4	»	1747	67	1175	3764
Jolimetz.	1028	979	»	48	5519	30	1626	9704
A reporter....	4918	5002			25142		8082	43125

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	Population d'après le recensement. de 1856.	Difference en plus.	Difference en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report ...	4918	5002			25142		8082	43125
Locquignol.	615	614	»	1	5548	31	1684	9466
Louvignies-Quesnoy.	1119	1108	»	11	7137	44	3119	12277
Neuville.	705	682	»	23	2737	48	1297	5742
Poix.	1995	1988	»	7	8917	20	1746	15262
Potelle.	256	239	»	17	2682	33	877	4764
Quesnoy-Est.	1977	1813	»	164	24735	38	9341	36288
Raucourt.	281	297	16	»	1180	66	775	2491
Ruesnes.	532	491	»	41	4359	25	1074	7188
Salesches.	648	614	»	34	3593	56	1994	7155
Vendegies-au-Bois.	1162	1131	»	31	6650	29	1921	11525
Totaux....	14208	13979	»	229	92680	34	31910	155183
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	385	368	»	17	2090	59	1238	4248
Eth.	321	309	»	12	3010	42	1276	6006
Frasnoy.	505	532	27	»	5751	8	447	9013
Gommegnies.	3093	3167	74	»	16276	28	4573	25888
Jenlain.	998	1009	11	»	6527	26	1710	10788
Maresches.	874	921	47	»	4747	8	376	7082
Orsinval.	526	554	28	»	3672	20	1083	6263
Preux-au Sart.	434	432	»	2	3595	18	635	6091
Quesnoy-Ouest.	1554	2135	581	»	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	873	891	18	»	4755	27	1259	8157
Villereau.	943	970	27	»	3831	45	2555	11258
Villerspol.	1485	1449	»	36	10598	10	1063	16016
Wargnies-le-Grand.	825	820	»	5	5209	35	1879	8970
Wargnies-le-Petit.	797	830	33	»	4811	19	904	8133
Totaux....	13613	14387	774	»	76872	25	18998	127912
Canton de Solre-le-Château.								
Aibes.	378	335	»	43	2510	54	1370	4901
Beaurieux.	337	311	»	26	2003	69	1357	4261
Berelles.	210	198	»	12	1454	70	1017	3117
Bousignies.	591	621	30	»	4190	8	328	6736
Choisies.	90	96	6	»	635	21	133	1083
Clairfayt.	440	399	»	41	2752	63	1746	5814
Cousolre.	1633	1746	113	»	10255	8	814	15005
Dimechaux.	268	275	7	»	1673	38	633	3032
Dimont.	416	418	2	»	2664	26	698	4666
Eccles.	184	186	2	»	824	78	637	1840
Fontaines (lez).	396	395	»	1	1713	28	467	2924
A reporter....	4943	4980			30673		9200	53379

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	Population d'après le recensement. de 1856.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	9	8
Report....	4943	4980			30673		9200	53379
Hestrud.	446	448	2	»	2130	20	437	3529
Liessies.	1173	1105	»	68	4536	27	1207	7589
Sars-Poteries.	1113	1220	107	»	6118	29	1735	11754
Solre-le-Château.	2758	2777	19	»	17053	29	4767	28493
Solrinnes.	246	231	»	15	1482	37	553	2552
Totaux....	10679	10761	82	»	61992	29	17999	107297
Canton de Trélon.								
Anor.	3066	2967	»	99	13602	3	405	19448
Baives.	318	311	»	7	2124	8	170	3182
Eppe-Sauvage.	903	833	»	70	7392	8	592	11072
Féron.	630	620	»	10	5932	35	2035	10886
Fourmies.	3360	4654	1294	»	28239	11	2673	40132
Glageon.	1313	1362	49	»	7644	3	232	10931
Moustier.	260	235	»	25	2042	40	809	3578
Ohain.	1086	1100	14	»	4892	8	391	7303
Rainsars.	307	278	»	29	2297	8	184	3812
Trélon.	2212	2336	124	»	18966	8	1503	27837
Wallers.	529	514	»	15	2834	16	471	4641
Wignehies.	2415	2307	»	108	11770	24	2719	18798
Willies.	542	505	»	37	2027	43	866	5431
Totaux....	16941	18022	1081	»	109761	13	13050	164991
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
Arleux.	1557	1528	»	29	13804	26	3582	23427
Aubigny-au-Bac.	1066	1003	»	63	4715	17	774	7429
Brunemont.	561	555	»	6	2280	8	184	3414
Bugnicourt.	770	743	»	27	6227	11	701	9729
Cantin.	864	928	64	»	12115	32	3887	22124
Erchin.	500	496	»	4	4684	50	2318	9196
Estrées.	985	1010	25	»	5986	8	478	8967
Fechain.	1147	1155	8	»	4893	30	1472	7657
Fressain.	741	744	3	»	6615	28	1856	11510
Gœulzin.	930	902	»	28	6186	8	494	9551
Hamel.	484	462	»	22	3563	30	1096	5759
Lécluse.	1672	1666	»	6	7192	8	569	10580
Marcq.	477	532	55	»	5629	15	851	10062
Monchecourt.	620	660	40	»	7633	31	2365	13803
Villers-au-Tertre.	402	387	»	15	3997	37	1480	7129
Totaux .	12776	12771	»	5	95524	23	22100	160337

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai-Nord.								
Anhiers.	421	413	»	8	2077	18	364	3324
Douai-Nord.	7645	8935	1260	»	230716	9	19817	338603
Flines-lez-Raches.	3660	3672	12	»	23264	8	1838	34071
Lallaing.	1831	1911	80	»	7256	8	575	10023
Sin.	3043	3190	142	»	18168	5	886	27660
Waziers.	1026	1211	185	»	6612	22	1421	10827
Totaux....	17661	19332	1671	»	288133	8	24901	425508
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	3057	3826	769	»	14601	46	6510	27157
Auberchicourt.	1476	1585	109	»	9514	26	2508	14164
Dechy.	1392	1478	86	»	10027	»	»	14447
Douai-Sud.	5148	5871	423	»	Voir Douai-Nord.			
Ecaillon.	683	645	»	38	4594	40	1857	8375
Ferin.	653	700	47	»	7822	13	1000	11871
Guesnain.	427	430	3	»	4729	29	1359	8092
Lewarde.	1120	1089	»	31	6181	21	1291	11325
Loffre.	181	202	21	»	2451	27	650	4078
Masny	829	870	41	»	8161	38	3098	14238
Montigny.	733	729	»	4	5727	8	454	8605
Roucourt.	309	294	»	15	3436	32	1090	5753
Totaux....	16308	17719	1411	»	77243	25	19817	128105
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	1092	1092	»	»	8894	8	707	12274
Courchelettes.	192	214	22	»	2892	18	527	4678
Cuincy.	883	956	73	»	10093	20	2008	16181
Douai-Ouest.	7405	8013	608	»	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	576	609	33	»	5606	8	449	8397
Flers.	958	994	36	»	7459	31	2279	12202
Lambres.	811	875	64	»	12646	12	1414	19054
Lauwin-Planque.	619	631	12	»	5405	20	1136	8765
Raches.	1305	1390	85	»	8040	12	964	12036
Raimbeaucourt.	2058	2109	51	»	13775	23	3095	22685
Roost-Warendin.	1373	1787	414	»	8579	8	645	12667
Totaux...	17272	18670	1398	»	83389	16	13224	129940
Canton de Marchiennes.								
Alnes.	630	655	25	»	2962	76	2232	6196
Bouvignies.	1976	1916	»	61	9347	17	1621	14943
Bruille-lez-March.	762	815	53	»	4475	44	1971	8507
Erre.	1097	1172	75	»	5344	3	158	7736
A reporter....	4465	4558			22129		5982	37382

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	9	8
Report....	4455	4558			22129		5982	37382
Fenain.	1990	1973	»	17	8915	»		12824
Hornaing.	1088	1140	52	»	7903	3	236	12447
Marchiennes-Ville.	3047	3066	19	»	21673	3	640	30449
Marchiennes-Camp.	393	397	4	»	3294	41	1372	6045
Pecquencourt	1350	1366	16	»	10073	13	1350	15534
Rieulay.	416	440	24	»	1669	62	1034	3267
Somain.	3065	3386	321	»	19093	15	2819	29672
Tilloy.	496	530	34	»	3350	48	1587	6792
Villers-Campeau.	158	163	5	»	2209	16	352	3717
Vred.	1345	1375	30	»	3498	6	208	5190
Wandignies et Ham.	893	932	39	»	6139	23	1426	9847
Totaux...	18696	19325	629	»	109945	16	17056	173160
Canton d'Orchies.								
Aix.	996	1018	22	»	6628	72	4771	14844
Auchy.	1654	1716	62	»	9413	23	2141	16133
Beuvry.	1972	1937	»	35	11274	48	5431	22136
Coutiches.	2183	2118	»	65	13680	23	3129	22633
Faumont.	1569	1491	»	78	9565	27	2577	16233
Landas.	2346	2302	»	44	13650	50	6725	26405
Nomain.	2421	2378	»	43	19018	47	8919	37258
Orchies.	3508	3606	98	»	29944	8	2256	43205
Saméon.	1747	1772	25	»	9309	54	5104	18655
Totaux....	18396	18338	»	58	122481	34	41044	217492
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	5034	4974	»	60	66483	8	5491	97330
Bruille-St.-Amand.	2240	2088	»	152	10544	33	3470	17824
Chateau-L'Abbaye.	817	817	»	»	4816	51	2436	9470
Flines-lez-Mortagne.	1860	1860	»	»	10670	14	1492	16691
Hasnon.	3000	3592	»	8	12971	3	389	19163
Mortagne	1152	1064	»	88	7217	8	555	10559
Petite-Forest-de-R.	805	868	63	»	4399	62	2669	9363
Raismes.	3678	4107	429	»	26659	3	779	38963
Totaux....	19186	19370	184	»	143759	12	17281	219363
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	4493	4546	53	»	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	283	328	45	»	2628	20	510	4283
Brillon.	702	741	39	»	4671	8	360	2845
Lecelles.	2185	2114	»	71	17015	16	3032	27265
A reporter....	7663	7729			24314		3902	38393

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1851.	Population d'après le recensement de 1856.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report. ..	7663	7729			24314		3902	38393
Maulde.	1221	1225	4	»	5593	22	1245	9379
Millonfosse.	603	605	2	»	3998	3	119	5776
Nivelle.	1237	1148	»	89	6234	24	1510	10267
Rosult.	1426	1360	»	66	9613	45	4298	16591
Rumegies.	1710	1623	»	87	8615	49	4255	16360
Sars et Rosières.	547	558	11	»	3083	36	1135	5553
Thun.	709	659	»	50	3615	3	108	5497
Totaux....	15116	14907	»	209	65065	26	16572	107816
Canton de Bouchain.								
Abscon.	1464	1630	166	»	9352	8	736	13800
Avesnes-le-Sec.	1611	1690	79	»	9395	59	5531	20070
Bouchain.	1577	1632	55	»	18906	8	1450	27260
Denain.	8691	9496	805	»	44938	18	7795	68816
Douchy.	1700	1846	146	»	11799	65	7608	23450
Émerchicourt.	86	83	»	3	3940	3	118	5916
Escaudain.	2028	2112	84	»	12041	29	4820	22080
Haspres.	3059	3216	157	»	13446	15	1976	19902
Haveluy.	732	802	70	»	4062	8	322	6118
Hélesmes.	1073	1086	13	»	5674	3	165	8410
Hordain.	1277	1362	85	»	7339	28	2080	11971
Lieu-St.-Amand.	621	646	25	»	4551	84	3825	10348
Lourches.	2798	3370	572	»	8497	49	4087	19734
Marquette.	1829	2000	171	»	9311	12	1102	15217
Mastaing.	809	786	»	23	6012	43	2571	12324
Neuville-sur-l'Esc.	806	894	88	»	6270	27	1701	12332
Noyelles-sur-Selle.	687	660	»	27	4988	88	4282	11764
Rœulx.	1195	1309	114	»	5351	21	1118	8811
Wasnes-au-Bac.	698	735	37	»	4362	46	1883	8251
Wavrechain-s.-Den.	243	282	39	»	2887	3	79	4143
Wavrechain-s.-Faulx	638	662	24	»	3934	34	1261	6936
Totaux....	33622	36299	2677	»	197612	28	54600	337653
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	402	329	»	73	4811	11	528	7653
Condé.	5110	5710	600	»	41884	6	2504	61176
Crespin.	1400	1457	57	»	16644	9	1338	24303
Escaupont.	897	950	53	»	6743	3	191	9641
Fresnes.	4914	4727	»	187	29453	3	844	41728
Hergnies.	3113	3060	»	53	11552	3	341	16997
Odomez.	421	445	24	»	2093	29	612	3748
Thivencelles.	650	499	»	151	4913	8	392	7304
Vicq.	812	835	23	»	4532	3	134	6685
Vieux-Condé.	4720	4978	258	»	18320	3	505	26160
Totaux....	22439	22900	551	»	140945	5	7389	205453

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement.		Différence		Principal des quatre contributions directes pour 1856	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
	de 1851.	de 1856.	en plus.	en moins.		Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	1048	1086	38	»	8183	34	2777	14316
Etrœux.	551	578	27	»	6115	65	3970	13958
Marly.	1337	1449	112	»	16575	41	6807	29861
Onnaing.	3437	3357	»	70	22273	25	5740	39306
Préseau.	1712	1709	»	3	8646	38	3268	15749
Quaroube.	2197	2274	77	»	14050	24	3240	21821
Quiévrechain.	888	885	»	3	6559	24	1523	11182
Rombies.	531	546	15	»	4442	56	2495	8980
Saultain.	953	930	»	14	7896	49	3866	15760
Sebourg.	1814	1756	»	58	13305	37	4873	23112
Valenciennes-Est.	7210	7333	123	»	264344	8	20822	368300
Totaux....	21668	21912	244	»	372388	16	60381	562345
Canton de Valenciennes-Nord.								
Anzin.	5006	5855	849	»	35738	3	959	49326
Aubry.	950	991	41	»	4828	46	2181	10165
Bellaing.	426	378	»	48	3238	17	563	5707
Beuvrages.	1128	1195	67	»	5784	44	2572	11045
Bruay.	2463	2635	172	»	13156	21	2773	21326
Saulve (St.-)	1936	2048	112	»	21050	21	4043	33451
Valenciennes-Nord.	7797	7944	147	»	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	3301	3190	»	111	18912	3	564	28180
Totaux....	23007	24236	1229	»	102706	13	13655	159200
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	804	899	95	»	7040	36	2534	13633
Aulnoy.	1500	1583	83	»	9049	43	2804	17548
Famars.	677	819	142	»	6794	32	2139	11949
Haulchin.	666	708	42	»	6463	23	1518	10559
Hérin.	1027	1128	96	»	6240	8	478	9265
Maing.	1730	1708	»	22	12624	6	752	18772
Monchaux.	484	472	»	12	3905	83	3209	7828
Oisy.	214	226	12	»	2053	35	711	3667
Prouvy.	760	805	45	»	4656	8	362	6966
Quérenaing.	540	526	»	14	3734	32	1194	6651
Rouvignies.	260	253	»	7	2479	28	697	4027
Thiant.	1062	1066	4	»	8750	29	2546	16178
Trith-St.-Léger.	2495	2898	403	»	19536	8	1486	28359
Valenciennes-Sud.	8256	8952	696	»	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	1266	1330	64	»	9108	53	4799	18606
Totaux....	21741	23368	1627	»	102431	24	25329	174004

Récapitulation par canton.

NOMS des CANTONS	Population d'après le recensement. de 1851.	Population d'après le recensement. de 1856.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	9	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.								
Bergues.	16200	15477	»	723	143013	22	31378	235597
Bourbourg.	13270	13352	82	»	109680	26	27959	186716
Dunkerque-Est.	19739	19573	»	166	300485	18	55758	438459
Dunkerque-Ouest.	18574	20017	1443	»	25938	31	8137	45306
Gravelines.	8136	8482	356	»	55330	11	5880	84608
Hondschoote.	14036	13683	»	355	97554	25	24829	160065
Wormhoudt.	15486	15133	»	353	110900	44	49851	207262
Totaux.....	105441	105717	276	»	842900	24	203792	1358013
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.								
Bailleul (Nord-Est.)	14869	14837	»	32	116688	54	63850	232013
Bailleul (Sud-Ouest)	13646	13430	»	216	51006	56	28421	100457
Cassel.	14758	14076	»	682	104297	40	40453	187770
Hazebrouck (Nord.)	14321	14076	»	245	126717	44	55516	238400
Hazebrouck (Sud.)	13369	12975	»	394	53202	42	22431	99466
Merville.	19103	19352	249	»	108157	39	41612	195343
Steenvoorde.	14449	13988	»	461	88986	47	42134	173191
Totaux.....	104515	102734	»	1781	649053	45	294413	1226642
ARRONDISSEMENT DE LILLE.								
Armentières.	18664	20896	2232	»	127983	41	57306	241214
Bassée (La).	14450	14555	105	»	87195	35	30527	154580
Cysoing.	18441	18169	»	272	99615	40	46275	187943
Haubourdin.	21803	23461	1658	»	126726	50	63275	249458
Lannoy.	22965	24189	1224	»	117100	43	50611	219841
Lille (Nord-Est.)	23356	26629	3273	»	1169609	9	100423	1270032
Lille (Centre.)	20030	20264	234	»	16248	58	9441	22708
Lille (Sud-Est.)	21732	23922	2189	»	21626	50	10852	41803
Lille (Sud-Ouest.)	30052	38568	8516	»	214965	10	22083	247129
Lille (Ouest.)	22353	22638	285	»	58842	44	26147	117712
Pont-à-Marcq.	17515	17305	»	208	115936	45	51997	220090
Quesnoy-sur-Deûle	17114	17657	543	»	113699	43	48750	210724
Roubaix.	47946	54104	6158	»	369084	40	148239	649176
Seclin.	20682	21113	431	»	129301	31	40186	221755
Tourcoing (Nord.)	26331	31231	4900	»	297605	66	107043	527377
Tourcoing (Sud.)	27721	29576	1855	»	56540	36	28764	113836
Totaux.....	371156	404279	33123	»	3122163	27	837047	5182612
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.								
Cambrai (Est.)	21002	20915	»	87	276590	28	77108	477217
Cambrai (Ouest.)	23450	23631	181	»	73800	44	32735	139216
Carnières.	22680	24079	1399	»	95435	53	50832	187732
Câteau (Le).	30017	31198	1181	»	165873	38	63622	207884
Clary.	27727	29191	1464	»	104149	61	76077	226882
Marcoing.	23577	24182	605	»	145616	39	57020	273479
Solesmes.	25792	26667	875	»	129879	47	60966	240418
Totaux.....	174945	179863	5618	»	991356	42	418260	1841828

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des CANTONS.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.								
Avesnes (Nord.)	11839	12084	245	»	101526	24	24680	170618
Avesnes (Sud.)	13298	13241	»	57	98382	37	36841	176164
Bavai.	14619	14605	»	14	104397	27	28467	173975
Berlaimont.	9371	9810	439	»	71810	26	18818	120666
Landrecies.	15475	15953	478	»	107278	18	19438	172199
Maubeuge.	24997	27681	2684	»	178324	17	27354	274170
Quesnoy (Est.)	14208	13979	»	229	93680	34	31910	155183
Quesnoy (Ouest.)	13613	14387	774	»	76872	25	18998	127913
Solre-le-Château.	10679	10761	82	»	61992	29	17999	107297
Trélon.	16941	18022	1081	»	109761	13	13050	164991
Totaux.....	145040	150523	5483	»	1003022	24	237355	1643176
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.								
Arleux.	12776	12771	»	5	95524	23	22109	160337
Douai (Nord.)	17661	19332	1671	»	288133	8	24901	425508
Douai (Sud.)	16308	17719	1411	»	77243	25	19817	128105
Douai (Ouest.)	17272	18670	1398	»	83389	16	13224	129940
Marchiennes	18696	19325	629	»	109945	16	17056	173160
Orchies.	18396	18338	»	58	122481	34	41044	217492
Totaux.....	101109	106155	5046	»	776715	18	138101	1234547
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.								
Amand (St.) (rive-g.)	19186	19370	184	»	143759	12	17281	219363
Amand (St.) (rive-d.)	15116	14907	»	209	65065	26	16572	107816
Bouchain.	33622	36299	2677	»	197612	28	54600	337653
Condé.	22439	22990	551	»	140945	5	7389	205453
Valenciennes (Est.)	21668	21912	244	»	372388	16	60381	562345
Valenciennes (Nord)	23007	24236	1229	»	102706	13	13655	159200
Valenciennes (Sud.)	21741	23368	1627	»	102431	24	25329	174004
Totaux.....	156779	163082	6303	»	1124906	18	195107	1765806

Récapitulation par arrondissement.

NOMS des ARRONDISSEMENTS.	Population d'après le recensement. de 1851.	de 1856.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1856	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1856.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Dunkerque.	105441	105717	276	»	842909	24	203792	1358013
Hazebrouck.	104515	102734	»	1781	649053	45	294413	1226642
Lille.	371156	404279	33123	»	3122163	27	837047	5182612
Cambrai.	174245	179863	5618	»	991358	42	418360	1861619
Avesnes.	145040	150523	5483	»	1003022	24	237355	1643176
Douai.	101109	106155	5046	»	776715	18	138101	1234547
Valenciennes.	156779	163082	6303	»	1124906	18	195107	1765806
Totaux.....	1158285	1212353	54068	»	8510117	28	2324173	14272455

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1856.

Le 25 août 1856, à trois heures de relevée, le conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 14 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la préfecture, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet appelle à prêter le serment prescrit par la constitution, M. Beck, élu en 1856 par le canton de Steenwoorde, en remplacement de M. Revel, démissionnaire, et M. Marchant, réélu en 1855 pour le canton de Maubeuge, et qui n'a pas assisté à la dernière session. M. le Préfet lit ensuite un décret du 11 août qui nomme aux fonctions de *président du conseil général*, M. Marchant, sénateur; de *vice-président*, M. Danel, président de chambre à la cour impériale de Douai; et aux fonctions de *secrétaire*, M. de Clebsattel, avocat, membre du Corps législatif.

Nous donnons, ci-après, le résumé, par ordre alphabétique, des délibérations du Conseil, pendant la session de 1856 :

Aliénés. Approbation du compte de l'exercice 1855 et allocation au sous-chapitre XIV du budget, du crédit demandé de 2,005 fr. 90 pour solder les dépenses de cet exercice; — Adoption du projet de budget pour l'exercice 1857, et par suite, allocation au sous-chapitre X, du crédit demandé de 147,800 fr.; — Fixation au taux des années précédentes, du concours des communes pour 1857; — Décision qui arrête à cent le nombre des places réservées dans les asiles de Lille et d'Armentières, aux aliénés non-dangereux; — Conformément à un décret du 14 juillet, émission d'un avis tendant à fixer le traitement du receveur de l'asile d'Armentières, à 3,200 fr., et celui du receveur de l'asile de Lille, à 2,800 fr., sauf l'augmentation à laquelle ce dernier aurait droit lors de l'augmentation de la population de l'hospice.

Associations agricoles. Vote les encouragements ordinaires en faveur de ces associations avec subventions extraordinaires aux comices de Lille, Douai et Cambrai; — Vœu de voir augmenter dans une forte proportion les allocations annuelles données par le Gouvernement aux sociétés agricoles de l'Empire.

Biens communaux. Le conseil général s'associe au vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes pour qu'une loi vienne prescrire l'amodiation des biens communaux qui sont actuellement abandonnés au pacage.

Cadastre. Inscription au budget du crédit de 17,400 fr., à allouer aux communes des deux cantons de Bailleul pour achever leur cadastre et à celles du canton de Seclin pour continuer le leur ; — Renouvellement du vœu tendant à ce que la loi du 7 août 1850 soit modifiée, afin qu'on restitue au département les centimes spéciaux pour recommencer le cadastre.

Caisses d'épargnes. Le conseil renouvelle les vœux précédemment formulés pour que les conseils municipaux établissent des caisses d'épargnes dans toutes les localités où ces institutions doivent produire d'utiles résultats.

Caisse des retraites. M. le ministre de l'intérieur a exprimé le désir que les agents et employés des asiles d'aliénés de Lille et Armentières pussent s'associer à la caisse des retraites des employés de la préfecture. Le conseil adopte cette mesure, à partir de 1857, pour les directeurs, médecins, receveurs, économes et surveillants en chef. Sur la proposition de M. le Préfet, il accorde la même faveur à M. Minart, inspecteur des enfants assistés, en faisant remarquer toutefois qu'il verrait avec regret que l'on admît au partage des mêmes avantages beaucoup d'agents qui fussent dans des conditions analogues à celles des directeurs d'asiles d'aliénés, lesquels n'arrivent souvent dans le département qu'au terme de leur carrière administrative.

Centimes facultatifs. Le conseil décide que 7 centimes seront mis en recouvrement en 1857.

Chambres d'agriculture. Le conseil constate l'utilité des ces assemblées. — La chambre consultative de Valenciennes a fait ressortir les erreurs grossières renfermées dans les documents donnés par les communes sur la statistique agricole. — La chambre de Dunkerque a fait la même remarque et a demandé qu'une instruction rédigée par les soins de l'administration pût éclairer les habitants des campagnes sur l'utilité des statistiques. Le conseil général appuie ce vœu auprès de M. le Préfet, et s'associant à la chambre de Lille, réclame de nouveau l'entrée en franchise du *guano du Pérou*.

Chambre des manufactures. — Le conseil général appuie la demande du conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'établissement d'une chambre consultative des manufactures au chef-lieu de cet arrondissement.

Chasse. — *Police*. Le conseil reconnaît la sagesse des dispositions de l'arrêté préfectoral qui règlemente la chasse des divers animaux, mais croit toutefois demander à M. le Préfet des modifications à l'article 6 dudit arrêté, relatif à la chasse de la bécasse, de la grive et de l'alouette.

Chemins de fer. — *Ligne de St.-Quentin à Erquelines*. Chemin en exploitation. Vœu tendant à ce que les stations définitives soient construites dans le délai fixé.

Ligne de Cambrai. Le section de Somain à Bouchain est près

d'être terminée. — Les travaux du tracé de Busigny à Cambrai ont été retardés. Prière est faite à M. le Préfet d'en hâter l'exécution. Vœu pour le maintien dans les projets de la compagnie de la station entre Cattenières et Wambaix.

Ligne de Mons à Hautmont. Les préliminaires d'exécution sont achevés. Il va être procédé aux expropriations.

Porte Ferrand à Valenciennes. Le classement des ponts et passages de ce nom comme annexes de la route impériale N.° 45, est refusé par M. le ministre. C'est une transaction entre l'Etat et la ville qui doit terminer ce différent.

Ligne de Lille à Strasbourg. Vœu que le Gouvernement veuille bien, dans le plus bref délai, accorder la concession d'un chemin de fer direct entre Lille et Strasbourg; — Que ce chemin traverse l'arrondissement d'Avesnes, qu'il soit indépendant des lignes déjà existantes, et ne leur fasse pas d'emprunts qui seraient une cause de ralentissement et de gêne dans la circulation.

Ligne de Fampoux à Hazebrouck. Renouvellement des vœux déjà émis pour l'exécution de cette ligne et pour qu'en cas de concession simultanée du chemin de Soissons et de celui de Fampoux, le Gouvernement impose pour condition que le chemin de Fampoux à Hazebrouck, devra être livré à la circulation avant ou au moins en même temps que celui de Soissons.

Ligne de Boulogne à St.-Omer. Vœu tendant à ce que ce chemin aboutisse à la station de Leforest.

Chemins vicinaux. Le conseil vote un crédit de 58,639 fr. pour subvention à accorder aux communes en faveur de l'établissement de leurs chemins de débouché; — Appuie les vœux du conseil d'arrondissement d'Avesnes pour le prolongement jusqu'à la frontière belge du chemin N.° 7 de Trélon à Eppe-Sauvage et le classement du chemin d'intérêt commun de Beugnies à Sains; — Emet le vœu que les traverses des villages soient comprises dans le classement des chemins vicinaux; — Persiste dans ses vœux précédents pour obtenir que la loi sur la police du roulage soit modifiée en ce qui touche le poids des voitures; — Alloue, pour les divers traitements du personnel de la petite voirie, le crédit normal de 37,600 fr.; — Règle les tarifs de conversion en argent des prestations en nature, tout en réduisant la journée de la vache à la moitié de celle du bœuf; — Exprime le vœu que le pacage des moutons sur les chemins soit autorisé, et que la location de ce droit soit accordé aux communes.

Chemins vicinaux de grande communication. Le conseil général prie M. le Préfet de faire procéder à de nouvelles études du chemin de St.-Waast à la Guizette; — Recommande à l'attention de l'autorité départementale les observations relatives au projet du chemin de Bavai à Dour; — Rejette les demandes des villes d'Armentières et de Douai, tendant à être dispensées de toute participation à l'entre

tien de chemins devenus, à leur avis, inutiles pour elles ;— Exprime le désir d'obtenir de nouveaux renseignements sur le projet de classement du chemin de Bourbourg au Pont-l'Abesse ; — Réclame de nouveau la révision de la loi sur la police du roulage ;—Emet le vœu que le projet d'un chemin de grande communication de Féron à Fourmies soit mis à l'étude ; — Demande à M. le Préfet de faire droit, s'il y a lieu, aux réclamations des industriels des arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque qui seraient indûment imposés ; — Vote, pour 1857, cinq centimes au principal des quatre contributions directes, pour l'exécution et l'entretien des chemins de grande communication.

Circonscriptions de communes. — Les hameaux de Drumez et d'Hérignies demandent à être séparés de la commune d'*Attiches* pour être réunis à celle de *Tourmignies*. Le conseil est d'avis que la partie seule de Drumez, située au-delà de la drève de la Marque, *doit être annexée à* Tourmignies, à la condition, toutefois, que cette mesure n'aura d'effet qu'à l'extinction de l'emprunt contracté, en 1847, par Attiches.

Le hameau de Petit-Poix, de la commune de *Poix*, sollicite sa réunion à la commune d'*Englefontaine*. Le conseil général appuie cette demande.

Compte départemental. — Le conseil approuve le compte départemental de 1855.

Concours d'animaux. — *Animaux reproducteurs.* Le conseil vote un crédit de 1,500 francs pour le concours départemental qui a lieu à Lille, et émet le vœu qu'attendu que l'action de ce concours s'étend à une grande circonscription de la région nord de la France, une allocation spéciale soit accordée sur les fonds des encouragements à l'agriculture portés au budget de l'Etat.

Animaux de boucherie. Le conseil partage l'avis de M. le Préfet sur l'utilité du concours qui a eu lieu à Lille en mars 1856 et dont ce magistrat se propose de solliciter le maintien pour 1857 ; — Demande que, pour laisser à la foire de Bergues les jours qui lui sont acquis depuis deux cents ans, et pour laisser ses avantages au concours régional qui se tient à Lille, des facilités spéciales soient accordées pour l'inscription à l'arrivée à Poissy des animaux de la race flamande : bœufs et génisses.

Conseils de salubrité. — Le conseil général constate les nombreuses améliorations hygiéniques dues aux avis de ces sociétés et vote un crédit de 3,520 fr. à répartir suivant la proposition de M. le Préfet.

Contributions directes. — Le conseil général approuve le projet de répartition proposé par M. le directeur du département.

Contribution foncière. — L'arrondissement d'Avesnes ayant renouvelé encore cette année, et pour la quatrième fois, sa demande en

dégrèvement du contingent qui lui est atttribué dans la contribution foncière, le conseil général, d'accord avec M. le Préfet, persiste à refuser le dégrèvement sollicité.

Cultes.—Le conseil accorde, savoir : au clergé diocésain, les allocations totales ordinaires de 18,600 fr.; au culte protestant, une augmentation de 200 fr., ce qui porte son subside à 1,200 fr.; et au culte israélite le crédit annuel de 500 fr.

Drainage. — Allocation d'un nouveau crédit de 8,600 fr. destiné à encourager la propagation du drainage et vœu tendant à faire demander à l'ingénieur draineur des études de niveaux et la formation d'une carte d'ensemble.

Ecole de médecine. Vote du subside annuel de 5,500 fr. Le Conseil exprime le désir qu'on se montre sévère dans la collation du grade d'officier de santé et qu'on rappelle à ces derniers qu'ils doivent réclamer le concours d'un docteur dans les cas graves, et qu'il leur est interdit de se qualifier du titre de médecin, chirurgien, accoucheur, etc.

Edifices départementaux. Le conseil arrête, ainsi qu'il suit, l'emploi, au budget de 1857, de l'imposition extraordinaire d'un centime additionnel, autorisée par la loi du 25 juin 1856, pour travaux à exécuter à divers édifices départementaux, savoir : Maison d'arrêt d'Hazebrouck, 7,621 francs; caserne de gendarmerie de Cambrai, 27,500 fr.; palais-de-justice de Dunkerque, 50,000 fr.

Elèves artistes. Le conseil accorde une pension de 600 francs à chacun des sujets ci-après : Delebarre, Ed., élève architecte, D.elle Verbrugghe, Th., élève chanteuse; et Collesson, Cl., élève sculpteur;—et continue aux élèves Deconynck, Gautier et Lobbedez, peintres; Moyaux, architecte; Delettrez, sculpteur; Snyders, violoniste, et Dihaux, bassoniste, les encouragements qui leur ont été alloués pendant les années précédentes.

Enfants assistés. Le conseil général approuve le compte de l'exercice 1855, lequel présente un excédant de crédit de 6,468 fr. à porter aux recettes de la première section du budget général; il adopte le projet de budget pour l'exercice 1857, et, en conséquence, alloue le crédit demandé de 20,000 fr. au sous-chapitre IX du budget départemental; il déclare qu'il n'y a pas lieu de s'associer au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à faire encore augmenter le tarif des pensions, élevé cette année à 67 fr.; il recommande à la bienveillante attention de M. le Préfet les jeunes enfants Elisa Dujardin et Alfred Vianne, qui paraissent pouvoir être placés dans des institutions d'aveugles; il appelle un blâme, de la part de l'autorité administrative, sur le préposé d'hospice signalé par M. l'inspecteur départemental, comme négligeant la visite des enfants; et émet le vœu qu'au lieu d'un seul rapport d'inspecteur, par année, il en soit fait un à l'expiration de chaque semestre.

Epizooties. — Ce service accomplit régulièrement ses travaux. — La pleuropneumonie épizootique est malheureusement toujours l'affection régnante. A ce sujet, le conseil regrette que le gouvernement n'ait pas encore fait étudier la question de savoir s'il y a lieu de classer cette maladie au nombre des vices redhibitoires. — Vote du crédit de 1,000 fr., destinés à assurer le service des épizooties en 1857.

Expositions d'agriculture. — *Concours universel de Paris.* Vote d'un crédit de 2,476 fr. 25 cent., destiné à solder les dépenses causées par les frais de transport, d'impression, etc.

Exposition centrale et départementale. Un concours régional d'animaux reproducteurs et d'instruments aratoires ayant eu lieu, cette année, à Valenciennes, M. le Préfet a cru devoir ajourner à 1857, l'exposition centrale et départementale d'agriculture qui devait être tenue à Douai en 1856. Le conseil, en conséquence, vote l'inscription, au budget du prochain exercice, de la somme de 4,000 fr. affectée à ces sortes d'expositions.

Fers étrangers. — Le conseil émet le vœu que le décret qui affranchit de droits d'entrée les fers étrangers destinés à la marine et aux chemins de fer, soit retiré, afin d'empêcher les abus auxquels sa mise à exécution peut donner lieu.

Foires et marchés. — Le conseil général appuie les demandes formées par la commune de Templeuve, pour l'établissement de six foires, et par les communes d'Houtkerque, Jeumont et Busigny, pour l'établissements de marchés hebdomadaires.

Fonds de non-valeur. — Le compte des fonds de non-valeur pour 1855, est approuvé et ses résultats sont, par décision du conseil général, inscrit au registre de ses délibérations.

Gardes-champêtres. — Renouvellement du vœu qui réclame l'embrigadement de ces agents.

Gendarmerie. — Le conseil général vote, sur la proposition de M. le Préfet, un crédit de 24,400 fr., pour l'acquisition et l'appropriation d'une maison destinée au logement de la brigade de Bailleul; — Vote également un crédit de 13,500 fr. pour l'achat et l'appropriation d'un bâtiment nécessaire à l'agrandissement de la caserne de Cambrai. — Renouvelle le vœu qu'il soit établi une brigade de gendarmerie à Bourbourg.

Gravelines. Les vœux exprimés par le Conseil général pour l'établissement d'un quartier maritime à Gravelines n'ont pu être accueillis; toutefois, M. le Ministre de la marine reconnaissant la nécessité d'augmenter les moyens d'administration dans cette localité est disposé à entretenir un écrivain au sous-quartier de Gravelines. Le Conseil remercie M. le Préfet de sa communication à cet égard, en le priant de veiller à ce que l'amélioration promise par M. le Ministre soit promptement réalisée.

Hospices. *Subvention aux communes.* Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil porte de 2000 fr. à 3000 fr. le crédit employé en subventions en faveur des communes pour le placement de leurs malades et incurables indigents dans les hospices.

Instruction primaire. Le Conseil général constate que ce service, organisé maintenant dans tout le département d'une manière très satisfaisante, fonctionne avec un personnel généralement capable et zélé et vote la perception, en 1857, d'un centime et demi additionnel pour les dépenses de l'instruction primaire.

Jury medical. *Visite des pharmacies.* Le Conseil général donne acte à M. le Préfet de sa communication relative aux opérations de ce service, en 1856 ; approuve l'inscription au budget des recettes de 1857 de la somme de 12,784 fr. provenant des droits de visite et alloue le crédit de 7,800 fr. nécessaire aux dépenses du même exercice.

Justice de paix. La commune de Denain, canton de Bouchain, sollicite de nouveau le déplacement du siége de la justice-de-paix. Le Conseil général, avant de se prononcer, prie M. le Prefet de consulter toutes les communes du canton sur cette question.

Legislation douanière. Après l'audition d'un rapport remarquable d'un de ses membres et des observations de M. le Préfet, le Conseil général, « adoptant le vœu émis par le Conseil d'arrondissement et la chambre de commerce de Lille, prie le Gouvernement de ne pas changer, quant à présent, la législation douanière qui régit la production française ; conformément au vœu de la chambre de Roubaix et de M. Brame, il le prie de remettre l'examen des questions soumises à l'enquête jusqu'au moment où il aura été possible de supprimer entièrement les droits sur les sels, les cotons, les matières tinctoriales nécessaires à l'industrie et sur toutes les matières non ouvrées qui n'ont pas leur similaire en France. Il le prie de ne jamais apporter de changements graves dans les lois douanières sans faire précéder ces changements d'une enquête où toutes les industries intéressées auront été appelées et entendues, afin d'éclairer, par cette enquête, la marche de l'administration. Il prie M. le Préfet d'adresser aussi promptement et aussi directement que possible à Sa Majesté la présente délibération, le rapport qui la motive et les lettres des chambres de Lille et de Roubaix, car S. M. l'Empereur peut seul mettre fin aux inquiétudes des populations. »

Logements insalubres. M. le Préfet a donné connaissance au Conseil général de sa circulaire du 8 août 1856 qui charge les commissions d'assainissement de toutes les communes du département de procéder à une visite générale de toutes les maisons occupées par les ouvriers et de provoquer les changements et améliorations qu'elles reconnaîtraient indispensables dans l'intérêt de la salubrité publique

le Conseil déclare s'associer de tous ses vœux à l'accomplissement de ces mesures qui témoignent de la sollicitude de l'administration ; il pense, toutefois, qu'il serait nécessaire que le zèle des commissions locales fût stimulé par le contrôle d'une inspection supérieure.

Maisons d'arrêt. — Le Conseil vote les crédits proposés par l'administration pour les travaux d'entretien et de réparation à faire aux bâtiments des maisons d'arrêt. — Vote également une somme de 404 fr. 28 c. pour remboursement de la valeur d'un ballot de marchandises confectionnées dans la prison de Lille, et qui a été égaré pendant le transport. — Regrette que les nécessités financières et législatives retardent la reconstruction de la maison d'arrêt d'Avesnes, qui, à tous les points de vue de l'hygiène, de la morale et de la sécurité publique, est signalée comme des plus défectueuses ; émet le vœu que des mesures soient prises pour que, une fois entamés, les travaux puissent être rapidement achevés. — Le projet d'agrandissement de la prison de Valenciennes, adopté dans la session de 1855, n'ayant pas reçu l'approbation de l'autorité supérieure, l'administration a cherché les moyens de réaliser les changements indiqués par M. le Ministre de l'Intérieur, mais n'a pu y parvenir. Dans cet état de choses, le Conseil fait des vœux pour que M. le Préfet trouve au problème une solution qui, en satisfaisant convenablement aux exigences réglementaires, n'impose pas au département de sacrifices trop onéreux. — L'assemblée avait, dans la session précédente, donné son adhésion à un projet d'agrandissement et d'appropriation de la maison d'arrêt de Cambrai. Ce projet n'ayant point été admis par le Conseil général des bâtiments civils, il en est présenté un nouveau, dressé suivant les prescriptions des réglements ; mais la dépense primitivement évaluée à 113,203 fr., est maintenant portée à 147,874 fr ; le second projet ne satisfaisant pas, d'ailleurs, à certaines conditions hygiéniques importantes, le Conseil exprime la confiance que M. le Préfet fera remédier à ce défaut dans une nouvelle étude, et veillera à ce que les dispositions du projet soient rendues aussi satisfaisantes que possible.

Médecins cantonaux. — Maintien de la décision de 1854, portant qu'il n'y a pas lieu d'établir un service de médecins cantonaux pour les indigents, non plus que des dépôts spéciaux de médicaments et de mobilier médical.

Monument a bouvines. — La Commission historique demande un subside de 600 fr., pour, avec les 300 fr. donnés par la Société française, élever une colonne tronquée destinée à perpétuer le souvenir de la victoire de Philippe-Auguste (1214). — Le Conseil, pense avec M. le Préfet, que la simplicité de ce monument ne serait pas en rapport avec le glorieux événement dont il s'agit de conserver la mémoire ; prend toutefois en considération la demande de la

Commission historique ; mais le projet étant d'un haut intérêt national, il ne doute pas que le gouvernement n'intervienne aussi à sa réalisation ; en conséquence, surseoit à l'allocation du subside jusqu'au moment où une étude plus complète du travail à faire permettra de connaître dans quelle proportion il peut contribuer à la dépense.

Musée industriel de Lille. Une nouvelle allocation de 500 fr. est accordée à cet intéressant établissement.

Navigation intérieure. — Le conseil renouvelle ses vœux de l'année dernière, ainsi conçus : 1.° que les crédits affectés à l'amélioration des voies navigables soient mis en rapport avec l'importance des travaux d'amélioration nécessaires pour assurer partout, au moyen de l'empierrement, la viabilité des chemins de halage et la navigation à un tirant d'eau uniforme de deux mètres ; 2.° que les dispositions qui réglementent le halage des lignes navigables de Mons et de Charleroy sur Paris soient successivement appliquées aux autres lignes navigables du département du Nord ; 3.° que les droits de navigation soient notablement réduits ; qu'ils ne dépassent pas les frais d'entretien, et qu'ils soient entièrement supprimés dès que la situation financière de la France pourra le permettre ; 4.° que par des améliorations durables de nos voies navigables, le chômage annuel soit rendu inutile et qu'à cet effet des travaux soient concertés avec les Compagnies concessionnaires, afin que le bienfait de ces améliorations puisse s'étendre à tout le parcours des lignes ; 5.° que par les soins de l'administration des ponts-et-chaussées, il soit publié, chaque année, un tableau officiel des mouvements de la circulation des marchandises sur nos voies navigables et sur nos chemins de fer ; que ce travail soit conçu de manière à permettre d'apprécier les effets de la lutte engagée entre ces diverses voies de communication, prises isolément ou prises en masse.

Ports maritimes. Le Conseil général émet le vœu que le Gouvernement accorde, sur les fonds de l'exercice 1856, un crédit supplémentaire pour l'achèvement du quai en pierre en construction à Gravelines et que des allocations soient successivement allouées pour les autres travaux d'amélioration à exécuter dans ce port ; que les fonds affectés à l'entretien du port de Dunkerque soient augmentés ; que des subventions soient accordées pour terminer les travaux de grosses réparations en cours d'exécution à Dunkerque, le dévasement de l'avant port et l'exhaussement des perrés du bassin des chasses ; que les crédits nécessaires au dévasement du bassin à flot de la marine soient accordés, afin qu'il soit possible de terminer ce travail dans le plus bref délai possible ; cette necessité est d'autant plus urgente que le bassin du commerce devra être mis à sec pour achever les travaux des deux écluses ; que l'administration supérieure veuille prendre les mesures nécessaires pour arriver à l'é-

l'élargissement du bassin à flot du commerce, à la reconstruction du mur du quai des Hollandais et à l'établissement des chantiers de construction près du bassin des chasses; que l'arrière-port soit transformé en troisième bassin à flot; que le remorquage soit concédé dans les conditions que demande la chambre de commerce de Dunkerque; qu'il soit donné suite au projet de docks de Dunkerque avec les garanties nécessaires pour assurer les intérêts du commerce

Postes. Il prie M. le Préfet d'insister auprès de l'administration pour qu'un bureau soit créé à Esquelbecq, pour qu'il soit fait droit aux réclamations tendant à faire cesser la station trop prolongée que font à Valenciennes les dépêches à destination du Quesnoy et pour obtenir enfin la double distribution demandée pour la commune de Watten.

Préfecture. *Réforme du mobilier.* Le Conseil général autorise la vente du mobilier réformé et vote un crédit de 300 francs pour couvrir les frais de cette vente. Le mobilier provenant de la sous-préfecture de Lille doit être vendu en même temps. La recette à provenir de ces deux ventes est inscrite éventuellement au budget pour une somme de 4345 francs.

Reconstruction d'églises. *Secours.* Les communes de Louvroil, la Flamengrie et Ligny se trouvent dans la nécessité de reconstruire leurs églises. Le Conseil général tient compte des sacrifices que ces localités s'imposent et alloue à chacune d'elles une subvention de 3000 fr. payable en trois annuités dont la première sera portée au budget de 1857. Le Conseil, en outre, appuye auprès de M. le Ministre des Cultes les demandes de subsides formées par les communes de la Flamengrie, Beauvois et Socx.

Routes départementales. Vote des crédits suivants: pour travaux d'entretien 249,900 fr.; grosses réparations et travaux neufs 120,812 fr. 44 c.; dépenses diverses, 45,661 fr.; dépenses arriérées 6,372 fr. En outre le Conseil, attendu qu'il est indispensable d'affranchir la circulation générale des difficultés et des entraves qu'elle rencontre fréquemment aux abords et à l'entrée de la ville de Maubeuge et qu'on ne peut y parvenir qu'en établissant un chemin de ceinture, au moyen duquel les voitures éviteront les longs détours que nécessite l'état actuel des choses, lorsque le génie militaire fait exécuter des travaux qui font obstacle au passage; attendu qu'il a été procédé à l'enquête d'utilité publique prescrite par la loi du 3 mars 1841, propose au Gouvernement le classement du chemin de ceinture de Maubeuge comme route départementale sous le N.° 25; autorise un virement de crédit sur le sous-chapitre XVI du budget de 1856 pour le paiement d'une somme de 4210 fr. montant des indemnités temporaires allouées cette année aux agents du service des routes départementales en raison de la cherté des subsistances; autorise la vente d'un excédant de la route N.° 16, au territoire de La Bassée; réitère le vœu émis en 1855 pour que des commissions

syndicales soient établies pour la surveillance des routes départementales, Emet le vœu 1.° que le décret du 10 août 1852 sur la police du roulage soit révisé et que les dispositions soient conçues de manière à garantir plus efficacement les routes du département ; 2.° que M. le Préfet veuille bien composer une commission qui serait chargée de rechercher les mesures à l'aide desquelles il serait possible de prévenir les dangers auxquels sont exposées nos routes sous l'empire de la législation actuelle, tout en apportant le moins d'entraves possible à la liberté de la circulation. Rappelle à M. le Préfet les vœux et les indications du Conseil en 1855, relativement aux classements nouveaux de routes départementales et demande à ce magistrat d'appliquer ses propositions de préférence aux arrondissements qui n'ont point encore reçu de satisfaction et à celles des routes qui n'ont obtenus qu'un classement partiel.

Routes impériales. — L'état généralement défectueux de ces voies de communication, doit être attribué à la nouvelle législation sur la police du roulage et à l'insuffisance des crédits d'entretien. Le conseil, en conséquence, émet le vœu que le crédit d'entretien soit élevé à 420,000 fr., et que le crédit de 109,000 fr. accordé en 1856, soit maintenu sur les fonds de la deuxième catégorie pour 1857. Espère que la nouvelle expérience qui vient d'être faite des dispositions qui régissent le roulage, éclairera l'autorité supérieure et la déterminera à adopter les mesures de conservation réclamées. — Signale les travaux d'amélioration nécessaire sur les routes, notamment la rectification des rampes de la Verte-Vallée, sur la route N.o 2, l'établissement de banquettes de sûreté sur la route N.° 16, vers Cassel, l'élargissement de la route N.° 16 entre Hazebrouck et l'Hazewynde ; l'élargissement des passages à l'entrée des villes ; enfin, l'élargissement de la route N.° 45, dans la traverse de Valenciennes.

Service hydraulique. — Un membre du cinquième bureau expose: 1.° que les affaires d'usines ont éprouvé dans leur marche des retards qui seront prochainement réparés ; — 2.° que le plus grand nombre des desséchements sont opérés, que, pour les autres, les ingénieurs sont prêts et qu'ils ne sont arrêtés que par des difficultés administratives ou des résistances individuelles ; — 3.° que les instructions concernant le service des irrigations ne sont complètes pour aucune d'elles, et que jusqu'ici il n'a été fait aucune entreprise de ce genre, sinon pour les prés Duhem ; — 4.° que le curage des cours d'eau rencontre des oppositions assez vives et des difficultés assez sérieuses pour qu'on ait à craindre de voir sur beaucoup de points ces importants travaux ajournés. — Le conseil général croit devoir encourager les ingénieurs dans leur mission, et vote le subside annuel de 1,000 francs pour le service hydraulique.

Société dunkerquoise. — Regrette avec M. le Préfet, que l'état des finances du département ne permette pas d'allouer en ce moment la subvention réclamée par cette association.

Sociétés de secours mutuels. — Sur la proposition de M. le Préfet, le conseil élève de 1,000 fr. à 1,500 fr. les secours qu'il accorde annuellement à titre d'encouragements à ces associations.

Sous-Préfectures. — Mobilier. — En conséquence des dispositioes du décret du 5 août 1852, qui met à la charge du département l'entretien du mobilier des sous-préfectures, le conseil, sur la proposition de M. le Préfet, alloue un crédit de 3,360 fr., représentant le vingtième de la valeur vénale du mobilier des sous-préfectures.— Vote un crédit de 461 fr. pour compléter le mobilier des bureaux de la sous-préfecture d'Hazebrouck. — Autorise la vente de quelques meubles hors de service, provenant de la sous-préfecture de Cambrai. — Alloue les crédits proposés de 1,770 fr. pour travaux d'entretien, et de 11,656 fr. pour grosses réparations à exécuter, en 1857, aux hôtels de sous-préfectures.

Sucres. — Le conseil ne croit pas devoir appuyer, quant à présent, les vœux des arrondissements de Valenciennes et de Douai, qui sollicitent le rétablissement de l'égalité des droits entre le sucre indigène et le sucre colonial.

Tabac. — Le conseil prie M. le Préfet d'insister pour que les prix des tabacs récoltés dans le département, soient surélevés dans la juste mesure de l'augmentation générale des fermages, engrais, etc. — MM. Louis Defontaine et Cleenwerck sont délégués pour faire partie des commissions chargées de délivrer les permis de culture du tabac.

Taxe personnelle. — Fixation du tarif du prix de la journée qui doit servir de base à la détermination de la côte personnelle pour 1857.

Thermes de St.-Amand. — Le conseil indique les conditions qui lui paraissent devoir être imposées au concessionnaire, dans le cas où le bail de cet établissement viendrait à se trouver résolu pour une cause quelconque, et déclare, du reste, s'en rapporter à la prudence de M. le Préfet pour régler les conditions de la nouvelle concession.

Travail des enfants. — Le conseil n'a qu'à s'applaudir des résultats de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures. — Il règle le budget de ce service pour 1857, et exprime le désir formel que les dépenses de ce budget soient classées parmi les dépenses obligatoires, afin que les autres départements industriels ne continuent pas à profiter de la situation actuelle pour se dispenser d'exécuter les prescriptions de la loi.

Valeurs mobilières. — Impôt. — Le conseil général, ayant à examiner une proposition du conseil d'arrondissement de Lille, tendant à faire assujettir les valeurs industrielles à l'impôt, émet le vœu que ces valeurs, et particulièrement celles qui se négocient à la Bourse (excepté, toutefois, les rentes sur l'Etat) contribuent plus largement aux impositions publiques afin de soulager d'autant la propriété rurale.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1857.

Première section. – Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE I.er

ART. 1.	Préfecture. — Remplacement du drapeau	33	»
2.	— Réparation aux façades	1,600	»
3.	Sous-Préfecture de Cambrai. — Réparations diverses	2,176	»
4.	— d'Avesnes. Idem	3,600	»
5.	— de Douai. — Réparations et remplacement de châssis	5,336	»
6.	— de Valenciennes. — Peintures	544	»
7.	Tribunal de Lille. — Peinture des façades et calorifères	1,860	»
8.	— d'Avesnes — Réparations à la salle d'enquête	220	»
9.	— de Douai. — Chêneaux, plafond et peintnre	3,100	»
10.	Maison d'arrêt de Dunkerque.— Renouvellement de planchers	556	»
11.	— d'Hazebrouck. — Réparations diverses	2,753	»
12.	— de Lille. — Renouvellement de toitures, etc.	6,165	»
13.	— de Douai. — Réparation des toitures	3,900	»
14.	Caserne de gendarmerie de Cassel. — Réparations	518	»
15.	— de Lille. — Réparations diverses	3,250	»
16.	— de Pont-à-Marcq. — Toitures	800	»
17.	Dépôt de sûreté de Cassel — Réparations	396	»

Entretien.

18.	Hôtel et bureaux des Archives	650	»
19.	Hôtel et bureaux de la Préfecture	3,000	»
20.	Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.	1,770	»
21.	Tribunaux	2,500	»
22.	Prisons	3,200	»
23.	Casernes de gendarmerie	2,500	»
24.	Traitement des architectes départementaux	5,000	»
25.	— du concierge de la Préfecture	800	»
	TOTAL du sous chapitre I.er	56,227	»

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions.

ARTICLE UNIQUE.	Contributions dues par les propriétés du département (thermes de Saint-Amand)	160	»

SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Préfecture.

ARTICLE UNIQUE. Loyers des Sous-Préfectures :

Dunkerque	2,400 »	3,600	»
Hazebrouck	1,200 »		

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfecture.

ART. 2.	Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture	3,850	»
3.	Acquisition de mobilier à Hazebrouck	461	»
	A reporter....	4,311	»

		Report.....	4,311 »
5.	Entretien du mobilier des Sous-Préfectures : Dunkerque, 590 fr.; Hazebrouck, 500 fr.; Cambrai, 590 fr.; Avesnes, 500 fr.; Douai, 590 fr.; Valenciennes, 590 fr.....		3,360 »
7.	Frais de vente de mobilier (par prévision).....		300 »
		TOTAL du sous-chapitre IV.....	7,971 »

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la gendarmerie.

ART. 1	Éclairage des casernes et remplacement de drapeaux.....			200 »
2.	Loyers et frais de baux des casernes.....			30,570 »
3.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne.. ...			1,600 »
		TOTAL du sous-chapitre V.....		32,370 »

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

ART. 2.	Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département..			8,000 »
3.	Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux....			1,000 »
4.	Achat ou renouvellement du mobilier :			
	Tribunal de Dunkerque.....	120 »		
	— de Cambrai.....	780 »		
	— d'Avesnes.....	287 »		1,648 »
	— de commerce de Dunkerque	81 »		
	— — de Cambrai.....	380 »		
6.	Menues dépenses et frais de parquet.....			18,170 »
7.	Menues dépenses des justices de paix.....			4,980 »
9.	Dépenses des Chambres d'Agriculture.....			1,700 »
10.	Concierge du Palais-de-Justice de Lille.....			800 »
11.	Id. id. de Valenciennes.....			250 »
		TOTAL du sous-chapitre VI.....		36,548 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Corps-de-garde de la Préfecture.

ARTICLE UNIQUE.	Chauffage et éclairage.....		500 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Entretien des routes départementales.

ART. 1.	Route N.° 1.	De Lille à Valenciennes.....		8,000 »
2.	— 2.	De Lille à Ypres.....		7,500 »
3.	— 3.	De Douai à Tournai.....		6,000 »
4.	— 4.	De Cambrai à Tournai.....		8,000 »
5.	— 5.	D'Avesnes à Philippeville.....		9,200 »
6.	— 6.	De Landrecies à Chimay.....		23,800 »
7.	— 7.	De Condé à Mons.....		4,000 »
8.	— 8.	De Condé à Valenciennes.....		4,000 »
9.	— 9.	De Lille à Saint-Omer.....		20,800 »
10.	— 10.	De Valenciennes à Bohain.....		25,600 »
11.	— 11.	De Cambrai à Guise.....		9,400 »
12.	— 12.	D'Avesnes au Quesnoy.....		19,900 »
13.	— 13.	De Maubeuge à Maroilles.....		5,600 »
14.	— 14.	De Lille à Courtrai.....		12,000 »
15.	— 15.	De Dunkerque à Furnes.....		4,500 »
16.	— 16.	De La Bassée à Estaires.....		3,600 »
		A reporter.....		171,900 »

	Report.....	171,900	»
17.	Route N.° 17. D'Hazebrouck à Aire.....	5,000	»
18.	— 18. De Béthune à Armentières.....	3,500	»
19.	— 19. De Roubaix à Saint-Amand.....	5,115	33
20.	Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc.....	38,950	»
21.	Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs.....	3,040	»
	TOTAL du sous-chapitre VIII....	227,505	33

SOUS-CHAPITRE IX.

Enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres.

ARTICLE UNIQUE. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 420 enfants :

1.°	Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc....	24,500	»
2.°	Traitement de l'inspecteur.....	2,800	»
		27,300	»
	A déduire :		
1.°	Le produit présumé des amendes..... 8,768 »	13,768	»
2.°	Le contingent des communes..... 5,000 »		
	Reste à la charge de la 1.re section....	13,532	»

SOUS-CHAPITRE X.

Aliénés.

ART. 1.	Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 520 aliénés...	189,800	»
	A déduire :		
	Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir. 8,000 »	48,000	»
	Concours des communes..... 40,000 »		
	Reste à la charge de la 1.re section....	141,800	»
ART. 2.	Frais de transport et de nourriture en route.....	6,000	»
	TOTAL du sous-chapitre X.....	147,800	»

SOUS-CHAPITRE XI

Impressions.

ART. 1.	Frais d'impression de budgets, comptes, etc.....	900	»
2.	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et du jury, etc.	2,000	»
	TOTAL du sous-chapitre XI.....	2,900	»

SOUS-CHAPITRE XII.

Archives du département.

ART. 1.	Appointements du conservateur.....	3,000	»
3.	Frais de vente de papier de rebut.....	1,500	»
	TOTAL du sous-chapitre XII.....	4,500	»

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses ordinaires.

ART. 1.	Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents.	1,000	»
3.	Mesures contre les épidémies.....	000	»
4.	— contre les épizooties.....	1,000	»
	A reporter....	2,000	»

	Report.....	2,600 »
5.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
6.	Frais de bureau de l'inspecteur académique.....	500 »
	TOTAL du sous-chapitre XIII.. .	3,200 »

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales ordinaires; complément des dépenses ordinaires des exercices 1855 et antérieurs.

§ I.er — 1855.

ART.	1.	Dépenses des aliénés.....	2,005 90
	2.	Frais de vente du mobilier départemental.....	36 38
	3.	Solde de l'impôt de main-morte de l'établissement thermal de Saint-Amand.....	1 40
	4.	Dépenses des enfants trouvés dans les départements étrangers.	1,920 53

§ II. — 1854 *et années antérieures.*

ART.	1.	Dépenses des aliénés indigents	1,052 87
	3.	Versement de retenues faites sur deux pontiers.....	6 »
	4.	Travaux en 1851 et 1854 à la caserne de gendarmerie de Bailleul et aux dépôts de sûreté de Bailleul et de Cassel.....	735 27
	5.	Frais de transport en 1854.....	16 21
	7.	Dépôt de sûreté de Berlaimont. — Arriéré de 1853.....	43 50
	8.	Dépenses des enfants trouvés dans les départements étrangers.	1,680 88
		TOTAL du sous-chapitre XIV.....	7,498 94

Deuxième section. — Dépenses facultatives.

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

ART.	1.	Caserne de gendarmerie du Quesnoy. — Construction d'une nouvelle écurie. — Solde.....	3,348 »
	2.	Acquisition d'une caserne de gendarmerie à Bailleul.....	1,840 »
	3.	Assurance des bâtiments départementaux.....	699 80
		TOTAL du sous-chapitre XV.....	28,647 80

SOUS-CHAPITRE XVI.

Travaux des routes départementales.

§ 1.er — Supplément aux fonds d'entretien.

ART.	1.	Route N.° 19.	De Roubaix à Saint-Amand.....	11,384 67
	2.	—	20. De Cassel à la frontière.....	6,000 »
	3.	—	21. De Bergues à St.-Momelin.....	11,500 »
	4.	—	13 De Lille à Tourcoing.....	5,500 »
	5.	—	16. De Cambrai à la frontière.....	27,000 »
	6.	—	17. D'Hélesmes à Denain.....	3,000 »

§ II. — Travaux de grosses réparations.

ART.	1.	Route N.° 2.	Restauration du Pont-Rouge et amélioration des passages.....	6,208 »
	2	—	3. Remaniement.....	1,500 »
			A reporter.....	72,092 67

			Report.....	72,092	67
3.	—	6.	Rechargement.....	2,500	»
4.	—	7.	Plantation d'une haie.....	1,750	»
5.	—	8.	Remaniement.....	2,000	»
6.	Route N.°	9.	Zônes d'empierrement	3,000	»
7.	—	10.	Remaniement et élargissement.....	17,644	»
8.	—	11.	Zônes d'empierrement.....	5,400	»
9.	—	12.	Établissement de gares et élargissement.....	2,000	»
10.	—	16.	Pavage dans La Bassée.....	800	»
11.	—	6.	Construction du chemin de ceinture d'Avesnes..	5,948	»
12.	—	12.	Rectification de pentes et rampes.....	21,000	»
13.	—	21.	Amélioration.....	3,000	»
14.	—	22.	Idem.....	10,400	»
15.	—	23.	Idem.....	31,300	»
16.	—	24.	Idem.....	2,000	»
17.	Chemin de ceinture de Maubeuge.....			2,000	»
18.	Route N.° 16.		Mur de soutènement.....	2,162	44
19.	Indemnités proportionnelles aux ingénieurs.....			1,822	»
20.	Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs..			1,800	»
			TOTAL du sous-chapitre XVI.....	188,819	11

SOUS-CHAPITRE XVII.

Subvention aux communes.

ART.	1.	Fonds de subvention pour chemins vicinaux.....	50,754	77
	2.	Primes pour l'établissement de pompes à incendie.....	3,000	»
	3.	Subvention pour entretien des malades dans les hospices.....	3,000	»
	4.	Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autres édifices.....	10,000	»
	5.	Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales.....	17,400	»
		TOTAL du sous chapitre XVII.....	84,154	77

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Encouragements et secours.

ART.	1.	Secours à d'anciens employés de la Préfecture.....	850	»
	2.	Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général.....	2,000	»
	3.	Sociétés d'agriculture.....	16,100	»
	4.	Encouragement à l'agriculture; concours départemental et concours de reproducteurs.....	5,500	»
	5.	Encouragement au drainage.....	8,600	»
	6.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires.....	1,400	»
	7.	Encouragement pour l'élève des chevaux.....	10,000	»
	8.	Dépenses du cours d'accouchement.....	4,000	»
	9.	Traitement du professeur de ce cours.....	1,500	»
	10.	Indemnité pour la propagation de la vaccine.....	2,400	»
	11.	Subventions aux sociétés de secours mutuels.....	1,500	»
	12.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité.....	3,520	»
	13.	Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers.....	1,500	»
	14.	Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales...	25,650	»
	15.	Souscription pour le monument à la mémoire de Napoléon..	1,000	»
		A reporter.....	85,300	»

	Report.....	85,500 »
16.	Souscription en faveur de la colonie de Mettray.....	500 »
17.	Souscription pour la colonie de Mesnil-Saint-Firmin.....	250 »
18.	Subvention à la maison de refuge du Bon-Pasteur.....	4,500 »
19.	— à la société humaine de Dunkerque.....	300 »
20.	— à la société des sciences de Lille.....	500 »
21.	Encouragement aux sieurs Lobbedez.....	800 »
22.	— Moyaux.....	600 »
23.	— Delettré.....	560 »
24.	— Snyders.....	600 »
25.	— Dihau.....	600 »
26.	— Delebarre.....	600 »
27.	— à la Dlle. Verbrugghe.....	600 »
28.	— au jeune Colleson.....	600 »
29.	Secours extraordinaire à la maison du Bon-Basteur.....	500 »
30.	Engrais. — Vérification.....	1,000 »
31.	Etudes hydrauliques.....	1,000 »
32.	Subvention à l'orphelinat de Prémontré.....	500 »
33.	Indemnité pour la carte de l'arrondissement d'Avesnes.....	1,200 »
34.	Encouragement à Deconinck, peintre.....	1,000 »
	TOTAL du sous-chapitre XVIII.....	101,650 »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Culte catholique.

ART. 1.	Indemnités : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires-généraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr.	18,600 »

Cultes non catholiques.

2.	Secours pour concourir aux frais du culte protestant ou réformé	1,200 »
3.	Secours à des ministres de ces cultes.....	500 »
	TOTAL du sous-chapitre XIX	20,300 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Secours pour remédier à la mendicité.

ARTICLE UNIQUE.	Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère.....	1,000 »

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dépenses diverses.

ART. 2.	Frais de publication des délibérations du Conseil général....	4,000 »
2.	Gratification pour belles actions.....	1,400 »
4.	Frais d'inspection des pharmacies, etc	7,800 »
5.	Frais d'illumination des édifices départementaux..	200 »
6.	Réserve pour dépenses diverses ou imprévues.....	1,200 »
7.	Imprimés pour le travail des enfants.....	200 »
8.	Frais d'inspection du travail des enfants.....	4,000 »
9.	Traitement du gardien de la pyramide de Denain.....	200 »
10.	Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing.....	50 »
11.	Frais de division des cotes de contributions.....	6.480 »
12.	Traitement du commis de l'inspecteur académique.....	2,000 »
	TOTAL du sous-chapitre XXI.....	27,530 »

SOUS-CHAPITRE XXII.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

Art. 1.	Dépenses arriérées du jury médical (1855).....	369	80
2.	Plantation sur les routes départementales, 1851, 1852, 1853.	2,616	»
3.	Indemnités temporaires aux conducteurs et agents secondaires en 1855.....	2,061	»
4.	Gratifications et indemnités de fin d'année aux conducteurs pour 1855.....	1,695	»
5.	Frais d'illumination en 1855.....	1,050	»
6.	Dépenses pour l'exposition universelle.....	2,476	25
7.	Remboursement aux religieuses de la prison de Lille du prix d'un ballot égaré.....	104	28
	Total du sous-chapitre XXII.....	10,872	33

Troisième section. — Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Art. 1.	Construction d'une infirmerie à la prison d'Hazebrouck.....	7,621	»
2.	Achat d'un immeuble et travaux à la caserne de gendarmerie de Cambrai.....	27,500	»
3.	Construction du palais de justice à Dunkerque.....	50,000	»
4.	Travaux de construction du chemin de fer de Somain à Cambrai.....	255,362	»
	Total du sous-chapitre XXIII.....	340,483	»

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Néant.

Quatrième section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votée par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

Art. 1.	Subvention pour travaux.....	388,114	33
2.	Traitement des agents-voyers.....	53,600	»
3.	Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses.....	2,200	»
	Total du sous-chapitre XXV.....	443,914	33

SOUS-CHAPITRE XXVI.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imposables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Fonds de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale.....		320,000	»

POPULATION.

Recensement de 1856.

Conformément aux dispositions du décret impérial du 9 février 1856, il a été procédé dans le cours de cette année à un nouveau dénombrement général de la population du département.

Ce travail a donné les résultats suivants :

Arrondissements.	Sexe masculin			Sexe féminin			Total.
	Garçons	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	
Dunkerque.....	31314	18495	2128	30562	18184	5034	105717
Hazebrouck.....	31370	16988	2588	30508	16909	4371	102734
Lille.....	127866	67331	9035	118478	65610	15959	404279
Cambrai.....	51415	33637	4343	49870	33264	7334	179863
Avesnes.....	42953	30158	3622	37530	29822	6438	150523
Douai.....	32940	18449	2626	29259	18264	4617	106155
Valenciennes....	50979	28940	3694	44484	28622	6363	163083
	368837	213998	28036	340691	210675	50116	
	610871			601482			1212353

Ces chiffres comprennent les catégorics qui ne font pas partie de la population municipale et normale et qui ont été comptées en bloc. Ces catégories se composent de 32,986 individus ainsi classés : corps de troupes 16,753 ; maison centrale 1683 ; colonies agricoles de jeunes détenus 633 ; maisons d'arrêt 739 ; asiles d'aliénés 1236 ; hospices 4261 ; lycées et colléges communaux 1147 ; séminaires 355 ; maisons d'éducation ou écoles avec pensionnat 4052 ; communautés religieuses 378 ; marins absents 1749.

La population générale du département se divise conséquemment comme suit :

Population municipale.....	1,179,367
Catégories comptées à part.....	32,986
Total.....	1,212,353

Les chiffres consignés dans le tableau suivant indiquent les augmentations et les diminutions survenues dans la population totale pendant les périodes de 1846 à 1851 et de 1851 à 1856

Arrondissements.	Population en			Augmentations depuis		Diminutions depuis	
	1846.	1851.	1856.	1846.	1851.	1846.	1851.
Dunkerque. ...	101593	105441	105717	1126	276	»	»
Hazebrouck.....	104690	104515	102734	»	»	1956	1781
Lille.....	356795	371156	404279	47484	33123	»	»
Cambrai	174094	174245	179063	5769	5618	»	»
Avesnes.....	142245	145040	150523	8208	5483	»	»
Douai.....	99921	101109	106155	6234	5046	»	»
Valenciennes ...	150643	156779	163042	12439	6263	»	»
	1129980	1159285	1212353	81259	55849	1956	1781

L'augmentation totale de 1846 à 1851 a été de..... 25,305
Celle obtenue de 1851 à 1856 s'élève à..... 54,068

L'augmentation depuis 1846 est donc de 79,373

On voit par ces résultats que la population du département ne cesse de s'accroître.

L'arrondissement de Lille se distingue surtout dans cette progression ; seul il présente un excédant de 33,123 habitants équivalant aux aux 2/3 de l'augmentation totale. Les communes qui ont pris la plus grande part dans cet accroissement sont celles de Wazemmes qui a 5,168 habitants en plus, Roubaix 4147, Halluin 3,002, Lille 2,846, Moulins-Lille 2,543, Tourcoing 2,031, Fives 1,458, Armentières 1,264 et Leos 1,087. L'accroissement total de l'arrondissement est de 9 p. %.

Les autres arrondissements, sauf celui d'Hazebrouck, ont eu des augmentations qui se résument ainsi : Douai 5 p. %; Valenciennes 4,02; Avesnes 3,78, Cambrai 3,22; Dunkerque 0,22 p. %. La population de la ville de Douai s'est accrue de 2,291 habitants ; celle de Valenciennes de 966. et celle de Maubeuge de 248. Pour Dunkerque, l'augmentation est de 656. Fournies, commune rurale du canton de Trélon a 1,294 habitants en plus.

L'arrondissement d'Hazebrouck dont la population est en décroissance continue depuis nombre d'années, a éprouvé une nouvelle perte de 1,781 habitants, soit de 1.70 p. %, dans la période de

1851 à 1856. Dans les cantons de Bailleul et de Merville, les diminutions et les augmentations se balancent, mais toutes les communes des cantons de Cassel et de Steenvoorde et presque toutes celles des cantons d'Hazebrouck sont en perte.

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1855.

Naissances.

	Garçons.	Filles.	Total.
Enfants légitimes.....	17,308	16,487	33,705
Enfants naturels.....	1,519	1,548	3,067
Totaux.....	18,827	18,035	36,862

Le nombre des enfants naturels se divise comme suit : reconnus par le père, 436; reconnus par la mère, 506; reconnus par l'un et l'autre, 234; enfants non reconnus mais non abandonnés, 1,886; enfants trouvés, 5. Total égal, 3,067.

On a compté, en 1855, 716 naissances doubles, dont 322 de garçons et 294 de filles. Les naissances triples ont été au nombre de 15, dont 5 de garçons et 10 de filles.

Les naissances se sont réparties de la manière suivante :

	POPULATION	
	Urbaine.	Rurale.
Enfants légitimes.....	18,088	15,727
Enfants naturels.....	1,996	1,071
Totaux.....	20,084	16,778

La moyenne mensuelle des naissances a été de 3,072. Les cinq premiers mois et le mois de décembre ont fourni des nombres supérieurs à cette moyenne, et les autres mois des nombres inférieurs.

Le nombre des naissances avait été, en 1854, de 37,701. La différence en moins pour 1855, est de 839.

Mariages.

Le nombre des mariages a été de 8,854; il se divise comme suit :

Entre garçons et filles.....	7,382
Entre garçons et veuves.....	291
Entre veufs et filles.....	880
Entre veufs et veuves.....	301

Ce nombre se répartit encore ainsi : population urbaine, 4,456; population rurale, 4,398.

Parmi les mariés 10,211 ont signé leur nom, dont 4,925 hommes et 5,286 femmes. Ceux qui ont signé d'une croix ou ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 7,497, dont 3,987 hommes et 3,510 femmes. 20 mariages ont été précédés d'actes respectueux, et 3 ont été l'objet d'opposition.

On a compté un mariage entre oncle et nièce, 34 entre beaux-frères et belles-sœurs et 88 entre cousines et cousins germains.

Le nombre de mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés a été de 673, et celui des enfants dont l'état civil a été ainsi régularisé, de 905.

Décès.

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de la naissance.

Le nombre a été en tout de 1,767, savoir : enfants légitimes, garçons, 917 ; filles, 643. Enfants naturels : garçons, 115 ; filles, 92. — Ce nombre de 1.767 enfants morts-nés appartient à la population urbaine pour 962, et à la population rurale pour 805.

Décès ordinaires.

Le nombre des décès a été de 31,811 pendant l'année, et se répartit ainsi qu'il suit, selon l'état-civil des personnes ;

Garçons.....	10,558	Filles.....	9,117
Hommes mariés.....	3.892	Femmes mariées.	3,445
Veufs.....	1,891	Veuves.....	2,908
	16,341		15.470

Les décès appartiennent à la population urbaine pour 17,628, et à la population rurale pour 14,183.

Divisés par professions, ils donnent les chiffres ci-après : ouvriers agricoles, 7,173 ; ouvriers industriels, 12 364 ; domestiques, 2,444 ; marchands et négociants, 1,729 ; propriétaires et rentiers, 1,752 ; militaires et marins, 1.137 ; professions libérales, 539 ; ecclésiastiques, religieux et religieuses, 40 ; sans profession, 4,268 ; professions inconnues, 365.

Ces extinctions, divisées par âges, présentent les résultats suivants :

D'un jour à six mois.....	4.515
De six mois à un an.....	1.736
D'un an à 7 ans.....	5,766
De 7 à 15 ans.....	1,534
De 15 à 20 ans.....	917
De 20 à 50.....	6.822
De 50 à 60.....	2,498
De 60 à 70.....	3,165
De 70 à 80.....	3,199
De 80 à 90.....	1,499
De 90 à 100.....	160
Total.....	31.811

Les décès qui avaient été, en 1854, très-supérieurs à ceux des années précédentes, se sont encore accrus en 1855. La mortalité a été moindre qu'en 1854 sur les enfants de 7 ans et au-dessous, mais elle a sévi d'une manière sensible sur la classe de 50 à 60 ans. Les épidémies locales qui ont régné pendant l'année et les rigueurs d'un long hiver, expliquent suffisamment ce phénomène.

En résumé les naissances comparées aux décès présentent encore un excédant de 5,951.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Les listes électorales pour 1856 ont été arrêtées conformément aux nombres ci-après :

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits, militaires compris.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	4239
Bourbourg	3525
Dunkerque-Est	4174
Dunkerque-Ouest	4297
Gravelines	2051
Hondschoote	3350
Wormhoudt	4421
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul-Nord-Est	3597
Bailleul-Sud-Ouest	3513
Cassel	4011
Hazebrouck-Nord	3036
Hazebrouck-Sud	3755
Merville	5481
Steenvoorde	3593
Arrondissement de Lille.	
Armentières	4500
La Bassée	4116
Cysoing	4824
Haubourdin	5436
Lannoy	5164
Lille-Centre	4432
Lille-Nord-Est	3767
Lille-Ouest	3840
Lille-Sud-Est	3037
Lille-Sud-Ouest	5852
Pont-à-Marcq	5053
Quesnoy-sur-Deûle	4316
Roubaix	8530
Seclin	5867
Tourcoing-Nord	5403
Tourcoing-Sud	5943
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	5422
Cambrai-Ouest	5706
Carnières	6475
Le Câteau	7960
Clary	7630
Marcoing	6670
Solesmes	7049
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	3537
Avesnes-Sud	3537
Bavai	3977
Berlaimont	2615
Landrecies	4355
Maubeuge	5808
Le Quesnoy-Est	4290
Le Quesnoy-Ouest	3479
Solre-le-Château	2715
Trélon	4546
Arrondissement de Douai.	
Arleux	3556
Douai-Nord	4114
Douai-Ouest	3998
Douai-Sud	4163
Marchiennes	5489
Orchies	5129
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	8547
Condé	4960
Saint-Amand (rive-droite)	5246
Saint-Amand (rive-gauche)	4630
Valenciennes-Est	5178
Valenciennes-Nord	5337
Valenciennes-Sud	4818
Récapitulation par arrondissement.	
Dunkerque	26057
Hazebrouck	27886
Lille	80880
Cambrai	46908
Avesnes	38859
Douai	26449
Valenciennes	38711
	285750

TABLEAU DES EXCLUSIONS DE LA LISTE ELECTORALE (1)

Applications du décret organique du 2 février 1852.

Désignation des délits qui, par leur nature, emportent contre leur auteur l'exclusion perpétuelle ou temporaire de la liste électorale.	Durée de l'exclusion.
Abus de confiance (pour l'emprisonnement, quelle que soit sa durée, art 15 § 5.....	Perpétuelle.
Arbre abattu, mutilé, coupé ou écorché pour le faire périr sachant qu'il appartient à autrui, (pour emprisonnement de trois mois au moins), art. 15 § 10.	id.
Attaque publique contre le principe de la propriété et les droits de famille, (quelle que soit la peine), art. 15. § 6.....	id.
Attentat aux mœurs en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse, de l'un ou de l'autre sexe au-dessous de l'âge de 21 ans, (pour emprisonnement, quelle que soit la durée), art. 15 § 5.	id.
Atrroupements (délits prévus par la loi sur les) pour emprisonnement de plus d'un mois, art. 16.	5 ans a dater de l'expiration de la peine.
Clubs, sociétés secrètes et réunions publiques (délits prévus par la loi sur les) (pour emprisonnement de plus d'un mois,, art. 16	id.
Colportage d'écrits (infraction à la loi sur le) (pour emprisonnement de plus d'un mois,, art. 16.....	id.
Crimes suivis d'une condamnation à des peines afflictives et infamantes ou à l'emprisonnement correctionnel (quelle que soit la durée de la peine), art. 15. § 1 et 3.....	Perpétuelle, sauf l'effet de la réhabilitation
Deniers publics soustraits par les dépositaires (pour emprisonnement quelle que soit la durée), art. 15 § 5.....	Perpétuelle.
Destruction volontaire par le feu ou d'une manière quelconque de *registres*, *minutes*, actes, originaux de l'autorité, titres, billets, lettres de	

(1) Extrait du travail de M. A. Benoit, procureur impérial à Auxerre.

Désignation des délits qui, par leur nature, emportent contre leur auteur l'exclusion perpétuelle ou temporaire de la liste électorale.	Durée de l'exclusion.
change, effets de commerce ou de banque, contenant ou opérant obligation, disposition ou décharge (pour emprisonnement de trois mois au moins), art. 15 § 10.....	Perpétuelle.
Bulletin ajouté, soustrait ou altéré par les personnes chargées, dans un scrutin, de recevoir, compter ou dépouiller les bulletins contenant les suffrages des citoyens; lecture de noms autres que ceux écrits, inscription sur le bulletin d'autrui de noms autres que ceux qu'on était chargé d'y inscrire, (pour emprisonnement de plus de trois mois, art. 35, 36 et 15 § 7).....	id.
Irruption dans un collége électoral consommée ou tentée avec violence, en vue d'interdire ou d'empêcher un choix, (pour emprisonnement de plus de trois mois), art. 42 et 15 § 7.....	id.
Liste électorale (inscription obtenue sous de faux noms ou de fausses qualités, ou en dissimulant une incapacité prévue par la loi, inscription réclamée sur deux ou plusieurs listes, (pour emprisonnement de plus de trois mois), art. 41 et 15 § 7	id.
Opérations électorales, retardées ou empêchées, au moyen de voies de fait ou menaces par des électeurs. Bureau outragé ou violenté dans son ensemble ou dans l'un de ses membres, par des électeurs pendant la réunion. Scrutin violé. Opération électorales troublées par attroupements, clameurs ou démonstrations menaçantes. Atteinte portée à l'exercice du droit électoral ou à la liberté du vote (pour emprisonnement de plus de trois mois), art. 45, 41 et 15 § 7.....	id.
Suffrages. Deniers, effets ou valeurs quelconques donnés, promis ou reçus sous la condition de donner ou de procurer un suffrage ou de s'abstenir de voter. Offre ou promesse faite ou acceptée sous les mêmes conditions d'emplois publics ou privés. Suffrage influencé, soit par des voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un	

Désignation des délits qui, par leur nature, emportent contre leur auteur l'exclusion perpétuelle ou temporaire de la liste électorale.	Durée de l'exclusion.
dommage, sa personne, sa famille ou sa fortune. Abstention de voter déterminée par les mêmes moyens. Suffrage surpris ou détourné à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses. Abstention de voter déterminée par les mêmes moyens, (pour emprisonnement de plus de trois mois); art. 38, 39, 40 et 15, § 7.....	Perpétuelle.
Urne contenant les suffrages émis et non encore dépouillés (Enlèvement de l'), (pour emprisonnement de plus de trois mois); art. 46 et 15, § 7...	Id.
Vote soit en vertu d'une inscription obtenue sous de faux noms ou de fausses qualités, ou en dissimulant une incapacité, soit en prenant faussement les noms et qualités d'un électeur inscrit, soit multiple, à l'aide d'une inscription multiple, (pour emprisonnement de plus de trois mois); art. 33, 34 et 15, § 7.....	Id.
Empoisonnement de chevaux ou autres bêtes de voiture, de monture ou de charge, des bestiaux à cornes, des moutons, chèvres ou porcs, ou des poissons dans des étangs, viviers ou réservoirs, (pour emprisonnement de trois mois au moins); art. 15, § 10.....	Id.
Escroquerie. Tentative de ce délit, (pour emprisonnement, quelle que soit la durée); art. 15, § 5...	Id.
Faillite déclarée soit par les tribunaux français, soit par jugement rendu à l'étranger, mais exécutoire en France; art. 15, § 17.....	Perpétuelle sauf l'effet de la réhabilitation.
Falsification de boissons, de substances ou denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues. Vente et mise en vente de ces mêmes substances les sachant falsifiées ou corrompues, (pour emprisonnement, quelle que soit sa durée); art. 15, § 14.....	Perpétuelle.
Greffe détruite, (pour emprisonnement de trois mois au moins); art. 15, § 10.....	Id.
Interdiction civile du majeur qui est dans un état ha-	

Désignation des délits qui, par leur nature, emportent contre leur auteur l'exclusion perpétuelle ou temporaire de la liste électorale.	Durée de l'exclusion.
bituel d'imbécillité, de démence ou de fureur; art. 15, § 16.....	Cesse par le jugement qui prononce la main-levée judiciaire de l'interdiction.
Interdiction correctionnelle du droit de vote et d'élection; art. 15, § 2.....	Durée fixée par le jugement et à dater de l'expiration de la peine.
Jeux de hasard et loteries françaises ou étrangères, d'immeubles, meubles ou marchandises. Tenue de ces établissements et participation volontaire à leurs opérations, en les aidant, facilitant ou même en les faisant connaître par un moyen quelconque de publication, (quelle que soit la peine); art. 15, § 11.....	Perpétuelle.
Marchandises ou matières servant à la fabrication, gâtées volontairement à l'aide d'une liqueur corrosive ou par tout autre moyen, (pour emprisonnement de trois mois au moins); art. 15, § 10.....	Id.
Mendicité (quelle que soit la peine); art. 15, § 9....	Id.
Militaires condamnés au boulet ou aux travaux publics, (quelle que soit la durée de la peine); art. 15, § 12.....	Id.
Officiers publics et ministériels (notaires, greffiers, avoués, huissiers) destitués en vertu de jugements ou décisions judiciaires; art. 15, § 8.....	Id.
Outrage public à la pudeur, (pour emprisonnement, quelle que soit sa durée); art. 15, § 5.....	Id.
Outrage public à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs, (quelle que soit la peine); art. 15, § 6.....	Id.
Outrage public envers un juré à raison de ses fonctions ou envers un témoin à raison de sa déposition, (pour emprisonnement de plus d'un mois); art. 16.	Cinq ans à dater de l'expiration de la peine.
Outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique, (pour emprisonnement de plus d'un mois); art. 16.....	Id.
Prêts sur gages ou nantissement (Maison de) établie ou tenue sans autorisation légale. Registre non régulièrement tenu, (quelle que soit la peine); art. 15, § 11.....	Perpétuelle.
Rébellion envers des dépositaires de l'autorité ou de la force publique, (pour emprisonnement de plus d'un mois); art. 16.....	Cinq ans à dater de l'expiration de la peine.

Désignation des délits qui, par leur nature, emportent contre leur auteur l'exclusion perpétuelle ou temporaire de la liste électorale.	Durée de l'exclusion.
Récoltes sur pied, plant venu naturellement ou fait de main d'homme (Dévastation de), (pour emprisonnement de trois mois au moins); art. 15, § 10....	Perpétuelle.
Recrutement. Jeunes gens omis sur les tableaux de recensement par suite de fraudes ou manœuvres, (pour emprisonnement, quelle que soit la durée); art. 15, § 13.....	Id.
Jeunes gens appelés à faire partie du contingent de leur classe qui se sont rendus impropres au service militaire, soit temporairement, soit d'une manière permanente, dans le but de se soustraire aux obligations imposées par la loi. Complicité, (pour emprisonnement, quelle que que soit la durée); art. 15, § 13.....	Id.
Substitution ou remplacement effectué soit en contravention à la loi, soit au moyen de pièces fausses ou de manœuvres frauduleuses. Complicité (pour emprisonnement, quelle que soit la durée); art. 15, § 13.....	Id.
Médecins, chirurgiens ou officiers de santé qui, déjà désignés pour assister au conseil de révision ou dans la prévoyance de cette désignation, ont reçu des dons ou agréé des promesses pour être favorables aux jeunes gens qu'ils doivent examiner, ou qui ont reçu des dons pour une réforme justement prononcée, (pour emprisonnement, quelle que soit la durée); art. 15, § 13.....	Id.
Tromperie sur le *titre* des matières d'or ou d'argent, sur la *qualité* d'une pierre fausse vendue pour fine, sur la *nature* de toutes marchandises, (pour emprisonnement de trois mois au moins); art. 15, § 4..	Id.
Tromperie (ou tentative de) sur la quantité des choses livrées aux vendeurs ou acheteurs par les moyens énoncés en l'article 1.er nº 3 de la loi du 27 mars 1851 (pour emprisonnement, quelle que soit la durée); art. 15, § 14.....	Id.
Usure habituelle (quelle que soit la peine); art. 15, § 15.	Id.
Vagabondage (quelle que soit la peine); art. 15, § 9.	Id.
Vol. Tentative (pour emprisonnement, quelle que soit la durée); art. 15, § 5.....	Id.

NOTA. Les individus exclus de la liste électorale, pour les causes énumérées ci-dessus, ne sont pas éligibles.

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture du 6 octobre 1856, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	7
Bourbourg	6
Dunkerque-Est	9
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	4
Hondschoote	6
Wormhoudt	7
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul-Nord-Est	6
Bailleul-Sud-Ouest	6
Cassel	6
Hazebrouck-Nord	6
Hazebrouck-Sud	6
Merville	8
Steenvoorde	6
Arrondissement de Lille.	
Armentières	8
Cysoing	6
Haubourdin	8
La Bassée	9
Lannoy	10
Lille-Centre	9
Lille-Nord-Est	10
Lille-Ouest	10
Lille-Sud-Est	9
Lille-Sud-Ouest	13
Pont-à-Marcq	8
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix	21
Seclin	9
Tourcoing-Nord	11
Tourcoing-Sud	12
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	9
Cambrai-Ouest	10
Carnières	10
Clary	13
Le Câteau	12
Marcoing	10
Solesmes	11
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	5
Avesnes-Sud	6
Bavai	3
Berlaimont	4
Landrecies	7
Le Quesnoy-Est	11
Le Quesnoy-Ouest	6
Maubeuge	6
Solre-le-Château	5
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	6
Douai-Nord	8
Douai-Ouest	7
Douai-Sud	7
Marchiennes	8
Orchies	8
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	14
Condé	10
Saint-Amand (r. g.)	8
Saint-Amand (r. d.)	7
Valenciennes-Est	9
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	9
	500

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

	ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
	m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes impériales	59780	66870	110740	102770	110120	52390	82210	584880
Longueur des routes départementales	13630	57786	91733	51793	103943	43805	51809	414499
Total	73410	124656	202473	154563	214363	96195	134019	999379
Longueur des chemins vicinaux de grande communicat.	157844	105579	186375	123619	193873	81870	83738	932898
Longueur des chemins vicinaux ordinaires. pavés ou empierrés	181296	188198	337296	143103	719171	170262	166592	1906018
Longueur des chemins vicinaux ordinaires. en sol naturel	449936	829120	915992	827688	450800	375702	606161	4455399
Total	788776	1122897	1439663	1094410	1363944	627834	855491	7294315
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés	412250	418133	726144	421285	1127807	348927	384349	3837995
Longueur totale de toutes les voies compris les chemins en sol naturel	862186	1247253	1642136	1248973	1578307	724029	989510	8292394
	h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement	72160	69329	87439	89260	139723	47206	62978	569097
Population de chaque arrondissement	105747	102734	404279	179863	150523	106155	163682	1212983

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Rapport à la superficie territoriale de la longueur.	des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	1,0
	des routes départementales	»,19	»,83	1,04	»,58	»,74	»,93	»,82	»,7
	des chemins de grande communication.. .	2,18	1,52	2,13	1,37	1,40	1,73	1,35	1,6
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	2,51	2,71	3,86	1,60	5,15	3,61	2,65	3,3
	de toutes les voies construites.	5,71	6,02	8,32	4,70	8,08	7,38	6,12	6,7
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	12,03	17,92	18,78	13,99	11,29	15,34	15,71	14,3
Rapport à la population de la longueur.	des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»,5
	des routes départementales	»,13	»,55	»,25	»,29	»,72	»,42	»,33	»,3
	des chemins de grande communication . .	1,49	1,01	»,50	»,70	1,34	»,81	»,54	»,8
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	1,71	1,83	»,83	»,80	4,78	1,80	1,03	1,5
	de toutes les voies construites.	3,92	4,03	1,88	2,37	7,60	3,35	2,42	3,5
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,18	11,86	4,42	7,16	10,88	7,16	6,31	7,1
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.	34	29	100	54	105	44	40	30
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	24	33	64	48	22	41	25
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	63	45	57	28	42	29
	rattachées aux routes et chemins.	33	20	68	55	92	38	27	33
	isolées des voies de communication. . .	1	6	2	18	4	»	12	4

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1855.

ROUTES IMPÉRIALES.

1.re catégorie. — Entretien.....	397,974	»	441,182	»
2.e idem. — Amélioration et travaux d'art.	43,208	»		

RIVIÈRES.

1.re catégorie. — Entretien.....	161,053	»	291,908	»
2.e idem. — Amélioration et travaux neufs.	130,855	»		

CANAUX.

1.re catégorie.....	122,160	»	149,995	»
2.e idem.....	27,835	»		

ÉTUDES DE DESSÉCHEMENTS.

Dépenses.....	4,392	»

PORTS.

1.re catégorie.....	70,000	»	718,546	»
2.e idem.....	648 546	»		

Total.....	1,606,023	»

Travaux départementaux.

Exercice 1855.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures....	8,132	32
idem tribunaux.....	5,819	78
idem maisons d'arrêt.....	7,174	69
idem casernes de gendarmerie.....	5,466	74
idem dépôts de sûreté.....	»	»
idem archives départementales.....	650	»
Construct.s et réparat.s des routes département.s.	222,905	94
idem des chemins vicinaux de grande communication.	678,874	54
Total.....	929,024	01

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1855, ont donné lieu à une dépense de 2,474,680 fr., savoir :

Arrondissement de Dunkerque	110,820	»
— d'Hazebrouck	307,612	»
— de Lille	1,104,560	»
— de Cambrai	334,824	»
— d'Avesnes	207,316	»
— de Douai	178,814	»
— de Valenciennes	230,735	»
Total	2,474,681	»

Dans cette dépeuse est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Hôpitaux	Mairies.	Presbyt.res	Salles d'asile.
Dunkerque	1	»	»	»	2	»
Hazebrouck	1	»	»	»	»	»
Lille	3	3	1	»	»	2
Cambrai	2	2	»	»	2	»
Avesnes	5	»	»	»	1	1
Douai	»	»	»	»	»	»
Valenciennes	2	1	»	»	»	»
Totaux..	14	6	1	»	5	3

Récapitulation.

Travaux des ponts-et-chaussées	1,606,023	»
— départementaux	929,024	»
— communaux et d'hospices	2,474,681	»
Total	5,009,728	»

NAVIGATION.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département du Nord en 1855.

CANAUX OU RIVIÈRES.	Nombre de bateaux.		Tonnage des bateaux chargés.	Bois flotté. — Stères.
	à charge.	à vide.		
CANAUX CONCÉDÉS.				
Sensée	1098	442	211388	»
Deûle (Haute)	9324	3367	867022	4737
Deûle (Basse)	5210	6007	394731	1223
Lys moyenne	2235	1853	85018	1110
Dunkerque à Furnes	1260	302	86330	»
Scarpe inférieure	6233	5900	756648	514
Sambre canalisée	5631	5167	974206	»
Canal de la Sambre à l'Oise	4029	»	748677	3204
Canal de Roubaix	823	807	122116	»
Totaux	36753	23845	4246136	10848
RIVIÈRES ET CANAUX NON CONCÉDÉS.				
Canal de Bergues	865	1042	58380	»
Canal de Bourbourg	3277	2604	145905	747
Canal de la Colme	2441	4145	197167	1000
Canaux d'Haseb rouck	1360	1856	41048	7524
Lawe	912	930	32981	74
Lys supérieure	1762	2281	73766	2074
Scarpe supérieure	2857	1164	214330	650
Canal de Saint-Quentin	4098	506	987182	»
Escaut	16302	14121	2279763	»
Canal de Mons	6964	3956	1266529	»
Totaux	40839	32607	5281651	13009

CHEMIN DE FER.

Mouvement et produit des stations du département, desservies par le chemin de fer du Nord, pendant l'année **1855.**

STATIONS.	MOUVEMENT DES VOYAGEURS ET POIDS DES MARCHANDISES.						PRODUITS			Nos d'ordre obtenus par les stations et d'après l'importance de leur recette.
	Voyageurs.			Marchandises (Tonnes)						
	partis.	arrivés	Ensemble	parties.	arrivées.	Ensemble.	des voyageurs.	des marchandises.	TOTAUX.	
Douai.....	145,600	145,877	291,477	30,757,4	44,296,2	81,053,6	408,780,31	686,157,00	1,154,943,01	11
Valenciennes..	106,744	106,048	212,792	66,938,1	100,502,1	167,440,2	493,172,66	1.547,070,80	2,040,240,52	5
Lille.....	546,149	712,251	1,260,400	105,093,3	191,826,2	296,919,5	1.215,471,62	2,440,001,81	3,662,263,43	3
Roubaix.....	203,320	242,500	445,820	6,945,6	49,182,8	56,028,4	150,438,11	402,840,18	553,278,29	16
Tourcoing.....	99,567	121,452	221,019	4,184,8	38,252,3	42,437,1	69,840,90	126,163,76	195,513,66	33
Hazebrouck ...	51,670	54,002	105,672	9,014,1	8,907,9	17,922,0	107,714,01	99,385,58	207,100,19	31
Dunkerque. ...	70,887	72,940	143,733	112,470,5	34,724,5	147,201,0	104,474,37	1,481,084,12	1,676,158,49	7
Total des stat. importantes..	1,225,937	1,454,979	2,680,916	341,300,8	467,692,0	809,001,8	2,699,207,58	6,700,209,01	9,480,507,49	
Autres stations.	322,760	344,500	667,260	324,453,8	157,355,3	481,809,1	462,435,27	2,351,521,58	2,813,956,85	
Total général..	1,548,697	1,799,488	3,348,185	665,763,6	625,047,3	1,290,810,9	3,161,642,85	9,141,821,49	12,303,464,34	

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'Etat y possède un bassin à flot et de vastes établissements.

L'entrée du port est bonne ; les navires peuvent arriver dans les faibles marées avec 4 m. 30 c. de tirant d'eau et dans les grandes marées avec 5 m. 30 à 5 m. 60.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit des marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Il y est entré, en 1855, 2,459 navires ayant en marchandises un tonnage total de 106,769,250 kil. ; il en est sorti 2,364 portant 73,166,112 kil. de marchandises. Total : 4,823 navires et 179,935,362 kil. Le mouvement de 1854 avait été de 3,999 navires et 161,089,427 kil. ; celui de 1855 présente conséquemment une différence en plus de 824 navires et de 18,845,935 kil. de marchandises.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les navires armés pour la pêche côtière, lesquels ont été, en 1855, au nombre de 128 et ont rapporté 1,742,000 kil. de poisson.

Le nombre des navires pour la pêche de la morue dépasse 100.

Les droits de douane perçus dans la même année se sont élevés à 8,135,136 fr. 43 c. ; ils n'avaient été en 1854 que de 6,776 287 fr. 58 c.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière l'Aa, est de troisième ordre.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1855 est représenté par les chiffres suivants : navires entrés 253, portant 6,448,663 kil. de marchandises ; navires sortis 265, portant 6,133,667 kil. Total : 518 navires, portant en marchandises 12,582,330 kil. Le mouvement avait été, en 1854, de 607 navires et de 13,188,843 kil. Il y a donc eu, en 1855, diminution de 89 navires et de 606,313 kil. de marchandises.

La douane y a perçu un impôt de 96,188 fr. 73 c.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1855.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Étendue de la surface concédée (hectares)	NOMS des exploitants.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut (Quintaux métriques.)
Mine de Fresnes. . .	2073	Compagnie d'Anzin. .	754	41	5	873308
— de Vieux-Condé	3962	Id.	1034	36	7	1622866
— de Raismes. . .	4819	Id.	1269	136	6	1620441
— d'Anzin. . . .	11851	Id.	4433	181	30	4004246
— de St.-Saulve. .	2200	Id.	»	»	»	»
— de Denain. . .	1344	Id.	709	40	3	1141118
— d'Odomez. . .	316	Id.	211	16	1	438158
— d'Aniche. . . .	11850	Comp. d'Aniche . . .	1947	83	7	2053386
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy. . .	1228	32	7	1809786
— de Bruille. . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»
— deChâteau-l'Ab.	916	— de Vicoigne. .	»	»	»	»
— de Crespin. . .	2842	Libert et consors. . .	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Comp. de Marly. . .	»	»	»	»
— d'Hasnon. . .	1488	— d'Anzin et cons.	»	»	»	»
— d'Azincourt. .	870	— d'Azincourt. . .	436	34	3	468574
— d'Escaupont. .	110	— de Fresnes-midi	285	2	5	373415
— de Thivencelles.	981	— id. . . .	»	»	»	»
— de Saint-Aybert	455	— id. . . .	»	»	»	»
— de Vicoigne .	1320	Comp. de Vicoigne. .	654	»	5	1166757
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe.	556	9	2	443459
Totaux. . . .	59253		13516	610	81	16015505

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent comme suit d'après leur nature.

	Poids.	Valeur.	Prix de vente au quintal métriq.
	t.	fr.	fr.
Anthracite. — Fresnes, V.-Condé, Raismes, Odomez, Aniche, Ch.-l'Abbaye, Escaupont, Vicoigne, l'Escarpelle. .	4,917,954	6,101,911	1,240
Houille grasse à longue flamme. — Raismes, Anzin, Denain, Aniche, Douchy, Azincourt.	11,097,551	16,882,964	1,521
Totaux.	16,015,505	22,985,875	1,435

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1855 une quantité de.....		16,015,505 q.x
Il a été importé dans le cours de la même année :		
Des bassins anglais.....	60,741	
Du bassin de Mons.....	19,570,961	
Du bassin de Charleroy.....	4,511,233	
	24,142,935	24,142,935
Total de la production et de l'importation.....		40,158,440
La consommation dans le département, en 1855, est évaluée à une quantité de.....	17,173,316	
Il a été exporté pendant la même année :		
Sur les autres départements : Seine, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Seine-Inférieure, etc.....	22,802,601	
Sur l'étranger, Belgique, Angleterre, Pays-Bas.....	182,523	
	40,158,440	40,158,440

Développement de la consommation dans le département, en 1855.

	Machines à vapeur en activité.		Quantité de combustible consommé.		
	Nombre.	Force totale en chev.	Dans les machines à vapeur.	Dans les usines les ateliers pour le chauffage, etc.	TOTAL.
Mines de houille....	81	2,676	710,585	»	710,585
Mines de fer, carrières, scieries de marbre...	13	159	11,793	»	11,793
Usines minéralogiques et ateliers industriels	1,738	24,603	2,680,688	6,731,189	9,411,877
Locomotives.....	»	»	813,232	»	813,232
Bateaux à vapeur....	3	210	25,300	»	25,300
Chauffage domestique.	»	»	»	6,201,029	6,201,029
	1,835	27,648	4,241,598	12,932,218	17,173,816

MINES DE FER.

Production des mines et minières métalliques pendant l'année **1855**.

NOMS des MINES	Etendue de la surface concédée.	NOMS des EXPLOITEURS.	NOMBRE DES ouvriers.	NOMBRE DES chevaux.	NOMBRE DES machines.	NATURE des PRODUITS.	POIDS.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
Trélon et Ohain. . .	1,600	Mérode Westerloo.	42	»	1	Minerai rouge. Minerai jaune.	29,307	20,163	»,69
Glageon.	275	Beuret et Cie.	172	»	2	Minerai jaune.	48,587	54,113	1,11
Féron	250	Id.	»	»	»	»	»	»	»
Fourmies.	275	Id.	3	»	»	Minerai jaune.	2,090	1,045	»,50
Les Pizons.	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»	»	»	»	»	«
Minières exploitées dans l'arrondissement d'Avesnes. .	»	»	342	»	»	Minerai jaune.	1,409,040	464,981	»,66
	2,526		559	»	3		1,489,024	540,299	

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoy.

Usines à fer. — Leur consistance.

Hauts-fourneaux, 16, dont : Fondant au combustible végétal, actifs 2, inactif 1 ; total 3.—Fondant au combustible minéral, tous actifs 13.

Fours a réverbères, actifs 2.

Cabillots, actifs 2, inactifs 50 ; total 52.

Fabrication et élaboration du fer et de la tôle : Foyers d'affinerie, actifs 20, inactif 1 ; total 21. —Foyers de mazerie, actif 1.— Fours a pudler, actifs 77, inactifs 8 ; total 85. — Fours à réchauffer, tous actifs 46.

Appareils employés pour l'étirage du fer : Marteaux, actifs 31, inactif 1 ; total 32. — Martinets, actifs 4. — Trains de laminoirs, actifs 22. — Machines soufflantes : cylindriques ou prismatiques, toutes actives 80.—Machines hydrauliques, actives 54, inactives 42 ; total 96. — Force en chevaux des machines hydrauliques, actives 343, inactives 183 ; total 526. — Machines a vapeur, actives 24, inactives 2 ; total 26.—Force en chevaux, actives 950, inactives 12 ; total 962.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 17 janvier 1853, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 830, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Docteurs en médecine, 3 ; officiers de santé, 7 ; maître en pharmacie, 1.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine, 194 ; docteurs en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 305 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 64 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 66 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 44 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 151 ; herboristes. »

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1855, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

Tableau des vaccinations pendant l'année 1855.

ARROND.t	Nombre de naissances en 1855.	NOMBRE DE vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole après avoir été vaccinés.	sujets atteints de la variole n'ayant pas été vaccinés.	sujets morts de la variole.	sujets défigurés ou restés infirmes.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. °/o
Dunkerque..	3227	2136	50	33	12	12	66
Hazebrouck.	3053	1989	»	24	14	»	63
Lille.....	13158	9244	1	741	143	70	70
Cambrai....	5552	3791	»	116	5	5	68
Avesnes... .	3482	2114	1	18	4	4	61
Douai.....	3258	2353	185	382	33	51	72
Valenciennes.	5033	3166	13	144	7	12	63
TOTAUX..	36763	24793	250	1458	218	154	68

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1855 est de plus des deux tiers des naissances. Ce sont les arrondissements de Lille et Douai qui ont fourni le plus, et ceux d'Avesnes, Hazebrouck et Valenciennes, qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre des enfants.

Une épidémie de variole a sévi en 1855 dans les arrondissements de Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes. Le nombre des sujets atteints a été de 1708, dont 250, soit 1/7 environ, sont morts.

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1855. Des médailles ont, en outre, été accordées aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle dans ce service pendant ladite année.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1855.

La population de ces établissements était au 1.er janvier 1855, de 1,165 dont 788 hommes et 377 femmes. Il y est entré pendant l'année 259. Il en est sorti par guérison 111, et par décès 132. Il y restait au 31 décembre 1855, 1,181 individus, dont 804 hommes et 377 femmes.

Les 1,424 aliénés qui ont séjourné en 1855 dans les maisons spéciales appartenaient aux catégories ci-après : mariés 543; célibataires 619, veufs et veuves 124; état civil inconnu 138.

Classement suivant l'instruction : sachant lire 204; sachant lire et écrire 354; ayant reçu une instruction plus élevée 172. Instruction inconnue, 694.

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

Causes physiques. — Hérédité, 39; effets de l'âge (démence sénile), 32; excès de travail, 13; dénuement, misère, 38; onanisme, 14; abus vénériens, 15; maladies syphilitiques, 4; maladies de la peau, 1; épilepsie, convulsions, 70; fièvres, 24; formation lente et difficile chez les jeunes filles, 7; gestation, lactation, suites de couches, 5; excès alcooliques, 56; coups et blessures, 11; commotions cérébrales, 16; congestion cérébrale, 6; autres causes physiques, 9.

Causes morales. — Chagrins, 107; amour et jalousie, 82; orgueil, 28; événements politiques, 19; émotions violentes, 31; isolement et solitude, 27; emprisonnement, 2; sentiments religieux poussés à l'excès, 45; autres causes morales, 24; causes inconnues, 689.

Nombre des aliénés ayant habité la ville, 842; ayant habité la campagne, 482.

Ces 1,424 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Ecclésiastiques, 13; juristes, 9; médecins, chirurgiens, etc., 4; professeurs, hommes de lettres, instituteurs, 19; employés, 18; rentiers, propriétaires, 103; artistes, 23; militaires et marins, 21. — *Professions commerciales :* Négociants et commerçants en gros, 25; marchands en détail, 44. — *Professions manuelles ou mécaniques :* Ouvriers en métaux, 42; en bois, 56; en filature et tissage, 122; en bâtiments, 33; en cuirs et peaux, 58; en teinture, 2; en objets d'habillement, 63; ouvriers industriels autres que les précédents, 20; ouvriers agricoles, 97; — domestiques, journaliers, 243; autres professions, 79; sans profession, 246; professions inconnues, 84.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 802, Pas-de-Calais, 272; Seine, 210; Somme, 41; Aisne, 26; divers autres départements, 18; à la charge du ministère de la guerre, 15; de la marine, 1; de l'intérieur, 3; aliénés étrangers, 13; inconnus, 23.

ÉPIDÉMIES.

Nous extrayons du rapport du Conseil central d'hygiène et de salubrité publique les renseignements suivants sur les maladies épidémiques qui ont régné dans le département pendant l'année 1855.

Arrondissement de Dunkerque. La fièvre puerpérale qui avait régné jusqu'au 10 novembre 1854 et avait fait d'assez nombreuses victimes dans la classe malheureuse de la ville de Dunkerque, a reparu dans les premiers jour de janvier, et de cette époque au 23

mars, dix femmes en ont été atteintes. Cet arrondissement a offert des particularités remarquables, soit sous le rapport des conditions propres aux femmes atteintes, soit sous celui des moyens thérapeutiques auxquels on a dû quelques succès.

Rien d'intéressant ne s'est présenté dans les autres communes de l'arrondissement. Quelques cas de variole ont eu lieu à Gravelines, à Bourbourg et à Wormhoudt, mais l'existence de cette maladie n'a été connue que par les états de vaccinations qui n'ont fourni aucun renseignement sur les circonstances qui ont accompagné le développement et la marche de la maladie. A la même époque, des cas de variole et de varioloïde dont le nombre est indéterminé ont été observés à Dunkerque ; ces dernières affections n'ont donné lieu à aucun décès.

Arrondissement d'Hazebrouck. Aucune maladie ayant le caractère épidémique n'a été constatée dans cet arrondissement. Le médecin des épidémies a seulement signalé deux cas de choléra chez des individus, le père et la fille, arrivés successivement de Paris et deux autres cas qui se sont manifestés quelques jours plus tard sur un point isolé de toute habitation. De ces quatre malades deux ont succombé. Le médecin conclut de ce qu'il a observé dans cette circonstance à la non-contagion de la maladie

Arrondissement de Lille. Une mortalité assez grande avait eu lieu depuis le commencement de l'année dans la populeuse commune de Wattrelos. Le 24 février 78 décès avaient été constatés. L'administration supérieure voulut rechercher si cet état de choses n'était pas dû à une cause épidémique, afin de tenter d'y porter remède. Déjà dans les mois de novembre et décembre précédents, le nombre des décès avait été supérieur à ce qu'il est ordinairement. La variole et la rougeole, surtout la variole avaient été la cause de cet excès de mortalité. Dans cette commune qui compte environ 9500 habitants, il y en avait 5228 étrangers. Cette population nomade, plus ou moins misérable, qui n'attend sa nourriture que du travail journalier du chef de la famille, ne prend aucun soin de prévenir le développement de la variole et même de procurer aux enfants atteints les secours nécessaires. Aussi les officiers de santé ont-ils déclaré qu'ils n'avaient jamais été appelés si ce n'est pour constater les décès.

pement de même négligence à prévenir, par la vaccination, le développ- maladie dans la com- le a été également cause de l'apparition de cette fants et même d'adultes en ont été victimes. La pratique de la vaccination a été le seul moyen qui ait pu être recommandé à la sollicitude vigilante de l'administration locale dans l'une comme dans l'autre de ces localités.

Dans quelques communes, à Faches, à Louvil, à Bachy, l'administration locale craignait que quelques maladies qu'on y observait ne prissent le caractère épidémique. Mais cette crainte n'était pas

fondée. L'étude de ces affections a fait reconnaître que ce n'était que des maladies de nature diverse et sans caractères communs.

L'apparition à Frelinghien et dans quelques communes voisines, chez quelques femmes récemment accouchées, de symptômes assez graves pour entraîner la mort, firent craindre une influence épidémique déterminant le développement de la fièvre puerpérale. Déjà, en effet, plusieurs malades avaient, à des intervalles assez grands et dans des localités assez éloignées l'une de l'autre été atteintes et avaient succombé pour la plupart. Les renseignements recueillis ne purent jeter aucune lumière sur l'étiologie de cette affection dont l'organe utérin parait être le siége primitif mais qui se compliqua bientôt d'accidents typhoïdes. Dans le seul cas que le médecin des épidémies pût observer, il constata une métro-ovarite très intense qui malgré l'état grave de la maladie, fut énergiquement combattue par des émissions sanguines locales ; quelques semaines après, le même traitement eut le même succès chez une autre malade qui recevait les soins du même officier de santé.

Arrondissement de Douai. L'état sanitaire de cet arrondissement n'a fourni matière à aucun rapport.

Arrondissement de Cambrai. La scarlatine qui, dans le courant de l'année s'est montrée avec plus ou moins d'intensité dans presque toutes les communes de l'arrondissement a sévi d'une manière plus particulière dans celle de Gonnelieu dont la population, de 942 habitants, a donné 108 malades sur lesquels 36 ont succombé.

Les caractères qu'a présentés cette maladie et la marche qu'elle a suivie n'ont généralement eu rien de particulier ; cependant dans quelques cas graves, on a remarqué un cortége de symptômes qui semblaient dus à l'influence cholérique, on aurait pu croire à une double influence épidémique qui foudroyait les malades en 48 heures.

Dans les cas simples, le traitement n'a présenté rien de particulier et dans les autres, il s'adressait aux complications et variait suivant le caractère de ces complications.

Les préparations de belladone administrées à plusieurs enfants, pendant cette épidémie, paraissent les avoir soustraits à son influence.

Arrondissement de Valenciennes. L'angine couenneuse qui, il y a deux ans, a sévi sur quelques communes sous forme épidémique et ne s'est remontrée depuis que d'une manière sporadique, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, a atteint sept individus à Lieu-Saint-Amand, six enfants et un adulte ; celui-ci seul a survécu.

La fièvre typhoïde n'a sévi avec une certaine intensité que dans la petite commune d'Artres. Vers la fin de 1855, elle frappa 32 personnes et fit 8 victimes.

6 cas de choléra, dont quatre suivis de mort, ont été observés à

Lourches dans des habitations d'ouvriers situées sur le bord de l'Escaut ; la maladie ne s'est pas étendue au delà de son foyer.

La variole a paru à Onnaing ; 38 personnes en ont été frappées. Quelques-unes avaient été vaccinées et la plupart n'offrirent que les symptômes légers de la varioloïde mais chez quatre femmes âgées de plus de 20 ans, la maladie eut tous les caractères d'une variole grave. Chez celles-ci la vaccination avait-elle été suivie d'un succès légitime?

Arrondissement d'Avesnes. Le seul document recueilli constate que la fièvre typhoïde a frappé 50 individus dans la commune de Forest, 27 de Rousies, et la dissenterie 5 à Taisnière-sur-Hon. La petite vérole a aussi sévi dans deux cantons et sur des individus ayant été vaccinés. Dans celui de Maubeuge, 4 cas ont été constatés sur lesquels il y a eu deux décès ; dans celui du Quesnoy-Ouest, 5 cas se sont manifestés et tous les individus atteints ont été victimes de la maladie.

GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé)...	500 hommes.
A Valenciennes, de trois compagnies de (id.).	323
Total.....	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

Arrondissements.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.....	5	392	24
Hazebrouck.....	14	696	27
Lille.....	60	3,041	107
Cambrai.....	26	1,046	36
Avesnes.....	15	563	28
Douai.....	12	720	20
Valenciennes.....	37	1,473	54
Totaux.....	169	7,931	296

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1855, levée en 1856, a dû fournir 140,000 hommes à l'armée.

La vérification préalable des tableaux de recensement a amené le retranchement de 24 inscriptions pour décès, pour double emploi ou pour cause d'extranéité constatée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 4,395 hommes sur 9,980 inscrits aux listes de tirage, savoir :

	Inscrits.	Contingents
Arrondissement de Dunkerque.....	887	390
— d'Hazebrouck.....	985	436
— de Lille.....	2,862	1,260
— de Cambrai	1,656	731
— d'Avesnes.....	1,222	536
— de Douai.....	903	397
— de Valenciennes...	1,465	645
Totaux.....	9,980	4,395

18 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le conseil de révision.

Le conseil a statué, pour former le contingent, sur 7,248 jeunes gens dont :

Se sont présentés.....	6,272
Se sont fait représenter	871
Ont été examinés au lieu de leur résidence.....	49
Absents, ne se sont pas fait représenter.....	56
Ensemble.....	7,248

Ont été exemptés :

Pour infirmités ou défaut de taille.....	1,577
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832.....	1,273
Total.....	2,850

Jeunes gens du contingent :

Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850.....	873
Déclarés bons pour le service.....	3,519
Inscrits conditionnellement.....	3
Nombre égal au contingent....	4,395

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent, se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire	741
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc.	83
Elèves de l'Ecole polytechnique	2
Instituteurs adjoints des écoles publiques	7
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire	6
Membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement	5
Elèves de l'Ecole normale supérieure	»
Maîtres d'études, régents ou professeurs des colléges et lycées	1
Elèves des grands séminaires	28
Autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes salariés par l'Etat	»
Total	873

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 2,732.

Le nombre des jeunes gens qui ont profité de la faculté de l'exonération est de 803.

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque	594	11	250	32
Hazebrouck	600	13	372	»
Lille	1617	33	1140	72
Cambrai	940	32	626	58
Avesnes	887	10	300	25
Douai	517	6	351	29
Valenciennes	805	15	616	29
	5960	120	3655	245

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	3	8	37	15	4	11	26	104
De 1.570 à 1.597. . . .	18	46	110	65	24	22	61	346
De 1.598 à 1.624. . . .	29	44	145	74	47	46	94	479
De 1.625 à 1.651. . . .	37	66	192	118	74	66	115	668
De 1.652 à 1.678. . . .	48	55	163	89	59	41	92	547
De 1.679 à 1.705. . . .	34	47	154	109	79	57	90	570
De 1.706 à 1.732. . . .	24	37	93	65	61	42	51	373
De 1.733 à 1.760. . .	14	17	68	44	40	18	29	230
De 1.761 à 1.787. . . .	6	5	19	14	19	9	14	86
De 1.788 à 1.814. . . .	»	1	12	6	11	2	3	35
De 1.815 à 1.841. . . .	3	1	1	2	1	»	3	11
De 1.842 à 1.868. . . .	»	»	3	»	»	»	»	3
De 1.869 à 1.895. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
De 1.896 à 1.922. . . .	»	»	1	»	»	»	»	1
Dont on n'a pu connaître la taille.	174	109	263	130	117	85	67	945
	390	436	1261	731	536	399	645	4398

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

Ouvriers agricoles.....	1,565	Rouliers, cochers.....	17
— en pierres.....	249	Chaufourniers, briquet.rs	4
— en bois.....	262	Potiers, verriers, etc...	25
— en métaux.....	252	Couvreurs	12
— en cuir.....	132	Peintres, vitriers, etc..	20
— des manufact.es.	915	Imprimeurs, libraires,	
Meûniers.....	20	papetiers	16
Boulangers.....	51	Horlogers, bijoutiers...	5
Bouchers, charcutiers....	28	Commerçants, com.s-m.ds	
Cuisiniers, pâtissiers, etc.	6	voyageurs, colporteurs	130
Cafetiers; aubergistes....	3	Artistes, peintres, sculpt.	
Tailleurs d'habits.....	39	musiciens, etc.... .	14

Chapeliers	7	Employés de bureau	152
Perruquiers	20	Professions diverses	114
Bateliers, pêcheurs	140	Propriétaires et rentiers	34
Blanchisseurs	9	Sans profession	157
		TOTAL	4,398

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi :

Système cutané	48	Organes du bas-ventre	54
Appareil de la vue	130	— gén.-urinaires	46
— de l'ouïe	23	Membres	113
— de la mastication	44	Système osseux	159
Organes de la voix	12	— nerveux et encéphale	30
Appareil de l'odorat	»	Faiblesse de constitution	219
Région du cou	143	Infirmités diverses	74
Organes de la poitrine	30	Défaut de taille	452
		TOTAL	1,577

Nature et nombre des exemptions légales.

Aînés d'orphelins			92
Fils de veuves			470
Petit-fils de veuves			1
Fils	d'aveugles		5
	de septuagénaires		21
Puinés de frères	aveugles		1
	impotents		»
Aînés de deux frères du même tirage			6
Frères de militaires sous les drapeaux			579
Frères de militaires	morts en activité		92
	réformés	pour blessures	1
		pour infirmités	2
	admis à la retraite	pour blessures	1
		pour infirmités	»
		TOTAL	1,273

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants detenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1855.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

	hommes.
Nombre au 1.er janvier.....	1,654
Entrés dans l'année.....	945
Total.....	2,599
Sortis peudant l'année.....	971

Dont : libérés, 700; graciés, 9; extraits, 187; évadés, 0; décédés, 75.

Reste au 31 décembre.....	1,628

Cette population se divisait par âges comme suit : au-dessous de 16 ans, 0; de 16 à 18 ans, 41; de 18 à 20, 104; de 20 à 25, 277; de 25 à 30, 270; de 30 à 35, 245; de 35 à 40, 184; de 40 à 45, 179; de 45 à 50, 127; de 50 à 60, 152; de 60 à 70, 42; de 70 à 80, 7.

Etablissement d'éducation correctionnelle de Loos.

	garçons.
Nombre d'enfants au 1.er janvier..	480
Entrés dans l'année.....	173
Total.....	653
Sortis pendant l'année.....	213

Dont : libérés, 68; placés en apprentissage, 1; confiés provisoirement à leurs familles, 25; transférés ailleurs, 106; décédés, 13.

Reste au 31 décembre.....	440

La population totale de l'établissement se divise comme suit :

Agés : de 7 à 10 ans, 27 ; de 10 à 13 ans, 112 ; de 13 à 16 ans, 202 ; au-dessus de 16 ans, 99.

Etat-civil : Enfants légitimes, 391, dont : ayant leur père et mère, 180 ; orphelins de père et mère, 65 ; idem de père seulement, 75 ; idem de mère seulement, 71. Enfants naturels, 49, dont : reconnus et ayant leurs père et mère, 0 ; non-reconnus, 49.

Origine : Population urbaine, 189 ; population rurale, 251.

Professions : Agriculteurs, 28 ; industriels, 91 ; sans profession, 321.

Cultes : Catholiques romains, 440 ; protestants, 0 ; israélites, 0.

Instruction au moment de l'entrée dans l'établissement : Ne sachant ni lire ni écrire, 376 ; sachant lire seulement, 20 ; sachant lire et écrire, 44 ; ayant une instruction plus élevée, 0.

Professions enseignées et exercées dans l'établissement : Agricoles, 120 ; industrielles, 320.

Classement suivant la nature des crimes, délits, etc, : Tentative de meurtre, 2 ; autres attentats contre les personnes, 5 ; incendies, 9 ; vols simples, 273 ; vols qualifiés, etc., 15 ; attentat contre la propriété, 1 ; mendicité, vagabondage, 135.

Monastère du Bon-Pasteur. — Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Nombre d'enfants au 1.er janvier..	39
Entrés dans l'année.....	63
Total.....	102
Sortis dans l'année par expiration du temps de la détention..... ...	3
Reste au 31 décembre.....	99

Colonie agricole de Guermanez. — Etablissement d'éducation correctionnelle, autorisé en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Directeur, M. le docteur Faucher.

	garçons.
Nombre d'enfants entrés pendant l'année.	134
Sortis.....	7

Dont : transférés ailleurs, 4, décédés, 3.

Reste au 31 décembre.....	127

MAISONS D'ARRÊT.

		Dunkerque	Hazebrouc.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOTAL.
Existant au 1.er janvier.	Hommes.	68	117	246	62	82	146	65	786
	Femmes.	25	53	59	7	20	36	26	226
	Total. . .	93	170	305	69	102	182	91	1012
Entrés pendant l'année.	Hommes.	548	583	1837	616	520	950	809	5858
	Femmes.	317	270	511	211	182	301	267	2059
	Total.	860	853	2348	827	702	1251	1076	7917
Totaux.	Hommes.	611	700	2083	678	602	1096	874	6644
	Femmes.	342	323	570	218	202	337	293	2285
	Totaux. . . .	953	1023	2653	896	804	1433	1167	8929
SORTIS — libérés. . .	Hommes.	324	602	1196	416	418	450	591	3997
	Femmes.	159	262	353	119	150	140	233	1426
	Total.	483	864	1559	535	568	590	824	5423
graciés . .	Hommes.	»	»	1	»	»	1	6	8
	Femmes.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Total.	»	»	1	»	»	1	6	8
extraits. .	Hommes.	217	32	638	191	77	524	200	1879
	Femmes.	139	26	128	88	24	159	41	605
	Total. . . .	356	58	766	279	101	683	241	2484
évadés. . .	Hommes.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Femmes.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Total.	»	»	»	»	»	»	»	»
décédés. .	Hommes.	»	»	11	2	2	2	1	18
	Femmes.	1	»	»	»	1	»	»	2
	Total . .	1	»	11	2	3	2	1	20
Total des sorties.	Hommes.	541	634	1846	609	497	977	798	5902
	Femmes.	299	288	491	207	175	299	274	2033
	Total.	840	922	2337	816	672	1276	1072	7935
Restant au 31 décembre	Hommes.	71	61	237	59	104	119	82	736
	Femmes.	42	37	79	21	28	38	13	258
	Total. . . .	113	101	316	80	132	157	95	994

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Impositions extraordinaires.

Presque toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1855, se sont élevées, savoir :

1.°	Pour le traitement des gardes-champêtres	228,610 »
2.°	Pour le service des dépenses municipales ordinaires.....	639,619 »
3.°	Pour le service ordinaire du culte paroissial...	100,517 »
4.°	Pour le service ordinaire de l'instruction publique.....	241,687 »
5.°	Pour les chemins vicinaux.....	317,942 »
6.°	Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	795,798 »
	Total.....	2,324,173 »

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires.	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	125287 »	78503 »	203790 »
— d'Hazebrouck.....	184252 »	110161 »	294413 »
— de Lille.....	526793 »	310254 »	837047 »
— de Cambrai.....	252853 »	165507 »	418360 »
— d'Avesnes.....	177356 »	59999 »	237355 »
— de Douai.....	94975 »	43126 »	138101 »
— de Valenciennes. ...	166859 »	28248 »	195107 »
	1528375 »	795798 »	2324173 »

Cette somme de 2,324,173 francs, comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui s'élève à 8,354,795 francs, présente un taux moyen de 28 centimes additionnels.

Octrois.

PRODUIT DES OCTROIS PENDANT L'ANNÉE 1855.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	32,212	79
Bourbourg-Ville	9,188	78
Bourbourg-Camp	5,619	22
Dunkerque	234,619	97
Gravelines	18,868	22
Hondschoote	9,300	73

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	50,643	62
Cassel	15,956	77
Estaires	19,240	13
Hazebrouck	54,627	63
La Gorgue	6,448	08
Merville	20,422	10
Morbecque	6,403	22
Steenvoorde	6,579	42
Vieux-Berquin	6,339	70

Arrondissement de Lille.

Annœulin	5,253	95
Armentières	49,764	51
La Bassée	4,339	»
Comines	7,073	88
Esquermes	14,230	67
Lannoy	4,512	85
Lille	872,106	44
Moulins-Lille	28,458	24
Quesnoy-s-Deûle	6,968	72
Roubaix	243,255	18
Seclin	12,926	45
Tourcoing	187,162	03
Wazemmes	91,284	73

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	173,523	75
Le Câteau	43,005	72

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	29,300	50
Bavai	6,393	30
Landrecies	13,323	21
Maubeuge	57,376	83
Quesnoy (Le)	20,095	12
Solre-le-Château	3,947	82

Arrondissement de Douai.

Douai	241,617	65

Arrondissement de Valenciennes

Amand (St.)	29,062	39
Anzin	24,200	»
Condé	24,378	23
Denain	45,940	07
Valenciennes	286,200	40
Vieux-Condé	3,855	89

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	309,809	71
Hazebrouck	186,660	67
Lille	1,527,336	65
Cambrai	216,529	47
Avesnes	130,436	78
Douai	241,617	65
Valenciennes	413,636	98
Total	3,026,027	91

Taxe municipale sur les chiens.

Une loi du 2 mai 1855, établit une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856 :

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8 »
	chiens de garde	2 »

L'application de ces taxes faite en 1856 a donné les résultats suivants :

Arrondissements.	Nombre de chiens imposés.			Produit des taxes.		
	1.re catégorie.	2.e catégorie.	Total.	1.re catégorie.	2.e catégorie.	Total.
Dunkerque.....	1639	5004	6641	14232	10024	24256
Hazebrouck.....	1255	5228	6483	10456	10476	20932
Lille.....	5404	11511	16915	48754	23116	71870
Cambrai.....	2072	4578	6650	17408	9248	26656
Avesnes.....	2501	4267	6768	22592	8608	31200
Douai.....	1669	3091	4760	13576	6216	19792
Valenciennes.....	2315	3914	6229	19104	7878	26982
Total.....	16855	37593	54448	146122	75566	221688

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES

Nous avons dit dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de cinquante deux.

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population ordinaire.				BUDGETS DE 1856.			
					Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
Arr. de Dunkerque.								
Bergues.....	28	40	40	108	28208 95	»	28208 95	28208 »
Bourbourg.....	»	39	26	65	13913 42	»	13913 42	14113 »
Dunkerque.....	36	125	170	331	45102 28	40000 »	85102 28	84949 75
Arr. d'Hazebrouck.								
Bailleul.....	16	80	20	116	20393 20	4000 »	24393 20	23094 49
Cassel.....	»	30	30	60	8847 85	2000 »	10847 85	10428 09
Estaires.....	»	14	»	14	212 50	1800 »	2012 50	1650 »
A reporter.....	80	328	286	694	116678 40	47800 »	164478 20	162343 33

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population ordinaire. Malades.	Vieillards	Orphelins.	Total.	BUDGETS DE 1856. Recettes ordinaires. Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	Dépenses ordinaires.
Report.....	80	328	286	694	116678 20	47800	164478 20	162443 33
Hazebrouck.....	14	100	»	114	10496 37	6000	16496 37	16045 35
Merville.....	»	12	»	12	109 »	4000	4109 »	3949 26
Steenvoorde (h. civ.)	2	27	»	29	7047 60	»	7047 60	6779 »
Vieux-Berquin.....	»	15	»	15	2173 »	500	2673 »	2582 »
Arrond. de Lille.								
Armentières (h. civ.)	11	80	44	135	34991 45	400	35391 45	34573 60
Bassée (La) (id.)...	»	26	9	35	9799 25	»	9799 25	9618 10
Comines (id).....	19	21	»	40	12307 37	»	12307 37	12300 »
Haubourdin (id.)...	2	33	9	44	9376 »	»	9376 »	9316 25
Lille.....	265	1440	193	1898	718293 »	71000	789293 »	771800 »
Quesnoy-sur-Deûle.	»	16	»	16	4728 »	»	4728 »	4716 84
Ronbaix.....	48	127	105	280	52601 77	35000	87601 77	87571 55
Seclin.....	51	52	»	103	45011 55	»	45011 55	35750 40
Tourcoing.....	32	45	48	125	25547 73	40900	66448 73	64180 »
Wattrelos.....	»	30	»	30	9491 32	»	9491 32	8994 »
Wazemmes.....	12	»	»	12	2365 »	8000	10365 »	9990 »
Arr. de Cambrai.								
Cambrai...	85	202	136	423	222131 »	»	222131 »	220684 33
Arrond. d'Avesnes.								
Avesnes.....	28	18	20	66	19234 43	»	19234 43	18572 10
Landrecies.....	4	32	»	36	8198 66	»	8198 66	8192 79
Maubeuge.....	»	99	23	122	27470 98	»	27470 98	28826 48
Le Quesnoy.....	22	41	»	63	29771 46	»	29771 46	27515 »
Solre-le-Château...	»	7	»	7	544 70	»	544 70	525 »
Arrond. de Douai.								
Douai.....	197	500	55	752	262616 54	»	262616 54	262554 80
Lallaing.....	»	»	»	»	1770 11	»	1770 11	1770 »
Orchies.....	12	26	16	54	17834 07	»	17834 07	16010 »
Arr. de Valenciennes.								
Amand (Saint).....	»	79	32	111	31284 96	»	31284 96	28816 »
Condé.....	»	12	»	12	3214 50	»	3214 50	2870 »
Valenciennes.....	70	586	95	751	254060 39	»	254060 39	253131 02
TOTAL.....	954	3954	1071	5979	1939179 41	217600	2156779 41	2136277 32

La dépense totale de 2,136,277 fr. 32 c., répartie sur les 5,879 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 382 fr. 13 c., et par journée 1 fr. 04 c.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Le service des bureaux de bienfaisance du département se résume comme suit :

RECETTES.

Produits de biens immeubles		1,162,651 »
Rentes sur l'Etat		303,698 »
— sur communes		1,114 »
— sur particuliers		30,298 »
Droits des pauvres		19,889 »
Produit des quêtes		35,458 »
— des dons	en nature	251 »
	en argent	74,183 »
Subventions communales		168,382 »
Recettes diverses		145,901 »
Total des recettes		1,941,825 »

DÉPENSES.

Frais de bureaux.	Personnel	192,353	362,231 »
	Matériel	169,878	
Secours en nature.	Aliments	1,062,117	1,669,470 »
	Vêtements	117,327	
	Chauffage	155,330	
	Autres objets	96,329	
Idem en argent		238,367	
Total des dépenses			2,031,701 »
Acquisitions d'immeubles			14,396 »
Sommes placées			154,487 »
Total des placements			168,883 »
Nombre des indigents secourus à domicile			208,268 »
Les revenus des hospices étant de			2,156,779 »
et ceux des bureaux de bienfaisance de			2,031,701 »
Les ressources affectées au service de charité dans le département, s'élèvent à			4,188,480 »

ENFANTS ASSISTÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses des mois de nourrice et pensions des

enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et enfants secourus temporairement. Ces sommes se sont élevées, pour 1855, à 24,639 fr. 10 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1er. janvier 1855.	Admis	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1855.
Dunkerque.....	32	20	7	»	45	
Lille	239	110	46	32	271	
Cambrai.....	34	9	11	7	25	24,639 10
Douai	13	18	6	2	23	
Valenciennnes...	15	7	5	»	17	
TOTAUX ..	332	164	75	41	381	24,639 10

Parmi ces enfants, 82 ont été vaccinés; 246 fréquentent les écoles primaires ; 111 suivent les instructions religieuses.

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840 celui de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai le 1.er juin 1843.

MONTS DE PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1855.

	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Douai.	Valencienn	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	85186	153285	34702	30287	69718	373178
Sommes prêtées sur ces gages.....	417168	853976	166021	141994	421737	2000896
Valeur moyenne de chaque article.....	4 f. 90	5 f. 57	4 f. 78	4 f. 68	6 f. 05	5 f. 36
Nombre de gages retirés...	83346	151641	34463	29020	60615	359085
Sommes recouvrées par les dégagemets.....	405225	854275	164600	230515	356812	1142427
Nombre de gages { vendus....	3497	7717	961	1443	4525	18143
Nombre de gages { renouvelés.	3632	7160	1644	2306	5935	20677
Produit des ventes et renouvellements.....	37708	107298	14988	14855	67769	242618

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné en **1855** *les résultats suivants :*

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1855.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1855.
	Existant au 1er. janvier 1855.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1855.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Dunkerque...	4228	508	13	441	4308	1309522	455103	45850	521	35788	513763	1261445
Bergues.....	189	140	45	45	329	76289	87283	4269	»	1881	48819	117142
Hazebrouck..	516	143	9	40	628	176642	107070	6548	»	546	88311	201403
Bailleul.....	424	197	»	28	593	180190	131964	8008	194	7659	55067	257630
Estaires.....	41	91	»	13	119	8540	35624	762	»	»	8650	36276
Merville	63	91	8	11	151	16527	53782	1253	»	1913	12039	57610
Lille	11464	1794	145	2601	10802	3825891	1302566	123932	1551	123624	1624260	3506056
Armentières..	499	93	4	85	511	171582	51660	5861	»	1002	55164	172938
Roubaix.....	2051	345	»	320	2076	860292	200048	27983	91	13927	261836	812650
Tourcoing...	989	235	»	199	1025	470787	142945	15874	65	12050	139474	478148
Cambrai	2599	585	27	502	2709	754880	316244	26977	189	12408	324580	761303
Avesnes.....	683	195	9	192	695	264939	112416	7048	»	789	154851	228764
Maubeuge...	1038	224	8	175	1095	435390	231706	16871	82	13877	167141	503031
Douai.....	4078	837	35	597	4353	1694668	635613	62399	»	7618	634078	1750984
Valenciennes.	3714	693	34	951	3490	1212264	410081	40254	»	13659	504406	1144534
	32576	6171	337	6200	32884	11458409	4274112	393897	2694	246748	4592444	11289920
							16120113				4839192	

La division des livrets et des crédits par classse de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre de livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous...	22,847	3,176,341	139 02
501 à 800 fr.....	4,899	2,952,126	602 59
801 à 1,000 fr.....	3,150	2,823,406	896 31
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de 3 mois.....	1,671	1,718.761	1,028 56
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction.	317	619,286	1,953 58
	32,884	11,289,921	343 32

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1855, se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants.

Ouvriers.....	1,630	325,558
Domestiques	775	115,220
Employés.....	315	65,648
Militaires et marins.....	484	468,703
Professions diverses.....	1,524	355,214
Mineurs	1,421	143,586
Sociétés de secours mutuels.....	22	6,566
	6,171	1,480,498

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants, s'établit d'après le détail suivant :

138 déposants avaient laissé aux caisses d'épargnes, au 1.er janvier 1855, 142 inscriptions montant ensemble à 2,615 fr.

338 autres titres de rentes, d'une valeur totale de 12,321 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 338 déposants.

339 titres montant ensemble à 11,761 fr. ont été retirés par 336 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 146 inscriptions appartenant à 140 titulaires, et d'une valeur de 3,175 fr.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Résumé du service pendant l'année 1855.

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres honoraires des sociétés au 1.er janvier 1855	1847	361	2,208
Entrés pendant l'année	1181	100	1,281
Ensemble	3,028	461	3,489
Sortis	119	53	172
Reste au 31 décembre	2,909	408	3,317
Nombre des membres actifs au 1.er janvier 1855	7,178	13,561	20,739
Entrés pendant l'année	4,121	1,837	5,958
Ensemble	11,299	15,398	26,697
Sortis	1,036	1,739	2,775
Reste au 31 décembre	10,263	13,659	23,922
TOTAL des membres au 31 décembre 1855	13,172	14,067	27,239
Capitaux des sociétés au 1.er janvier 1855	77,954	67,840	145,794
Recettes pendant l'année	119,800	150,763	270,563
TOTAL	197,754	218,603	416,357
Dépenses	83,066	145,525	228,591
Reste en caisse au 31 décembre 1855	114,688	73,078	187,766

CAISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT DES SOMMES VERSÉES du 1er. juillet 1851 au 1er. octobre 1855. — CAPITAUX		du 1er. octobre 1855 au 1er. octobre 1856. — CAPITAUX	
	aliénés.	réservés.	aliénés	réservés.
Dunkerque.	22980	38125	1660	»
Hazebrouck.	2230	4660	»	»
Lille.	84560	95075	12519	12109
Cambrai	4215	8550	»	545
Avesnes	7070	13480	100	955
Douai	370	14000	190	»
Valenciennes	8232	32202	»	»
	129657	206092	14469	13609
	335749		28078	
	363827			

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des colléges communaux pendant l'année 1855.

	Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	231	118	175	524
	Douai	222	31	65	318
COLLÉGES.	Dunkerque	40	11	154	205
	Bailleul	24	15	106	145
	Cassel	15	6	58	79
	Estaires	3	2	45	50
	Hazebrouck	130	10	70	210
	Armentières	26	14	82	122
	Tourcoing	130	15	160	305
	Cambrai	45	16	76	137
	Catcau (Le)	35	8	70	113
	Avesnes	40	5	50	95
	Maubeuge	46	8	64	118
	Le Quesnoy	109	23	49	181
	Saint-Amand	6	2	54	62
	Condé	6	6	90	102
	Valenciennes	114	32	172	318
	Totaux	1222	322	1,540	3,084

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Extrait du rapport au Conseil général par le Conseil départemental de l'instruction publique.

La statistique de l'instruction primaire dans le département du Nord, au 1.er juillet 1856, accuse 1,412 écoles primaires, dont 1,027 publiques et 385 libres. Elles sont réparties ainsi qu'il suit, dans les divers arrondissements :

Arrondissements.	ÉCOLES PUBLIQUES			
	de garçons.	de filles.	des 2 sexes.	Totaux par arrondissement.
Avesnes	62	48	93	203
Cambrai	63	50	58	171
Douai	48	33	21	102
Dunkerque	21	15	42	78
Hazebrouck	34	25	32	91
Lille	119	100	32	251
Valenciennes	61	53	17	131
Totaux	408	324	295	1027 (*a*)

Arrondissements	ÉCOLES LIBRES.			
	de garçons.	de filles.	des 2 sexes.	Totaux par arrondissement.
Avesnes	18	32	»	50
Cambrai	17	31	»	48
Douai	13	44	»	57
Dunkerque	15	30	1	46
Hazebrouck	3	16	2	21
Lille	20	70	»	90
Valenciennes	23	50	»	73
Totaux	109	273	3	385 (*b*)

Les chiffres fournis par ces tableaux, comparés à ceux de l'année dernière, sembleraient indiquer quelques irrégularités. C'est ainsi que nous trouvons une augmentation de 3 écoles publiques seulement, de 8 écoles spéciales de filles, de 17 écoles de garçons, et

(*a*) 196 de ces écoles sont dirigées par des membres d'associations religieuses, 46 par des frères et 150 par des sœurs.

(*b*) 108 de ces écoles sont tenues par des membres d'associations religieuses, 17 par des frères et 91 par des sœurs.

enfin une diminution de 22 écoles des deux sexes; tandis que le nombre des écoles publiques ouvertes cette année devrait être au moins de 8, et que le nombre des écoles de garçons en plus ne devrait pas être inférieur au nombre des écoles mixtes disparues. Ces différences s'expliquent facilement. On avait porté l'année dernière, au nombre des écoles des deux sexes, 3 écoles qui étaient et qui sont encore fermées par suite d'interdiction, pour cause de locaux insuffisants ou insalubres, et on a dû supprimer cette année, dans la liste des écoles communales, un certain nombre de classes primaires qui échappent à la juridiction préfectorale, d'après un arrêté ministériel du 18 mars 1856 réorganisant l'enseignement primaire dans les établissements d'instruction secondaire.

A l'aide de ces rectifications, la concordance est rétablie, et l'on trouve, comme fait le plus saillant de la nouvelle situation, la suppression de 23 écoles mixtes, 19 publiques et 4 libres.

Cet heureux résultat est dû à la création de 8 écoles spéciales et à l'ouverture d'un certain nombre d'écoles libres de filles, dont quelques-unes reçoivent des subventions communales. L'administration qui n'ignore pas que les écoles mixtes, quand elles ne sont pas dangereuses pour les mœurs, sont insuffisantes pour l'instruction et contraires à l'éducation des jeunes filles, fait tous ses efforts pour étendre le bienfait des écoles spéciales. Elle doit se louer, dans l'accomplissement de son œuvre, du concours actif et dévoué du clergé, qui seconde la création de ces établissements, non-seulement de son influence et de son crédit, mais encore de ses propres ressources.

Néanmoins, quoique à cet égard la situation de l'instruction primaire soit en progrès, il reste beaucoup à faire pour que le vœu de la loi soit rempli. Un assez grand nombre de communes au-dessus de 800 âmes n'ont ni école spéciale de filles, ni école libre qui puisse en tenir lieu. On doit cependant dire que beaucoup de municipalités s'occupent d'une manière plus ou moins active de régulariser leur position; le retard qu'elles éprouvent dans la réalisation de leur projet, a pour cause la situation difficile dans laquelle elles se trouvent depuis quelques années, qui leur impose des obligations impérieuses. Pourquoi faut-il ajouter qu'un certain nombre manquent de bon vouloir et sont trop indifférentes pour tout ce qui touche à l'instruction de leurs enfants, et par suite, à leur moralité?

Relativement aux écoles libres, nous avons à constater un accroissement dans le nombre des écoles de filles et une diminution dans celui des écoles de garçons. C'est encore un résultat dont nous devons nous féliciter, car, à part quelques pensionnats, les écoles libres de garçons sont en général dans de mauvaises conditions et rendent de fort médiocres services. La discipline et l'instruction doivent se ressentir de l'organisation défectueuse de ces établissements. Aussi leur nombre diminue-t-il tous les jours en présence de l'installation

meilleure des écoles communales. C'est ce qui résulte des chiffres suivants. On comptait en 1851, 167 écoles libres de garçons; en 1856, ce nombre est réduit à 109; diminution de 58 en 5 ans: soit en moyenne, 11 environ par an. D'ailleurs, ces écoles qui n'offrent pas les mêmes garanties que les écoles publiques, inspirent en général peu de confiance aux municipalités et aux familles.

Population des écoles. — Les deux tableaux suivants donnent la population des écoles primaires. Le premier, relatif aux écoles communales, dressé à l'aide des bulletins mensuels fournis par les instituteurs, offre beaucoup plus de chances d'exactitude que le second, dont les éléments n'ont pu être connus que par voies officieuses.

Population des écoles communales

MOIS.	GARÇONS.		FILLES.		TOTAUX.
	Payants.	Gratuits.	Payantes.	Gratuites.	
Octobre 1855.....	12,616	23,987	12,098	17,396	66,097
Novembre.....	17,492	27,341	14,688	19,693	79,214
Décembre..... ...	20,589	29,630	16,339	20,439	86,997
Janvier 1856.....	22,338	29,669	16,779	20,892	89,678
Février.....	22,264	30,567	16,800	21,265	90,896
Mars.....	21,527	29,601	16,739	20,636	88,503
Avril.....	19,991	28,465	15,901	20,428	84,785
Mai.....	18,429	26,903	15,189	19,373	79,894
Juin.....	17,217	25,455	14,151	18,562	75,385

Population des écoles libres.

Arrondissements.	Hiver.	Eté.
Avesnes.....	2,687	2,216
Cambrai.....	4,967	4,283
Douai..... ..	3,629	3,159
Dunkerque	3,423	3,221
Hazebrouck.....	1,893	1,210
Lille.....	6,135	5,984
Valenciennes.....	5,168	4,400
	26,902	23,473

En prenant le maximum du nombre des élèves dans les écoles communales et libres, on trouve 117,798 (1), tandis que, d'après les tables de population, le nombre des enfants de 7 à 13 ans, dans le département du Nord, serait de 134,000 environ; et encore il est probable que dans ce premier chiffre, il y a un certain nombre d'enfants au-dessous de 7 ans et au-dessus de 13. D'ailleurs, si on compare la multitude des élèves en février et en juin, on obtient une différence considérable qui prouve combien est grande la désertion des écoles à partir du mois de mai. Cette différence devient bien plus grande encore, si on remarque que la population, à ces deux époques, n'est pas composée des mêmes élèves. Pendant l'été, les jeunes enfants qu'on ne peut pas surveiller dans les familles agricoles, à cause des travaux de la campagne, remplacent à l'école les plus âgés qui vont partager les occupations de leurs parents. A cette époque, certaines écoles sont transformées en véritables garderies. Telles sont, malheureusement, les inductions les plus certaines que l'on puisse tirer de notre statistique. D'un côté, beaucoup d'enfants qui ne fréquentent pas l'école; d'un autre, un grand nombre qui ne la fréquentent que très-irrégulièrement (ce qui n'est pas moins déplorable). Les moyens proposés pour attirer les enfants dans les écoles, ou pour les y retenir, sont restés jusqu'ici impuissants. Les causes qui les en tiennent éloignés sont toujours les mêmes. Aussi, tant qu'on n'aura pas recours à des mesures coercitives, tant que la fréquentation ne sera pas rendue obligatoire, il y aura de la part des classes ouvrières la même indifférence pour l'instruction, les mêmes exigences pour l'industrie, qui accapare les enfants bien avant l'âge où ils devraient quitter l'école (2). On doit cependant signaler un fait rassurant pour l'avenir de l'instruction primaire. Partout où on a créé des écoles spéciales de filles, on remarque une augmentation dans le nombre des enfants, garçons ou filles, qui fréquentent les classes. Leur influence est telle, que dans les campagnes, dès que les routes sont praticables, ces écoles sont envahies par les filles des communes voisines qui quittent leurs écoles mixtes et renoncent même à la gratuité dont elles y jouissent.

Gratuité. — Le tableau N.° 3 nous donne encore le nombre total des enfants gratuits dans les écoles communales. Ce nombre est de 51,832. Si on en retranche les 35,100 élèves portés sur les listes de gratuité, il reste 16,732 enfants qui reçoivent l'instruction dans des écoles entièrement gratuites. Ce chiffre est inférieur à celui de l'année

(1) On devrait augmenter ce chiffre du nombre des enfants de 7 à 13 ans qui se trouvent, soit dans les écoles des fabriques, soit dans les établissements d'instruction secondaire, pour avoir *approximativement* le nombre des enfants de cet âge fréquentant l'école.

(2) Les classes des fabriques ne sauraient remplacer les écoles primaires pour l'instruction et surtout pour l'éducation.

dernière. Toutefois, on ne peut rien conclure de cette différence, car une partie de la population écolière est flottante. Certains élèves passent alternativement des écoles communales dans les écoles des fabriques, suivant le plus ou moins d'activité de l'industrie. Il ne serait même pas impossible qu'un certain nombre de ces enfants fussent inscrits sur les listes des deux écoles.

Le nombre des écoles communales entièrement gratuites est de 92. 58 sont dirigées par des membres d'associations religieuses, et 34 par des laïques. Elles reçoivent, en moyenne, 180 élèves chacune.

Si on ajoute au nombre 51,832 plus de 7,000 élèves gratuits fréquentant les écoles libres, on arrive à 59,000 enfants recevant l'instruction gratuite dans les écoles primaires du département du Nord. indépendamment des écoles des fabriques, des cours d'adultes, des ouvroirs, etc.

Ecoles des fabriques. — L'exécution rigoureuse de la loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures, a déjà produit des effets appréciables au point de vue de l'instruction des jeunes ouvriers. Le nombr des garçons ou filles des fabriques fréquentant l'école étaient de 2,537, en 1852; aujourd'hui, ce nombre a atteint le chiffre de 11,019, dans les écoles visitées par les inspecteurs primaires. Le tableau suivant donne le nombre des classes affectées aux jeunes ouvriers, et leur population.

Arrondissements.	Nombre des classes.	Population.
Avesnes.	18	804
Cambrai	11	952
Douai...	2	92
Dunkerque	5	237
Hazebrouck.....	3	52
Lille.....	66	8,641
Valenciennes	5	241
	110	11,019

Sur ces 110 classes, 44 sont destinées aux jeunes ouvrières et faites par des institutrices brevetées et régulièrement autorisées. Elles reçoivent 5,144 jeunes filles; 66 sont confiées à des instituteurs et comptent 5,905 garçons.

Remarquons cependant que si la lettre de la loi est exécutée, l'intention du législateur est loin d'être remplie ; une heure par jour est évidemment insuffisante pour des classes de 100 élèves, en moyenne.

Cours d'adultes. — Les cours d'adultes, au nombre de 156 (6 de plus qu'en 1855), ont été fréquentés cette année par 4,553 élèves.

Classes d'adultes.

Arrondissements.	Nombre des cours d'adultes.	Population qui les fréquente.
Avesnes.....	21	299
Cambrai.....	54	1,562
Douai.....	11	264
Dunkerque	11	527
Hazebrouck....	8	190
Lille.....	24	1,012
Valenciennes	27	699
Totaux.....	156	4,553

Ces cours produisent des résultats bien différents, suivant qu'ils sont gratuits ou *payants*. Les premiers établis dans quelques villes (Lille, Dunkerque, Roubaix, Cambrai, etc.), et dirigés, avec beaucoup d'intelligence et de zèle, par les Frères de la doctrine chrétienne, sont très-suivis et rendent de véritables services à la jeunesse ouvrière qui vient y compléter l'instruction insuffisante qu'elle a reçue à l'école, surtout en dessin et en arithmétique; les autres, établis dans les communes rurales, sans subvention municipale, livrés entièrement à l'initiative et à la discrétion des instituteurs, sont en général mal installés et, par suite, sans aucune importance.

Ouvroirs. — Le nombre des ouvroirs proprement dits est peu considérable, 30 environ Ces utiles établissements dans lesquels on joint aux travaux d'aiguille quelques connaissances élémentaires, sont entretenus, les uns par les bureaux de bienfaisance, d'autres par les personnes charitables, enfin un grand nombre subsistent de leurs propres ressources. On peut évaluer la population qui les fréquente à 1,500 jeunes filles.

Nous ajouterons à cette énumération un certain nombre d'écoles dominicales, œuvres de pur dévouement, tenues par des personnes charitables, qui reçoivent 4,500 élèves environ. On doit citer particulièrement celle de Bailleul, entretenue par une fondation et qui compte 500 élèves, et enfin différents cours de dessin, d'architecture, de musique, faits à 800 jeunes gens.

Salles d'asile.

Arrondissements.	SALLES D'ASILE organisées conformément au décret du 21 mars 1855.		NOMBRE des enfants reçus dans les asiles.
	Communales.	Libres.	
Avesnes	5	7	758
Cambrai	4	8	2,015
Douai	5	1	1,083
Dunkerque	4	3	936
Hazebrouck	4	6	809
Lille	24	22	6,098
Valenciennes	13	5	2,120
Totaux	59	52	13,819

Nous avons eu le soin de n'inscrire dans ce tableau que les salles d'asile régulièrement organisées conformément au décret du 21 mars 1855, et leur population.

Sur ces 111 salles d'asile, 79 sont dirigées par des sœurs, et 32 par des directrices laïques. Sur les 59 salles d'asile communales, 18 ont leur mobilier à compléter.

Le nombre de ces refuges de l'enfance, qui prennent aujourd'hui une si large place dans notre système d'éducation populaire, n'est pas, à beaucoup près, en rapport avec les besoins de la population de notre département, d'ailleurs si riche en établissements d'instruction publique de tous les degrés. Il est regrettable de dire que quelques-unes de nos villes (Avesnes, Maubeuge, etc.), en sont encore complétement dépourvues. Néanmoins, dans son inspection si consciencieuse, si détaillée, M.me la déléguée spéciale a constaté dans le département, surtout dans l'arrondissement de Lille et en particulier au chef-lieu, des résultats remarquables. Elle a été frappée de l'ordre, de la propreté extrême qui règnent dans nos salles d'asile, elle signale le zèle, l'abnégation, le dévouement affectueux de la part des directrices, et chez les Dames patronesses, une surveillance active, une sollicitude toute maternelle pour la santé et le développement physique de l'enfance. Quelques salles d'asile libres ont aussi attiré son attention. Nous citerons la partie de son rapport relative à la salle d'asile fondée et entretenue au Câteau par M. Seydoux, pour les enfants de ses ouvriers. « Cet établissement, dirigé par les Sœurs de » la Sagesse, dit la déléguée spéciale, est un des mieux construits,

» des plus vastes et des plus complets que j'aie vus. Il y règne un » ordre et une propreté admirables ; la tenue est parfaite, la direc- » trice exerce une grande influence sur tous les petits enfants, et la » discipline ne laisse rien à désirer. »

Ce qui a été déjà fait donne la mesure de ce que l'on peut faire. Espérons que le haut patronage sous lequel les salles d'asile sont placées éveillera, en leur faveur, les sympathies des municipalités ; elles s'empresseront, nous n'en doutons pas, de s'associer à l'intérêt que porte le Gouvernement à la création de ces établissements qui promettent au pays d'honnêtes générations.

Outre les salles d'asile régulièrement organisées, on compte encore :

120 petites classes annexées aux écoles de filles et destinées aux jeunes enfants des deux sexes. Ces petites classes, qui forment le germe de véritables salles d'asile, comptent 3,000 enfants.

Enfin 262 garderies dont l'administration se préoccupe vivement et qui ne contiennent pas moins de 5,600 enfants.

En résumé, la population totale participant aux bienfaits de l'instruction primaire dans le département du Nord, se compose de :

Population des écoles primaires (hiver).....		117,800
—	Ecoles des fabriques.....	11,000
—	Cours d'adultes.....	4,500
—	Ouvroirs.....	1,500
—	Salles d'asile.....	13,800
—	Petites classes.....	3,000
—	Cours de dessin, etc.....	800
		152,400

Ce nombre est à peu près le même que celui de 1855.

On doit remarquer qu'en faisant la somme des nombres des enfants dans les écoles primaires et dans les écoles des fabriques, on trouve pour les deux années le même nombre. Les élèves qui, en 1855, se trouvaient en plus dans les écoles, étaient en moins dans les fabriques.

Nous n'avons pas compris dans notre énumération le nombre des enfants dans les garderies, ni la population des écoles dominicales, qui se compose le plus souvent de garçons et de jeunes filles qui vont dans les autres écoles pendant la semaine.

Classification intellectuelle des écoles. — Sous le rapport de la tenue, de la discipline et des résultats qu'elles présentent, les écoles communales peuvent être classées de la manière suivante :

Arrondissements.	Ecoles de garçons.				Ecoles de filles.				Ecoles des deux sexes.			
	Bonnes	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.	Bonnes.	Assez bonnes	Médiocres.	Mauvaises
Avesnes.....	35	15	8	4	31	8	8	1	36	24	27	6
Cambrai.....	35	21	6	1	23	20	6	1	30	22	6	»
Douai.....	17	18	12	1	12	17	4	»	7	9	4	1
Dunkerque..	17	3	»	1	13	2	»	»	9	21	5	7
Hazebrouck.....	10	9	8	7	6	5	9	5	8	9	11	4
Lille.....	35	52	24	8	18	30	45	7	9	12	6	5
Valenciennes.....	24	20	13	4	24	23	6	»	5	5	4	3
	173	138	71	26	127	105	78	14	104	102	63	26

Soit sur 100 : 39 écoles bonnes, 33 assez bonnes, 20 médiocres et 6 mauvaises.

La situation indiquée par ces nombres, pareille à celle de l'année dernière, réclame des améliorations urgentes. Le nombre des écoles médiocres est encore trop considérable. D'ailleurs, celles que nous signalons comme bonnes ne sont bonnes que relativement, car MM. les Inspecteurs ont dû tenir compte, dans leurs appréciations, des difficultés que les instituteurs sont impuissants à vaincre. Le peu d'assiduité des élèves, le mauvais état de beaucoup de mobiliers, l'accumulation des enfants dans des locaux mal disposés, entravent très-souvent le bon vouloir et paralysent les efforts des meilleurs d'entre-eux.

Classification matérielle. — Le tableau suivant donne la classification matérielle des écoles.

	Bien disposées.	Mal disposées.	Propriétés communales.	En location	En construction.
Ecoles de Garçons...	312	96	353	55	3
— de filles.....	191	133	156	168	11
— des deux sexes.	212	86	259	39	5
Totaux. ...	715	315	768	262	19
	1030		1030		

Sur 100 écoles : 75 sont propriétés communales, 25 sont en location ; 70 sont bien disposées, 30 mal disposées.

Le nombre des écoles mal disposées, relevé cette année, semble dépasser de beaucoup le chiffre de l'année dernière. Nous ferons remarquer, à cet égard, que notre nombre comprend toutes les écoles mal disposées, qu'elles soient propriétés communales ou qu'elles soient en location, et que ce sont surtout ces dernières qui le grossissent : tandis que la statistique de 1855 ne donnait que le nombre des propriétés communales mal disposées.

Le tableau donne 19 écoles en construction. On doit ajouter qu'un assez grand nombre de projets sont en instance.

Quant aux mobiliers, nous trouvons qu'ils sont en bon état dans les trois quarts des écoles et complets seulement dans les deux tiers.

La proportion des écoles propriétés communales est la même que celle des écoles dans lesquelles le mobilier est en bon état. Ce résultat pouvait être prévu. Les communes qui ont des écoles établies dans des locaux provisoires doivent naturellement attendre leur installation définitive pour les garnir d'un mobilier convenable.

Les rapprochements suivants, entre les nombres des écoles bonnes ou mauvaises et les nombres des écoles dont les mobiliers sont en bon ou en mauvais état, prouvent l'influence de la bonne installation matérielle sur la situation intellectuelle. Citons des chiffres :

		Garçons.	Filles.	Mixtes.
Avesnes.	Ecoles bonnes ou assez bonnes....	50	39	»
	— médiocres ou mauvaises....	12	9	»
	Mobiliers en bon état.....	51	41	»
	— en mauvais état.....	11	7	»
Cambrai.	Ecoles bonnes ou assez bonnes....	56	53	52
	— médiocres ou mauvaises...	7	7	6
	Mobiliers en bon état	57	45	52
	— en mauvais état.....	6	5	6
Lille....	Ecoles bonnes ou assez bonnes....	87	48	21
	— médiocres ou mauvaises....	32	52	11
	Mobiliers en bon état.....	78	49	22
	— en mauvais état.....	41	51	10

Pensionnats primaires. — Les pensionnats primaires de garçons au nombre de 59, et de filles au nombre de 146, présentent les conditions de salubrité et de bon ordre désirables. Le nombre total de ces établissements, qui sont en général bien tenus, est inférieur à celui de 1855 qui était de 223.

Personnel. — Les rapports de l'inspection, d'accord avec ceux de la délégation cantonale, sont unanimes sur le compte de la grande majorité de nos instituteurs. Ils témoignent de leur bonne moralité, de leur conduite régulière, de leurs habitudes sérieuses, de la direction éminemment religieuse qu'ils donnent à leurs écoles, de leurs

excellentes relations avec les autorités, de la considération dont ils jouissent auprès des familles. Quelques-uns cependant, nous le disons avec regret, sont signalés pour leur tenue sans dignité, pour certaines fréquentations incompatibles avec les fonctions qu'ils exercent. Ces maîtres qui, au mépris des nombreuses recommandations qui leur sont adressées, oublient ainsi leur devoir, ne devraient pas ignorer les conséquences de l'intempérance, les répressions sévères auxquelles ils s'exposent.

Depuis le premier septembre, 2 réprimandes ont été prononcées, 4 instituteurs ont été revoqués de leurs fonctions et 2 ont été interdits.

Si la situation morale des instituteurs réclame toute notre sollicitude, nous sommes aussi préoccupés de leur position matérielle. Les instituteurs suppléants, dont les traitements de 400 ou 500 fr. sont insuffisants, surtout dans des années que nous traversons, sont, autant que possible, placés dans les communes où ils puissent joindre à leurs fonctions celles de greffier de mairie ou de clerc laïque. Ce cumul, que nous autorisons toutes les fois que les intérêts de l'instruction ne sont pas lésés, augmente leurs ressources et rend leur position très supportable. Quant aux instituteurs définitifs 28 d'entre eux ont obtenu cette année, en récompense de leurs bons services, une augmentation de traitement de 100 ou 200 fr., par application du décret du 31 décembre 1853 (1)

La position des institutrices, si utiles, si dévouées, dont l'action sur l'enfance est si efficace, mérite un intérêt tout particulier. La loi qui garantit un minimum de traitement aux instituteurs et aux directrices des salles d'asile, se tait à l'égard de celui des institutrices. Aussi certaines municipalités, obligées d'entretenir une école spéciale de filles, profitent de ce silence et ne votent pour cette dépense que des subventios insuffisantes, dérisoires même, tant elles sont exigues. On pourrait citer telle commune qui porte à son budget 150 fr. pour son école de filles, de sorte qu'après avoir prélevé au moins 100 fr. pour loyer de maison, il reste à l'institutrice un traitement de 50 fr.

L'installation des écoles de filles dans certaines communes serait donc impossible si l'allocation départementale ne venait point, dans une certaine mesure, remédier à cet état de choses. Toutefois, en attendant que la loi assimile en tout point les institutrices aux instituteurs et aux directrices de salles d'asile, pour que le partage de de cette subvention puisse se faire d'une manière équitable, il conviendrait de recourir à des moyens qui pussent permettre de s'assurer du montant exact des ressources de chaque institutrice ; tel serait l'établissement, pour les écoles de filles, des rôles prescrits pour les écoles de garçons et les salles d'asile.

(1) L'année dernière 13 avaient été déjà appelés à jouir de cette faveur.

Le zèle, l'exactitude, l'amour de l'étude, les connaissances pédagogiques laissent à désirer chez beaucoup d'instituteurs. Quelques-uns sont incapables de sortir de leurs habitudes de routine et les préoccupations que donnent une vie pénible, la lutte contre le besoin, pour ne pas dire la misère, découragent un bon nombre d'autres. De là, parmi les bons instituteurs, des désertions fréquentes, au profit du commerce et de l'industrie, qui leur procurent, avec plus d'indépendance, des avantages pécuniaires que les écoles ne sauraient leur donner.

Ecole normale primaire. L'école normale recueille les fruits des sages réformes que les programmes du 31 juillet 1851 ont apportées à son régime. Les élèves qui répondent sous tous les rapports, aux soins assidus que leur prodigue une direction amie et dévouée, continuent à mériter la bienveillance du Conseil général, par leurs bonnes mœurs, leurs habitudes religieuses, leur soumission à la discipline, leur application au travail. La dernière inspection a constaté des progrès notables chez des élèves arrivés à l'école dans un état de faiblesse extrême. Ils ont prouvé, par leurs réponses, ce que peut le bon emploi du temps, joint à un travail opiniâtre, dirigé par des maîtres patients et assidus. Nous devons signaler aussi la nouvelle destination donnée aux leçons de chant. Les élèves s'appliquent avec beaucoup de goût à la musique religieuse. Ils pourront prêter plus tard un concours très-utile à MM. les curés des paroisses rurales (1), et ajouter un éclat de plus aux cérémonies du culte catholique. Enfin, parmi les améliorations à introduire, nous demandons, avec Mgr. l'archevêque, l'installation d'une chapelle dans les bâtiments de l'école. M. le Maire de Douai, qui prend un intérêt si vif à l'instruction primaire, consentirait à céder un local attenant qui permettrait de réaliser cette indispensable innovation.

Cours normal. Nous avons eu cette année 42 aspirants à l'école normale (8 de plus qu'en 1855).

Nous n'avons rien à apprendre au Conseil sur la sage et bonne direction donné par les dames de Flines au cours normal d'institutrices dont elles sont chargées. Les élèves-maîtresses qui sortent de cet établissement, dont la salutaire influence sur l'éducation des jeunes filles a produit déjà de si bons résultats, se font distinguer par toutes les qualités que l'on doit désirer chez une bonne institutrice. Aussi sont elles recherchées avec empressement par les populations rurales et placées à la tête de la plupart de nos bonnes écoles publiques.

Commission d'examen. La Commission d'examen pour l'instruction primaire, qui nous prête un concours si actif et si éclairé, a tenu deux sessions depuis notre dernier rapport.

(1) Déjà un certain nombre d'élèves vont, tous les dimanches, s'exercer au lutrin des paroisses Saint-Pierre et Notre-Dame de Douai.

Dans la session du mois d'août 1855, elle a examiné 71 aspirants : 25 seulement ont été admis, parmi lesquels 12 élèves maîtres sortant de l'école normale : 4 ont obtenu la note *très bien* (ce sont les seuls candidats qui aient mérité cette note), 3, la note *bien;* et les 5 autres la note *assez bien*.

Dans la même session 30 aspirantes ont été reçues sur 49. Nous trouvons au nombre de ces 30, les 10 élèves maîtresses du cours normal. 6 ont eu la note *très bien*, 2 la note *bien* et 2 la note *assez bien*.

Les résultats de cet examen justifient suffisamment la confiance qu'inspirent nos deux écoles normales. Ajoutons que la Commission a remarqué que les élèves-maîtres sont bien supérieurs aux autres candidats par leur instruction solide et leurs connaissances pédagogiques.

Dans la session du mois d'avril dernier, les examens ont été beaucoup plus faibles, surtout chez les aspirants. Sur 57 aspirants, 16 seulement ont été reçus, et sur 43 aspirantes, 31 ont été jugées dignes du brevet.

Ces chiffres prouvent une préparation insuffisante, sinon une faiblesse extrême chez les aspirants, et de la part de la Commission d'examen une louable sévérité dont nous la félicitons ; car elle rend un éminent service à l'instruction primaire, en écartant de nos écoles ces sujets incapables qui viendraient y grossir le nombre des mauvais instituteurs dont l'administration à tant de peine à se débarrasser

Délégués cantonaux. — Avant de terminer ce compte-rendu, nous devons remercier la délégation cantonale du zèle qu'elle continue à apporter dans la mission qui lui est confiée. Les deux examens qu'elle a bien voulu faire cette année, laisseront des traces durables sur l'esprit des élèves et des instituteurs. Les populations ne resteront pas insensibles au dévouement de ces hommes honorables et désintéressés, qui consacrent leurs loisirs aux intérêts moraux de la jeunesse; elles finiront par comprendre l'importance et apprécier les bienfaits d'une bonne éducation.

Conclusion. — La situation de l'instruction primaire dans le département du Nord est, en résumé, satisfaisante. Il reste cependant quelques mesures à prendre pour la rendre digne de la sollicitude du gouvernement pour les classes laborieuses. Parmi ces mesures, les plus urgentes sont, sans contredit, l'amélioration du personnel et la propagation des bonnes méthodes. Pour la première, nous sommes dans une bonne voie : les anciens instituteurs disparaissent et font place à une nouvelle génération plus instruite et au moins aussi morale, sortie, en grande partie, de l'école normale. Pour étendre les bonnes méthodes et veiller à leur application, il faudra nécessairement ou augmenter le personnel des inspecteurs ou au

moins une nouvelle répartition de leurs attributions. Avec l'organisation actuelle, quels que soient le zèle, l'activité de l'inspection primaire, elle ne saurait suffire à sa tâche; en présence des occupations multipliées qui composent son service, sa surveillance sera difficilement efficace.

On compterait d'ailleurs vainement, pour ces laborieuses fonctions, sur la délégation cantonale, dont l'inspection toute morale ne saurait s'occuper de détails pédagogiques. Les examens faits par MM. les délégués ne seront jamais assez homogènes, assez comparables pour remplacer l'inspection régulière et uniforme faite par des hommes spéciaux et responsables.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1854 se sont élevés à la somme de 75,941,992 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes		13,838,256
Enregistrement		8,570,450
Produits des forêts et de la pêche		1,392,081
Douanes et sels		21,770,517
Contributions indirectes		26,609,665
Postes		1,481,088
Taxe annuelle sur les biens de main-morte		104,621
Produits	universitaires	11,028
	éventuels	459,856
	divers	948,213
	Total	75,185,775
Les mêmes produits pour l'année 1853 ont été de		75,941,992
La différence en moins pour 1854 est de		756,217

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1854, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 13,838,256 fr., savoir :

Contribution foncière	7,512,472
Personnelle et mobilière	1,901,892
Portes et fenêtres	1,732,998
Patentes	2,669,302
Taxe de premier avertissement aux contribuables	21,601
Total	13,838,256
Le montant des contributions directes a été, en 1853, de	13,218,220
Différence en plus en 1854	620,036

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc	6,500,347
	Greffes, idem	78,854
	Hypothèques, idem	52,380
	Amendes de toute nature idem	124,347
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,011
	Passe-ports et permis de chasse	63,547
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	10,976
	Recouvrements des frais de justice	147,795
	Idem de poursuites et d'instances.	3,162
Timbre		1,195,271
Produits des domaines.	Revenus des domaines	6,621
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	129,715
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	107
	Rentes (arrérages et rachats)	295
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles	650
	Epaves, déshérences et biens vacants	603
	Domaines et bois engagés ou échangés	»
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	44,711
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	308
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		208,741
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État		»
	TOTAL	8,570,450
Les produits de 1853 se sont élevés à		8,664,047
Différence, en moins, en 1854		113,597

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1854 *effectuées par les agents forestiers.*

976 hectares de coupes de bois ont été adjugés pour une somme de	1,362,081
Ce produit, en 1853, s'est élevé à	1,525,852
Différence, en moins, en 1854	133,771

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1854.

Produits des coupes de bois.	Prix principal		1,156,150
	Charges additionnelles.	Décime pour franc	115,615
		3 p. % pour travaux d'entretien et de réparations	34,684
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	18,572
	Prix des coupes de bois vendues en détail		506
		A reporter	1,325,527

	Report.....	1,325,527
Produits divers et droit de pêche. — Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	28,458
	Fruits, semences et herbes.....	7,612
	Minerai, terres, pierres et sables	4,472
	Redevances et indemnités.....	2,268
	Recettes diverses et imprévues..... ..	826
	Location de la chasse.....	7,602
	Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables.....	20
	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).....	3,860
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	2,019
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	3,514
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc.....	1,268
	Recouvrements des frais de vente de coupes de bois, sol et superficie à raison de 0 f. 80 p. % du prix principal.....	»
	Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois.....	4,641
	Total.....	1,392,081

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1854.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses.....	18,818,524
		Tabacs de santé ou d'habitude.....	8,561
		Sucres des colonies françaises.....	419,905
		— étrangers.....	14,865
	à l'exportation.....		261,483
Droits de navigation.	Francisation des navires.....		377
	à l'entrée des navires	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	76,348
		Droit spécial sur les navires américains.	»
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....		10,199
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....		»
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs		813
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....		1,154
	Droit de timbre.....		64,856
	Indemnités reçues des fabricants de soude.....		
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.....		520
	Recettes accidentelles.....		3,109
	A reporter ..		19,680,714

Report..		19,780,714
Produit des amendes et confiscations.....		391,546
Taxes de plombage et d'estampillage.....		36,423
Taxe de consommation des sels..... ...		1,661,738
Total.....		21,770,517

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 7,014,410 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....		7,014,410
——— d'Hazebrouck.....		57,842
Total.....		7,072,252

2.° A la direction de Lille, pour 6,643,782 francs, et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières.....	226,976	
——— de Lille.....	6,385,877	
——— d'Orchies.....	30,929	
	6,643,782	6,643,782

3.° A la direction de Valenciennes, pour 8,054,483 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé.....	2,149,031	
——— de Valenciennes.....	3,415,656	
——— de Bavai.....	66,247	
——— de Maubeuge.....	2,359,374	
——— d'Avesnes.....	64,175	
	8,054,483	8,054,483
Total.....		21,770,517
Les douanes ont produit en 1853..		22,019,099
Différence en moins en 1854.....		248,582

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1854.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.....	1,828,595
	Droit de fabrication sur les bières.....	3,828,906
Sels.....		40,434
Sucre indigène		14,080,451
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce.....	231,305
	Navigation sur les rivières et canaux.....	1,083,432
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles.....	21,489
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises.....	112,689
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales.....	9,486
	Timbre des expéditions et quittances délivrées.....	153,564
A reporter.....		21,390,531

	Report.....	21,390,531
Droits divers et recettes à différents titres. (Suite.)	Cartes à jouer.....	16,858
	Dixième du produit net des octrois.....	2,421
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	69,965
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies.....	1,036
	Droits de dénaturation sur l'alcool.....	103
	Recettes extraordinaires.....	5,760
	Produit des amendes et confiscations.....	38,844
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres....	26,821
	Indemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre.....	8,487
	Recouvrements sur avances pour divers services.....	70,507
Tabacs.....		4,803,822
Poudres.....		174,511
	Total.....	26,609,665
Les produits de 1853 se sont élevés à.....		28,086,593
Différence en moins en 1854.....		1,476,928

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1854.

Produit de la taxe des lettres.....	1,445,442
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent.....	34,719
Recettes accidentelles.....	927
Total.....	1,481,088
Les produits de 1853 ont été de.....	1,352,144
Différence en plus en 1854.....	128,941

Taxe annuelle des biens de main-morte.

(Loi du 20 février 1849).

Produit de la taxe.....	104,430
Frais d'avertissement.....	191
Total.....	104,621
Ce produit a été, en 1853, de.....	103,883
Différence en plus en 1854.....	738

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Montant des droits	d'examen.....	6,456
	de diplôme.....	4,572
	Total.....	11,028
	A reporter.....	11,028

Report.....	11,028
Les produits de 1853 ont été de.....	7,431
Différence en plus en 1854.....	3,697

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développement des produits éventuels du service départemental recouvrés pendant l'exercice 1854.

Produits éventuels ordinaires.	Produits d'expéditions d'actes de préfecture.....	»
	Revenus particuliers des prisons départementales.....	38,573
	Produits d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.....	5,303
	Vente de matériaux provenant des routes départementales et d'établissements publics du département...	237
	Ventes de mobiliers de préfecture ou des bureaux de sous-préfectures reconnus hors de service.....	56
	Remboursement d'avances faites par le département.....	»
Produits éventuels extraordinaires.	Produits des propriétés du département non affectées aux services départementaux.....	1
	Subventions pour travaux neufs des routes départementales et autres constructions.....	5,372
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication.....		396,701
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838.	Droits d'examen et de reception payés par les candidats qui se présentent devant les jurys médicaux pour obtenir le titre d'officiers de santé, de pharmaciens ou d'herboristes.....	1,185
	Produits des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements....	12,405
	Vente de chevaux ou taureaux, étalons appartenant au département.....	»
	Recouvrements pour trop payé sur les ordonnances du Ministre de l'intérieur, applicables aux fonds départementaux.....	22
	Produits divers.....	»
Total.....		459,856

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1854.

Produits des mines	182,347
Droits de la vérification des poids et mesures	71,365
Produit de la taxe des brevets d'invention	19,160
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	7,786
Produits destinés au service de l'instruction primaire	500
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	35,346
Recettes de divers établissements spéciaux	9,282
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838	362,191
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	1,024
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	146,803
Produit des taxes de la télégraphie privée	68,204
Divers produits	44,205
Total	948,213

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1856.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque	459554	109182	107224	165946	842906
Hazebrouck	413232	85386	81007	69432	649057
Lille	1236588	396446	523819	967217	3124070
Cambrai	563614	127767	120589	179383	991353
Avesnes	628421	108412	103304	162903	1003040
Douai	455039	95688	95526	130466	766719
Valenciennes	610940	140665	129872	243432	1124909
TOTAUX	4368388	1063546	1161341	1918779	8512054

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faite en 1856 *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1856.	Produit par hectare en 1856.	Produit total de chaque espèce de grains en 1856	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1856.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	134227	1,91	10,73	13,04	24,91	3361057	76 63
Méteil.....	5223	1,84	10,97	12,60	23,19	124427	72 34
Seigle.....	9499	2,07	10,03	10,58	21,91	212820	70 09
Orge.....	12873	1.93	18,10	20,16	39,78	590271	59 95
Epeautre..	3214	2,28	11,18	13,13	29,94	146789	65 37
Sarrazin.....	407	1,35	26,52	15,89	21,46	9482	63 75
Avoine.....	40615	2,76	16,43	18,56	51,24	2068888	43 75
Légumes secs....	15059	2 71	10,67	9,91	26,87	361851	79 46
Autres menus grains.....	7358	2,38	14,27	10,58	25,18	192273	77 54
Totaux....	228475					7067858	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles des grains dans le département

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment....	2800143	6664	258306	2012	3067125
Meteil.....	179799	2020	10113	15	188947
Seigle.....	85988	62613	19115	5295	173011
Orge.....	36421	27933	23859	703395	791608
Epeautre....	20680	726	11210	12974	45590
Sarrasin.....	»	15035	738	»	15573
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1949235	111656	16733	2077624
Légumes secs	130813	171164	38840	1070	341887
Autres menus grains.....	522	84799	17567	8256	111144
TOTAUX...	3251366	2320189	491404	749759	6812709

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1856 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 7,067,858
Et les consommations étant de..... 6,812,709

Il en résulte un excédant de..... 255,149

Equivalant au vingt-huitième des produits

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1856, un nombre de 15,212 hectares qui ont produit chacun, en moyenne 140 hectolitres 88 litres, ce qui fait pour la totalité. 2,218,113

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourrture des habitants...	1,677,903	
Pour celle des animaux domestiques.	376,738	
Pour les semences.....	239,727	2,294,368

Les produits de 1856 présentent conséquemment une insuffisance de..... 76,255

La clémence insolite de l'hiver et les pluies du printemps ont activé d'une manière remarquable le développement des semailles de l'automne. Les chaleurs tempérées survenues en juin et juillet ont entretenu les espérances du cultivateur en procurant aux céréales une végétation lente et graduée ; puis la floraison et l'épiage se sont favorablement accomplis, et la moisson s'est effectuée sans difficulté. Aussi a-t-elle donné des résultats incomparablement supérieurs à ceux des années précédentes.

Ce qui distingue la récolte de 1856, c'est surtout la quantité exceptionnelle de tiges, on se rend compte par ce fait de l'excédant extraordinaire en produits que nous avons constaté plus haut.

La différence en plus, comparativement à 1855, a été, pour le froment de 1,257,223 hectolitres ; pour le méteil, de 24,910 hectolitres ; pour le seigle, de 27,846 hectolitres et pour l'orge, de 156,673 hectolitres. Les avoines et les menus grains qui l'an dernier, avaient donné des récoltes très riches, ont présenté, en 1856, une légère diminution ; l'avoine a produit en moins, relativement à l'année 1855, 54,035 hectolitres, les menus grains, 43, 531 hectolitres.

La culture des pommes de terre a parfaitement réussi et désormais l'on peut espérer que toute trace de la maladie déplorable dont ce tubercule était atteint, il y a quelques années, a disparu. La récolte est encore inférieure à la consommation de 76,255 hectolitres, quoiqu'elle dépasse de 462,923 hectolitres, la production de 1855.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants du département est calculée dans les proportions suivantes: froment, 2 hect. 20 litres ; méteil, 25 litres ; seigle, 10 litres ; épeautre, 8 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hect. 50 litres. Total par individu et par année : 4 hect. 25 litres.

STATISTIQUE AGRICOLE DE 1855.

Les Commissions cantonales de statistique instituées par le décret impérial du 1er juillet 1852, ont procédé en 1856, d'après les instructions du Gouvernement, à la formation de la statistique agricole de 1855. Nous publions ci-après le résumé de cette statistique (1).

(1) Les betteraves dont la culture est si répandue dans le département ne sont point comprises dans ce travail. Nous espérons pouvoir combler cette lacune dans le prochain annuaire.

DÉSIGNATION DES CULTURES.	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	TOTAUX.
CÉRÉALES.								
Nombre d'hectares cultivés.								
Froment	18028	2760	24965	23668	13223	12364	13778	108786
Méteil	66	»	1015	1270	3278	230	265	6224
Seigle	750	130	1015	2468	1690	1208	2413	9764
Orge	1866	»	317	5292	1928	1022	1696	12121
Avoine	4821	435	6368	7748	8699	5290	5109	38469
Féverolles	»	»	1119	648	1908	»	»	3675
Sarrazin	»	»	379	668	346	»	63	1456
Pommes de terre	1637	395	2995	1785	1471	1370	1653	11307
Produit moyen en grains, par hectare (hectolitres).								
Froment	16.10	21 »	19.57	13.17	12.25	17.50	17.55	16.26
Méteil	18 91	» »	21.14	15 »	19.98	15.17	17.97	18.01
Seigle	16.98	20 »	23.27	18.67	16.31	19.30	20.67	18.09
Orge	34.17	» »	36.97	32.83	26.21	35 »	31.95	31.94
Avoine	39.51	40 »	57.10	51 »	39.44	56 »	48.97	47.67
Féverolles	» »	» »	34.60	40 »	31.70	» »	» »	38.11
Sarrazin	» »	» »	36.89	22.50	22.72	» »	» »	26.58
Pommes de terre	112.07	140 »	177 »	83 »	77.77	117 »	117.43	122.52
Produit moyen en paille, par hectare (quintaux métriques).								
Froment	25.24	24 »	30.98	34.33	29.07	37.60	40 »	33.51
Méteil	26.79	» »	36.96	35 »	30.19	32.20	40.60	39.51
Seigle	21.92	19 »	30.02	36.17	30.76	40 »	39.81	34.46
Orge	21.72	» »	21.15	28.33	22.59	27.65	28.02	25.78
Avoine	24.15	25 »	28.61	38.85	26.65	33 »	37.65	28 43
Poids moyen d'un hectolitre (kilogrammes).								
Froment	77.31	78 »	76.25	68.17	68.20	74.44	74.80	73.88
Méteil	67.36	» »	74.12	68.50	58.73	72.34	70.25	68.56
Seigle	67.62	66 »	71.16	69.33	63.99	69.82	69.51	68.20
Orge	60.67	» »	58.82	57.17	55.08	56.48	57.72	57.65
Avoine	44.53	45 »	45.10	42.83	43.22	42.28	45.07	44 »
Féverolles	» »	» »	78.13	59 »	78.33	» »	» »	71.82
Sarrazin	» »	» »	72 »	79 »	» »	» »	58 »	69.66
Produit total de la récolte, en grains (hectolitres).								
Froment	301547	57960	488688	311522	166095	216718	226566	1769096
Méteil	1268	»	21463	19564	61930	3490	4369	112084
Seigle	12263	2600	23612	45626	23725	23318	45459	176603
Orge	64568	»	11717	169042	46570	36040	59197	387134
Avoine	186541	17400	363598	392722	339721	310244	223689	1833915
Féverolles	»	»	54435	25920	59718	»	»	140073
Sarrazin	»	»	13983	14385	8786	»	1571	38725
Pommes de terre	184983	55800	530162	154607	99778	161526	198995	1385351

DÉSIGNATION DES CULTURES.	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	TOTAUX.
Produit total de la récolte, en paille (quintaux métriques).								
Froment	502513	66240	773431	817080	438135	465043	583062	3645504
Méteil	2162	»	37521	45010	129168	7404	24580	245946
Seigle	14934	2470	30469	88314	52231	48285	99767	336471
Orge	33927	»	6705	148157	43389	28161	56120	313458
Avoine	11684	10875	182178	301063	207385	174858	196790	1093833
Prix moyen annuel d'un hectolitre (francs).								
Froment	31.47	30 »	35.20	31.63	32.48	33.40	35.24	32.80
Méteil	» »	» »	38.18	25.33	24.11	29.64	28.90	29.23
Seigle	17.55	15 »	19.17	17.66	19.76	18.22	18.89	18.03
Orge	14.09	» »	16.24	15.33	14.76	15.41	16.14	15.39
Avoine	10.03	10 »	9.90	7.83	8.81	8.48	9.59	9.23
Féverolles	» »	» »	18.64	16 »	11.69	» »	» »	15.44
Sarrazin	» »	» »	14.85	7.66	12.12	» »	17.66	13.07
Pommes de terre	6.93	10 »	7.06	8.33	8.08	7.08	8.13	7.95
Consommation des grains (hectolitres).								
Froment	265278	31700	855085	501607	326609	253781	382184	2616244
Méteil	3050	»	17504	20238	42532	4878	10190	98392
Seigle	15406	2600	33458	41703	25334	17356	40288	176246
Orge	80197	»	162121	181912	69804	52366	149132	695532
Avoine	185505	14960	538008	369602	257174	317431	310610	1993290
Féverolles	»	»	35716	16600	4059	»	»	56375
Sarrazin	»	»	4794	10991	7928	»	8271	35984
Pommes de terre	221175	50300	614664	183010	189311	156170	255846	1670476
Consommation des pailles (quintaux métriques).								
Froment	562776	66240	935823	806110	471349	490283	1158609	4491190
Méteil	2090	»	38505	48668	78014	7480	29820	204577
Seigle	12860	2470	37631	84352	60806	43916	119340	361375
Orge	53060	»	8400	148052	57250	27249	110142	404153
Avoine	114066	10875	256727	252106	244245	170144	224305	1272469
Quantité de grains ou farineux détruite par les maladies (hectolitres).								
Froment	25167	»	2238	14349	9957	4961	9299	65971
Méteil	3	»	»	158	1607	290	38	2186
Seigle	230	»	34	590	931	153	198	2139
Orge	439	»	4	626	1373	435	1487	4364
Avoine	5750	»	479	120	1347	68	498	8262
Féverolles	»	»	»	200	582	»	240	1022
Sarrazin	»	»	»	14	80	»	»	94
Pommes de terre	18526	5080	7950	2775	38580	5781	29542	108154

DÉSIGNATION DES CULTURES.	DENKERQUE.	HAZE-BROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALEN-CIENNES.	TOTAUX.
Quantité de grains ou farineux détruite par les sinistres (hectolitres).								
Froment	6464	2400	7882	5659	3193	2015	12789	40402
Méteil	1	»	»	193	531	150	20	895
Seigle	»	»	»	380	241	2	340	963
Orge	273	»	»	980	731	»	950	2934
Avoine	7122	2440	350	1050	2574	33	130	13699
Féverolles	»	»	»	353	»	»	»	353
Sarrazin	»	»	»	»	»	»	»	»
Pommes de terre	10	»	640	»	195	2	»	847
Quantité de grains ou farineux détruite par les insectes (hectolitres).								
Froment	11709	»	4683	1365	5750	631	1103	25241
Méteil	2	»	»	42	1040	35	»	1120
Seigle	33	»	35	28	511	121	77	805
Orge	4	»	33	863	305	39	459	1703
Avoine	145	»	612	124	845	723	94	2541
Féverolles	»	»	»	100	285	»	»	385
Sarrazin	»	»	»	54	»	»	1	55
Pommes de terre	259	»	589	60	350	94	501	1853
GRAINES OLÉAGINEUSES. — *Colza, navette, œillette, etc.*								
Nombre d'hectares cultivés.	189	230	3713	8460	421	1746	1274	16013
Produit moyen par hectare.	20.21	25 »	20.41	13.83	34 »	18.36	16.16	16.31
Produit total (hectolitres).	3765	5700	75794	116118	7122	32064	20536	261099
Prix moyen d'un hectolitre	29.63	25 »	32.10	29.83	35.75	31.65	27.21	30.17
PLANTES TEXTILES.								
Chanvre.								
Nombre d'hectares cultivés.	20	»	»	»	»	153	216	389
Graine. Produit moyen p. hectare (litres)	130	»	»	»	»	123	125.80	124.90
Graine. Produit total (hectol.)	26	»	»	»	»	188	272	486
Graine. Prix moyen (hectol.)	15.50	»	»	»	»	15.50	10.70	13.90
Filasse. Produit moyen p. hectare (kilogrammes)	250	»	»	»	»	701	99.81	345.20
Filasse. Produit total (kil.)	5075	»	»	»	»	107253	21458	133786
Filasse. Prix moyen (kil.)	1	»	»	»	»	0.81	0.86	0.89
Lin.								
Nombre d'hectares cultivés.	3541	265	3063	390	260	1285	300	9104
Graine. Produit moyen p. hectare (litres)	698	635	533	820	365	833	729	763
Graine. Produit total (hectol.)	34746	1683	16379	3198	949	10708	2187	69850
Graine. Prix moyen (hectol.)	28.79	25	33.04	29.40	33.70	30.67	29.72	30.05
Filasse. Produit moyen p. hectare (kilogrammes)	748	950	851	660	945	627	776	774
Filasse. Produit total (kil.)	2648653	251750	2606242	257400	245794	806008	232998	7048845
Filasse. Prix moyen (kil.)	1.27	1.10	1.35	1.40	2.60	1.38	0.99	1.44

DÉSIGNATION DES CULTURES.	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	TOTAUX.
PRÉS NATURELS.								
Prés irrigués.								
Étendue totale.... (hect).	760	450	1317	649	182610	501	3462	189753
Produit moyen d'un hect. de pré fauchable... ...	36.49	70 »	47.66	40.50	96.99	43	40 »	51.58
Prés non-irrigués.								
Étendue totale... (hect.).	1522	110	5920	1469	19174	1411	2614	32220
Produit moyen d'un hect. de pré fauchable.....	37.50	30 »	39.25	40.50	77.92	35 »	65 »	46.65
Produit total (quint. mét.)	109092	34800	295111	87183	1016293	68974	246465	1857918
Quantité par quint. métr..	157380	34800	394068	88889	901811	86670	587075	2251593
Prix moyen d'un quintal métrique de foin.....	5.26	»	6.71	7 »	5.27	6.28	6.88	6.22
PRAIRIES ARTIFICIELLES.								
Nombre d'hectares.								
Luzerne	182	»	149	919	128	514	398	2290
Sainfoin	331	»	114	334	77	78	81	1005
Trèfle	2953	430	4976	6764	5646	2778	3835	27385
Mélange	71	»	577	2148	1335	113	242	4486
Produit moyen en foin (quintal métrique).								
Luzerne.....	60.92	»	43.62	53.33	47.55	59 »	60.40	46.40
Sainfoin	68.95	»	45.16	44.83	44.35	41 »	74.85	54.14
Trèfle	58.54	70	54.80	56.33	43.17	51 »	51.78	55.09
Mélange	41.53	»	52.28	52.33	44.40	54 »	51.40	49.33
Produit total.....	208653	30100	304498	540310	303375	173328	252845	1813109
Produit moyen d'un quintal de foin.....	5.98	6.50	7.04	6.50	4.34	7 »	6.75	6.36
Étendue totale des jachères mortes	1177	240	105	1089	3558	111	42	6322
FORÊTS,								
Prix du bois d'œuvre (stère)	100.24	9.50	»	40 »	28.83	40 »	60.30	46.48
— du bois à brûler (id.).	9.64	6 »	»	6.60	8 »	6.50	7.66	7.40
— du millier de fagots...	145.41	100 »	»	170 »	161.97	190 »	226.33	167.12
— de la botte d'éc. de chêne	»	4 »	»	1 »	2.75	1.21	2 »	2.19
Bois défrichés. (hectares).	142	»	»	»	62	45	»	149
Frais par hectare.....	232	»	»	»	650	164	»	382
Bruyères défrichées (hect.)	5	»	»	»	51	»	»	56
Frais par hectare.....	200	»	»	»	520	»	»	360
Terres irriguées.. (hect.).	»	»	»	»	117	15	»	132
Frais par hectare.....	»	»	»	»	188	»	»	188.
Terres drainées.. (hect.).	775	»	»	»	323	43	»	1141
Frais par hectare,.....	181	»	»	»	236	295	»	237.
Marais desséchés. (hect.).	»	»	»	47	»	14	»	61
Frais par hectare.....	»	»	»	215	»	80	»	184

On a fabriqué, dans l'arrondissement d'Avesnes, 423 hect. 76 de cidre. — La culture du mûrier, pour la vente des feuilles, commence aussi à prendre de l'extension dans ce même arrondissement.

Les cultures nouvelles introduites dans le département sont : la pamelle de Russie, qui a été semée sur 18 hectares, dans l'arrondissement de Cambrai, et qui a réussi; et le pin, dont on a ensemencé 20 hectares dans les dunes de l'arrondissement de Dunkerque. Pour cette dernière culture, l'essai est trop nouveau pour que l'on puisse indiquer un résultat.

CHASSE.

Statistique des permis délivrés dans le département pendant l'année 1855.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre des permis.	PRODUIT POUR		
		le Trésor.	les communes	TOTAL.
Dunkerque	369	5535	3690	9225
Hazebrouck	254	3810	2540	6350
Lille	688	10320	6880	17200
Cambrai	579	8685	5790	14475
Avesnes	595	8925	5950	14875
Douai	393	5895	3930	9825
Valenciennes	555	8325	5550	13875
TOTAL	3433	51495	34330	85825

CONCOURS AGRICOLE UNIVERSEL DE 1856.

Par arrêté du 29 mai 1855, M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a décidé qu'un concours universel d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles se tiendrait à Paris pendant les années 1856 et 1857. Le concours de 1856 s'est ouvert le 23 mai, dans les vastes galeries du Palais de l'industrie, et l'agriculture a pu, à son tour, livrer aux regards du public, les progrès qu'elle a accomplis et les perfectionnements qu'elle a introduits depuis quelques années, dans les diverses branches de l'économie rurale.

Le département du Nord s'est distingué entre tous dans ce concours; il y était particulièrement représenté par le Comice agricole de Lille, qui a obtenu la suprême récompense offerte par le Gouvernement, la grande médaille d'or.

La distribution solennelle des primes et médailles obtenues, a eu lieu dans une séance publique du Comice, tenue à Lille, le 7 septembre 1856, sous la présidence de M. le Préfet, son *président d'honneur*.

La séance a été ouverte par le discours suivant de M. le Préfet :

« Messieurs,

» Les magnifiques collections de produits du sol, d'animaux reproducteurs et d'instruments aratoires, désormais les auxiliaires indispensables d'une bonne culture que ce concours a réunis à Lille, témoignent de l'importance et de la variété de l'agriculture de notre fécond département.

» Il faut le reconnaître et le dire hautement, Messieurs, à aucune époque, l'agriculture n'a été l'objet d'encouragements aussi multipliés et n'a été couverte d'une protection aussi éclairée. Le gouvernement impérial, guidé par la sagesse de son chef, ne veut rien négliger pour donner l'impulsion aux diverses industries qui constituent la richesse de la nation. A ce titre, l'agriculture occupe la première place dans l'esprit de l'Empereur, comme elle l'occupe dans l'esprit des économistes et de nos populations.

» La prééminence de l'agriculture est un fait qui n'a pas besoin de démonstration ; l'agriculture est, au dire de tous, la première des industries. C'est la terre, fécondée par le travail de l'homme, qui nous nourrit, c'est elle qui fournit toutes les matières nécessaires à nos manufactures. Nous ne chercherons donc point à démontrer cette vérité ; elle se révèle de soi-même comme le soleil qui vivifie nos guérets.

» Cependant, Messieurs, l'agriculteur a besoin d'encouragements; il a de nombreuses chances à courir ; il subit des mécomptes que l'homme ne peut pas toujours conjurer; il n'a à perdre ni son temps, ni son argent. Il faut donc qu'il soit stimulé non-seulement par son propre intérêt, mais par des distinctions qui soutiennent son moral et l'aident à supporter les charges qu'entraînent toujours les essais qui précèdent le progrès. Il faut donc venir en aide aux campagnes, exciter chez l'ouvrier de la terre l'amour de sa bienfaisante profession, le relever de ses sacrifices et l'honorer par des récompenses. C'est là le devoir social de premier ordre d'un gouvernement et d'une administration sages, et vous connaissez leurs efforts pour atteindre ce but. Aussi nous voyons, sous l'influence protectrice de l'Etat et des départements, que les associations agricoles se forment et prennent plus de consistance, que les chambres d'agriculture et les comices fonctionnent utilement et que, grâce à eux, se propagent les bonnes méthodes, les instruments meilleurs et les modes d'élevage perfectionnés.

» Les concours sont le complément de ces institutions : l'éclat du concours départemental et du concours de Lille vient à l'appui de ma

proposition. — Si les sociétés savantes, si les sociétés d'agriculture indiquent les améliorations à introduire, si elles éclairent le gouvernement sur tout ce qui touche à l'économie agricole, les comices n'ont point un rôle moins important à remplir : ils rapprochent les habitants d'une même contrée presque sans déplacement, et, au grand avantage de la culture locale, ils expérimentent les théories et les mettent, par la pratique, à la portée de tous. — C'est là, Messieurs, j'aime à le reconnaître, l'honorable mission que s'est imposée le Comice de Lille, mission dans laquelle, je me plais à le dire, les succès ont dépassé nos espérances.

» Les concours organisés par les soins des Comices et les concours départementaux, ouvrent des horizons plus vastes d'expériences, offrent des termes de comparaisons plus étendus, et facilitent l'introduction des progrès réalisés ; ils ont, en outre, le précieux avantage de mettre en rapport les agriculteurs, d'étendre leurs relations, de faire naître et d'exciter une louable émulation, en éveillant des sentiments de confraternité entre des hommes qui partagent les mêmes travaux, que rapprochent la même vie, les mêmes espérances et les mêmes craintes et qui, plus volontiers, se tendent la main sur ce vaste champ de l'agriculture où la terre, notre mère commune, aime à voir tous ses enfants se presser sur son sein.

» Il y a quelques mois, dans le magnifique palais de l'industrie, un Concours universel d'agriculture s'est ouvert à Paris. Je ne vous en retracerai pas les splendeurs. Attiré par le spectacle nouveau de l'exhibition des richesses agricoles du monde, chacun de vous a pu admirer et les plus beaux produits des cultures diverses de presque tout le globe, et ces ingénieux perfectionnements apportés aux différentes machines utiles à l'agriculture, et enfin ces superbes races d'animaux de toute espèce entre lesquelles on hésite à se prononcer et qui, toutes, ont le grand mérite d'être propres au climat où elles sont appelées à vivre, à l'alimentation qu'elles y rencontrent, et aux divers besoins des populations qu'elles servent et enrichissent.

» Certes, Messieurs, se faire distinguer en présence de tout ce que l'univers compte de plus riche, c'était une noble ambition, mais qui n'était point sans périls. C'est donc avec bonheur que je trouve ici l'occasion de remercier publiquement et solennellement le Comice agricole de Lille, malheureusement le seul du département, des efforts qu'il a faits pour que l'agriculture du Nord fût dignement représentée dans ce concours universel.

» Grâce à sa persévérance, à l'intelligence de ses membres, la tentative à laquelle il s'est livré a été couronnée d'un plein succès. Le Comice de Lille a obtenu la grande médaille d'or pour ses produits agricoles, et ses membres exposants ont obtenu, individuellement, quinze médailles, dont deux en or, six en argent et sept en bronze. Ce succès éclatant est de nature à vous rendre fiers, Mes-

sieurs, d'appartenir à une institution qui compte à peine quatre années d'existence, et qui atteste si brillamment sa raison d'être.

» A son tour, le lauréat de l'Exposition universelle, le Comice agricole de Lille. après avoir conquis des médailles si bien méritées, va, lui-même, distribuer aux agriculteurs qui ont pris part au concours départemental et au concours du Comice, les récompenses qu'un jury aussi éclairé qu'équitable décerne aux cultivateurs qui se sont distingués entre tous leurs concurrents.

» Cette solennité annuelle est chère à la cité de Lille, et personnellement, je suis heureux d'être appelé à la présider, car elle me donne l'occasion de dire une fois de plus que le département du Nord, que je suis si fier d'administrer, conserve la supériorité agricole que personne ne lui saurait contester, et se maintient, par les nobles et utiles travaux de nos cultivateurs, à la hauteur d'une réputation qu'il s'est depuis longtemps acquise. »

Ce discours a été couvert de chaleureux applaudissements.

M. J. Lefebvre, président titulaire, prend la parole après M. le Préfet, et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» En prenant la parole au milieu d'une réunion composée de l'élite des propriétaires et des agriculteurs de l'arrondissement de Lille, le premier devoir du président du Comice, doit être de remercier ses honorables collègues des généreux efforts qu'ils font chaque jour dans le but d'augmenter les richesses agricoles.

» Ce but que vous poursuivez, Messieurs, avec une noble persévérance, n'est pas de ceux qu'on touche après une courte et laborieuse carrière ; longtemps encore il vous faudra demander à la science ses services, aux hommes pratiques leur dévouement.

» En agriculture on marche lentement dans la voie du progrès, mais il est toutefois de brillantes étapes qui font ressortir honorablement le nom des compagnies qui y concourent, et le Comice de Lille, nous pouvons le dire, sans trop de vanité, est du nombre de ces associations.

» Grâce à lui, Messieurs, l'agriculture s'élèvera bientôt dans notre arrondissement au rang qui lui appartient ; la science qui compte dans son sein d'illustres représentants, continuera ses patientes investigations et lui fournira les éléments d'une nouvelle et plus grande prospérité ; les travailleurs agricoles continueront à consacrer à l'œuvre leur temps et leur labeur, et les propriétaires leur venant en aide, le but que nous poursuivons sera bientôt atteint aux applaudissements de tous.

Le Comice de Lille entre à peine dans sa quatrième année d'existence, et déjà il a acquis une force et une importance incontestables ; le plein succès de son triomphe à l'Exposition Universelle, atteste, de sa part, un grand dévouement et de généreux efforts,

dont il lui a été libéralement tenu compte, il est vrai, par les nombreuses recompenses que M. le Préfet, au nom du gouvernement, a bien voulu se charger de distribuer à plusieurs de ses membres. Ce résultat, on ne saurait le nier, tient à ce que les hommes qui composent le Comice de Lille commprennent toute l'étendue des devoirs qu'ils ont a remplir.

» Qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler, à cette occasion, que c'est à l'initiative intelligente de votre secrétaire-général ; que le Comice doit d'avoir mis à exécution la pensée de figurer à cette exposition, de même que c'est à la patiente et courageuse persévérance apportée par l'un de nos collègues dans l'ordre et l'arrangement des produits, que le Comice, à Valenciennes aussi bien qu'à Paris est redevable d'une partie de ses succés ; je puis donc être l'interprête des sentiments de reconnaissance de tous les membresdu Comice envers MM. Loiset et Louis Heddebault.

» Le souvenir que le Concours universel a laissé, ne doit pas s'effacer de longtemps de la mémoire des hommes pratiques qui ont conscience du progrès agricole, et qui font tous les efforts, tous les sacrifices nécessaires, pour pousser à la production ; on y a vu un heureux symptôme en faveur de l'agriculture, ce premier élement de la prospérité du pays ; on a pu aussi y voir le triomphe de cette vérité, si longtemps méconnue, que l'agriculture doit occuper la première place dans les préoccupations publiques.

» En effet, Messieurs, tout en rendant pleine justice au rôle considérable de l'industrie dans les sociétés modernes, et sans nier les bienfaits dont nous lui sommes redevables, nous ne pouvons oublier que l'agriculture soit l'industrie nationale par excellence, la mère nourricière du pays. Si l'industrie a su créer des merveilles, si les admirateurs de l'Exposition universelle de 1855 ont pu se convaincre que depuis longtemps l'esprit humain n'avait fait d'aussi prodigieuses conquêtes ; il faut reconnaître aussi que l'homme, quoi qu'il fasse, ne fera jamais rien qui vaille un grain de blé. Ce grain sacré, qui est à lui seul, comme l'a dit un spirituel écrivain: « Le poème humain tout entier, poème de splendeur ou de misère, » selon qu'il plaît à Dieu. » C'est à multiplier ce grain que les trois quarts des familles humaines consacrent leur vie, les yeux tour à tour fixés sur la terre ou vers le ciel, interrogeant l'une ou l'autre, tantôt avec espérance, tantôt avec effroi.

» Lors de l'Exposition universelle de 1855, au milieu des splendeurs de l'industrie, la plupart des visiteurs n'en portaient pas moins déjà un regard attentif sur les produits de l'agriculture ; dès lors on pouvait demander pourquoi le gouvernement n'accorderait pas aux agriculteurs praticiens, à ces hommes qui pendant neuf mois de l'année suivent le développement d'un grain de blé à travers mille angoisses, les mêmes récompenses et les mêmes honneurs qu'aux industriels.

» La réponse, Messieurs, ne s'est point fait attendre, il a suffi de signaler à l'Empereur un agriculteur membre du Comice, qui avait passé déjà la moitié de sa vie à chercher les moyens de produire deux épis de blé au lieu d'un, pour que justice fût rendue Le gouvernement a compris ce que quelques hommes se refusent encore à savoir, que les récompenses honorifiques ne doivent plus être le privilége exclusif de l'industrie, et la plus haute récompense que le gouvernement puisse accorder a été décernée à un travailleur agricole, l'un des vice-présidents du Comice de Lille.

La nouvelle voie de protection dans laquelle le gouvernement est entrée, éveillera chez les cultivateurs des sentiments d'une noble ambition ; elle amènera pour l'agriculture, les améliorations si ardemment attendues, et le sol de la France pourra bientôt suffire à la nouvelle alimentation de sa population.

» Déjà une réaction salutaire commence à s'opérer ; depuis que l'agriculture a pu étaler ses riches produits dans ce même palais où l'industrie avait exposé ses magnificences, les cultivateurs se sont sentis pénétrés d'idées nouvelles; désormais, leurs fils ne déserteront plus la charrue pour aller offrir aux machines, aux fabriques, aux usines, le concours de leurs bras et de leur intelligence, ils emploieront tout aussi utilement pour l'humanité, les forces que Dieu leur a données, sur la terre même qui les aura vus naître.

Les propriétaires du sol ont également compris qu'ils avaient des devoirs à remplir, ils le font avec zèle et conscience, ils s'instituent dans les campagnes les apôtres du progrès, et trouveut dans la pratique du drainage les moyens d'être utiles aux pays ; qu'ils saisissent cette occasion avec ardeur, et l'agriculture bientôt sera régénérée, elle rendra en richesse positive, l'avance de temps, d'argent et d'intelligence qui lui aura été faite.

» Mais, nous devons le répéter, Messieurs, l'agriculture pour prospérer a encore besoin d'encouragements efficaces de la part du Gouvernement, des administrations départementales et communales, aucune autre subvention ne saurait être plus profitable au paysque celle consacrée au perfectionnement des instruments et des méthodes agricoles ; aussi, sommes-nous heureux aujourd'hui d'adresser aux hauts fonctionnaires de l'administration, qui, chaque année, honorent de leur présence la séance solennelle du Comice, nos sincères remerciements pour celles qu'ils ont bien voulu nous accorder jusqu'à ce jour.

» Je terminerai en disant que rien n'est plus libéral que l'objet de cette réunion; elle a pour but de récompenser des industries modestes, des services rendus dans d'humbles positions sociales ; elle honore dans leur obscurité de pauvres ouvriers qui, lorsqu'ils ont pratiqué le dévoûment et la fidélité, ne s'attendaient pas à des récompenses. Vous tous, Messieurs, qui représentez ici l'administra-

tion; la science, la propriété, l'agriculture, n'êtes-vous pas heureux de serrer la main de ces hommes honnêtes qui paient à la société le tribut de leur labeur.

Nous sommes arrivés, Messieurs, au moment le plus intéressant de notre réunion ; sur l'appel de M. le secrétaire-général, M. le Préfet va nous faire l'honneur de procéder à la distribution des récompenses accordées par le gouvernement, au sujet de l'Exposition universelle, et de celles décernées par le Comice ; ces médailles seront un témoignage de sympathique reconnaissance de la part d'une compagnie de 200 membres choisis dans tous les rangs de la société.

Elles diront aux uns : « Tu as puissamment et utilement travaillé » à nourrir tes semblables ; aux autres : tu as poussé par tes écrits, » tes conseils et tes exemples au progrès de la plus noble comme de » la plus utile des professions; à tous elles diront : tu as bien mérité » de ton pays. »

Les noms des lauréats sont ensuite proclamés dans l'ordre suivant, par le secrétaire-général.

RÉCOMPENSES OBTENUES AU CONCOURS AGRICOLE UNIVERSEL DE 1856.

M. le Préfet, chargé par M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, de la remise des distinctions accordées par le Jury du Concours universel de 1856 en faveur de l'exposition collective organisée par les soins du Comice de l'arrondissement de Lille, rappelle qu'indépendamment de la grande médaille d'or décernée en séance publique à ce corps, dans la personne de son Président, il a mission de transmettre les récompenses ci-après, aux exposants faisant partie de cette exposition collective.

Médailles d'or. MM. Lecat-Butin, à Bondues, pour ses lins ; Leroy-Dubois, à Illies, id.

Médailles d'argent. MM. Cogez, à Thumeries, sucres ; Taffin-Peuvion, à Lesquin, bière ; Brame (Jules), à Hem, féverolles; Braquaval, à Hem, lin ; Dupont frères, Pont-à-Marcq, betteraves.

Médailles de bronze. MM. J. Brame, à Hem, pour un sujet de reproduction ; Frappé, à La Madeleine, amidon ; Droulers, frères, à Ascq, alcool ; Marquant, à Gondecourt, huiles ; Hellin, à Houplines, légumes secs.

Mentions honorables. MM. Thibaut, à Lille, miel et hydromel ; Delevoye, à Quesnoy-sur-Deûle, lin ; Becquembois, Campion, Lahousse et Plouvier, d'Houplin, collection d'outils de la culture à bras.

La parole est de nouveau donnée à M. le Président, qui s'exprime en ces termes :

« Le Comice de Lille décerne une médaille de vermeil à M. Louis Heddebault, en récompense de l'activité, du zèle et de l'intelligence avec lesquels il a assuré le succès du Comice à l'exposition

régionale de Valenciennes et à l'exposition universelle de Paris, en groupant les produits avec goût et discernement.

» Le Comice, en reconnaissance des nombreux services rendus à l'agriculture par M. Loiset, son secrétaire-général, lui décerne une médaille d'or, que son président est heureux de lui offrir dans cette séance solennelle, au nom des cultivateurs de l'arrondissement. »

Après cet incident, les lauréats des divers concours ouverts par la société, sont appelés dans l'ordre suivant et viennent successivement recevoir des mains de M. le Préfet et des autres membres du bureau, les primes et médailles qu'ils ont remportées dans les luttes agricoles.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Ce concours a été nombreux et brillant; il a constaté des progrès très réels dans le perfectionnement de nos races domestiques; les arrondissements qui se sont distingués par la beauté des types exibés, sont ceux d'Avesnes, de Dunkerque et Hazebrouck, le premier pour l'espèce chevaline, les deux autres pour l'espèce bovine. Les vainqueurs dans ce concours, sont :

Espèce chevaline.

Etalons de l'industrie privée. M. Crépy, Dieudonné, à Feignies, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 400 fr. Le même, 2.e prix médaille d'argent et prime de 300 fr. Le même, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 200 fr.

Etalons départementaux. M. Duhaut, à Péronne, médaille d'argent, grand module. — M. Descamps, à Herrin, médaille d'argent, moyen module. — M. Lambart, à Hazebrouck, médaille d'argent, petit module. — M. Marlière-Huart, à Esnes, médaille de bronze.

Juments. M. Béghin, cultivateur à Flers, 1.er prix, médaille d'argent, et prime de 200 fr. — M. Cazier, cultivateur, à Emmerin, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 150 fr.

Espèce bovine.

Taureaux. M. Mabieu, à Cappelle, près Dunkerque, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 250 fr. — M. Fêtel-Longueval, à Loon, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 200 fr. — M. Rancy, à Hazebrouck, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 150 fr. — M. Landron, à Brouckerque, 4.e prix, médaille d'argent, et prime de 100 fr. — M. Dilly-Gruson, à Templemars, 5.e prix, médaille d'argent et prime de 80 fr.

Vaches. M. Rickewaert, à Merris, 1.er prix, médaille d'argent, et prime de 120 fr. — M. Brame, à Hem, 2.e prix, mé-

daille d'argent et prime de 100 fr. — M. Mahieu, à Cappelle, près Dunkerque, 3.e prix, médaille d'argent, et prime de 80 fr. — M. Delemazure, à Annappes, 4.e prix, médaille d'argent et prime de 70 fr.

Espèce ovine.

Béliers. M. Dassonneville, à Wallon-Cappel, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 100 fr. — Madame veuve Rousselle, à Verlinghem, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 80 fr. — M. Dovilliers, à Montigny, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 60 fr.

Espèce porcine.

M. Houyet aîné et C.ie, à Marcq-en-Barœul, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 100 fr. — M. Hochart, à Hallennes-lez-Haubourdin, médaille d'argent et prime de 80 fr. — M. Rancy, à Hazebrouck, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 60 fr. — M. Parent, à Saint André, 4.e prix, médaille d'argent et prime de 50 fr.

Volailles et autres petits animaux. M. De Rantz, à Lille, poules Brahma, médaille d'argent, 2.e classe. — M. Herbin, à Saint-André, poules cochinchinoises, médaille d'argent, 3.e classe.

CONCOURS RÉGIONAL TENU A VALENCIENNES EN 1856.

Conformément à un arrêté de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du 7 mai 1855, l'exposition publique d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles qui doit avoir lieu chaque année dans les principaux centres de la région comprenant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Marne, des Ardennes et de la Marne, a été ouverte à Valenciennes, les 14 et 15 mai 1856.

La foule s'est pressée pour admirer cette exhibition, la plus remarquable au dire des hommes compétents, qui ait eu lieu dans les départements, et dont l'ensemble fait le plus grand honneur à l'agriculture du nord de la France.

L'espèce bovine comprenait 158 têtes, dont 65 taureaux et 93 vaches ou génisses; l'espèce ovine comprenait 58 béliers et vingt lots de brebis et agneaux. Il y avait pour représenter l'espèce porcine, une vingtaine de verrats et autant de truies. Les animaux de basse-cour étaient au nombre de plus de 300. On comptait enfin plus de cent instruments aratoires et une centaine de lots de produits agricoles, sans compter une remarquable collection d'arbres résineux, exposée par M. Schneider, de Marly.

Le jury du concours était composé comme suit :

1.re SECTION. — *Animaux.* MM. le Préfet du Nord, président d'honneur; Lefour, inspecteur-général d'agriculture, vice-président; Dutertre, directeur de la Bergerie impériale de Montcavrel (Pas-de-Calais); Bazin, directeur de la Ferme-Ecole du Mesnil-Saint-Firmin (Oise); le baron de Landre, président de la Société d'agriculture de Vouziers (Ardennes); Léon d'Herlincourt, président de la Société d'agriculture d'Arras, (Pas-de-Calais); Vandewale, propriétaire à Hazebrouck (Nord); Huart, médecin-vétérinaire à Valenciennes.

2.e SECTION. — *Instruments.* MM. Blanquet, président du Comice agricole de Valenciennes, vice-président; Gossin, professeur d'agriculture à Beauvais (Oise); Thuillier, professeur d'agriculture à Amiens (Somme); Gomart, secrétaire-général du Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne); De Cauville, propriétaire à Aigrelet (Seine-et-Marne); Dugué, propriétaire à Châlons (Marne); D'Havrincourt, propriétaire à Havrincourt (Pas-de-Calais).

Commissaires du concours : MM. Lewille, vice-président de la Société d'Agriculture de Valenciennes, et Farez, médecin-vétérinaire.

La distribution solennelle des récompenses a eu lieu le 15 mai, sur la place d'armes de Valenciennes, sous la présidence de M. le Préfet du département.

Ce magistrat a pris place au bureau, ayant à sa droite M. Lefour, inspecteur-général de l'agriculture, et à sa gauche M. Désiré Blanquet, vice-président de la commission du jury. Les autorités civiles, religieuses, judiciaires et militaires, MM. les sous-préfets des arrondissements d'Avesnes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque, qui ont tenu à honneur d'assister en costume officiel à cette fête de l'agriculture, étaient également rangés sur l'estrade.

M. le Préfet a ouvert la séance. Après le discours de ce magistrat, M. l'inspecteur-général Lefour et M. Gomart, de Saint-Quentin, secrétaire du jury, ont proclamé dans l'ordre suivant les noms des lauréats :

ANIMAUX PRIMÉS.

1.re *classe.* — *Espèce bovine.*

1.re CATÉGORIE. — Race flamande pure à l'exclusion de tout croisement.

Mâles. — 1er prix, une médaille d'or et 600 fr. pour un taureau, n° 16, âgé de 25 mois, M. Loby, Ignace, cultivateur à Ghyresse (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 500 fr. pour le taureau n° 1, âgé de 1 an, M. Mahieu, propriétaire à Capelle-Brouke (Nord); 3e prix, une médaille de bronze et 400 fr. pour le taureau, n° 21, âgé de 39 mois, M. Dewacquez, Henri, à Ablainzeville (Pas-de-Ca-

lais); 4e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour le taureau, n° 7, âgé de 14 mois, M. Hubert, Edouard, cultivateur à Loon (Nord); 5e prix, une médaille de bronze et 200 fr. pour le taureau, n° 25, âgé de 5 ans, M. Garnot, à Villeroche (Seine-et-Marne).

Femelles. — 1er prix, une médaille d'or et 400 fr. pour une vache de race flamande, n° 51, âgée de 5 ans, M. Durivaux, cultivateur à Sainghin-en-Mélantois (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 350 fr. pour une vache de race flamande, n° 58, âgée de 6 ans, M. Douville, propriétaire à Fransu (Somme); 3e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour une vache de race flamande, n° 48, âgée de 4 ans, M. Dewacquez, Henri, à Ablainzeville (Pas-de-Calais); 4e prix, une médaille de bronze et 200 fr. pour une vache de race flamande, n° 54, âgée de 5 ans, M. Lothé-Laversière, cultivateur à Bailleul (Nord); 5e prix, une médaille de bronze et 150 fr. pour la vache, n° 32, âgée de 2 ans, Henri Pigeon, à Berny (Somme).

2.e CATÉGORIE. — Races françaises pures ou croisées entre elles.

Mâles. — 1er prix, une médaille d'or et 500 fr. pour le taureau de race normande, n° 80, âgé de 3 ans, M. Rabourdin, cultivateur à Sivry-Lourty (Seine-et-Marne); 2e prix, une médaille d'argent et 400 fr. pour le taureau de race normande, n° 72, âgé de 1 an et 11 mois, M. Eluard, cultivateur à Vert-St-Denis (Eure-et-Loir); 3e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour le taureau de race picarde, n° 77, âgé de 2 ans et 9 mois, M. Rouget, propriétaire à Bois-du-Fecq (Oise).

Femelles. — 1er prix, une médaille d'or et 300 fr. pour une vache de race croisée comtoise, n° 134, âgée de 3 ans, M. Deslinsel, Aimé, à Wavrechain-sous-Denain (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 200 fr. pour une vache de race normande, n° 93, âgée de 5 ans, M. Hary, Charles, cultivateur au Verger (Pas-de-Calais).

3.e CATÉGORIE. — Races étrangères, pures ou croisées.

Mâles. — 1er prix, médaille d'or et 600 fr. pour le taureau de race Ayrshire, n° 102, âgé de 2 ans, M. Chomel, Adam, propriétaire à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); 2e prix, médaille d'argent et 200 fr. pour le taureau de race Durham flamande, n° 97, âgé de 1 an et 1 mois, M. Landron, Charles, propriétaire à Brouckerque (Nord); 3e prix, médaille de bronze et 400 fr. pour le taureau de race hollandaise, n° 13, âgé de 1 an et 11 mois, M. Hornez, propriétaire à Onnaing (Nord).

Femelles. — 1er prix, médaille d'or et 400 fr. pour la vache de race belge, n° 150, âgée de 7 ans, M. Deslinsel, Adolphe, à Denain (Nord); 2e prix, médaille d'argent et 350 fr. pour la vache de race Durham, n° 116, âgée de 1 an et 10 mois, M. Carette, à Nogent (Aisne); 3e prix, Médaille de bronze et 300 fr. pour la vache de race Durham flamande, n° 149, âgée de 6 ans, M. Mahieu, cultivateur à

Capelle (Nord); 4e prix, médaille de bronze et 200 fr. pour la vache, n° 41, âgée de 3 ans, M. Boute, Jean-Baptiste, à Saint-Saulve (Nord).

2.e *classe. — Espèce ovine.*

1.re CATÉGORIE.— Race à laine longue, pure ou croisée.

Mâles.— 1er prix, médaille d'or et 300 fr. pour le bélier de race Dishey, n° 186, âgé de 2 ans et 4 mois, M. Pilat, propriétaire à Brebières (Pas-de-Calais); 2e prix, médaille d'argent et 250 fr. pour le bélier de race trois quarts Dishey picard, n° 181, âgé de 2 ans et 2 mois, Mme la comtesse d'Hervilly, à Fay (Somme); 3e prix, médaille de bronze et 200 fr. pour le bélier de race anglo-mérinos, n° 155, âgé de 2 ans, M. Barré, propriétaire à Balance (Somme); 4e prix, médaille de bronze et 150 fr. pour le bélier de race Dishey croisé, n° 153, âgé de 17 mois, M. Ponsard, propriétaire à Omey (Marne); 5e prix, médaille de bronze et 100 fr. pour le bélier de race anglo-mérinos, n° 182, âgé de 2 ans et 4 mois, M. Caroulle, à Balance (Somme).

Femelles.— 1er prix, médaille d'or et 200 fr. pour brebis de race Dishey champenoise, n° 189, âgée de 1 an et 7 mois, M. Ponsard, propriétaire à Omey (Marne); 2e prix, médaille d'argent et 150 fr. pour brebis de race Dishey champenoise, M. Pilat, propriétaire à Brebières (Pas-de-Calais).

2.e CATÉGORIE.

Mâles. — 1er prix, médaille d'or et 300 fr. pour le bélier de race mérinos, n° 213, âgé de 1 an 7 mois, M. Conseil-Lamy, à Aulchy-le-Chateau (Aisne); 2e prix, médaille d'argent et 250 fr. pour le bélier de race mérinos, n° 215, âgé de 2 ans et 7 mois, M. Chopin, à Somme-Brionne (Marne); 3e prix, médaille de bronze et 200 fr pour le bélier de race mérinos, n° 217, âgé de 1 an et 7 mois, M. Symphal, à Lyonval (Aisne); 4e prix, médaille de bronze et 100 fr. pour le bélier de race mérinos, n° 216, âgé de 2 ans et 6 mois, M. Laluyé, à Clermont (Oise).

Femelles — 1er prix, médaille d'or et 200 fr. pour brebis de race mérinos, n° 221, âgée de 1 an et 7 mois, M. Conseil-Lamy, à Aulchy-le-Chateau (Aisne); 2e prix, médaille d'argent et 150 fr. pour brebis de race mérinos, n° 220, âgée de 1 an et 6 mois, M. Hutin, à Lessard-Montron (Aisne).

3.e *classe.— Espèce porcine.*

1.re CATÉGORIE.— Races indigènes pures.

Mâles.— 1er prix, médaille d'or et 200 fr. pour le verrat de race flamande, n° 229, âgé de 1 an, M. Rancy, à Hazebrouck (Nord); 2e prix, médaille d'argent et 150 fr. pour le verrat de race normande, n° 230, âgé de 1 an et 6 mois, M. Rouget, au Bois-du-Fecq (Oise).

Femelles. — 1er prix, médaille d'or et 100 fr. pour la truie de race flamande, n° 253, âgée de 1 an et 3 mois, M. François Stope, à Valenciennes (Nord); 2e prix, médaille d'argent et 80 fr. pour la truie de race flamande, n° 232, âgée de 1 an, M. Liden, à Hazebrouck (Nord).

2.e CATÉGORIE.— Raees étrangères.

Mâles. — 1er prix, médaille d'or et 200 fr. pour un verrat de race Newleicester, n° 238, âgé de 10 mois, M. Allier, Alfred, à Limoges-Fourches (Seine-et-Marne); 2e prix, médaille d'argent et 150 fr. pour le verrat de race Yorkshire, n° 236, âgé de 8 mois, M. Chomel, Adam, à Boulogne (Pas-de-Calais); 3e prix, médaille de bronze et 100 fr. pour le verrat de race anglo-française, n° 241, âgé de 15 mois, M. Hette, François et C.e, à Bresles (Oise).

Femelles. — 1er prix, médaille d'or et 100 fr. pour la truie de race Yorkshire améliorée, n° 261, âgée de 36 mois, M. Chomel, Adam, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de Calais); 2e prix, médaille d'argent et 80 fr. pour la truie de race Newleicester, n° 249, âgée de 8 mois, M. Allier, Alfred, à Limoges-Fourches (Seine-et-Marne).

Animaux de basse-cour.

Médaille de bronze et 60 fr. à M. Chomel, Adam, propriétaire à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), pour son lot de volailles et notamment pour ses poules de Crèvecœur. — Médaille de bronze et 50 fr. à M. Verdavaine, Camille, à Valenciennes (Nord), pour plusieurs lots de volailles.

Instruments, Machines, Ustensiles et Appareils à usage de l'industrie agricole.

Médaille d'or à M. G. Hamoir, à Saultain (Nord), pour sa belle collection d'instruments aratoires nos 89-98 et particulièrement pour son Araire et sa Houe à cheval. — Médaille d'argent à M. Hary, du Verger (Pas-de-Calais), pour son semoir à engrais liquide, n° 43.— Médaille d'argent à M. Morcrette, fabricant à Cugny (Aisne), pour son Brabant avec double égalissoir du travail des chevaux, n° 21.— Médaille d'argent à M. Jacquet-Robillard, à Arras (Pas-de-Calais), pour son Semoir à engrais pulvérisateur, n°47.—Médaille d'argent à M. Lefebvre, fabricant à Vendhuille (Aisne), pour son Semoir mécanique, n° 45.— Médaille de bronze à M. Dhaussy, à Artres (Nord), pour sa Houe à chaîne à 3 lignes.— Médaille de bronze à M. Ernest Darche, maire de Gognies-Chaussée (Nord), pour son petit moulin mécanique.—Medaille de bronze à M. Morcrette, déjà nommé, pour son Extirpateur, n° 12.—Médaille de bronze à M. Jacquet-Robillard, déjà nommé, pour son Semoir-Bineur, n° 88.— Médaille de bronze à M. Fossier, à Ham (Somme), pour son Semoir, n° 42.—Médaille de bronze à MM. Matha frères, à Taisnières-sur-Hon, pour leur Charrue-

Harna, n° 19.—Médaille de bronze à M. Villaquet, à Orchies (Nord), pour son Brabant double à axe tournant. — Médaille de bronze à M. Evrat, à Noyelles, pour l'introduction de la Baratte suédoise, n° 18. — Médaille de bronze à M. Grebel, à Denain (Nord), pour ses Roues en fer, n° 26.—Médaille de bronze à M. Jacquet-Robillard, à Arras, pour son Hache-Paille à cylindre.—Haute mention honorable à M. Léon d'Herlincourt, pour l'introduction en France de la Moissonneuse automate d'Atkins, n° 49.

Produits.

Médaille d'or au comice de Lille, pour sa riche exposition de produits agricoles. —Rappel de médaille d'or, à la collection d'insectes nuisibles, présentée par le frère Milhau, directeur de l'école normale d'agriculture de Beauvais, n.° 70. — Médaille d'argent au comice agricole de Bourbourg, pour sa belle collection de produits agricoles. — Médaille d'argent à l'école normale d'Amiens, pour sa collection de blés. — Médaille d'argent à M. Conseil, d'Aulchy-le-Château (Aisne), pour la toison qu'il a exposée sous le n.° 80. — Médaille d'argent à MM. Leclercq et C.ie, de Raismes, pour les sucres bruts qu'ils ont exposés sous le n.° 67. — Rappel de médaille d'argent à M. Schneider, de Marly, pour sa collection de pommes de terre, n.° 51. — Médaille de bronze à M. Pilat, de Brebières (Pas-de-Calais, pour son exposition de produits agricoles, n.os 71-73. — Médaille de bronze à M. Lecq, de Douai, pour ses blés, avoines, orges, n.° 82. — Médaille de bronze à M. Deligny, de Douai, pour son exposition agricole, n.° 58 — Médaille de bronze à M. Maupas, de Moru, près Pont-Ste Maxence (Oise), pour sa collection de plantes fourragères, n.° 60.—Médaille de bronze à MM. Ch.-Emile Pagnien, d'Iwuy, pour sa bière brune, n.° 75. — Médaille de bronze à M. Dewacquez, d'Ablainzeville, pour son cidre, n.° 63. — Médaille de bronze à M. Dewacquez, d'Ablainzeville, pour sa chicorée, n.° 63. — Médaille de bronze à M. Boute, Jean-Baptiste, de Saint-Saulve, pour son beurre et fromage blanc.—Médaille de bronze à M. Lecohier, Marescal, de Noyelle-sur-Sambre, pour son fromage, n.° 68. — Médaille de bronze de M. Greslot, de Plichancourt, pour sa ruche à gouesses et à grillage bombé, n.° 60.

Cette cérémonie, commencée à trois heures, a duré jusqu'à quatre heures et demie. Une heure plus tard, deux cent cinquante convives se réunissaient dans la salle de spectacle, ornée et illuminée pour la circonstance, et prenaient part au banquet qui devait clore la fête. Deux tables, dont l'une en fer à cheval, occupaient toute la longueur de la scène et du théâtre. Les premières loges étaient garnies de dames. La musique du 4.e cuirassiers, placée d'abord dans le foyer, puis à la deuxième galerie, et que M. le colonel Favas avait, avec son obligeance ordinaire, mise à la disposition de l'administration

municipale, a joué durant le banquet les plus beaux morceaux de son répertoire. Nous sommes heureux de saisir cette occasion, non-seulement de la remercier au nom des convives, mais encore de constater le beau succès qu'elle a obtenu. La difficulté, pour les instruments en cuivre, de modérer les sons dans une salle fermée a été heureusement vaincue, et les auditeurs ont pu chaleureusement applaudir à plusieurs reprises, et notamment dans l'ouverture de *Guillaume Tell*, le sentiment et l'habileté de l'exécution.

Au dessert, M. le Préfet du Nord a porté un toast à *l'Empereur et à l'Impératrice!* A l'Empereur dont la haute sagesse vient de se manifester d'une manière si éclatante pour maintenir l'honneur de nos armes, rendre la paix à l'Europe et assurer de nouvelles garanties à notre prospérité agricole et industrielle. A l'Impératrice qui vient de donner à la France, à l'Europe, au monde, une nouvelle garantie de sécurité.

Ce toast éloquent et patriotique a été suivi d'unanimes applaudissements.

CONCOURS RÉGIONAL D'ANIMAUX DE BOUCHERIE A LILLE, LE 11 MARS 1856.

Le compte-rendu de ce concours a été fait par M. Loiset dans les termes suivants :

« Comme les années précédentes, je viens vous livrer des renseignements et quelques appréciations sur le concours régional d'animaux de boucherie qui s'est tenu à Lille, les 10 et 11 courant.

» Le nombre d'animaux qui ont été admis et exhibés, s'élève à 242, dont 66 bœufs, 35 vaches, 8 génisses, 12 veaux, 71 moutons et 50 porcs.

» Le jury était composé de M. le Préfet du Nord, président d'honneur ; MM. Boitel, commissaire-général, vice-président ; Dutertre, régisseur de la bergerie de Montcavrel ; Léon d'Herlaincourt; D'Auzel d'Aumont, Decrombecque, Lecat-Butin, Douez-Macarey, propriétaires ; J. Lefebvre, président du comice agricole ; Loiset, secrétaire-général dudit comice ; Desante, boucher, à Lille ; Dubois, id.

» Il est entré en fonctions à dix heures du matin ; ses opérations se sont terminées à trois heures : il a été immédiatement procédé, sous la présidence de M. le Maire de Lille, remplaçant M. le Préfet absent, à la distribution des primes et récompenses obtenues dans le concours.

» Cette distribution, précédée par l'exécution d'un morceau d'harmonie militaire, a été ouverte par le discours suivant, prononcé par l'inspecteur-général, M. Boitel, vice-président du jury. »

« Messieurs,

» Des devoirs impérieux n'ont pas permis à M. le Préfet de présider aujourd'hui ce concours de boucherie. Je regrette profondément une

» La réponse, Messieurs, ne s'est point fait attendre, il a suffi de signaler à l'Empereur un agriculteur membre du Comice, qui avait passé déjà la moitié de sa vie à chercher les moyens de produire deux épis de blé au lieu d'un, pour que justice fût rendue Le gouvernement a compris ce que quelques hommes se refusent encore à savoir, que les récompenses honorifiques ne doivent plus être le privilége exclusif de l'industrie, et la plus haute récompense que le gouvernement puisse accorder a été décernée à un travailleur agricole, l'un des vice-présidents du Comice de Lille.

La nouvelle voie de protection dans laquelle le gouvernement est entrée, éveillera chez les cultivateurs des sentiments d'une noble ambition ; elle amènera pour l'agriculture, les améliorations si ardemment attendues, et le sol de la France pourra bientôt suffire à la nouvelle alimentation de sa population.

» Déjà une réaction salutaire commence à s'opérer ; depuis que l'agriculture a pu étaler ses riches produits dans ce même palais où l'industrie avait exposé ses magnificences, les cultivateurs se sont sentis pénétrés d'idées nouvelles; désormais, leurs fils ne déserteront plus la charrue pour aller offrir aux machines, aux fabriques, aux usines, le concours de leurs bras et de leur intelligence, ils emploieront tout aussi utilement pour l'humanité, les forces que Dieu leur a données, sur la terre même qui les aura vus naître.

Les propriétaires du sol ont également compris qu'ils avaient des devoirs à remplir, ils le font avec zèle et conscience, ils s'instituent dans les campagnes les apôtres du progrès, et trouvent dans la pratique du drainage les moyens d'être utiles aux pays ; qu'ils saisissent cette occasion avec ardeur, et l'agriculture bientôt sera régénérée, elle rendra en richesse positive, l'avance de temps, d'argent et d'intelligence qui lui aura été faite.

» Mais, nous devons le répéter, Messieurs, l'agriculture pour prospérer a encore besoin d'encouragements efficaces de la part du Gouvernement, des administrations départementales et communales, aucune autre subvention ne saurait être plus profitable au paysque celle consacrée au perfectionnement des instruments et des méthodes agricoles ; aussi, sommes-nous heureux aujourd'hui d'adresser aux hauts fonctionnaires de l'administration, qui, chaque année, honorent de leur présence la séance solennelle du Comice, nos sincères remerciements pour celles qu'ils ont bien voulu nous accorder jusqu'à ce jour.

» Je terminerai en disant que rien n'est plus libéral que l'objet de cette réunion; elle a pour but de récompenser des industries modestes, des services rendus dans d'humbles positions sociales ; elle honore dans leur obscurité de pauvres ouvriers qui, lorsqu'ils ont pratiqué le dévoûment et la fidélité, ne s'attendaient pas à des récompenses. Vous tous, Messieurs, qui représentez ici l'administra-

tion; la science, la propriété, l'agriculture, n'êtes-vous pas heureux de serrer la main de ces hommes honnêtes qui paient à la société le tribut de leur labeur.

Nous sommes arrivés, Messieurs, au moment le plus intéressant de notre réunion ; sur l'appel de M. le secrétaire-général, M. le Préfet va nous faire l'honneur de procéder à la distribution des récompenses accordées par le gouvernement, au sujet de l'Exposition universelle, et de celles décernées par le Comice ; ces médailles seront un témoignage de sympathique reconnaissance de la part d'une compagnie de 200 membres choisis dans tous les rangs de la société.

Elles diront aux uns : « Tu as puissamment et utilement travaillé » à nourrir tes semblables ; aux autres : tu as poussé par tes écrits, » tes conseils et tes exemples au progrès de la plus noble comme de » la plus utile des professions; à tous elles diront : tu as bien mérité » de ton pays. »

Les noms des lauréats sont ensuite proclamés dans l'ordre suivant, par le secrétaire-général.

RÉCOMPENSES OBTENUES AU CONCOURS AGRICOLE UNIVERSEL DE 1856.

M. le Préfet, chargé par M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, de la remise des distinctions accordées par le Jury du Concours universel de 1856 en faveur de l'exposition collective organisée par les soins du Comice de l'arrondissement de Lille, rappelle qu'indépendamment de la grande médaille d'or décernée en séance publique à ce corps, dans la personne de son Président, il a mission de transmettre les récompenses ci-après, aux exposants faisant partie de cette exposition collective.

Médailles d'or. MM. Lecat-Butin, à Bondues, pour ses lins ; Leroy-Dubois, à Illies, id.

Médailles d'argent. MM. Cogez, à Thumeries, sucres ; Taffin-Peuvion, à Lesquin, bière ; Brame (Jules), à Hem, féverolles; Braquaval, à Hem, lin ; Dupont frères, Pont-à-Marcq, betteraves.

Médailles de bronze. MM. J. Brame, à Hem, pour un sujet de reproduction ; Frappé, à La Madeleine, amidon ; Droulers, frères, à Ascq, alcool ; Marquant, à Gondecourt, huiles ; Hellin, à Houplines, légumes secs.

Mentions honorables. MM. Thibaut, à Lille, miel et hydromel ; Delevoye, à Quesnoy-sur-Deûle, lin ; Becquembois, Campion, Lahousse et Plouvier, d'Houplin, collection d'outils de la culture à bras.

La parole est de nouveau donnée à M. le Président, qui s'exprime en ces termes :

« Le Comice de Lille décerne une médaille de vermeil à M. Louis Heddebault, en récompense de l'activité, du zèle et de l'intelligence avec lesquels il a assuré le succès du Comice à l'exposition

régionale de Valenciennes et à l'exposition universelle de Paris, en groupant les produits avec goût et discernement.

» Le Comice, en reconnaissance des nombreux services rendus à l'agriculture par M. Loiset, son secrétaire-général, lui décerne une médaille d'or, que son président est heureux de lui offrir dans cette séance solennelle, au nom des cultivateurs de l'arrondissement. »

Après cet incident, les lauréats des divers concours ouverts par la société, sont appelés dans l'ordre suivant et viennent successivement recevoir des mains de M. le Préfet et des autres membres du bureau, les primes et médailles qu'ils ont remportées dans les luttes agricoles.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Ce concours a été nombreux et brillant; il a constaté des progrès très réels dans le perfectionnement de nos races domestiques; les arrondissements qui se sont distingués par la beauté des types exibés, sont ceux d'Avesnes, de Dunkerque et Hazebrouck, le premier pour l'espèce chevaline, les deux autres pour l'espèce bovine. Les vainqueurs dans ce concours, sont :

Espèce chevaline.

Etalons de l'industrie privée. M. Crépy, Dieudonné, à Feignies, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 400 fr. Le même, 2.e prix médaille d'argent et prime de 300 fr. Le même, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 200 fr.

Etalons départementaux. M. Duhaut, à Péronne, médaille d'argent, grand module. — M. Descamps, à Herrin, médaille d'argent, moyen module. — M. Lambart, à Hazebrouck, médaille d'argent, petit module. — M. Marlière-Huart, à Esnes, médaille de bronze.

Juments. M. Béghin, cultivateur à Flers, 1.er prix, médaille d'argent, et prime de 200 fr. — M. Cazier, cultivateur, à Emmerin, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 150 fr.

Espèce bovine.

Taureaux. M. Mabieu, à Cappelle, près Dunkerque, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 250 fr. — M. Fêtel-Longueval, à Loon, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 200 fr. — M. Rancy, à Hazebrouck, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 150 fr. — M. Landron, à Brouckerque, 4.e prix, médaille d'argent, et prime de 100 fr. — M. Dilly-Gruson, à Templemars, 5.e prix, médaille d'argent et prime de 80 fr.

Vaches. M. Rickewaert, à Merris, 1.er prix, médaille d'argent, et prime de 120 fr. — M. Brame, à Hem, 2.e prix, mé-

daille d'argent et prime de 100 fr. — M. Mahieu, à Cappelle, près Dunkerque, 3.e prix, médaille d'argent, et prime de 80 fr. — M. Delemazure, à Annappes, 4.e prix, médaille d'argent et prime de 70 fr.

Espèce ovine.

Béliers. M. Dassonneville, à Wallon-Cappel, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 100 fr. — Madame veuve Rousselle, à Verlinghem, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 80 fr. — M. Dovilliers, à Montigny, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 60 fr.

Espèce porcine.

M. Houyet aîné et C.ie, à Marcq-en-Barœul, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 100 fr. — M. Hochart, à Hallennes-lez-Haubourdin, médaille d'argent et prime de 80 fr. — M. Rancy, à Hazebrouck, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 60 fr. — M. Parent, à Saint André, 4.e prix, médaille d'argent et prime de 50 fr.

Volailles et autres petits animaux. M. De Rantz, à Lille, poules Brahma, médaille d'argent, 2.e classe. — M. Herbin, à Saint-André, poules cochinchinoises, médaille d'argent, 3.e classe.

CONCOURS RÉGIONAL TENU A VALENCIENNES EN 1856.

Conformément à un arrêté de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du 7 mai 1855, l'exposition publique d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles qui doit avoir lieu chaque année dans les principaux centres de la région comprenant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Marne, des Ardennes et de la Marne, a été ouverte à Valenciennes, les 14 et 15 mai 1856.

La foule s'est pressée pour admirer cette exhibition, la plus remarquable au dire des hommes compétents, qui ait eu lieu dans les départements, et dont l'ensemble fait le plus grand honneur à l'agriculture du nord de la France.

L'espèce bovine comprenait 158 têtes, dont 65 taureaux et 93 vaches ou génisses; l'espèce ovine comprenait 58 béliers et vingt lots de brebis et agneaux. Il y avait pour représenter l'espèce porcine, une vingtaine de verrats et autant de truies. Les animaux de basse-cour étaient au nombre de plus de 300. On comptait enfin plus de cent instruments aratoires et une centaine de lots de produits agricoles, sans compter une remarquable collection d'arbres résineux, exposée par M. Schneider, de Marly.

Le jury du concours était composé comme suit :

1.re section. — *Animaux.* MM. le Préfet du Nord, président d'honneur; Lefour, inspecteur-général d'agriculture, vice-président; Dutertre, directeur de la Bergerie impériale de Montcavrel (Pas-de-Calais); Bazin, directeur de la Ferme-Ecole du Mesnil-Saint-Firmin (Oise); le baron de Landre, président de la Société d'agriculture de Vouziers (Ardennes); Léon d'Herlincourt, président de la Société d'agriculture d'Arras, (Pas-de-Calais); Vandewale, propriétaire à Hazebrouck (Nord); Huart, médecin-vétérinaire à Valenciennes.

2.e section. — *Instruments.* MM. Blanquet, président du Comice agricole de Valenciennes, vice-président; Gossin, professeur d'agriculture à Beauvais (Oise); Thuillier, professeur d'agriculture à Amiens (Somme); Gomart, secrétaire-général du Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne); De Cauville, propriétaire à Aigrelet (Seine-et-Marne); Dugué, propriétaire à Châlons (Marne); D'Havrincourt, propriétaire à Havrincourt (Pas-de-Calais).

Commissaires du concours : MM. Lewille, vice-président de la Société d'Agriculture de Valenciennes, et Farez, médecin-vétérinaire.

La distribution solennelle des récompenses a eu lieu le 15 mai, sur la place d'armes de Valenciennes, sous la présidence de M. le Préfet du département.

Ce magistrat a pris place au bureau, ayant à sa droite M. Lefour, inspecteur-général de l'agriculture, et à sa gauche M. Désiré Blanquet, vice-président de la commission du jury. Les autorités civiles, religieuses, judiciaires et militaires, MM. les sous-préfets des arrondissements d'Avesnes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque, qui ont tenu à honneur d'assister en costume officiel à cette fête de l'agriculture, étaient également rangés sur l'estrade.

M. le Préfet a ouvert la séance. Après le discours de ce magistrat, M. l'inspecteur-général Lefour et M. Gomart, de Saint-Quentin, secrétaire du jury, ont proclamé dans l'ordre suivant les noms des lauréats :

ANIMAUX PRIMÉS.

1.re *classe.* — *Espèce bovine.*

1.re CATÉGORIE. — Race flamande pure à l'exclusion de tout croisement.

Mâles. — 1er prix, une médaille d'or et 600 fr. pour un taureau, n° 16, âgé de 25 mois, M. Loby, Ignace, cultivateur à Ghyresse (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 500 fr. pour le taureau n° 1, âgé de 1 an, M. Mahieu, propriétaire à Capelle-Brouke (Nord); 3e prix, une médaille de bronze et 400 fr. pour le taureau, n° 21, âgé de 39 mois, M. Dewacquez, Henri, à Ablainzeville (Pas-de-Ca-

lais); 4e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour le taureau, n° 7, âgé de 14 mois, M. Hubert, Edouard, cultivateur à Loon (Nord); 5e prix, une médaille de bronze et 200 fr. pour le taureau, n° 25, âgé de 5 ans, M. Garnot, à Villeroche (Seine-et-Marne).

Femelles. — 1er prix, une médaille d'or et 400 fr. pour une vache de race flamande, n° 51, âgée de 5 ans, M. Durivaux, cultivateur à Sainghin-en-Mélantois (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 350 fr. pour une vache de race flamande, n° 58, âgée de 6 ans, M. Douville, propriétaire à Fransu (Somme); 3e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour une vache de race flamande, n° 48, âgée de 4 ans, M. Dewacquez, Henri, à Ablainzeville (Pas-de-Calais); 4e prix, une médaille de bronze et 200 fr. pour une vache de race flamande, n° 54, âgée de 5 ans, M. Lothé-Laversière, cultivateur à Bailleul (Nord); 5e prix, une médaille de bronze et 150 fr. pour la vache, n° 32, âgée de 2 ans, Henri Pigeon, à Berny (Somme).

2.e CATÉGORIE. — Races françaises pures ou croisées entre elles.

Mâles. — 1er prix, une médaille d'or et 500 fr. pour le taureau de race normande, n° 80, âgé de 3 ans, M. Rabourdin, cultivateur à Sivry-Lourty (Seine-et-Marne); 2e prix, une médaille d'argent et 400 fr. pour le taureau de race normande, n° 72, âgé de 1 an et 11 mois, M. Eluard, cultivateur à Vert-St-Denis (Eure-et-Loir); 3e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour le taureau de race picarde, n° 77, âgé de 2 ans et 9 mois, M. Rouget, propriétaire à Bois-du-Fecq (Oise).

Femelles. — 1er prix, une médaille d'or et 300 fr. pour une vache de race croisée comtoise, n° 134, âgée de 3 ans, M. Deslinsel, Aimé, à Wavrechain-sous-Denain (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 200 fr. pour une vache de race normande, n° 93, âgée de 5 ans, M. Hary, Charles, cultivateur au Verger (Pas-de-Calais).

3.e CATÉGORIE. — Races étrangères, pures ou croisées.

Mâles. — 1er prix, médaille d'or et 600 fr. pour le taureau de race Ayrshire, n° 102, âgé de 2 ans, M. Chomel, Adam, propriétaire à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); 2e prix, médaille d'argent et 200 fr. pour le taureau de race Durham flamande, n° 97, âgé de 1 an et 1 mois, M. Landron, Charles, propriétaire à Brouckerque (Nord); 3e prix, médaille de bronze et 400 fr. pour le taureau de race hollandaise, n° 13, âgé de 1 an et 11 mois, M. Hornez, propriétaire à Onnaing (Nord).

Femelles. — 1er prix, médaille d'or et 400 fr. pour la vache de race belge, n° 150, âgée de 7 ans, M. Deslinsel, Adolphe, à Denain (Nord); 2e prix, médaille d'argent et 350 fr. pour la vache de race Durham, n° 116, âgée de 1 an et 10 mois, M. Carette, à Nogent (Aisne); 3e prix, Médaille de bronze et 300 fr. pour la vache de race Durham flamande, n° 149, âgée de 6 ans, M. Mahieu, cultivateur à

régionale de Valenciennes et à l'exposition universelle de Paris, en groupant les produits avec goût et discernement.

» Le Comice, en reconnaissance des nombreux services rendus à l'agriculture par M. Loiset, son secrétaire-général, lui décerne une médaille d'or, que son président est heureux de lui offrir dans cette séance solennelle, au nom des cultivateurs de l'arrondissement. »

Après cet incident, les lauréats des divers concours ouverts par la société, sont appelés dans l'ordre suivant et viennent successivement recevoir des mains de M. le Préfet et des autres membres du bureau, les primes et médailles qu'ils ont remportées dans les luttes agricoles.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Ce concours a été nombreux et brillant; il a constaté des progrès très réels dans le perfectionnement de nos races domestiques; les arrondissements qui se sont distingués par la beauté des types exibés, sont ceux d'Avesnes, de Dunkerque et Hazebrouck, le premier pour l'espèce chevaline, les deux autres pour l'espèce bovine. Les vainqueurs dans ce concours, sont :

Espèce chevaline.

Etalons de l'industrie privée. M. Crépy, Dieudonné, à Feignies, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 400 fr. Le même, 2.e prix médaille d'argent et prime de 300 fr. Le même, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 200 fr.

Etalons départementaux. M. Duhaut, à Péronne, médaille d'argent, grand module. — M. Descamps, à Herrin, médaille d'argent, moyen module. — M. Lambart, à Hazebrouck, médaille d'argent, petit module. — M. Marlière-Huart, à Esnes, médaille de bronze.

Juments. M. Béghin, cultivateur à Flers, 1.er prix, médaille d'argent, et prime de 200 fr. — M. Cazier, cultivateur, à Emmerin, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 150 fr.

Espèce bovine.

Taureaux. M. Mahieu, à Cappelle, près Dunkerque, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 250 fr. — M. Fêtel-Longueval, à Loon, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 200 fr. — M. Rancy, à Hazebrouck, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 150 fr. — M. Landron, à Brouckerque, 4.e prix, médaille d'argent, et prime de 100 fr. — M. Dilly-Gruson, à Templemars, 5.e prix, médaille d'argent et prime de 80 fr.

Vaches. M. Rickewaert, à Merris, 1.er prix, médaille d'argent, et prime de 120 fr. — M. Brame, à Hem, 2.e prix, mé-

daille d'argent et prime de 100 fr. — M. Mahieu, à Cappelle, près Dunkerque, 3.e prix, médaille d'argent, et prime de 80 fr. — M. Delemazure, à Annappes, 4.e prix, médaille d'argent et prime de 70 fr.

Espèce ovine.

Béliers. M. Dassonneville, à Wallon-Cappel, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 100 fr. — Madame veuve Rousselle, à Verlinghem, 2.e prix, médaille d'argent et prime de 80 fr. — M. Dovilliers, à Montigny, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 60 fr.

Espèce porcine.

M. Houyet aîné et C.ie, à Marcq-en-Barœul, 1.er prix, médaille d'argent et prime de 100 fr. — M. Hochart, à Hallennes-lez-Haubourdin, médaille d'argent et prime de 80 fr. — M. Rancy, à Hazebrouck, 3.e prix, médaille d'argent et prime de 60 fr. — M. Parent, à Saint André, 4.e prix, médaille d'argent et prime de 50 fr.

Volailles et autres petits animaux. M. De Rantz, à Lille, poules Brahma, médaille d'argent, 2.e classe. — M. Herbin, à Saint-André, poules cochinchinoises, médaille d'argent, 3.e classe.

CONCOURS RÉGIONAL TENU A VALENCIENNES EN 1856.

Conformément à un arrêté de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du 7 mai 1855, l'exposition publique d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles qui doit avoir lieu chaque année dans les principaux centres de la région comprenant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Marne, des Ardennes et de la Marne, a été ouverte à Valenciennes, les 14 et 15 mai 1856.

La foule s'est pressée pour admirer cette exhibition, la plus remarquable au dire des hommes compétents, qui ait eu lieu dans les départements, et dont l'ensemble fait le plus grand honneur à l'agriculture du nord de la France.

L'espèce bovine comprenait 158 têtes, dont 65 taureaux et 93 vaches ou génisses; l'espèce ovine comprenait 58 béliers et vingt lots de brebis et agneaux. Il y avait pour représenter l'espèce porcine, une vingtaine de verrats et autant de truies. Les animaux de basse-cour étaient au nombre de plus de 300. On comptait enfin plus de cent instruments aratoires et une centaine de lots de produits agricoles, sans compter une remarquable collection d'arbres résineux, exposée par M. Schneider, de Marly.

Le jury du concours était composé comme suit :

1.re SECTION. — *Animaux.* MM. le Préfet du Nord, président d'honneur; Lefour, inspecteur-général d'agriculture, vice-président; Dutertre, directeur de la Bergerie impériale de Montcavrel (Pas-de-Calais); Bazin, directeur de la Ferme-Ecole du Mesnil-Saint-Firmin (Oise); le baron de Landre, président de la Société d'agriculture de Vouziers (Ardennes); Léon d'Herlincourt, président de la Société d'agriculture d'Arras, (Pas-de-Calais); Vandewale, propriétaire à Hazebrouck (Nord); Huart, médecin-vétérinaire à Valenciennes.

2.e SECTION. — *Instruments.* MM. Blanquet, président du Comice agricole de Valenciennes, vice-président; Gossin, professeur d'agriculture à Beauvais (Oise); Thuillier, professeur d'agriculture à Amiens (Somme); Gomart, secrétaire-général du Comice agricole de Saint-Quentin (Aisne); De Cauville, propriétaire à Aigrelet (Seine-et-Marne); Dugué, propriétaire à Châlons (Marne); D'Havrincourt, propriétaire à Havrincourt (Pas-de-Calais).

Commissaires du concours : MM. Lewille, vice-président de la Société d'Agriculture de Valenciennes, et Farez, médecin-vétérinaire.

La distribution solennelle des récompenses a eu lieu le 15 mai, sur la place d'armes de Valenciennes, sous la présidence de M. le Préfet du département.

Ce magistrat a pris place au bureau, ayant à sa droite M. Lefour, inspecteur-général de l'agriculture, et à sa gauche M. Désiré Blanquet, vice-président de la commission du jury. Les autorités civiles, religieuses, judiciaires et militaires, MM. les sous-préfets des arrondissements d'Avesnes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque, qui ont tenu à honneur d'assister en costume officiel à cette fête de l'agriculture, étaient également rangés sur l'estrade.

M. le Préfet a ouvert la séance. Après le discours de ce magistrat, M. l'inspecteur-général Lefour et M. Gomart, de Saint-Quentin, secrétaire du jury, ont proclamé dans l'ordre suivant les noms des lauréats :

ANIMAUX PRIMÉS.

1.re *classe.* — *Espèce bovine.*

1.re CATÉGORIE. — Race flamande pure à l'exclusion de tout croisement.

Mâles. — 1er prix, une médaille d'or et 600 fr. pour un taureau, n° 16, âgé de 25 mois, M. Loby, Ignace, cultivateur à Ghyresse (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 500 fr. pour le taureau n° 1, âgé de 1 an, M. Mahieu, propriétaire à Capelle-Brouke (Nord); 3e prix, une médaille de bronze et 400 fr. pour le taureau, n° 21, âgé de 39 mois, M. Dewacquez, Henri, à Ablainzeville (Pas-de-Ca-

lais); 4e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour le taureau, n° 7, âgé de 14 mois, M. Hubert, Edouard, cultivateur à Loon (Nord); 5e prix, une médaille de bronze et 200 fr. pour le taureau, n° 25, âgé de 5 ans, M. Garnot, à Villeroche (Seine-et-Marne).

Femelles. — 1er prix, une médaille d'or et 400 fr. pour une vache de race flamande, n° 51, âgée de 5 ans, M. Durivaux, cultivateur à Sainghin-en-Mélantois (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 350 fr. pour une vache de race flamande, n° 58, âgée de 6 ans, M. Douville, propriétaire à Fransu (Somme); 3e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour une vache de race flamande, n° 48, âgée de 4 ans, M. Dewacquez, Henri, à Ablainzeville (Pas-de-Calais); 4e prix, une médaille de bronze et 200 fr. pour une vache de race flamande, n° 54, âgée de 5 ans, M. Lothé-Laversière, cultivateur à Bailleul (Nord); 5e prix, une médaille de bronze et 150 fr. pour la vache, n° 32, âgée de 2 ans, Henri Pigeon, à Berny (Somme).

2.e CATÉGORIE. — Races françaises pures ou croisées entre elles.

Mâles. — 1er prix, une médaille d'or et 500 fr. pour le taureau de race normande, n° 80, âgé de 3 ans, M. Rabourdin, cultivateur à Sivry-Lourty (Seine-et-Marne); 2e prix, une médaille d'argent et 400 fr. pour le taureau de race normande, n° 72, âgé de 1 an et 11 mois, M. Eluard, cultivateur à Vert-St-Denis (Eure-et-Loir); 3e prix, une médaille de bronze et 300 fr. pour le taureau de race picarde, n° 77, âgé de 2 ans et 9 mois, M. Rouget, propriétaire à Bois-du-Fecq (Oise).

Femelles. — 1er prix, une médaille d'or et 300 fr. pour une vache de race croisée comtoise, n° 134, âgée de 3 ans, M. Deslinsel, Aimé, à Wavrechain-sous-Denain (Nord); 2e prix, une médaille d'argent et 200 fr. pour une vache de race normande, n° 93, âgée de 5 ans, M. Hary, Charles, cultivateur au Verger (Pas-de-Calais).

3.e CATÉGORIE. — Races étrangères, pures ou croisées.

Mâles. — 1er prix, médaille d'or et 600 fr. pour le taureau de race Ayrshire, n° 102, âgé de 2 ans, M. Chomel, Adam, propriétaire à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); 2e prix, médaille d'argent et 200 fr. pour le taureau de race Durham flamande, n° 97, âgé de 1 an et 1 mois, M. Landron, Charles, propriétaire à Brouckerque (Nord); 3e prix, médaille de bronze et 400 fr. pour le taureau de race hollandaise, n° 13, âgé de 1 an et 11 mois, M. Hornez, propriétaire à Onnaing (Nord).

Femelles. — 1er prix, médaille d'or et 400 fr. pour la vache de race belge, n° 150, âgée de 7 ans, M. Deslinsel, Adolphe, à Denain (Nord); 2e prix, médaille d'argent et 350 fr. pour la vache de race Durham, n° 116, âgée de 1 an et 10 mois, M. Carette, à Nogent (Aisne); 3e prix, Médaille de bronze et 300 fr. pour la vache de race Durham flamande, n° 149, âgée de 6 ans, M. Mahieu, cultivateur à

Capelle (Nord); 4e prix, médaille de bronze et 200 fr. pour la vache, n° 41, âgée de 3 ans, M. Boute, Jean-Baptiste, à Saint-Saulve (Nord).

2.e *classe.* — *Espèce ovine.*

1.re CATÉGORIE.— Race à laine longue, pure ou croisée.

Mâles.— 1er prix, médaille d'or et 300 fr. pour le bélier de race Dishley, n° 186, âgé de 2 ans et 4 mois, M. Pilat, propriétaire à Brebières (Pas-de-Calais); 2e prix, médaille d'argent et 250 fr. pour le bélier de race trois quarts Dishley picard, n° 181, âgé de 2 ans et 2 mois, Mme la comtesse d'Hervilly, à Fay (Somme); 3e prix, médaille de bronze et 200 fr. pour le bélier de race anglo-mérinos, n° 155, âgé de 2 ans, M. Barré, propriétaire à Balance (Somme); 4e prix, médaille de bronze et 150 fr. pour le bélier de race Dishley croisé, n° 153, âgé de 17 mois, M. Ponsard, propriétaire à Omey (Marne); 5e prix, médaille de bronze et 100 fr. pour le bélier de race anglo-mérinos, n° 182, âgé de 2 ans et 4 mois, M. Caroulle, à Balance (Somme).

Femelles.— 1er prix, médaille d'or et 200 fr. pour brebis de race Dishley champenoise, n° 189, âgée de 1 an et 7 mois, M. Ponsard, propriétaire à Omey (Marne); 2e prix, médaille d'argent et 150 fr. pour brebis de race Dishley champenoise, M. Pilat, propriétaire à Brebières (Pas-de-Calais).

2.e CATÉGORIE.

Mâles. — 1er prix, médaille d'or et 300 fr. pour le bélier de race mérinos, n° 213, âgé de 1 an 7 mois, M. Conseil-Lamy, à Aulchy-le-Chateau (Aisne); 2e prix, médaille d'argent et 250 fr. pour le bélier de race mérinos, n° 215, âgé de 2 ans et 7 mois, M. Chopin, à Somme-Brionne (Marne); 3e prix, médaille de bronze et 200 fr pour le bélier de race mérinos, n° 217, âgé de 1 an et 7 mois, M. Symphal, à Lyonval (Aisne); 4e prix, médaille de bronze et 100 fr. pour le bélier de race mérinos, n° 216, âgé de 2 ans et 6 mois, M. Laluyé, à Clermont (Oise).

Femelles — 1er prix, médaille d'or et 200 fr. pour brebis de race mérinos, n° 221, âgée de 1 an et 7 mois, M. Conseil-Lamy, à Aulchy-le-Chateau (Aisne); 2e prix, médaille d'argent et 150 fr. pour brebis de race mérinos, n° 220, âgée de 1 an et 6 mois, M. Hutin, à Lessard-Montron (Aisne).

3.e *classe.*— *Espèce porcine.*

1.re CATÉGORIE.— Races indigènes pures.

Mâles.— 1er prix, médaille d'or et 200 fr. pour le verrat de race flamande, n° 229, âgé de 1 an, M. Rancy, à Hazebrouck (Nord); 2e prix, médaille d'argent et 150 fr. pour le verrat de race normande, n° 230, âgé de 1 an et 6 mois, M. Rouget, au Bois-du-Fecq (Oise).

Femelles. — 1er prix, médaille d'or et 100 fr. pour la truie de race flamande, n° 253, âgée de 1 an et 3 mois, M. François Stope, à Valenciennes (Nord); 2e prix, médaille d'argent et 80 fr. pour la truie de race flamande, n° 232, âgée de 1 an, M. Liden, à Hazebrouck (Nord).

2.e CATÉGORIE.— Raees étrangères.

Mâles.—1er prix, médaille d'or et 200 fr. pour un verrat de race Newleicester, n° 238, âgé de 10 mois, M. Allier, Alfred, à Limoges-Fourches (Seine-et-Marne); 2e prix, médaille d'argent et 150 fr. pour le verrat de race Yorkshire, n° 236, âgé de 8 mois, M. Chomel, Adam, à Boulogne (Pas-de-Calais); 3e prix, médaille de bronze et 100 fr. pour le verrat de race anglo-française, n° 241, âgé de 15 mois, M. Hette, François et C.e, à Bresles (Oise).

Femelles. — 1er prix, médaille d'or et 100 fr. pour la truie de race Yorkshire améliorée, n° 261, âgée de 36 mois, M. Chomel, Adam, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de Calais); 2e prix, médaille d'argent et 80 fr. pour la truie de race Newleicester, n° 249, âgée de 8 mois, M. Allier, Alfred, à Limoges-Fourches (Seine-et-Marne).

Animaux de basse-cour.

Médaille de bronze et 60 fr. à M. Chomel, Adam, propriétaire à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), pour son lot de volailles et notamment pour ses poules de Crèvecœur. — Médaille de bronze et 50 fr. à M. Verdavaine, Camille, à Valenciennes (Nord), pour plusieurs lots de volailles.

Instruments, Machines, Ustensiles et Appareils à usage de l'industrie agricole.

Médaille d'or à M. G. Hamoir, à Saultain (Nord), pour sa belle collection d'instruments aratoires nos 89-98 et particulièrement pour son Araire et sa Houe à cheval. — Médaille d'argent à M. Hary, du Verger (Pas-de-Calais), pour son semoir à engrais liquide, n° 43.— Médaille d'argent à M. Morcrette, fabricant à Cugny (Aisne), pour son Brabant avec double égalissoir du travail des chevaux, n° 21.— Médaille d'argent à M. Jacquet-Robillard, à Arras (Pas-de-Calais), pour son Semoir à engrais pulvérisateur, n°47.—Médaille d'argent à M. Lefebvre, fabricant à Vendhuille (Aisne), pour son Semoir mécanique, n° 45.— Médaille de bronze à M. Dhaussy, à Artres (Nord), pour sa Houe à chaîne à 3 lignes.— Médaille de bronze à M. Ernest Darche, maire de Gognies-Chaussée (Nord), pour son petit moulin mécanique.—Medaille de bronze à M. Morcrette, déjà nommé, pour son Extirpateur, n° 12.—Médaille de bronze à M. Jacquet-Robillard, déjà nommé, pour son Semoir-Bineur, n° 88.— Médaille de bronze à M. Fossier, à Ham (Somme), pour son Semoir, n° 42.—Médaille de bronze à MM. Matha frères, à Taisnières-sur-Hon, pour leur Charrue

Harna, n° 19.—Médaille de bronze à M. Villaquet, à Orchies (Nord), pour son Brabant double à axe tournant. — Médaille de bronze à M. Evrat, à Noyelles, pour l'introduction de la Baratte suédoise, n° 18. — Médaille de bronze à M. Grebel, à Denain (Nord), pour ses Roues en fer, n° 26.—Médaille de bronze à M. Jacquet-Robillard, à Arras, pour son Hache-Paille à cylindre.—Haute mention honorable à M. Léon d'Herlincourt, pour l'introduction en France de la Moissonneuse automate d'Atkins, n° 49.

Produits.

Médaille d'or au comice de Lille, pour sa riche exposition de produits agricoles. —Rappel de médaille d'or, à la collection d'insectes nuisibles, présentée par le frère Milhau, directeur de l'école normale d'agriculture de Beauvais, n.° 70. — Médaille d'argent au comice agricole de Bourbourg, pour sa belle collection de produits agricoles. — Médaille d'argent à l'école normale d'Amiens, pour sa collection de blés. — Médaille d'argent à M. Conseil, d'Aulchy-le-Château (Aisne), pour la toison qu'il a exposée sous le n.° 80. — Médaille d'argent à MM. Leclercq et C.ie, de Raismes, pour les sucres bruts qu'ils ont exposés sous le n.° 67. — Rappel de médaille d'argent à M. Schneider, de Marly, pour sa collection de pommes de terre, n.° 51. — Médaille de bronze à M. Pilat, de Brebières (Pas-de-Calais, pour son exposition de produits agricoles, n.os 71-73. — Médaille de bronze à M. Lecq, de Douai, pour ses blés, avoines, orges, n.° 82. — Médaille de bronze à M. Deligny, de Douai, pour son exposition agricole, n.° 58 — Médaille de bronze à M. Maupas, de Moru, près Pont-Ste Maxence (Oise), pour sa collection de plantes fourragères, n.° 60.—Médaille de bronze à MM. Ch.-Emile Pagnien, d'Iwuy, pour sa bière brune, n.° 75. — Médaille de bronze à M. Dewacquez, d'Ablainzeville, pour son cidre, n.° 63. — Médaille de bronze à M. Dewacquez, d'Ablainzeville, pour sa chicorée, n.° 63. — Médaille de bronze à M. Boute, Jean-Baptiste, de Saint-Saulve, pour son beurre et fromage blanc.—Médaille de bronze à M. Lecohier, Marescal, de Noyelle-sur-Sambre, pour son fromage, n.° 68. — Médaille de bronze de M. Greslot, de Plichancourt, pour sa ruche à gouesses et à grillage bombé, n.° 60.

Cette cérémonie, commencée à trois heures, a duré jusqu'à quatre heures et demie. Une heure plus tard, deux cent cinquante convives se réunissaient dans la salle de spectacle, ornée et illuminée pour la circonstance, et prenaient part au banquet qui devait clore la fête. Deux tables, dont l'une en fer à cheval, occupaient toute la longueur de la scène et du théâtre. Les premières loges étaient garnies de dames. La musique du 4.e cuirassiers, placée d'abord dans le foyer, puis à la deuxième galerie, et que M. le colonel Favas avait, avec son obligeance ordinaire, mise à la disposition de l'administration

municipale, a joué durant le banquet les plus beaux morceaux de son répertoire. Nous sommes heureux de saisir cette occasion, non-seulement de la remercier au nom des convives, mais encore de constater le beau succès qu'elle a obtenu. La difficulté, pour les instruments en cuivre, de modérer les sons dans une salle fermée a été heureusement vaincue, et les auditeurs ont pu chaleureusement applaudir à plusieurs reprises, et notamment dans l'ouverture de *Guillaume Tell*, le sentiment et l'habileté de l'exécution.

Au dessert, M. le Préfet du Nord a porté un toast à *l'Empereur et à l'Impératrice!* A l'Empereur dont la haute sagesse vient de se manifester d'une manière si éclatante pour maintenir l'honneur de nos armes, rendre la paix à l'Europe et assurer de nouvelles garanties à notre prospérité agricole et industrielle. A l'Impératrice qui vient de donner à la France, à l'Europe, au monde, une nouvelle garantie de sécurité.

Ce toast éloquent et patriotique a été suivi d'unanimes applaudissements.

CONCOURS RÉGIONAL D'ANIMAUX DE BOUCHERIE A LILLE, LE 11 MARS 1856.

Le compte-rendu de ce concours a été fait par M. Loiset dans les termes suivants :

« Comme les années précédentes, je viens vous livrer des renseignements et quelques appréciations sur le concours régional d'animaux de boucherie qui s'est tenu à Lille, les 10 et 11 courant.

» Le nombre d'animaux qui ont été admis et exhibés, s'élève à 242, dont 66 bœufs, 35 vaches, 8 génisses, 12 veaux, 71 moutons et 50 porcs.

» Le jury était composé de M. le Préfet du Nord, président d'honneur ; MM. Boitel, commissaire-général, vice-président ; Dutertre, régisseur de la bergerie de Montcavrel ; Léon d'Herlaincourt; D'Auzel d'Aumont, Decrombecque, Lecat-Butin, Douez-Macarey, propriétaires ; J. Lefebvre, président du comice agricole ; Loiset, secrétaire-général dudit comice ; Desante, boucher, à Lille ; Dubois, id.

» Il est entré en fonctions à dix heures du matin ; ses opérations se sont terminées à trois heures : il a été immédiatement procédé, sous la présidence de M. le Maire de Lille, remplaçant M. le Préfet absent, à la distribution des primes et récompenses obtenues dans le concours.

» Cette distribution, précédée par l'exécution d'un morceau d'harmonie militaire, a été ouverte par le discours suivant, prononcé par l'inspecteur-général, M. Boitel, vice-président du jury. »

« Messieurs,

» Des devoirs impérieux n'ont pas permis à M. le Préfet de présider aujourd'hui ce concours de boucherie. Je regrette profondément une

absence qui vous prive d'un président dont la voix éloquente venait tant ajouter à la valeur de vos récompenses et à la solennité de cette fête agricole.

» M. le Préfet m'a chargé d'être auprès de vous l'interprète de ses regrets et de vous dire combien il eût été heureux de venir, comme les années précédentes, applaudir aux succès des lauréats du concours.

» Je vous demande la permission de vous soumettre, à cette occasion, quelques réflexions sur la portée et la signification des concours de boucherie.

» Aux yeux des agriculteurs sérieux et amis du progrès, un concours de boucherie n'est point un vain spectacle destiné à satisfaire la curiosité du public en lui montrant des animaux extraordinaires par leur volume et leur degré d'engraissement. Non, les concours ne sont pas faits pour distraire un instant les curieux des grandes villes. En les instituant, le gouvernement a voulu exciter parmi les producteurs une généreuse émulation qui devait conduire au perfectionnement de nos races domestiques et à une production plus abondante de viande de boucherie. En effet, n'est-ce point aux lauréats des concours que nous sommes redevables des méthodes les plus parfaites d'engraissement, de l'amélioration de nos races bovines et de l'introduction des meilleurs types étrangers? Tout se tient en agriculture, et jamais un progrès ne se produit sans être immédiatement suivi de plusieurs autres. Demander au cultivateur des animaux irréprochables de forme et d'engraissement, c'est l'obliger à accorder plus de soin au choix et à la nourriture des reproducteurs et des élèves, et c'est encore l'engager à perfectionner les cultures destinées à l'alimentation du bétail.

» Ce concours ne provoque pas seulement l'engraissement perfectionné des animaux d'âge, il réserve encore des récompeuses non moins importantes aux sujets qui se distinguent par leur aptitude à prendre la graisse, dans une période qui jusqu'alors, rend le lait moins propre à l'engraissement qu'à l'accroissement des muscles et de la charpente osseuse. Vous devinez, Messieurs, dans quelles proportions la précocité peut servir à augmenter la production de la viande de boucherie. N'est-il pas évident qu'on produirait en France deux fois plus de viande si nos espèces tardives faisaient place à d'autres animaux qui, recevant la même ration journalière, demanderaient moitié moins de temps pour atteindre un point convenable d'engraissement?

» Ce résultat, si désirable au point de vue de l'alimentation publique, est depuis longtemps l'objet des efforts persévérants de nos voisins d'outre-mer. Presque toutes leurs races de bêtes a cornes, de moutons et de porcs ont subi des modifications profondes qui leur communiquent une précocité inconnue à nos ancêtres.

» Félicitons-nous de posséder en France un certain nombre d'éle-

veurs et d'engraisseurs jaloux de rivaliser avec nos voisins dans l'amélioration et le perfectionnement de nos races de boucherie. Ai-je besoin, Messieurs, de vous rappeler ici les noms des champions les plus célèbres de la précocité? Depuis plusieurs années ne voit-on pas au concours de Lille, des moutons qui, à 12 ou 14 mois, l'emportent sur des animaux de 5 à 6 ans par leur poids, la perfection de leurs formes et le point avancé de leur engraissement.

» Les bêtes à cornes de la région du Nord nous offrent également une certaine tendance à s'engraisser de bonne heure, tendance plus sensible néanmoins dans la catégorie des femelles que dans celle des bœufs de la même race. Nous devons toutefois l'avouer avec sincérité, les races de la Flandre ne doivent point s'attendre à cueillir au concours de Poissy les palmes glorieuses que ses moutons précoces ont plusieurs fois mérité dans une lutte qui s'étendait à la France entière. D'autres régions ont marché avec plus de rapidité et de hardiesse dans la voie du progrès et de l'amélioration, et grâce à l'infusion d'un sang étranger, elles ont atteint un degré de perfectionnement qu'elles auraient longtemps attendu si elles s'étaient bornées à modifier leurs races par elles mêmes. Je sais bien que dans la région du Nord la question du lait vient singulièrement compliquer le problème de la précocité à l'engraissement. Néanmoins, les difficultés ne sont pas insurmontables, et nous ne tarderons pas, je l'espère, à voir surgir quelques éleveurs d'élite qui auront à cœur de reprendre en sous-œuvre les magnifiques races de la Flandre et de les associer à de nouveaux types qui, choisis avec discernement dans les tribus laitières, communiqueront à leurs descendants plus d'aptitude à l'engraissement, sans atteindre sérieusement les dispositions spéciales de ces mêmes races pour la production du lait.

» Le concours de Poissy, ouvert désormais aux concurrents du Nord, va d'ailleurs leur fournir des compensations intéressantes et propres à les éclairer sur cette importante question de la précocité du bétail. En voyant combien le sang anglais a réussi à améliorer les races mancelle, cotentine, charollaise et bretonne, les éleveurs du Nord de la France regretteront peut-être d'avoir trop négligé ce moyen si puissant d'amélioration. Ils reviendront sans doute avec cette conviction que la région du Nord, la première de la France par ses cultures et les industries qui s'y rattachent, obtiendra difficilement à Poissy le rang qui lui est dû, tant qu'elle n'appliquera point à l'amélioration des bêtes à cornes le moyen qui lui a si bien réussi pour le perfectionnement des moutons d'engrais. »

Après un nouveau morceau d'harmonie, M. Tancrez, secrétaire, a pris la parole et a appelé les lauréats dans l'ordre suivant :

Espèce bovine.

1.re *Classe. — Jeunes bœufs, quels que soient leur poids et leur race.*

Première catégorie. — Bœufs de deux ans à trois ans au plus :

1.er prix, 700 fr., M. Delater (Louis), cultivateur, à Rexpoëde; — 2.e prix, 600 fr ; M. Masquelier-Facon, à Saint-André.

Deuxième catégorie. — Bœufs de trois ans à quatre ans au plus :

1.er prix, 700 fr. ; M. Masquelier-Facon, à Saint-André. — 2.e prix, 600 fr.; M. Masquelier-Facon, à Saint-André.

2.e *Classe. — Bœufs répartis suivant leur race, en différentes catégories, sans distinction d'âge ni de poids.*

Première catégorie. — Bœufs comtois et leurs analogues :

1.er prix, 400 fr., M. Vaillant-Laby, engraisseur, à St.-Amand;— 2.e prix, 300 fr.; M. Vaillant-Laby, engraisseur, à St.-Amand ; — 3.e prix, 200 fr. ; M. Masquelier-Facon, cultivateur, à St.-André.

Deuxième catégorie. — Bœufs flamands et leurs analogues :

1.er prix, 400 fr.; M. Cailliau, cultivateur, à Eecke;—2.e, 300 fr., M. Dilies, cultivateur, à Lompret; — 3.e 200 fr., M. Vandembilke, cultivateur, à Killem.

Troisième catégorie. — Bœufs des différentes races non-dénommées ci-dessus :

1.er prix, 400 fr., non-mérité; — 2.e, 300 fr., id.; — 3.e 200 fr., M. D'Haussy, cultivateur, à Artres ; — 4.e, 100 fr.; M. Masquelier-Facon, cultivateur, à St.-André.

3.e *Classe. — Vaches sans distinction d'âge, de poids ni de race.*

Le jury a été unanime, attendu la beauté des vaches exhibées, d'accorder à cette catégorie deux prix supplémentaires, l'un de 375 francs, et l'autre de 325 fr.

1.er prix, 375 fr., M. Douville, cultivateur, à Fransu (Somme);— 2.e, 325 fr., M. Moenaclaye, cultivateur, à Quaëdype ; — 3.e M. Carpentier, engraisseur, à Aire (Pas-de Calais); — 4.e 250 fr., M. Dannoot, cultivateur, à Killem; — 5.e 225 fr., M. Maeckelberge, cultivateur, à Killem; — 6.e, 200 fr., M. Quille, cultivateur, à Merville ; — 7.e, 180 fr., M. Colombier (V.), engraisseur, à Aire (Pas-de-Calais) ; 8.e, 160 fr., M. Gichtemaere, engraisseur, à Hondschoote ; — 9.e 140 fr., M. Loby, cultivateur, à Ghyvelde ; — 10.e, 125 fr., M. Regent, engraisseur, à Cassel ; — 11.e, 110 fr., M. Masquelier-Facon, cultivateur, à St.-André ; — 12.e, 100 fr., M. Deroo, cultivateur, à Merville.

4.e *Classe. — Bandes de bœufs composées de quatre animaux au moins, de même provenance et de même race, et n'ayant pas concouru pour les autres prix.*

Prix unique, 500 fr., M. Vaillant-Laby, engraisseur, à St.-Amand, (Nord).

5.e Classe. — Veaux.

Le concours des veaux ayant laissé à désirer, le jury a cru devoir réduire les prix portés dans le programme de la manière suivante : 1 er prix, 100 fr., M. Dujardin, cultivateur, à Bersée;— 2.e 50 fr., M. Dubois, cultivateur, à Mons-en-Pévèle.

Espèce ovine.

1.re *Classe. — Moutons de l'âge de vingt-quatre mois au plus, quels que soient leur poids et leur race.*

1.er prix, 400 fr., M. Pilat, cultivateur, à Brebières (Pas-de-Calais) — 2.e, 300 fr., M. Crespel-Pinta, cultiv., à Arras (P.-de-C.); — 3.e, 200 fr., M. Vanderstraeten, cult., à Hellemmes (Nord).

2.e *Classe. — Moutons au-dessus de vingt-quatre mois.*

Première catégorie. — Races à laine longue :

1.er prix, 300 fr., M. Pilat (Aug.), à Gouy-s.-Bellonne, (P.-de C.); — 2.e, 300 fr., M. Crespel-Pinta, à Arras (Pas-de-Calais); — 3.e, 100 fr., pas de prix mérité.

Deuxième catégorie. — Races mérinos et métis-mérinos.

Prix unique, 300 fr., M. Pilat (L.), cultivateur, à Brebières (Pas-de-Calais).

Espèce porcine.

1.re *Classe. — Races françaises pures.*

1.er prix, 100 fr., M. Ryckewaert, (Ch.), cultivateur, à Merris; — 2.e, 75 fr., M. Boucherie, cultivateur, à Erquinghem-Lys.

2.e *Classe. — Races étrangères pures ou croisées.*

1.er prix, 100 fr., M. Dewynter, cult. et brasseur, à Bailleul; — 2e., 75 fr., M. Degroote, cultivateur, à Méteren; — 3e. 50 fr., M. Houyet aîné et C.e, à Marcq-en-Barœul.

Aux résultats généraux de la lutte engagée dans l'art de créer une denrée de première nécessité, nous ajoutons quelques réflexions pour en faire apprécier la portée et les caractères spéciaux.

La double catégorie des jeunes bœufs a constaté la continuation du progrès dans la voie de l'engraissement hâtif; les connaisseurs ont aussi applaudi à la belle collection d'animaux gras de la race comtoise exposée au concours. Le public et le jury n'ont pas accueilli avec la même faveur l'exhibition des bœufs flamands d'âge; ce sont en effet les sujets retardataires qui se rangent dans cette classe, et il importerait que le programme mît hors de concours les animaux au-dessus de quatre ans appartenant aux races qui ne sont pas appliquées aux travaux de l'agriculture; laisser sous ce rapport les choses telles qu'elles sont, ce serait aller contre le but de l'institution des

expositions d'animaux de boucherie, c'est-à-dire encourager l'engraissement lent et dispendieux.

La partie la plus brillante de notre solennité agricole, celle qui a excité un véritable sentiment d'admiration parmi les connaisseurs, est incontestablement la catégorie des vaches ; aussi, le jury s'est-il montré unanime pour reporter deux des primes destinées aux bœufs des différentes races non dénommées, et qu'il n'avait pas jugé pouvoir distribuer, sur cette classe si intéressante d'animaux de boucherie, et de porter ainsi de dix à douze le nombre des récompenses qui leur étaient offertes. Nonobstant cette libéralité, il a eu le regret de laisser à l'écart un grand nombre de sujets qui méritaient des encouragements.

Un groupe de huit génisses grasses, âgées de deux à trois ans, et appartenant à M. Decrombecque, figurait avantageusement à côté du précédent; il représentait une spécialité d'engraissement fort curieuse, et qui n'est cultivée que dans le Nord. Elle consiste à transformer rapidement en denrée de boucherie les jeunes femelles stériles qui resteraient comme non-valeur dans nos étables de vaches laitières. Rien n'est plus délicat que cette sorte de chair bovine ; il y a, comparée à celle du bœuf, la même distance qu'entre la fine poularde du Mans et la vieille volaille engraissée dans la basse cour de la ferme ; aussi le gourmand parisien qui en goûterait serait-il entraîné à protester contre un arrêt de la préfecture de la Seine qui lui inflige une humiliante infériorité. Pour nous, habitants de la vieille Flandre, nous ne partageons pas l'opinion de l'édilité de la capitale, et, loin de proscrire l'engraissement des femelles bovines, nous réclamons que deux primes nouvelles soient consacrées dans le nouveau programme en faveur de la préparation des génisses pour la boucherie.

Pour les moutons, à Lille, comme à Poissy, ils sont pour M. Pilat, de Brebières, partout et toujours l'occasion des plus légitimes triomphes.

Les individus de la race porcine étaient nombreux ; les races indigènes et étrangères, pures ou mélangées, s'y trouvaient représentées par de beaux spécimens, parmi lesquels on a particulièrement remarqué de magnifiques Essex.

ÉPIZOOTIES.

Nous extrayons du rapport général du Conseil d'hygiène et de salubrité publique les renseignements suivants sur les épizooties qui ont apparu, en 1855, dans quelques contrées du département.

Le rapport du Conseil d'hygiène de Douai signale l'existence de la cocotte, observée par M. Deleplanque, médecin vétérinaire, dans plusieurs communes de l'arrondissement. Il y est dit que le Conseil, sur la proposition d'un de ses membres, a décidé qu'il serait écrit à

l'autorité compétente pour lui communiquer le fait et lui demander d'empêcher la vente sur les marchés, d'animaux atteints de cette affection éminemment contagieuse. Le maire de la ville a pris immédiatement les mesures qu'il a jugées nécessaires en cette circonstance.

La commission d'hygiène publique de Bailleul fait mention de l'hématurie du gros bétail qui a régné dans ce canton en 1855 et a enlevé un certain nombre d'animaux de l'espèce bovine. Cette maladie, attribuée aux pluies abondantes qui, dans le commencement de la saison, ont humecté les pâturages, a été étudiée avec soin par M. Salomé, médecin-vétérinaire à Bailleul, qui, dans le rapport qu'il adressa à l'autorité supérieure, crut devoir préconiser, comme moyen prophylactique, l'emploi du sel et la pratique du drainage sur les terres susceptibles d'être modifiées par cette opération. Le Comice agricole de Lille, auquel le travail de M. Salomé fut transmis par M. le Préfet avec invitation de donner son avis, s'attacha à découvrir la vraie cause du mal, et crut reconnaître que celui-ci avait pris sa source dans la consommation de végétaux contenant une très-forte proportion de principes astringents, et que les animaux la contractaient en broutant les bourgeons et les jeunes pousses des arbres ou arbrisseaux, comme aussi en pâturant les herbages croissant dans des terrains saturés d'humidité. Tout en admettant l'usage du sel comme moyen prophylactique, non-seulement de l'hématurie mais de beaucoup de maladies dont les bêtes à cornes sont atteintes, cette Société croit devoir répondre à M. le Préfet que le moyen de prémunir les cultivateurs contre les éventualités de l'invasion de la maladie était : 1.° de conseiller d'élaguer et d'ébrancher soigneusement et jusqu'à 2 mètres de hauteur les plantes arborescentes qui entourent ou que contiennent les pâturages ; 2.° que le drainage dont M. Salomé a le premier signalé l'efficacité, pour prévenir la maladie, soit recommandé toutes les fois que la présence de plantes aquatiques dans les pâtures décèlera un excès d'humidité vers le sous-sol.

Le Conseil de l'arrondissement de Valenciennes signale aussi dans son rapport un travail remarquable de M. Huart, sur l'inoculation de la péripneumonie bovine d'après la méthode de Willems, comme moyen prophylactique de cette maladie. L'auteur, s'appuyant sur 36 séries d'observations ou expériences rapportées avec impartialité et faites sur plus de 1,500 sujets, conclut sans vouloir émettre toutefois une opinion tranchée : 1.° que l'inoculation doit être pratiquée chaque fois que la maladie se déclare dans un établissement pour arrêter la contagion ; il serait même préférable de pratiquer cette opération avant l'invasion du mal ; 2.° qu'elle doit être faite de préférence avec du virus au 2.e et même au 3.e degré, depuis deux jours au plus tôt et quatre ou cinq au plus tard, selon la tem

pérature et le degré de conservation d'un poumon à l'état d'hépatisation rouge, et autant que possible au centre des divisions bronchiques ; 3.° que cette opération, pour plus de succès et plus de promptitude, doit être pratiquée au moyen d'une aiguille qu'il a fait confectionner, plate, légèrement recourbée et cannelée de manière à contenir et à introduire facilement le virus que sa pointe à grain d'orge très-délié dépose aisément dans les tissus sans les déchirer, 4.° que les phénomènes inflammatoires n'ont amené la perte que d'un seul animal, malheureusement observé trop tard, quand l'inflammation avait gagné la croupe et le rectum ; 5.° que lorsque les phénomènes inflammatoires locaux ont été observés à temps, ils ont été facilement combattus par les incisions aux côtés de la queue et les applications continues et réitérées d'argile et de vinaigre. L'auteur ajoute qu'un certain nombre de chutes de queue ont eu lieu à partir de l'endroit inoculé, et que sur quatre bêtes entre autres, il est arrivé que la queue s'est détachée presque au niveau de la base ; les soins assidus et énergiques ont seuls écarté le danger de mort

Aucun cas de maladie épizootique n'est parvenu à la connaissance de l'autorité, en ce qui concerne les arrondissements de Lille, Avesnes, Cambrai et Dunkerque.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; le lundi après la St-Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours ; le lundi après la Toussaint, ou ce jour, si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours ; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours ; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1.er janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; le mercredi après la St-Jean-Baptiste, un jour ; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai ; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin ; le 27 juillet et le 30 août. —

Caestre, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour: le jeudi après la Trinité, huit jours; le 1.er jeudi d'août, un jour; le jeudi après le 3.e dimanche de septembre, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; 20 juin et 15 décembre, pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour; le lundi après le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi après la Toussaint, un jour. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1.er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois; *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième mardi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo, jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et

décembre, un jour. — *Wazemmes*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, juin, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, 1.er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, le mercredi après la Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le premier septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois.. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre. — *Landrecies*, le 4.e jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le 3.e mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier jeudi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 18 de chaque mois, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours: franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1.er mars, un jour; le 1.er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1.er juin, cinq jours; le 1.er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le 1.er lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le premier octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues* lundi, et vendredi; lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains. — *Brouckerque*, dimanche. — *Cappellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et vendredi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moeres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volckerinckhove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Merville*, tous les jours; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, lundi, vendredi et samedi; lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*. Vendredi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche. — *Seclin*, samedi. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — *Wazemmes*, mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, vendredi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi, les mêmes jours pour les grains. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi.—*Douai,* tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains.— *Marchiennes*, samedi.— *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains.—*Somain,* jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi. — *Condé*, mercredi et samedi.— *Denain,* mardi, jeudi et samedi.—*Valenciennes,* mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont le mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1856.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	26 28	»	16 59	13 62	8 37	19 24	17 53
Bourbourg	24 51	»	15 71	12 87	7 77	»	16 69
Dunkerque	21 55	»	»	»	»	»	»
Bailleul	25 50	»	»	»	8 50	»	»
Cassel	26 08	»	»	»	8 75	»	»
Estaires	23 33	»	»	»	»	22 09	»
Hazebrouck	26 »	»	»	»	7 50	»	»
Merville	25 72	»	»	»	»	21 74	»
Steenvoorde	26 16	»	»	»	8 »	»	»
Armentières	26 62	»	17 »	16 50	8 »	22 25	24 »
La Bassée	26 41	23 »	»	13 75	8 08	20 50	16 50
Cysoing	29 »	»	»	»	8 50	»	»
Lannoy	25 33	»	»	»	»	»	»
Lille	26 77	»	16 50	»	8 »	23 15	23 20
Roubaix	»	»	»	»	»	25 »	24 50
Tourcoing	30 41	»	»	»	»	»	»
Cambrai	22 86	»	13 79	12 79	6 68	»	»
Le Câteau	19 99	19 »	16 »	12 »	7 »	30 »	24 »
Avesnes	»	»	»	»	7 50	»	»
Landrecies	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	20 37	17 25	13 32	13 »	6 »	36 »	33 »
Douai	25 60	»	15 50	13 26	7 53	»	»
Orchies	25 86	»	15 »	»	7 »	»	»
Marchiennes	26 »	»	»	»	6 67	»	»
Somain	25 75	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand	26 70	»	»	»	7 50	»	»
Valenciennes	25 82	»	15 »	13 50	»	24 50	25 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 54	» 43	» 32	4 27	1 50	1 40	1 60	1 50	1 70
Bourbourg	37 25	» 57	» 50	» 33	3 92	1 50	1 50	1 50	1 60	1 50
Dunkerque	»	48	»	» 34	»	1 50	1 40	1 50	1 50	1 60
Bailleul	»	»	»	» 28	5 »	1 50	1 50	1 50	1 50	1 50
Cassel	»	» 54	» 37	» 31	4 50	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Estaires	»	» 46	» 30	» 18	4 »	1 40	1 40	1 40	1 40	1 60
Hazebrouck	»	» 52	» 42	» 30	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Merville	»	» 38	» 30	» 25	»	1 40	1 40	1 40	1 40	1 70
Steenvoorde	»	» 54	» 37	» 31	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 50
Armentières	»	» 52	» 41	» 32	6 50	1 50	1 50	1 50	1 50	1 80
La Bassée	»	»	» 41	» 32	6 50	1 40	1 40	1 50	1 40	1 80
Cysoing	»	»	» 40	» 34	6 »	1 40	1 20	1 50	1 50	1 60
Lannoy	»	» 52	» 40	» 32	10 »	1 30	1 15	1 60	1 60	1 80
Lille	46 50	» 52	» 40	» 32	6 »	1 20	1 »	1 60	1 60	1 90
Roubaix	»	» 41	» 36	» 32	7 90	1 70	1 60	1 80	1 70	1 85
Tourcoing	»	» 41	» 36	» 32	5 17	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai	»	» 38	» 35	» 32	»	1 30	1 20	1 30	1 20	1 60
Le Câteau	45 »	»	» 35	» 29	6 »	1 10	1 »	1 20	1 30	1 20
Avesnes	»	» 38	» 35	» 31	»	1 30	1 20	1 20	1 30	1 60
Landrecies	»	»	» »	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	» 38	» 32	»	1 20	1 10	1 50	1 80	1 60
Maubeuge	46 »	»	» 38	» 34	8 »	1 30	1 10	1 20	1 40	1 60
Douai	»	» 41	» 37	» 33	»	1 40	1 20	1 40	1 40	2 »
Marchiennes	»	» 41	» 37	» 33	5 »	1 20	1 »	1 40	1 40	1 75
Orchies	»	» 41	» 37	» 33	»	1 20	1 20	1 30	1 30	1 70
Somain	»	» 41	» 37	» 33	»	»	1 20	1 20	1 20	1 70
Saint-Amand	»	»	» 40	» 32	7 50	1 40	1 35	1 50	1 50	1 80
Valenciennes	47 »	» 56	» 40	» 32	7 50	1 30	1 20	1 50	1 50	1 80

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	6 25	3 25	9 75	7 25	6 75	3 25	3 60
Bourbourg	8 »	2 20	9 »	»	4 50	3 »	2 75
Dunkerque	»	3 55	7 75	»	»	4 »	3 »
Bailleul	8 »	2 50	9 »	8 »	7 »	1 50	2 50
Cassel	8 »	3 75	8 »	»	7 »	6 »	3 25
Estaires	8 »	2 37	9 »	»	6 »	2 50	2 »
Hazebrouck	»	»	»	»	»	»	»
Merville	5 »	3 12	7 »	7 50	7 »	2 »	2 40
Armentières	7 30	2 66	10 »	9 »	8 »	2 80	2 40
La Bassée	4 »	3 20	»	»	12 »	2 »	1 90
Cysoing	8 »	4 »	10 »	10 »	8 »	4 »	2 »
Lille	7 66	3 66	»	»	»	2 75	2 05
Roubaix	»	»	»	»	»	4 50	2 20
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	8 66	3 40	15 »	14 50	11 »	5 »	1 90
Le Câteau	7 33	2 99	7 »	12 50	6 »	2 »	2 »
Avesnes	7 25	3 80	4 »	7 »	4 »	1 70	3 40
Landrecies	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge	6 94	2 80	6 »	8 »	6 »	2 30	2 »
Douai	11 50	4 »	12 »	14 »	12 »	2 45	1 80
Marchiennes	2 62	1 75	6 75	7 »	5 75	1 75	1 60
Orchies	9 32	4 »	8 »	8 »	8 »	2 »	2 »
Somain	»	» »	»	»	»	»	1 50
Saint-Amand	8 67	4 27	8 »	8 »	7 20	4 »	1 75
Valenciennes	8 66	4 26	10 »	11 »	9 »	2 50	1 80

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1856.

Désignation des époques.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.ᵗ
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
Janvier. 1.re quinz.	37 22	38 88	35 47	32 75	29,283
— 2.e »...	35 54	36 93	34 13	32 30	36,208
Février. 1.re »...	34 94	35 41	32 45	31 42	26.368
— 2.e »...	34 54	34 85	32 45	30 08	32,279
Mars. 1.re »...	33 41	34 02	30 74	30 29	25,621
— 2.e »...	33 69	35 05	30 65	28 92	28,664
Avril. 1.re »...	31 03	30 73	27 57	25 44	24,589
— 2.e »...	32 25	32 31	31 61	28 57	32,033
Mai. 1.re »...	33 52	34 32	31 55	29 40	27,099
— 2.e »...	35 38	36 05	33 22	31 35	28,713
Juin. 1.re »...	36 31	36 20	33 21	30 49	25,712
— 2.e »...	37 76	36 94	34 67	30 68	27,794
Juillet. 1.re »...	37 48	36 52	34 26	31 65	24,425
— 2.e »...	37 49	36 53	34 61	31 78	25,326
Août. 1.re »...	34 44	33 76	32 60	»	18,007
— 2.e »...	34 »	31 19	31 82	29 72	25,079
Septemb. 1.re »...	31 46	31 19	27 77	24 66	35,172
— 2.e »...	31 70	31 26	28 92	26 12	41,626
Octobre. 1.re »...	31 15	31 17	29 78	25 53	60,922
— 2.e »...	29 21	29 72	28 04	25 74	58,539
Novemb. 1.re »...	28 79	29 48	27 24	24 73	39,767
— 2.e »...	28 12	28 22	25 71	23 91	50,611
Décemb. 1.re »...	25 86	24 75	24 27	22 20	54,15[illegible]
— 2.e »...	26 28	26 77	25 60	22 86	55,609
					833,603

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales constatées pendant l'année 1856, dans les villes chefs-lieux d'arrondissement :

NATURE DES OBJETS.		ARRONDISSEMENTS						
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Val cien
Boissons et liquides.								
Vins	hectol	2627	384	10156	3181	436	3393	
Alcool pur et eaux-de-vie réduites	id.	1413	167	3551	1076	211	1376	
Bières	id.	28406	8307	124228	70921	8437	50457	
Vinaigres	id.	679	157	1664	317	83	447	
Huiles	id.	1261	521	4400	2858	416	»	
Comestibles.								
Bœufs, taureaux, vaches et génisses	Kilog.	939283	74400	3952110	764325	284360	2399735	
Veaux	id.	208162	31700	1361381	187380	48930	569360	
Moutons	id.	278106	16000	1435371	159450	16710	205710	
Porcs	id.	208595	92600	1044316	413031	23260	212196	
Viande à la main	id.	46766	»	710006	128390	8191	10017	
Volailles	pièces	37980	2185	165212	37080	9848	66574	
Œufs	mille	1560	35	4240	200	190	540	
Beurre	kilog	220000	80000	750000	100000	180000	99500	
Fromages	id.	30519	2000	127600	5000	300	13579	
Fromages à la pièce	nombre	8350	200	19000	31000	9000	6300	
Marée	kilog	290700	44137	800000	20030	11000	51430	
Poisson salé	id.	»	2520	51164	3405	1575	23122	
Poisson d'eau douce	id.	1767	3200	27523	15945	2920	6538	
Fourrages.								
Avoine	hectol.	9780	9000	90430	47088	4778	51543	
Paille	quintaux	10850	16500	58397	22202	7478	28758	
Foin	id.	10958	10000	32140	24431	»	20897	
Combustibles.								
Bois	stères	3256	2750	11783	1821	1537	5342	
Fagots	id.	7000	4000	10900	4100	3008	4480	
Charbon de bois	hectol.	3450	582	39793	2709	1164	6948	
Houille	quintaux	184602	49759	1226469	385767	1327	24760	

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing	
Vins..... hectol.	200 »	110 »	100 »	100 »	100 »	100 »	125 »	100 »	200 »	10
Eaux-de-vie... litre.	3 »	1 60	1 60	1 80	2 »	1 60	1 80	1 20	2 25	
Cidre et poiré. id.	» 40	» 25	» 55	» 35	» 12	» 25	» 25	» 60	» 90	
Vinaigre..... id.	» 60	» 25	» 45	» 54	» 60	» 60	» 36	» 50	» 60	
Bière..... hectol.	26 »	25 »	16 50	15 »	16 »	16 »	16 66	16 50	20 »	1
Fromages secs.. id.	1 60	1 50	1 65	1 40	2 »	1 80	1 70	1 20	» 90	
Marée..... id.	» 60	1 »	1 25	1 »	1 »	1 »	1 50	1 50	3 »	
Poisson d'eau douce id	1 »	1 »	» 80	1 20	2 »	1 50	1 40	1 50	2 »	
Huitres.... le cent.	2 50	3 »	3 »	3 »	4 80	3 75	4 60	4 75	4 »	
Volaille et gibier kil.	2 50	1 25	3 »	1 60	1 25	2 »	2 »	2 »	1 50	
Beurre. ..... id.	3 »	2 20	2 40	2 50	2 50	2 60	2 40	5 50	2 30	
Œufs.... douzaine.	» 80	» 55	» 80	» 65	» 55	» 60	» 65	1 12	» 65	

INDUSTRIE

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INCOMMODES OU INSALUBRES.

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1856.

23 établissements de 1.re classe.

Amidonnerie, 1 ; — équarrissage (ateliers d'), 2 ; — citernes aux engrais, 6 ; — colle forte (fab. de), 1 ; — fonderie de suif en branches, 1 ; — porcheries, 2 ; — potasse (fab de), 9 : — produits chimiques (fab. de) 1

451 établissements de 2.e classe.

Appareils à vapeur, 15 ; — blanchisseries de fils, 2 ; — briqueteries permanentes . 21 ; — carreaux (fab. de), 2 ; — chandelles (fab. de), 8 ; — chaudières à vapeur, 191 ; — corroierie, 1 ; — dépôts d'os et de chiffons, 4 ; — dépôt de poissons salés, 1 ; — distilleries de jus de betteraves, de mélasse, de dari, grains avariés, etc., 9 ; — extraction des corps gras des eaux savonneuses (atelier d'), 1 ; — fonderie de fer, 1 ; — fonderie de fer et de cuivre, 1 ; — fonderies de suif, 3 ; — fours à chaux, 9 ; — galvanisation (ateliers de), 3 ; — gazomètres, 20 ; — huile (fab. d'), 4 ; — machines à vapeur, 183 ; — moulins à farine, 3 ; — noir animal (fab. de), 1 ; — papier (fab. de), 1 ; — pipes (fab. de), 2 ; — poteries (fab. de), 10 ; — revification du noir animal (ateliers de), 4 ; — salaison de poisson (ateliers de), 4 ; — savonnerie, 1 ; — sucre (fab. de), 1 ; — tanneries, 4 ; — tuilerie, 1.

293 établissements de 3.e classe.

Brasseries, 10 ; — briqueteries temporaires, 237 ; — chicorée (fab. de), 21 ; — dépôt de fromages, 1 ; — fonderie de cuivre au creuset, 1 ; — fours à chaux temporaires, 9 ; — raffineries de sel, 2 ; — savon blanc (fab. de), 1 ; — teintureries, 8 ; — vacheries, 2 ; — vinaigre (fab. de), 1.

Production des distilleries, des sucreries et des brasseries établies dans le département :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.			QUANTITÉS FABRIQUÉES.		
	Distilleries.	Sucreries.	Brasseries.	Alcool. (1)	Sucre. (1)	Bière. (2)
				h. l.	k.	
Dunkerque	6	2	81	5075,24	672,182	115,294,79
Hazebrouck.....	»	»	90	»	»	82,255,69
Lille.....	29	29	89	101710,47	8,922,088	469,432,20
Cambrai.....	9	18	146	29764,85	5,940,373	326,482,35
Avesnes.....	2	5	158	149,38	1,875,352	401,429,93
Douai	12	27	78	39063,75	11,315,267	171,226,55
Valenciennes....	46	49	159	81912,05	17,496,809	346,707,59
	104	130	801	268675,74	46,222,071	1,912,829,10

(1) Campagne industrielle de 1855-1856. (2) Campagne de 1855

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés, en 1856, *les* ***BREVETS D'INVENTION*** *suivants, savoir :*

Le brevet de quinze ans, dont la demande a été déposée le 17 mai 1854, au secrétariat de la Préfecture, par le sieur Bollaert, Ed., à Dunkerque, pour machine, dite *roue de fond* oscillante, pour la navigation sur les canaux et rivières; — le 20 mai 1854, par le sieur Gillard, Emile, à Aniche, pour des couleurs à l'huile et à la détrempe; — le 16 mai 1854, par le sieur Génin, François, place Saint-Jacques, 21, à Douai, pour un instrument aratoire propre à déplanter et replanter, avec la terre adhérente, toute espèce de plante, notamment la betterave; — le 20 mai 1854, par le sieur Decottignies, César, à Moulins-Lille, pour une machine à broyer et à teiller les lins et les chanvres; — le 30 mai 1854, par le sieur Honoré, Frédéric, à Cambrai, pour une machine à planter et à semer, avec ou sans engrais, tous les grains et graines, à toutes les distances; — 31 mai 1854, par le sieur Bocquillon, à Escarmain, pour la fabrication de la bière; — 1.er juin 1854, par le sieur Philipp, Robert, à Bruxelles, élisant domicile chez le sieur Binet, à Roubaix, pour un four à cuire le pain; — 9 juin 1854, par le sieur Dubrulle, Grand'Place, à Lille, pour une lampe de sûreté, à l'usage des mines; — 6 juin 1854, par le sieur Thibaut, Frédéric, façade du Réduit, 45, à Lille, pour une machine à vapeur; — 16 juin 1854, par le sieur Leplay, élisant domicile chez le sieur Danel, Grande-Place, à Lille, pour un mode de saccharification des grains destinés à la distillerie, brasserie et autres emplois; — 19 juin 1854, par le sieur Perpête, Jean-Baptiste, à Dunkerque, pour un cossage à usage de voiles de navires; — 1.er avril 1854, par le sieur Dewarlez-Delos, rue des Augustins, 32, à Lille, pour un four à cuire le pain; — 26 juin 1854, par le sieur Broux, Ferdinand, à Roubaix, pour un métier unique à lire et à copier, à une seule boite à aiguilles, fixe ou mobile à volonté; — 26 juin 1854, par le sieur Crebel, Alphonse, à Denain, pour un système de poutres en fonte à extrémités articulées; — 4 juillet 1854, par le sieur Bère, à Lille, pour un appareil de sûreté appliquable aux chaudières à vapeur; — 18 juillet 1854, par les sieurs Ruez, Delsaux et Vanwormhoudt, à Cambrai, pour la fabrication du vinaigre à l'aide du jus direct de la betterave et de ses résidus; — 26 juillet 1854, par le sieur Dupont, Henri, place du Théâtre, à Lille, pour une potence à crémaillère pour pont à bascule; — 26 juillet 1854, par les sieurs Hennebutte et C.ie, à Esquermes, pour la dissolution de la gomme copal dans l'huile et l'essence; — 18 août 1854, par le sieur Descamps, Paul, à Douai, pour une pâte pour le nettoyage des gants glacés, dite *Pâte Félicité;* — 26 août 1854, par le sieur

Béru, Louis, rue du Plat, à Lille, pour un genre de fuseaux coniques à base pleine ; — 24 août 1854, par les sieurs Six frères, à Wazemmes, pour des perfectionnements pour teindre, blanchir et préparer pour la filature le lin et le chanvre ; — 29 août 1854, par Bernier-Degorgue, Vieux-Marché-aux-Poulets, 3, à Lille, pour des verroux et crics à paillets ; — 2 septembre 1854, par le sieur Delezenne, Charles, rue Royale, 4, à Lille, pour un moyen de conservation des blés dans les magasins d'approvisionnement ; — 1.er septembre 1854, par le sieur Gennotte, élisant domicile chez le sieur Bridoux, *Hôtel du Nord*, à Lille, pour un appareil pour les boissons gazeuses ; — 1.er septembre 1854, par le sieur Kuhlmann, Frédéric, à Lille, pour des procédés de fabrication de l'alcool ; — 31 août 1854, par le sieur Ségard, César, à Anzin, pour une machine à souffler le verre ; — 31 août 1854, par le sieur Ségard, César, à Anzin, pour des moules à chariots pour la fabrication des bouteilles ; — 5 septembre 1854, par le sieur Cabaret, Antoine, élisant domicile *Hôtel de la Coupe-d'Or*, Vieux-Marché-aux-Poulets, à Lille, pour la raffinerie des sels saponifiables ; — le 13 septembre 1854, par le sieur Corenvinder, directeur de la fabrique de sucre et distillerie de Quesnoy-sur Deûle, pour l'extraction du jus sucré de la betterave ; — le 14 septembre 1854, par les sieurs Lessens frères, rue Saint-André, 83, à Lille, pour concentration de dissolutions diverses, applicables en particulier aux vinasses des jus de betteraves et de mélasses des distilleries ; — le 19 septembre 1854, par le sieur Jaumart, Jean-Joseph, élisant domicile chez le sieur Wittenbach, rue de Paris, 45, à Lille, pour un système de rouissage des plantes textiles ;

De dix ans, le 15 septembre 1854, par le sieur Quentin, Lucien, chez les sieurs Duez frères, à Fives, pour la fabrication simultanée du gaz d'éclairage et du noir animal ;

De quinze ans, le 21 septembre 1854, par les sieurs Selosse et C.ie, rue St-André, 82, à Lille, pour un graissoir à broches de métiers ; — le 11 octobre 1854, par le sieur Delattre-Derville, rue des Champs, 7, à Roubaix, pour une cuve servant au battage du lait à produire le beurre : — le 19 octobre, par le dame veuve Lefrançois et le sieur Meurant, rue Traversière, 3, à Roubaix, pour une machine à confectionner les cylindres e rouleaux ; — le 27 octobre 1854, par les sieurs Bélanger et Dombret, à Fresnes, pour une machine destinée à presser les matières végétales râpées ; — le 6 novembre 1854, par le sieur Caroul, Hubert, place de la Liberté, 16, à Roubaix, pour économiser le combustible employé au chauffage des machines à vapeur ; — le 6 novembre 1854, par le sieur Porret-Bootz, à Douai, pour un savon spécial pour la distillerie ; — le 9 novembre 1854, par le sieur Vennin-Derégnaux, rue Princesse, 48, à Lille, pour une amélioration du système de pression des métiers à filer le lin ; — le 17 novembre 1854, par le sieur Guermonprez,

Auguste, à Moulins-Lille, pour la revification des dégras à l'usage des distilleries ; — le 29 novembre 1854, par le sieur Pierloz-Feldmann, élisant domicile chez le sieur Paquet-Flament, place du Lion-d'Or, 22, pour un système de peinture ; — le 5 décembre 1854, par le sieur Richez, Louis, à Solesmes, pour couvertes en pannes, dites *pannes de Solesmes ;* — le 14 décembre 1854, par les sieurs Canyn et C.ie, rue Saint-André, 90, à Lille, pour une machine à peigner le lin ; — le 27 décembre 1854, par le sieur Bère, Anatole, pour un système de chaudière à vapeur ; — le 2 janvier 1855, par le sieur Harding-Cocker, rue du Metz, 6 *bis*, à Lille, pour la construction et la fabrication des peignes et des pointes de peignes à peigner, à préparer et à carder les substances filamenteuses ; — le 5 janvier 1855, par le sieur Pruvost, Augustin, à Wazemmes, rue de Bône, pour éviter les déraillements sur les chemins de fer ; — le 17 janvier 1855, par le sieur Guichard, Ed., rue Grande-Chaussée, 9 et 11, à Lille, pour application du caoutchouc aux vêtements ; — le 18 janvier 1855, par le sieur Jean, Clovis, rue de Lille, à Valenciennes, pour la fabrication des briquettes en charbon aggloméré ; — le 26 janvier 1855, par le sieur Richez, Louis, à Solesmes, pour un système de pompe foulante ; — le 2 février 1855, par le sieur Baudon-Porchez, rue Esquermoise, à Lille, pour perfectionnement d'une cheminée d'appartement ; — le 2 février 1855, par la dame veuve Leroy-Soyez, représentée par le sieur Blondeau, à Lille, pour le souflage des bouteilles à moules chauffés et vernissés, et à moules calorifères ou à double enveloppe.

Le certificat d'addition dont la demande a été déposée le 11 mai 1854, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Montagne-Liénard, à Ronchin, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 9 mai 1849, pour une machine à fabriquer l'huile ; — le 26 juin 1853, par le sieur Grebel Alphonse, à Denain, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 20 septembre 1852, pour roues en fer laminé, destinées à rouler ailleurs que sur les voies ferrées ; — le 4 juillet 1854, par les sieurs Morel Augustin et Cie., à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 5 juillet 1853, pour une peignerie circulaire ; — le 18 juillet 1854, par le sieur Bère, Anatole, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 4 juillet 1854, pour un appareil de sûreté applicable aux chaudières à vapeur ; — le 29 août 1854, par le sieur Bootz-Laconduite, à Douai, et se rattachaut au brevet d'invention de 10 ans, pris le 2 juillet 1852, pour une machine à laver les sacs à pulpe et autres dans les sucreries ; — le 29 août, 1854, par les sieurs Six frères, à Wazemmes et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 24 août 1854, pour des perfectionnements pour teindre, blanchir et préparer, pour la filature, le lin et le chanvre ; — le 29 août 1854, par les sieurs Six frères, à Wazemmes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le

28 août 1851, pour la filature du chanvre en couleurs mélangées ou jaspées avec d'autres matières textiles; — le 11 septembre 1854, par le sieur Favier, Jean-Baptiste, rue des Capucins, à Dunkerque, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 8 avril 1853, pour une chaise percée inodore; — le 30 novembre 1854, par le sieur Bernier-Degorgue, Vieux-Marché-aux-Poulets, 3, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 29 août 1854, pour des verroux et crics à paillets; — le 29 novembre 1854, par le sieur Caroulle, Paul, à Roubaix, rue du Moulin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 14 mars 1854, pour un appareil pour la filature, destiné à produire l'économie du combustible; — le 14 décembre 1854, par les sieurs Lessens frères, rue Saint-André, 83, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 14 septembre 1854, pour concentration de dissolutions diverses, applicables en particulier aux vinasses de jus de betteraves et de mélasses des distilleries.

SALAIRES INDUSTRIELS DANS LA VILLE DE LILLE

Chef-lieu du département.

PROFESSIONS.	SALAIRE journalier de l'ouvrier. Nourri.		Non nourri.	
Bijoutiers, orfèvres	»	»	2	50
Blanchisseuses de linge	1	»	1	25
Bouchers (garçons)	»	80	»	»
Boulangers (id)	»	75	2	50
Brasseurs (id)	»	50	»	»
Brodeuses	»	»	»	80
Carrossiers, garnisseurs	»	»	2	50
Chapeliers — à la fabrication	»	»	3	50
Chapeliers — au garnissage	»	»	2	50
Charpentiers	»	»	2	»
Charrons — en équipage de luxe	»	»	3	50
Charrons — en équipage ordin.	»	»	2	»
Chaudronniers	»	»	3	50
Cordiers	»	»	1	50
Cordonniers — bottiers	»	»	3	50
Cordonniers — cordonniers	»	»	2	»
Corsetières	»	»	1	»
Couteliers	»	»	2	25
Couturières en robes	1	»	1	25
Couvreurs	»	»	2	»
Dentelières	»	»	»	40
Domestiques. Hommes — attachés à la personne	»	50	»	»
Domestiques. Hommes — attachés à un service spécial	»	60	»	»
Domestiques. Femmes — attachées à la personne	»	60	»	»
Domestiques. Femmes — Cuisinières	»	50	»	»
Domestiques. Femmes — Faisant les deux services	»	50	»	»
Ebénistes	»	»	3	»

PROFESSIONS.	SALAIRE journalier de l'ouvrier. Nourri.		Non nourri.	
Ferblantiers	»	»	2	50
Forgerons. en équipages	»	»	4	»
Forgerons. en serrurerie	»	»	3	»
Giletières	»	»	2	»
Horlogers	1	50	3	»
Imprimeurs	»	»	2	50
Lingères	»	»	1	»
Maçons	»	»	2	»
Maréchaux-Ferrants	»	»	2	25
Menuisiers	»	»	2	25
Modistes	»	50	»	»
Pâtissiers	»	70	»	»
Peintres en bâtiments	»	»	2	»
Perruquiers	»	75	»	»
Poêliers	»	»	2	75
Relieurs	»	»	2	»
Scieurs de long	»	»	2	75
Sculpteurs (ouvriers ornement.)	»	»	5	»
Selliers	»	»	2	25
Serruriers. en bâtiments	»	»	2	50
Serruriers. en mécaniques	»	»	3	50
Serruriers. en machines	»	»	4	»
Tailleurs d'habits	»	»	3	»
Tailleurs de pierres	»	»	2	50
Tapissiers	»	»	2	»
Teinturiers	»	»	2	25
Tisserands	»	»	1	75
Tonneliers	»	»	2	25
Tourneurs sur bois	»	»	2	50
Tourneurs sur métaux	»	»	3	»
Tullistes	»	»	2	50
Vitriers	»	»	2	»

CONSEILS DE PRUD'HOMMES. — ÉTAT DES TRAVAUX EN 1855.

SIÉGE DES CONSEILS.	BUREAU PARTICULIER. NOMBRE DES AFFAIRES				BUREAU GÉNÉRAL.				POLICE INTÉRIEURE DES ATELIERS.		
	Portées devant le bureau particulier.	Conciliées par le bureau particulier.	Retirées par les parties avant que le bureau particulier ait prononcé.	Non-conciliées par le bureau particulier.	NOMBRE des affaires retirées avant le jugement.	NOMBRE DES JUGEMENTS en dernier ressort.	Susceptibles d'appel.	Dont il a été interjeté appel.	Affaires portées devant le conseil en vertu de l'art. 4 du décret du 3 août 1810. Nombre des jugements.	Nombre des inculpés acquittés.	Nombre des inculpés condamnés
Armentières.....	421	404	»	17	13	4	»	»	»	»	»
Cambrai.....	420	260	156	4	»	»	4	2	»	»	»
Le Câteau.....	320	82	100	138	103	34	1	1	»	»	»
Douai.....	345	306	18	21	18	1	2	»	»	»	»
Lille.....	404	345	50	9	2	6	1	»	»	»	»
Roubaix.....	665	247	404	14	5	9	»	»	»	»	»
Tourcoing.....	287	84	194	9	6	3	»	»	»	»	»
Valenciennes.....	95	35	56	4	»	3	1	»	»	»	»
TOTAUX.....	2957	1763	978	216	147	60	9	3	»	»	»

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Principales marchandises importées et exportées, en 1855, *par les bureaux de douane du département.*

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
IMPORTATIONS.					
Acier en barres	kil.	20,443	7,380	64,543	92,363
Aiguilles à coudre	id.	44	2	952	998
Alcools	litre.	1,596,261	434,761	228,578	2,259,600
Application sur tulle	valeur.	»	239,842	33,085	272,927
Arachides	kil.	»	5	»	5
Argent brut	id.	»	16	»	16
Bœufs et vaches	têtes.	551	16,036	9,579	26,166
Beurre salé	kil.	19,829	778,946	770	799,545
Bois exotique de teinture	id.	319,775	7,791	»	327,566
Bois exotique d'acajou en billes	id.	93,229	»	16	93,245
Cacao	id.	72,171	1	7	72,179
Café	id.	1,440,927	98,732	91,724	1,631,383
Châles de cachemire	pièce.	»	»	»	»
Chanvre teillé	kil.	19,357	»	»	19,357
Chapeaux de paille	pièce.	1	540	1,953	2,494
Charbon de bois	m. cube	73	404	2,516	2,993
Chevaux	têtes.	192	1,427	8,219	9,898
Cigares	kil.	8	76	401	485
Cire brute	id.	»	23	1,902	1,925
Cochenille	id.	»	»	»	»
Coke	quint.	»	100	2,402,120	2,402,220
Coton en laine	kil.	395,904	85,631	»	481,535
Cuivre	id.	138,485	9,600	61,600	209,685
Dentelles	valeur.	350	3,446,750	20,566	3,467,666
Etain brut	kil.	47,350	6,414	1,327	55,091
Ecossines ouvrées pour la bâtisse (pierres)	valeur.	479	84,631	104,148	189,258
Fer étiré en barres	kil.	1,698,944	100,643	1,084,892	2,884,479
Fils de lin	id.	55,718	497,032	1,905	554,655
Fils de coton	id.	»	»	»	»
Fleurs médicinales	id.	3,599	1,290	3,928	8,817
Fonte	id.	18,494,348	877,758	39,902,247	59,274,348
Gommes exotiques pures	id.	23,318	28	338	23,684
Graines oléagineuses	id.	9,997,828	70,532	18,224	10,086,584
Graisses de bœufs, moutons et porcs	id.	393,428	24,744	6,312	424,484
Guano	id.	1,885,441	1,941,994	43,112	3,870,557
Houblon	id.	24,538	205,877	78,387	308,802
Houille	quint.	62,495	73,001	24,082,204	24,217,700
Huiles d'Olive	kil.	576,802	49,350	34,458	660,610

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles { de palme de coco, etc.	kil.	319,744	23,337	2,739	345,820
Huiles { de graines grasses ...	id.	1,555,088	62,328	16,325	1,633,741
Indigo	id.	9	»	2	11
Laines	id.	419,344	7,287,214	596,304	8,302,862
Lin teillé et étoupes	id.	6.101,888	8,903,267	221,178	5,226,233
Machines et mécaniques	id.	239,534	134,359	219,143	593,036
Manganèse	id.	213,789	577,980	1,550,166	2,341,935
Marbres en bloc et en tranches	id.	408,165	9,314	3.161,464	3,578,943
Mercerie	id.	443	2,365	8,950	11,758
Moutons et agneaux	têtes.	2,462	32,077	30,362	64,901
Nacre de perle	kil.	10	»	1	11
Nitrate { de potasse	id.	206,281	8,846	»	215,127
Nitrate { de soude	id.	59	»	»	59
Peaux brutes grandes fraîches.	id.	142,599	69,429	537,588	749,616
Porcs et cochons de lait	têtes.	433	11,849	9,537	21,819
Plomb brut	kil.	3,218,514	89,578	156	3,318,548
Poissons de mer { morues	id.	5,009,474	»	»	5,116,468
Poissons de mer { harengs	id.	65,514	»	»	
Poissons de mer { autres	id.	4,823	36,178	479	
Poivre	id.	59,800	1,497	1	61,298
Potasse	id.	27,038	11,707	2,051	40,756
Racines de chicorée	id.	14,457	1,813,373	1,048.577	2,876,407
Riz en grains	id.	1,946,484	2,407,034	813,236	5,166,754
Rubans de soie ou de laine	id.	»	102	15,527	15,629
Sel brut et raffiné	id.	73,900	286,819	23,900	384,619
Soie écrue et bourre	id.	15,773	221	248	16,242
Sucres coloniaux et étrangers .	id.	1,368,374	16	8	1,368,398
Thé	id.	8	10	37	55
Toiles de lin blanche ou teinte	id.	3,728	708,261	47,131	759,120
Veaux	têtes.	81	8,992	1,743	10,816
Viandes fraîches	kil.	9,645	84,250	27,192	121,087
Viandes salées	id.	41,381	36,663	5,709	83,743
Vins	hectol.	3,648	56,194	197	60.039
Zinc de première fusion	kil.	»	4,945	1,146,936	1,151,881
EXPORTATIONS.					
Ardoises pour toitures	pièce.	»	2,500	570,200	595,700
Batistes et linons	kil.	»	1	18,563	18,564
Beurre	id.	17,590	169	166,258	184,017
Bois de fusil	valeur.	»	»	3,150	3,150
Boissellerie	kil.	119,876	267	499,079	219,222
Chapeaux, feutre ou paille	valeur.	7,223	885	7,821	15,929
Chardons-cardières	id.	9,489	2,000	54,199	16,688
Chevaux et mulets	têtes.	3	31	10	44
Déchets de laine	kil.	12,577	124,207	210,178	346,962
Eaux-de-vie	litre.	127,734	39,068	11,085	177,887
Graines à ensemencer	kil.	632,214	76,809	95,608	804,631
Graines oléagineuse	id.	529,433	1.058,985	236,781	1,825,199
Houilles	quint.	5.497	13,333	643,900	662,730

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	TOTAL.
Huiles de graines	kil.	513,021	269,305	354,097	1,136,423
Légumes secs et leurs farines..	id.	106,753	464,016	227,188	857,951
Lin et chanvre	id.	3,587	11,385	7,900	122,872
Livres, gravures et lithographies	id.	11,734	20,458	4,649	36,841
Machines mécaniques.....	valeur.	»	67,106	41,904	109,010
Marne.....	kil.	28,721,400	19,893.160	8,900	48,623,460
Mercerie, bimbeloterie.....	id.	9,900	39,630	18,472	68,002
Meubles	valeur.	40,820	35,216	39,337	115,373
Modes.....	id.	7,715	25,372	12,322	45,409
Moutons	têtes.	80	213	605	1,698
Papiers peints.....	kil.	1,141	1,582	2,909	5,632
Pendules.....	id.	29,375	360	260	29,995
Perches.....	nombre	»	»	881,408	881,408
Poisson de mer, morue.....	kil.	41,496	260	»	41,756
Pommes de terre.....	id.	439,061	»	»	439,061
Porcelaine.....	id.	9,309	1,574	1,271	12,154
Porcs et cochons de lait.....	têtes.	795	168	944	1,907
Peaux tannées, gants, etc....	kil.	15,890	751	5,092	21,733
Soie écrue et bourre	id.	421	3,531	547	4,499
Sel marin	id.	63,297	6,005	1,396	70.698
Tissus de coton blancs ou teints	id.	5,665	13,299	16,982	35,946
Tissus de lin : dentelles, batistes, toiles.....	id.	77,980	26,998	16,530	123,508
Tissus de soie.....	id.	25,960	9,789	3,933	39,682
Tissus de laine, draps, mérinos, etc.....	id.	21,487	3,870	15,489	40,846
Tourteaux de graines oléagin.	id.	4,650,322	4,357,515	2,876	9,110,713
Verres et cristaux.....	id.	3,399,871	26,669	703,518	4,130,058
Vins ordinaires.....	litre.	1,938	7,482	11,295	20,715

TROISIÈME PARTIE.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Des médailles d'honneur ont été décernées, en 1856, par M. le Ministre de l'Intérieur, aux citoyens qui se sont distingués par des actes de courage accomplis dans le département. Nous donnons ci-après l'énumération de ces récompenses :

MÉDAILLE D'OR.

Au sieur Jean Dufour, maçon à Dunkerque, déjà titulaire d'une médaille en argent de première classe, pour avoir donné de nouvelles preuves de son courage, en sauvant une personne qui se noyait dans le port.

MÉDAILLES EN ARGENT.

1.° Au sieur Auguste Boucherie, de Deûlémont, pour avoir fait preuve d'un grand dévouement en se précipitant tout habillé au secours d'une femme qui était tombée dans la Deûle, près de la décharge d'un moulin, et qu'il a sauvée au péril de ses jours.

2.° Au sieur Jean Dufour, maçon à Dunkerque, pour avoir sauvé au péril de sa vie et dans des circonstances difficiles, six personnes en danger de se noyer, et s'être également distingué dans un incendie.

3.° Au sieur Dammaert, préposé des douanes à Comines, qui a exposé ses jours en se jetant dans la Lys pour sauver un jeune garçon de 12 ans qui était en danger de s'y noyer.

4.° Au sieur Merchez, Augustin, scieur de long à Merville, pour avoir fait preuve d'un grand dévouement, en sauvant de la mort un jeune enfant tombé dans la rivière de la Bourre.

5.° Au sieur Lesur, César, marchand charcutier à Merville, pour s'être précipité au secours d'un enfant de 7 ans qui se noyait dans la rivière de la Bourre.

6.° Au sieur Boittelle, Edmond, lieutenant aux sapeurs-pompiers de Cambrai, pour avoir, en s'exposant à un danger sérieux, contribué puissamment à arrêter les progrès d'un incendie.

7.° Au sieur Chevaux, Adolphe, sergent aux sapeurs-pompiers de Cambrai, pour avoir fait preuve d'un dévouement semblable à celui du sieur Boittelle, dans le même incendie.

8.° Au sieur Pollet, Léon, maître charpentier à Cambrai, pour

avoir, dans le même incendie, partagé les travaux et les périls des deux médaillistes précédents.

9.° Au sieur Panien, Désiré, valet de charrue à Villers-Pol, pour avoir opéré, en descendant dans un puits, le sauvetage des frères Jacob, tous deux en danger de mort et alors que l'une des deux personnes à secourir était victime de son propre dévouement.

10.° Au sieur Delhaie, Louis, batelier à Flines lez-Mortagne, pour avoir retiré du canal de Roubaix deux personnes qui se noyaient. L'obscurité de la nuit, la température très-froide et les dangers que présentent l'endroit où les deux personnes étaient tombées donnent à cet acte de courage un mérite exceptionnel.

11.° Au sieur Corbier, Adolphe, puisatier à Doignies, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, des personnes qui étaient en danger de mort.

12.° Au sieur Largillière, Jean-Baptiste, ferblantier à Avesnes lez-Aubert, pour avoir exposé sa vie afin de sauver des flammes trois personnes et de préserver une habitation.

13.° Au sieur Duret, Ferdinand, instituteur à Bois-Grenier, pour s'être jeté tout habillé dans un fossé profond, au milieu duquel une jeune fille était tombée et se trouvait en danger de périr.

14.° Au sieur Bacrot, Auguste, hôtelier à Merville, pour avoir sauvé un jeune enfant tombé dans la Lys.

15.° Au sieur Lepercq, Alfred, épicier à Wazemmes, pour avoir retiré de la Deûle, au lieu dit Port-de-Vauban, un homme ivre qui était en danger de mort.

16.° Au sieur Dubar, sergent aux sapeurs-pompiers de Lille, qui, à l'incendie de la filature de M. Bonami Defrenne, a été blessé et a couru pendant quelque temps les plus grands dangers.

17.° Au sieur Deflandre, caporal aux sapeurs-pompiers de Lille, pour avoir, malgré les périls auxquels il s'exposait, secouru le sergent Dubar, qui se trouvait dans une position des plus difficiles.

18.° Au sieur Cambrai, Auguste, hâleur de bateaux à Cambrai, pour avoir sauvé, en exposant sa vie, un enfant de 12 ans qui se noyait dans l'Escaut.

19.° Au sieur Duponchelle, Henri-Victor, agent de police à Lille, pour avoir, par son intrépidité et son dévouement, contribué à arrêter les progrès d'un incendie.

20.° Au sieur Lepers, Jean-Baptiste, sergent aux sapeurs-pompiers de Loos, pour avoir fait preuve, en plusieurs circonstances, d'un courage digne d'éloges.

21.° Au sieur Bocq, sergent-major aux sapeurs-pompiers de Lille, pour preuves de dévouement dans plusieurs incendies.

22.° Au sieur Rousselle, sergent aux sapeurs-pompiers de Lille, pour divers actes de courage dans plusieurs sinistres.

23.° Au sieur Delobel, Narcisse, sergent aux sapeurs-pompiers

de Fives, pour s'être, dans plusieurs incendies, exposé à des dangers sérieux.

24.° Au sieur Hautrive, Louis, caporal aux sapeurs-pompiers de Wazemmes, pour avoir exposé sa vie dans divers sinistres.

25.° Au sieur Taupe, Edouard, marinier à Bousbecques, pour avoir sauvé, au milieu de l'obscurité et par une température glaciale, une femme qui se noyait dans la Lys.

26.° Au sieur Belmère, Fidèle, garde-canal à Cambrai, pour avoir retiré de l'Escaut, à Bouchain, un homme qui se trouvait en danger de mort; pour effectuer ce sauvetage, le sieur Belmère a dû briser la glace et plonger, à plusieurs reprises, sous la voûte cristallisée.

27.° Au sieur Houzé, Louis, pontonnier à Lourches, pour avoir retiré de l'Escaut une jeune fille de 17 ans qui se trouvait en grand péril; déjà, précédemment le sieur Houzé avait sauvé la vie à plusieurs personnes.

28.° Au sieur Deleu, Jean-Baptiste, ajusteur à Lille, pour avoir fait preuve d'un grand dévouement, en sauvant des flammes trois ouvrières de la distillerie de Carnières.

29.° Au sieur Vilain, Victor, menuisier à Boussières, pour avoir participé, avec le sieur Deleu, au même sauvetage, dans l'incendie de la distillerie de Carnières.

30.° Au sieur Delloup, Honoré, brigadier des Douanes à Beuvry, pour son dévouement dans un incendie.

31.° Au sieur Bocquet, Adrien-Joseph, préposé des douanes à Beuvry, pour avoir partagé les mêmes dangers que le sieur Delloup.

32.° Au sieur Beckaert, Charles, à Bergues, pour avoir retiré de la Colme un individu qui se noyait.

33.° Au sieur Baron, Louis, ouvrier rattacheur à Lille, pour avoir sauvé d'une mort imminente la femme Copin, batelière, qui était tombée, au mois de janvier, dans le canal de la Basse-Deûle.

34.° Au sieur Dannoy, Edouard, journalier à Maubeuge, pour avoir sauvé des eaux, à diverses époques, des personnes qui se noyaient.

35.° A la demoiselle Cornet, batelière à Saint Amand, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de 11 ans qui était tombé dans l'Escaut; cette courageuse femme avait déjà effectué plusieurs sauvetages.

36.° Au sieur Larose, Victor, à Lille, pour avoir retiré du canal de la Basse-Deûle un enfant qui se noyait.

37.° Au sieur Poulain, François, maître maçon à Doignies, pour avoir coopéré au sauvetage d'un homme asphyxié au fond d'une cuve de distillerie.

RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Des gratifications, montant ensemble à 805 francs, ont aussi été accordées, pour traits de courage, aux citoyens dont les noms suivent :

1.° Au sieur Degroise, Auguste, de Paillencourt, pour s'être signalé dans un incendie qui a éclaté dans sa commune et dans lequel il reçut plusieurs blessures.

2.° Au sieur Henneron, Louis, de Wavrin, pour avoir retiré d'une mare profonde de trois mètres une jeune fille qui allait périr.

3.° Au sieur Lambin, Théophile, de Méteren, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune enfant qui était disparu sous la glace.

4.° A la demoiselle Cornet, Angélique, de Saint-Amand (déjà décorée d'une médaille d'honneur de première classe décernée en 1850), pour s'être précipitée dans l'Escaut et avoir sauvé un enfant de 11 ans qui se noyait.

5.° Au sieur Longuespée, Florentin, ouvrier dragueur à Wavrin, pour avoir retiré de la Deûle son compagnon de travail qui y était tombé et se trouvait en péril.

6.° Aux sieurs Marache, Charles ; Delcroix, Jean-Baptiste ; Bachelet, Henri, et Lefebvre, jeunes détenus à l'institut agricole de Guermanez, pour avoir fait preuve de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté dans la commune d'Emmerin.

7.° Au sieur Bridelance, Louis, journalier à Esquermes, pour avoir sauvé la vie d'un enfant de 5 ans qui se noyait dans un fossé profond.

8.° Au sieur Delannoy, caporal des pompiers de Tourcoing, pour le dévouement qu'il a montré dans un incendie.

9.° Au sieur Petillon, Louis, âgé de 13 ans, d'Estaires, pour avoir retiré d'une fosse remplie d'eau un enfant de 3 ans qui se noyait.

10.° Au sieur Dutriez, Augustin, ouvrier charpentier à Marcq-en-Barœul, qui s'est signalé par son intrépidité et son courage dans un incendie qui a éclaté en la commune de Fives, en 1856.

11.° Au sieur Verraux, Joseph, de Dunkerque, pour avoir retiré du canal de Bergues le nommé Smet qui allait se noyer.

12.° Au sieur Lalleau, Jean-Baptiste, de Bois-Grenier, pour avoir sauvé d'une mort certaine un enfant de 3 ans qui venait de tomber dans une mare profonde.

13.° Au sieur Meurillon, Fidèle, ouvrier à Estaires, qui a exposé sa vie pour sauver un jeune enfant qui se noyait dans un fossé où il venait de tomber.

14.° Au sieur Vermeule, Jean-Baptiste, ouvrier à Lille, pour avoir retiré du canal du Pont-de-France, une femme qui se trouvait en danger de mort.

15.° Au sieur Ducatillon, Charles, ouvrier tisserand à Fretin, qui a porté secours à un homme qui se trouvait engagé dans les branches d'un arbre fort élevé.

16.° Aux sieurs Wattelier, Auguste, et Lefebvre, François, de La Gorgue, qui ont fait preuve de dévouement en sauvant d'un danger certain un individu qui se noyait dans la Lawe.

17.° Aux sieurs Decousser, Amand, et Bellepalme, Charles, de Bergues; le premier, pour s'être jeté au secours d'un enfant de 3 ans qui se noyait dans le canal de Bergues, et le second, pour avoir aidé le sieur Decousser, dont les forces l'abandonnaient, à mener à bonne fin son acte de dévouement.

18.° Au sieur Dujardin, Henri, ouvrier à Deûlémont, qui a retiré de la Lys un individu qui allait y périr.

19.° Au sieur Herbaut (Pierre), ouvrier fileur à Lille, pour avoir sauvé un jeune enfant qui était tombé dans le canal de la Basse-Deûle. Le sieur Herbaut, à la suite de cet acte d'humanité a été atteint d'une maladie.

20.° Au sieur Buisine (Jean), ouvrier tisserand à Estaires, pour avoir sauvé de la mort, un enfant de dix ans tombé dans la Lys.

21.° Au sieur Loridan (Louis), hâleur de bâteaux à Deûlémont, pour avoir retiré de la Lys un enfant de trois ans qui allait périr.

22.° Au sieur Flavigny (Louis), sergent-honoraire des sapeurs-pompiers de Watten, pour son dévouement lors de l'incendie qui a éclaté dans sa commune au mois de décembre.

23.° Au sieur Leroy (Henri), ancien militaire à Wervicq-Sud, qui a sauvé d'une mort certaine un jeune enfant tombé dans la Lys.

24.° Au sieur Rouzé (François) journalier à La Bassée, pour pour avoir retiré du canal d'Aire un enfant de dix ans en danger de mort.

25.° Au sieur Flament (Alfred), d'Houplines, pour avoir sauvé un enfant de dix ans qui venait de tomber daas la Lys.

26.° Au sieur Tellier (Henri), âgé de treize ans et demie, de Quesnoy-sur-Deûle, pour avoir sauvé au péril de ses jours un enfant de 14 ans qui se noyait dans la Deûle.

27.° Au sieur Pauriche (Charles), ouvrier tisserand à Armentières, qui se précipita dans la Lys pour en retirer un jeune homme de 19 ans qui se trouvait en danger de se noyer.

28.° Au sieur Hanicot (Louis), de la Gorgue, qui a fait preuve de dévouement en plusieurs circonstances et notamment le 6 août 1856, lorsqu'il retira de la Lawe un enfant qui se noyait.

29.° Au sieur Vanstenkeste (Léonard), domestique à Neuville-en-Ferrain, pour s'être signalé dans un incendie.

30.° Au sieur Salembier (Adolphe), de Neuville-en Ferrain, pour avoir fait preuve de courage et dévouement dans le même sinistre.

31.° Au sieur Corion (Léopold), de Wervicq-Sud, ponr avoir retiré de la Lys un homme qui se noyait.

32.° Au sieur Delvallée (Charles), terrassier à Vieux-Berquin, pour avoir sauvé au péril de sa vie, un individu qui était tombé dans une mare profonde et où il se trouvait en grand péril.

33.° Au sieur Delbarre (Alphonse), batelier à Locon (Pas-de-Calais), qui se précipita dans la Lys au secours de deux enfants qui se noyaient.

34.° Au sieur Trial (Alexis), batelier à Mortagne, pour avoir sauvé à Douai un enfant de douze ans qui allait périr dans la Scarpe.

35.° Au sieur Blick, hâleur de bateaux à Wervicq, pour avoir retiré de la Deûle une femme qui allait se noyer.

36.° Au sieur Caboche (Amédé), ouvrier charpentier à Mortagne, qui se signala par son dévouement en se précipitant au secours et en arrachant à une mort certaine, le sieur Larcy qui allait devenir victime du courage qu'il avait montré pour retirer de l'Escaut une jeune fille qui se noyait.

37.° Au sieur Cauvain (Jeau-Baptiste), batelier à Anzin, qui exposa sa vie pour retirer de l'Escaut un enfant de 8 ans.

NÉCROLOGIE.

DEGLAND.

Le Docteur Degland, médecin en chef de l'hôpital Saint-Sauveur, Membre de la Société impériale des Sciences de Lille, Membre du Conseil central d'hygiène et de salubrité publiques, Chevalier de la Légion-d'Honneur, est décédé le premier janvier 1856

« Côme-Damien Degland naquit à Armentières le 6 juillet 1787. Il fit au Lycée de Douai ses premières études et sa grande mémoire lui fit rapidement parcourir les divers stages qui en constituent les degrés.

Fils d'un médecin distingué par ses travaux académiques et par la bonté de son cœur, il se rendit, en 1806 à Paris, dans cette Faculté qui brillait d'un éclat jusqu'alors inconnu et où l'enseignement était confié à Dubois, Boyer, Chaussier, Pinel, Corvisart, Hallé. Débarrassée des idées philosophiques au gré desquelles elle n'avait cessé de flotter, la médecine avait trouvé sa voie dans laquelle elle marchait résolument. Les idées spéculatives avaient été remplacées par l'observation patiente des faits et l'on s'efforçait de rattacher les symptômes aux altérations anatomiques. Dans un tel milieu et

avec de tels maîtres, Degland devait faire de rapides progrès. Il devint bientôt interne de l'Hôtel-Dieu et fit connaissance avec un homme qui plus tard occupa une grande place dans notre profession. Marjolin l'avait choisi pour la préparation et pour la répétition de ses cours; il resta constamment lié avec lui d'une étroite amitié. Il suivit aussi les savantes leçons de Dupuytren qui préludait à ses triomphes et marquait déjà sa place dans les sommités de la science. C'est à ces sources que notre collègue a puisé les connaissances et cet esprit d'observation qu'il a toujours montrés dans sa longue carrière.

Rentré en 1812, à Lille, il se livra tout entier à la pratique médicale. En 1813 et 1814, il fut attaché à un hôpital supplémentaire, où, épuisés par les fatigues, par les privations et accablés par vingt armées étrangères qui foulaient le sol de la patrie, nos soldats venaient demander du soulagement à leurs maux. Comme cela n'arrive que trop souvent, notre collègue faillit être victime de son zèle; il contracta le typhus et sa vie fut longtemps menacée.

C'est pendant sa longue convalescence qu'il commença ses études en histoire naturelle, études qu'il cultiva avec succès. Plus tard il devint l'un des fondateurs de notre musée zoologique et consacra des soins constants à cet établissement; il laisse des écrits qui attestent ses connaissances étendues en histoire naturelle et ses travaux importants sur l'ornithologie.

Degland, élève particulier de Capuron, a fait, de 1815 à 1818, un excellent cours d'obstétrique, le seul fait à Lille depuis la suppression du collége de chirurgie. Dans cette partie spéciale de la pratique il avait acquis une grande supériorité, et pendant de longues années il a été l'accoucheur le plus suivi, le plus consulté.

En 1815, il fut nommé chirurgien de la garde urbaine, des canonniers sédentaires, et plus tard chirurgien-major de la garde-nationale.

Il fut attaché au service des indigents de 1830 à 1837, et depuis cette époque à l'hôpital Saint-Sauveur, où il arrivait toujours le premier et où nous l'avons vu se traîner encore péniblement il y a trois semaines.

Il a été souvent appelé devant les tribunaux pour éclairer la justice dans l'appréciation des lésions matérielles que le crime laisse après lui. La science lui doit quelques observations sur les empoisonnements.

Il a été l'un des fondateurs de la société centrale de médecine dont il a dirigé pendant quelques années les travaux.

Enfin, après de nombreux services rendus pendant les épidémies, il fut nommé, en 1838, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Notre confrère apportait dans tous ses actes une grande ponctualité, un jugement droit et une espèce d'entraînement. Dans sa pratique,

souvent heureuse, il montrait une grande pénétration, un esprit imbu des saines doctrines. Il applaudissait à tous les progrès de la science et à tout ce qui pouvait en agrandir les résultats. C'est ainsi qu'il vit avec une satisfaction non contenue la création de notre jeune école, dont il suivait avec un vif intérêt le développement et les succès.

Même au milieu de ses nombreuses occupations, les pauvres ont toujours trouvé près de lui un accueil plein de sollicitude; car personne n'a compris mieux que lui les droits de l'infortune et les devoirs du médecin chargé d'en soulager les souffrauces; aussi les pauvres n'ont pas oublié ses soins; ils se pressent en foule autour de cette tombe pour lui adresser un dernier adieu.

Il a conservé jusqu'à la fin de sa vie tous ses amis, et nous, témoins de ces marques nombreuses de dévouement qu'ils n'ont cessé de lui donner pendant sa longue maladie, nous avons souvent dû nous dire que, pour inspirer un tel attachement, il fallait qu'il y eût dans le cœur de Degland des qualités précieuses que d'intimes relations avec lui faisaient bientôt apprécier.

Atteint d'une maladie lente de la poitrine, notre confrère s'est fait un moment illusion. Il alla au mois d'août dernier chercher quelque soulagement à la campagne et sur les bords de la mer ; mais sa situation est devenue de plus en plus grave, et c'est avec peine qu'on le voyait, il y a vingt jours encore, continuer des occupations au-dessus de ses forces. Nous l'avons vu mesurer les progrès de sa maladie et analyser avec un grand sang-froid les symptômes de destruction, précurseurs d'une mort qui s'approche.

Degland a trouvé dans l'affection de sa famille, dans celle de ses amis, dans son goût pour l'histoire naturelle, un adoucissement à ses souffrances; il s'est éteint en laissant après lui des regrets nombreux et mérités et en écoutant les douces et consolantes paroles de la religion. » (*Extrait du discours nécrologique de M. le docteur Cazeneuve.)*

ELSHOECHT.

Jean-Jacques-Marie Elshoecht, dit *Carl*, est né à Bergues, le 9 mai 1797. Fils d'un artiste, il manifesta de bonne heure des dispositions à suivre la carrière de son père, et lorsque celui-ci vint ouvrir, à Dunkerque, un cours de dessin, le jeune Elshoecht contribua par ses efforts et son talent naissant, à assurer la vogue de cette école. C'est à partir de cette époque qu'il s'adonna à la sculpture, il fit d'abord des poulaines de navire et aborda plus tard les sujets religieux. Ses essais furent si heureux que la ville de Valenciennes, qui se montrait déjà la protectrice des arts, lui accorda une pension afin qu'il pût aller se former auprès des maîtres de la capitale. Voilà comment il

devint l'élève du baron Bosio, auquel il s'attacha profondément. — Elschoecht débuta par le portrait de M. Charles Dupin, qui fut exposé au salon de 1824. Artiste aussi fécond que grâcieux, notre compatriote mit au jour plus de deux cents œuvres de genres divers dont les copies sont conservées au musée de Dunkerque. Nous citerons parmi ses morceaux les plus importants, les statues de Psyché, de l'Innocence, une frileuse; un groupe : l'Amour et Psyché; le soldat français, la reine Mathilde, le tombeau du général Laferrière, plusieurs vierges remarquables. On lui doit encore les sculptures en bois de la salle des séances du Sénat, les quatre évangélistes et les bas-reliefs de la chaire de vérité de Saint-Maurice, à Lille, et un nombre considérable de bustes, parmi lesquels nous devons placer en première ligne, le buste d'Andrieux, pour le Théâtre français; celui de Claude Lorrain, pour le musée du Louvre; celui de Boulay (de la Meurthe), pour le musée de Versailles; celui de Jouffroy, pour la galerie de l'Institut, etc.

Elshoecht, malgré son talent, et comme tous les hommes de mérite, fut souvent abreuvé de déceptions et d'amertume, et cependant, artiste consciencieux et profond, il savait applaudir au succès de ses rivaux. Nous ne citerons qu'un exemple de sa généreuse abnégation : Lorsque la ville de Dunkerque résolut d'élever une statue au brave et immortel Jean Bart, Elshoecht crut devoir payer un tribut de reconnaissance à sa ville adoptive en entrant en lice; mais, dès qu'il apprit que David d'Angers se mettait sur les rangs, il retira son modèle et donna les plus grands éloges à l'œuvre du grand sculpteur.

Carl Elshoecht s'est éteint, à Paris, à la fleur de l'âge; il a succombé, le 25 février 1856, à une apoplexie pulmonaire.

DE VICQ.

Issu d'une ancienne famille parlementaire, Bonaventure-Charles-Henri-Eloi De Vicq, né à Douai, le 3 juillet 1777, consacra son adolescence à l'art musical; il ne prévoyait pas alors que ce qu'il considérait comme un moyen de charmer ses loisirs, deviendrait plus tard la source de sa fortune. La révolution, en effet, force sa famille à s'exiler; De Vicq la suit, et, grâce à son talent de violoniste, parvient à créer, pour son père, sa mère et ses frères, des ressources qui leur manquaient. Un jour (il avait à peine 17 ans) il apprend que la place de chef d'orchestre du grand théâtre de Hambourg, ville où il s'était réfugié, est vacante; il se fait inscrire au nombre des concurrents, et malgré son jeune âge, l'emporte sur ses compétiteurs. Cette heureuse position lui permit de donner à ses parents une certaine aisance. Quelques années plus tard, il entreprend un voyage en Russie et s'y fait une grande réputation. Ses succès en-

hardissent d'autres artistes français, et bientôt Rode et Baillot imitent son exemple. Leur qualité de compatriotes devait mettre ces trois hommes en contact ; mais De Vicq fit plus que bien accueillir ses concitoyens ; il facilita leurs débuts, et les deux illustres maestri, par reconnaissance, lui dédièrent une partie de leurs œuvres. Rode et Baillot ne sont pas les seuls à qui l'émigré Douaisien ait été utile par sa généreuse entremise ; profitant de la fortune qu'il avait conquise par son talent, De Vicq secourut encore un grand nombre d'autres artistes français ; c'est ainsi que les grands compositeurs Dussec, Rombery, Darnowick le considérèrent comme leur bienfaiteur et furent fiers de son amitié.

A son retour en France, la réunion des amateurs de Paris, à laquelle les plus grands artistes sont si désireux d'être affiliés, l'appela avec enthousiasme et lui donna avec bonheur la place de président et de chef d'orchestre. C'est à ce moment qu'il fit imprimer ses œuvres, qui sont estimées comme celles d'un maître.

Plus tard, quand il voulut prendre un repos que son âge et ses travaux lui rendaient nécessaire, il se retira à Abbeville, patrie de sa femme. Mais là, son caractère philanthropique sut encore trouver le moyen de se manifester ; il fonda, à ses frais, une école gratuite de musique que, depuis, le gouvernement a prise sous son patronage et qui a déjà formé des élèves distingués.

De Vicq est décédé à Abbeville, le 28 février ; il était âgé de près de 80 ans.

DUCORNET.

Type d'une des plus étranges bizarreries de la nature, Louis-César-Joseph Ducornet est aussi un exemple frappant du pouvoir que l'homme peut exercer sur lui-même par l'énergie de sa volonté. Ducornet était né sans bras, et cependant il devint un peintre de mérite ; car Dieu, qui semble toujours vouloir donner d'heureuses compensations aux êtres que le monde considère comme des déshérités, le doua d'une remarquable intelligence et d'un esprit de persistance extraordinaire. Dès sa plus tendre enfance, Ducornet chercha à suppléer aux mains qui lui manquaient ; d'abord, il se servit de la bouche ; mais cette dernière ne pouvant remplacer que très-imparfaitement les organes de la préhension, il songea à d'autres moyens et bientôt on le vit faire usage de ses pieds, qu'il pouvait mouvoir avec la plus grande facilité ; ses orteils mêmes acquirent, par l'exercice, une si grande souplesse, qu'il s'imagina d'apprendre seul à écrire. Encouragé par un plein succès, il essaya du dessin ; ses efforts furent récompensés. Ses productions originales et souvent spirituelles attirèrent l'attention de quelques personnes qui le protégèrent et le firent entrer à l'académie ; là, les dispositions natu-

relles du malheureux enfant, guidées par des professeurs bienveillants, se firent jour tout-à-fait, et au bout de quelques années d'études profondes consacrées au dessin et à la peinture, Ducornet quittait Lille, emportant les vœux de ses amis qu'il avait étonnés par ses progrès et se rendait à Paris, où sa ville natale lui assurait, pendant trois ans, une pension de 600 fr. En 1824, fort des leçons qu'il avait prises aux meilleurs professeurs de l'époque, Guillon et Lethière, il entrait par concours à l'Ecole des Beaux-Arts. Les tableaux qu'il a faits pour ce concours sont : un portrait en pied de lui-même dans son atelier, et les *Adieux d'Andromaque et d'Hector*. L'infortune et le talent du jeune Lillois attirèrent l'attention du roi Charles X, qui lui fit une pension de 600 fr. ; malheureusement cette ressource lui fut retirée en 1830. A partir de ce moment, jusqu'à l'époque de sa mort, on retrouve, à chaque exposition faite par le salon des Beaux-Arts, quelques œuvres dues au pinceau de Ducornet. En 1831, c'est *St.-Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes.* (Ce tableau est au musée de Lille.) En 1833, ce sont : une toile représentant *des marchands juifs vendant des esclaves à un pacha*, (qui se trouve au musée d'Arras), *le portrait de Sidi Hamden, aga des arabes d'Alger*, et *un portrait de femme ;* en 1834, *Marguerite consultant une fleur pour savoir si elle est aimée de Faust. — La leçon d'exercice* et le *portrait de sa mère ;* 1836, *Intérieur avec figures, — Costumes espagnols, — La Perruque; —* 1837, *une Odalisque, — la Mélodie, — un portrait de femme;*—1838, *deux portraits;*—1839, *le portrait d'un sculpteur;* 1840, *la mort de Madeleine*, composition qui lui vaut la médaille de troisième classe; – 1841, *le repos de la Sainte-Famille*, qui lui mérite la médaille de deuxième classe ; 1842, *le Retour, — un portrait en pied; —*1843, *un Christ au tombeau*, (pour lequel il obtient la médaille de première classe) *et deux portraits;*—1844, *deux portraits;* 1845, *un Christ en croix;*—1846, *Saint-Denis prêchant dans les Gaules — et une vision de Sainte-Philomène;* 1847, *six portraits ;* 1848, *quatre portraits* et le *Nid de Mésanges;*—1849, *portrait en pied du général Négrier* (cette œuvre fort estimée était faite pour les canonniers de Lille) et *un deuxième portrait ; —*1850, *six portraits* et le *Printemps;*—1853, *un seul portrait;*1855, *Edith, au col de cygne, retrouvant le corps du roi Harold sur le champ de bataille de Hastings* (1666). Cette toile, commandée par l'Empereur, et envoyée à l'Exposition universelle, avait été mal placée, ainsi que d'autres morceaux de sa composition. Ducornet s'efforça d'obtenir, pour ses tableaux, une meilleure place; mais on ne put faire droit à sa demande. Ce refus, qui tenait sans doute à quelque mesure de classement plutôt qu'à la malveillance, fit un profond chagrin au malheureux artiste; les encouragements de ses amis ne purent vaincre

sa tristesse, qui dégénéra en maladie de langueur. Il mourut le 27 avril 1856, en léguant à sa ville natale sa médaille de première classe.

Ducornet était né à Lille en 1806.

LECLERCQ.

Nous avons encore à regretter la perte de l'un des glorieux débris de l'immortelle phalange de Napoléon I.er

Leclercq (Jean-Baptiste-Joseph), né à Valenciennes, en 1777, entra au service à l'âge de 20 ans, comme enrôlé volontaire. Peu de temps après son engagement il était nommé caporal au premier bataillon auxiliaire du Nord. En 1799, il entre à l'armée Gallo-batave et se trouve dans les rangs des troupes désignées pour l'expédition d'Angleterre et l'armée navale de Brest. De 1805 à 1808, il partage les vicissitudes et les gloires de la grande armée; puis il passe en Espagne, où il reste jusqu'en 1813, époque à laquelle il fait partie de l'armée d'Allemagne et de l'armée de Lyon.

Non-seulement le brave Leclecq assista aux grandes batailles de l'Empire, mais il paya souvent de son sang la gloire qu'il lui fut donné d'acquérir dans les combats mémorables dont nous avons plus haut indiqué les dates. Les actes de bravoure étaient chose commune au temps où il vivait et cependant Leclercq sut se distinguer par deux actions d'éclat. Le 20 février 1820, en Espagne, il est envoyé, avec 60 hommes, vis-à-vis l'île de Léon; sa mission consiste à s'opposer à l'établissement de batteries ennemies sur ce point. La position qu'il avait prise ne tarda pas à être attaquée; pendant la nuit, 200 Espagnols s'avançent pour la disputer aux Français, mais malgré les quatre pièces de canons qu'il tournent contre la poignée de soldats que Leclercq dirigeait, ils sont repoussés; le lendemain, au milieu de la journée, six chaloupes canonnières anglaises tentent de nouveaux efforts, tandis que 600 Espagnols l'attaquent sur trois points à la fois; et l'ennemi, malgré la supériorité de ses forces, est encore forcé de reculer après avoir essuyé une perte considérable. Le second trait de courage eut lieu quatre ans après, à la bataille de Saint-Julien, près Genève; 2 compagnies de fusiliers se trouvaient cernées par 800 Autrichiens; Leclercq, à la tête de 52 grenadiers, s'élance à leur secours et parvient à les dégager.

Les services de Leclercq n'avaient par tardé à être récompensés, aussi le voyons-nous en 1814, revêtu du grade de chef de bataillon; il était chevalier de la légion-d'honneur depuis 1808. En 1815, il eut le bonheur de pouvoir contribuer à la défense de sa ville natale, et reçut pour l'énergie qu'il avait montrée dans cette circonstance, les félicitations du général Rey.

Retiré du service actif, Leclercq chercha encore à être utile à son pays, soit comme colonel de la garde nationale du canton, soit

comme conseiller municipal de la ville de Valenciennes, soit comme membre et président de la commission des hospices.

Le commandant Leclercq est décédé le 26 mai, à l'age de soixante-dix-neuf ans.

Le Conseil général du département a eu à regretter, cette année, la mort de deux de ses plus anciens membres : MM. Béry et de Montozon.

BÉRY.

M. Béry (Pierre-Alexandre) était originaire de Douai. Sa nomination à la charge de notaire à la résidence de Cambrai, qui eut lieu le 8 juillet 1818, lui permit de renouer en cette ville où il avait fait ses études, les plus chères et plus les honorables relations. A peine installé, la considération dont il jouissait déjà, le désigne au choix de l'autorité compétente, comme notaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

La vie publique de M. Béry commence à la Révolution de juillet 1830 : à cette époque, la sous-préfecture et la mairie de Cambrai étant sans titulaires, M. Béry fut investi simultanément de la direction provisoire de ces deux services, et remplit cette mission pendant plusieurs mois. Ses concitoyens espéraient le voir conserver les fonctions de sous-préfet; mais, lors de la réorganisation des administrations, il se retira, repoussant les offres brillantes qui lui étaient faites : il avait déjà renoncé à toute carrière qui pût l'empêcher de se consacrer tout entier à son œuvre de dévouement pour la localité qu'il avait choisie. La sympathie publique ne tarda pas à trouver l'occasion de payer à M. Béry le tribut de sa reconnaissance ; elle lui confia le commandement du bataillon de la garde nationale ; et, plus tard, lorsqu'eut lieu la formation d'une légion cantonale, les électeurs le proposèrent pour le grade de colonel que le gouvernement lui conféra et qu'il lui conserva pendant quinze années.

Ces fonctions ne furent pas les seules qu'il dût à la confiance de la population. A la même date, c'est-à-dire en 1830, il fut élu conseiller municipal de Cambrai ; puis, membre du Conseil général, de 1830 à 1848, pour les deux cantons de Clary et de Marcoing, et de 1848 à 1856, pour le seul canton de Clary.

M. Béry était l'un des fondateurs et l'un des administrateurs des mines de Vicoigne. Il était en outre, depuis 1839, président du syndicat des chemins vicinaux du canton de Clary, qu'il avait fait doter d'un magnifique réseau de routes pavées et empierrées.

Le dévouement de cet estimable citoyen, les nombreux services qu'il avait rendus, lui avaient valu, de bonne heure, la décoration de la légion-d'honneur qui lui fut décernée, en 1832, par le roi Louis-Philippe, à son passage à Cambrai.

M. Béry est décédé en juillet 1856, à l'âge de soixante-cinq ans. Son honorable caractère, son affabilité et son désir constant d'être utile, laissent de profonds regrets dans le souvenir de toutes les personnes qui l'ont connu.

DE MONTOZON.

Nous ne pouvons mieux faire pour retracer la carrière de M. de Montozon que de publier le discours ci-après prononcé lors de son inhumation, par un de ses nombreux amis.

« Ne laissons pas fermer la tombe d'un homme de bien, d'un homme recommandable par les services rendus à la patrie comme au département, à l'arrondissement comme à la cité, sans faire entendre à ses concitoyens, à ses nombreux amis, et à une famille éplorée qui se presse autour de cette tombe, quelques paroles de regrets qui ne seront qu'un faible écho de ce qui se dit dans nos cœurs.

» M. le comte de Montozon est issu d'une famille distinguée du Périgord. Jamais carrière d'utiles services ne commença de meilleure heure, et ne fut mieux remplie jusqu'au bout, et dans cette carrière sans lacune, jamais aussi caractère ne fut mieux soutenu et plus solidement assis sur la double base de la dignité personnelle et de la fermeté dans les convictions. D'autres sans doute ont plus brillé par l'éclat du talent, l'importance des emplois, ou le lustre des dignités, mais aucun n'a été plus honorablement lui-même, avec plus de respect de soi et de ses principes.

» Dès sa première jeunesse, M. le comte de Montozon entra dans l'administration ; il concourut à l'organisation de l'un de ces départements d'au-delà des Alpes, nouvellement alors annexés à la France, et il le fit avec une telle distinction que l'une des sous-préfectures les plus importantes de France tant par l'étendue de son territoire que par le nombre, l'activité et l'industrie de ses habitants, lui fut bientôt confiée. Saint-Quentin conserva long-temps et sans doute conserve encore le souvenir d'un administrateur qui contribua au développement de son commerce, et de tant de savantes découvertes et de riches produits qui la rendent l'émule de Manchester.

» Devenu ensuite notre concitoyen, il eut pour sa mère d'adoption toute la sollicitude et la tendresse d'un fils, et la cité eut aussi pour lui les sentiments d'une mère. Dans ces luttes politiques que

comportait l'époque, il fut choisi par cette opinion modérée qui désirait sincèrement l'alliance du trône et des libertés du pays, opinion qui a pu quelquefois se tromper sur les moyens, qui a pu avoir ses illusions, et si l'on veut, ses erreurs, mais dont la fin était pure, honnête et hautement avouable. Il entra dans la Chambre sous cette bannière et lui demeura fidèle, sans aigreur ni parti pris de blâme dans l'opposition, et lorsque les événements confièrent la direction des affaires à ses amis, sans empressement ni flatterie pour le pouvoir, mais aussi sans faiblesse ni défaillance il contribua à le soutenir.

» Sa position, son passé, son caractère finirent par le désigner pour la pairie, et, dans cette nouvelle élévation, il fut ce qu'il avait toujours été, ferme et digne.

» C'est dans le cours de ces hautes fonctions, et soutenu par ses amis et notamment par celui que chacun de vous nomme tacitement, et qui dans ses grandeurs et dans les différents ministères qu'il dirigea, ne perdit jamais de vue sa ville natale et ses habitants qu'il aimait, c'est, disons-nous, dans le cours de ses fonctions, que M. le comte de Montozon rendit au département, à notre arrondissement et particulièrement à notre ville, des services signalés. Il faut compter parmi ces derniers, la part qu'il prit à la fixation du tracé du chemin de fer du Nord, et à l'obtention d'une gare dans l'enceinte même de la ville, en dépit des premiers projets qui rejetaient bien loin de nos murs ce centre de vie et d'activité. C'est dans les mêmes fonctions qu'il fit admettre, sur son rapport à la Chambre des députés, cette loi de salut pour tant de communes de notre arrondissement, cette loi qui ordonna enfin et fixa les conditions de la restauration de la Scarpe, et fit cesser avec les inondations une effrayante dépopulation de nos campagnes, en même temps qu'elle mit un terme à la misère dont les restes de leurs habitants étaient la proie.

» Il ne quittait ces sommités des emplois publics que pour venir dans le département s'occuper d'intérêts locaux, et souvent soutenir, au sein du Conseil général, ce qu'il se proposait de faire ou avait déjà fait revêtir de l'autorité législative. S'il fallait même en suivre les déductions dans des postes plus modestes, il acceptait avec zèle la présidence d'une commission de desséchement, et y persévérait de longues années toujours soutenu par les suffrages de ses concitoyens, et même dans sa commune il devenait un maire empressé, tuteur actif des intérêts municipaux, promoteur ardent de nouvelles voies de communication, source vivifiante de bien-être pour tous et surveillant éclairé des ressources du pauvre, qu'il augmentait annuellement par des distributions de toute nature et par d'abondantes aumônes.

» Comment dès lors ne se serait-il pas attaché à une localité pour

laquelle il avait tant fait? Aussi, dans les derniers temps, c'est sur cette terre qu'il voulait vivre, et sur cette terre qu'il voulait mourir. Si ses bienfaits y liaient leur auteur, d'autres souvenirs, quoique cruels, ne l'y attachaient pas moins. C'est là qu'il avait déposé les restes d'un fils bien aimé, unique espoir de son nom, les restes d'une jeune et angélique fille, idole de sa famille entière et de ceux qui l'entourait. Qu'il repose donc en paix au milieu de ces êtres chéris, et que le calme profond et religieux ne soit jamais troublé que par l'expression et l'amertume de nos regrets. »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page 195
Académie de Douai 99
Administration académique. 99
Administration communale....66 et 308
Administration départementale 31 et 255
Administration diocésaine..... 113
Administration des bureaux de bienfaisance 88
Administration des forêts 176
Administration des hospices (personnel)..... 88
Administrations générales des revenus publics 27
Administrations financières 152
Administration militaire. Intendance 147
Administration municipale.. 66
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département 210
Agents sanitaires..... 63
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires 55
Agriculture ....202 et 338
Aliénés..... 296
Analyse alphabétique des votes du conseil général, en 1856..... 255
Architectes du département 56
Archives communales 37
Archives du département 37
Art vétérinaire..... 205
Artillerie 145
Asiles publics d'aliénés.....92 et 296
Assistance judiciaire 142
Association lilloise 186
Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai 99
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.e instance.)
Avocats à la cour impériale 125
Avonés. (*Voyez* tribunaux de 1.e instance.)
Avoués près la cour impériale..... 125
Banque de France. — Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque 208
Bibliothèques publiques.... 189 à 192
Bourses de commerce 200
Brevets d'invention..... 376
Budget départemental de 1857.... 267
Bureaux de bienfaisance (personnel. 88
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources). 312
Bureaux de la préfecture (personnel) 34
Cadastre..... 163
Caisses d'épargne..... 93 et 314
Caisse de retraite pour la vieillesse..... 96 et 317
Canaux et rivières.....225 et 289
Chambres consultatives d'agriculture 202
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers. 206
Chambres de commerce..... .. 205
Chanoines..... 114
Chasse (statistique)..... 345
Chemins de fer.....42 et 290
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral.. 42 et 290
Chemins de fer (personnel)..... 42
Chemins vicinaux..... 54
Citadelle de Lille..... 145
Colléges communaux..... 102 à 106
Comice agricole de l'arrondissement de Lille... 204
Comités consultatifs..... 93
Comité flamand de France..... 188
Comités de vaccine 63
Commerce. — Industrie..... 205
Comestibles divers 371
Commissaires de police 87
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 43
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 62
Commissions cantonales de statistique 210
Commission départementale des bâtiments civils..... 56
Commissions des prisons..... 65
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 206
Commission historique du département du Nord 179
Commission sanitaire de Dunkerque 62
Communautés religieuses..... 118
Composition du conseil d'État..... 21
Comptabilité communale..... 86

Comptoirs d'escompte..... 209
Concours agricole universel de 1855. 345
— d'animaux reproducteurs. 352
— régional de Valenciennes. 353
— régional de Lille..... 359
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 118
Conseil académique..... 100
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 37
Conseil départemental d'instruction publique..... 101
Conseil de préfecture..... 31
Conseils des prud'hommes...143 et 380
Conseil d'État..... 21
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 61
Conseil général. Analyse alphabétique des votes. Session de 1856. 255
Conseil général du département... 32
Conseil général. — Renouvellement des membres..... 33
Consommations diverses(tableau des) 373
Contributions directes..... 163 et 337
Contributions indirect. 167, 170, et 175
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel)..... 40
Corps législatif..... 17
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 60
Cour impériale de Douai..... 124
Culte catholique..... 113
Culte hébraïque..... 124
Culte protestant..... 124
Décanats..... 115
Décès en 1855..... 277
Délégués cantonaux de l'instruction primaire..... 108
Denrées (prix des)..... 372
Département du Nord. — Aspect.. 223
——— Division du territoire. 230
——— État des divers sols... 232
——— Météorologie..... 228
——— Topographie..... 223
Desséchements..... 46
Desséchements. Moëres..... 47
Diocèse de Cambrai..... 113
Directions d'artillerie..... 146
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 162
Direction des contributions directes. 163
Directions des postes aux lettres .. 177
Direction du génie..... 146
Division du diocèse..... 115
Division du territoire 230
Documents statistiques..... 223
Douanes. Direction de Lille..... 164
Douanes. Direction de Dunkerque. 169
— Direction de Valenciennes. 172
Drainage. — Service départemental 205
Eaux et boues de Saint-Amand.... 64
Écoles académiques..... 195
Ecole d'artillerie de Douai..... 145
École normale du département établie à Douai..... 112
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie..... 100
Écoles spéciales communales..... 195
Ecole professionnelle du Nord..... 107
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 201
Empereur des Français..... 9
Empire français..... 9
Enfants assistés..... 312
Enregistrement et domaines..... 162
Enseignement primaire..... 108 et 318
Enseignement secondaire... 101 et 317
Enseignement supérieur..... 100
Épidémies..... 61 et 297
Epizooties..... 364
Établissements dangereux, incommodes ou insalubres..... 375
Établissements et services de bienfaisance..... 88 et 310
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 106
Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques..... 107
État-major des places du département..... 145
État des divers sols du département. 232
Évêchés de France et des Colonies. 28
Exclusions de la liste électorale.... 279
Exportations et importations.282 et 331
Faculté des sciences de Lille..... 100
Faculté des lettres de Douai 100
Famille de l'Empereur..... 9
Foires et francs marchés..... 366
Fonderie de Douai..... 146
Forêts (administration des)..... 176
Fourrages et combustibles..... 372
Franchises postales..... 178
Francs marchés et foires..... 366
Garde nationale..... 87 et 300
Gendarmerie impériale..... 149
Génie..... 146
Grains et farineux..... 338
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... 27
Grandes routes..... 41
Haras..... 204
Hôpitaux et hospices..... 88 et 310

Hôpitaux militaires..... 147
Hospices..... 310
Hospices et Hôpitaux ..... 88 et 310
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour impériale .. 125
Industrie minérale..... 292
Impératrice des Français..... 9
Importations et Exportations 381
Impositions extraordinaires communales..... 308
Imprimeurs..... 199
Imprimeurs en taille-douce..... 199
Imprimeries et librairies..... 199
Imprimeurs-lithographes 199
Industrie. — Commerce.... 205 et 325
Institution des sourds-muets à Lille. 112
Institutions ecclésiastiques 106
Institutions laïques..... 107
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 206
Instruction primaire, statistique... 318
Instruction publique ..... 99 et 317
Intendance militaire..... 147
Jardins botaniques..... 195
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... 201
Jury..... 284
Jury médical du département..... 61
Justices de paix, Avesnes..... 136
——————— Cambrai..... 133
——————— Douai..... 138
——————— Dunkerque..... 126
——————— Hazebrouck..... 128
——————— Lille..... 130
——————— Valenciennes 140
Libraires..... 199
Lignes télégraphiques..... 57
Liste des villes dont les revenus excèdent 20,000 francs..... 86
Liste des imprimeurs et libraires. . 199
Lycée de Douai..... 101
Lycée de Lille..... 102
Maison centrale de détention de Loos..... 66, 305
Maisons d'arrêt du département..66 et 307
Maison de justice de Douai... 69 et 307
Maison de S. M. l'Empereur..... 9
Maison de S. M. l'Impératrice ... 11
Maison des enfants de France..... 12
Mairies..... 66
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 49
Marchés hebdomadaires..... 369
Mariages en 1855. 276
Marine et colonies..... 151
Membres de la famille de l'Empereur 9
Membres des conseils d'arrondissement..... 37
Membres du conseil général du Nord. 32
Membres du Corps législatif..... 18
Météorologie 228
Mines (personnel, statistique) 51 et 292
Mines de houille.....51 et 292
Mines de fer.....52 et 294
Ministères..... 26
Moëres..... 47
Monnaie de Lille..... 179
Monts-de-piété..... 93 et 313
Mouvement de la population en 1855 276
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 296
Musées..... 192 à 195
Naissances en 1855..... 276
Navigation.....44 et 289
Nécrologie..... 389
Notaires. (*V.* tribun.de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 223
Observations météorologiques de 1855..... 229
Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés..... 86
Organisation administrative du département du Nord..... 31
Organisation financière 152
Organisation judiciaire..... 124
Organisation militaire..... 144
Organisation municipale..... 66
Perceptions (état de classem.t des). 152
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance..... 88
Personnel des chemins de fer..... 42
Personnel des employés des octrois. 86
Personnel des poids et mesures.... 178
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 40
Poids et mesures. — Personnel ... 178
Police sanitaire des ports..... 62
Ponts-et-chaussées..... 40
Population. Recensem. de 1856. 233 et 274
Ports maritimes..... 291
Postes. Personnel (*Voir* aussi le tableau des communes, page 71)... 177
Poudres et salpêtres..... 147
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 49
Prairies de Flines-lez-Mortagne... 49
Préfecture..... 31
Préfectures (tableau des)..... 28
Prés Duhem..... 48
Princes français..... 9
Prisons..... 64 et 305

Prix des denrées..... 370 et 374
Prix du froment..... 370 et 373
Production des distilleries, brasseries et sucreries..... 375
Produit des octrois..... 309
Produits financiers du département.. 331
Raffinerie de salpètre..... 147
Recette générale des finances..... 152
Recrutement de l'armée.....301 à 305
Renouvellement des membres du Conseil général..... 33
Routes départementales..... 42
Routes impériales..... 41
Salaires des ouvriers de Lille..... 379
Santé publique..... 295
Sapeurs-Pompiers..... 87 et 300
Sciences et arts..... 179
Secours publics..... 310
Secrétariat général de la Préfecture. 31
Séminaire diocésain..... 114
Sénat..... 12
Services de santé. — Epidémies... 61
Service des contributions indirectes.....167, 170, et 175
Service des douanes.... 164, 169 172
Service des irrigations et des desséchements..... 40
Service des Ports..... 41
Service des sucres..... 175
Service des tabacs..... 168
Service spécial de la navigation... 40
Services publics et départem..40 et 285
Société archéologique d'Avesnes... 188
Société centrale de médecine du département, à Lille..... 183
Société charitable de St-Franç.-Régis 99
Société d'Agriculture à Dunkerque. 187
Société d'Agriculture de Bourbourg 188
Société d'agriculture d'Avesnes.... 188
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 185
Sociétés de charité maternelle.... 98
Société d'émulation de Cambrai .. 184
Société des Amis de l'industrie, à Douai..... 185
Société des Amis des arts, à Douai. 185
Sociétés de secours mutuels ...96, 316
Société d'horticulture du département du Nord..... 188
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts..... 187
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 182
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 181
Société médicale de Douai..... 185
Sociétés savantes..... 179
Sourds-muets (institution de)..... 112
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 37
Stations du chemin de fer—Produits 290
Statistique agricole..... 340
Statistique électorale..... 278
Statistique des travaux..... 287
Statistique des voies de communication..... 285
Syndicat de Berlaimont..... 50
Syndicat de Maubeuge..... 50
Tabacs..... 168
Tableau alphabétique des communes. 71
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 152
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 289
Tableau des préfectures et des évêchés de France..... 28
Tableau statistique des communes par canton..... 233
Taxe municipale sur les chiens.... 309
Télégraphie. — Tarifs.....58 et 60
Théâtres..... 195
Topographie du département..... 223
Traits de courage et de dévouement 384
Travaux communaux..... 288
Travaux départementaux..... 287
Travaux des ponts-et-chaussées... 287
Travaux d'hospices..... 288
Trésor public..... 152
Tribunaux de commerce..... 143
Tribunaux de première instance :
——— Avesnes..... 135
——— Cambrai..... 133
——— Douai..... 138
——— Dunkerque..... 126
——— Hazebrouck..... 127
——— Lille..... 129
——— Valenciennes..... 140
Tribunaux de simple police (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Usines à fer..... 295
Vaccine..... 63 et 295
Vaccine. — Comité central du département..... 63
Vallée de la Basse-Sambre..... 50
Vallée de la Haute-Sambre..... 49
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 49
Vallée de la Naville..... 51
Vallée de la Scarpe..... 48
Vallée de la Vergne..... 51
Waeteringues..... 47

Lille. L. Danel.
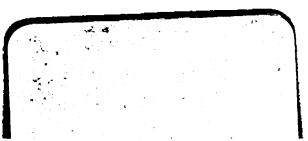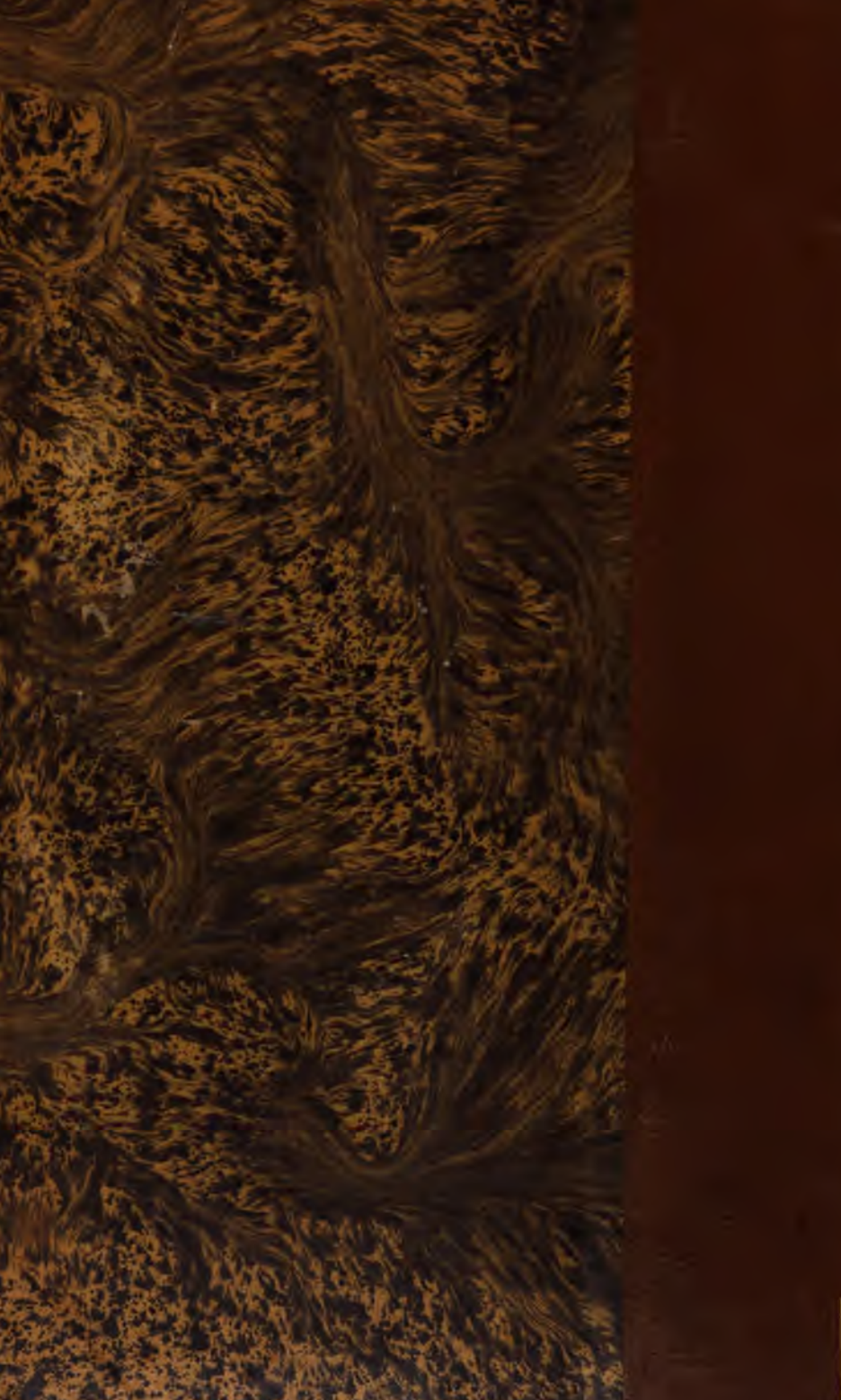
BIBLIOTHECA·HORTENSIANA